



HAL
open science

The factors of resistance and fragility of the littoral agriculture in front of the urbanization : the case of the region of North Sousse in Tunisia

Ezzeddine Houimli

► **To cite this version:**

Ezzeddine Houimli. The factors of resistance and fragility of the littoral agriculture in front of the urbanization : the case of the region of North Sousse in Tunisia. Humanities and Social Sciences. AgroParisTech, 2008. English. NNT : 2008AGPT0090 . pastel-00004488

HAL Id: pastel-00004488

<https://pastel.hal.science/pastel-00004488>

Submitted on 8 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES

THÈSE

pour obtenir le grade de

Docteur

de

**l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de
 l'Environnement (Agro Paris Tech)**

Spécialité : Sciences et architecture du paysage

Présentée et soutenue publiquement par

Ezzeddine HOUIMLI

le 12 décembre 2008

**LES FACTEURS DE RESISTANCE ET DE FRAGILITE
 DE L'AGRICULTURE LITTORALE FACE A
 L'URBANISATION :**

Le cas de la région de Sousse Nord en Tunisie

Jury :

- | | |
|--|---------------------------|
| Mohamed Néjib REJEB,
Professeur, Directeur Général de l'INGREF de Tunis | Président |
| Pierre DONADIEU,
Professeur à l'ENSP de Versailles-Marseille..... | Directeur de thèse |
| Hichem REJEB,
Maître de conférence, ISA de Chott Mariem | Rapporteur |
| Jean-Paul LABORIE,
Professeur émérite à l'Université de Toulouse-le Mirail | Rapporteur |



AGROPARISTECH
ÉCOLE DOCTORALE ABIES
ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES

THÈSE

pour obtenir le grade de

Docteur

de

**l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (Agro
Paris Tech)**

Spécialité : Sciences et architecture du paysage

Présentée et soutenue publiquement par

Ezzeddine HOUIMLI

le 12 décembre 2008

**LES FACTEURS DE RESISTANCE ET DE FRAGILITE DE
L'AGRICULTURE LITTORALE FACE A L'URBANISATION :**
Le cas de la région de Sousse Nord en Tunisie

Jury :

Mohamed Néjib REJEB, Professeur, Directeur Général de l'INGREF de Tunis
Pierre DONADIEU, Professeur à l'ENSP de Versailles-Marseille
Hichem REJEB, Maître de conférence, ISA de Chott Mariem
Jean-Paul LABORIE, Professeur émérite à l'Université de Toulouse le Mirail

Président
Directeur de thèse
Rapporteur
Rapporteur

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu Pierre Donadieu d'avoir accepté de diriger ce travail avec un enthousiasme et une disponibilité sans faille, malgré ses divers engagements surtout professionnels. Il a réussi à trouver en moi le difficile équilibre entre l'enseignant du projet de paysage et l'enseignant-chercheur. Ses conseils éclairés et son soutien ont permis à mes initiatives parfois hasardeuses de se concrétiser. J'ai apprécié son investissement et la confiance qu'il m'a accordée tout au long de la réalisation de cette thèse qu'il a remarquablement encadré et dirigé, de près lors de nos différentes rencontres à l'ENSP de Versailles ou à l'ISA de Chott Mariem, comme à distance (depuis Versailles). Il m'a toujours accueilli chaleureusement au Laboratoire de Recherches de l'Ecole du Paysage de Versailles (LAREP) lors de mes fréquents séjours scientifiques en France. Sa rigueur dans l'analyse de ce travail, ses lectures et relectures attentives et pertinentes, ses critiques, ses conseils et ses encouragements m'ont permis de mener à bien ce travail.

Je remercie aussi Roland Vidal pour sa collaboration et sa contribution à l'élaboration de ce travail dans le cadre de la coopération entre l'ENSP de Versailles et l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem, programme CMCU 04G0302 ayant pour thème «développement urbain et espaces ruraux sur le littoral sahélien». Il n'a pas ménagé ses efforts pour la relecture du guide des entretiens et une partie de la production scientifique. C'est aussi avec lui que se sont déroulées des visites sur terrain accompagné d'enseignants-chercheurs et/ou d'étudiants du Mastère «*Paysage, Territoire et Patrimoine*» de l'ISA de Chott Mariem. C'était pour moi des occasions pour leur faire visiter des portions du territoire de ma recherche, surtout les exploitations traditionnelles les plus menacées par l'urbanisation et de leur expliquer les systèmes de cultures envisagés.

Je suis reconnaissant également aux responsables de l'ENSP de Versailles et tout le personnel du Laboratoire de Recherches de l'Ecole du Paysage (LAREP) pour leur accueil chaleureux ainsi que leur appui tant moral que financier. Je les en remercie tous.

Mon travail de recherche a été associé à un comité de thèse qui m'a énormément apporté. Outre Pierre Donadieu qui dirige ce travail depuis ses débuts, Hichem Rejeb, Roland Vidal, Moez Bouraoui et André Fleury, ont su par leurs remarques pertinentes et leurs critiques constructives me mettre sur des pistes beaucoup plus intéressantes que celles que j'explorais seul. Leurs instructions m'ont permis de mieux cadrer mon sujet de thèse. J'en remercie tous les membres associés à ce comité.

Je tiens à remercier avec la même émotion Hichem Rejeb d'avoir accepté la charge de rapporteur de ce travail. Je lui exprime ma gratitude pour son aide précieuse, ses conseils avisés et son appui moral et scientifique qui ne m'a jamais fait défaut. Il m'a toujours permis de présenter et discuter mes travaux de recherche lors des différentes rencontres scientifiques organisées dans le cadre du programme de recherche franco-tunisien CMCU (ESH/ENSP), du mastère «*Paysage, Territoire et Patrimoine*» de l'ESH et des activités de l'Unité de recherche «*Horticulture, Paysage et Environnement*» de l'ESH qui a contribué au financement de ce travail.

Mes remerciements vont aussi au Président de l'IRESA, Abdellaziz Mougou, pour ses encouragements et son aide. Il a toujours répondu favorablement à mes demandes de séjours scientifiques au Laboratoire de Recherches de l'Ecole du Paysage de Versailles (France).

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements au Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem, Tijani Mehouchi, pour l'attention qu'il a portée à cette recherche et le soutien tant moral que financier qu'il a bien voulu m'accorder pour l'achèvement de ce travail.

Mes sincères remerciements vont au Professeur Mohamed Néjib Rejeb, Directeur Général de l'INGREF de Tunis qui m'a fait un grand honneur en acceptant de présider le jury de ma soutenance de thèse.

Je suis très reconnaissant au Professeur Jean-Paul Laborie d'avoir accepté d'être le rapporteur de cette thèse, malgré un emploi du temps assez chargé et digne de sa renommée scientifique. Je le remercie infiniment.

Je remercie aussi Cherif Hannachi, Messaoud Mars et Faouzi Haouala pour la relecture de mes textes et leur soutien moral incessant pendant les moments les plus difficiles.

Je tiens à remercier vivement Néji Tarchoun, Directeur du Centre Régional des recherches en Horticulture et Agriculture Biologique à Chott Mariem, Sousse pour ses encouragements incessants, son appui moral et sa contribution tant à l'amélioration des conditions de réalisation de cette recherche qu'à son financement.

Je souhaite remercier également Slim Meddeb, Fethi Messelmani, Taoufik Bettaieb, Rafik Aloulou, Sayed Chhaïbi, Walid Laataoui, El Hadj Fredj Nouredine, Rachid Fradi, Mongi Mejri, Mohamed Youssef, qui m'ont toujours accordé leurs encouragements.

J'exprime toute ma reconnaissance et mes remerciements à Mme Sonia Mezghani pour son soutien moral.

Je souhaite remercier aussi tous les techniciens de la CTV de Akouda notamment Mme Fatma Guin, Ahmed Mansour et Ali Bouker, pour leur accueil et leurs aides techniques tout au long de mon travail de terrain.

Je remercie aussi le commissaire du CRDA de Sousse de m'accueillir et avoir ordonné à ses services de me fournir les données d'ont j'avais besoin pour la réalisation de cette recherche.

Je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu discuter avec moi et répondre à mes questions lors de mes déplacements sur le terrain, et en particulier les fellahs de Akouda et Hammam Sousse dont l'accueil a toujours été chaleureux. Ils m'ont permis de discuter et partager avec eux des moments de bonheur à l'ombre des oliviers.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'accomplissement de ce travail de recherche.

Enfin, j'exprime ma gratitude à ma mère Aïcha, ma femme Samira et mes enfants Firas, Saoussen, Oussama et Zeineb de m'avoir soutenu, chacun à sa manière, tout au long de cette aventure, et d'avoir fait preuve de beaucoup de patience et de compréhension dans les moments difficiles. Pardonnez-moi, mes enfants, d'avoir été si peu joueur avec vous pendant les nombreux week-ends studieux.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	15
PREMIERE PARTIE - SYNTHESES BIBLIOGRAPHIQUE ET PROBLEMATIQUE DE LA THESE	17
CHAPITRE 1 – La périurbanisation et l’espace agricole en Tunisie	19
A- Avant le protectorat.....	20
A-1- La villégiature littorale des beys et de la bourgeoisie citadine	20
B- Pendant le protectorat : naissance des villes européennes et amorce du développement des médinas	27
B-1- Les conséquences de l’exode rural depuis 1950 : taudification des médinas et développement de l’habitat insalubre et/ou spontané	28
C- Après de l’Indépendance	29
C-1- la périurbanisation des villes tunisiennes depuis l’indépendance	29
C-1-1- Une littoralisation ancienne favorable à la périurbanisation	31
C-1-2- Polarisation des villes littorales, peuplement des régions côtières et recul des terres agricoles	33
C-2- Le rôle des politiques publiques dans les transformations des espaces périurbains.....	34
C-3- Les caractéristiques actuelles des espaces périurbains	35
Conclusion	37
CHAPITRE 2, Les modes de régression de l’agriculture autour des villes en Europe, en Afrique et en Tunisie	39
A- Qu’est-ce que l’agriculture urbaine et périurbaine ?	39
A-1- L’agriculture des villes des pays en voie de développement.....	40
A-1-1- Selon la FAO (1996 et 2000)	40
A-1-2- Selon Mougeot (1994)	40
A-1-3- Selon Lavergne (2004)	41
A-2- L’agriculture des villes des pays développés.....	42
A-2-1- Selon Fleury et Donadieu 1997.....	43
A-2-2- Selon Donadieu 2001 et Fleury 2004.....	43
B- La localisation de l’agriculture est historiquement liée à la ville.....	45
B-1- Alimenter la ville (la théorie de Von Thünen, les ceintures maraîchères)	45
B-1-1- Le rôle des transports dans la localisation de l’agriculture selon le modèle de Von Thünen	45
B-1-2- La pertinence de la théorie de Von Thünen aujourd’hui.....	46
B-2- Les ceintures maraîchères et les jardins-vergers méditerranéens	47
B-2-1- Des activités agricoles singulières.....	47
B-2-1-1- Les ceintures maraîchères et les élevages.....	47
B-2-1-2- Les jardins-vergers.....	48
B-2-2- L’émergence d’une agriculture de plaisance	50
B-2-3- Le modèle de l’oasis.....	51
C- La régression des agricultures autour des villes.....	52
C-1- Le processus de recul.....	52
C-1-1- Une urbanisation littorale en pleine expansion	52
C-1-2- Une planification urbaine souvent peu adaptée à la conservation des activités agricoles	54
C-1-2-1- L’agriculture urbaine est en marge de la planification dans les pays en voie de développement : le cas de quelques pays africains	55
C-1-2-2- Une reconnaissance insuffisante de l’agriculture urbaine dans les pays industrialisés : le cas de la France.....	56
C-2- Des effets indésirables sur les activités agricoles.....	58

C-2-1- Effet sur les cultures maraîchères.....	58
C-2-2- Effet sur l'arboriculture et la viticulture.....	60
C-2-3- Effet sur la céréaliculture.....	62
C-2-4- Effet sur l'élevage	62
D- Autres exemples	63
D-1- Le cas de quelques pays arabes	63
D-2- Le cas de la Tunisie	65
D-2-1- Des jardins qui prospèrent aux alentours des villes grâce à l'eau des puits	66
D-2-2- Régression de l'agriculture de ville malgré les besoins croissants des populations urbaines en aliments frais	67
D-2-3- L'agriculture urbaine en zones littorales est la plus menacée.....	68
D-2-3-1- Deux modes de pression urbaine : la résidence principale et secondaire, et le tourisme.	70
- La résidence principale et secondaire.....	70
- Le tourisme.....	71
D-2-3-2- Importance des terres agricoles consommées par l'urbanisation autour de la ville de Tunis	73
Conclusion	75
CHAPITRE 3 : Les modes de persistance de l'agriculture autour des villes	77
A- La résistance des productions alimentaires notamment dans les pays en voie de développement.....	77
A-1- L'agriculture urbaine nourrit les villes des pays pauvres	77
A-1-1- L'agriculture résiste malgré une pression foncière forte.....	81
A-1-2- Dans les Pays du Tiers monde, la permanence de l'agriculture urbaine tient surtout à ses rôles alimentaire et socio-économique.....	81
A-2- Les cas de quelques pays de la rive sud de la Méditerranée.....	82
A-2-1- Le cas de Gaza en Palestine : une agriculture de crise.....	82
A-2-1-1- Le blocus politique stimule le développement de l'agriculture urbaine.....	82
A-2-1-2- Les institutions soutiennent les activités agricoles	83
A-2-2- Le cas de l'ouïja de Rabat-Salé au Maroc : produire des aliments sains.....	84
A-2-3- Le cas de Sétif en Algérie.....	84
A-3- Résistance de l'agriculture périurbaine dans certains pays du Sahel africain et de l'Afrique subsaharienne.....	86
A-3-1- Regain d'intérêt et appui à la pratique de l'agriculture urbaine.....	87
A-3-2- L'agriculture résiste malgré les contraintes.....	88
A-3-3- Des organismes internationaux engagés dans la promotion de l'agriculture urbaine	89
A-3-4- L'agriculture urbaine entre tolérance et début de reconnaissance par les politiques urbaines	91
A-3-4-1- En Zambie	91
A-3-4-2- L'exemple de l'agriculture urbaine sénégalaise.....	91
B- Les politiques vertes des villes en Europe.....	93
B-1- La permanence de l'agriculture urbaine : entre initiatives individuelles et actions publiques	93
B-1-1- La patrimonialisation des paysages agraires aux alentours des villes	94
B-1-2- Les politiques vertes urbaines.....	94
B-1-2-1- L'exemple de la politique grenobloise.....	96
B-1-2-2- L'invention du Parc des Lilas	96
B-1-3- Résistance de l'agriculture grâce à la reconnaissance de sa multifonctionnalité	97
C- L'agriculture urbaine en Tunisie.....	98
C-1- Les facteurs de résistance de l'agriculture urbaine en Tunisie.....	100

C-1-1- Une grande diversité d'agricultures.....	100
C-1-2- L'adaptation des producteurs aux marchés	101
Conclusion	101
CHAPITRE 4. <i>L'agriculture résiste-t-elle à l'urbanisation à Sousse ?</i>	103
A- la problématique de la thèse	105
A-1- Les espaces agricoles du nord de Sousse sont-ils en voie d'urbanisation inéluctable ?	105
A-1-1- Parce que les pouvoirs publics interviennent faiblement sauf expropriation	106
A-1-2- Parce qu'il existe une forte demande de terrains à bâtir	106
A-1-3- Parce que les propriétaires agricoles sont prêts à vendre leur terre	107
A-1-4- Parce que les cultures n'ont pas les mêmes capacités de résistance à la pression urbaine	108
A-2- Y a t-il émergence d'une tendance à conserver les espaces agricoles ?.....	109
A-2-1- Par les projets de certains agriculteurs de ne pas vendre	109
A-2-2- Parce que les politiques publiques sont peu interventionnistes mais varient selon les ministères (agriculture ou autres ?)	110
B- Les hypothèses à valider.....	112
B-1- Des stratégies variables des fellahs face à la pression foncière	112
B-2- Le renforcement des cultures intensives irriguées	114
C- Démarche et méthodologie.....	114
C-1- La démarche.....	114
C-2- Méthodologie	115
C-2-1- Une analyse pluridisciplinaire.....	115
C-2-2- Les fellahs : une source d'information essentielle pour l'analyse	116
C-2-3- Les acteurs publics : une source d'information complémentaire importante	117
C-2-4- Le rôle des systèmes de cultures.....	117
C-3- L'agriculture cède-t-elle face à l'urbanisme balnéaire ?	118
Conclusion.....	120
DEUXIEME PARTIE - DYNAMIQUES GEOGRAPHIQUES A SOUSSE-NORD	121
CHAPITRE 1 - <i>Evolution géographique de la ville de Sousse avant et après l'indépendance</i>	123
A- Sousse : une médina ancienne.....	124
A-1- Sousse avant la conquête arabe	124
A-2- Construction de la médina	124
B- Installation du Protectorat	126
B-1- Amorce de la transition urbaine	126
B-2- La décennie de la reconstruction	130
C- Après l'Indépendance.....	131
C-1- Mobilité des populations.....	132
C-1-1- Sousse et la mobilité des populations d'origines européennes et tunisiennes.....	132
C-2- Les politiques de l'Etat (tourisme, habitat, industrie, etc.)	134
C-2-1- Le rôle des politiques publiques en matière de planification urbaine et de gestion du territoire littoral.....	134
C-2-2- Conséquences du boom urbain de la décennie 1975-1985.....	134
C-3- La périurbanisation d'Akouda et Hammam Sousse.....	138
C-3-1- Akouda et Hammam Sousse : deux bourgades rurales jusqu'en 1960.....	138
C-3-2- L'essor urbain des communes voisines de Sousse.....	140
C-4- Identification de l'agriculture des deux communes	140
C-4-1- Le premier secteur	140
C-4-2- Le deuxième secteur.....	142

C-4-3- Le troisième secteur.....	144
C-5- Périurbanisation et transformation des espaces ruraux	144
C-5-1- Urbanisation des PPI.....	145
C-6- Effets de la modernisation de l'agriculture sur l'évolution de l'agriculture traditionnelle	146
C-6-1- Des conflits d'ordre sociaux	146
C-6-2- Des conflits d'ordre spatiaux	146
C-6-3- contrecoups de l'expropriation et la modernisation de l'agriculture.....	147
Conclusion.....	149

CHAPITRE 2 – Les caractéristiques des politiques publiques dans l'organisation urbaine et agricole en Tunisie et à Sousse Nord

A- Evolution de la législation et de la gestion foncière en Tunisie.....	151
A-1- Etape précoloniale.....	151
A-2- Etape coloniale.....	152
A-3- Etape de l'Indépendance.....	154
A-3-1- Apurement foncier, réformes agraires et incitation à la mise en valeur des terres agricoles	154
A-3-2- Causes et conséquences de l'urbanisation libre de l'espace rural.....	156
A-3-2-1- Effets d'une privatisation peu contrôlée des terres agricoles.....	156
A-3-2-2- Contrecoups de l'indifférence des pouvoirs publics de l'évolution du sol agricole périurbain	157
A-3-3- Évolution de l'assiette foncière de Sousse et reconversion du Soussien dans les activités urbaines.....	158
A-3-3-1- Le contrôle du foncier agricole périurbain échappe au Soussien depuis longtemps	159
A-3-3-2- Conséquences de l'accès libre au foncier du littoral rural.....	160
A-3-3-3- Rôle des différents acteurs dans la conservation ou non du foncier agricole.....	161
B- Les conséquences des politiques Urbaines et touristiques	162
B-1- Des politiques urbaines d'essais centrées essentiellement sur le développement de la ville.....	162
B-1-1- Plus de vingt ans d'adaptation des politiques d'aménagement urbain	163
B-1-2- Des instruments de planification et de gestion territoriale à l'appui de l'engagement politique dans la question urbaine	163
B-1-3- Des outils de planification dépourvus des moyens financiers et humains nécessaires à leur mise en œuvre	164
B-2- Décentralisation de l'économie et conséquences géographiques.....	165
B-3- Conséquences de la programmation des activités économiques dans l'espace rural aux alentours de Sousse à partir de 1970.....	165
B-3-1- Effets de l'urbanisme balnéaire sur les cultures et les terres agricoles.....	166
B-3-2- Mutation d'un foncier agricole périurbain très convoité pour l'urbanisation	167
B-3-3- Rôle des nouveaux aménagements urbains dans la mutation du foncier....	168
B-4- Limite des politiques publiques dans la gestion des territoires périurbains.....	169
B-4-1- Une planification urbaine peu adaptée au maintien de l'agriculture urbaine traditionnelle non marchande.....	196
B-4-1-1- Défaillance des politiques urbaines.....	169
B-4-1-2- Insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des politiques urbaines et des instruments de planification en vigueur.....	173
B-4-1-3- Appréciation de l'agriculture seulement de point de vue de son rôle économique	174
B-5- L'étalement libre de la ville fragilise l'agriculture périurbaine.....	175
B-5-1- Inaptitude du dispositif législatif (loi de protection des terres agricoles de 1983, révisée et modifié par la loi de 1996)	177

B-6- Défaillance des lois de protection des terres agricoles.	178
B-6-1- Difficulté des interventions foncière et contrecoup de l'expropriation.....	178
B-6-2- Le sol agricole périurbain est considéré souvent comme une réserve foncière	179
C- Les politiques agricoles à Sousse Nord	180
C-1- Pourquoi des périmètres publics irrigués (PPI) à Sousse ?.....	180
C-1-1- Modernisation de l'agriculture et conséquences géographiques.....	181
C-1-1-1- Des périmètres publics irrigués à Akouda.....	181
C-1-1-2- Urbanisation des PPI	182
C-2- Des organisations à l'appui de l'agriculture.....	183
C-3- La stratégie de mise en place des associations.....	183
C-4- le découpage des PPI de Sousse en AIC	184
C-4-1- Fonctionnement des AIC.....	187
C-5- Conséquences des politiques économiques sur l'évolution de l'agriculture traditionnelle et du monde rural.....	187
C-5-1- Évolution des petites exploitations périurbaines dans le contexte de l'économie de marché.....	189
Conclusion.....	189
CHAPITRE 3- Les activités agricoles dans les marges urbaines du littoral nord de Sousse	191
A- Méthode d'étude	191
A-1- Pourquoi le choix s'est-il fait sur les communes de Hammam Sousse et Akouda ?...	191
A-1-1- Hammam Sousse et Akouda : deux sites privilégiés pour cette étude.....	191
A-2- Modalités de l'enquête : procédé d'échantillonnage et caractérisation des personnes enquêtées.....	192
A-2-1- Procédé d'échantillonnage.....	194
A-2-1-2- L'absence des agricultrices	197
A-2-1-3- Ressemblance des exploitations en zones HP.....	198
A-2-2- Profil sociodémographique des fellahs interrogés.....	199
A-2-2-1- Présentation de l'exploitant	199
A-2-2-1-1- Niveau 'instruction.....	200
A-2-2-1-2- Origine géographique et répartition spatiale des exploitants.....	200
A-2-2-1-3- Nombre personnes à charge vivant de l'exploitation	201
A-2-3- Lieu de résidence et activité	202
A-2-3-1- Type de l'habitation et localisation.....	202
A-2-3-2- L'agriculture n'est pas forcément l'activité principale du fellah.....	204
A-2-3-3- Histoire de l'exploitation et ancienneté de l'exploitant dans l'exercice du métier de fellah.....	204
B- Typologie des systèmes de productions agricoles.....	205
B-1- Typologie de l'agriculture de Sousse.....	206
B-1-1- L'agriculture traditionnelle sèche	206
B-1-2- L'agriculture traditionnelle semi irriguée : les <i>senias</i>	207
B-1-2-1- Les <i>senias</i> urbaines et périurbaines.....	207
B-1-2-2- Les <i>chatts</i> : un type d'agriculture de plus en plus ignoré.....	208
B-1-3- Les cultures intensives dans les périmètres publics irrigués.....	209
B-2- Typologie de l'agriculture de Hammam Sousse et Akouda.....	209
B-2-1- Etat du secteur agricole à Hammam Sousse	210
B-2-1-1- Hammam Sousse : du bourg rural à la commune urbaine.....	211
B-2-2- Prééminence de la culture de l'olivier dans les deux communes.....	212
B-2-3- Développement d'un élevage intensif.....	213
B-2-4- La production ornementale.....	213
B-2-5- Akouda est-elle plus agricole que Hammam Sousse ?.....	214

B-3- Organisation spatiale des cultures et désignations des exploitations dans les communes étudiées	216
B-3-1- Organisation spatiale des cultures	216
B-3-2- Des exploitations agricoles diversement désignées.....	220
B-3-2-3- Des désignations paysannes hautement significatives de l'organisation spatiale du territoire agricole	222
B-3-2-4- La <i>ghaba</i> d'oliviers est une oliveraie conduite en sec.....	222
B-3-2-5- La <i>senia</i> : pratique de la polyculture.....	223
B-3-2-6- Les <i>chatt</i> et <i>Wilja</i> : pratique d'un maraîchage en péril	224
B-3-2-6-1- Organisation des cultures en <i>wilja</i>	229
B-3-2-6-2- Quel rapport existe-t-il entre l'oulja marocaine et la <i>wilja</i> tunisienne ?	231
B-3-3- Des systèmes de cultures diversifiés entre le traditionnel et le moderne....	231
B-3-3-1- Système de production adopté et type de cultures pratiquées....	232
B-3-3-2- Des filières de production souvent bien organisées.....	233
B-3-3-2-1- Cultures les plus pratiquées.....	233
B-3-3-2-2- Cultures les plus pratiquées selon les filières de production.....	234
Conclusion	236
CHAPITRE 4- L'olivier, une culture pérenne avec un système de culture exceptionnel : le <i>meskat</i>	239
A- La culture de l'olivier.....	239
A-1- Principe et technique des <i>meskats</i>	239
A-1-1- Qu'est un <i>meskat</i> ?	239
A-1-2- Le principe du système hydraulique <i>meskat</i>	240
A-1-3- Technique de construction du <i>meskat</i>	241
A-1-4- L'efficacité du système est conditionnée par le respect des proportions du <i>meskat</i>	245
A-2- Des conditions naturelles favorables aux aménagements de <i>meskat</i> : la géo-topographie et le climat.	248
A-2-1- Les conditions géologiques et topographiques du Sahel.....	248
B- Les rôles multifonctionnels des <i>meskats</i>	249
B-1- Un défi aux contraintes naturelles.....	249
B-1-1- La contrainte du climat.....	249
B-1-2- Le <i>meskat</i> pour corriger le relief et conserver les sols.....	250
B-2- Le <i>meskat</i> suppose des pratiques collectives	241
B-3- Le <i>meskat</i> planté.....	252
B-3-1- Replantations et arrachages des oliviers.....	252
B-3-2- Surexploitation des <i>meskats</i>	253
B-3-3- Dégradation des organisations sociales et collectives agricoles.....	254
C- Les <i>meskats</i> périurbains sont menacés par l'urbanisation malgré une protection forte de l'arbre.....	255
C-1- Protection de l'olivier en tant qu'arbre productif et patrimoine culturel.....	255
C-2- Interdiction de l'abattage et de l'arrachage des oliviers.....	256
C-3- Création d'associations des propriétaires d'oliviers.....	257
C-4- Abandon de l'entretien des <i>meskats</i> et conséquences de la pression d'urbanisation...	257
C-5- Quelques données socio-économiques révélateurs de l'importance de l'oléiculture traditionnelle en <i>meskats</i>	258
Conclusion.....	259

TROISIEME PARTIE : STRATEGIES D'ADAPTATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE AU CONTEXTE PERIURBAIN..... 263

CHAPITRE 1- Les stratégies générales d'adaptation à la périurbanité 265

A- Stratégies foncières d'adaptation des exploitations	266
A-1- Rôle de la propriété privée dans la conservation des terres agricoles au Sahel de Sousse	266
A-1-1- Des stratégies foncières imposées par la pression urbaine	268
A-2- Stratégies foncières d'adaptation actuelles.....	269
A-2-1- Acheter à l'extérieur de la commune.....	269
A-2-2- Près de l'agglomération : abandonner l'entretien, mais récolter	270
A-3-3- Dans l'arrière-pays : conserver	270
B- Stratégies de localisation des exploitations agricoles	271
B-1- Les exploitations de la première frange littorale	271
B-2- Les exploitations de la deuxième frange littorale	273
B-2-1- Les cultures pratiquées	273
B22- Importance de la proximité de la ville dans le développement des <i>senias</i> ...	273
B3- Stratégies d'adaptation des exploitations au-delà de la deuxième frange littorale	274
B-3-1- Les cultures pratiquées	274
B-3-2- Des exploitations en majorité privées.....	277
B-3-3- Une agriculture renouvelée par les différentes générations.....	278
B-3-4- Prédominance du faire-valoir direct et faiblesse du métayage	279
B-3-4-1- Émergence de la friche	281
B-3-4-2- Les causes du développement de la friche.....	283
B-3-5- Pratique de deux types d'agricultures à objectifs différents : les cultures traditionnelles d'autoconsommation et les cultures intensives de rente.....	285
C- Stratégies d'équipements hydrauliques.....	285
C-1- Diversification des ressources hydriques et des systèmes d'arrosage	285
C-1-1- Diversification des ressources hydriques.....	285
C-1-2- Système d'arrosage et équipements hydrauliques.....	287
Conclusion.....	288
D- Stratégies de production.....	288
D-1- Importance des surfaces cultivées dans les exploitations enquêtées.....	288
D-1-1- Les cultures pratiquées les plus importantes	290
D-1-2- Importance des revenus selon les filières de production.....	291
D-1-3- Importance des revenus de l'activité en général.....	291
Conclusion	292

CHAPITRE 2- Les stratégies propres aux oléiculteurs 293

A- Stratégies alimentaires (autoconsommation)	293
A-1- Importance de la culture de l'olivier et multi-usages.....	293
A-2- L'agriculteur préfère les huiles de ses propres oliviers.....	295
A-3- Des systèmes de cultures adaptés aux conditions naturelles et socioéconomiques du fellah	296
B- Stratégies marchandes (diversification de la production)	299
B-1- Deux stratégies d'adaptation des fellahs : la diversification et la pluriactivité	299
B-2- Des stratégies de conservation liées à d'autres facteurs.....	300
B-2-1- Un entretien plus ou moins facile lié à la rusticité de l'arbre mais	300
B-2-2- Une eau rare et difficile à gérer.....	301
B-2-3- Un arbre faiblement exposé à la déprédation et aux dégâts du bétail.	302
C- Stratégies non-marchandes (patrimoine, attachement, sous-produits).....	303
C1- Des stratégies de conservation liées à la valeur socioculturelle du patrimoine foncier et végétal.....	303
C-1-1- Les olivettes urbaines.....	303
C-1-2- Les olivettes périurbaines.....	304

C-2- Des fellahs attachés à la culture de l'olivier.....	305
C-2-1- L'olivier, un symbole identitaire pour les sahéliens.....	305
C-3- Importance des sous-produits de l'olivier	306
C-3-1- Valorisation du bois de l'olivier.....	307
C-3-1-1- Valorisation du bois de l'olivier pour l'alimentation du bétail...	307
C-4- Pluriactivité des oléiculteurs.....	307
C-4-1- Des oléiculteurs pluriactifs qui essaient de se diversifier malgré les contraintes	308
C-4-2- Emergence de nouveaux oléiculteurs urbains.....	309
Conclusion.....	311
CHAPITRE 3- Les stratégies propres aux maraîchers (avec ou sans oléiculture)	313
A- Les stratégies de production.....	313
A-1- Le maraîchage a diversifié la production de la parcelle.....	313
A-2- L'utilisation du calendrier culturel, une forme de professionnalisation.....	314
A-3- L'assolement, la rotation des cultures et la jachère, des pratiques culturelles différemment envisagées	316
A-4- Critères d'évolution des systèmes de culture	317
A-4-1- Á Hammam Sousse : importance d'une agriculture surtout d'autoconsommation fondée sur le savoir-faire traditionnel.....	318
A-4-2- Á Akouda : adaptation de systèmes d'exploitation à une agriculture davantage marchande.....	319
A-4-2-1- Des choix de production dictés par l'environnement urbain et humain	319
A-4-2-2- Optimisation des moyens de production	320
A-4-2-3- Rôle de l'expérience professionnelle.....	320
A-4-3- Culture des légumes à cycle végétatif court.....	321
A-4-4- Pratique des cultures de rente.....	322
A-5- Equipements agricoles.....	323
A-6- La serriculture, un système d'exploitation en régression	324
B- Les stratégies de main-d'œuvre des exploitations maraîchères	326
B-1- Stratégies d'utilisation de la main-d'œuvre familiale.....	326
B-2- Stratégie de recrutement de la main-d'œuvre salariée	327
B-2-1- Les salariés occasionnels sont souvent plus sollicités	329
B-2-2- La main-d'œuvre permanente est peu adaptée à l'agriculture des deux communes.....	330
B-2-3- Emploi d'une main-d'œuvre souvent clandestine.....	330
C- Les stratégies commerciales : diversification et vente.....	332
C-1- Stratégies de commercialisation de la production.....	333
C-1-1- Diversification des formes de commercialisation.....	333
D- Stratégie d'adaptation des exploitations grâce à l'émergence de rapports non économiques....	337
Conclusion.....	340
CHAPITRE 4 – Synthèse : monoactifs et pluriactifs	343
A- Les exploitants monoactifs : dessin d'une stratégie de reproduction agricole.....	343
A-1- Stratégies de concentration sur les cultures rentables, facilement contrôlables et commercialisables sans trop de contraintes.....	343
A-1-1- Développement des cultures de plein champ aux dépens des cultures protégées et importance des rôles secondaires de l'agriculture	344
A-1-1-1- Développement des cultures de plein champ.....	344
A-1-1-2- Importance des rôles secondaires de l'agriculture.....	345
A-1-2- Accès aux intrants et intensification des cultures.....	345
A-1-3- Stratégies de délocalisation d'une partie ou de la totalité de l'exploitation loin de la menace de l'urbanisation.....	345
A-2- Disponibilité de l'eau d'irrigation malgré la concurrence des usages urbains.....	346

B- Les exploitants pluriactifs : dessein d'un désintéret croissant de l'activité agricole	348
B-1- Pratiques d'une agriculture marginale et émergence de stratégies d'attentes spéculatives.....	348
B-2- Représentation de la ville et rapport des fellahs à l'espace périurbain.....	349
B-2-1 Une parfaite adaptation des pluriactifs au mode de vie urbain mais la campagne reste un lieu idéal pour vivre mieux	349
B-2-2- L'influence de la ville sur le monde rural commence de se réaliser à travers l'agriculture	351
B-2-3- Une appartenance rurale plus nuancée chez les fellahs Akoudois.....	352
B-3- Enchérissement du sol agricole et désir des fellahs de profiter de la rente foncière...	353
B-3-1- Evolution du coût du foncier.....	353
B-3-2- Stratégie des fellahs vis-à-vis de la rente foncière.....	355
B-3-3- Des stratégies diversifiées pour un objectif commun, l'attente de la vente.....	356
B-3-4- Vendre, oui, pourquoi pas ?, mais pas les oliviers.....	360
B-4- Des stratégies de conservation et/ou de ventes des terres cultivées.....	362
C- Une proximité urbaine diversement appréciée par les deux catégories de fellahs.....	365
C-1- L'amélioration des infrastructures favorisent-elle le bon fonctionnement des exploitations ?	365
C-1-1- Un nouveau contexte périurbain plus favorable aux petites exploitations...	366
C-2- La proximité urbaine peut occasionner des gênes à l'activité agricole ?.....	367
C-2-1 - Nature des gênes divulguées par les fellahs.....	369
C-3- Stratégie d'adaptation des exploitations aux activités touristiques et de villégiatures.....	371
C-4- Rapport des fellahs aux visiteurs	373
C-4-1- Des exploitations diversement fréquentées par les visiteurs	374
Conclusion	375
CONCLUSION GENERALE	377
A- L'agriculture littorale disparaît : les causes du recul de cette agriculture	378
B- L'agriculture littorale qui résiste.....	382
ANNEXES.....	389
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	395
TABLE DES ABREVIATIONS.....	409
TABLE DU GLOSSAIRE DES MOTS ARABES OU DU DIALECTE TUNISIEN UTILISES.....	411
TABLES DES ILLUSTRATIONS	413
TABLE DES TABLEAUX.....	417

INTRODUCTION GENERALE

Depuis que la ville a franchi les murailles, son extension plus ou moins diffuse selon les pays et les époques a engendré de nouvelles formes spatiales souvent très consommatrices d'espace, exposant de fait les territoires périurbains à la compétition foncière avec les activités agricoles déjà présentes depuis très longtemps. Envahis par des constructions nouvelles, l'agriculture et l'espace agricole autour des villes ne cessent de reculer et l'urbanisation tend à gagner l'espace rural en profondeur.

Cette redistribution spatiale des populations et des activités économiques dans un espace plus large a été favorisée par la démocratisation de l'automobile et l'amélioration des routes. Cela remonte à la fin du XIXe siècle dans les pays développés, alors que dans la plupart des pays en développement, le processus de périurbanisation s'est enclenché particulièrement à partir de la deuxième moitié du XXe siècle. Il s'agit en fait de l'expression du passage de la ville dense, pédestre et à mobilité réduite à la ville dispersée et motorisée. La croissance diffuse de la ville vers ses campagnes proches s'inscrit dans les nouvelles formes de l'urbanisme moderne qui s'effectuent le plus souvent aux dépens de l'espace rural et généralement sans continuité de bâti avec les villes-centres.

La périurbanisation est considérée depuis la fin du XXe siècle comme une nouvelle forme urbaine privilégiant polycentrisme, maisons individuelles et espaces verts (Dubois-Taine et Chalas, 1997). Il s'agit de l'une des formes dominantes de la croissance urbaine contemporaine. Elle produit des espaces périurbains marqués par une mobilité accrue des populations et des utilisations différentes du sol, faisant de lui un espace mixte et parfois conflictuel. Il s'agit aussi de la production d'espaces souvent peu ou pas planifiés où la spéculation et l'essor du marché foncier peuvent influencer profondément les stratégies foncières des agriculteurs propriétaires.

S'agissant d'un processus qui s'accomplit souvent dans le contexte d'une compétition foncière avec l'agriculture, la périurbanisation est parfois considérée comme une agression de l'urbanisation sur la campagne voisine surtout lorsque « *l'espace périphérique n'est pour la ville qu'un espace en attente qu'elle pourra occuper au rythme de ses besoins d'extension.* » (Prost, 1994)¹. Il s'agit bien dans ce cas de l'expansion spatiale d'un front d'urbanisation dans un espace agricole qui n'est pas protégé et qui résiste mal aux changements en cours.

Pour Anne-Marie Seronde Babonaux (1985), la périurbanisation est la diffusion, dans un milieu originellement rural, des lieux de résidence des urbains. Pour R. Chapuis (1995)², c'est une nouvelle forme de l'expansion urbaine, mais qui n'est plus, comme la banlieue traditionnelle, morphologiquement rattachée à la ville. Et, pour T. Le Jeannic (1997)³, la périurbanisation est assimilable à un phénomène local de débordement de la population d'un centre sur sa périphérie.

Les conséquences de ce débordement s'inscrivent spatialement par des compétitions sur l'usage du sol entre les activités agricoles et urbaines. Les terres agricoles les plus proches des centres des villes, celles choisies pour accueillir de nouveaux projets économiques et urbains (zone industrielle, zone touristique, etc.) ou des zones d'habitat résidentiel avec toute les routes nécessaires pour faciliter leur accessibilité sont les plus exposées au changement

¹ Prost B., «L'agriculture périurbaine : analyse d'une marginalité». *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, n°2, 1994, p.147.

² In Chapuis R., «L'espace périurbain : une problématique à travers le cas bourguignon», *L'Information géographique*, 1995, n°3, pp. 113-125.

³ In Le Jeannic T., « Trente ans de périurbanisation : extension et dilution des villes ». *Economie et Statistique*, n°307, 1997, pp. 21-41.

d'usage. Dans les faits, l'impact de l'étalement urbain sur les terres agricoles ne se réduisait pas aux surfaces consommées par les constructions et les infrastructures nouvelles, mais il contribuait à fragiliser l'activité voire l'abandon des cultures dans le reste des terres encore cultivées. Le passage d'une route par exemple engendre souvent le découpage du foncier, la fragmentation de certaines exploitations agricoles d'un seul tenant, la perturbation des conditions de travail et parfois la dévalorisation des paysages existants.

D'autre part, les périphéries des villes constituaient des lieux de production agricole privilégiée à proximité d'un bassin de consommation urbain important où l'agriculture détenait le monopole de l'approvisionnement de la ville en produits frais de première nécessité. Le développement des ceintures maraîchères était en effet lié à cette proximité géographique de la ville.

Or, si l'on considère que la localisation de l'agriculture autour des villes joue des rôles importants tant économiques qu'environnementaux et paysagers, ces espaces agricoles ne cessent de se recomposer et d'accueillir de nouvelles fonctions urbaines qui sous-tendent tout le renouvellement géographique des espaces périurbains. Cela étant, l'étude de l'agriculture en zone périurbaine passe nécessairement par la compréhension de ces territoires périurbains.

Un des objectifs de cette thèse est de comprendre l'évolution géographique de la ville de Sousse pour saisir la force ou la faiblesse de l'agriculture face à la pression urbaine qui ne cesse de s'y exercer. La concurrence de l'urbanisation place l'activité agricole au centre des transformations géographiques en cours et des préoccupations de l'organisation des territoires périurbains.

La première partie est consacrée à la problématique et à la méthodologie générale où seront abordés :

- les dynamiques des espaces périurbains notamment en Tunisie sous l'effet de la périurbanisation en montrant les causes qui sont à l'origine de ce processus et les conséquences géographiques qui suivent. Il s'agit surtout d'étudier les effets sur les espaces ruraux périphériques ;
- le concept d'*agriculture urbaine*, les gênes auxquelles elles sont confrontées les exploitations agricoles en zones périphériques ainsi que le processus de recul de l'activité ;
- les facteurs et les formes de résistance de l'agriculture urbaine et périurbaine ;
- la méthodologie générale de l'étude : association enquêtes/travail de terrain et observation pour l'étude de l'agriculture urbaine et les systèmes agricoles urbains et périurbains à Sousse Nord (Tunisie)

La deuxième partie porte sur l'étude des transformations géographiques à Sousse avant, pendant et après l'Indépendance du pays, les conséquences de l'étalement urbain sur la campagne voisine ainsi que le rôle et les conséquences des politiques publiques. Ensuite seront étudiées les activités agricoles et les systèmes de productions agricoles mis à l'œuvre ; tout en s'intéressant particulièrement au système traditionnel de production oléicole : le *meskat*.

La troisième partie est consacrée aux stratégies générales d'adaptation des exploitations à la périurbanité. Il s'agira d'aborder respectivement les stratégies propres aux oléiculteurs et celles propres aux maraîchers-oléiculteurs. On développera parallèlement l'importance de la pluriactivité dans la stratégie de l'agriculteur en étudiant les monoactifs et les pluriactifs parmi les fellahs.

PREMIERE PARTIE

**SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE
ET PROBLEMATIQUE DE LA THESE**

La périurbanisation et l'espace agricole en Tunisie

Il a fallu des millénaires pour que, vers 1830, la population mondiale atteigne un milliard d'habitants mais il a suffi d'un siècle pour qu'elle passe de un à deux milliards ; de trente ans pour compter trois milliards et de quinze années pour parvenir à quatre milliards en 1975. (P. Laborde).

Jusqu'à la moitié du XXe siècle, le territoire de la ville se différenciait en général nettement de l'espace rural aussi bien dans les pays du nord que dans les pays du sud. Jusqu'à cette période, les espaces périphériques étaient considérés comme des lieux privilégiés pour le développement d'une agriculture extrêmement liée à la proximité de la ville-marché. Dans le même temps, l'étalement urbain au-delà des vieux centres, bien que démarrant relativement plutôt dans les pays industrialisés, respectait toujours la forme traditionnelle de l'évolution de la ville, fondée le plus souvent sur le monocentrisme. La différenciation entre l'espace urbain et l'espace rural était régie par une logique de voisinage qui faisait que la ville s'arrêtait là où les champs commençaient.

Un demi siècle plus tard, les périphéries rurales sont devenues de plus en plus convoitées pour les usages urbains. Des espaces d'interpénétration entre l'urbain et le rural (les espaces périurbains) naissent au fil du temps, modifiant ainsi les repères spatiaux, brouillant les limites entre la ville et la campagne et posant une question nouvelle aux urbanistes : *où s'arrête désormais la ville et où commence la campagne ?* Cette interrogation devient encore plus insistante à la fin du siècle passé durant lequel les nouvelles formes de périurbanisation ont été encore plus spectaculaires autour de la plupart des grandes villes mondiales. Il s'agit en fait d'une diffusion plus ou moins importante, selon les pays, des fonctions urbaines et de l'habitat dans des espaces originellement ruraux, passés sous influence urbaine forte.

Les causes de la périurbanisation sont en fait multiples (délocalisation des activités économiques, nouveaux modes d'habiter, littoralisation favorisée par l'amélioration des moyens de transport, etc.). Les conséquences géographiques sont presque partout les mêmes : un recul progressif de l'agriculture proche de la ville au profit des usages urbains. Toutefois, la régression d'une agriculture périurbaine qui s'est traditionnellement localisée dans et autour des centres urbains n'est pas synonyme de sa disparition totale de ces lieux. En effet, au moment où certaines agricultures reculent ou se relocalisent dans des espaces plus stables, loin de l'influence urbaine, d'autres formes d'agriculture, bien que rattrapées par l'urbanisation, s'y maintiennent et distinguent encore aujourd'hui les espaces périurbains. La persistance de cette agriculture est liée aussi bien à ses rôles culturels, environnementaux et paysagers (pays du nord) qu'à ses fonctions socio-économiques et/ou alimentaires (pays du sud).

A- Avant le protectorat

A-1- La villégiature littorale des beys et de la bourgeoisie citadine

« *La Tunisie, dont le semis urbain a une origine ancienne est, depuis longtemps, un des pays les plus urbanisés du monde arabe* »⁴ écrit Pierre Laborde. Parallèlement et jusqu'au XIX^e siècle, les espaces périphériques étaient assez appréciées pour leur convenance à la villégiature, avant même de devenir plus tard des banlieues résidentielles. « *Dans les temps anciens, les riches citadins de la Carthage romaine comme ceux de la médina de Tunis rêvaient de pouvoir s'évader de leur cité, à la belle saison, pour jouir d'une vie plus libre et plus aérée à la campagne ou sur le littoral* », écrit Jacques Revault⁵. La fertilité de la plaine et le voisinage de la mer offraient des conditions favorables à d'agréables villégiatures, recherchés principalement en été. Le développement des moyens des transports notamment les chemins de fer, a accéléré la formation de nouveaux quartiers résidentiels périphérique et banlieusards.

Si la villégiature dans la banlieue Est de Tunis (Sidi Bou Saïd et La Marsa) était favorisée par la proximité à l'époque de Carthage, plus tard c'est la création de la première ligne de chemin de fer Tunis-La Goulette-La Marsa (TGM)⁶ qui a rendu possible la villégiature des Beys Tunis et de la bourgeois urbaine dans les environs de la médina. Mais le littoral n'était pas le seul espace désiré pour sa convenance à la villégiature. Durant la belle saison, les beys se retiraient dans leur palais construit en zone rurale. Cela fut le cas des palais banlieusards comme ceux du Bardo de la Mannouba (périphérie nord-ouest de la médina) et celui de M'hamdia sur la route Tunis Zaghouan au sud-ouest de la capitale.

Entre le XII^e et XVI^e siècles, chroniqueurs arabes et voyageurs étrangers ont rapporté la description des résidences de villégiatures (palais et jardins) hafsides qu'ils avaient eu l'occasion de visiter. Cela fut le cas de R. Brunschvig (1940) qui écrit à propos des environs de Tunis : « *La banlieue offrait aussi aux regards un autre spectacle, plus riant ; celui des jardins et des vergers, principalement au nord de la ville, qui devaient à l'immigration andalouse la variété et la perfection de leurs cultures, leur agencement soigné et de bon goût. Les propriétés privées y voisinaient avec des parcs et palais sultaniens, où le souverain et son entourage venaient se délasser de la vie un peu étriquée de la Kasbah* »⁷.

Au XIII^e siècle, le Bardo n'était qu'un lieu de villégiature des sultans hafsides. Abandonné après la conquête ottomane, le Palais du Bardo redevient la demeure des beys à partir du XVII^e siècle. Pendant deux siècles, le Palais ne cesse de s'embellir et, au XIX^e siècle, Ahmed Bey fait construire un nouveau palais, influencé par les architectures ottomanes et italiennes.

La banlieue Nord du littoral de Tunis fut depuis longtemps un lieu de villégiature des beys. Sous le règne des husseinites (1705-1957), la Tunisie a connu un élan urbanistique qui mit en œuvre la construction de plusieurs palais à Tunis et dans sa banlieue essentiellement. « *La ville de La Marsa avait été largement investie par la dynastie husseinite dès le XVIII^e*

⁴ P. Laborde, Les espaces urbains dans le monde, Nathan, Paris, 1989, p. 30.

⁵ Jacques Revault, Palais et résidences d'été de la région de Tunis, XVI^e-XIX^e siècles, Editions du centre national de la recherche scientifique, Paris, 1974, p 21.

⁶ La construction de La première ligne de chemin de fer a relié Tunis à la Marsa sous le règne de Mohamed Sadok Bey qui l'a inaugurée le 2 août 1872, suivi de celle de Tunis-Le Bardo en 1873, la Goulette-La Marsa et l'Aouina-La Marsa en 1874 et Tunis-Radès en 1880.

⁷ Robert Brunschvig, *La berbérie orientale sous les hafsides des origines à la fin XV^e siècle*, Tome I, Paris, Editions, Adrien-Maisonneuve, 1940, p. 355. in J. Revault (1974, op. cit. p. 23.

*siècle. Attirés puis rapidement attachés à ce territoire, certains beys avaient décidé de s'y installer de façon permanente en multipliant les palais et les résidences secondaires. Ce mouvement avait été vite suivi par les bourgeois et les dignitaires de Tunis ».*⁸

Tout proche de La Marsa, Sidi Bou Saïd, village maraboutique du treizième siècle qui abrite le Palais du Ennajma Ezzara. Dès le début du XX^e siècle, Sidi Bou Saïd est devenu un site privilégié des artistes, des écrivains et des peintres occidentaux qui ont succombé aux charmes du village. Cela fut le cas de Georges Bernanos, André Gide, Paul Klee, le Baron Rodolphe d'Erlanger etc. Ce dernier, peintre et musicologue, s'y installa en 1912 et y fit construire un somptueux palais sur un site de 10 hectares. Actuellement le palais, rebaptisé Ennejma Ezzahra, est devenu le Centre des Musiques Méditerranéennes et Sidi Bou Saïd reste un lieu de villégiature et d'élection de la haute bourgeoisie tunisienne.

D'autres villes littorales ont connu à leur tour et depuis très longtemps la villégiature. Dès la fin du XIX siècle, le protectorat français apportait pour Hammamet le chemin de fer, l'électricité et le téléphone. La ville se transforme et devient dès le début du XX^e un lieu de villégiature qui attire aussi bien la bourgeoisie et les villégiateurs indigènes et étrangers surtout européens dont le millionnaire roumain George Sébastien qui y construit une somptueuse villa en 1920, devenue aujourd'hui le Centre Culturel de Hammamet. Depuis l'Indépendance du pays suite à la valorisation de ce territoire notamment par l'activité touristique, la villégiature s'est renforcée dans la ville Hammamet, devenue au fil du temps un lieu privilégié des tunisiens aisés pour construire leurs résidences secondaires. L'aménagement de l'autoroute Tunis-M'saken au courant des années 1980 a favorisé l'implantation des résidences secondaires dans les vergers d'agrumes.

Autant les remparts imposants et le besoin de sécurité limitaient l'extension de la médina de Tunis sur sa périphérie, autant ils s'ouvraient sur une campagne agréable où les sultans et les hauts dignitaires du royaume avaient des résidences qui firent l'admiration et l'enchantement des voyageurs de l'époque. Les palais et grandes demeures du Sultan, des princes, des chefs militaires, des hauts fonctionnaires et des grands bourgeois (grands propriétaires, artisans, commerçants...) étaient nombreuses au sein d'un système urbain qui semble avoir atteint un haut degré de perfection. Créé au milieu du XIII^e siècle par Al-Mostansir, le jardin d'Abou Fihir demeura, jusqu'à la fin du règne Hafside, le paradis des sultans, (Abdellaziz Daoulatli, 1976).

Durant plus de deux siècles et demi (1705 à 1957) de règne, les Husseinites ont réalisé des constructions importantes à l'intérieur et autour de Tunis, (Jacques Revault, 1974). Venture Paradis (1983) parle de maisons de campagne établies autour des grandes villes tunisiennes sur des propriétés parfois très vastes, vu le faible prix des terrains agricoles. Dans les environs de Tunis, les villas et les jardins se repeuplèrent et des palais, en nombre incalculable, furent construits dans la campagne, ce qui ne s'était jamais vu aux époques précédentes (Mohamed Seghir Ben Youssef, 1900).

C'est sous le règne de Ali Pacha (1740-1756), que furent construits différents *borjs* (fort) comme site militaire au départ : le Borj Sidi-Belhassen ou encore le *borj* de la Rabta. Plus tard le *borj* devient un symbole de villégiature des notables dans les plus grandes villes tunisiennes. Cela fut le cas des borjs dans les environs de Tunis, de Sousse, de Mahdia et de Sfax (j. Revault, 1971). Au cours du XIII^e-XIX^e siècles, la ville de Sfax « *s'est entourée d'une banlieue de jardins, dans lesquels on trouve des constructions (borj) extrêmement typiques, à*

⁸ Sondes Zaïer, Le temps des jardins husseinites : Le cas du jardin de Ksar Essaâda à La Marsa, Mémoires du Maître «Paysage, Territoire et Patrimoine», ESHE Chott Mariem, 2004.

un étage. Ce sont de véritables tours carrées dont la haute silhouette domine les jardins. Elles servaient de seconde résidence aux citoyens pendant les mois d'été, quand la chaleur rend la vie difficile en médina : c'est une habitude encore très courante aujourd'hui », écrit l'architecte Van der Meerschen Michel en 1972⁹. Durant son règne (1782-1814), Hamouda Bey construisit en 1798 Ksar el-Warda ou Palais de la Rose à la Manouba, dont un kiosque a été transporté plus tard dans l'actuel parc du Belvédère.

Ahmed Bey (1837-1855) fonda plusieurs bâtiments civils et militaires en médina ; mais la construction qui l'a rendu encore plus célèbre est celle de son palais de Mohammedia, à plusieurs km au Sud de Tunis, sur la route de Zaghouan (Figure 1). Ahmed Bey fut le premier bey à effectuer, en novembre 1846, un voyage officiel en France, sur invitation du Roi de France Louis Philippe. Émerveillé, entre autres, par la majesté du palais de Versailles, il retourna en Tunisie avec le rêve de construire une ville royale avec son palais dans les environs de Tunis à l'image du palais de Louis XIV à Versailles. Il entreprit aussitôt les constructions. Il en résulte un vaste ensemble de palais énormes, pavillons et casernes au milieu de jardins. Selon Revault (1974), ces réalisations *chimériques et sans lendemain*, coïncident avec une crise financière aggravée par les dépenses militaires qui absorbaient les deux tiers des revenus du bey. Cette crise financière fut à l'origine de l'interruption des constructions à la Mohammedia en 1843 et dont *les bâtiments tombèrent en ruines avant d'être achevés*.

La carte (figure 2) montre la localisation de la médina de Tunis sur le versant Est d'une colline affleurant entre la sebkha Essijoumi à l'Ouest et le lac de Tunis à l'Est. Au Nord-est et à 20 Kms de la Médina commencent les espaces de villégiatures (figures 3 et 4) où se déploient différents types de demeures : palais, *borjs* et *senias* de la bourgeoisie tunisoise et des représentants du corps diplomatique étranger (France et Allemagne).

Plus tard, le transfert de certaines fonctions de la ville en zones périurbaines et la création de nouveaux centres urbains se traduit par la reproduction des banlieues sur des territoires de plus en plus excentrés et agricoles. En effet, ni la fertilité ni la fragilité des terres agricoles autour des villes n'ont empêché leur transformation en sol urbain. « *Le réseau urbain tunisien est en particulier les villes littorales ont connu ces dernières années une croissance tant démographique qu'économique mettant en péril le potentiel des terres fertiles environnantes due à un besoin sans cesse accru en espace* »¹⁰. Ce constat dévoile que l'urbanisation est un processus qui ignore les potentialités agro-environnementales des terres.

⁹ Van der Meerschen Michel « La médina de Sfax, enquête préliminaire à sa régénération », UNESCO-ICOMOS, Moumentum vol. VIII, 1972. p. 5.

¹⁰ A. Mtimet, Emprise urbaine et terres agricoles, (étude de cas et mesures envisagées en Tunisie), in Driss Ben Ali (et al), Urbanisation et agriculture en Méditerranée, conflits et complémentarités. L'Harmattan, 1996. p. 113.

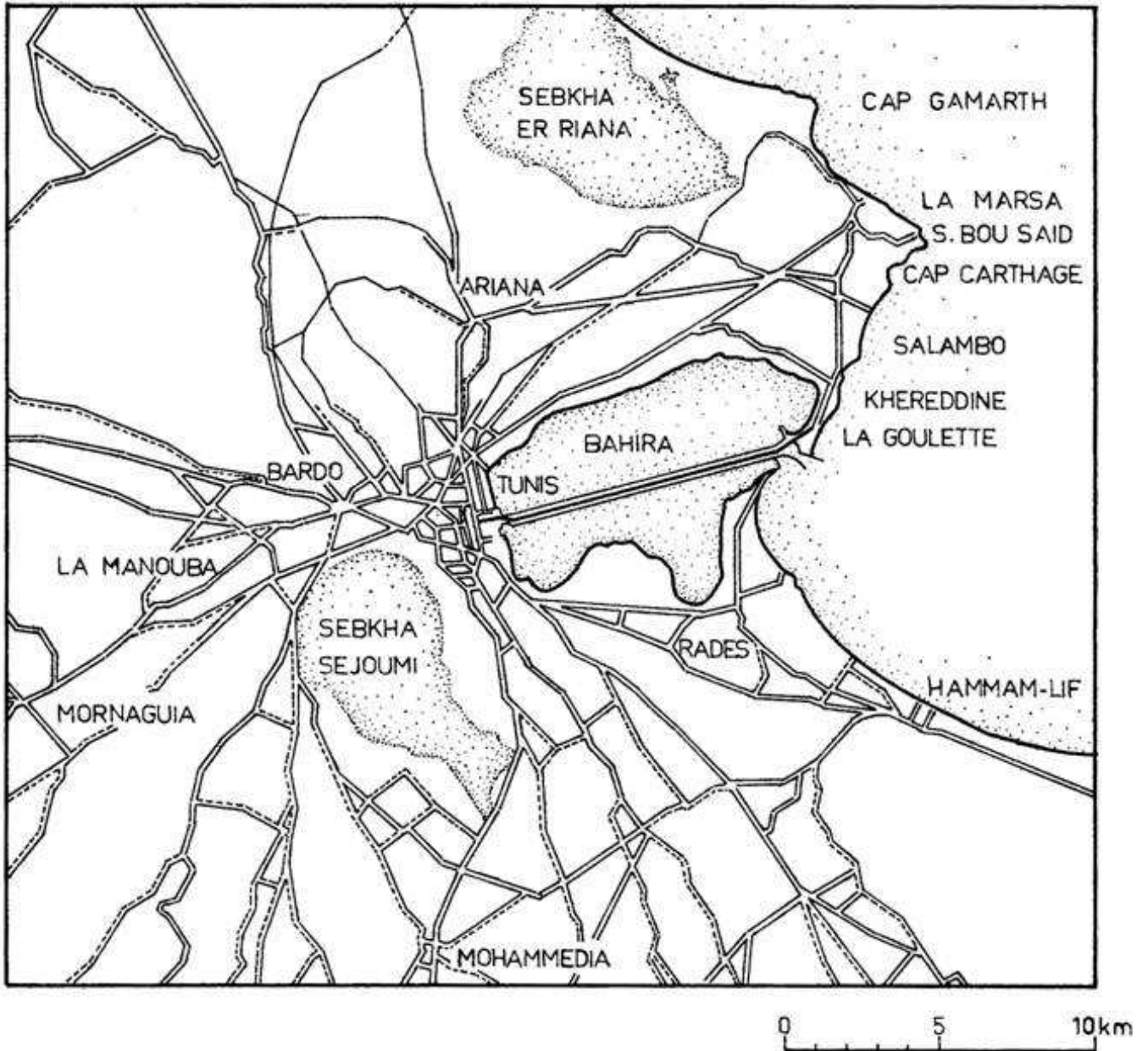


Figure 1 : Plan général de la région de Tunis. (Source : J. Revault, 1974)

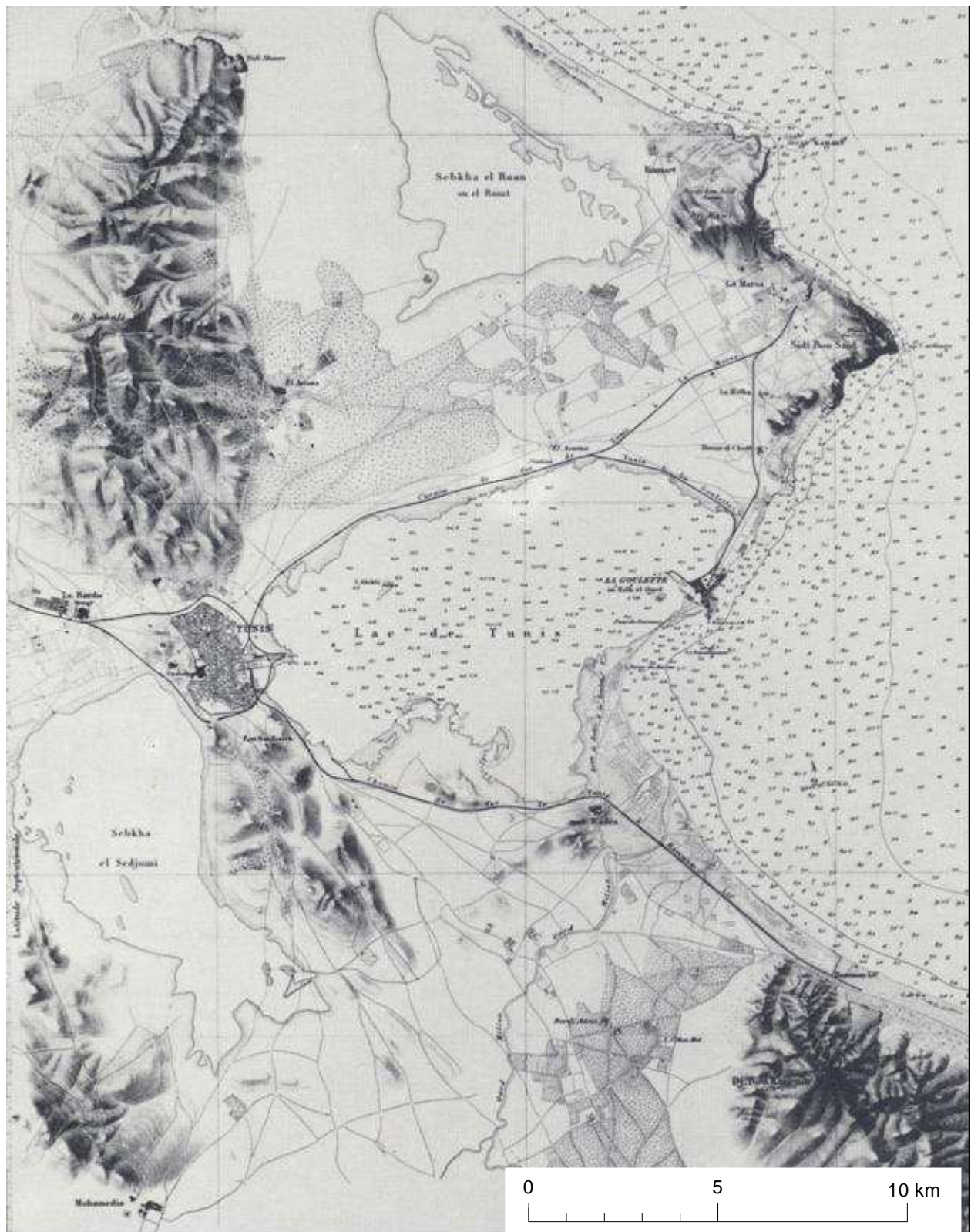
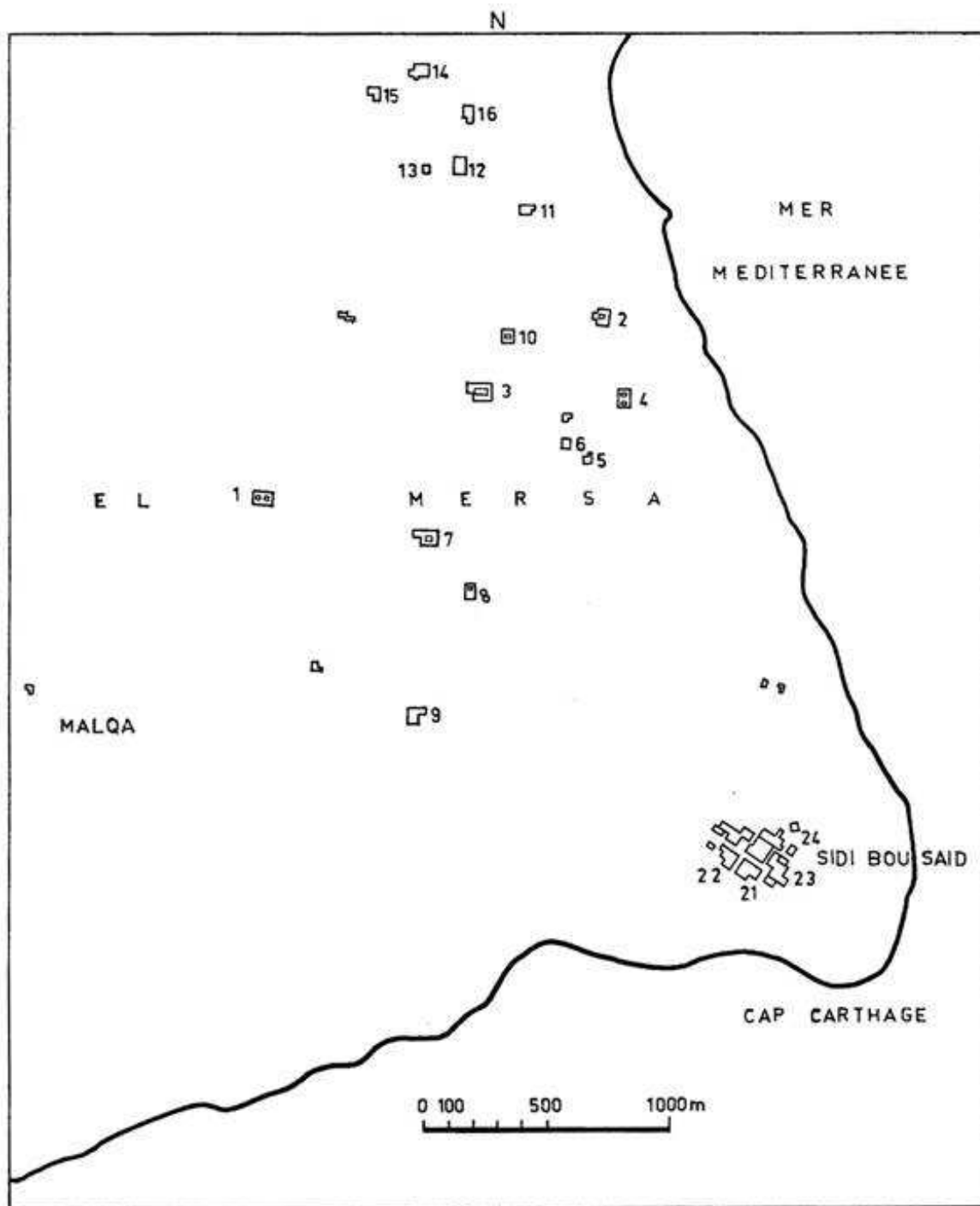


Figure 2 : Carte de la Baie de Tunis et Cap Gammarth, réalisée par le Service hydrographique de la marine française en 1887. (Source : J. Revault, 1974)



Plan de situation (XIX^e siècle, d'après Falbe)

La Marsa

- 1. — Borj Mohamed ben Ayed (Consulat d'Angleterre)
- 2. — Borj Mohamed el-Mestiri (Consulat de France)
- 3. — Grande Abdalliya (Palais beylical)
- 4. — Petite Abdalliya (Consulats divers)

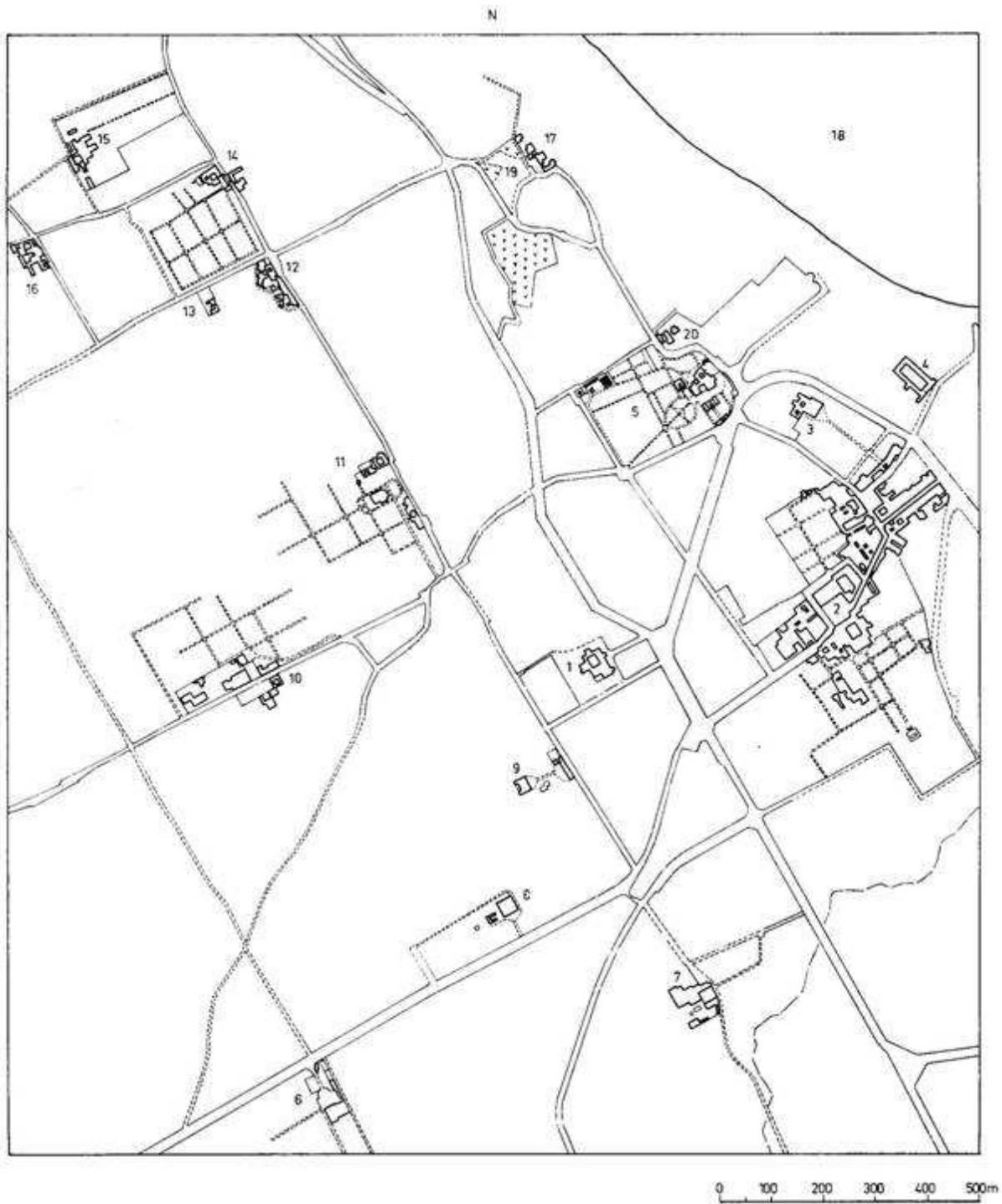
- 5. — Borj Slimane Kahia
- 6. — Borj Ahmed Bach-Hamba
- 7, 8. — Saniet Mohamed el-Mourali (Ministre de la Marine)
- 9. — Borj Sidi Qarfedo
- 10. — Borj Mustafa-Captan
- 11. — Woqoufs Sidi Abd-el-Aziz
- 12. — Borj Mustafa Qarbali
- 13. — Borj Don Gigio

- 14, 15. — Borj Mustafa ben Hamza
- 16. — Sidi Ali Chaouch

Sidi bou Said

- 21. — Dâr Mahmoud bey
- 22. — Dâr Bach-Kateb (Lasram)
- 23. — Sidi Bou Said
- 24. — Dâr Hadj Ahmed Bach-Hamba

Figure 3 : Localisation des différentes résidences secondaires (*borj*, *saniet* ou *senia* et *dâr*) à l'Est de la Baie de Tunis et Cap Gammarth, au début du XX^e siècle (source : J. Revault, 1974)



Plan de situation

La Marsa :

- | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| 1. — El-'Abdalliya | 7. — Saniet Mustapha bey | 14. — Borj Ousleti |
| 2. — Palais beylicaux | 8. — Saniet El-Bahri | 15. — Résidence de Hollande |
| 3. — Saniet Mohamed Khaznadar | 9. — Saniet Ben Achour | 16. — Borj El-Aid |
| 4. — Fondouk Chérif | 10. — Saniet Zaouche | 17. — Borj Grigui |
| 5. — Résidence de France | 11. — Saniet Bou Hajeb | 18. — Golfe de Tunis |
| 6. — Résidence de Grande-Bretagne | 12. — Borj El-Houki | 19. — Sidi 'Abd el-'Aziz |
| | 13. — Borj Chaba'ane | 20. — Sidi Salah |

Figure 4 : Plan des situation des palais beylicaux et autres résidences secondaires dans la région de La Marsa à l'Est de la ville de Tunis : situation début de l'Indépendance du pays en 1956. (J. Revault, 1974)

B- Pendant le protectorat : naissance des villes européennes et amorce du développement des médinas

La Tunisie fut depuis l'Antiquité un pays à tradition urbaine. De Carthage (fondée en 814 avant JC)¹¹ à Kairouan (fondée en 670)¹², de nouvelles cités (villes) s'édifient et le mode de vie urbaine change au rythme de la naissance des mutations socio-économiques. Cet état de développement des villes se perpétue jusqu'au début du siècle dernier. Par la suite, l'accroissement démographique et la paupérisation des populations rurales se traduisent par des afflux massifs vers les grands centres urbains, notamment après l'indépendance du pays en 1956. Les centres-villes se densifient et les espaces périphériques s'urbanisent progressivement. « Fondée en 698 par Hassen Ibn Nooman, vainqueur des byzantins, la médina de Tunis s'est substituée à Carthage et fut fondée sur le versant Est d'une colline, qui représentait un site défensif, car située au fond d'une lagune de faible profondeur qui interdisait les attaques par la mer, et protégé à l'Ouest par des falaises difficilement accessibles (Chabbi, 2004).

L'amorce du développement urbain de la médina au-delà de ses remparts remonte au IIe siècle lorsque apparurent les faubourgs Nord et Sud¹³. Sous le protectorat, la médina de Tunis fut dédoublée par une ville européenne organisée selon une trame orthogonale.

En effet, avec l'installation du protectorat en 1881, Tunis qui ne comptait que 100.000 habitants (Signoles (1985), Chabbi (2004)), fut dédoublée par une ville européenne organisée selon une trame orthogonale, construite entre la médina et la mer. Plus tard, la nouvelle extension urbaine s'est accompagnée à partir du début du XXe siècle par le déplacement des fonctions urbaines de la médina vers la ville coloniale.

Dés 1926, le taux d'urbanisation était de 26 % de la population totale, en 1966, de 47 % et, en 1980, avec 54 % et en 2000, 64.9 %¹⁴. La distribution des villes selon la taille tend vers l'équilibre malgré la *relative macrocéphalie*¹⁵ tunisoise. Totalisant une population de plus d'un million d'habitants, en 1980, Tunis n'est que trois fois plus peuplé que Sfax, deuxième ville du pays. Le développement des pôles urbains régionaux (petite villes et villes moyennes) ralentit la polarisation de la capitale. Tunis rassemble 15,3 % de la population totale en 1980 contre 17.5 % en 1956. L'effet polarisateur des autres villes notamment littorales constitue le principal facteur de cette baisse.

Par ailleurs, l'urbanisation en Tunisie présente deux aspects d'évolution distincts. Le premier aspect concerne une concentration urbaine essentiellement dans les villes littorales, avec une différence d'urbanisation qui distingue les villes du littoral Nord de celles du littoral Sud. Mais avec le développement qu'ont connu les villes du Sud (industrialisation et tourisme), cette différence de taille s'est amoindri avec le temps, notamment vers la fin du siècle dernier. Le second concerne la disparité qui existe entre les villes littorales et celles de l'intérieur du pays. Au moment où les villes littorales deviennent de plus en plus polarisatrices, concentrant de ce fait la majorité de la population urbaine, celles de l'intérieur restent peu peuplées et se vident davantage. Ce déséquilibre, entre le développement des villes côtières et celles de

¹¹ Carthage est une cité qui a été fondée en 814 Av. JC par des colons phéniciens, conduits par la Reine Didon, appelée aussi ELYSSA.

¹² Kairouan : première ville Islamique au Maghreb fondée par le conquérant arabe Okba Ibn Nafaa en 670.

¹³ *Initialement simples noyaux, ces faubourgs prirent un caractère urbain au 14ème siècle.* In M. Chabbi, "Potentialités et obstacles à la constitution d'une région urbaine - Le cas du Grand Tunis", 40th ISoCaRP Congress 2004. p. 2.

¹⁴ Source : Institut National de la Statistique (INS), juin 2004.

¹⁵ Le terme *macrocéphalie* a été emprunté à Pierre Laborde, op. cit., p. 30.

l'intérieur, est sous-tendue par l'essor de l'industrie et du tourisme qui caractérise les villes littorales et qui a favorisé la concentration des capitaux et l'émigration des cadres désireux de se rapprocher de leur lieu de travail, d'une part, et par la migration interurbaine qui s'effectue de l'intérieur vers les zones littorales, d'autres part.

B-1- Les conséquences de l'exode rural depuis 1950 : taudification des médinas et développement de l'habitat insalubre et/ou spontané

À l'indépendance en 1956, Tunis représentait une ville de 560.000 habitants, structurée autour de quatre types de tissus urbains : - la médina, transformée en un quartier taudifié ; - la ville européenne devenue le centre directionnel ; - les goubivilles concentrés aux abords immédiats de l'espace central sur des sites insalubres et des zones inondables; et les cités de recasement situés dans l'espace périurbain, (M. Chabbi, 2004). Pour la ville de Tunis, T. Bouchrara Zanad¹⁶ parle d'une double *pénétration du fait rural dans le fait urbain*. Dans un premier temps, cette pénétration a généré la *surdensification du tissu urbain traditionnel* (la Médina) voire son *étranglement*.

L'émergence d'une autre forme de pénétration, et c'est le second cas, mais cette fois-ci, c'est en dehors de la ville que se manifeste le processus *dans des cités dites de « recasement »*¹⁷ construites par l'Etat. Cette orientation des pouvoirs publics a amorcé le peuplement de l'espace périphérique par des néo-citadins. Les bidonvilles envahissent les friches industrielles¹⁸ et l'habitat dit « spontané » ou non réglementaire déferle sur les terres agricoles. De fait, l'espace périurbain est livré aux extensions anarchiques et se transforme en un immense chantier de construction¹⁹. Le District de Tunis identifie en 1982 plusieurs types d'habitat en Tunisie dont cinq types sur sept²⁰ se déploient soit en zones périurbaines ou rurales.

Le mouvement migratoire vers Tunis s'inscrit, selon Jean Despois²¹, dans un mouvement traditionnel d'exode Sud-Nord qui remonte au à la fin des années 30 ; la *steppe remontant vers le Tell selon un mouvement ancestral*. La sécheresse et les mauvaises récoltes qui ont secoué les régions du centre en deux temps (1936-1938 et 1943-1948), ont contraint des dizaines de milliers de ruraux, essentiellement nomades, à migrer vers les plaines céréalières des régions du Nord Ouest. Par la suite, et à partir des années 60, les flux migratoires vers les grandes villes notamment vers Tunis s'effectuent selon des modalités variables.

¹⁶ T. Bouchrara Zanad, Tunis, une ville et son double, maison tunisienne de l'édition, 1995.

¹⁷ T. Bouchrara Zanad, op. cit. p19.

¹⁸ On désigne par friches industrielles dans ce cas précis, les sites des carrières abandonnées en zones périphériques comme celui des briqueteries de Jebel Lahmar à l'ouest du parc de Belvédère.

¹⁹ « La périphérie de Tunis en 1960 était à vocation résidentielle, composée des différentes catégories socio-économique, alors que l'habitat spontané périurbain s'est développé sur une périphérie à vocation agricole ou industrielle ». T. Bouchrara Zanad, op. cit. p24.

²⁰ Les sept types d'habitat identifiés sont les suivants : centre urbains et centre historique, qui concerne essentiellement la médina et la ville basse (ou la ville dite européenne) ; cité de recasement, goubiville, habitat rural, habitat de moyen standing et habitat de haut standing qui ont distingué les extensions en zones périurbaines et/ou rurales. In District de Tunis, *L'habitat spontanée dans le District de Tunis, Etude d'identification - Les quartiers ; données de base*, 1982.

²¹ Jean Despois, La Tunisie orientale, Sahel et basses steppes, Institut des hautes études, Paris, PUF, 2^{ème} édition, 1955.

C- Après l'Indépendance

C-1- la périurbanisation des villes tunisiennes depuis l'indépendance

« Depuis l'Indépendance (1956), on peut distinguer trois types de flux en provenance du « Reste de Pays » vers Tunis », écrit Michel Picouet²² : des flux fortement organisés, des flux conjoncturels et des flux non organisés. Qu'il s'agisse des flux organisés ou non, leur installation dans les villes s'établit selon deux mouvements, selon M. Picouet, (1975), P. Sebag (1970-71) et M. Chabbi (1986)²³.

Le premier cas concerne un mouvement direct au moyen de réseaux familiaux et/ou communautaires noués avec d'anciens migrants déjà installés en ville. Le second cas concerne généralement des ruraux qui agissent par étapes dans selon un mouvement hors réseaux. Dépourvues de moyens financiers mais aussi d'une culture urbaine, ces populations ont choisi d'autres lieux d'apprentissage de l'adaptation à la vie citadine à proximité de la ville. A cet effet, ces migrants choisissent les communes rurales les plus proches des grands centres urbains ou l'espace rural périphérique comme des lieux relais, avant d'intégrer définitivement la ville. Ces stratégies migratoires contribuent aux transformations graduelles de l'espace périurbain et met en péril l'activité agricole. Jusqu'en 1975, les espaces interurbains vacants et à statut foncier précaire (District de Tunis, 1982) ont constitué des lieux d'élection des populations les plus démunies. C'est bien là où sont nés les foyers des bidonvilles à proximité du centre (figure 5). Une proximité qui leur permet d'exercer dans le secteur informel en ville sans recours au moyen des transports. Ce fut le cas des sites de carrières abandonnées et des terrains accidentés (Jebel Lahmar et Ras Tabia au Nord de Tunis, Borj sidi Ali Raïs et Sidi Fatahallah au Sud, Saïda Manoubia à l'Est) ; des berges de sebkhas ou des zones inondables (Mellassine à l'Ouest, Salambo, Maalga et El Haouech, à l'Est), etc.

La vie en Médina même pour le mouvement organisé des migrations n'était que provisoire et une première escale avant de s'installer définitivement en zones périurbaine où le prix du foncier agricole reste très faible, jusqu'aux années 70.

Le logement dans les oukalas²⁴ est assimilée à *un stage de citadinité* pour ne pas reprendre l'expression de stage d'oukalisations²⁵ ; un terme qui prête plus à une indignation d'un état de fait social qu'à l'analyse d'un fait urbain ; surtout que les habitants de la ville sont pas uniquement des urbains du moment où elle a toujours accueilli des ruraux. En revanche, le

²² Les flux fortement organisés (Type 1) écoulent traditionnellement le surplus de population des régions déshéritées, principalement le sud tunisien, les flux conjoncturels (Type 2) sont liés à un fait historique sans précédent : le départ de près de 200 000 européens remplacés en quelques années par des tunisiens attirés par des structures d'accueil (logements et emplois disponibles), assez exceptionnelles et les flux non organisés (Type 3) sont originaires le plus souvent des régions du Nord-Est et surtout du Haut-Tell). Picouet, Michel, Influence de la migration dans la croissance de l'agglomération de Tunis : Perspectives 1966 – 1991, Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, 1975 - Volume 12, Numéro 4, p. 430.

²³ M. Picouet (1975), op. cit., P. Sebag, les populations de la Médina. Tunis 3 fasc., 1970-71 et M. Chabbi, Une nouvelle forme d'urbanisation à Tunis, l'habitat spontané périurbain, thèse d'urbanisme Paris, 1986.

²⁴ Oukala désigne une demeure traditionnelle en médina abritant plusieurs familles où les chambres sont louées à la pièce pour une même famille ou pour des ménages qui n'ont aucun lien de parenté ou d'alliance.

²⁵ J'emprunte ici à J. Berque l'expression *stage de citadinité* qui désigne l'étape transitoire de la vie des populations paysannes dans les faubourgs de la médina de Tunis, J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Tunis, Editions du Cérès, 2001, que celle de certains auteurs comme T. Bouchrara Zanad (1975) le *stage d'oukalisations*. Puisque, le terme oukalisations désigne l'état de dégradation des anciennes demeures de la Médina, souvent louées à la pièce pour accueillir des ménages d'origine rurale. On parle alors de surdensification, de taudification, de ruralisation, ..., de la Médina.

terme urbanité semble plus approprié puisque ces mêmes populations qui sont à l'origine des quartiers dit spontanés en zones périurbaine ont souvent véhiculé avec eux et reproduit dans leur mobilité résidentielles des formes et des motifs architecturaux empruntés à ceux de la Médina.

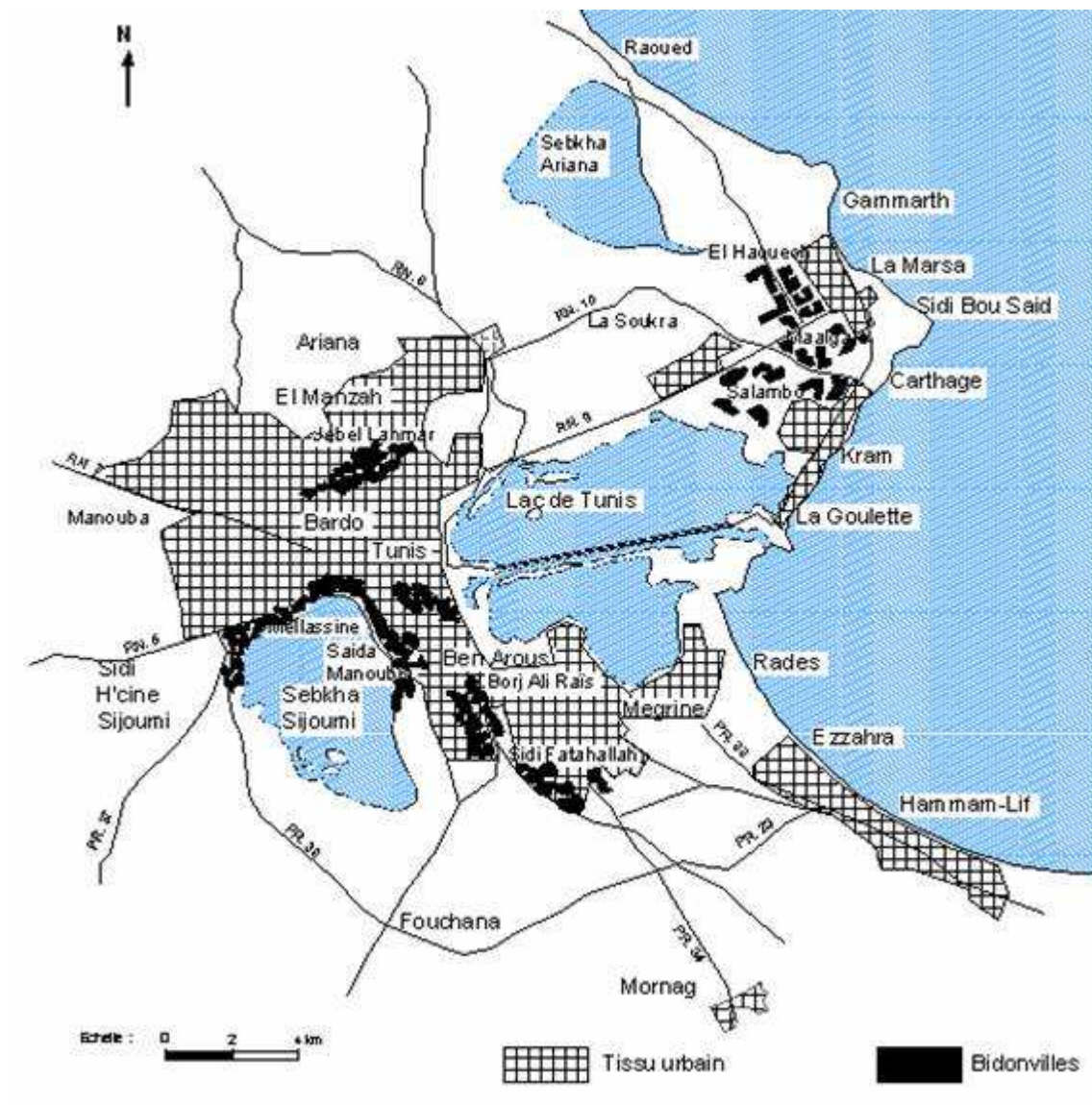


Figure 5 : « principaux Bidonvilles » du Grand Tunis (source : Bouraoui M., 2000).

Certains quartiers d'habitat spontané présente une trame orthogonale, des rues suffisamment larges et des villas en s'appuyant uniquement sur le savoir-faire individuel et/ou collectif. Une nouvelle forme d'habitat s'est amorcée depuis les années 70. Elle concerne autant des néo-citadins qui ont achevé leur stage de citadinité en ville que de nouvelles populations rurales venues s'installer directement en zones périurbaines. Cette nouvelle génération d'habitat grignote à sa manière l'espace périurbain des grandes villes maghrébines²⁶.

En Tunisie et particulièrement à Tunis, la période 1975-1981 reste une étape distinguée de l'urbanisation périurbaine. La saturation des sites traditionnels intra-urbains et périphériques

²⁶ T. Bouchrara Zanad, op. cit., p. 155.

conjuguée à un contrôle plus strict des terrains intra-urbains à cause de l'accroissement des valeurs foncières ou des enjeux sociaux a généré un développement spontané d'une urbanisation périurbaine considérable où six zones représentent à elle seule presque 83 % de l'accroissement des logements spontanés dans le district de Tunis²⁷.

Le processus de périurbanisation incontrôlée était préoccupant ce qui a conduit le District de Tunis (DT) à mener une étude pour recenser les quartiers spontanés urbains et collecter les données de base décrivant leurs caractéristiques résidentielles, socio-économiques et urbanistiques. « Depuis 1976-1977, le District savait qu'il se développait autour de Tunis une nouvelle forme d'urbanisation d'espace qui s'opère sans autorisation préalable des autorités, donc anarchiquement, sur des terres agricoles qui n'étaient pas destinées à l'urbanisation, et caractérisée par une déficience presque totale en matière d'équipements socio-collectifs et d'infrastructures de base »²⁸.

Désigné par « habitat spontané péri-urbain » (HSPU), le DT révèle que le phénomène va en s'accroissant, et au début des années 80, il était devenu d'une telle ampleur qu'une étude pour évaluer son importance, saisir sa répartition, appréhender les mécanismes de son développement et le caractériser d'une manière beaucoup plus précise et détaillée devenait pratiquement urgente et nécessaire.

Dans la conclusion, l'étude a confirmé que l'habitat spontané surtout à partir de 1980 est devenue une composante essentielle de l'urbanisation dans le Grand Tunis et que cela est dû plus à une redistribution et un redéploiement de la population du Grand Tunis qu'à l'apport de population par exode rural, ce qui est une grande nouveauté à l'époque où on croyait partout que le phénomène est lié directement à l'exode rural, (District de Tunis, 1982).

Entre 1996 et 2004, le taux de la population des villes littorales a gardé une nette croissance par rapport au reste des villes tunisiennes. En l'espace de neuf ans, le gouvernorat de Sousse a réalisé le taux d'accroissement le plus élevé de toutes les villes tunisiennes, 20,3 % soit 92 300 habitants en plus. L'agglomération de Tunis, composée de quatre gouvernorats (Tunis, Ariana, Ben Arous et Manouba) n'est arrivée que deuxième avec une augmentation de 17,9 %, pourtant, elle est quatre fois plus peuplée que le gouvernorat de Sousse en 1996. Avec un taux de 12,94 %, Sfax deuxième ville du pays et deuxième plus grande agglomération à l'échelle nationale n'est arrivée qu'en troisième position. Pour la même période, les populations des trois gouvernorats du Nord Ouest (Le Kef ; Siliana et Béja) ont régressé respectivement de : 6.16 % (soit 17 000 habitants en mois) ; 5.97 % (soit 14 900 habitants en mois) ; -1,58 %, (soit 4 900 habitants en mois). Le gouvernorat de Kairouan qui n'est qu'à 60 km de la ville de Sousse et du littoral Est n'a augmenté que de 0.2 %, soit 1 100 habitants²⁹.

Cette polarisation des villes littorales s'est accompagnée d'une extension urbaine intense sur les espaces agricoles limitrophes. Ce mouvement de l'étalement de l'urbain était, jusqu'aux années 1980, l'apanage du grand Tunis.

C-1-1- Une littoralisation ancienne favorable à la périurbanisation

Les villes tunisiennes, à l'image du reste des villes arabes, sont traditionnellement des villes de services et d'activités tertiaires. Les mutations géographiques des deux décennies 1970-1980 étaient importantes à l'échelle nationale bien que Tunis garde la dominance exclusive du reste des villes du pays. Un basculement démographique exceptionnel a marqué les villes côtières. Aussitôt après l'Indépendance, les trois régions de Tunisie maritime orientale disposaient de 75 % du nombre total des villes à pouvoir polarisant. Ce taux s'élève à 80 % en

²⁷ Source : District de Tunis, cité par T. Bouchrara Zanad, op. cit. p. 157.

²⁸ District de Tunis, l'habitat spontané dans le District de Tunis, étude d'identification. Les quartiers, données de base, 1982, fiche d'étude n°15, p. 44.

²⁹ Ces conclusions ont été déduites l'analyse des du tableau population 2004, source : Institut National de la Statistique (INS), statistiques économiques et sociales de la Tunisie, recensement 2004.

1984. Les grandes réalisations industrielles et touristiques et la consolidation des services administratifs ont attisé la croissance des villes côtières. Dans un intervalle de dix ans, la ville de Gabès a presque doublé, passant de 48 612 habitants en 1975 à 92258 habitants. Le record a été atteint par la population de Zarzis qui a été multipliée par 3.4 (14420 habitants en 1975 et 49063 habitants en 1984)³⁰. Se sont les espaces périurbains qui accueillent ces flux de migrations interne. L'urbanisation croissante, la dominance du modèle de l'habitat individuel, l'éclatement du groupe familial (décohabitation), la croissance de la mobilité, engendrée par l'amélioration du niveau de vie, des moyens de déplacement et des infrastructures routières *sont de nature à favoriser la dispersion, l'éclatement urbain, l'urbanisation sur place des campagnes et la périurbanisation*, A. Belhedi (1993).

Actuellement, et face à l'élargissement de l'espace urbanisé, la notion même de quartier qui caractérise le découpage de la ville disparaît dans les nouvelles formes de l'habitat périurbain. Le sentiment d'appartenance à un lieu identifiable se dilue lui aussi. Les populations s'identifient plutôt à un territoire régional ou à la ville-centre qu'à leur lieu d'habitat, encore mal défini du fait de la superposition des fonctions urbaine et rurales. Lors d'une enquête³¹ menée en 2000 auprès d'un échantillon d'anciens résidents des *oukalas* de la médina de Tunis, délocalisés dans une cité populaire en zone périurbaine, il a été remarqué que ces populations assimilent très mal leur nouveau territoire. À la question « gardez-vous encore un sentiment d'appartenance à votre ancien lieu de résidence, la médina ? », il a été répondu « *Je suis tunisois. Cela fait 28 ans que je j'habite en Médina. Aujourd'hui, Je ne me sens plus un habitant de Tunis avec cette délocalisation, nous sommes éloignés des établissements éducatifs et culturels, avec les retards du bus, mes enfants peinent pour arriver à l'heure à l'école. Bref, maintenant j'habite le rif*³². Le contenu de cette réponse est révélateur d'un malaise général ressenti par les néo-citadins, car le terme *rif* évoqué dans ces propos est significatif. En fait, le *rif* était considéré jusqu'aux années 1980 comme un lieu répulsif, synonyme de dénuement et de dégradation sociale. Ce sentiment est éprouvé par les populations rurales défavorisées qui ont choisi le chemin de l'exode après avoir vécu avec leurs familles une pauvreté extrême durant des dizaines d'années. Néanmoins, le *rif* aujourd'hui mieux aménagé et facile d'accès depuis quelque temps, est devenu un lieu d'admiration de plus en plus attractif pour les citadins d'aujourd'hui. La tendance actuelle d'une part importante des populations urbaines, notamment la catégorie aisée, est celle de vivre citadin dans un *rif*, un *rif* bien accessible mais pas trop urbanisé. C'est uniquement dans de tels lieux qu'on profite pleinement des paysages à perte de vue, raconte un sahélien qui réside dans la région périurbaine de Sousse Nord. « *Il n'y a pas d'obstacles visuels qui me privent de ces belles vues. Le calme, l'air pur et la verdure qui m'enveloppent me passionnent ici. Je les ressens comme un don de la nature, et j'ai eu tort de ne pas m'en apercevoir assez*

³⁰ Voir à ce propos T. Bouchrara Zanad, op. cit., p. 27 et M. Trabelsi, Le développement politique, une théorie sans objet ? Réflexions à la lumière du cas tunisien". Colloque C.E.R.E.S., Novembre 1986, Tunis p. 7.

³¹ Il s'agit d'une enquête personnelle, in Houimli Ezzeddine, « Désoucalisation », *recasement et nouvelle territorialité : Etude du cas des habitants de la cité El Machtel à El Agba Tunis*, Mémoire de DEA d'urbanisme, Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme, Tunis, 2001. Le terme « désoucalisation » désigne la délocalisation d'anciens habitants des *oukalas* de la médina de Tunis vers de cités de recasement, aménagées en zones périphériques, notamment durant les années 1990.

³² Extrait des entretiens personnels, in Houimli Ezzeddine 2001, op. cit.

Le terme *rif* désigne « pays cultivé et fertile ; pays situé sur le bord d'un fleuve », selon le dictionnaire arabe-français Al-Farâ'id, édition, 1986. En Tunisie, le *rif* désigne rural. Cela concerne tout le territoire agricole non urbanisé en dehors des limites communales. Administrativement le *rif* est représenté par des *imadas* (la plus petite unité administrative d'une délégation). Depuis près d'une quinzaine d'années, les conditions de vie dans le *rif* ne cesse de s'améliorer et le *rif*, notamment littoral, polarise de plus en plus des populations urbaines soit pour construire une résidence secondaire ou un habitat permanent.

tôt »³³. Ce nouveau mode de vie sous-tend, en partie, l'actuelle urbanisation de l'espace rural de Sousse Nord, même si l'isolement n'est pas trop recherché par les tunisiens en général. L'existence d'une habitation voisine occupée rassure sur la sécurité du lieu, notamment pour les couples qui travaillent.

C-1-2- Polarisation des villes littorales, peuplement des régions côtières et recul des terres agricoles

Même si la Tunisie est considéré comme un pays précocement urbanisé, l'urbanisation des espaces ruraux périurbains limité à la villégiature (on l'a vu), ne s'est renforcé que depuis l'installation du protectorat en 1981. Outre la construction des villes européennes qui juxtaposait généralement les médinas, de nouveaux quartiers résidentiels ont vu le jour à l'écart de la ville-centre pour accueillir les populations étrangères. L'implantation de ces cités qui s'est accompagnée des infrastructures nécessaires a favorisé l'apparition de l'habitat précaires aux alentours, notamment dans la ville de Tunis. Mais l'ampleur du processus de périurbanisation ne s'est accentuée qu'après l'Indépendance du pays en 1956, notamment dans les principales villes littorales (Tunis, Sfax et Sousse). Les possibilités d'emplois offerts par différents secteurs (tourisme industrie et tertiaire), la concentration des universités, l'amélioration de l'environnement, la proximité des loisirs, etc., sont autant de facteurs parmi d'autres qui accentuent le rôle polarisateur des villes côtières et les migrations interurbaines. La population du gouvernorat de Sousse qui ne compte que 122.468 en 1946, 158.440 en 1956 et 254.600 habitants en 1975 a plus que doublé en moins de 30 ans pour atteindre 547.000 habitants en juillet 2004, avec un taux élevé d'urbanisation (plus de 80 %.³⁴). L'essor du tourisme, de l'industrie, du bâtiment, du tertiaire et des services a fait de Sousse un pôle polarisateur à partir des années 1980. Pour les villes de l'intérieur, le déficit créé par les migrations interurbaines est compensé par un exode rural local en régression, depuis que la vie à la campagne commence à s'améliorer grâce à de nouveaux programmes sociaux mis à l'œuvre depuis les années 1990 à l'image du fond de solidarité nationale (26-26)³⁵.

Cet état de développement des villes se perpétue jusqu'au début du siècle dernier. Par la suite, l'accroissement démographique et la paupérisation des populations rurales se traduisent par des afflux massifs vers les grands centres urbains, notamment après l'Indépendance du pays en 1956, ce qui a généré une dynamique urbaine importante. Les centres-villes se densifient et les espaces périphériques s'urbanisent progressivement. Cela concerne particulièrement la ville de Tunis qui s'est distinguée par son poids écrasant en détenant les pouvoirs de commandement sur le reste des villes et qui a occupé une place privilégiée dans les recherches réalisées. L'abondance des sources bibliographiques et la complexité des dynamiques géographiques ont orienté, semble-t-il, les recherches sur cette ville. Mais si l'on compare les évolutions des autres grands centres urbains comme Sfax ou Sousse, une certaine similitude pourrait être envisagée dans certains cas des transformations géographiques. Néanmoins, les

³³ Extrait d'un entretien réalisé en mai 2005 avec un résident de chott Mariem originaire d'une ville du Sahel qui a changé de domicile tout en conservant son travail en ville.

³⁴ Source : Institut National de la Statistique (INS), statistiques économiques et sociales de la Tunisie, recensements 1975 et 2004.

³⁵ Le Fonds de Solidarité Nationale (FSN), plus connu sous l'appellation " 26-26 ", (Loi n° 92-122 du 29 décembre 1992 portant loi des Finances pour la gestion 1993), est un programme social mis en oeuvre par l'Etat. Ce programme s'est fixé plusieurs missions dont celle d'intervenir dans les zones d'ombre qui ne peuvent bénéficier des programmes ordinaires de l'Etat eu égard à leur coût élevé. Les zones d'ombres ont été définies les zones d'intervention du FSN. Il s'agit, généralement, des zones rurales dépourvues des commodités essentielles de la vie (eau potable, électricité, pistes d'accès, logements décentes, écoles, centres de santé de base), ou des zones péri-urbaines peu intégrées. Pour de plus amples informations sur ce fond, visiter le site Web : <http://www.tunezine.com/>

conséquences spatiales étaient moins préoccupantes du fait d'une polarisation moins importante durant les premières décennies de l'indépendance.

C-2- Le rôle des politiques publiques dans les transformations des espaces périurbains

Le renforcement de la périurbanisation notamment à partir de la décennie 1970-1980 était considérable en Tunisie. Le processus de périurbanisation concerne cependant toutes les grandes villes littorales. La spatialisation disséminée des fonctions urbaines (zones d'activités économique, zones d'habitat, infrastructures routières, etc.) sont au centre des transformations spatiales actuelles dont le recul graduel de l'agriculture est des paysages agraires périurbains constituent la principale conséquence.

Si la périurbanisation peut s'expliquer par les différents processus de progression de la ville dans les campagnes proches, elle contribue à la requalification fonctionnelle de l'espace rural et le passage de la terre agricole au sol urbanisable. Dans ce cas, le sol agricole devient un bien marchand dont les différentiels des prix varient selon la distance au centre et selon la valeur urbanistique du sol en question (accessibilité à la ville, niveau social, nature des fonctions des sites périurbains, etc.). (Cherif A. et Omrane M. N., 2003)³⁶.

Le grignotage des terres agricoles autour des villes tunisiennes est souvent considéré par les chercheurs comme le principal handicap des politiques publiques à gérer aussi bien les populations urbaines que le territoire périurbain, notamment durant la période 1970-1990. En dehors des stratégies résidentielles des populations dans le choix du lieu de résidence sur des terrains agricoles non aménagés, le caractère non réglementaire des constructions (sans permis de construire) n'empêche pas l'adduction de l'électricité et plus tard de l'eau potable sur une simple présentation du contrat d'achat du lot de terrain³⁷. Le tout à l'égout et la voirie peuvent attendre encore plusieurs années avant de se réaliser. A Tunis, des cités entières d'habitat spontané sont restées près de 20 ans les pieds dans la boue et sans assainissement, avant d'être réhabilité au début des années 1990 par l'agence de la réhabilitation et de la rénovation urbaine (ARRU)³⁸, créée pour réhabiliter les cité populaires et les taudis de la médina. Cette intervention des opérateurs étatique auprès de l'habitat non réglementaire, qui ne se limite pas aux populations pauvres d'ailleurs, a été un moyen de la hausse du prix du foncier agricole. Les agriculteurs lotisseurs attendent que la première maison (encore inachevée et habitée) soit électrifiée pour que le prix du mètre carré augmente. Les flux des nouveaux acquéreurs de terrains sont à l'origine de cette hausse des prix mais aussi de plus de terres agricoles transformée.

Dans la périphérie de la capitale Tunis qui ne cessent de se développer au dépens des terres agricoles, il suffit de mentionner deux exemples assez significatifs d'accomplissement de deux types d'habitat sur des terres cultivées : celui de la cité Ibn Khaldoun et celui de la cité Ettadamen. La cité Ibn Khaldoun a été construite au courant des années 70, sous forme d'une cité de recasement dont l'objectif est de reloger les populations issues pour la plupart des

³⁶ In Cherif A. et Omrane M.N., « Rente foncière et périurbanisation : Le cas de Tunis », *Séminaire international, Dynamiques spatiales Mécanismes, Processus & Acteurs, Tunis, 4 - 6 décembre 2003*.

³⁷ Ces services sont assurés par deux opérateurs publics, la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG) et la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE).

³⁸ L'agence de la réhabilitation et de la rénovation urbaine (ARRU), créée par la loi 81-69 du 1er août 1981 et ayant pour mission "d'entreprendre des travaux de nature à améliorer les conditions d'habitabilité dans certains quartiers et permettre une meilleure utilisation de certains lots urbains (Article 1^{er} de la loi 81-69).

bidonvilles de Ras Tabia. L'opération a été précédée par l'éradication totale de tout un vignoble situé à près d'un kilomètre au Nord des portes de la médina de Tunis. Pour Ettadamen, c'est une cité populaire d'habitat non réglementaire. Elle s'est déployée sur des dizaines voire des centaines d'hectares de périmètres irrigués avant de devenir une des plus grande cité d'habitat spontané dans le Maghreb voire dans toute l'Afrique³⁹.

Le périmètre communal sensé accueillir toute les formes urbaines de l'évolution de la ville s'agrandit au rythme des extensions extérieures avant même que tous les terrains urbanisables de la commune soient achevés. A Sousse, la station balnéaire d'El Kantaoui fait partie intégrante de la commune de Hammam Sousse, malgré la permanence d'une bande importantes de terres agricoles intermédiaire où l'activité agricole ne cesse de se réduire face à la promotion immobilière. Tantana, une localité de Chott Mariem vient d'être annexée à la municipalité de Akouda après que les terres agricoles de front de mer et les dunes littorales ont été complètement urbanisées illégalement sur un ruban de plus de trois kilomètres. Les travaux de viabilisation et d'assainissement de cet habitat de villégiature se font délicatement parfois dans des ruelles à accès difficiles pour les gros engins de l'Équipement.

C-3-Les caractéristiques actuelles des espaces périurbains

Aujourd'hui, les espaces périurbains des villes notamment littorales se distinguent par une concentration des populations dans des agglomérations polycentriques. « Nous voilà déjà loin de l'image de 1964, Tunis a d'autres centres d'animation et d'affaires que son ancien quartier européen et un continuum urbain, avec de nouveaux équipements structurants, joint désormais la ville à ses villégiatures côtières et autres grandes banlieues », écrit en 1993 Jeanine Cohen, chargée de recherches au CNRS (STRATES)⁴⁰. La périurbanisation est cependant lié à la diffusion des centres secondaires loin de la ville-centre ce qui a favorisé l'étalement urbains aussi bien dans les espaces interstitiels des différent nouveaux centres et des agglomérations urbaines principales, que dans l'espace rural au delà de ces nouveaux centres, où les loisirs constituent parfois le principal motif de villégiature. Avant de se trouver atteintes par un linéaire de plus en plus long d'établissements touristiques et de résidences de villégiatures, Hammam Sousse et Akouda étaient jusqu'aux années 1880 deux petite villes entourée par des jardins vergers (les *senias*) et leur littoral était un centre maraîcher (les *chatts*). Depuis la fin des années 1980, leurs périphéries ne cessent de s'urbanise : habitat, zones industrielles, équipement publics (écoles, lycées, maison de jeunes, salle de sport, etc.), commerces, infrastructures routière, réseaux routiers. Plus loin, le front de mer est en proie aux constructions de villégiatures. Il s'agit de résidences secondaires de Sahéliens, Tunisois, Kairouannais, Sfaxiens et autres, mais aussi d'émigrés de retour au pays définitivement ou seulement pour les vacances d'été. La concentration des villégiateurs dans la bande en front de mer n'empêche pas l'émergence d'une forme plus dispersée de résidences secondaires dans l'arrière-pays parfois sur des terres interdite de constructions : les périmètres irrigués.

Le processus de périurbanisation est généralisé à la plupart des villes tunisiennes notamment celles littorales et les conséquences géographiques sont identiques : une déstabilisation des agricultures périurbaine et la perte d'importantes surfaces de terres agricoles fertiles.

³⁹ L'exemple le plus illustratif du développement de cet habitat spontané périurbain est le quartier Ettadamen situé à l'Ouest de la ville de Tunis, qui de 7.000 habitants en 1975, compte en 2003 près de 200.000 habitants. M Chabbi., "Potentialités et obstacles à la constitution d'une région urbaine - Le cas du Grand Tunis", 40th ISoCaRP Congress 2004, p. 10. www.metropoles.org/metropole/IMG/pdf/Tunis.pdf

⁴⁰In Cohen Jeanine, Ceci n'est pas un carnet de terrain..., Villes de Tunisie 1964-1993, deux cartes postales en quatrième dimension, *Strates* [En ligne], Numéro 7. 1992-1993. <http://strates.revues.org/>

Dans la périphérie de Tunis, l'urbanisation, toutes formes confondues, consomme chaque année une moyenne de 517 ha durant les décennies 1960-1970 et la tendance s'est accélérée dans les années 80 (Claude Chaline, 1996). *Mais, fait plus grave, le quart de ces espaces consommés était des terrains agricoles ou prévus comme tels dans le schéma directeur*⁴¹. Le grignotage des terres agricoles se fait selon une avancée massive le long d'un front d'urbanisation continu vers le nord et le nord-ouest, de l'Ariana à la Manouba et vers le sud, dans les zones El Mourouj, Ben Arous et des foyers plus ou moins excentrés de la capitale mais qui touche des communes jadis rurales comme Mornag et Khlédia, au sud, Oued Ellil et Mornaguia, à l'ouest de la capitale.

Dans ce contexte d'étalement urbain incontrôlé, l'agriculture de la plaine de l'Ariana a été profondément endommagée où déjà 500 ha de terres cultivées ont été absorbés au courant des années 1980 (Claude Chaline, 1996). La situation devient encore plus préoccupante, lorsqu'il s'agit de périmètres publics irrigués qui mobilisent, pour leur réalisation, des sommes considérables tirées des fonds publics. La consommation des terres agricoles par l'urbanisation tant réglementaire que spontanée était considérable notamment à partir de 1975 où *600 ha de terres irriguées ont été urbanisées près de Manouba, de Séjoumi, de Mornaguia et que les effets indirects de l'urbanisation pèsent sur la productivité des espaces agricoles restants*⁴².

Le grignotage des terres agricoles en zone périurbaine de Tunis et du reste des villes tunisiennes n'était pas la conséquence des seules pratiques urbaines informelles (habitat non réglementaire) mais cela implique aussi les pouvoirs publics qui construisent dans des terres agricoles, y compris des périmètres irrigués⁴³.

On s'aperçoit donc que les responsabilités sont partagées entre l'action publique en matière des politiques d'habitat et les stratégies urbaines parallèles, celle des exclus du système légal de production de logements, les plus pauvres. Dans les régions agricoles d'Oued Ellil, Mornaghia et Mornag, ce sont des opérations d'habitat réglementé qui menacent les périmètres irrigués et prévues par des organismes officiels comme la S.N.I.T., alors que dans la plaine de l'Ariana, la plaine Séjoumi, celle de Mornag, etc., c'est surtout l'habitat spontané qui est l'élément le plus actif mais le plus destructeur, du fait de la discontinuité des lotissements clandestins qui fragmentent, sans logique, l'espace rural, selon C. Chaline (1996). Il semble que les transformations des espaces périurbains, agricoles pour la plupart, ne sont pas liées uniquement aux politiques de l'habitat mais aux politiques urbaines d'aménagement du territoire d'une manière générale.

La perte des surfaces agricoles est liée à la politique touristique qui a souvent omis ou sous-estimé les conséquences géographiques des implantations touristiques sur ou à proximité immédiates des terres fertiles. En effet, le développement du tourisme, dans une perspective purement sectorielle, a abouti à un grignotage des espaces agricoles les plus intensifs et où d'importants investissements ont été déjà mobilisés (A. Belhedi, 1999). A l'inverse de la zone

⁴¹ Claude Chaline, *Les villes du mode arabe*, Arman Colin, 1996, p. 113.

⁴² Claude Chaline, *op. cit.*, p. 113.

⁴³ Selon C. Chaline, la régression des terres agricoles en zone périurbaine de Tunis n'est pas le résultat des pratiques urbaines individuelles (habitat non réglementaire) mais cela implique aussi les pouvoirs publics qui construisent dans des terres agricoles notamment des périmètres irrigués. « À Oued Ellil, Mornaghia et Mornag, ce sont des opérations d'habitat réglementé qui menacent les périmètres irrigués et prévues par des organismes officiels comme la S.N.I.T. ; tandis que dans la plaine de l'Ariana, la plaine Séjoumi, celle de Mornag, c'est surtout l'habitat spontané qui est l'élément le plus actif mais le plus destructeur, du fait de la discontinuité des lotissements clandestins qui fragmentent, sans logique, l'espace rural. In Claude Chaline, *op. cit.*, p. 114.

touristique de Djerba, qui s'est réalisé sur un sol non cultivable, le développement linéaire de celles de Nabeul-Hammamet et Sousse-Monastir *s'est fait au détriment des espaces agricoles fertiles et où l'agriculture est l'une des plus intensives* où l'espace agricole affecté est estimé à plus de 2000 ha (H. Sethom, 1987, P. Signoles, 1985, M. Jedidi 1986, A. Belhedi, 1999). En plus de l'espace transformé directement par l'urbanisation touristique, la spéculation foncière a fragilisé l'agriculture de proximité et plusieurs terres ont tourné à la friche dans l'attente de l'offre de meilleurs prix. A la concurrence sur l'espace s'est ajoutée celle de la main d'œuvre et l'eau, dans des zones où l'agriculture est la plus ancienne et la plus intensive : la façade orientale du pays. Face à la consommation importante d'eau par le tourisme, l'agriculture connaît un déficit inquiétant ce qui a poussé les pouvoirs publics, dans le cadre du Plan Directeur des Eaux du Nord, à amener de l'eau pour irriguer 6000 ha d'agrumes au Cap Bon par un canal long de 125 km, (A. Belhedi, 1999).

Conclusion

L'analyse des dynamiques des territoires périurbains en Tunisie ou ailleurs pose un problème jamais résolu (et peut-être insoluble), celui des limites géographiques de la ville. L'attention apportée à cette question a été très utile dans la mesure où elle va nous permettre d'étudier et comprendre l'évolution de l'agriculture de proximité. En effet, nous avons montré que la périurbanisation n'est ni parfaitement définie ni mesurable ce qui complique davantage une définition plus précise des territoires périurbains. Le processus de périurbanisation est global du fait qu'il concerne aussi bien les pays développés que les pays en voie de développement.

Mais l'espace périurbain, espace de transition entre la ville et la campagne, est un espace instable, en perpétuelle mutation, puisqu'il s'agit d'une ancienne campagne en voie d'urbanisation. Dans ces territoires, on y trouve les traces d'agriculture ancienne et nouvelle liées à la proximité de la ville. Mais on voit aussi que la périurbanisation s'opère selon des gradients, en fonction de la distance à l'agglomération urbaine.

En Tunisie, les principales villes (Tunis, Sfax et Sousse) se sont modérément développées sur leur périphérie jusqu'à la moitié du XXe siècle. Mais à partir de l'Indépendance du pays en 1956, la paupérisation de la campagne et les attraits de la ville se sont traduits par un exode massif des populations vers les villes littorales. Face à l'incapacité des villes de satisfaire ces ruraux en logements, ceux-ci ont choisi les périphéries rurales pour s'établir dans un habitat souvent précaire, créant ainsi des quartiers en pleines zones rurales, dépourvus de tout équipement public. L'introduction des transports en commun pour servir ces cités, l'introduction de l'électricité et de l'eau potable a été une manière de légitimer ces établissements humains ce qui a favorisé leur développement, notamment dans les environs agricoles de la capitale Tunis. Parallèlement et au cours des deux dernières décennies du XXe siècle, les conséquences conjuguées des politiques urbaines et de l'aménagement du territoire, des nouveaux projets de développement économique (industrie et tourisme) et des nouveaux modes d'habiter, favorisés par l'amélioration des routes et la démocratisation de l'automobile, se sont traduits par une redistribution des fonctions urbaines et des populations en zones périphériques.

La progression de l'urbanisation vers l'arrière-pays est un processus constant et irréversible qu'aucune action publique n'est parvenue à contenir. La perte des terres agricoles a été considérable et les activités agricoles ont été fragilisées de jour en jour du fait de la spéculation foncière. Mais les agriculteurs n'ont pas disparu. Comment peut-on expliquer l'adaptation de l'agriculture périurbaine aux nouveaux usages du sol ? C'est ce que nous souhaitons développer dans les deux chapitres suivants.

Les modes de régression de l'agriculture autour des villes en Europe, en Afrique et en Tunisie.

« L'homme aime tant l'homme que, quand il fuit la ville, c'est encore pour chercher la foule, c'est-à-dire pour refaire la ville à la campagne »⁴⁴. Charles Baudelaire

La pratique de l'agriculture dans et autour de la ville remonte à l'histoire de la création des premiers établissements humains depuis des millénaires. Elle correspond au développement des ceintures maraîchères, des vergers, des potagers et du petit élevage. Sa localisation géographique aux alentours des villes était liée aux besoins des populations urbaines en produits alimentaires frais et à la proximité des marchés urbains qui facilitaient la commercialisation de la production pour les agriculteurs. Cette localisation a favorisé, entre autres, les rapports d'échanges entre le monde rural et le monde urbain.

Mais, depuis que la ville a commencé à déborder ses limites historiques marquées le plus souvent par des remparts, l'activité agricole n'a cessé de perdre du terrain, au profit de l'urbanisation. Le recul de l'espace agricole concerne aussi bien les villes des pays industrialisés que celles des pays en voie de développement. Le processus s'effectue diversement selon les pays, selon des facteurs socioéconomiques et culturels spécifiques à chaque pays.

D'un point de vue économique, ce repli, amorcé relativement tôt dans les pays industrialisés, semble n'engendrer ni des problèmes d'approvisionnement des populations urbaines en produits alimentaires ni des plaintes de la part des propriétaires agriculteurs. Profitant de la rente foncière des terres soumises à la pression urbaine, les agriculteurs procèdent souvent à la délocalisation de leur exploitation loin de l'influence de la ville. Quant à l'approvisionnement de la ville en aliments frais, il est assuré grâce à l'amélioration des transports et à des conditions de conservation et de livraison des produits alimentaires. En revanche, dans les pays en voie de développement, cette évolution suscite d'énormes difficultés, notamment dans les pays pauvres où l'agriculture urbaine couvre une part importante des besoins alimentaires des populations urbaines à des prix accessibles à toutes les catégories sociales.

Outre les difficultés économiques, le recul de l'agriculture urbaine engendre souvent la désorganisation des territoires périurbains et la dégradation d'un environnement très peu maîtrisé dans la plupart des cas. Le grignotage des terres agricoles sous la pression de l'urbanisation est une constante quasi universelle qui caractérise désormais les nouvelles formes d'étalement des villes.

A- Qu'est-ce que l'agriculture urbaine et périurbaine ?

Il n'existe pas encore une définition universellement acceptée du concept d'agriculture urbaine. Cependant, l'intérêt que porte la recherche, surtout en sciences sociales, sur ce thème, depuis quelque temps⁴⁵, s'est accompagné de l'émergence de définitions multiples et complémentaires qui éclaire sur ce qu'est ou ce que pourrait être l'agriculture urbaine.

⁴⁴ Charles Baudelaire, « Mon cœur mis à nu » (poème). <http://www.bmlisieux.com/archives/coeuranu.htm>

⁴⁵ L'agriculture urbaine est une activité « sans doute vieille comme la ville, mais, en tant qu'objet d'étude, elle est toute nouvelle ». In « L'agriculture périurbaine », Les Cahiers de la multifonctionnalité Numéro 8, Coordination : André Fleury, 2005, p.3. <http://www.inra.fr/Internet/Directions/SED/multifonction/textes/CAHIERMF8.pdf>

A-1- L'agriculture des villes des pays en voie de développement

A-1-1- Selon la FAO, 1996 et 2000

La Fao (1996) définit « *l'agriculture urbaine comme la production de denrées alimentaires à l'intérieur du périmètre des villes, c'est-à-dire dans les cours, sur les toits, dans des potagers et des vergers communautaires, de même que dans des espaces laissés vacants ou des espaces publics* »⁴⁶. Il s'agit le plus souvent d'une activité éparpillée sur tout le périmètre urbain et concentrée sur des produits qui n'exigent pas de surfaces arables importantes. Ces agricultures sont capables de survivre avec peu d'intrants et, souvent, sont périssables.

Face à l'intérêt que détient cette agriculture, tant au niveau de la fourniture de la nourriture fraîche et de l'emploi que de la gestion des ressources (terre, eau, énergie, main-d'œuvre), la FAO constate l'existence des concurrences parallèles sur ces ressources par les usages urbains ce qui a permis d'établir une définition complémentaire de l'agriculture urbaine. En effet, la FAO (1999 et 2000) désigne par agriculture urbaine, les pratiques agricoles à l'intérieur des villes (agriculture intra-urbaine) et en périphérie des villes (agriculture péri-urbaine) qui utilisent des ressources pouvant également servir à d'autres usages pour satisfaire les besoins de la population urbaine. Il s'agit de petites surfaces (terrains vagues, jardins, vergers, balcons, récipients divers) utilisées en ville pour cultiver et élever de petits animaux et des vaches laitières en vue de la consommation du ménage ou des ventes de proximité. Cela peut concerner aussi des unités agricoles qui gèrent des exploitations intensives commerciales ou semi-commerciales en pratiquant l'horticulture, l'élevage de volailles et d'autres animaux destinés à la production de lait et d'œufs.

La diversité des formes des agricultures urbaines et leur localisation géographique par rapport à la ville (intra ou péri-urbaine), font que chaque définition tente d'apporter plus de précisions sur l'une ou l'autre des agricultures. En général, plus on s'éloigne du centre-ville, plus il y a de la place pour le développement des exploitations de taille plus grande, et dont la production est parfois destinée essentiellement à l'exportation.

La plupart des définitions se sont concentrées, au départ, sur les rôles nourriciers et socioéconomiques de l'agriculture urbaine ainsi que sur les rapports de cette agriculture avec la ville et le monde urbain en général ; ce qui la distingue nettement de l'agriculture rurale qui se développe à distance de la ville.

A-1-2- Selon Luc J.A Mougeot, 1994

Pour L. Mougeot (1994), l'agriculture urbaine comprend, dans sa définition la plus large, un ensemble d'activités agricoles (productions végétale et animale) qui se localise dans les zones urbaines bâties et aux alentours. L'intérêt de l'étude de cette agriculture était lié au départ à son rôle dans la sécurité alimentaire des populations des pays pauvres notamment en Afrique. Depuis 1980, le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), a financé des projets sur les productions vivrières en milieu urbain au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda⁴⁷. L'agriculture urbaine joue dans ce cas le rôle de source de nourriture et de revenus pour les populations surtout les plus pauvres. En effet, la diminution des terres cultivables dans et aux alentours des villes pousse des populations de revenus moyens et modestes à cultiver là où l'urbanisation ne s'est pas encore installée où ne peut l'être. Il s'agit

⁴⁶ In FAO/ONU, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, Collection FAO : Agriculture, no 29, Rome, 1996. <http://www.fao.org/>

⁴⁷ Mougeot Luc J.A., in *Faire campagne en ville, L'agriculture urbaine en Afrique de l'Est*, Centre de recherches pour le développement international Canada, CRDI 1995. http://www.idrc.ca/fr/ev-42938-201-1-DO_TOPIC.html

souvent d'un ensemble d'espaces libres non construit : interstices des immeubles, berges des fleuves et zones inondables, emprises de voies de circulation (route et de chemin de fer) et des lignes de haute tension, etc., où l'agriculture est pratiquée surtout par nécessité dans les pays en voie de développement.

La désignation de l'agriculture urbaine par les chercheurs est liée en fait à ses rapports directs avec la ville. La ville est de ce fait sa raison d'être. C'est ce que nous comprenons des définitions de Mougeot et Tinker (1995), De Zeeuw et Lock (2000) pour lesquels l'agriculture urbaine est celle dont la production est destinée essentiellement au monde urbain.

On constate par ailleurs que l'étalement urbain s'est traduit par l'existence d'une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources en sol et en eau. Cette alternative ouvre sur des concurrences et des complémentarités entre les différents usages du sol périurbain (Moustier et Mbaye, 1999). C'est ce que rappellent encore Moustier et *al.* (1995) en écrivant que « *les interactions entre la ville et l'agriculture, en termes de flux de ressources et de produits, sont au cœur de l'identité de l'agriculture urbaine* »⁴⁸.

Les ressources telle que révélées souvent dans les définitions de l'agriculture urbaine comme celles de la FAO ont été explicitées par Moustier (1999 et 2004) comme étant les suivantes :

- foncier bâti et foncier agricole ;
- eau destinée aux besoins des villes et eau d'irrigation ;
- travail non agricole et travail agricole ;
- déchets ménagers et industriels et intrants agricoles ;
- coexistence en ville d'une multiplicité de savoir-faire dû à des migrations, cohabitation d'activités agricoles et urbaines génératrices d'externalités négatives (vols, nuisances) et positives (espaces verts) (Moustier et *al.* 1999)⁴⁹.

A-1-3- Selon Marc Lavergne, 2004

Lavergne (2004) explique que si l'agriculture urbaine méditerranéenne « *peut englober l'agriculture intra-urbaine et l'agriculture périurbaine* », c'est parce qu'il existe une activité agricole qui se pratique dans les interstices du bâti à l'intérieur du périmètre urbain. Il s'agit « *d'espaces inconstructibles du fait de leur vocation agricole affirmée et juridiquement consolidée* », ou bien de terres en exploitation temporaire, en attendant une valorisation suffisante pour réaliser la rente foncière. D'autre part, il existe « *une agriculture de périphérie, qui peut être soit une antique ceinture maraîchère, soit la campagne qui se trouve progressivement rattrapée par la ville* »⁵⁰. Selon Lavergne (2004), la distinction à opérer entre intra-urbaine et périurbaine est plus fonctionnelle que spatiale : il s'agit d'une agriculture (intra-urbaine) qui recule sous la pression urbaine (espaces grignotés) et une agriculture (périurbaine) qui co-évolue avec l'urbanisation (l'agriculture qui résiste) et qui devient partie prenante de la construction du territoire périurbain. De ce fait, la localisation de l'agriculture à l'intérieur ou dans les marges de l'espace urbain lui semble secondaire, « *et ne joue que comme un facteur explicatif de la pression foncière, des difficultés plus ou moins grandes d'accès, de pollution, etc.* »⁵¹. C'est pourquoi, poursuit l'auteur, « *il paraît plus*

⁴⁸ P. Moustier et *al.*, *op. cit.*, p. 22.

⁴⁹ P. Moustier et *al.*, « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation », in *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone, Enjeux, concepts et méthodes*, sous la direction de Olanrewaju B. Smith, et *al.*, CIRAD/CRDI 2004, p. 21. Livre en ligne sur : <http://www.idrc.ca/en/>

⁵⁰ Marc Lavergne, 2004, « l'agriculture urbaine dans le bassin méditerranéen, une réalité ancienne à l'heure du renouveau », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004, p. 53.

⁵¹ Marc Lavergne, *op. cit.*, p.54.

judicieux de distinguer entre des formes héritées de l'agriculture urbaine, des formes dégradées de l'agriculture rurale grignotée et condamnée par l'urbanisation, et des formes novatrices, nées soit de circonstances et de situations de crise alimentaire ou urbaine, soit de formes émergentes d'une nouvelle agriculture, répondant à des besoins accompagnant la croissance urbaine et exploitant les carences et les discontinuités spatiales »⁵².

En fait, l'agriculture urbaine se maintient encore dans et autour des villes des pays en voie de développement, surtout pour des raisons d'approvisionnement des marchés urbains en produits frais et un bassin d'emploi important pour les populations pauvres, notamment en Afrique subsaharienne. Dans les pays de la rive Sud de Méditerranée, l'agriculture urbaine est souvent formée de jardins familiaux : *Chatt, senia* et *jnen* en Tunisie, *boustān* ou *bustān*⁵³ en Syrie, Jordanie, Liban, Yémen, etc., (Thierry Boissière, 2004). Dans certains pays du Moyen-Orient comme l'Arabie Saoudite, l'agriculture urbaine acquiert la forme d'une agriculture de plaisance pratiquée dans des *Mazraa*⁵⁴ que cultivent des citoyens aisés.

Dans les pays en voie de développement, les attendus de l'agriculture urbaine se sont concentrés essentiellement sur le rôle économique vu l'importance de cette agriculture dans l'autosuffisance alimentaire des pauvres et l'approvisionnement des populations urbaines en produits frais. Ce n'est pas le cas dans les pays développés où l'accent est mis sur les nouvelles missions urbaines de cette agriculture notamment les rôles social et paysagiste⁵⁵ (Fleury et Donadieu, 1997).

A-2- L'agriculture des villes des pays développés

Dans les pays développés, l'amélioration des routes et des conditions de transport a permis à la ville de s'approvisionner en produits alimentaires frais cultivés parfois à des distances considérables. Mais cela n'empêche pas que persistent des agricultures et des jardinages de proximité urbaine. La recherche des aliments sains et sans intrants chimiques incite en outre très souvent les citoyens à cultiver des potagers ou des jardins communautaires en bordure des villes. Dans ce cas, l'agriculture, plus qu'un simple loisir, devient pour certains un mode de vie. C'est ce qu'observe Donadieu (1998) en écrivant que dans les pays développés, la demande sociale individuelle et collective tant en qualité du cadre de vie qu'en produits alimentaires frais de terroirs constituent des facteurs importants qui distinguent désormais l'agriculture urbaine. Cette agriculture se manifeste aujourd'hui sous « *des formes nouvelles de productions maraîchères, de vergers, de pépinières et de cultures florales qui répondent directement aux besoins citoyens et qui peut occuper durablement les coupures vertes urbaines* »⁵⁶.

En France, « *un Français sur trois cultive son potager et un sur quatre se consacre à un jardin d'agrément sur des surfaces qui atteignent presque 200 m² en moyenne dans les grandes villes* »⁵⁷. En Italie, « *de nombreux Florentins ont racheté les olivettes et les*

⁵² Marc Lavergne, op. cit., p.54.

⁵³ Le terme *bustān* (pluriel : *basātīn*) « désigne un espace agricole clos et restreint où se pratique un travail individuel, minutieux et régulier sur des cultures le plus souvent irriguées. Celles-ci qu'elles soient maraîchères ou fruitières, se pratiquent de façon intensive, sont associées sur les mêmes parcelles, parfois enchevêtrées et superposées les unes aux autres, et font l'objet de récoltes tout au long de l'année ». Thierry Boissière, « Agriculteurs urbains et changement sociaux au Moyen-Orient », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004, p. 33.

⁵⁴ Le terme *mazraa* (champs de céréale en Afrique du nord), désigne le jardin de plaisance en Arabie Saoudite. Durant mon séjour (1983-1985) en Arabie Saoudite, j'ai pu constater que, dans les environs de la ville de Hofouf (région du Sud-est), les riches citoyens possédaient des *mazraa* en zones périurbaines où ils se retirent soit avec leur famille soit avec leurs amis pendant les week-ends. On y cultive un peu de maraîchage, quelques fruitiers et parfois on élève une ou deux vaches laitières pour les besoins familiaux.

⁵⁵ Le rôle social est valorisé par l'émergence des jardins familiaux et du rapport des citoyens et du public avec l'espace et l'activité agricole.

⁵⁶ Donadieu Pierre, *Campagnes urbaines*, Ed. Actes Sud /ENSP, 1998, p. 20.

⁵⁷ Donadieu Pierre (1998), op. cit., p. 85.

vignobles de la campagne environnante pour y produire, dans un cadre traditionnel, leur huile et leur vin propres »⁵⁸.

A-2-1- Selon André Fleury et Pierre Donadieu, 1997

La proximité de la ville-marché conjuguée aux besoins des populations urbaines tant en produits frais qu'en espace de liberté et de récréation constitue un ensemble de facteurs importants qui influent sur les types des cultures pratiquées et les systèmes de production. C'est la thèse soutenue par A. Fleury et P. Donadieu (1997) pour qui « *L'agriculture péri-urbaine, au strict sens étymologique, est celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production* »⁵⁹. Toutefois, la seule proximité de la ville semble insuffisante pour expliquer qu'une agriculture soit définie comme telle. L'agriculture n'est considérée comme urbaine qu'à partir du moment où elle entretient des rapports étroits avec la ville. C'est-à-dire que les ressources, les produits et les services de cette agriculture « *sont ou peuvent faire l'objet d'une utilisation urbaine directe* »⁶⁰. C'est ce que précisent encore ces auteurs en écrivant qu'« *avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville* »⁶¹.

Par ailleurs, la fonction économique et nourricière de l'agriculture urbaine n'exclut pas l'existence d'autres fonctions qui sont en rapport direct avec le voisinage de la ville, comme le traitement et le recyclage des déchets urbains et l'amélioration du cadre de vie. Dans ces conditions, la permanence de l'agriculture urbaine est liée à ses capacités d'adaptation au contexte périurbain grâce à des systèmes de production multiples qui comprennent tant les cultures vivrières, fruitières et ornementales (tubercules, légumes, arbres, herbes aromatiques et médicinales, plantes ornementales, etc.) que l'élevage d'animaux de toutes sortes et de toutes tailles (volailles, poissons, abeilles, lapins, serpents, cobayes ou autres animaux ou insectes) que l'on considère consommables ou nécessaires dans une région donnée. C'est ce que précisent aussi Fleury et Donadieu (1997) en écrivant que l'agriculture urbaine est aussi une activité qui *comprend la production végétale (agriculture vivrière ou non et arboriculture) et animale (bétail, volaille, poisson, etc.) dans les zones urbaines bâties (production intra-urbaine) et aux alentours (production périurbaine)*⁶².

A-2-2- Selon P. Donadieu, 2001 et A. Fleury, 2004

L'amélioration des conditions de transport fait que la ville est suffisamment approvisionnée en produits alimentaires. Mais, dans la plupart des cas, on remarque que son étalement, qui éloigne l'agriculture vers l'arrière-pays, engendre non seulement la régression des terres agricoles mais s'accompagne de l'éloignement du citadin d'un cadre de vie de plus en plus recherché. En effet, l'agriculture urbaine accomplit d'autres fonctions aussi importantes que la fourniture de la nourriture aux citadins. Ces fonctions non directement alimentaires se constatent dans la diversité des formes de l'agriculture urbaine (Donadieu, 2001). Dans les pays développés, ces formes englobent l'agriculture rurale fondée particulièrement sur les

⁵⁸ In Marc Chevrier, « L'agriculture urbaine ou les paysages nourriciers de la ville », *L'Agora*, vol. 8, no 3, juin-juillet 2001. http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Agriculture_urbaine

⁵⁹ André Fleury et Pierre Donadieu, « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », *Le Courrier de l'environnement n°31*, août 1997. <http://www.inra.fr/dpenv/>

⁶⁰ P. Donadieu, *Campagnes urbaines*, Ed. Actes Sud /ENSP 1998, p. 19.

⁶¹ In Fleury André et Donadieu Pierre, « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 31, août 1997. <http://www.inra.fr/dpenv/>

⁶² Luc J.A. Mougeot, « L'agriculture urbaine en Afrique d'un point de vue mondial », in *Faire campagne en ville, L'agriculture urbaine en Afrique de l'Est*, Centre de recherches pour le développement international Canada, CRDI, 1995, p. 10.

grandes cultures (les céréales) et l'élevage intensif, lesquelles rejointes par l'urbanisation deviennent de fait urbaines, mais ont tendance à fuir la ville en se relocalisant loin de l'influence urbaine. Les autres formes d'agriculture sont à caractère périurbain. Il s'agit des exploitations maraîchères, arboricoles et de floriculture dont la concentration autour des villes est liée à la proximité des marchés urbains et les facilités d'accès aux moyens de transport. Le développement de l'agriculture de plaisance et des jardins familiaux, liée surtout aux loisirs, est expliqué comme d'autres formes de l'agriculture urbaine dans et autour des villes des pays occidentalisés.

Cette explication qui nous semble assez juste pour mieux comprendre le concept de l'agriculture urbaine concorde avec celle d'André Fleury (2004), pour qui il s'agit d'« *une agriculture intra- ou péri-urbaine nécessaire, d'une manière ou d'une autre, au fonctionnement de la ville, en termes d'approvisionnement alimentaire ou en termes de qualité environnementale* »⁶³. Cette agriculture peut être classée, selon le même auteur, en quatre grandes catégories liées aux conditions économique et socioculturelle dans chaque cas :

- *une agriculture de crise*; faite de jardins familiaux des populations pauvres et/ou exclues du marché de l'emploi ;
- *une agriculture de grands marchés* sur des produits où, des points de vue écologiques et économiques, la région dispose d'atouts spécifiques mais où elle reste locale par l'occupation du territoire ;
- *une agriculture de territoire*, faite de la ceinture verte traditionnelle essentiellement nourricière et qui a légitimé sa position spatiale avec le développement socio-économique : soit en inventant des *activités nouvelles, des biens et services ruraux de proximité*, soit en devenant une agriculture des grands marchés, mais qui peut être délocalisé sous la pression urbaine si sa présence n'est pas justifiée par des valeurs patrimoniale et paysagères ;
- *une agriculture sociale*, orientée vers le loisir pour les uns, vers l'action sociale pour les autres (pédagogie, réinsertion des exclus, etc.)⁶⁴.

Considérant les différentes approches ou définitions précitées, il ressort que le concept d'agriculture urbaine est aussi évolutif, vu la diversité des formes de cette agriculture et les fonctions multiples qu'elle est en mesure d'assurer au profit de la ville et des espaces périurbains. Tous les auteurs s'accordent sur les rôles économique et nourricier de l'agriculture urbaine. Mais ce que nous retenons en plus, c'est la dimension géographique de l'activité agricole et son intérêt pour le territoire de la ville et les populations urbaines. En effet, l'agriculture urbaine contribue à résoudre certaines questions sociales graves en jouant un rôle d'intégration (migration des ruraux, chômage endémique), et d'autres spatiales par sa participation aux processus urbains : « *L'agriculture urbaine est non seulement une activité économique dont la fonction est de produire des denrées alimentaires, mais aussi une composante spatiale valorisant le paysage urbain et le cadre de vie des citoyens* »⁶⁵.

⁶³ Fleury André, « Agriculture périurbaine et projet urbain, définition et concepts », in *Deuxièmes Rencontres Horticulture et Paysage*, ESHE, décembre 2004, CMCU, Projet 04/G0302, Cord. Donadieu P. et Rejeb H., p. 14.

⁶⁴ In Donadieu P. et Rejeb H., « Agriculture périurbaine et projet urbain, définition et concepts », deuxièmes Rencontres Horticulture et Paysage, ESHE, décembre 2004, CMCU, Projet 04/G0302), p. 14.

⁶⁵ Bouraoui M., « Agriculture périurbaine et projet urbain, définition et concepts », *Deuxièmes Rencontres Horticulture et Paysage*, ESHE, décembre 2004, p. 17.

B- La localisation de l'agriculture est historiquement liée à la ville

B-1- Alimenter la ville (la théorie de Von Thünen, les ceintures maraîchères)

L'écoulement de la production agricole a été favorisé par la proximité des marchés urbains, ce qui a permis le développement des ceintures maraîchères autour des villes antiques, on l'a vu, notamment celles du bassin méditerranéen. *Huerta, senia, jnen, boustān* (ou *būstān*), oasis, sont autant de formes parmi d'autres d'agricultures irriguées qui se sont développées dans et autour des villes, notamment les médinas arabes, selon le modèle⁶⁶ économique de Von Thünen⁶⁷. Cette agriculture a joué un rôle important dans l'organisation des espaces périphériques des villes avant que l'urbanisation du XXe siècle ne la déstabilise. En effet, avec l'étalement urbain, la propriété foncière se monétarise d'avantage sous l'effet de la spéculation et les cultures sont constamment repoussées à la périphérie (P. Moustier et J. Pagès, 1997 ; P. Moustier et A. Fall, 2004). La concurrence pour le foncier entre usages agricoles et non agricoles s'est généralisée à tous les types de terrains cultivables, « *car même les terrains marécageux peuvent être drainés en vue d'être construits, et la bonne terre agricole peut avoir favorisé le développement d'infrastructures de desserte, qui attirent l'immobilier* »⁶⁸.

B-1-1- Le rôle des transports dans la localisation de l'agriculture selon le modèle de Von Thünen

L'agriculture urbaine était au centre des préoccupations de l'économie spatiale depuis le début du XIXe siècle. Dans sa théorie d'affectation de l'espace rural, Von Thünen pense concrètement l'organisation des cultures en cercles concentriques en s'appuyant sur le fait qu'en chaque lieu, le sol est affecté à un système de culture qui maximise la rente. La rente est déterminée à partir du coût de transport proportionnel à la distance parcourue et à la quantité des produits transportés (Huriot, 1994 ; Moustier et Fall, 2004), à une époque où les moyens et les conditions de transport étaient encore peu évolués dans des sociétés encore traditionnelles et très agricoles. Dans ce contexte, les surfaces annulaires les plus proches de la ville-marché étaient destinés aux productions périssables à haute valeur ajoutée ou à forte demande de consommation comme les légumes, les fruits et le lait ; tandis que les anneaux les plus éloignés s'étaient distingués par une mise en valeur de moins en moins intensive (céréaliculture et élevage extensif) (Huriot, 1994 ; Claval, 1995 ; Courtot, 2001 ; Elloumi et Jouve, 2003). Cette liaison entre la rente et la distance à la ville-marché constitue le fondement de la théorie de Von Thünen ; « *c'est-à-dire que plus on s'éloigne de la ville et du marché plus le chargement doit être léger et moins il doit y avoir de denrées périssables* »⁶⁹. Les anneaux concentriques dont l'aire augmente en fonction de l'éloignement par rapport la ville-marché, ont été définis par B. Didier et al. (2003) comme suit :

⁶⁶ Cette théorie est parue dans l'ouvrage de Thünen, H. Von (1826), *L'Etat isolé dans ses rapports avec l'agriculture et l'économie régionale* dans Huriot J.M. (1994), *Von Thünen : Economie et Espace*, Paris: Economica.

⁶⁷ « Propriétaire foncier exploitant un domaine de 340 hectares, dans le Mecklembourg, Von Thünen (1826) s'appuie à la fois sur l'observation et sur la réflexion théorique. Il s'est employé à déterminer à partir de son expérience les principes généraux qui déterminent la localisation des cultures et les aires de marché ». In Sirix A., *Le paysage agricole : un essai d'évaluation*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Limoges, 2003, (en ligne) sur : <http://www.unilim.fr/theses/2003/>

⁶⁸ Moustier et Pagès, (1997), in Moustier P. et Fall A. S., « Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en marge ? », *Le Courrier de l'environnement* n°32, décembre 1997. <http://www.inra.fr/dpenv/moustc32.htm>

⁶⁹ Bailly Antoine, L'évolution de la géographie humaine au 19ème siècle à travers J. Von Thünen et F. Ratzel, *notes du cours de géographie*. http://www.stoessel.ch/hei/div/hps_geo_guillaume.htm

- Le premier anneau qui occupe 1% de la superficie globale de la zone d'attraction est consacré à l'agriculture intensive ;
- Le deuxième occupe 3% et est dédié à la forêt à fort rendement de bois de chauffage et construction ;
- Puis 58% pour l'agriculture extensive, répartie en 3 sous-anneaux d'intensité décroissante avec l'éloignement ;
- Et le reste, soit 38%, dédié à l'élevage.

Cette répartition trouve sa justification dans la recherche d'une maximisation du bénéfice global de l'exploitation du territoire (pour une ville ou une ferme)⁷⁰.

Le modèle de *Von Thünen* reste toujours d'actualité. Son adaptation actuelle à l'agriculture urbaine ne fait aucun doute dans les villes des pays pauvres, là où la médiocrité des conditions de transport se conjugue au manque de nourriture.

B-1-2- La pertinence de la théorie de Von Thünen aujourd'hui

Actuellement, les importantes transformations agraires observées autour des grandes villes de part et d'autre de la Méditerranée sont en relation étroite avec le gradient spatial des prix du foncier et du coût du transport, en accord avec le modèle de Von Thünen (Elloumi et Jouve, 2003). Néanmoins, l'amélioration des transports et des techniques de conservation des produits frais au froid s'est traduite par l'élargissement du bassin d'approvisionnement qui ne se limite plus aux productions locales et proches. Les marchés urbains sont quotidiennement approvisionnés par des produits provenant parfois des régions très lointaines voire de l'étranger dans des avions-cargo. Les nouvelles possibilités de commercialisation des produits alimentaires fragilisent de jour en jour une agriculture constamment concurrencée par l'urbanisation et participe à la modification de l'organisation spatiale par l'agriculture autour des centres urbains comme l'avait pensé Von Thünen. Mais l'ampleur de l'étalement urbain ne signifie pas que le processus de disparition des ceintures maraîchères est achevé.

Dans certaines villes occidentales à tradition agricole où des ceintures maraîchères et fruitières alimentaient autrefois les villes comme Paris, la pression urbaine n'est pas parvenue à faire disparaître complètement l'agriculture périurbaine. « *De l'héritage des ceintures vertes alimentaires dans les villes occidentales, il subsiste des exploitations agricoles dont les débouchés sont le marché urbain de proximité* » (Donadieu, 2004)⁷¹.

Dans les pays en voie de développement d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie, l'agriculture urbaine et périurbaine continue de nourrir les villes (Tinker et Mougeot, 1994 ; Donadieu, 2004). Les ceintures maraîchères, ne cessent de se développer dans et aux alentours de certaines villes malgré la concurrence vigoureuse de l'usage du sol par l'urbanisation. Dans ces conditions, le modèle de Von Thünen offre toujours une certaine pertinence pour les agricultures tropicales notamment en Afrique Sub-saharienne, où les infrastructures de transport sont peu développées et où plus des trois quarts des flux de légumes-feuilles proviennent de zones situées à moins de 30 km de la ville. En revanche, quand le coût du transport devient négligeable par rapport à la valeur marchande du produit, comme c'est le cas dans les pays occidentaux, l'apport du modèle est limité (Moustier et Fall, 2004).

Von Thünen tendait donc à démontrer la puissance organisatrice des transports comme élément ordonnateur des cultures situées aux alentours des villes. Il suppose l'existence d'un espace homogène de villes et de zones agricoles où l'agriculteur choisira de vendre ses

⁷⁰ In Didier Bernateau et al, Entreprises, environnement et territoires, Dynamique des territoires : l'analyse par échelle, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 2003. p. 5.

⁷¹ In Donadieu P., « La construction de la ville-campagne, Vers la production d'un bien commun agri-urbain », Colloque Grenoble, février 2004, Colloque Torino, juillet 2004. <http://www.enact-montpellier.cnfpt.fr/>

produits sur le marché le plus facile d'accès. Dans ce cas, l'agriculteur prend en compte la notion de distance, pour déterminer la ville qui constituera le débouché de ses produits.

Par ailleurs cette activité s'inscrit dans le contexte historique propre à chaque agglomération.

B-2- Les ceintures maraîchères et les jardins-vergers méditerranéens

Les légumes verts et les fruits ont été et sont toujours des agricultures très développées grâce des systèmes de culture intensifs parfaitement adaptés aux conditions géographiques locales et étroitement liées aux sociétés hydrauliques et à l'initiative individuelle. Cela s'est traduit par le développement de vastes espaces maraîchers (les ceintures maraîchères), arboricoles (culture de l'olivier, du palmier dattier, de la vigne, du figuier) et de l'élevage urbain (production du lait) dont les produits sont destinés essentiellement aux populations urbaines.

B-2-1- Des activités agricoles singulières

B-2-1-1- Les ceintures maraîchères et les élevages

La production maraîchère notamment celle des légumes-feuilles, difficiles à conserver et à transporter, était et reste fortement liée à la proximité de la ville-marché. La recherche des terres fertiles à proximité d'une source d'eau⁷² était une condition préalable au regroupement des populations dans le territoire choisi et qui se transformait au fil du temps en ville. Les régions d'agriculture irriguée à forte orientation nourricière en "îlots" (oasis) ou en "rubans linéaires" le long des axes fluviaux correspondaient à des secteurs d'irrigation pérenne : alimentation par les eaux de source et les nappes phréatiques, barrages de retenue sur les fleuves et les rivières et système complexe de canaux de dérivation, (Jager J.C, 1998)⁷³. La civilisation pharaonique n'a prospéré que sur les rives du Nil où étaient réunies l'abondance de l'eau et celle d'un sol alluvial fertile, et où prospérait jusqu'à aujourd'hui l'agriculture, particulièrement celles des légumes frais consommés au quotidien.

Les cultures maraîchères ont occupé une place prépondérante dans l'occupation des sols périphériques des villes. C'est le cas du littoral méditerranéen, un espace d'antiques civilisations urbaines, où les villes avaient établies des rapports étroits⁷⁴ avec leur environnement rural (Lavergne, 2004). L'ancienneté de l'agriculture urbaine dans ces villes était liée à la nature même des cités. Orientées essentiellement « *vers des fonctions militaires, administratives et surtout commerçantes, ces cités requéraient une nourriture qui ne pouvait pas être fournie par des citadins occupés par d'autres activités* »⁷⁵. Jusqu'aux années 70-80, l'élevage urbain autour de Nouakchott, Tunis, Le Caire, Damas, Beyrouth, Sanaa, Khartoum, etc. était une source d'approvisionnement directe et quotidienne des citadins en lait frais (M. Lavergne, 1999b, 2004). Au Caire, les beaux quartiers de *Doqqi* étaient encore il y a vingt ans desservis, « *Chaque matin, par les laitiers à bicyclette, distribuant en porte à porte leurs louches de lait frais tirées de deux lourds bidons* »⁷⁶. Cette tradition de distribution directe

⁷² Dans la plupart des villes mondiales, l'eau était au centre de l'économie traditionnelle. Les ceintures maraîchères n'ont pu se développer que grâce à la disponibilité de l'eau d'irrigation.

⁷³ In Jager Jean-Claude, « Les caractéristiques de l'urbanisation littorale en Méditerranée », *actes de colloque : L'urbanisation littorale en Méditerranée, Association Villes et territoires méditerranéens, Marseille, 1998.* <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/>

⁷⁴ Depuis quelques décennies, les rapports entre urbanisation et agriculture urbaine sont bouleversés par le processus d'étalement urbain.

⁷⁵ Marc Lavergne, 2004, « l'agriculture urbaine dans le bassin méditerranéen, une réalité ancienne à l'heure du renouveau », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004, p. 53.

⁷⁶ Marc Lavergne, 2004, op. cit., p. 55.

(en porte à porte) du lait se pratique encore aujourd'hui dans la vieille ville de Hammam Sousse (en Tunisie) malgré les progrès réalisés dans la conservation et la distribution du lait conditionné.

L'essor de l'élevage urbain par exemple dans des villes comme Beyrouth, Khartoum ou Nouakchott est aussi lié à des conditions locales particulières à chaque pays. C'est grâce aux réfugiés de la guerre que l'élevage urbain s'est développé dans les quartiers populaires de la banlieue de Beyrouth. C'est aussi en raison de la sécheresse et de l'insécurité que les pasteurs dans les villes de Khartoum ou Nouakchott se sont consacrés à un élevage de subsistance. Selon Padilla (2004), l'approvisionnement alimentaire des villes méditerranéennes de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de l'Égypte, du Liban, etc., en lait et produits laitiers s'effectuent grâce à des filières d'acheminement multiples notamment les circuits courts pour les productions urbaines et périurbaines. En Algérie, le cheptel de proximité représente environ 10 % de l'effectif national avec 120 000 à 130 000 vaches et assure près de 40 % de la production nationale. Il fournit un tiers de la consommation totale au travers de circuits informels qui vendent lait cru et produits laitiers artisanaux (Iben, raïeb, djben, smen...) (Bencharif, 2001)⁷⁷. « *Les formes de distribution vont du porte-à-porte au marché de quartier, en passant par les crémeries en Tunisie ou les mahlabas (cafés, laiteries traditionnelles) au Maroc*⁷⁸, les petites épiceries, les supérettes et les hypermarchés.

B-2-1-2- Les jardins-vergers

Les régions d'agriculture spécialisée dans la viticulture ou l'oléiculture se sont pour la plupart mises en place à la fin du XIXe et au début du XXe siècles lorsque la modernisation des moyens de transport a permis l'abandon des polycultures vivrières. Les plus gros vignobles en surface sont ceux de la Castille-Manche en Espagne et du Languedoc en France, les plus grands vergers homogènes d'oliviers sont ceux de Sousse, de Sfax et de l'Andalousie intérieure. L'essor de cette agriculture s'explique par l'existence des agriculteurs travaillant et résidant en ville ou à sa proximité. Elle a souvent pris deux formes : celle des vieilles cités à jardins et à oasis et celle récente liée à des projets de développement agricole (agglomération du Delta du Nil, nouvelles petites villes syriennes, etc.) (Boissière, 2004), périmètres irrigués aux alentours des villes de Tunis et de Sousse (Tunisie).

La plupart des villes arabes orientales se sont distinguées par la présence d'une forme agro-urbaine ancienne et ont de fait entretenu en leurs murs ou dans leurs périphéries proches, des espaces agricoles. « *Elles ont longtemps été soucieuses de préserver ces espaces, vitaux pour leur économie et leur approvisionnement quotidien en produits frais (légumes, fruits, lait viande...), à une époque où existait un équilibre entre une production agricole peu extensible, les besoins d'une population citadine relativement stable et une faible urbanisation* »⁷⁹. C'est ce qu'observait le géographe Jacques Weulersse (1946) en écrivant que les « *jardins suburbains que l'on rencontre autour des villes, grandes et petites, sont un des traits originaux de la vie agricole de l'Orient; c'est une des rares occasions où le monde des villes et le monde des champs se rencontrent et se pénètrent* »⁸⁰. La préservation des jardins urbains

⁷⁷ In Martine Padilla, « Approvisionnement alimentaire et agriculture périurbaine », *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004, p. 87.

⁷⁸ Au Maroc, les colporteurs s'approvisionnent auprès des producteurs de proximité et livrent aux différents utilisateurs urbains (cafés, crémeries et consommateurs) environ 30 % du lait commercialisé. In Martine Padilla, op. cit., p. 87.

⁷⁹ Thierry Boissière, « agriculteurs urbains et changement sociaux au Moyen-Orient », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padille, éditions Delta, 2004, p. 32.

⁸⁰ In Thierry Boissière, op. cit., p. 32.

était liée à leur rôle tant dans le développement de l'économie que dans l'approvisionnement quotidien des populations urbaines en produits frais (légumes, fruits, lait, viande, etc.), à une époque où les besoins de la population urbaine relativement stable coïncident avec une production agricole peu extensible, et une faible urbanisation (Boissière, 2004).

Les vergers urbains et périurbains, espaces intermédiaires entre cité et campagne, constituaient des lieux de loisirs pour les citoyens et un important bassin d'offre d'emplois aux habitants pauvres et aux ruraux en voie de sédentarisation. Ces derniers trouvaient dans ces pratiques une occasion d'accéder à la ville et au mode de vie urbain (Boissière, 2001 et 2004). Jusqu'aux années 1960, l'agriculture urbaine était encore assez développée dans les villes proche-orientales littorales et/ou de l'intérieur⁸¹. Dans les villes littorales, les cultures vivrières qui assuraient l'autonomie alimentaire des populations urbaines (Boissière, 2004), étaient pratiquées les plus souvent subsidiairement en intercalaire d'une arboriculture (bananier, olivier, agrumes, etc.) dont la production était destinée, en partie, à l'exportation, alors que certaines cultures d'été (tabac, sorgho, maïs, etc.) tiraient l'humidité nécessaire à leur croissance davantage de l'atmosphère que du sol. Quant aux cultures (tomates, concombres, courges, piments, salades, etc.) dans les villes de l'intérieur (Amman en Jordanie, Homs ou Alep en Syrie), elles se sont développées grâce à la présence d'une eau d'irrigation qui a permis aussi le développement des fruitiers (grenadier, pêchers, néfliers, abricotiers, etc.).

Pour Lavergne (2004), le pourtour méditerranéen est un espace d'antiques civilisations urbaines qui ont intégré des formes variées d'activités agricoles dans leur développement. L'objectif de ces productions était tant la nourriture des concentrations croissantes de population sur un espace restreint que la satisfaction des besoins des citoyens disposants d'un pouvoir d'achat élevé. Le développement de l'agriculture urbaine dans certains pays arabes est parfois née d'une situation de crise (conflits sociaux, conditions climatiques contraignantes) qui exploitait des lacunes de ravitaillement urbain en produits agricoles frais dans des villes à forte croissance.

La « symbiose » entre milieu urbain et agriculture a ainsi souvent donné lieu à des cités environnées de types différents de jardins urbains (potagers, *senia*, *būstān*, oasis) qui forment les ceintures maraîchères et les jardins-vergers des villes. Parfois, l'agriculture urbaine se distingue par des formes de complémentarités avec la ville en lui fournissant tant des aliments frais consommés au quotidien (les produits maraîchers périssables) que des produits commercialisés par des réseaux marchands des villes. Il s'agit dans ce dernier cas des dattes comme dans le M'zab en Algérie et des fruits conditionnés sous forme de pâtes comme les abricot de Damas⁸². Parallèlement, la proximité de la ville offre à certains agriculteurs urbains une chance de pratiquer une activité secondaire non agricole, surtout lorsque les revenus agricoles se montrent insuffisants pour satisfaire les besoins du ménage. En revanche, des citoyens aisés pratiquent une autre forme d'agriculture en zone périurbaine : l'agriculture d'agrément ou de plaisance.

⁸¹ « Jusque dans les années 1950-60, les villes portuaires du littoral proche-oriental (Tyr, Saïda, Beyrouth, Tripoli...) ainsi que les villes de l'intérieur (Amman, Alep, Homs Hama, Sanaa...) ont développé et entretenu des zones de jardins plus ou moins importantes et présentant des formes variées : jardins intra-muros ou périphériques, constituant une zone homogène ou fragmentée, occupant les berges étroites d'un fleuve, d'un oued ou l'espace plus ouvert d'une plaine ». Thierry Boissière, op. cit., p. 33.

⁸² A Sanaa au Yémen, l'essor de l'agriculture intensive dans les jardins intra et extra-muros a été favorisé par la disponibilité d'une fumure et d'eau usées résultant de la présence humaine en ville (Lavergne 2004, p. 56).

B-2-2- Emergence d'une agriculture de plaisance

Une autre forme d'agriculture urbaine s'est développée dans les environs des villes moyen-orientales vers la fin du XXe siècle, l'agriculture de plaisance. C'est ce qu'observe aussi Lavergne (2004) en écrivant « *qu'une agriculture que l'on pourrait qualifier d'agrément se développe dans un rayon assez large autour de certaines grandes villes arabes. Elle est le fait de la nouvelle bourgeoisie, dont les racines rurales sont encore proches, et qui recherche dans la ferme familiale restaurée, ou dans une demeure de type urbain entourée de vergers, une fonction esthétique mais aussi économique* ». Il s'agit de la multiplication des « *ezbahs* et des *mazraās* »⁸³ ou fermes-villas dans les régions d'Amman (en Jordanie), de Damas, d'Alep, de Hama, de Homs (en Syrie), dans les campagnes yéménites⁸⁴ (Troin, 1995)⁸⁵. Ces résidences allient la tranquillité loin des embarras de la ville avec le confort urbain et la possibilité de jouir des avantages de la ville voisine. La résidence de week-end devient parfois résidence principale, une fois aménagée et raccordée aux réseaux (Lavergne, 2004). « *La campagne est ainsi mitée par des villas dont l'emprise et l'enclosure peuvent gêner l'activité agro-pastorale, mais qui fournissent de nouveaux produits aux marchés urbains* »⁸⁶. « *Ainsi les villas des riches Jordaniens se nichent sur les collines encore agrestes qui dominent la vallée du Jourdain, et celles de la bourgeoisie cairote derrière les haies de conifères et d'eucalyptus qui masquent les « ezbahs » de Mansouriyah* »⁸⁷. Ces différents types de jardins périurbains fournissent des produits d'autoconsommation alors que le surplus de la production est souvent destiné aux marchés urbains.

La multiplication et la densification de ces « *ezbahs* et *mazraā* » peuvent donner naissance à de véritables quartiers de villas en zones agricoles proches des villes et représenter ainsi une nouvelle forme d'urbanisation (Boissière, 2004) où se pratique une agriculture qui s'adapte aux nouvelles extensions urbaines.

Selon Nasr et Kaldjian (2004), le statut des terres agricoles a souvent favorisé le développement de l'agriculture urbaine aux alentours de certaines villes arabes. Qu'il s'agisse des terres *waqf*⁸⁸ au Machrek (Moyen-Orient) ou *habous* au Maghreb (Afrique du Nord), ces statuts fonciers qui remontent à la période ottomane, ont été à l'origine de l'essor de l'agriculture tant urbaine que rurale. Actuellement, ils restent d'usage dans certains pays comme la Syrie, la Jordanie, le Maroc, etc.

En Jordanie, par exemple, l'incitation à la valorisation des terres *waqf* constitue une manière de combattre l'absentéisme qui se traduit souvent par le développement de la friche et l'affectation de ces mêmes terres à des usages non agricoles. Dans ce pays, « *Chacun a le*

⁸³ Si l'on veut établir une distinction entre *ezbah* et *mazraā*, c'est que la « *ezbah* » est destinée surtout à l'élevage sans exclure les cultures maraîchères et l'arboriculture. Le terme arabe « *aāzaba* » veut dire *aller chercher des pâturages* (selon le dictionnaire français-arabe Al-Farā'id 1986). En revanche, la *mazraā* est destinée en particulier à la pratique des cultures notamment des céréales. Cela se comprend aussi de la signification du terme arabe *zaraā* qui veut dire semer.

⁸⁴ Cette forme d'agriculture est liée à l'existence d'une villégiature citadine ancienne mais qui s'est renforcée à partir des années 1980. Nous avons pu observer et signalé plus haut l'existence de cette forme d'agriculture urbaine liée à la villégiature chez les riches citadins des villes saoudiennes notamment dans la région oasienne d'El Hofouf, au Sud-Est de la péninsule Arabique.

⁸⁵ In Thierry Boissière, op. cit., p. 41.

⁸⁶ In Marc Lavergne, op. cit., p. 63.

⁸⁷ Marc Lavergne, op. cit., p. 63.

⁸⁸ Le terme *waqf* désigne une terre acquise au fil du temps, grâce à des dons, par différentes communautés religieuses ou certaines fondations. Cette forme de tenure qui distingue le statut des terres dans les pays du Moyen-Orient est comparable aux *habous* en Afrique du Nord, et qui ont été abolies depuis les premières années de l'Indépendance (en 1956) en Tunisie.

droit de cultiver une terre sans usage, même sans en demander la permission ; le propriétaire doit attendre la récolte pour réclamer la terre ainsi utilisée »⁸⁹.

Cependant, c'est l'oasis qui reste une des formes les plus anciennes d'approvisionnement en produits agricoles frais des cités en zones arides, notamment en Afrique du Nord.

B-2-3- Le modèle de l'oasis

Dans les pays du bassin méditerranéen, notamment en Afrique du Nord, (Tunisie et Algérie), la maîtrise de l'eau a permis depuis longtemps le développement des oasis (une catégorie de jardins-vergers). Elle a abouti à la création d'établissements sédentaires bien particuliers comme les *ksours*⁹⁰, tant en Algérie qu'en Tunisie (Bonte et Moussaoui, 2002).

L'écrivain et poète Guy de Maupassant (1850-1893) a décrit la singularité de l'agriculture oasisienne à Bou-Saada, (dans le bassin du Hodna) aux portes du Sahara Algérien. « *A droite, à gauche, un peuple de dattiers ouvre ses larges parasols au-dessus des jardins, abritant de son ombre épaisse et fraîche la foule délicate des arbres fruitiers. Sous la protection de ces palmes géantes que le vent agite comme de larges éventails, poussent les vignes, les abricotiers, les figuiers, les grenadiers et les légumes inestimables, Du matin au soir, le mulet ou le chameau tire dans le seau de cuir l'eau déversée ensuite dans une rigole ingénieusement organisée de façon que pas une goutte du précieux liquide ne soit perdue* »⁹¹. Plus tard, Youssef Nacib (1986) a précisé la répartition géographique des oasis en Afrique du Nord ainsi que le rôle de cette agriculture pour des cités ancrées dans de vastes étendues désertiques. Jouant le rôle de stabilisateur de l'économie oasisienne, le dattier permet une agriculture à trois niveaux développée dans toutes les palmeraies. La production de la palmeraie est basée sur la cohabitation de cultures en étages qui se complètent même quand elles se « *portent ombrage* ». Entre sa frondaison (le palmier) et le « *premier étage* » (plus de dix mètres) les rayons du soleil pénètrent le verger constitué de figuiers, oliviers, grenadiers, abricotiers, etc. Au « *rez-de-chaussée* », *pousse une variété extraordinaire de légumes : oignons, piments, tomates, fèves, carottes, ail, courges, etc.* »⁹². Dans ces lieux où l'agriculture n'était possible que grâce à l'existence d'une source d'eau autour de laquelle s'était organisée aussi la cité dépendait totalement d'une agriculture urbaine

Des villes oasisiennes comme Nefta, Tozeur, Dguèche, au Sud Tunisien, sont entourée d'agricultures sous forme de jardins établis dans des palmeraies au milieu du désert. Les fellahs continuent de cultiver et d'entretenir leurs oasis qui se prolongent jusqu'aux portes des villes. Si les dattes sont destinées, en partie à l'exportation, les cultures conduites en intercalaire sous les palmiers (fruitiers et légumes) continuent d'approvisionner les populations urbaines locales en produits frais de terroirs.

⁸⁹ Nasr j. et Kaldjian P., « L'agriculture dans les villes du Moyen-Orient : particularité et variation », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004, p. 72.

⁹⁰ Les *Ksours* sont des centres d'habitat (Sud Tunisien et Algérien) au style architectural original manifestant des influences soudanaises et témoignant des liens caravaniers anciens avec l'Afrique noire. , in Bonte P. et Moussaoui A., *Espace et sacré au Sahara. Ksour et oasis du Sud-Ouest algérien*. Paris, CNRS Éd., 2002, 291 p., bibl., gloss., cartes (« CNRS anthropologie »), *L'Homme*, 177-178 - Chanter, musiquer, écouter, 2006. <http://lhomme.revues.org/document2301.html>

⁹¹ In Guy de Maupassant, *Le Zar'ez*. Texte paru sur le journal *Le Gaulois* des 31 août, 20 et 27 septembre et 19 octobre 1881, et publié dans le recueil de *Voyage Au soleil*. <http://www.bou-saada.net/maupassant.htm>

⁹² In Nacib Youssef, *Cultures Oasisiennes, Bou-Saâda: essai d'histoire sociale*, préface de Milton Santos, Professeur à l'Université de Sao Paulo, Collection "*Espaces méditerranéens*", Editions Publisud, Paris 1986.

Depuis la deuxième moitié du XXe siècle, l'étalement urbain a remis en cause partout dans le monde les différents types d'agriculture qui nourrissaient les villes. Cette évolution s'est traduite par une progression rapide des terrains bâtis au détriment des espaces cultivés.

C- La régression des agricultures autour des villes

Depuis que l'agriculture a commencé à s'éloigner davantage de la ville et avant même que les planificateurs s'aperçoivent de son importance comme espace vert ouvert (non construit), une part importante de citoyens avait déjà choisi l'espace rural pour y élire domicile. Le développement des infrastructures routières, des moyens de transport, ainsi que la fourniture et des unités de conservation des produits agricoles périssables conjuguée à la généralisation de l'automobile a facilité l'établissement de nouveaux rapports entre le monde urbain et l'espace rural. Aujourd'hui, on découvre en fait que la proximité de la ville ne constituait plus un atout pour le développement des activités agricoles comme cela l'était il y a quelques décennies. L'activité agricole se confronte à la concurrence d'une urbanisation rarement maîtrisée (préemption des terres pour des biens collectifs, emprise croissante des routes, implantations de zones industrielles et de l'habitat) qui semble rompre l'équilibre ancestral ville/campagne.

C-1 – Le processus de recul

Les terres agricoles autour des villes entrent progressivement, depuis quelques temps, dans un processus de transformation permanent et l'agriculture dans ces lieux ne cesse de connaître de sérieuses difficultés pour s'y pérenniser. De ce fait, les périphéries rurales des villes se transforment rapidement en territoires de négociation entre les usages urbains et les usages agricoles. Et, le foncier devient un enjeu monétaire, en premier lieu, parce qu'il peut porter des bâtiments ou des équipements lucratifs. Cela s'explique par le fait que l'achat d'une parcelle pour la construction des logements qui seront loués est généralement plus rentable que l'exploitation du même terrain à des fins agricoles (Moustier et *al.*, 2004). La mobilité géographique des populations (exode rural puis exode urbain) mais aussi l'inadaptation ou l'inefficacité des instruments de planification urbaine à bien gérer l'extension de la ville sont autant de facteurs qui expliquent le déclin de l'agriculture périurbaine.

Au niveau mondial, le taux d'urbanisation dans les régions méditerranéennes a en effet fortement progressé depuis 1950 : il est passé de moins de 30 % à cette date à plus de 60 % en 1995, (Plan Bleu, 2000)⁹³. Selon les mêmes sources de l'ONU, seuls les pays méditerranéens de l'Union Européenne avaient un taux d'urbanisation supérieur à 50 % au début des années 1950. Ce seuil est largement dépassé à l'aube du XXIe siècle. Selon les pays, le taux d'urbanisation varie entre 70 % et 80 % ; et plus de 60 % de la population vit dans des zones urbaines ou périurbaines.

En France, le taux d'urbanisation est passé de 59 % en 1950 à 75 % en 1995⁹⁴ et à 80 % en 2004. Les villes consomment chaque année 55 000 ha de bonnes terres, selon les statistiques du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (1999)⁹⁵. Le recul des terres agricoles concerne presque toutes les régions françaises. D'après l'Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI)⁹⁶ dont les informations ont été tirées d'une étude réalisée par le journal spécialisé *Agreste Primeur*, la superficie des terres agricoles cultivées en France a reculé de 720.000 ha, soit 100.000 ha par an en moyenne, entre 1992 et 1999.

⁹³ Source : UN, Espaces et territoires, habitat et systèmes urbains, Population Division, Plan Bleu, 2000.

⁹⁴ Source : UN, Plan Bleu, 2000, op. cit.

⁹⁵ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Résumé du Rapport « Résultats de la recherche et veille scientifique », 1999. <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/19990809.pdf>.

⁹⁶ In ONAGRI (Observatoire National de l'Agriculture). <http://www.onagri.nat.tn/Bulletin/bull37.PDF>

Cette situation est due tant à l'abandon des terres peu rentables qu'à la poussée urbaine qui a consommé à elle seule près de la moitié des terres. Cela concerne toutes les formes des extensions urbaines : constructions, routes ou jardins d'agrément, etc. Les pertes sont assez générales, mais sont particulièrement importantes en Bretagne, en Aquitaine, et sur la façade méditerranéenne. La structure urbaine, constituée d'un semis plus ou moins dense de villes moyennes et de grandes agglomérations reliées par les principales infrastructures de transports, augmente partout (Ifen, 2005)⁹⁷. C'est dans les zones littorales que le processus de régression des activités agricoles est le plus important. Nous l'analyserons maintenant.

C-1-1- Une urbanisation littorale en pleine expansion

L'accroissement démographique naturel des villes constitue un des facteurs qui sont l'origine de la croissance urbaine des villes littorales. L'exode rural favorisé par la déstructuration de l'économie et des sociétés rurales traditionnelles des arrières pays, d'une part et la littoralisation des fonctions urbaines, particulièrement celles liées aux activités économiques de base (tourisme, industrie, services), d'autre part, se sont traduits par une urbanisation intense des zones littorales. Dans certains territoires littoraux, la qualité agronomique des sols est parfois de très bonne qualité et l'agriculture peut se développer jusqu'au rivage. C'est le cas de certaines villes littorales tunisiennes où les pouvoirs publics ont investi pour développer une agriculture intensive à caractère marchand, ce qui a nécessité la réalisation de grands travaux de mise en valeur agricole des plaines côtières. Néanmoins, l'essor de l'activité touristique, de l'urbanisme balnéaire et de la villégiature semblent être à l'origine d'une importante consommation d'espace, notamment des terres à vocation agricole. Le cas tunisien n'est donc pas unique puisque la périurbanisation des agglomérations littorales et de leur aire d'influence (des terrains à vocation agricole) est désormais un processus généralisé. Cela s'explique par le fait que l'agriculture peine à lutter contre les changements de destination et à se maintenir dans les espaces convoités par l'urbanisation. Le cas de la côte espagnole est instructif à cet égard.

Dans la région de Marbella-Malaga sur la côte andalouse (Espagne), les images par satellite issues du programme européen "Lacoast" (images Corine Land Cover) permettent de montrer l'importance et la vitesse de l'artificialisation : sur une bande littorale large de un kilomètre, la partie artificialisée est passée de 37 % du total en 1975 à 68 % en 1990 (soit un accroissement de 83 % sur la période, avec un taux de croissance annuel de 4 %). Cette progression s'est réalisée essentiellement aux dépens des terres agricoles (passée de 26 % à 9 %, soit une perte de 64 %), des forêts et des milieux semi-naturels (qui ont régressé de 22 %) et des surfaces en eau (passées de 1,20 % du total à 0,20 %), (Plan Bleu, 2000 et 2003). «*Dans l'aire métropolitaine de Barcelone (en Espagne), l'espace agricole s'est fortement contracté face à une extension rapide et multiforme du cadre bâti. Ce recul concerne au premier chef les zones littorales et sub-littorales, dans lesquelles la concurrence entre modes d'occupation du sol est particulièrement forte*»⁹⁸. En quarante années, la huerta (delta du Llobregat et Vall Baixa), profondément déstructurée par les activités humaines non agricoles, a vu sa superficie (3 000 ha) divisée par quatre.

Dans la plupart des ces cas, la planification urbaine ignore les activités agricoles et les espaces qui les concernent.

⁹⁷ Institut Français de l'Environnement.

⁹⁸ Jacques Daligaux, «Urbanisation, planification territoriale et enjeux de pouvoir dans l'aire métropolitaine de Barcelone.». *rives*, 8-2001, Nature" et urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes. <http://rives.revues.org/document51.html>

C-1-2- Une planification urbaine souvent peu adaptée à la conservation des activités agricoles

Le maintien de l'agriculture urbaine et périurbaine n'est possible que si la reconnaissance des fonctions diverses (alimentaire, sociale, environnementale et paysagère) s'accompagne de la prise en compte de l'activité dans les documents de planification urbaine. Dans les conditions de vive compétition, cette agriculture pourrait n'être que transitoire ; il est alors difficile d'envisager sa pérennisation dans ces lieux sans l'intervention des pouvoirs publics dans le cadre d'une planification favorisant le couplage entre bassin de production et bassin de consommation (D. Doucouré et A. Fleury, 2004). Mais, très souvent, la planification urbaine se trouve en porte-à-faux car il y a des contradictions entre :

- la planification de l'aménagement du territoire par les administrations centrales ou décentralisées,
- les stratégies des pouvoirs locaux (les maires) confrontés à la rareté des réserves foncières pour satisfaire les besoins socioéconomiques de leurs communes (développement des infrastructures de transport, extension des zones d'habitat et d'activités économiques), qui cherchent la réponse spatiale dans les terres agricoles voisines,
- les stratégies des propriétaires fonciers (agriculteurs ou autres) qui souhaitent tirer parti de la rente foncière.

Par ailleurs, la planification urbaine devrait aller au-delà de la formulation de plans et schémas directeurs et impliquer les parties prenantes (FAO, 2000). C'est ce que confirme encore D. Doucouré et A. Fleury (2004) selon lesquels le partage de la gestion de l'espace par des instruments de planification souvent irréductibles comme le code rural et le code de l'urbanisme⁹⁹ et des acteurs a des objectifs généralement contradictoires qui génère des conflits à arbitrer par les planificateurs. Mais très souvent, l'arbitrage profite à la ville et à son développement, surtout lorsque les agriculteurs urbains et périurbains sont peu impliqués. Cela s'explique aussi par le fait les planificateurs et les responsables politiques accordent généralement peu d'intérêt à l'égard de la production agricole urbaine et périurbaine. Par conséquent, il est rare de trouver une démarche cohérente à son égard. Il se trouve en fait que dans la plupart des cas, les acteurs et les institutions concernées dans le processus de planification (agences foncières et immobilières) ont plus de pouvoir que d'autres. Et leurs actions se concentrent particulièrement sur l'utilisation des terres pour l'urbanisation (projection des infrastructures et des zones à urbaniser) sans trop se soucier des conséquences sur les ressources naturelles (sol, eau, systèmes hydrauliques) et l'avenir des activités agricoles.

Dans ces conditions, la concurrence pour l'occupation du sol génère des conflits d'usages des ressources spatiales. C'est ce qu'observe Prost (1994) en écrivant que « *L'affrontement commence là où s'arrête la dernière conquête urbaine, autour du dernier lotissement, à un carrefour périphérique, à proximité du village le plus proche. C'est dire que tout territoire non urbanisé contigu à la ville est l'objet potentiel d'une annexion par la ville, indifférente à la nature de ce territoire, intéressée uniquement par sa valeur urbanistique. L'espace périphérique n'est pour elle qu'un espace en attente qu'elle pourra occuper au rythme de ses besoins d'extension* »¹⁰⁰. Ce n'est que par le biais d'une gouvernance territoriale

⁹⁹ Au moment où le code rural a pour objectif de gérer tant l'activité agricole que le foncier en fixant le statut des agriculteurs, la valeur des baux agricoles, ..., en vue d'une meilleure valorisation des terres, le code de l'urbanisme s'oriente à la mise à disposition de sols pour l'extension urbaine par des schémas directeurs qui localisent les grandes affectations, la localisation et la réglementation de l'habitat zone favorable. Opérant sur le même territoire périurbain, ces deux outils peuvent constituer une source de conflits qui accélère le recul de l'agriculture urbaine.

¹⁰⁰ Prost B., « L'agriculture périurbaine : analyse d'une marginalité », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, 1994, p. 147.

opérationnelle que l'agriculture urbaine pourrait se développer conjointement avec l'urbanisation sans que l'une exclut l'autre. C'est du moins ce que l'on peut observer dans certaines villes selon les rapports de la FAO (2000). Après la deuxième guerre mondiale, des raisons strictement économiques et culturelles étaient à l'origine d'un appui public favorisant l'accès aux terres urbaines des populations défavorisées à des fins de production alimentaire. C'était le cas des réformes de Gorbatchev en Russie, des "zonas verdes" au Mozambique, des "hidropónicos" cubains, des jardins-écoles en Mongolie, des petites exploitations urbaines en Afrique du Sud et des "jardins communautaires" en France et aux Etats-Unis. Ces expériences d'agriculture urbaine ont été guidées par deux principes :

- Le droit de l'homme à produire des aliments en facilitant l'accès aux terres, dans des sites appropriés, aux populations défavorisées (lotissements et autres).
- Le droit de l'homme à accéder aux ressources naturelles, à la propriété et au droit à l'usufruit¹⁰¹.

Mais depuis que la ville s'étale sans frein, la conservation de l'agriculture urbaine est rendue de plus en plus difficile. La planification est sensée prendre en compte toutes les activités productives (agricoles et urbaines) dans les territoires périurbains en facilitant leur co-développement, mais ce n'est rarement le cas.

C-1-2-1- L'agriculture urbaine est en marge de la planification dans les pays en voie de développement : le cas de quelques pays africains

Dans la plupart des pays en voie de développement, la planification n'a pas tenu compte de la sauvegarde de l'agriculture urbaine. L'augmentation de la rente foncière constitue un facteur fort de rejet de l'agriculture urbaine. Pourtant, cette agriculture ne cesse de contribuer, en marge de la planification urbaine, à la construction urbaine en imposant ses pratiques à l'instar de l'élevage dans de nombreuses villes d'Afrique de l'Ouest et du Centre D. Doucouré et A. Fleury (2004).

Dans certaines villes africaines, la faiblesse voire l'absence de planification urbaine adéquate constitue un handicap majeur. Très souvent, la politique de gestion des espaces agricoles périurbains constitue selon N'guessan K. V. (2003) une source de conflit pour la pratique des activités agricoles, généralement ignorées de la part des autorités municipales. Les espaces agricoles périurbains sont perçus surtout comme des réserves foncières pour de futures extensions urbaines.

La faiblesse de planification de la ville de Bouaké en Côte d'Ivoire en est un exemple. Dans cette ville où l'agriculture joue des rôles socio-économiques importants, il était question d'établir un plan d'urbanisme directeur (PUD) qui intègre de façon rationnelle l'activité agricole aux autres usages (non agricoles) dans les espaces périurbains. Mais, lors de sa soumission à l'approbation des autorités municipales de Bouaké, le PUD n'a envisagé la conservation d'aucune zone d'activités agricoles ce qui explique selon l'auteur le désintérêt des planificateurs et des autorités municipales pour l'agriculture dans l'espace communal. En fait, le contenu du PUD est orienté davantage vers la gestion de la croissance urbaine que vers la planification globale du développement de l'ensemble du territoire urbain et périurbain ainsi que de l'ensemble de ses activités. Du coup, ce plan renforce le grignotage de l'espace rural

¹⁰¹ « Le droit à l'usufruit prévoit que chaque citoyen a le droit de cultiver ou d'utiliser comme pâturage la terre non exploitée, étant entendu que cette utilisation ne constitue pas pour le propriétaire une diminution de la valeur de la propriété ». In Drescher Axel W. « L'agriculture urbaine et périurbaine et la planification urbaine », Document de discussion pour la conférence électronique de FAO-ETC/RUAF, 2000. <http://www.fao.org/urbanag/Paper3-f.htm>

périurbain par l'annexion de nouvelles zones rurales à la ville et les terroirs villageois périurbains deviennent l'enjeu d'une véritable spéculation foncière pour des utilisations plus rentables (habitat, équipements, etc.).

Ce phénomène concerne aussi l'agriculture urbaine sénégalaise. Cela s'explique par le fait que l'ensemble des lois relatives à l'agriculture porte plutôt sur l'agriculture rurale¹⁰² pratiquée loin des agglomérations urbaines. En revanche, la plupart des lois relatives à la gestion du domaine urbain portent essentiellement sur la projection des infrastructures et équipements publics, la réglementation du domaine public et la mise en valeurs des terrains à construire. Dans ces conditions, l'agriculture urbaine et périurbaine, ignorée par la planification, se confronte à des difficultés qui rendent son maintien illusoire face à une urbanisation croissante.

C-1-2-2- Une reconnaissance insuffisante de l'agriculture urbaine dans les pays industrialisés : le cas de la France

Si l'agriculture urbaine semble de plus en plus reconnue par les planificateurs dans les pays industrialisés, elle est loin d'atteindre les objectifs escomptés face à une demande accrue en terrains à bâtir qui ne cessent de transformer les espaces ruraux en dépit de la réglementation et de la planification en vigueur. C'est ce qu'observe Gérard P. (2004) à propos des espaces littoraux français. Selon cet auteur, le littoral français a subi des transformations sous l'effet de la pression de l'urbanisation, sans que la « loi littoral » ne parvienne à maîtriser parfaitement le processus. Les conséquences préjudiciables de l'urbanisation excessive se sont traduites, entre autres, par l'émergence de conflits d'usage sur le rivage terrestre, la réduction de l'activité agricole, l'occupation illégale du domaine public maritime, etc. En effet, le développement de l'économie touristique et résidentielle génère des tensions foncières qui pèsent sur le développement des activités productives. C'est ainsi que la concurrence pour l'usage du sol entre les activités traditionnelles (agriculture et pêche) et le tourisme, d'une part, les résidents permanents et les résidents secondaires, d'autre part, font monter la pression foncière à des niveaux très élevés¹⁰³, rendant difficile les missions des planificateurs.

Selon le même rapport, l'évolution de l'agriculture du littoral français reste sous la menace du développement de l'urbanisation. En effet, cette agriculture qui couvre 7,5 % de la superficie du territoire, compte 57.000 exploitations employant 72.000 personnes, soit 8,6 % des exploitations et 5,2 % des emplois agricoles français. La pression foncière exercée sur la frange littorale par le développement de l'urbanisme balnéaire (tourisme et villégiature) conjugué au vieillissement des exploitants sans successeurs et à la difficulté à trouver des repreneurs pour les exploitations, ont été à l'origine d'une régression de la surface agricoles de 17 % entre 1979 et 1988, et de 6 % entre 1988 et 1998.

En 1999, l'agriculture littorale qui occupait 45 % de l'espace littoral français, soit 723 000 hectares, constituait la première forme d'utilisation de l'espace littoral¹⁰⁴. Toutefois, cette agriculture est souvent fragilisée par l'application rigide des dispositions de la « loi littoral ». En effet, l'interdiction de construction de nouveaux bâtiments d'exploitation (comme les locaux techniques nécessaires pour des activités telles que les cultures ou l'élevage) contraint les agriculteurs à l'abandon de leurs exploitations en zone littorale (J. Le Guen, 2004). Il

¹⁰² La loi sur le domaine foncier rural est difficilement applicable à l'agriculture péri-urbaine. Elle porte sur les zones exclusivement rurales alors que les espaces agricoles en zones urbaines et péri-urbaines, non prise en compte par la loi, sont considérées comme des zones non rurales.

¹⁰³ In Gérard Patrice, L'application de la "loi littoral" : pour une mutualisation de l'aménagement du territoire, Rapport d'information n° 421 (2003-2004), SÉNAT, 2004. http://www.senat.fr/rap/r03-421/r03-421_mono.html

¹⁰⁴ Selon les statistiques fournis par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), in Le Guen Jacques, L'application de la loi littoral, Rapport d'information N° 1740, Sénat, 2004. <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i1740.asp>.

semble qu'en France, l'Ouest breton et le littoral méditerranéen sont les régions les plus touchées par la périurbanisation. Il s'agit surtout des rivages atlantiques : la Vendée, la partie sud des Landes, le golfe du Morbihan et de ceux de la Manche : Côtes-d'Armor, ouest du Cotentin, côtes de Nacre et d'Opale et tout le long de la façade méditerranéenne, de Nîmes à Narbonne ou de Toulon à Nice où un corridor « artificiel » se densifie et gagne sur l'arrière-pays, (Ifen, 2005).

Par ailleurs, en France, les schémas directeurs de planification urbaine, puis les Schémas de Cohérence et d'Organisation Territoriale en 2000, ont succédé (depuis 1983)¹⁰⁵ aux schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) créés par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967. Ils sont destinés à assurer une planification urbaine intercommunale, aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale (Larcher, 1997-1998). Selon l'article L-122-1, 1^{er} alinéa du Code de l'urbanisme français, les schémas directeurs, "*fixent les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés compte tenu de l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, l'exercice des activités agricoles, des autres activités économiques et la préservation des sites et paysages naturels ou urbains* »¹⁰⁶.

En effet, les schémas directeurs déterminent la destination future des sols selon les besoins de la ville en espaces urbanisables (zone d'activités économiques et de localisation des services, équipements d'infrastructure, etc.) et en espaces naturels ou agricoles nécessaires aux nouvelles extensions urbaines et à la ville en général. Il visent aussi assurer un meilleur équilibre entre les usages de l'espace et les populations concernés en considérant l'emploi tout comme les transports collectifs. Le contenu des plans d'occupation des sols (POS, puis PLU en 2000) et les dispositions des schémas directeurs sont censés permettre une gestion satisfaisante du territoire en question. Mais la pratique montre que leur utilisation n'atteint pas souvent les objectifs escomptés en matière de planification. Il se trouve en fait que ces documents sont souvent victimes d'une instabilité permanente qui réduit leur efficacité.

Au 1^{er} juillet 1997, les schémas directeurs ne couvrent que 12 % du territoire national français et 45 % des plans d'occupation des sols étaient en révision (Larcher G., 1997/1998). Le contenu du schéma directeur est avant tout orienté vers la gestion de la croissance urbaine plus que vers une planification globale du développement des territoires concernés. Les activités agricoles sont rarement prises en compte et la valorisation des potentialités des espaces ruraux périphériques est rarement présente (SEGESA, 1994)¹⁰⁷.

Les cas de l'Île-de-France illustre tant l'efficacité que les insuffisances de la planification urbaine. En effet, l'espace agricole péri-urbain de l'Île-de-France était considéré jusqu'aux années 1960 comme libre et ouvert à tout usage. Néanmoins, le nouveau rapport à l'espace et à la nature fait évoluer la réflexion sur l'aménagement ce qui s'est traduit par l'apparition du concept des zones naturelles d'équilibre dans les années 1970 et l'arrêt des lotissements urbains en forêt. Outre la protection des espaces agricoles, reconnus comme les lieux d'une activité économique dynamique et légitime, et forestières de la ceinture verte, le schéma directeur de 1994 a introduit le concept de ceinture verte : un cordon vert de 20 km autour de la ville, où tout espace vert, y compris l'espace agricole, est préservé et un espaces paysager (A. Fleury et P. Donadieu, 1997 ; A. Fleur, 2001).

¹⁰⁵ Loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions.

¹⁰⁶ In Larcher Gérard, *La gestion des espaces périurbains*, Rapport d'information 415 - 1997 / 1998, <http://www.senat.fr/rap/r97-415/r97-415.html>

¹⁰⁷ In, Société d'Etudes Géographiques, Economiques et Sociologiques Appliquées (SEGESA), *Entre ville et campagne, les espaces de périurbanisation*, Paris, 1994, p. 38.

La création de la ceinture verte parisienne avait pour objectifs de contenir le développement urbain, d'offrir aux citoyens des lieux de détente et de maintenir une agriculture de proximité, en tant que coupures d'urbanisation, tel que préconisé par le Plan Vert défendu par la Région. Mais l'absence de cohérence entre politiques de l'Etat, de la Région, des départements et des intercommunalités rend le maintien de ces espaces paysagers extrêmement difficile. En effet la standardisation des espaces verts, gérés par les villes, semble ne pas satisfaire la diversité des besoins de la population locale en dépit de la création des fermes pédagogiques et de l'ouverture de la forêt au public. La valorisation de la forêt comme espace public dédiés à la récréation de la population citadine et dont la gestion semble moins coûteuse que celle d'un parc a été confortée par la création d'une zone non constructible de 50 mètres en lisière de forêt. Cela n'a pas été le cas des lisières agricoles qui sont souvent soumises à l'urbanisation. Pourtant, la forêt ne constitue qu'une part des paysages ruraux périurbains puisque les autres activités agricoles en produisent aussi, comme ceux très appréciés de l'olivier, de la vigne et des cultures en terrasses.

En somme, une planification urbaine raisonnée semble pouvoir contribuer au maintien et au développement des activités agricoles, mais est soumise aux conditions fixées par les gouvernances urbaines réunissant les acteurs sociaux.

C-2 - Des effets indésirables sur les activités agricoles

S'effectuant dans terres souvent à haute valeur agronomique, les nouvelles extensions urbaines gênent ¹⁰⁸ les cultures et le fonctionnement des exploitations agricoles. Les handicaps concernent les agricultures spécialisées (maraîchage, horticulture, arboriculture fruitière, viticulture comme celles d'élevage ou de céréaliculture.

C-2-1- Effets sur les cultures maraîchères

Le développement des activités maraîchères aux alentours des centres urbains est à imputer, à des conditions socioéconomiques favorables (disponibilité des sols cultivables et de l'eau d'irrigation, proximité des marchés et d'un nombre de consommateurs en augmentation). Mais les pressions foncières et les concurrences pour l'usage des ressources naturelles (eau et sol) ne cessent de fragiliser le maraîchage intensif en zone périurbaine. À cela s'ajoutent les compétitions des produits venant d'ailleurs et les gênes que peut engendrer la proximité urbaine (piétinement, vol, décharges sauvages). De ce fait, l'espace du maraîchage périurbain, traditionnellement localisé à proximité des centres urbains, enregistre un recul parfois considérable au profit de la ville. Le processus est généralisé à toutes les villes mondiales, bien qu'il semble concerner davantage les pays industrialisés où l'intensification des cultures et l'amélioration des moyens de transports ont permis la délocalisation des exploitations maraîchères loin de l'influence urbaine. C'est ce qu'observe A. Fleury (1999) selon lequel la ville s'est peu à peu affranchie de son agriculture de proximité au fur et à mesure de l'amélioration des transports, des techniques de conservation, des caractéristiques des produits et de l'élargissement de l'aire d'approvisionnement. Sont concernés par l'accès à la propriété foncière, les commerçants, les artisans et tous les citoyens en quête de lots constructibles.

¹⁰⁸ Parmi les difficultés on peut citer l'émergence de : décharge sauvage, vols de plus en plus nombreux, conflits de voisinage avec les nouveaux venus (problème d'accès aux chemins agricoles clôturés par exemple) et difficultés de déplacements, notamment avec les engins agricoles de gros gabarits, risques d'accidents accrus.

En France par exemple et sous l'influence de l'expansion des villes, la surface agricole utilisée (SAU) des pôles urbains¹⁰⁹ a diminué, entre 1988 et 2000, deux fois plus que pour l'ensemble de la Région : une baisse de près de 8,7 % contre 4,5 % (IFEN, 2003). Les petites exploitations pratiquant les cultures spécialisées dans le milieu urbain sont peu subventionnées et elles régressent avec l'augmentation des prix du foncier. Le maraîchage a enregistré les pertes les plus importantes avec une diminution de la SAU de 42 % dans les pôles urbains (contre 39 % pour l'ensemble de la Région) et de 56 % pour le nombre d'exploitations (contre 51 % pour l'ensemble de la Région)¹¹⁰.

Le processus est observable aussi dans les pays en voie de développement où l'activité maraîchère continue de se développer aux alentours des villes et de s'adapter tant bien que mal aux contraintes de l'extension urbaine. Elle assure encore ses rôles socio-économiques classiques : autoconsommation, maintien des emplois dans les familles d'agriculteurs à revenus faibles et approvisionnement de la ville en produits alimentaires frais. Mais l'avancé de la ville, le manque des moyens de transport convenables et les conflits sociaux ont rendu de plus en plus difficile la conservation de cette agriculture à proximité des villes. Dans ces pays, le maraîchage péri-urbain est souvent pratiqué sur des parcelles de petite taille, entourées d'habitations et de routes. Ces terrains extrêmement exposés à la pression foncière et à l'attrait de la plus-value foncière¹¹¹ deviennent de fait facilement constructibles. Leur transformation en terrain à bâtir est un scénario prévisible surtout lorsque le manque de réserve foncière pousse les maires à annexer des terres cultivées ou en friches pour assurer l'aménagement de nouveaux lotissements et des routes¹¹². C'est ce qu'observent (Broutin C. et al, 2005) à propos des activités maraîchères dans la zone périurbaine de Fandène, à proximité de Thiès (seconde ville du Sénégal). Selon ces auteurs, le maraîchage périurbain s'est développé dans les bas-fonds et les carrières abandonnés, des zones plus difficilement constructibles. Mais depuis que les autorités locales ont commencé de parler des possibilités de remblaiement des cuvettes pour permettre l'extension des périmètres constructibles, le maraîchage périurbain des carrières passe d'une situation où la menace est faible à une situation où la menace est plus forte¹¹³. Par ailleurs, la situation des maraîchers sur le plan foncier est assez précaire dans plusieurs pays d'Afrique ce qui contraint les agriculteurs à pratiquer un maraîchage à caractère informel et saisonnier. Les espaces de production maraîchère dans la zone périurbaine de Dakar au Sénégal enregistrent une forte pression anthropique sur les ressources naturelles qui se raréfient et/ou se dégradent, engendrant une diminution continue des surfaces agricoles. Cette évolution risque d'être le facteur limitant le plus important de la satisfaction des besoins en légumes de Dakar à partir de ses productions propres (Mbaye A., 1999). Cette situation est aggravée par une relative

¹⁰⁹ Selon la nomenclature spatiale de l'Insee, un pôle urbain est une unité urbaine offrant 5 000 emplois et plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

¹¹⁰ Les cinq régions ayant le plus fort indicateur de mitage sont l'Île-de-France (0,41), le Nord - Pas-de-Calais (0,27), le Languedoc-Roussillon (0,26), le Poitou-Charentes (0,25), la Lorraine (0,25). In Ifen, mars 2003. « Ville et agriculture : dialogue ou monologues ? », Les données de l'environnement, n° 81, 4 p.

¹¹¹ Les propriétaires se souviennent toujours que l'extension du périmètre communal se traduit souvent par des possibilités d'expropriation par les pouvoirs publics, même avec un titre foncier, ce qui les contraint à anticiper de telle opération pour profiter de la rente foncière. Ce scénario est assez fréquent surtout lorsque les productions et les revenus sont faibles.

¹¹² En l'absence de structures d'appui, d'encadrement et de protection des maraîchers périurbains, le recul du maraîchage peut-être accélérée par l'aménagement des routes et une meilleure accessibilité des villageois à l'eau courante et à l'électricité. De fait, ces espaces seront attrayants pour certains citadins recherchant des terrains moins onéreux et de confort équivalent.

¹¹³ In Broutin C. et al, *Le maraîchage face aux contraintes et opportunités de l'expansion urbaine. Le cas de Thiès/Fandène (Sénégal)*, Gret, Enda graf, document de travail Ecocité n°2, 2005. www.ecocite.org

insécurité foncière (métayage, location) et les maraîchers peuvent perdre l'usage des terres à tout moment (Maty Ba Diao, 2005).

En Zambie, 450 000 citoyens de Lusaka étaient incités par le président Kauda en 1972 à faire pousser leurs propres légumes et céréales sur des terrains sur lesquels ils n'ont pas de maîtrise foncière légalement reconnue (Jaeger et Huckabay, 1984)¹¹⁴. Toutefois, l'instabilité de la planification urbaine (lorsqu'elle est adoptée) a rendu caduque certaines décisions importantes au profit de l'agriculture urbaine. C'est le cas de Bafoussam dans l'ouest du Cameroun où sous prétexte d'hygiène, le maire a fait couper le maïs et saisir tous les animaux domestiques (Moustier P. et Pagès J., 1997).

Par ailleurs, la pérennité de l'agriculture urbaine, du point de vue économique, fait souvent référence à la capacité de l'exploitation à être rentable et à se reproduire au fil du temps. Mais lorsqu'on considère la plus-value foncière et de l'enjeu monétaire de la propriété foncière, on se rend compte que la vente d'une parcelle pour la construction est généralement plus rentable que l'exploitation du même terrain à des fins agricoles. Dans ces conditions, et en l'absence d'une protection efficace des terres cultivées, les propriétaires fonciers seront tentés de se saisir de la rente en pratiquant temporairement du maraîchage. De ce fait, le maraîchage apparaît comme un mode d'occupation du sol transitoire avant sa transformation en terrain à bâtir. C'est ce qu'on peut observer dans les espaces périurbains de la ville de Tunis, où les terrains maraîchers de la zone périurbaine de la Mannouba et de Zahrouni au Nord Ouest de la capitale ont été construits de manière non réglementaire. On peut dire qu'au regard de l'évolution spatiale urbaine, les gênes ne se limitent pas à la perturbation du fonctionnement des exploitations agricoles rattrapées par la ville mais cela met fin aussi aux possibilités de leur extension.

C-2-2- Effets sur l'arboriculture et la viticulture

L'arboriculture à proximité des villes est constamment fragilisée, à l'instar des autres agricultures, par la concurrence redoutable des autres formes d'utilisation urbaine du sol. Cela se traduit souvent par l'émergence d'une diversité de contraintes qui perturbent fortement le fonctionnement de cette agriculture. Il s'agit des effets directs de l'extension urbaine qui engendre un mitage progressif des sols cultivables et rend incertain l'avenir des exploitations périurbaines. Cette situation contraint souvent les agriculteurs à se réorganiser en développant de nouvelles stratégies d'adaptation de leur exploitation. Selon P. Donadiou (2004), ces choix sont souvent déterminés en France par des contraintes urbaines qui peuvent constituer des handicaps (circulation difficile du matériels agricoles, présence de pigeons interdisant les cultures de pois, dépôts d'ordures dans les champs, vols de fruits et de légumes, éloignement des silos, des garages spécialisés et des vétérinaires, difficultés des épandages de pesticides, etc.). On se rend compte en fait que dans la plus part des cas, les exploitations périurbaines souffrent au quotidien de nuisances diverses (piétinement, déprédation, pollution) que seule une présence physique permanente de l'agriculteurs est en mesure de réduire.

Par ailleurs, le développement des friches périurbaines apparaît en France comme un autre facteur de nuisance puisqu'il favorise dommages, dégradations et dépôts de toutes sortes, dangereux ou non (Larcher, 1998)¹¹⁵. Dans le même temps, la pression foncière engendrée par la concurrence des usages urbains rend difficile le retour de ces friches à l'usage agricole. Toutefois, il semble que les cultures des produits de label (produits de terroirs ou biologiques) répondant aux attentes des consommateurs en matière de qualité et de fraîcheur sont de plus

¹¹⁴ In Moustier Paule et Abdou Salam Fall, « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation », *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone, Enjeux, concepts et méthodes*, sous la direction de Olanrewaju B. Smith, et Al, CIRAD/CRDI, 2004.

¹¹⁵ In Larcher Gérard, la gestion des espaces périurbains, Rapport d'information, Sénat, mai 1998. <http://www.senat.fr/>

en plus pratiquées et plus ou moins conservés en zones périurbaines. C'est le cas du vignoble des territoires périurbains de Montpellier où la conjonction d'intérêts communs entre la population viticole autochtone et une politique foncière contrôlant efficacement l'urbanisation (zonage et prescription de longue durée du POS, plafonnement des autorisations annuelles de permis de construire...) ont permis la renaissance des vignobles de label par l'installation de viticulteurs pour une production de qualité (AOC) sur des parcelles de vignes réaménagées. Les contraintes foncières agissent beaucoup sur les stratégies des agriculteurs selon des critères propres à chaque exploitant. Il s'agit du statut de l'exploitant (propriétaire ou locataire), de son ancienneté d'exploitation, du système de production, de la pluriactivité possible, et surtout de l'existence (ou non) d'une succession familiale. Pour F. Jarrige et al. (2003), l'accroissement des valeurs foncières dans les zones périurbaines influence souvent les propriétaires fonciers, dont les agriculteurs, qui ne s'attardent pas à adopter de nouvelles stratégies en anticipant un changement d'usage des sols agricoles parfois avant même qu'une demande urbaine se formalise officiellement. Cependant, et quelque soit la performance de l'exploitation, la vente du terrain peut être adoptée comme étant un choix économique permettant de capitaliser le rente foncière parfois pour réinvestir ailleurs sur un outil de production plus performant et moins cher comme dans le cas des domaines viticoles périurbains. Néanmoins, le morcellement excessif du parcellaire agricole (le cas des anciens vignobles autour de Béziers) ne permet pas une reconversion vers de grandes exploitations mécanisées, capables de s'adapter à l'insécurité foncière. Face à la croissance démographique, la prime d'arrachage du vignoble en France a contribué à un retrait rapide du vignoble en zone périurbaine (Montpellier ou littoral touristique), avec un changement de finalité des terres agricoles en terrains à bâtir.

En Languedoc-Roussillon, les territoires agricoles, et en particulier les vignobles, sont les terres les plus grignotées par l'urbanisation. Ils ont fourni, à eux seuls, 40 % des 2 000 hectares de terres nouvellement construites entre 1975 et 1990 (Frayssinet D. et Ifen, 1998). L'extension urbaine de Montpellier s'est réalisée en grande partie sur d'anciens vignobles. Le développement de la ville et son identité, entièrement orientés vers le tertiaire, la recherche, les nouvelles technologies, la culture, le tourisme, etc., n'intégraient aucune référence «aux racines viticoles», dont la base foncière périurbaine a été largement consommée par la croissance de la ville (IFEN, 2003). Les effets de cette croissance urbaine forte et insuffisamment gérée par les politiques foncières communales en périphérie de Montpellier ont profondément transformé les paysages viticoles. Dans ces conditions, la transformation du foncier agricole en zone constructible (avec une perspective de plus value au moins de 1 à 10) constitue un objectif attrayant pour les propriétaires fonciers, notamment les retraités parmi les viticulteurs sans successeur familial. L'ancienneté, la rapidité et la persistance de l'urbanisation à l'Est montpelliérain le long de la N113, en direction de Nîmes (lotissements, centres commerciaux, etc.) ont peu à peu grignoté l'espace naguère essentiellement agricole. Hormis quelques rares exploitations protégées au POS, certaines communes ont perdu en quelques années presque toute activité viticole (arrachage de vignes, cessation d'exploitation). Toutefois, l'urbanisation ne semble pas l'unique facteur de régression de la viticulture. La dégradation du marché du fait de la surproduction des vins de consommation courante, puis de qualité a contribué, encore aujourd'hui à la réduction des vignobles. Des opérations d'arrachage indemnisées ont été recommandées à partir de 1984 par les politiques européennes communes. Dans ce contexte et en 15 ans, plus de 100 000 ha, soit plus d'un quart de la superficie en vigne a été arrachée en Languedoc Roussillon (F. Jarrige, 1999). Mais lorsqu'il existe des espaces tiers ou un autre type de réserve foncière comme les garrigues autour de Montpellier, la viticulture se relocalise en partie sur les piémonts et collines, libérant ainsi de l'espace pour l'extension de la ville (F. Jarrige et al., 2003).

D'une manière générale, la viticulture et l'oléiculture, comme agriculture spécialisée, pérenne et potentiellement acceptée par la ville semblent s'adapter mieux au contexte périurbain. A. Fleury A. et Serran J. (2003) considèrent la vigne en France et l'olivier dans l'aire méditerranéenne comme des activités très souhaitées dans la culture locale au point qu'elles restent désirées des villes comme cadre de vie. Les vignobles, les oliveraies et les vergers d'agrumes sont convoitées grâce leur origine économique, leur ancrage identitaire et leur lien spécifique à la culture méditerranéenne. De ce fait, et malgré la ténacité des contraintes urbaines, ces agricultures trouvent encore leur place à proximité des villes et représentent encore aujourd'hui une part importante des paysages périurbains.

C-2-3- Effets sur la céréaliculture

L'urbanisation rapide des espaces périurbains a conduit à augmenter le revenu à l'hectare par des productions à forte valeur ajoutée comme les cultures maraîchères, l'horticulture et la floriculture. Ce n'est pas le cas de la céréaliculture, une activité très exigeante en surface dans un système dit de « grandes cultures ». De fait on se rend compte que la fragmentation du parcellaire est généralement défavorable à la pratique d'une céréaliculture mécanisée, utilisant des matériels qui se confrontent souvent à des difficultés de déplacement entre des parcelles éparpillées.

Généralement, la céréaliculture en zone périurbaine constitue une activité de valorisation d'espaces mécanisables en attente. Elle permet aussi d'occuper des terres en rotation avec le maraîchage. C'est le cas des communes autour de Montpellier où se développent des parcelles de blé dur. Contrairement aux cultures pérennes, celles justifiant d'un label comme la vigne d'AOC ou d'une valeur patrimoniale comme l'olivier et qui semblent offrir une chance de sécurisation foncière, les céréales, tout comme les exploitations maraîchères en fermage, signent une occupation agricole précaire du foncier (F. Jarrige, 2004). Toutefois là où la sécurisation foncière est prise en charge par les politiques publiques de planification, les grandes exploitations céréalères comme autour de Paris, de Toulouse, de Strasbourg, de Milan, de Bologne ou de Berlin, semblent avoir un avenir assuré (Donadiou, 2007, communication personnelle).

C-2-4- Effets sur l'élevage

Aujourd'hui, la ville et sa couronne périurbaine rapprochée comptent beaucoup moins d'exploitations laitières que les zones rurales plus éloignées. Ce constat est à rapprocher des contraintes environnementales engendrées par l'étalement urbain. Il semble que la ville d'aujourd'hui et ses infrastructures (voies de dessertes à fort trafic, zones d'activité, lotissements) ont rendu de plus en plus difficile le développement de l'activité laitière à sa proximité. Cela semble lié au fait que les élevages urbains peuvent provoquer des nuisances ressenties tant par les citoyens que par les agriculteurs. Pour les citoyens, l'élevage de proximité est souvent considéré comme une source de nuisances : déplacements quotidiens des animaux, odeurs, nuisances sonores. Pour les éleveurs urbains, les vols d'animaux sur les parcelles sont des handicaps fréquents (Moustier P. et Fall A. S., 1994, Agreste Manche, 2006).

Selon l'IFEN (2003), ces conflits se traduisent par une difficile cohabitation avec les nouveaux résidents parmi lesquels certains n'apprécient guère les nuisances de l'exploitation. Pour les agriculteurs, les élevages intensifs leur sont prohibés et les travaux d'ensilage une angoisse. Le pâturage dans des parcelles éloignées, exigeant le déplacement quotidien des animaux sur la route, est rendu difficile par la proximité des zones urbaines, ce qui oblige les éleveurs à cantonner leur cheptel à proximité des bâtiments. La pression foncière qui s'accroît avec la stratégie spéculative des propriétaires, constitue un frein à l'agrandissement de l'exploitation, voire à la présence même de l'élevage. Les exploitations sont davantage découpées par les nouvelles voiries et les implantations urbaines. Cela se

traduit par la formation d'un parcellaire fragmenté, faiblement valorisable et difficile à gérer. Le recul de l'élevage urbain est parfois lié à l'opposition des pouvoirs publics soucieux de maintenir une frontière franche entre le monde urbain et le monde rural donc entre la ville et la campagne.

Au Caire, et sous des prétextes de santé publique comme au XIXe siècle à Paris., le gouverneur de la ville a donné des instructions strictes, en 1999, pour le déplacement de tous les abris des animaux du Mukattam (au centre du Caire) dans une zone désertique située à 30 km hors de la ville (J. Gertel et S. Samir, 2004). C'est en fait une attitude qui semble expliquer la volonté politique de distinguer la ville et le monde urbain de la campagne donc du monde rural. C'est du moins ce que l'on peut comprendre de la réaction des services du Ministère de la santé vis-à-vis de l'élevage urbain. Ces services considèrent l'élevage urbain dans le district du Caire comme une source de pollution et les éleveurs ne cessent d'être harcelés par la police municipale. Pourtant, l'élevage à petite échelle constitue une ressource économique importante pour les groupes sociaux à faible revenu et une importante source de fourniture des produits frais surtout des œufs et de la viande de volaille pour les citoyens¹¹⁶. Le déclin de l'élevage urbain et des autres agricultures urbaines peut s'expliquer par des oppositions culturelles héritées. A ce titre, l'économiste et théoricien égyptien, le docteur Al-Alim M. A. considère l'agriculture urbaine comme une persistance rurale qui s'oppose à la modernité urbaine. Cela se traduit, pour lui par la ruralisation de la ville et les quartiers semi-ruraux du Caire constituent une source de pollution.

En Tunisie, l'élevage bovin était, jusqu'aux années 1980, une des activités agricoles qui distinguait les espaces périphériques de la plupart des villes tunisiennes notamment la capitale Tunis. Sous l'effet de la pression urbaine, des fermes devenues enclavées par les constructions à Zahrouni et Borj Chakir au Nord-Ouest de Tunis, ont été abandonnées progressivement. Toutes les agricultures qui étaient présentes (élevage intensif, céréales, maraîchage et arboriculture) ont été repoussées vers l'arrière-pays. On n'en garde aujourd'hui que des fermes délabrées et des bribes de canaux d'irrigation éparpillés dans les interstices des constructions. Le recul de cette agriculture est dû au fait qu'elle n'a pas été prise en compte par les documents d'urbanisme. L'équipement des nouveaux quartiers (spontanés) par les réseaux (eaux, électricité, égouts), de routes et de moyen de transport en commun ont favorisé le surpeuplement de ces espaces et contraint les éleveurs à abandonner l'activité surtout à proximité immédiate de l'habitat. Pourtant, la présence de l'élevage bovin-lait était pour les premiers résidents installés « *une occasion de pouvoir s'approvisionner quotidiennement en lait frais* »¹¹⁷.

D- Autres exemples

D-1- Le cas de quelques pays arabes

Au Liban, près de 7 % de l'ensemble des terres arables en 1994, et une part plus grande encore (15 %) des terres irriguées, ont disparu à cause de l'extension des zones urbaines dans les vingt dernières années, (Plan Bleu, 1999).

¹¹⁶ Gertel J. et Samir S., « Le Caire : agriculture urbaine et représentation d'une « ville moderne » », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004, p. 176.

¹¹⁷ Propos recueillie (en 2006) auprès d'un des premiers résidents installé depuis 1975 dans l'ancienne zone agricole de Zahrouni au Nord-ouest de Tunis.

En Syrie : « À Damas, située en milieu aride, l'oasis de la Ghouta offrait depuis des siècles, sur ses 23.000 ha, un élément d'équilibre et de complémentarité à la vie citadine. Elle était tout à la fois source de produits alimentaires frais, source de fraîcheur estivale et, tout comme les vergers d'Alep, une composante indissoluble de l'image de la cité. L'espace agricole de la Ghouta est aujourd'hui en totale désorganisation »¹¹⁸. La partie la plus fertile jouxtant les faubourgs de Damas est celle qui a subi au maximum l'avancée du front d'urbanisation. Les terres cultivées dans les parties plus éloignées où les villages existants sont en pleine mutation n'ont pas été épargnées par le processus de périurbanisation. L'étalement urbain est la conséquence d'implantations industrielles et résidentielles qui ont fait de ces villages des satellites, de fait, de Damas. Cette urbanisation a eu aussi pour conséquence l'appauvrissement et les pollutions de la nappe phréatique ce qui handicape inexorablement culture et arboriculture où « le rythme de destruction de l'espace agricole dans la Ghouta a pu être estimé à 200 ha par an »¹¹⁹.

En Egypte, environ 750 000 feddans¹²⁰ de terres agricoles ont été artificialisées entre 1960 et 1990 (environ 315 000 ha, soit près de 10 000 ha par an, ce qui représente 0,29 % des 3 500 000 ha de terres arables de l'ensemble du pays en 1994). Depuis 1990, les pertes moyennes en terres agricoles seraient estimées à 30 000 feddans par an (environ 12 600 ha, ce qui représente 0,36 % des terres arables existant en 1994). L'agglomération cairote, déjà millionnaire depuis 1937 (1 312 000 habitants), reste toujours en tête, avec 10 600 000 habitants en 1993, répartie, pour partie, sur les plus riches terres agricoles des rives du Nil. L'étalement urbain s'est accéléré depuis que la campagne se peuple davantage en Egypte. Depuis les années 1930, l'exode rural « intervient pour moitié dans l'accroissement de la population cairote », écrit Georges Mutin¹²¹. En périphérie du Caire, le rythme d'érosion de l'espace agricole était important. Entre 1968 et 1977, 330 ha des terres agricoles sont grignotés chaque année par l'habitat, notamment spontané, contre 590 ha, au début des années 80 et 550 ha en 1990 (Chaline, 1996 ; Mutin 2002). « La moitié de l'extension de l'agglomération s'effectue aux dépens de terrains en cultures intensives sur les rives du Nil, en aval, et plus encore dans le delta, que le front nord d'urbanisation grignote, surtout sous forme de lotissements non-règlementés »¹²². L'effort de l'Etat se porte alors sur l'urbanisation des terres désertiques où des villes nouvelles ont été aménagées en zone désertique sur un rayon de 50 km à partir du centre cairote et des villes satellites, moins excentrées par rapport aux premières. Mais cette politique était un *demi échec*, selon Georges Mutin¹²³, puisqu'elle n'est pas parvenue à endiguer le processus de transformation des terres agricoles en zones périurbaines.

En Algérie, le prélèvement de surface agricole pour le développement urbain a été très important. Au niveau national, et depuis les années 1960, le secteur industriel a absorbé à lui seul près de 15.000 ha d'excellentes terres agricoles, le plus souvent dans la zone littorale. Entre 1975 et 1995, plus de 100.000 ha de terres agricoles ont été soustraits, au profit du développement des villes et des grandes infrastructures (Chaline, 1996). Le Conseil National

¹¹⁸ Claude Chaline, op. cit., p.113.

¹¹⁹ Claude Chaline, op. cit., p.113.

¹²⁰ Le feddan est l'unité de mesure de la superficie foncière en Egypte; 1 feddan correspond à 0,42 hectares.

¹²¹ Georges Mutin, Le Caire, Métropole du Monde Arabe, texte inédit, 2002, <http://archives.univ-lyon2.fr/17/01/Mutin1.htm>

¹²² Claude Chaline, op. cit., p. 114.

¹²³ L'échec des ces projets a révélé une contradiction entre les options de planification de l'Etat et les aspirations sociales. En effet, les plus riches préfèrent résider au Caire et les plus pauvres étaient incapables d'accéder un logement aussi coûteux. *Pas plus de 100 000 habitants résident dans ces villes nouvelles ou satellites* alors que la seule ville de Sadate City était programmée pour accueillir à terme 1 500 000 habitants.

Economique et Social (CNES), (1997)¹²⁴, Boudjenouia et Fleury (2004) parlent de 70 000 ha de terres agricoles urbanisées entre 1974 et 1987¹²⁵ et 78.000 hectares durant la période 1988-1996 dont 750 ha qui ont subi le même sort entre juin 1995 et mars 1996 malgré la Directive Présidentielle du 14 Août 1995 ordonnant aux autorités publiques de veiller à la préservation des terres agricoles CNES (1998). Le quotidien *El Watan* (2005) évoque plus de 270 000 ha de terres agricoles qui ont été envahis par l'urbanisation sauvage¹²⁶. Au plan local, l'étalement mal maîtrisé du Grand Alger s'est fait essentiellement sur les zones à plus fortes potentialités agricoles (Mitidja et Sahel) où le bâti occupe actuellement 10 % de la superficie de la Mitidja et 21 % de celle du Sahel (CNES, 1998). Il aurait occupé 140 000 ha de terres fertiles, notamment dans la plaine de la Mitidja, une région qui compte parmi les périmètres irrigués les plus performants du pays. La zone industrielle de Skikda, s'est implantée aux dépens des vergers et des vignes qui ont été éliminés alors que l'aménagement de cette zone industrielle aurait été possible, au prix de quelques travaux de génie civil, sur des espaces incultes proches (Brûlé et Fontaine, 1987). En périphérie d'Annaba, les différentes formes de croissance urbaine, réglementée ou non, s'effectuent sans considération pour les activités agricoles existantes. (Chaline, 1996). Entre 1987 et 1992, un seul lotissement à Sétif a absorbé à lui seul 187 ha de terres agricoles (Boudjenouia et Fleury, 2004).

Au Maroc, les conditions géographiques parfois difficiles (collines, zones inondables, etc.) n'ont pas empêché notamment dans les régions de plaines, la persistance de zones agricoles aux alentours des villes des Casablanca, de Fès ou de Rabat-Salé. Toutefois, la périurbanisation, par l'extension de l'habitat surtout spontané est là aussi la règle. C'est le cas dans les zones de vergers proches de Fès et au Nord-est de Salé. Dans la zone de Rabat-Salé, l'habitat clandestin s'étend, au début des années 1990, sur plus de 3 000 ha avec une consommation de 400 à 700 ha par an (Bouhani, 1994). Il s'agit de la zone de Tabriquet-nord, anciennes terres cultivées de maïs, et de celle de Sidi Moussa, une zone maraîchère jouxtant la muraille de la médina de Salé. La zone de Sidi Moussa « *était constituée de petites exploitations agricoles de 1 à 2 hectares en moyenne qui servait à des cultures maraîchères couvrant une partie non négligeable des besoins de l'agglomération de Rabat-Salé en légumes et en fruits* »¹²⁷.

Dans ces pays à la forte croissance démographique urbaine, le recul rapide des espaces et des activités agricoles périurbaines est aujourd'hui la règle. Qu'en est-il en Tunisie ?

D-2- Le cas de la Tunisie

Malgré l'ancienneté de la tradition urbaine en Tunisie, les anciennes résidences secondaires notamment les *borjs* qui s'étaient localisées dans la campagne et non loin de la ville, n'ont jamais troublé le développement de l'agriculture aux portes des villes de Tunis, de Sousse ou de Sfax sous forme de jardins vergers et de potagers. *Senia*¹²⁸, *jnen*¹²⁹, *bousten*¹³⁰, etc., sont

¹²⁴ In Conseil National Economique et Social (CNES), *Rapport sur l'environnement en Algérie*, 1997. <http://www.cnes.dz/cnesdoc/>

¹²⁵ Boudjenouia et Fleury, « Situation de l'agriculture urbaine à Sétif (Algérie) », in *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla éditions DELTA, 2004, p. 135.

¹²⁶ Hamiche Amar, *El Watan*, 19 janvier 2005. <http://quibla.net/mda/alg2005-1.htm>

¹²⁷ Bouhani A., « Politique d'urbanisation et espace agricole au Maroc », in Ben Ali Driss (et al), *Urbanisation et agriculture en Méditerranée, conflits et complémentarités*. L'Harmattan, Paris, 1996, p. 83.

¹²⁸ *Senia* ou *Sania* (pluriel *swani*), vocable arabe qui désigne roue à irrigation, la Noria, tourné par une bête, généralement un chameau ou un mulet, pour puiser l'eau d'un puits afin d'arroser les cultures (dictionnaire arabe-français al-farâ'id, édition 1986. La bête (chameau ou mulet) tourne autour du puits pendant des heures pour actionner les engrenages et la chaîne des jarres qui laborieusement alimentait des rigoles. Par ailleurs, le mot

autant de termes utilisés pour désigner ces jardins cultivés tant par des paysans que par des ouvriers agricoles employés par des citadins aisés. Seules la taille de l'exploitation, sa localisation géographique, les cultures pratiquées et les différentes fonctions (utilitaires, loisirs ou les deux ensembles) qu'ils accomplissent font la différence des désignations.

D-2-1- Des jardins qui prospèrent aux alentours des villes grâce à l'eau des puits

Le système classique d'exhaure ou de puisage est employé depuis longtemps à partir des cours d'eau permanents ou bien des puits de village pour les besoins humains et agricoles. En Tunisie, la rareté des cours d'eau permanents a fait de l'eau de puit un des facteurs déterminants pour le développement de l'agriculture, notamment les cultures maraîchères localisées aux alentours des villes. L'irrigation par rigole et/ou par submersion concerne tous les types de jardins et deux systèmes de puisage distinguent en fait les jardins jusqu'au milieu du XXe siècle. Ils sont étroitement dépendants du statut du propriétaire et des objectifs de l'activité agricole. En effet, l'activité peut se réduire à son intérêt économique (source de revenus et autoconsommation), pour la plupart des fellahs tout en gardant des rapports étroits avec la ville-marché, comme elle peut acquérir, dans bien de cas, un caractère de plaisance. C'est le cas des domaines de la bourgeoisie urbaine dans les environs de Tunis où, outre l'assurance des produits alimentaires pour les besoins familiaux, le domaine est souvent utilisé pour distraire les membres de la famille pendant les week-ends et les vacances et pour pratiquer des randonnées équestres ou la chasse.

Dans un cas comme dans l'autre, les moyens financiers du propriétaire agissent sur les équipements de l'exploitation. Pour l'arrosage des *senias* des notables, on utilise souvent la *noria*¹³¹ qui était très présente dans les jardins maraîchers sur les rives du Nil et en Mésopotamie depuis longtemps. Cette technique hydraulique a été introduite en Tunisie par les Arabes vers la fin du XIIIe siècle et elle reste le système d'arrosage adopté dans les *senias* (*swani*) beylicaux et les *borjs* de l'aristocratie tunisienne. Jusqu'à la fin de la première moitié du XXe siècle et parfois au-delà, quelques *senias* des palais beylicaux dans les environs de Tunis (Mannouba, Sidi Bou Saïd, La Marsa) conservaient encore des machines hydrauliques traditionnelles : la *noria*, le *dalou* (seau en cuir pour l'arrosages des petits jardins), et le *dlou* (l'outre)¹³² pour l'arrosage de l'agriculture urbaine en général. Plus tard (à partir des années 1980) le système de puisage à l'outre fut abandonné progressivement et remplacé par le

senia est dérivé du verbe *sana* qui veut dire arroser la terre en tournant la roue par une bête. D'ailleurs jusqu'à nos jours et dans la région du Cap Bon où abondent les *senias* d'agrumes et de cultures maraîchères, le verbe *yisni* est utilisé pour désigner l'action d'arroser la *senia* et le mot *sounay* est utilisé pour désigner l'agriculteur ou l'ouvrier agricole qui s'occupe des différents travaux de la *senia* (arrosage, binage, sarclage, récolte, etc.). Par ailleurs, si la *noria* b

¹²⁹ *Jnen* (mot arabe du dialecte tunisien), dérivé du verbe *jana* qui veut dire cueillir. Parallèlement ce terme est compression du terme arabe *Jinan* ou *jannat*, pluriel de *jannah* qui veut dire « jardin-paradis » selon le dictionnaire arabe-français al-farâ'id, édition, 1986. Il ressort que ce terme renferme deux fonctions complémentaires voire indissociables, longuement cité dans le coran : l'utile et l'agréable. L'utile est désigné par le coté production du *jnen* et l'agréable est souvent désigné par les ambiances que procurent ce type de jardin pour le bien être de l'homme (verdure, ombre, fraîcheur, chant d'oiseaux, murmure de l'eau, etc.). A ne pas confondre *jnen* avec *jnina*, un autre type de jardin, de dimension plus petite et qui désigne un jardin public ou privé en milieu urbain.

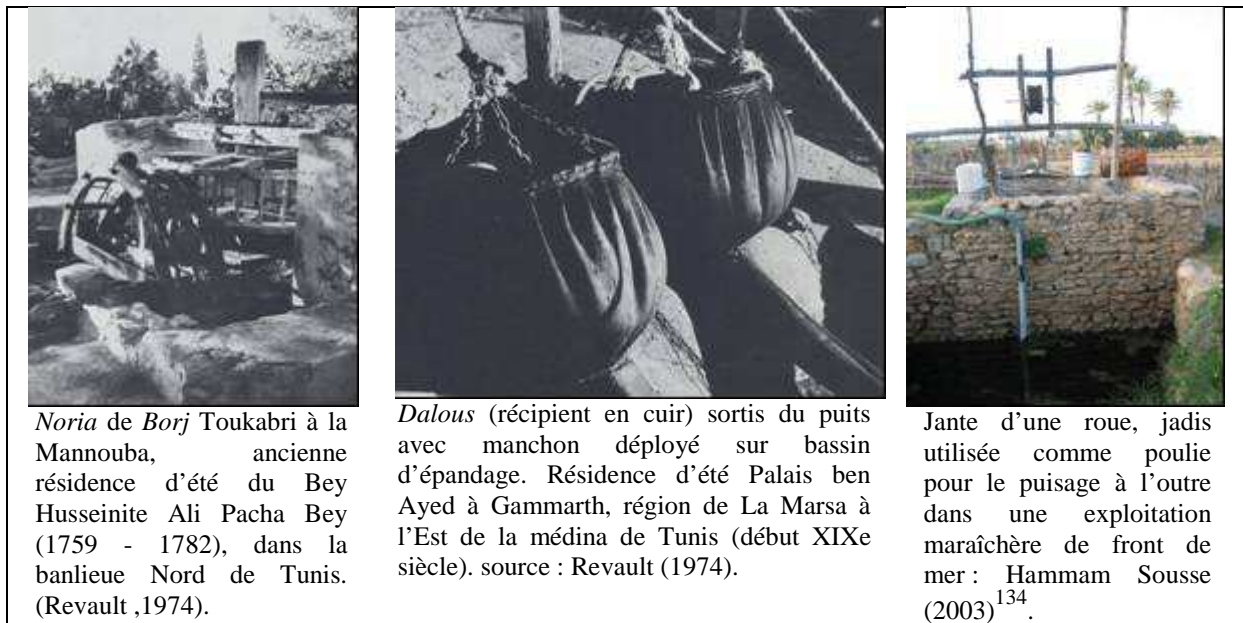
¹³⁰ Le terme *boustân* désigne aussi « jardin, verger. Enclot planté de mûrier », dictionnaire arabe-français al-farâ'id, édition 1986.

¹³¹ La *noria* (arabe nâ-oûra), machine hydraulique à godets, d'origine égyptienne, qui sert à élever l'eau et qui fonctionne suivant le principe du chapelet hydraulique, selon le dictionnaire Petit Robert1, 1987. Les godets ou jarres plongent renversés et remontent pleins.

¹³² L'outre « est une peau de bouc cousue en forme de sac et servant de récipient pour la conservation et le transport des liquides (pays de la Méditerranée ou du Proche-Orient) », Dictionnaire Le Petit Robert, 1986. En Tunisie l'outre (ou *Kirba*) a été utilisé pour le puisage de l'eau d'irrigation.

moteur diesel ou la pompe électrique dans le cas où l'exploitation était électrifiée. De ce fait, les machines anciennes se sont transformées depuis en ouvrages d'art traditionnel utilisés pour des fins touristiques.

L'exhaure était pratiquée par traction animale ce qui réduit l'effort humain. Le *dlou*, système de puisage peu onéreux, était très utilisé dans l'agriculture du Cap Bon (Nord-est de la Tunisie) et dans les régions semi-arides du Sahel jusqu'à Kairouan. Destinée à l'arrosage des petites exploitations surtout maraîchères, « *ce système était très utilisé, jusqu'au début des années 1970-1980, dans les senias urbaines et périurbaines de Hammam Sousse, de Akouda et de Kalaâ El Kebira* »¹³³. Les *swani* et les jardins maraîchers formaient l'essentiel d'une polyculture irriguée par l'eau de centaines de puits de surface qui se répartissent dans les dépressions des cours d'eau temporaires et dans les plaines littorales.



Noria de Borj Toukabri à la Mannouba, ancienne résidence d'été du Bey Husseinite Ali Pacha Bey (1759 - 1782), dans la banlieue Nord de Tunis. (Revault ,1974).

Dalous (récipient en cuir) sortis du puits avec manchon déployé sur bassin d'épandage. Résidence d'été Palais ben Ayed à Gammarth, région de La Marsa à l'Est de la médina de Tunis (début XIXe siècle). source : Revault (1974).

Jante d'une roue, jadis utilisée comme poulie pour le puisage à l'outre dans une exploitation maraîchère de front de mer : Hammam Sousse (2003)¹³⁴.

Figure 6 : Evolution du système de puisage de l'eau d'irrigation en Tunisie.

En dépit des ces adaptations, l'activité agricole a considérablement régressé.

D-2-2 : Régression de l'agriculture de ville malgré les besoins croissants des populations urbaines en aliments frais

D'une part, les ventes du sol agricole pour des usages urbains s'accomplissent souvent avec la tolérance de responsables locaux et d'opérateurs publics comme la STEG et la SONEDE. C'est ce qu'a montré Chabbi (1996) à propos de l'urbanisation spontanée des périmètres publics irrigués dans la périphérie nord-ouest de Tunis et qui a donné lieu à création de la cité populaire « *Ettadhamen* (qui veut dire la solidarité) »¹³⁵. Et, très souvent, la création d'un noyau d'habitat spontané dans les *senias* périurbaines s'accompagne de l'introduction des

¹³³ Extrait d'un entretien réalisé avec un agriculteur de Chott Mariem, 2003.

¹³⁴ Actuellement (2003), le puisage se fait par une pompe électrique dont l'énergie est empruntée de l'hôtel voisin.

¹³⁵ M. Chabbi (1986) évoque le rôle du *Omda* (Chef de la plus petite circonscription territoriale « *Imada* ») dans la prolifération de l'habitat spontanée sur le domaine Irrigué de la Medjerda au Nord-ouest de Tunis. Pour des fins politiques, le *Omda* et d'autres représentants locaux interviennent auprès des municipalités, de la STEG (Société tunisienne d'électricité et de gaz) et de la SONEDE (Société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau) pour alimenter l'habitat non réglementaire en électricité et en eau potable.

transports en commun favorisant ainsi la construction du reste des terres cultivées qui les séparent de la ville.

D'autre part, le recul de l'agriculture urbaine est souvent la conséquence de sa marginalisation. Cela s'explique par le peu d'intérêt qu'allouent les politiques urbaines, les planificateurs et les acteurs locaux à l'agriculture urbaine qui n'est considérée que d'un point de vue économique, et non comme aujourd'hui de plus en plus en Europe en raison de sa multifonctionnalité. La mauvaise qualité agronomique du sol et les rendements faibles sont souvent utilisés par les pouvoirs publics comme des arguments pour justifier le changement du statut des terres de l'agriculture en faveur de l'urbanisation, lors de l'établissement ou la révision des plans d'aménagement urbain.

De fait, les différentes formes des extensions urbaines (zone touristique ou industrielle, zone d'habitat, routes, etc.) se font logiquement au détriment des terres agricoles. Les exploitations encore dynamiques dans les interstices des constructions se marginalisent peu à peu. Elles seront exclues du système d'appui à l'agriculture tout comme les fellahs qui seront exclus des statistiques agricoles. Pourtant, ces mêmes terres produisent, parfois avec des investissements individuels très limités. Tel est le cas des cultures de front de mer (les *chatt*)¹³⁶ de Akouda et Hammam Sousse qui ont cédé face à la pression de l'urbanisme balnéaire. C'est ce que nous développerons dans les parties suivantes.

Par ailleurs, les nouvelles manières d'habiter, l'engouement pour la villégiature et la maison individuelle produisent depuis quelques années de nouvelles formes urbaines plus ou moins dispersées qui consomment d'importantes terres agricoles et entament la cohérence des terroirs. Leur impact sur la régression de l'agriculture est aussi fort que l'effet des premières formes d'habitat non réglementaire enclenché à partir des années 1970 dans la plupart des villes littorales. Cela s'est produit à un moment où les politiques urbaines tentent de mieux gérer le territoire en le dotant de nouveaux instruments de planification (nouvelle loi de protection des terres agricoles, loi littoral, etc.) mais aussi en insistant sur les aménités environnementales, écologiques et paysagères des territoires ruraux. Toutefois, la protection des terres agricoles fertiles, qui distinguent les zones littorales en Tunisie, persiste comme le garant de la sécurité alimentaire des populations urbaines et place l'activité agricole parmi les préoccupations premières des pouvoirs publics.

La régression des agricultures périurbaines en Tunisie est donc un processus en cours du fait de l'inintérêt qu'accordent les techniciens de l'urbanisme à ces espaces sans trop se soucier de la disparition de l'activité agricole. Les attraits des espaces côtiers qui se sont traduits par la concentration des populations à proximité du rivage constituent un autre facteur qui y favorise les concurrences entre agriculteurs et non agriculteurs.

D-2-3- L'agriculture urbaine en zones littorales est la plus menacée

C'est dans ces régions que se trouvent les terres les plus fertiles du pays et dont certaines ont été aménagées aux frais de l'Etat pour développer une agriculture intensive et marchande : les périmètres publics irrigués (PPI). Concrètement, l'Etat s'est engagée depuis les années 1970 dans l'aménagement des périmètres irrigués au profit des fellahs par des investissements publics. Les principaux objectifs de ces orientations économiques étaient les suivants :

- la valorisation maximale du capital terre en mobilisant les ressources naturelles et humaines,
- la fourniture de la nourriture nécessaire à une population urbaine en augmentation,

¹³⁶ Les quelques petites exploitations maraîchères encore cultivées continuent de nourrir des familles souvent modestes, fournir aux citadins des produits frais consommés au quotidien et à l'activité touristique des paysages singuliers.

- l'ouverture de nouveaux horizons à la commercialisation des produits agricoles (développement de l'exportation).

Toutefois, ces stratégies de localisation de l'agriculture intensive étaient pensées, semble-t-il, sans accorder assez d'importance à la dynamique de la ville proche, ce qui s'est traduit par la construction de surfaces irriguées notamment autour de Tunis.

Sous l'effet du développement massif et rapide de l'urbanisation, les espaces agricoles comme les *henchirs* (espaces céréaliers) et les *senias* (verger, potager), qui jadis assuraient l'approvisionnement de la capitale Tunis en produits frais périssables ont largement régressé (Bouraoui, 2000). D'autre part, la parution de la loi de 1983 relative à la protection des terres agricoles et dont l'objectif était de mettre fin au désordre spatial engendré par la construction libre des terres agricoles en général et des périmètre irrigués en particulier dans les espaces périphériques s'est montrée inefficace pour freiner le grignotage des terres agricoles.

Les terres agricoles telles que définies par l'article premier de la loi de 1983 sont réparties en trois zones :

- Zone d'interdiction
- Zone de sauvegarde
- Zone soumise à autorisation.

Les zones d'interdiction (Art. 4.) couvrent les terres agricoles destinées à demeurer comme telles, et comprennent les périmètres publics irrigués ainsi que les terres forestières relevant du Domaine Forestier de l'Etat et les terres soumises au régime forestier au sens du code forestier, à l'exception des terres de parcours. Dans ces zones, la modification de la vocation des terres agricoles ne peut être opérée que dans le cadre des lois particulières les régissant.

Les zones de sauvegarde (Art. 5.) couvrent les terres dont la vocation agricole doit être protégée en raison de leur impact sur la production agricole nationale et dont les changements de vocation des terres agricoles présumées comprises dans ces zones sont soumis à l'autorisation préalable du Ministre de l'Agriculture.

Elles couvrent principalement :

- « les terres irriguées à partir d'ouvrages hydrauliques réalisées par l'Etat ou tout organisme public ou para-public et non comprises dans les périmètres publics irrigués.
- les terres nécessaires à l'extension ou à la création projetée des périmètres irrigués à partir d'ouvrages réalisés par l'Etat ou tout organisme public ou para-public;
- les oasis, les forêts d'oliviers et les zones à dominante, arboriculture fruitière, les terres présentant des potentialités agricoles importantes ».

Les zones soumises à autorisation ministérielle (Art. 8.) couvrent toutes les terres agricoles non comprises dans les zones d'interdiction et de sauvegarde prévues aux articles 4, 5 et 6 de la présente loi.

Faute de moyens financiers et humains qui permettent une application efficace de cette loi et en l'absence d'anticipation et de vision à long terme et d'une approche de développement durable, l'urbanisation continue à se propager sans répit sur les différents types de terres agricoles surtout dans les espaces périurbains de la capitale où la pression sur le foncier agricole est la plus forte par rapport aux autres villes du pays. Pourtant, l'agriculture urbaine et périurbaine continue d'occuper une place importante, tant dans l'approvisionnement des populations urbaines en produits frais que « *comme élément de l'aménagement urbain et de paysage pour les citadins ... La basse vallée de la Medjerda, à proximité du Grand Tunis constituent un exemple parfait de zones agricoles fertiles et aménagées qui subissent les assauts de la ville* »¹³⁷.

¹³⁷ In Elloumi et Jouve (2003), op. cit., p. 19.

D-2-3-1. Deux modes de pression urbaine : la résidence principale et secondaire, et le tourisme.

- **la résidence principale et secondaire**

L'accèsion à la propriété est devenu une alternative particulièrement attractive pour la construction de résidences principales et/ou secondaires. Dans le premier cas, il s'agit des installations de citoyens encouragés, entre autres, par des nouveaux rapports à la nature et à l'environnement et un accès libre à l'espace rural. Cela coïncide pour certains avec une raréfaction de l'offre foncière en ville. Dans le second cas, la construction de résidences secondaires liée à la villégiature semble constituer désormais une réponse aux nouveaux modes d'habiter à des citoyens disposants d'un très haut pouvoir d'achat et dont certains travaillent à l'étranger. Le cas de l'évolution urbaine récente de la zone de Chott Mariem (Tunisie) est assez significatif à cet égard.

En effet, Chott Mariem connaît un urbanisme balnéaire et de villégiature soutenu, depuis les années 1990. Profitant de sa proximité de la mer, du complexe touristique El Kantaoui et d'un paysage agricole encore conservé en grande partie, cette zone est devenu « la Mecque » des villégiateurs et des estivants, tant autochtones qu'étrangers notamment des Algériens. Cela s'est traduit par un accroissement rapide de la population de Chott Mariem surtout depuis les années 1990. En effet, et malgré l'absence de statistiques officielle précises sur l'accroissement de la population de Chott Mariem surtout pendant la période estivale, et selon les responsables de la commune de Akouda et du *omda*¹³⁸ de Tantana¹³⁹, la population de Chott Mariem est passée d'environ 4 500 habitants pour la période 1999-2000, 4800 en 2000-2001, à 6000 en 2001-2002 et à 7500 habitants en 2002-2003 ; soit une augmentation de 60 % en 4 ans¹⁴⁰. Selon les mêmes sources, la population de Chott Mariem a été multipliée par quatre voire cinq, selon les années, pendant la période estivale. Cette augmentation est liée aux flux d'estivants qui ont fait du littoral de Chott Mariem un espace convoité pour installer une résidence surtout secondaire. Cela a été favorisé tant par la présence de belles plages et de paysages agricoles encore conservés surtout dans l'arrière-pays que pour la proximité de la station balnéaire El Kantaoui et la facilité d'accès au site, même à partir d'agglomération plus ou moins lointaines comme Tunis¹⁴¹, située à 120 km.

Les évolutions récentes vers le tourisme balnéaire et la villégiature se sont traduites par le développement des activités commerciales et des services de part et d'autres de la route touristique El Kantaoui-Chott Mariem. La présence d'un important parc de logements qui a été alimentée par la production de résidences secondaires, constitue un indice parmi d'autres qui témoignent de l'ampleur du phénomène. L'actuel projet d'élargissement de la route touristique entre El Kantaoui et Chott Mariem va accentuer davantage la pression urbaine sur une frange littorale déjà urbanisée à plus de 80 % (selon nos observations sur terrains). L'élection de Chott Mariem comme un lieu privilégié de villégiature a été favorisé, entre autres, par l'accès libre à la mer, l'absence d'un tourisme structuré¹⁴², la proximité des voies de circulation, de la ville et des services divers qu'elle lui offre (travail, achats, soins, etc.).

¹³⁸ Le *omda* est le responsable politique de la plus petite unité administrative locale en zone rurale.

¹³⁹ Tantana fait partie du littoral de Chott Mariem. Cette zone rurale en cours d'urbanisation a été annexée depuis 1999 à la commune urbaine de Akouda et toute nouvelle construction est soumise à un permis de construire.

¹⁴⁰ Les données statistiques sont issues des entretiens réalisés avec des responsables politiques de la commune de Akouda et complétées par les résultats du registre des permis de construire tenu en mairie (2004).

¹⁴¹ La proximité de Tunis a été favorisée par l'amélioration des routes notamment l'aménagement de l'autoroute Tunis-M'saken qui a permis la réduction du temps de déplacement. Suite à la saturation des plages de Tunis, de nombreux tunisois ont choisis Chott Mariem pour la construction d'une maison de villégiature qu'ils occupaient pendant les vacances et les *Week-end*.

¹⁴² Chott Mariem ne compte que quelques modestes établissements hôteliers (huit en tout) dont la capacité d'accueil ne dépassant pas les 1500 lits (source : office du tourisme, Sousse). Ces établissements dispersés sur le territoire de la zone ont fait l'objet d'initiative individuelle sans aucun plan d'aménagement préalable.

- **le tourisme**

En Tunisie, le littoral a été toujours un espace attractif et le taux d'urbanisation atteignait 80 % en 1990 dans certains gouvernorats de villes littorales (Tunis, Sfax, Sousse, Monastir et Nabeul), (Belhedi, 1993).

La primauté du littoral qui a contribué à son urbanisation forte à partir des années 1980 s'explique par la présence d'un réseau routier très dense qui a permis la concentration des investissements qui profitent à des activités économiques en expansion (93 % des activités touristiques¹⁴³, 88 % des emplois du secteur industriel) (Plan bleu, 2000). C'est aussi sur cet axe littoral que le pays s'ouvre sur l'extérieur avec six ports de commerce, cinq aéroports internationaux, un terminal pétrolier, six ports de plaisance ou marina (à Sousse, Monastir, Tabarka, Hammamet, Sidi Bou Saïd, Bizerte et bientôt à Hergla), deux zones franches (à Bizerte et Zarzis).

Les zones littorales du Cap Bon, du Sahel de Sousse et de Sfax et du golfe de Gabès sont en effet constituées par des plaines fertiles formées de sols s'adaptant bien à l'intensification de l'agriculture tant fruitière que maraîchère grâce à la présence de nappes phréatiques¹⁴⁴. Ces conditions topographiques favorables ont facilité l'accès à cet espace tant par voie maritime que terrestre. Vers la fin du XXe siècle, le littoral rassemble plus de 70 % de la population totale, 62 % de la population urbaine, 73 % des habitations et la moitié des villes. Pourtant, il persiste comme une importante zone rurale regroupant le tiers de la population rurale et 45% de la population agricole du pays¹⁴⁵ (A. Belhedi, 1996 ; Plan bleu, 2000).

L'urbanisation et la littoralisation combinées attirent davantage les populations qui trouvent plus facilement de l'emploi dans les grands pôles économiques (Tunis, Sousse-Monastir, Nabeul-Hammamet, Sfax, Jerba-Zarzis...) qu'à l'intérieur. Toutefois, bien que cette concentration soit souvent faite au détriment des terres agricoles, le secteur agricole côtier conserve cependant son potentiel de production malgré une certaine surexploitation des ressources naturelles (Plan bleu, 2000).

Dans le cas des espaces littoraux, les pertes en terres agricoles sous l'effet de l'urbanisation ne se sont pas limitées aux espaces transformés par l'implantation des projets touristiques, mais cela s'est traduit par l'urbanisme de villégiature. C'est ce qu'observe Souissi (2000) selon lequel, si la consommation des terres ne semble pas catastrophique (10 000 ha dont 4000 ha en 1993), l'abandon de l'agriculture périurbaine au profit des activités touristiques est très net, ce qui a développé une spéculation foncière forte autour des zones touristiques.

¹⁴³ Le développement spectaculaire que connaît depuis quelques décennies l'activité touristique tunisienne, où les pratiques balnéaires occupent une part prépondérante, s'est traduit par l'urbanisation croissante du littoral, selon un modèle linéaire. In Développement urbain et espaces ruraux sur le littoral sahélien, projet CMCU, dir. H. Rejeb, P. Donadieu, ESHE-ENSP, 2004, p.5

¹⁴⁴ Si l'on compare les deux tronçons de littoral situés entre Hammamet-Korba et Mahdia –Hergla, d'une part, et Hergla-Bou Fichta, d'autre part, on constate que les premiers disposent de sols fertiles et des nappes d'eau douce à légèrement salées tandis que le second (Hergla-Bou Fichta) se distingue par la présence de sols salés et peu fertiles et l'absence de ressources en eau souterraines. Ce sont les richesses naturelles des premiers espaces qui ont été à l'origine de l'existence des villes littorales de Hammamet, Nabeul, Beni Khair, Korba (au Nord Est), de Mahdia, Moknine, Monastir, Sousse, etc. (au Sahel) et c'est l'absence de ressources naturelles surtout des surface agricoles utiles dans le second qui explique le vide urbanistique actuel.

¹⁴⁵ Selon le Ministère Agriculture (1995), le littoral reste une région agricole principale puisqu'il assure 63% de la valeur ajoutée agricole et 60% des exportations agricoles. Il représente 41,6 % de l'emploi agricole, 49% des périmètres irrigués et l'essentiel de l'aviculture et de la sericulture. In Amor Belhedi, « Littoralisation et mondialisation : L'état des lieux et les enjeux », Revue Tunisienne de Géographie, n° 30, 1996, p. 45.

Pour Chérif et Kassab (1995) le tourisme est à l'origine de la disparition des orangeries entre Hammamet et Nabeul.

Dans le Sahel de Sousse, l'aménagement de la station balnéaire d'El Kantaoui s'est traduit par la disparition des jardins maraîchers en front de mer et la construction de certains impluviums dans les oliveraies voisines. L'agriculture littorale a été conservée jusqu'années 1970, une décennie décisive dans les transitions qu'a connu depuis le littoral de Sousse Nord. En effet, la comparaison des deux cartes (Figure 7) montre que l'aménagement de la station balnéaire d'El Kantaoui (un nouveau pôle urbain) vers la fin des années 1970 s'est traduit par l'extension de l'urbanisation de Sousse vers le Nord aux dépens des terres agricoles localisées entre la ville-centre et le dit port. Il s'agissait, au départ, (années 1980) de l'émergence « *d'un ensemble de constructions isolées qui s'est répandu tout le long du littoral, sur des parcelles qui auparavant étaient exclusivement agricoles* »¹⁴⁶. Ce sont des villas construites par des citadins aisés et qui les utilisent comme résidence principale ou comme résidence secondaire notamment pour les Tunisiens travaillant à l'étranger. Avant les années 1980, et comme on peut l'observer sur la photo aérienne de 1962, les quelques villas de villégiature implantées sur la bande littorale, non loin des agglomérations de Sousse et de Hammam Sousse, étaient assez distantes les unes des autres et situées en retrait par rapport à la mer ; laissant place au développement de l'activité agricole. En revanche, les nouvelles constructions « *sont de plus en plus proches de la mer, jusqu'à venir en limite des plus hautes vagues* »¹⁴⁷. Depuis les années 1990, cette forme urbaine s'est nettement intensifiée et s'est propagée librement au nord du port sur le reste du littoral de l'agglomération voisine de Chott Mariem (commune de Akouda). Actuellement, la forte densité des constructions est en train de former un écran minéral isolant, physiquement et visuellement, la mer de l'arrière-pays agricole.

Selon Belhedi (1999), le développement du tourisme, dans une perspective purement sectorielle, a abouti à un grignotage parfois dangereux des espaces agricoles les plus intensifs et où d'importants investissements ont été déjà mobilisés. A l'inverse de la zone touristique de Djerba qui s'est réalisé sur un sol non cultivable, le développement linéaire de celles de Nabeul-Hammamet et Sousse-Monastir s'est fait au détriment des espaces agricoles fertiles. Dans ces régions où l'agriculture est l'une des plus intensives, l'espace agricole affecté par l'urbanisation est estimé à plus de 2000 ha, (Signoles (1985) ; Jedidi (1986) ; Sethom (1987 et 1992) et Belhedi, 1999). Outre l'espace transformé directement par l'urbanisation touristique, l'enclenchement de la spéculation foncière a fragilisé l'agriculture de proximité et plusieurs terres ont été construites au moment où d'autres ont tourné à la friche, dans l'attente d'une offre de prix meilleure (H. Sethom, 1992).

À partir des années 1990, une forme d'urbanisation compacte, linéaire et libre s'est répandue de part et d'autres des zones touristiques initiales et planifiées. Cela s'est traduit par la formation de liserés construits sur toute la frange littorale isolant de fait la mer de l'arrière-pays agricole. Au-delà de cette frange construite, l'espace rural connaît une urbanisation diffuse en direction de l'arrière-pays agricole formé essentiellement de villas de villégiature. A cela s'ajoute la concentration des services et des activités liées au tourisme de part et d'autres des voies de circulation aménagées essentiellement pour la promotion du tourisme.

À la concurrence de l'espace s'est ajoutée celle de la main d'œuvre et l'eau, dans des zones où l'agriculture est la plus ancienne et la plus intensive : la façade orientale du pays. Face à la consommation importante d'eau par le tourisme, l'industrie et les villes, l'agriculture connaît

¹⁴⁶ In *Développement urbain et espaces ruraux sur le littoral sahélien* : La villégiature littorale, projet CMCU, dir. H. Rejeb, P. Donadieu, ESHE-ENSP, 2004, p.38.

¹⁴⁷ In *Projet CMCU*, op. cit., p.38.

un déficit inquiétant ce qui a poussé les pouvoirs publics, dans le cadre du Plan Directeur des Eaux du Nord, à amener de l'eau pour irriguer 6000 ha d'agrumes au Cap Bon par un canal long de 125 km, (A. Belhedi, 1999).

Cela se traduit par des transformations géographiques importantes et les pertes en sol cultivable variables selon les régions. Le cas de Tunis est assez significatif à cet égard.

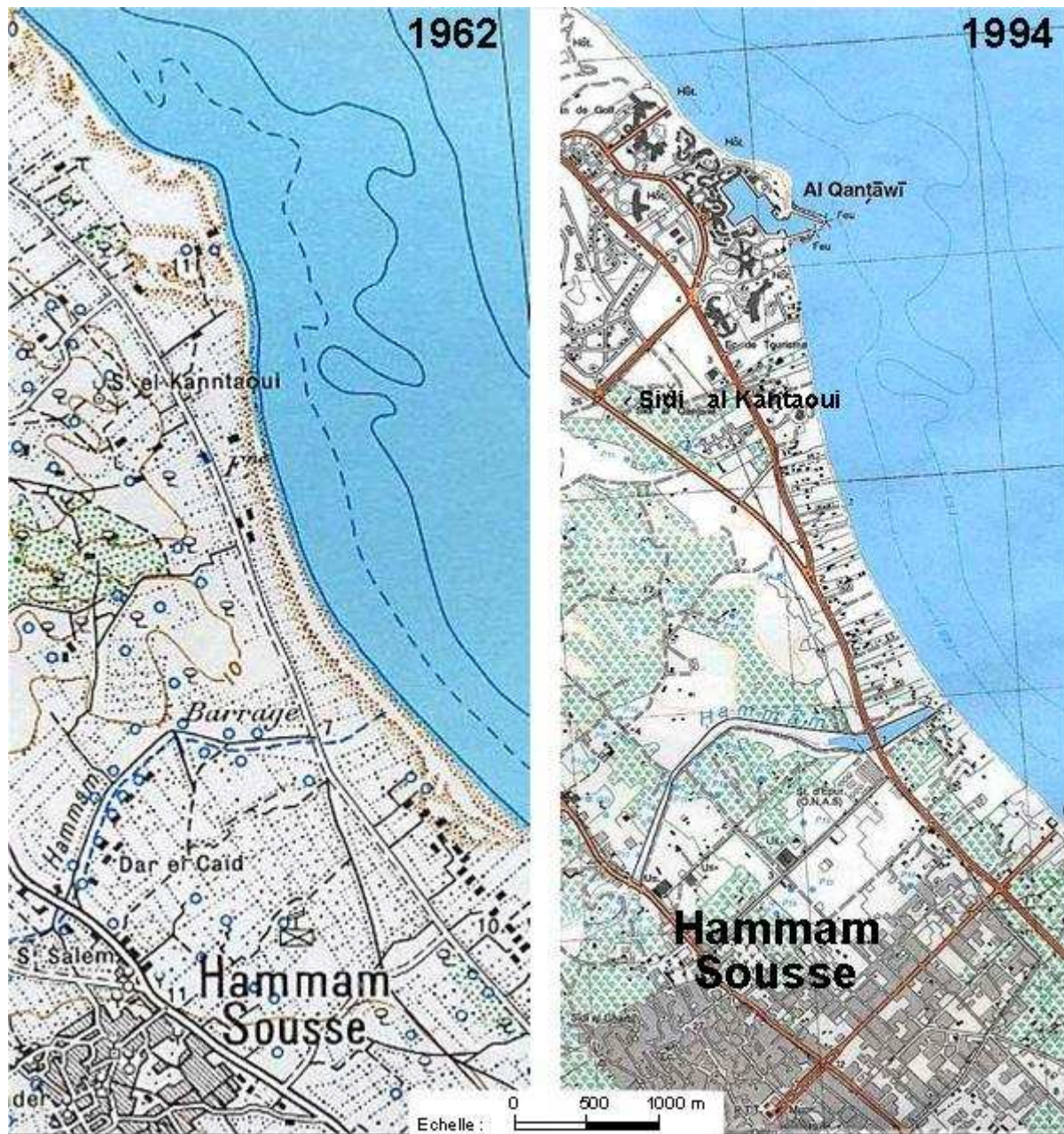


Figure 7 : Transformations du littoral agricole (© IGNT, 1962) par l'urbanisme balnéaire (tourisme et villégiature) entre Hammam Sousse et El Kantaoui, (© IGNT, 1962 et 1994).

D-2-3-2- Importance des terres agricoles consommées par l'urbanisation autour de la ville de Tunis

L'ampleur de la pression de l'urbanisation sur les terres agricoles est très marquée aux alentours de Tunis, première région agricole, première région urbaine de Tunisie et première région économique.

La consommation des terres agricoles aux alentours de la capitale était de 2.437 ha entre 1954 et 1972 (District de Tunis, 1970), soit plus du quart de la superficie totale de l'agglomération, évaluée en 1972 à 9.000 ha de terres bâties. Pour Chaline (1996), l'urbanisation dans la périphérie de Tunis, toutes formes confondues, consomme chaque année une moyenne de 517 ha durant les décennies 1960-1970 et la tendance s'est accélérée dans les années 80. « *Mais, le quart de ces espaces consommés était des terrains agricoles ou prévus comme tels dans le schéma directeur* »¹⁴⁸. Le grignotage des terres agricoles se fait selon une avancée massive le long d'un front d'urbanisation continu dans toutes les directions ; là où l'agriculture a souvent pris place.

Selon Chaline (1996), la consommation des terres agricoles par l'urbanisation tant réglementaire que spontanée¹⁴⁹ était considérable notamment à partir de 1975. « *600 ha de terres irriguées ont été urbanisés près de Mannouba, de Séjoumi, de Mornaguia et les effets indirects de l'urbanisation pèsent sur la productivité des espaces agricoles restants* »¹⁵⁰. Dans les régions agricoles d'Oued Ellil, Mornaghia et Mornag, ce sont des opérations d'habitat réglementé qui menacent les périmètres irrigués et prévues par des organismes officiels comme la S.N.I.T., alors que dans la plaine de l'Ariana¹⁵¹ et celle de Séjoumi, il s'agit surtout de l'habitat spontané qui est l'élément le plus actif mais le plus destructeur, du fait de la discontinuité des lotissements clandestins qui fragmentent l'espace rural.

Selon H. Sethom (1996), 6.250 ha de terres agricoles ont été urbanisés pendant la décennie 1975-1985. De fait, la superficie de l'agglomération est passée de 9.500 ha en 1975 à 15.750 ha en 1985, engendrant une extension de la superficie de la ville de 70 % en 11 ans, soit 568 ha en moyenne par an. L'habitat spontané représente à lui seul 70 % des nouvelles constructions, le tiers de la superficie de l'agglomération et 45 % de la superficie consacrée à l'habitat. Alors qu'au niveau national, la consommation de terres par l'urbanisation a été évaluée, au milieu des années 80, à quelque 1.700 ha par an, pour toute la Tunisie.

D'après le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire (MEAT)¹⁵², le Grand Tunis couvre en 1985 près de 300.000 ha dont 260.000 ha sont occupés par des forêts et des terres agricoles et 24.000 ha sont occupés par les constructions et l'habitat. Treize années plus tard (1997), l'occupation du sol par l'urbanisation passe à 32.000 ha traduisant une augmentation de plus de 7.600 ha en 13 ans. Les grands perdants de cette extension urbaine sont les périmètres publics irrigués. Cette augmentation des usages urbains au détriment des terres agricoles coïncide avec le développement des constructions « horizontales » qui se sont traduites par une densité moyenne d'occupation du sol faible. Cette dernière passa à moins de 90 habitants/ha en 1997, alors qu'elle n'était que de 110 habitants/ha en 1975. Ce sont particulièrement les périmètres irrigués anciennement aménagés qui subissent les à-coups de l'urbanisation. C'est ce que révèle une étude réalisée par le District de Tunis (1987)¹⁵³, selon laquelle l'expansion urbaine dans la région de Tunis a dépassé de 31 % les prévisions du Plan Régional d'Aménagement (PRA) où l'habitat a

¹⁴⁸ Claude Chaline, *Les villes du mode arabe*, Arman Colin, 1996, p. 113.

¹⁴⁹ La régression des terres agricoles en zone périurbaine de Tunis n'est pas le résultat des pratiques urbaines individuelles (habitat non réglementaire) mais cela implique aussi les pouvoirs publics qui construisent dans des terres agricoles notamment des périmètres irrigués.

¹⁵⁰ Claude Chaline, *op. cit.*, p. 113.

¹⁵¹ Dans la plaine de l'Ariana au nord de Tunis, 500 ha de terres cultivées ont été urbanisés au courant des années 1980 (Chaline, 1996).

¹⁵² In Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT), « *l'Environnement et le Développement durable* ». <http://www.environnement.nat.tn/Intromer.htm>, site du gouvernement Tunisien.

¹⁵³ In District de Tunis, *l'urbanisation dans le District de Tunis de 1975 à 1985*, bilan préliminaire, Tunis, 1987.

consommé plus de 40 % de la superficie qui était prévue ; 25 % des extensions urbaines ont été accomplies sur des terres agricoles interdites de construction, notamment des périmètres irrigués.

Le processus d'urbanisation des terres agricoles ne s'est pas interrompu avec l'apparition de la loi de 1983, relative à la protection des terres agricoles. Néanmoins, l'application « faible » de cette loi a permis une légère baisse du rythme de consommation de l'espace agricole pendant la période 1986-1991. Les pertes en terres agricoles représentaient 500 ha/an dont 250 ha/an de terres agricoles « protégées »¹⁵⁴ (Henda Gafsi, 1996).

Conclusion

L'agriculture urbaine est aussi ancienne que les villes où elle a été pratiquée et se pratique encore aujourd'hui. Nous avons montré que sa localisation géographique est strictement liée à des conditions socioéconomiques notamment à la facilité du transport des produits frais et à la proximité du marché urbain.

Malgré leur diversité, toutes les définitions que nous avons passées en revue s'accordent sur le fait que l'agriculture urbaine est une activité étroitement liée au marché urbain. Autrement dit, la ville est une condition préalable à son développement. Avec le développement de la périurbanisation, on se rend compte que des agricultures jadis rurales, rattrapées par l'urbanisation, deviennent de fait urbaines. Cette désignation est souvent liée au fait que ce type d'agriculture maintient depuis toujours des rapports d'échanges traditionnels avec la ville au moyen de systèmes de production agricoles diversifiés et adaptés. Mais on se rend compte aussi que la diversité des formes et des fonctions de cette agriculture est à l'origine d'un regain d'intérêts tant dans les pays riches, suite à l'émergence de fonctions nouvelles (spatiale, sociale, environnementale et paysagère), que dans les pays en voie de développement où cette forme d'agriculture continue d'être considérée comme une source potentielle d'approvisionnement de la ville en produits alimentaires frais.

Mais le peu d'intégration de cette agriculture dans la planification urbaine et l'aménagement du territoire notamment en périurbain, fait d'elle une activité secondaire liée à un mode transitoire d'utilisation du foncier avant son affectation définitive aux usages urbains. C'est ce que l'on a pu constater aussi bien dans les villes de l'intérieur que dans les villes littorales où l'étalement urbain est à l'origine des pertes de surfaces importantes de sol cultivables.

Nous avons montré aussi que le processus de recul des terres agricoles est aussi important dans les pays industrialisés que les pays en voie de développement surtout là où le taux d'urbanisation est élevé. Par ailleurs, la régression de l'agriculture urbaine est la conséquence de plusieurs facteurs.

D'abord, le recul de cette agriculture est lié aux actions des pouvoirs publics qui ont souvent choisi les espaces agricoles en zones périurbaines comme territoires de projection des extensions de la ville (zones industrielles et touristiques, zones d'habitat résidentiel et d'activité commerciales, multiplication des infrastructures routières, etc.). D'autre part, l'amélioration des routes, des moyens de transport et des techniques de conservation des

¹⁵⁴ Il s'agit des plaines agricoles de la basse vallée de la Medjerda, région agricole la plus riche du pays, localisée au nord de Tunis et celles de l'oued Méliane au sud, où ont été créés les premiers périmètres irrigués de la réforme agraire et qui ont permis à Tunis de fournir pendant la période précitée près de 10 % de la production maraîchère nationale. Pourtant les terres agricoles de ces plaines sont classées par la loi de protection des terres agricoles de 1983, soit zone d'interdiction ou bien zone de sauvegarde.

produits alimentaires a accentué la concurrence sur les prix des produits provenant de l'agriculture de proximité où les terres sont davantage soumises à la spéculation foncière. Face aux nombreux usages qui s'y côtoient, l'agriculture urbaine, là où elle se développe, se trouve constamment concurrencée par l'urbanisation, toutes formes confondues. Elle se confronte à des difficultés pour se maintenir face à des activités plus lucratives liées aux activités urbaines y compris le tourisme et la villégiature. C'est ce qu'on pu constater dans l'étude du cas tunisien, là où l'agriculture est anciennement ancrée à proximité des centres urbains surtout en zone littorale.

Mais la régression de l'agriculture urbaine ne signifie pas pour autant sa disparition totale des espaces périurbains puisque malgré la forte pression urbaine qui s'exerce sur le foncier agricole, des agriculteurs continuent de cultiver et d'adapter leur exploitation au contexte urbain en diversifiant leur activité agricole et leurs sources des revenus.

La co-évolution des activités agricoles et urbaines est souvent faite d'antagonismes mais aussi de complémentarités entre ville et campagne et où l'agriculture présente des formes très variées dans l'espace et dans le temps :

- Variété dans l'espace, puisque cette agriculture, influencée par le niveau de vie et de développement économique, revêt, selon les pays (du Nord ou du Sud), des formes spécifiques en fonction de la place qu'elle occupe dans la gamme des activités pratiquées, de l'ancienneté et du rythme de l'urbanisation, de la répartition des richesses et de la diversité des modes de consommation en milieu urbain.
- Variété dans le temps, puisque l'agriculture urbaine, dont les origines sont aussi anciennes que l'apparition des villes, a évolué rapidement, avec le brusque démarrage d'une croissance urbaine exponentielle au XXe siècle (Lavergne, 2004).

La proximité de la ville semble ouvrir également la voie à la pluriactivité dont les revenus sont parfois réinvestis dans l'activité agricole. Il semble que d'autres facteurs participent eux aussi à l'adaptation de l'agriculture aux nouvelles formes urbaines et expliquent sa résistance face aux nouveaux usages du sol périurbain. C'est en tout cas ce que nous souhaitons montrer dans le chapitre suivant.

Les modes de persistance de l'agriculture autour des villes

L'urbanisation intense qu'a connue le monde au cours de la deuxième moitié du XXe siècle a été à l'origine d'une régression importante des cultures dans et aux alentours des villes. Parallèlement, la concentration d'un nombre croissant d'individus en zones urbaines s'est accompagnée par l'augmentation de leurs besoins en produits alimentaires de proximité, frais et peu coûteux. De ce fait, les marchés alimentaires urbains, surtout dans les pays en voie de développement, semblent devenir de véritables moteurs de développement des agricultures de proximité. Aussi les agriculteurs ne cessent d'inventer et d'adapter de nouveaux systèmes de productions agricoles et d'élevages urbains.

Par ailleurs, la compétition entre les différents utilisateurs des espaces urbains et périurbains a engendré une pression foncière forte qui élimine les activités agricoles. Pourtant, on se rend compte que dans plusieurs pays, l'agriculture urbaine continue de persister sous des formes diverses et de s'adapter aux contraintes de la croissance urbaine (notamment la précarité foncière et les déprédations). C'est ce que révèlent des études réalisées particulièrement dans certaines villes des pays en voie de développement¹⁵⁵. Ces recherches témoignent parfois d'une remarquable résistance de l'agriculture urbaine qui mobilise parallèlement une importante force de travail.

A- La résistance des productions alimentaires notamment dans les pays en voie de développement

Les modalités de recul et donc aussi de résistance de l'agriculture varie en fonction des concurrences qu'exercent les utilisations urbaines et qui génèrent la spéculation foncière. Cela concerne aussi les concurrences des produits agricoles venant parfois de très loin. Malgré cela, on se rend compte que des formes d'agricultures continuent d'occuper une part non négligeable des espaces urbains et périurbains des villes surtout dans les pays en voie de développement. Cela explique que l'agriculture péri-urbaine accomplie encore aujourd'hui des fonctions multiples qui garantissent et légitiment sa préservation.

A-1- L'agriculture urbaine nourrit les villes des pays pauvres

De plus en plus d'habitants des villes du Sud, particulièrement les plus pauvres, se consacrent à l'agriculture (élevage d'animaux, cultures vivrières ou non) à proximité des espaces bâtis, dans les villes où les zones périurbaines. Selon la FAO (1998), l'agriculture urbaine fournit de la nourriture à environ 700 millions de citoyens et occupe un nombre de plus en plus important de ménages à travers le monde,¹⁵⁶ (Smith et al, 1990 ; Deminger et al, 1998). L'agriculture urbaine se maintient donc actuellement dans de nombreuses villes en faisant

¹⁵⁵ Nous faisons référence ici aux différentes études réalisées par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) dans les cadres de ses projets de recherche pour le développement durable de l'agriculture urbaine dans les villes des pays en développement notamment en Afrique de l'ouest.

¹⁵⁶ Sur près de 800 millions de personnes engagées dans l'agriculture urbaine à travers le monde, environ 25 à 65 millions de personnes vivant dans les zones urbaines d'Erythrée, de Kenya, de Tanzanie, d'Ouganda et de Zambie tirent l'essentiel de leur nourriture de l'agriculture urbaine. In *Stratégies alternatives de financement des agriculteurs et agricultrices urbains en Afrique de l'Ouest*, document de synthèse, Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC), 2005-2008. <http://www.capaf.org/>

face à d'innombrables contraintes¹⁵⁷ et participe, à sa manière, à l'organisation des espaces périurbains et la gestion des ressources naturelles. C'est ce qu'observaient L.J.A. Mougeot et A. Lachance, (1993) en écrivant que dans les grandes agglomérations des pays en voie de développement, l'agriculture urbaine s'impose même de plus en plus comme une réponse concrète et rentable aux criants problèmes de rareté des ressources et de gestion des déchets.

Elle est même devenue un trait omniprésent du paysage urbain et de la réalité socio-économique dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. On produit ainsi des quantités étonnantes de légumes, de fruits, de céréales et même de poisson et de viande à des fins marchandes ou d'autoconsommation. En effet, l'agriculture urbaine et périurbaine tend à se maintenir en profitant des situations avantageuses de la proximité du marché et du consommateur urbain. L'activité se distingue particulièrement par l'émergence de stratégies d'agriculteurs agissant pour satisfaire les besoins de leurs familles en nourriture et répondre en même temps à la demande des citadins en produits alimentaires frais. On se rend compte aussi que la résistance de l'agriculture périurbaine dépend des types d'agriculteurs et du statut des terres cultivées (propriété, location, usufruit), (Figure 8).

Pour les agriculteurs pauvres, les cultures pratiquées sont généralement celles qui répondent le mieux à leurs besoins d'autoconsommation et qui peuvent aussi leur rapporter un complément de revenus.



Figure 8 : Une parcelle offerte par la municipalité est cultivée par une veuve bosniaque. (Source : FAO, 1999)

Pour d'autres plus professionnels, cette agriculture doit leur rapporter suffisamment de revenus et être compétitive tant face aux produits venus d'ailleurs qu'aux autres formes d'emplois disponibles localement. Cela se traduit souvent par l'apparition d'une activité agricole hautement spécialisée. Tel est le cas de l'Afrique de l'Ouest où l'agriculture périurbaine s'est concentrée surtout sur les produits périssables à forte valeur ajoutée (produits maraîchers, fruits, lait, fleurs et légumes), les petites unités industrielles pour les produits permettant des économies d'échelle (poulets, œufs) et la nourriture pour les animaux domestiques. Mais l'importance de la pratique de l'agriculture urbaine dans les pays africains

¹⁵⁷ Les contraintes concernent surtout des conditions naturelles difficiles, des facteurs de production limités, des dispositions institutionnelles et réglementaires orientés plutôt à la gestion du foncier urbain et périurbain au profit de la ville.

reste liée en général au fait que les produits alimentaires représentent souvent au moins la moitié du budget moyen des familles (Club du Sahel, 2000).

Très souvent, la production maraîchère, particulièrement les légumes-feuilles très appréciés par les consommateurs, constitue une source de revenus vitale pour les ménages qui la pratiquent dans les interstices des constructions. La part de jardins situés dans la ville et dans la périphérie proche représente 80 % de l'approvisionnement en légumes-feuilles pour Brazzaville ; 100 % pour Bangui ; 90 % pour Bissau et Antananarivo. Le reste de l'approvisionnement est assuré par train ou camion à partir des zones plus éloignées (Moustier, 1997).

À Harare (capitale du Zimbabwe), la superficie des espaces cultivés a doublé entre 1990 et 1994, passant à environ 16 % de la superficie de la ville (Figure 9); alors qu'au Caire, où la densité de population atteint en moyenne 32 000 personnes par km², 16 % des ménages dont 30 % dans les bidonvilles élèvent de petits animaux, surtout de la volaille, (Mougeot, 1995).

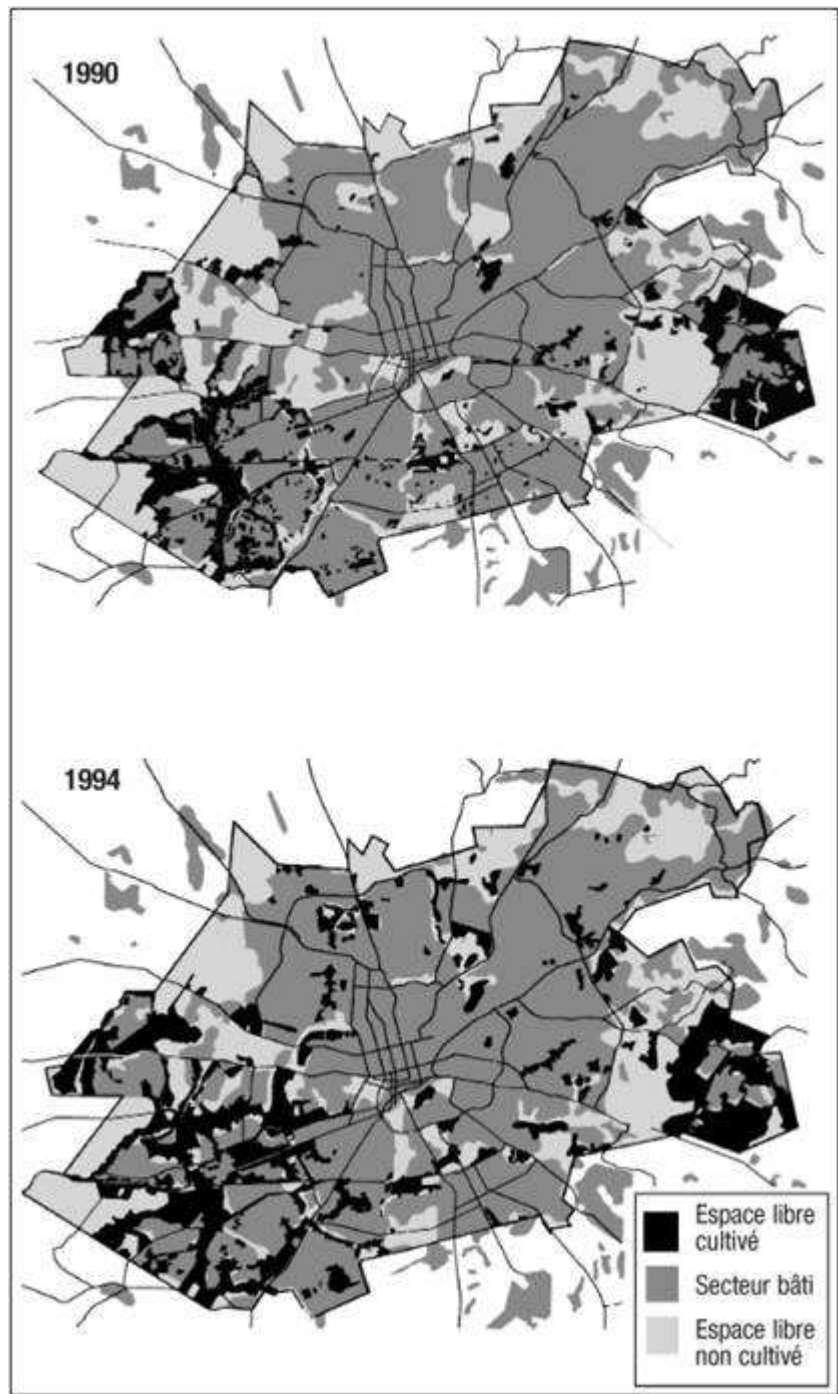


Figure 9 : Augmentation des espaces libres cultivés à l'intérieur des limites de la ville de Harare entre 1990 et 1994. (Source : L. JA. Mougeot, 2006)¹⁵⁸

Selon la FAO (1999), même si la plus grande partie des denrées alimentaires continue d'être produite dans les zones rurales et transportée sur de longues distances jusqu'aux marchés urbains, la production agricole dans les villes mêmes et en périphérie est en progression.

¹⁵⁸ In Luc J.A. Mougeot, cultiver les meilleures villes, agriculture urbaine et développement durable,

Certaines de ces cultures, très anciennes comme le maraîchage traditionnel, se pratiquent encore aujourd'hui dans les interstices de la vieille ville de Sanaa au Yémen, (Figure 10).



Figure 10 : Cultures dans la vieille ville de Sanaa au Yémen. Source : Messori, FAO (1999)

Par ailleurs, et dans le cadre de son programme « Ravitaillement des villes », la FAO aide nombre de villes à soutenir l'agriculture urbaine et périurbaine afin qu'elles puissent couvrir une part de plus en plus importante de leurs besoins alimentaires.

Dans les villes colombiennes de Bogota et de Medellin, l'accès limité à la terre n'a pas empêché des centaines de familles pauvres vivant dans les barrios (bidonvilles) à produire des légumes chez eux. Des techniques hydroponiques simples (l'eau se substitue à la terre) sont utilisées à partir d'étalage de réceptacles recyclés incluant bouteilles d'eau, vieux pneus et plateaux. Les récipients sont positionnés sur le rebord des fenêtres, dans les cours et même dans les escaliers. Chaque potager familial produit, mensuellement, quelque 25 kg de nourriture notamment laitue, haricots, tomates et oignons. Tous les excédents sont vendus aux voisins ou à la coopérative mise en place dans le cadre de ce projet.

Dans les villes africaines, l'agriculture urbaine n'entre pas en conflit avec les exploitations traditionnelles rurales, selon Wilfried B., un expert FAO, puisque l'état des routes n'est pas adapté au transport des produits périssables, comme les légumes verts, jusque dans les villes. En République démocratique du Congo, la FAO aide les édiles locaux notamment à Kinshasa, Lumumbashi et Kisangani à transformer 800 hectares de terres urbaines en jardins potagers destinés à produire des légumes frais et assurer des revenus supplémentaires à 16 000 familles, soit près de 80 000 personnes. En Namibie, la FAO a facilité la conclusion d'un contrat entre un groupe de 75 agriculteurs urbains et un supermarché alors qu'à Dakar, au Sénégal, des familles ont installé des points de vente aux alentours pour commercialiser leurs excédents. Cela permet à chaque famille de gagner au moins un dollar de plus par jour, (FAO, 2007).

A-1-1- L'agriculture résiste malgré une pression foncière forte

L'intérêt porté à la conservation de l'agriculture urbaine et périurbaine, depuis quelques temps, s'est manifesté après que cette agriculture a été oubliée voire ignorée pendant des années, (Nasr, 2004). Actuellement, cette agriculture continue de se pratiquer dans la ville même ou dans sa périphérie proche, parfois dans ses formes les plus traditionnelles. Cela explique que l'étalement urbain n'est pas parvenu à faire disparaître totalement l'activité agricole dans et aux alentours des villes. À l'inverse, cette agriculture ne cesse de manifester des formes d'adaptation voire de résistance à la pression urbaine, malgré les transformations parfois profondes qui distinguent les espaces périurbains. Elle était et continue d'être pratiquée tant par des ruraux convaincus de l'importance de la proximité des marchés urbains que par des citadins, même aisés, désireux de fournir eux-mêmes leur propre nourriture. Il s'agit dans ce dernier cas de la présence d'économie d'autoconsommation, où des groupes sociaux autonomes organisent leur propre approvisionnement en dehors des filières commerciales. C'était le cas autrefois des formes d'agricultures comme les domaines des classes sociales aisées et des monastères, les potagers des châteaux royaux (Potager du Roi, à Versailles). Cela concernait aussi les ceintures maraîchères dont la production était destinée aussi bien à l'autoconsommation qu'à l'approvisionnement de la ville en produits frais (Donadieu et Fleury, 1997).

L'activité agricole persistante est parfois intégrée par la planification urbaine au processus de développement de la ville comme en France, où l'espace agricole est souvent déclaré inconstructible dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs la proximité des marchés urbains a été favorable au développement des activités maraîchères, de l'arboriculture fruitière et ornementale et de la floriculture en zones périurbaines. On découvre que l'agriculture urbaine résiste aussi grâce à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture non marchandes (hobby farming)), Fleury et Donadieu, 1997 ; Fleury, 2000). C'est ce qu'observent P. Donadieu et E. de Boissieu (2001) en écrivant que « *de nouvelles formes de pratiques, comme l'agriculture de plaisance et les jardins familiaux, liées surtout aux loisirs tendent à se développer tant autour des petites villes qu'à l'intérieur des grandes aires métropolitaines des pays occidentalisés* »¹⁵⁹. Ce n'est pas le cas dans les pays en voie de développement où d'autres facteurs sont à l'origine du maintien de l'agriculture urbaine et périurbaine.

A-1-2- Dans les pays du Tiers monde, la permanence de l'agriculture urbaine tient surtout à ses rôles alimentaire et socio-économique

Dans les pays en voie de développement, l'agriculture urbaine, tend à être pratiquée et conservée dans et aux alentours des villes, avant tout pour des raisons d'autoconsommation et d'approvisionnement des marchés urbains en produits alimentaires frais. De fait, l'importance du rôle nourricier et socioéconomique de l'agriculture urbaine, favorisé par la proximité des marchés urbains, est à l'origine de son maintien autour des villes tropicales pauvres, (Fleury et Donadieu, 1997) et les villes de l'Afrique subsaharienne, (Moustier et Pagès, 1997). Dans ces pays généralement pauvres, l'activité continue de se pratiquer et de résister grâce à l'initiative individuelle de producteurs souvent exclus des statistiques agricoles et qui cultivent leur terres en dehors de tout appui de la part des pouvoirs publics.

La renaissance de l'activité et sa résistance à l'étalement urbain s'explique aussi par sa capacité de fournir de la nourriture et des emplois. Il se trouve aussi que dans certains cas, les producteurs urbains sont soutenus et encouragés, même partiellement, par les pouvoirs publics et surtout par des organismes non gouvernementaux (ONG) et des organisations

¹⁵⁹ P. Donadieu et E. de Boisseau, 2001, op.cit., p. 48.

sociales urbaines. C'est le cas certaines villes des pays de la rive Sud de la Méditerranée (Palestine, Algérie, Maroc) ou de l'Afrique notamment l'Afrique subsaharienne (Mali, Sénégal, Cameroun, Zimbabwe, Ouganda, Bénin, etc.).

A-2- Les cas de quelques pays de la rive sud de la Méditerranée

A-2-1- Le cas de Gaza en Palestine : une agriculture de crise

La bande de Gaza en Palestine est plus urbaine que rurale, (GUAC¹⁶⁰, 1998). Cela s'explique par l'exiguïté du territoire national qui offre très peu d'espace pour le développement de l'agriculture rurale et l'ampleur de l'urbanisation qui s'étale sur presque tout le territoire "Comité Palestine 33"¹⁶¹. Un territoire considéré parmi les plus peuplé du monde (20 000 à 1000 000 habitant par km²)¹⁶².

A-2-1-1- Le conflit politique stimule le développement de l'agriculture urbaine

Le secteur agricole à Gaza occupe en effet une position importante dans la société locale. Il fournit des denrées alimentaires à la majorité de la population locale et contribue à 9 % du produit brut de l'économie palestinienne.

L'essor de l'agriculture urbaine est lié aux problèmes politico-économiques qu'ont rencontré les résidents pauvres et les personnes ayant perdu leur travail en Israël après la seconde *intifada* enclenchée en septembre 2000. Selon Laeremans et Sourani (2004), le secteur agricole occupe une grande partie de la population. Plantes et animaux font traditionnellement partie de la société urbaine palestinienne (Figure 11). Elle cultive dans les jardins des légumes, des plantes ornementales, des agrumes et d'autres fruitiers surtout des oliviers.



Figure 11 : Jardin potager, vergers, poulailler et pots d'herbes sont autant d'activités agricoles productives localisées autour d'une maison de la banlieue de Gaza City. (Source : Laeremans et Sourani).

Il est rare de trouver une maison dans les camps palestiniens sans lieu d'élevage domestique. L'élevage ovin, la pisciculture et l'aviculture sont des traditions qui font partie de la culture

¹⁶⁰ GUAC c'est l'ONG Comité d'agriculture urbaine (Gaza Urban Agriculture Committee). Laeremans L. et Sourani A.J., «L'agriculture urbaine dans la bande de Gaza, Palestine », in *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla, éditions, DELTA, 2004, P. 186.

¹⁶¹ L'association "Comité Palestine 33" est une ONG ayant pour mission le soutien au Peuple palestinien notamment en matière de lutte contre la pauvreté urbaine. Elle mène des actions de solidarité en collaboration avec d'autres ONG palestiniennes comme le PARC (Palestinian Agricultural Relief Committees) en vue d'améliorer les revenus des familles pauvres notamment par la pratique de l'agriculture urbaine. Ces actions se sont traduites par la plantation d'arbres fruitiers entre 1993 et 1996 avec les agriculteurs du village de Al Qarara, et la mise en place d'un projet d'agriculture urbaine dans le camp de Jabalya en 2003-2004.

¹⁶² Laeremans L. et Sourani A.J., op. cit., p. 179.

palestinienne. Outre leurs fonctions alimentaires et socioéconomiques, les jardins domestiques de Gaza ont longtemps tenu des fonctions de décor et d'ombrage.

Les difficultés économiques, l'insécurité alimentaire et le déficit d'emplois en ville ont ramené les Palestiniens aux pratiques anciennes d'agriculture domestique, surtout depuis la première Intifada de 1987. Ce qui a permis d'approvisionner les populations des camps en légumes, lait et autres denrées particulièrement pendant les moments les plus difficiles¹⁶³. Une étude réalisée en 1997 par l'université Al-Azhar de Gaza révèle que 60 % des 570 fermes à poulet de chair et 120 fermes de poules pondeuses se trouvaient dans les zones résidentielles à Gaza (Shanti, 1999)¹⁶⁴.

A-2-1-2- Les institutions soutiennent les activités agricoles

Le développement de l'agriculture urbaine à Gaza est appuyé par des structures gouvernementales et des ONG. Lors d'un atelier de réflexion sur l'avenir de l'agriculture urbaine qui s'est tenu à Gaza City à la fin de 1998, les groupes d'acteurs présents¹⁶⁵ ont manifesté leur intérêt et leurs intentions de concevoir une stratégie pour promouvoir et faciliter les pratiques de l'agriculture urbaine de Gaza. L'atelier s'est achevé par la création d'une ONG, le Comité d'agriculture urbaine de Gaza (Gaza Urban Agriculture Committee, GUAC).

La sécurisation des ressources naturelle (eau et sol) pour l'agriculture urbaine, le développement et le renforcement des ressources humaines et des institutions d'appui à l'agriculture urbaine à différents niveaux étaient les principaux objectifs formulés lors de cet atelier. Pour ce faire, il était tenu compte de la création d'un cadre législatif d'appui, et d'investissements pour sécuriser les ressources de la part des autorités, de l'acquisition des savoir-faire et de l'assistance technique aux agriculteurs et leurs organisations. L'objectif était de créer un environnement favorable aux pratiques d'agriculture urbaine.

Deux projets d'agriculture urbaine ont vu le jour, respectivement en juillet 2000 et en mars 2003. Le premier projet «Activités d'agriculture urbaine à Gaza» était réalisé à l'initiative de l'ONG palestinienne «Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC)». Environ 200 sites choisis (maisons en aires urbaines, écoles, jardins d'enfants, centres de soins, hôpitaux, cimetières et rues) ont reçu une collection complète de différentes espèces et variétés de légumes, d'arbres fruitiers et ornementaux. Un suivi technique a été assuré pendant les trois premiers mois de l'action. Améliorer la sécurité alimentaire, initier des activités productrices de revenu et agrémenter les différents sites, tels étaient les principaux objectifs alloués à ce projet. Le deuxième projet, intitulé «Aider et encourager l'agriculture urbaine dans les camps de réfugiés de Gaza», a été recommandé pour trois camps de réfugiés. Le projet a concerné 300 familles (dont 150 parmi elles ayant accès à un toit ou une cour de 50 à 150 m²) qui ont été choisies dans 24 sites et ont reçu des arbres, des plantes et des graines. Le reste des familles (150), privés d'espaces pour cultiver, ont été encouragés pour l'élevage de pigeons domestiques. L'insistance sur la participation communautaire à toutes les étapes du projet et l'utilisation économes des ressources notamment de l'eau font partie des enjeux de ces projets.

¹⁶³ Il s'agit des périodes long siège imposé par l'armée israélienne ou d'isolement de longue qu'ont subi les habitants des camps.

¹⁶⁴ In Laeremans L. et Sourani A.J., op. cit., p. 184.

¹⁶⁵ Il s'agit de représentants des ministères et des municipalités, des agriculteurs individuels (hommes et femmes), des ONG et des universités.

Les techniques de collecte des eaux de pluie (figure 12) et la conservation des eaux de nappes phréatiques sont considérées comme des éléments de réussite de l'agriculture urbaine de Gaza. D'autre part, l'amélioration locale de la santé et de l'environnement est proposée comme indicateur de mesure de la valeur de ce projet en terme de «soutenabilité».



Figure 12 : Récupération des eaux pluviales (eau des terrasses) au profit de l'agriculture urbaine. (Source : PARC – Gaza).

A-2-2- Le cas de l'ouija de Rabat-Salé au Maroc : produire des aliments sains

Au Maroc, l'agriculture urbaine, dans l'espace urbain et périurbain n'a jamais intéressé les pouvoirs publics, note Aziz Iraki (2004). Les services du ministère de l'Agriculture chargés du développement et de la vulgarisation disposent de peu de moyens et ne mènent pas d'actions particulières envers les agriculteurs et les agricultures des zones périurbaines. Ils sont davantage préoccupés par les aspects sanitaires de cette agriculture, notamment celle utilisant les eaux usées non traitées pour l'irrigation et ce en dépit de l'interdiction, depuis 1971, de l'irrigation des jardins cultivant les légumes et les arbres fruitiers par les eaux usées. Mais l'aspect environnemental de l'agriculture urbaine qui a le plus préoccupé les pouvoirs publics et le mouvement associatif national et international semble favoriser le développement de l'agriculture urbaine. C'est le cas de l'ouija de Rabat-Salé (zone inondable de l'oued Bouregreg, (Figure 13) où le maintien de l'activité agricole a nécessité l'intervention des pouvoirs publics et des ONG en vue de produire des légumes et des fruits de bonne qualité sanitaire.

En effet, et tout en reconnaissant implicitement l'importance de cette agriculture pour les ménages pauvres qui la pratiquent, les pouvoirs publics ont préconisé l'assainissement des eaux usées avant leur utilisation pour les cultures. Par ailleurs, les concepteurs du SDAU (1991-1992) qui y voient dans l'ouija un capital touristique, l'ont déclarée zone protégée par le SDAU. Parallèlement, le maintien de l'agriculture dans la zone a été encouragé par l'ONG internationale ENDA-Maroc qui a entrepris en partenariat avec les services du ministère de l'Agriculture, des actions visant la gestion des résidus (parcelles expérimentales...). En fait, il semble que la création de document à thèmes spécifiques portant sur des aspects comme l'environnement ou le tourisme pourraient dans le cas d'absence d'une reconnaissance globale de l'agriculture urbaine permettre à cette activité de se maintenir dans certains espaces du milieu périurbain non constructibles.

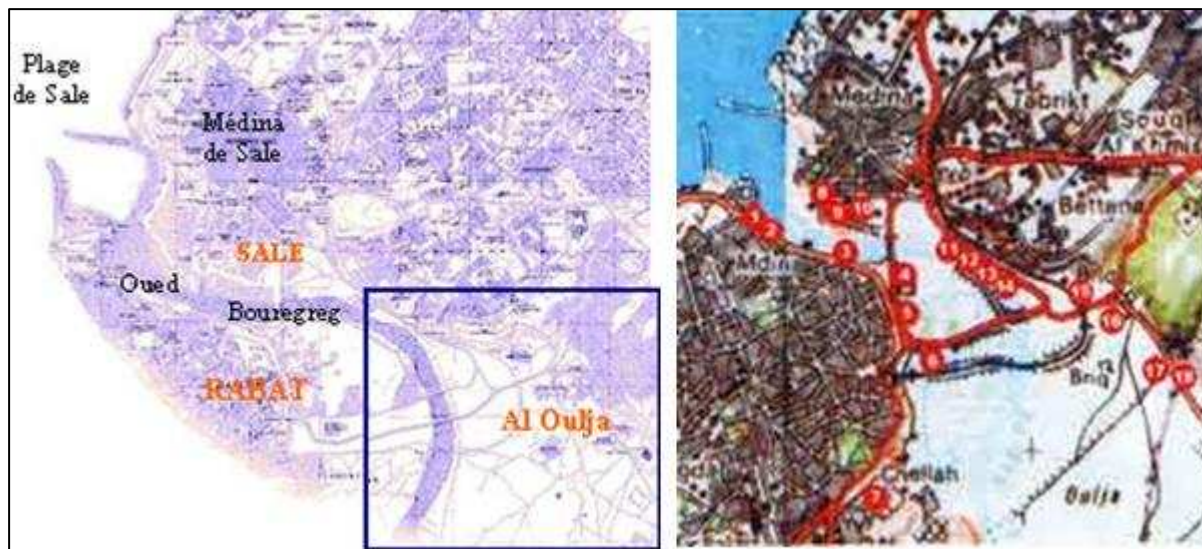


Figure 13 : Localisation d'Al Oulja (*wilja*) de Rabat-Salé sur l'atlantique au Maroc, entre les agglomération urbaine de Rabat et Sale. (Source : <http://www.selwane.com/>)

A-2-3- Le cas de Sétif en Algérie

En Algérie, et dans le contexte d'une agriculture strictement encadrée, les pouvoirs publics ont porté peu d'attention à l'agriculture urbaine. Mais le changement radical du système économique du pays, passé du dirigisme étatique à la libéralisation, a été à l'origine d'une politique d'agriculture périurbaine qui a commencé à avoir de la place en ville et dans sa périphérie proche et lointaine. Ces transformations expliquent le passage d'une agriculture administrée et planifiée à l'échelle nationale, à une agriculture plus sensible au marché de proximité. C'est le cas de la ville de Sétif où a émergé une agriculture à l'initiative d'agriculteurs périurbains convaincus de l'avantage que leur donne la proximité de la ville et ses marchés. L'analyse de l'évolution par groupes de cultures pour la période 1985/2001 révèle la progression des cultures maraîchères, notamment la pomme de terre, particulièrement entre 1993 et 1998 où les soles sont passées de 2,3 % à 8 %. Cette évolution a concerné aussi l'élevage tant pour la production du lait que de la viande ainsi production ornementale (Boudjenouia et Fleury, 2004).

Le développement d'unités de production spécialisées en plantes ornementales en ville même est lié à une demande sociale en produits horticoles d'ornement (plantes d'intérieur, fleurs) et aux besoins des unités d'aménagement et de réalisation des espaces verts de la ville. Certaines pépinières horticoles et florales se sont installées dans des espaces vacants, cédés par la commune à des particuliers. Il s'agit en général d'une petite agriculture (potagers et élevages familiaux) qui assure à Sétif une part accrue de l'approvisionnement en produits alimentaires. « *Le petit maraîchage professionnel est en plein essor près des ressources en eau (Oued Bousselam, station d'épuration des eaux), ainsi que l'élevage ovin et bovin laitier. Tous ces systèmes contribuent à créer une ceinture verte d'approvisionnement en périphérie de la ville et alimentent le marché local* »¹⁶⁶. L'appui des pouvoirs publics à cette agriculture s'est traduit par la mise à disposition des agriculteurs de quelques infrastructures de stockage (chambres frigorifiques de l'entreprise nationale du froid) et de commercialisation (en

¹⁶⁶ Boudjenouia A. et Fleury A., « La situation de l'agriculture urbaine à Sétif (Algérie) », in *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla, éditions, DELTA, 2004, p. 132.

particulier, l'aménagement des marchés locaux). Par ailleurs, les boues issues du processus d'épuration jadis épandues en forêt, intéressent de plus en plus les agriculteurs. Elles sont cédées gratuitement à des maraîchers et des producteurs de tabac, qui y voient un outil d'entretien de la fertilité de leurs terres. Le développement de l'agriculture irriguée avec l'eau épurée a permis d'améliorer les conditions de production des cultures maraîchères, dont la pomme de terre, des cultures fruitières, voire des cultures fourragères.

A-3- Résistance de l'agriculture périurbaine dans certains pays du Sahel africain et de l'Afrique subsaharienne

En Afrique, l'agriculture périurbaine détient d'abord une fonction primordiale de consommation alimentaire et d'emploi, bien plus que de loisir ou de paysage. Son maintien actuel tient aussi à son rôle d'approvisionnement des marchés urbains en produit frais, (Donadieu, 2001). La disponibilité des terres cultivables, malgré leur statut précaire, et l'existence de microclimats locaux favorables (figure 14) constituent des facteurs parmi d'autres de persistance de l'activité. Beaucoup de terres en zones urbaines et périurbaines sont cultivées en saison et hors saison ; alors que traditionnellement, on ne cultivait que pendant la saison des pluies. Parallèlement, on découvre que l'agriculture n'est plus l'affaire des ruraux seuls, puisqu'elle intéresse aussi des citadins défavorisés pour lesquels la consommation des produits alimentaires frais fait partie de leurs habitudes gastronomiques). De plus, l'agriculture périurbaine traditionnelle constitue un espace pourvoyeur d'emplois et de revenus dans la ville, malgré la dominance d'autres secteurs souvent mieux rémunérateurs comme les activités secondaires et tertiaires.

Le maraîchage traditionnel est en fait une pratique très répandue dans les villes africaines. Il remonte à la période pré-coloniale. Plus tard, dès le début du XXe siècle, une agriculture maraîchère moderne s'implanta sur ce fond de maraîchage traditionnel. Depuis, l'agriculture urbaine subsiste, voire se développe, et joue un rôle important dans l'économie urbaine comme au Mali.



Figure 14 : Bas-fond cultivé dans la périphérie de Yaoundé. (Source : Rémi Kahane, CIRAD, 2004).

Deux types de facteurs expliquent cet état de fait :

- la demande accrue de fruits et légumes consécutive à la croissance de la population urbaine et à l'évolution des niveaux de vie et des habitudes alimentaires ;
- la crise de l'emploi et la paupérisation des citadins qui contribuent à augmenter le nombre de maraîchers et à accroître les superficies cultivées en ville, (D. Zallé, 1999).

Par ailleurs, la précarité du statut foncier des terres et la permanence du droit coutumier ont favorisé l'appropriation des terres par les populations pauvres qui se consacrent à l'agriculture urbaine. Selon Irene Tinker (1994), le quart des familles de six grandes villes du Kenya disent

ne pouvoir survivre sans les aliments qu'elles cultivent elles-mêmes. À Kampala la capitale ougandaise, près de 30 % de la population cultivent la moitié du territoire urbain. On produit sur place 70 % de la volaille et des œufs consommés dans cette ville. On cultive même en ville des tubercules alimentaires, qui constituent un aliment de base. Les producteurs consomment environ 20 % de leur récolte et vendent le reste. Cette agriculture semble couvrir beaucoup d'espace car, « *une grande partie de l'agriculture urbaine prospère loin des cultures de plein champ immédiatement observables et se réfugie sous les frondaisons, dans des abris, sur des toits, des corniches ou des clôtures, dans des caves, dans les « pacages » de zones non bâties.* La permanence de l'agriculture urbaine est sous-tendue par sa capacité, non seulement de nourrir la population urbaine mais aussi de constituer une source de revenu importante pour la population active. « *D'après les données du recensement de 1988, le secteur de l'agriculture urbaine était le deuxième employeur en importance à Dar es-Salaam (Tanzanie), derrière le secteur des petits marchands et manœuvres* »¹⁶⁷. Outre les paysans nouvellement installés en ville ou dans sa périphérie et qui se servent de leurs compétences agricoles traditionnelles, il se trouve que la majorité des agriculteurs urbains étaient des citoyens bien établis qui cultivaient la terre afin de réduire les dépenses du ménage et de produire des revenus, (Camillus et J. Sawio, 1993).

A-3-1- Regain d'intérêt et appui à la pratique de l'agriculture urbaine

Depuis le dernier quart du XXe siècle, décideurs et administrateurs municipaux ont commencé à se rendre compte de l'importance de l'agriculture urbaine pour les besoins en nourriture des centres urbanisés. Cela s'est accompagné par la création d'agences gouvernementales de promotion de l'agriculture en milieu périurbain, entre 1975 et 1985. Ces actions de valorisation de l'activité agricole en milieu urbain ont été adoptées par des gouvernements d'au moins 10 pays asiatiques, six africains et six d'Amérique latine, FAO (1998). Très souvent, la résistance de l'agriculture urbaine est liée à un appui de la part des pouvoirs publics. C'est le cas du Zaïre qui a érigé la pratique de l'agriculture urbaine en projet officiel soutenu par un financement extérieur ayant permis de subventionner l'accès à l'eau et au drainage et du Nigéria, qui en a détaxé tous les intrants (fertilisants, semis, etc.) (Lachance André, 1993).

A Brazzaville (capitale de la République du Congo), les légumes notamment les légumes-feuilles représentent 15% des dépenses des familles. Elles proviennent pour l'essentiel des jardins situés dans la ville et à sa proche périphérie. L'importance de l'agriculture urbaine est telle que près de 90% des détaillantes s'approvisionnent auprès des productrices périurbaines, directement au champ ou sur des marchés de gros informels. La résistance de l'agriculture urbaine à Brazzaville tient au fait que les autorités n'ont cessé d'intervenir pour freiner son déclin, (Moustier et Pagès, 1997). Deux actions peuvent expliquer l'intérêt des pouvoirs publics pour l'agriculture urbaine comme solution aux problèmes sociaux notamment en matière de sécurité alimentaire. Pendant les années 1960, 60 ha furent attribués par les autorités à 200 maraîchers congolais expulsés de Kinshasa pour des raisons politiques. Plus tard (années 1990), l'État a acheté 70 ha auprès de chefs coutumiers et installé ainsi près 700 maraîchers dans des terres sécurisées. Cette action correspond à une prise de conscience de l'importance de l'agriculture urbaine notamment l'activité maraîchère en termes de revenus pour les exploitants et d'approvisionnement des marchés urbains. L'évolution de la consommation urbaine, l'état de dégradation des infrastructures reliant la ville à son arrière-pays agricole ainsi que la situation de l'emploi en milieu urbain, sont autant de variables parmi d'autres à l'origine de la stabilisation du maraîchage, et surtout des produits périssables, à proximité de la ville. Le développement des légumes-feuilles est lié au fait que ces cultures ne

¹⁶⁷ Luc J.A. Mougeot, op. cit., p. 15.

nécessitent pas le recours à des intrants coûteux et permettent d'assurer la trésorerie nécessaire aux besoins essentiels des ménages à revenus faibles. Le caractère très périssable de ces produits expliquent que les commerçants préfèrent s'approvisionner dans les jardins périurbains plutôt qu'en milieu rural, (Moustier et Pagès, 1997).

Dans la capitale malienne, les autorités chargées de la gestion de la ville ont toujours été favorables au développement de l'agriculture urbaine. Même s'il ne s'agit pas, dans les faits, d'une protection explicite de cette forme d'agriculture, il se trouve que les responsables politiques et administratifs ont toujours toléré l'utilisation en jouissance libre des espaces vacants (coutumiers) et des réserves administratives pour cultiver. Cette situation a été favorisée par la lenteur de la mise en valeur de ces réserves foncières dont certaines, à vocation agricole, sont retenues dans le schéma directeur d'aménagement urbain de Bamako et de ses environs. Cette attitude des pouvoirs publics semble renforcer la pratique et la conservation de l'agriculture urbaine. Mais les bonnes intentions des autorités municipales de favoriser l'agriculture urbaine n'ont pas abouti à l'élaboration d'une législation foncière spécifique en vue de la protéger. Au contraire, il semble que les mesures restrictives prises épisodiquement contre ces mêmes agriculteurs urbains, en guise de lutte contre l'exode rural, vont à l'encontre d'une réelle pérennité de l'agriculture urbaine.

A-3-2- L'agriculture urbaine résiste malgré les contraintes

Malgré les formes attestées de résistance, l'agriculture urbaine ne cesse de se confronter à la précarité foncière qui est un handicap majeur.

En 1989, les autorités de Bamako ont interdit, malgré de belles réussites, la production de céréales sous prétexte que les hautes tiges permettaient aux voleurs de s'y cacher. Pourtant, la capitale malienne assure son autosuffisance en agrumes et en légumes frais grâce à sa ceinture de vergers et à ses maraîchers urbains. À Lomé, l'approvisionnement potager de la capitale togolaise se fait pour l'essentiel intra-muros, (Archives du CRDI Explore, 1997). Il se trouve en fait que la sécurité alimentaire est à l'origine de la résistance de l'agriculture urbaine dans les villes africaines où les besoins des ménages en produits alimentaires dépendent de la situation socioéconomique des familles qui la pratiquent. C'est le cas des habitants de Kampala, en Ouganda où l'accès aux terres arables urbaines est capable d'assurer les besoins de la famille en nourriture, (Marilyn Lee, 1993 -1997). On trouve ainsi trois catégories de producteurs selon l'auteur :

- ceux qui cultivent un petit lopin de terre pour être à l'abri du besoin, grâce à des aliments d'appoint.
- ceux qui recherchent la sécurité alimentaire en cultivant des jardins familiaux de 100 à 1 000 m², essentiellement pour l'autoconsommation et ne vendant que rarement leurs produits.
- et ceux qui s'adonnent à l'agriculture urbaine pour survivre. Il s'agit dans ce cas de ménages pauvres sans aucune autre source de revenu ni de moyen d'existence. Ils s'adonnent à l'agriculture simplement pour se nourrir et vendre une partie de leur production pour satisfaire d'autres besoins de survie.

Mais il semble en fait que la préservation de l'agriculture urbaine en Ouganda revient davantage aux initiatives privées des producteurs qu'à un appui réel de la part des pouvoirs publics. Cela peut s'expliquer par le fait que les règlements municipaux, datant de la période coloniale, bannissent l'agriculture dans les villes sauf celle qui est faite dans de minuscules jardins. Les arguments fournis contre l'introduction de l'agriculture urbaine touchent à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Dans ce dernier cas par exemple, les champs de maïs sont considérés par l'opinion publique comme des obstacles visuels pouvant être à l'origine d'accidents de la circulation.

À Addis Abeba (en Éthiopie), cultiver en ville est une tradition ancestrale, puisque des jardins familiaux existaient depuis la première moitié du XXe siècle, selon l'agronome éthiopienne Marilyn Lee. L'élevage des vaches, des moutons et de la volaille, ainsi que la culture du maïs et d'autres légumes en milieu urbain sont chose courante¹⁶⁸. Les difficultés d'obtention d'autorisations pour exploiter les terres publiques et d'accès aux crédits, conjuguées à l'indifférence des autorités locales vis-à-vis de la pratique de l'agriculture urbaine à Addis Abeba, n'empêchent pas que des exploitants, pauvres pour la plupart, continuent de cultiver et de s'adapter aux contraintes urbaines. Cette agriculture dont les avantages socioéconomiques et environnementaux sont réels, constitue parfois le seul moyen de subsistance des familles pauvres. Des jardins familiaux résistent encore aujourd'hui grâce à une gestion collective des différentes branches de la famille soucieuses d'assurer une subsistance à long terme. Parallèlement au jardinage familial, il existe des coopératives agricoles situées le long du fleuve ou des cours d'eau, tirant avantage de chutes naturelles et de petits canaux d'irrigation. Une partie de la production sert à la consommation familiale, mais la plus grande part est destinée à la vente en ville.

A-3-3- Des organismes internationaux engagés dans la promotion de l'agriculture urbaine

La reconnaissance des intérêts de l'agriculture en ville a retenu aussi l'attention d'organismes de recherches internationaux¹⁶⁹. Ces organismes n'ont cessé de mobiliser des chercheurs dans certains pays en développement en appuyant scientifiquement et financièrement des projets de recherches sur la pratique d'une agriculture urbaine durable. C'est ce que rappelle Luc J.A. Mougeot (2000), selon lequel les recherches menées sur la production alimentaire urbaine, depuis les années 50, conjuguées aux travaux de géographes français en Afrique occidentale et des chercheurs soutenus par la Coopération française, le CRDI, l'Université des Nations Unies et d'autres organismes ont fait connaître la diversité des systèmes d'agriculture urbaine et de ceux qui la pratiquent dans le monde.

Ces recherches ont révélé aussi l'envergure des exploitations, ainsi que l'importance de la production alimentaire comme forme d'utilisation du sol et source d'emploi et de nourriture. Elles ont indiqué aussi que l'agriculture urbaine se pratique généralement sur des superficies plus petites souvent résiduelles et dispersées, utilisant plus efficacement l'eau et la terre tout en intégrant plus de 40 systèmes et sous-systèmes de production sur des sites urbains diversifiés¹⁷⁰ utilisés à court, à moyen et à long terme. C'est ce que nous révèle les travaux du Cirad, Irad¹⁷¹ (2006).

En fait, la prise de conscience des enjeux de l'agriculture urbaine par les institutions publiques locales et nationales, les acteurs privés du développement urbain, les agriculteurs et les citoyens ainsi que la réconciliation des attentes des différentes parties prenantes ont fait l'objet de plusieurs travaux en collaboration avec des partenaires dans plusieurs pays du monde entre 2002 et 2005. L'atelier « *Promotion d'une agriculture urbaine et péri-urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre* » organisé à Yaoundé, au Cameroun en 2005, s'inscrit dans cette perspective. Il a été montré dans ces travaux que la pérennité des activités agricoles à l'intérieur et aux environs proches des villes n'est plus l'affaire des agriculteurs seuls. Elle

¹⁶⁸ Ces déclarations ont été dites aux délégués du colloque tenu par l'Association canadienne d'études africaines, tenu à Toronto en mai 1993. Lee Marilyn, « Avoir un jardin à Addis Abeba », in *Agriculture urbaine : des villes-jardins*, Archives du CRDI Explore, Volume 21, numéro 3, Octobre 1993-1997.

¹⁶⁹ Parmi ces organismes de recherches on site : le Centre de recherches pour le développement international (Crdi) au Canada et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) en France.

¹⁷⁰ Il s'agit des espaces comme l'habitation, les emprises, le bord des routes et des cours d'eau, les réserves foncières, les plaines inondables, les versants accidentés, les plans d'eau et les terres humides, etc.

¹⁷¹ IRAD est l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (Cameroun).

implique plutôt tous les acteurs de l'aménagement urbain, notamment les municipalités. Les maires doivent en fait reconnaître les fonctions multiples de cette agriculture moyennant un appui réel aux agriculteurs urbains en leur facilitant la pratique du métier. L'atelier de Yaoundé a permis de partager certaines expériences africaines d'appui à l'agriculture urbaine. C'est ainsi qu'au Bénin, le dialogue entre le gouvernement et l'Union communale des producteurs de Cotonou s'est soldé par l'attribution de plusieurs hectares (environ 400 hectares) aux maraîchers. L'accentuation de la crise économique pendant les années 1980 au Bénin s'est traduite par un gel des recrutements à partir de 1987. Pour survivre, les chômeurs de la ville de Cotonou (des diplômés pour la plupart) se sont rués vers la pratique de l'agriculture urbaine (maraîchage, plantes ornementales et petit élevage traditionnel). Actuellement, la production des plantes ornementales, en plein essor à Cotonou, est pratiquée le long des artères principales ainsi qu'à proximité des zones résidentielles et des terrains maraîchers. Les périmètres maraîchers, de taille petite et bien entretenus, se déploient dans plusieurs quartiers de la ville proches des marchés de consommation des légumes. Au total, 35,85 ha de SAU disponibles sont exploités par 567 maraîchers soit 632 m² en moyenne, (Cirad, 2006)¹⁷².

En Ouganda, le maire de Kampala a promulgué, en 2005, des règles permettant aux citoyens de cultiver la terre et de pratiquer l'élevage dans l'enceinte de la ville. Les diverses expériences présentées dans l'atelier de Yaoundé ont incité les agriculteurs camerounais présents à l'atelier à créer, avec l'appui des chercheurs locaux, un réseau d'appui à l'agriculture urbaine et périurbaine ayant pour but de promouvoir le dialogue, souvent difficile, entre les agriculteurs et les municipalités sur les intérêts de l'activité : création d'emplois, accès aux produits alimentaires pour les plus pauvres et approvisionnement des citoyens, gestion des déchets urbains, etc.¹⁷³.

Profitant de la Journée mondiale de l'environnement « des villes plus vertes » organisée en juin 2004 à Rome, l'ONU évoque un des projets de la FAO à Dakar (Sénégal) qui consiste à encourager la culture des tomates sur des surfaces d'un mètre carré sur les toits des immeubles. Le rendement se situe entre 18 et 30 kilos par an (FAO, 2005). Les initiatives onusiennes mettent en exergue l'importance de l'agriculture urbaine et périurbaine pour l'alimentation et l'assurance de revenus aux populations déshérités. En effet, la production agricole fournit l'essentiel des aliments nutritifs pour les ménages à revenu faible qui pratiquent surtout une agriculture de subsistance sur de petits lopins de terre à statut précaire. Dans la ville de Dar es Salaam en Tanzanie, 650 hectares sont utilisés pour la production maraîchère, fournissant un revenu à plus de 4 000 paysans (FAO, 2005). Les revenus tirés de la vente de produits peuvent être consacrés à d'autres besoins fondamentaux ou investis dans d'autres entreprises. Par ailleurs, l'agriculture urbaine, notamment en Afrique francophone, n'est pas en concurrence avec l'agriculture rurale parce qu'elle réduit les fluctuations saisonnières des prix et permet de diversifier les aliments disponibles dans les villes. Selon la même source, les jardins potagers et autres espaces verts permettent aux villes de respirer. Ils améliorent la qualité de l'air, réduisent les nuisances sonores et absorbent l'excès d'eau lors des tempêtes tout en offrant de la nourriture aux urbains pauvres.

¹⁷² Assogba Komlan Françoise, « Benin-Agriculture Urbaine et Péri-Urbaine », Atelier « *Agricultures et développement urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre* », Cirad, 2005. <http://www.agricultures-urbaines.com/>

¹⁷³ In Cirad, Irad, « Cultiver dans les villes : une réponse aux défis de l'urbanisation », Actes de l'atelier international *Agricultures et développement urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Cirad, Irad, Université de Yaoundé, Université de Dschang, 2006. http://www.agricultures-urbaines.com/articleSiefa.php3?id_article=183

A-3-4- L'agriculture urbaine entre tolérance et début de reconnaissance par les politiques urbaines

Durant le dernier quart du XXe siècle, l'opposition à l'agriculture urbaine a commencé de s'estomper graduellement, allant de la tolérance à la reconnaissance, même partielle, de son développement dans les espaces communaux. On observe en effet qu'outre l'appui d'organismes internationaux, certains pouvoirs municipaux avaient déjà admis le développement de certaines cultures vivrières dans les espaces non construits (publics ou privés). Cette reconnaissance de l'intérêt de l'agriculture urbaine s'est traduite par l'examen des politiques et de la planification, allant même jusqu'à intégrer et réglementer de nouvelles activités dans les plans d'aménagement urbain en vue de réduire l'insécurité alimentaire. Cela s'est manifesté par un appui parfois réel au jardinage communautaire dans des pays comme la Côte-d'Ivoire, la Tanzanie et le Guinée-Bissau, allant même jusqu'à subventionner la production alimentaire urbaine. D'autres gouvernements nationaux (Afrique du Sud, Ghana, Sénégal, Tunisie) ont élaboré des politiques et établi des mécanismes institutionnels visant la production alimentaire urbaine en louant des terres et formant des partenariats avec des producteurs, (Mougeot, 2000).

A -3-4-1- En Zambie

Selon une enquête sur les jardins domestiques de Lusaka (capitale de la Zambie), menée par la FAO en 1992-1993, près de 40 % des personnes interrogées récoltaient encore des légumes sauvages pour compléter leur alimentation ou accroître leurs revenus alors que le jardinage maraîcher dans les communes urbaines constitue une source d'approvisionnement non négligeable en légumes traditionnels, surtout pendant la saison sèche. L'enquête révèle aussi que le rôle des femmes est très important dans le développement de l'agriculture urbaine à Lusaka. Elles sont davantage impliquées dans toutes les étapes de la production alimentaire et génèrent souvent plus de la moitié des revenus totaux du ménage. La rareté d'espace pour jardiner, notamment dans des secteurs densément peuplés, a poussé les producteurs à cultiver les espaces résiduels des établissements et des espaces publics, telles que les terres libres aux alentours du campus universitaire et des hôpitaux ainsi que les terre-pleins. La pression urbaine et l'accès limité aux ressources de base (l'eau et la terre) sont à l'origine des difficultés que rencontre l'agriculture urbaine à Lusaka (Drescher A.W., 2000).

A-3-4-2- L'exemple de l'agriculture urbaine sénégalaise

La ville de Dakar au Sénégal et sa périphérie bénéficient d'une longue tradition agricole de productions maraîchères, fruitières, ornementales et petit élevage, tant pour l'autoconsommation que pour la commercialisation sur les marchés urbains. Il s'agit de systèmes de production intra et périurbains très diversifiés surtout en termes de spéculations (légumes, fruits, fleurs, lait, viande, œufs, etc.). Souleymane Diallo, coordinateur de recherche à ENDA tiers monde du Sénégal, révèle que l'agriculture de proximité existe aujourd'hui partout dans les villes. Ces formes de production ont même modifié l'alimentation dans les villes où on se nourrit aujourd'hui de carottes, de poivrons, de concombres, de laitues, tous des produits cultivés en ville et inconnus auparavant¹⁷⁴.

Selon Lachance (1993), près de 200 hommes et femmes cultivent des produits maraîchers dans les dépressions interdunaires de Tanibou-Dabo, Hann et Patte d'Oie-Grand Yoff. Les productions sont destinées à l'approvisionnement des marchés de Dakar. Depuis les années 1980, l'agriculture dans ces lieux justifie de l'appui des pouvoirs publics qui ont autorisé de petits exploitants à capter les eaux de Grand Yoff, propriété du Service national d'exploitation

¹⁷⁴ Lachance André, « Cultiver en ville », in *Agriculture urbaine : des villes-jardins*, Archives du CRDI Explore, Volume 21, numéro 3, Octobre 1993. <http://archive.idrc.ca/books/reports/f213/survol.html>

des eaux du Sénégal. En échange, les agriculteurs assurent la surveillance de l'installation de pompage contre tout vandalisme. La disponibilité de l'eau d'irrigation (la profondeur de la nappe phréatique varie de 2 à 20 mètres) a permis le développement des cultures du maïs et des produits horticoles près du puits et des canaux, tandis que les manguiers et les cerisiers trouvent place sur les hauteurs. Ces exploitations, clôturées avec des pneus usés et de vieux emballages, sont voisines des enclos de planches et de boîtes de conserve où les cochons se nourrissent de déchets domestiques. Dans la ville de Dakar, les espaces interstitiels périurbains de la zone des Niayes consacrées à l'horticulture produisent un gros tonnage de légumes d'autoconsommation mais aussi à destination de la ville. Les producteurs sont composés d'autochtones et de migrants ruraux cultivant des terres louées aux résidents ; dans les conditions d'une compétition forte pour l'espace (S. T. Fall et A. S. Fall., 2000).

Au début du XXI^e siècle, l'horticulture familiale (plus de 90% des 3000 exploitations horticoles) représente le principal système de production dakarois, avec des exploitations en relative insécurité foncière de moins d'un hectare. Les unités de production jouent ainsi un rôle important dans l'approvisionnement de la ville en produits agricoles frais et procurent des emplois à des milliers de personnes. Dans le même temps, les systèmes périurbains de production horticole entrepreneuriale - des exploitations spécialisées de plus de 50 ha dont la production est destinée essentiellement à l'exportation - représente 7% des exploitations horticoles mais détiendraient plus de 70% des terres de la zone, (Ba Diao Maty, 2005). La rareté de l'eau d'irrigation s'est traduite par le développement d'une stratégie locale de production maraîchère en utilisant les eaux usées, ce qui a permis l'essor du maraîchage intra-urbain. L'arrosage des cultures par les eaux usées (Figure 15) présente, d'après les producteurs, plusieurs avantages. Il diminue les quantités de fertilisants minéraux, raccourcit le cycle des cultures (gain d'une semaine pour la laitue), améliore le développement végétatif et augmente les rendements et réduit les besoins en pesticides et herbicides. Le manque de terre cultivable en zone urbaine a conduit des femmes et des jeunes chômeurs à s'adonner au maraîchage hors-sol (ou micro-jardin) dans des contenants préfabriqués.

Par ailleurs, l'aviculture, généralement associée à d'autres productions agricoles, notamment l'arboriculture fruitière, est pratiquée par des producteurs d'origine citadine dans des exploitations de taille réduite (environ 200 m²). L'expansion de l'élevage d'ovins et de volaille à la faveur de la croissance des villes et de l'accroissement du chômage a conduit les citadins à élever des animaux dans leurs maisons tout en créant un réseau commercial de proximité, avec fidélisation de la clientèle.



Figure 15 : Exploitations en rizière à la station d'épuration des eaux usées de Pikine dans les faubourgs de Dakar, au Sénégal. (Source : CRDI, 1995)

L'élevage urbain (moutons et animaux de la basse-cour) est une des caractéristiques socioéconomiques qui marque les familles sénégalaises. Á Dakar, 47 % des ménages possèdent un élevage de mouton, (Ba Diao Maty, 2005). L'élevage de mouton, un véritable phénomène social, tire son existence de croyances culturelles et religieuses (autoconsommation lors des fêtes de l'Aïd par exemple).

En somme, la pérennité de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les villes des pays en développement tient particulièrement aux fonctions nourricières et socioéconomiques de l'activité. Mais nous avons vu aussi que l'appui implicite (tolérance) ou explicite par certaines actions de planification ont participé à la conservation, même provisoire, de l'activité dans les espaces périurbanisés.

Toutefois, il semble difficile de pouvoir pérenniser l'agriculture urbaine et périurbaine -dans des espaces en transformation continue- en se limitant aux seules fonctions traditionnelles de l'activité (alimentaires et socioéconomiques), à la volonté des agriculteurs urbains et à un appui de la part des autorités locales. Cela suppose plutôt une implication plus efficace des politiques publiques moyennant une planification plus rigoureuse et un arbitrage plus adéquat entre les usages agricoles et urbains. C'est ce qu'on peut observer dans certains pays riches où l'émergence de nouvelles fonctions (non économiques) de l'activité agricole s'est traduite par la mise en œuvre de nouvelles politiques urbaines qui reconnaissent la sauvegarde de l'agriculture dans les espaces de la périurbanisation.

B- Les politiques vertes des villes en Europe

L'agriculture urbaine permet de valoriser des terrains non cultivés en les transformant en espaces verts et en ceintures de verdure, éléments auxquels la plupart des pouvoirs municipaux attachent beaucoup d'importance. Dans les pays développés, l'agriculture urbaine doit sa conservation surtout grâce à sa reconnaissance par la planification urbaine au regard des divers rôles qu'elle accomplit au profit de la ville et du monde urbain. Cela coïncide avec une redéfinition des politiques urbaines qui tendent à protéger les espaces agricoles périurbains dans le cadre de politiques vertes (ceinture verte, plan vert, réseau vert, cœur vert, zones naturelles d'équilibre). Ces politiques cherchent à intégrer davantage l'agriculture urbaine comme une composante à part entière de l'aménagement urbain. Il s'agit en fait du maintien de l'activité agricole comme une infrastructure spatiale verte capable d'organiser et de valoriser le tissu urbain. Elle doit contribuer aussi à réduire les coûts de gestion des espaces ouverts, à répondre aux besoins sociaux en matière de cadre de vie non urbain en offrant aux citoyens plus d'espace de liberté, de détente et de loisirs, (Donadieu, 2001). En résumé, l'intégration de l'agriculture dans les projets de villes promet de répondre à une partie des attentes sociales urbaines.

B-1- La permanence de l'agriculture urbaine : entre initiatives individuelles et actions publiques

La préservation de l'agriculture dans les villes des pays riches est liée davantage à l'accomplissement de fonctions surtout non économiques (environnementales, paysagères, patrimoniales, etc.), surtout suite au découplage presque total entre bassin de production et bassin de consommation, (Doucouré et Fleury, 2004). Son maintien en zones périurbaines peut s'expliquer par la présence d'initiatives individuelles et/ou collectives émanant des propriétaires fonciers, désireux de pérenniser des legs ancestraux comme les grands domaines ou bien de citoyens soucieux de stratégies d'autoconsommation, associée aux formes

nouvelles d'agriculture non marchande (loisir, jardin familial), (Fleury et Donadieu, 1997). Dans le même temps, on se rend compte que depuis la fin du siècle dernier, la résistance de l'agriculture urbaine tient aussi à sa reconnaissance fréquente par les planificateurs comme composante des nouveaux territoires de la ville¹⁷⁵. Cela s'est traduit par son intégration dans la planification.

B-1-1- La patrimonialisation des paysages agraires aux alentours des villes

« *De grands espaces agricoles sont visibles dans les agglomérations contemporaines, ils manifestent une résistance à l'urbanisation* », écrit André Fleury (2004)¹⁷⁶. Selon cet auteur, la résistance de l'agriculture urbaine est sous-tendue par des stratégies conservatrices dont la finalité ne se limite pas à la production, mais tend à l'affirmation de la dimension patrimoniale de la propriété foncière. C'est le cas de vastes propriétés appartenant à des institutions publiques en Ile-de-France ou à Turin ; c'est le cas aussi des institutions religieuses, bénéficiaires de plusieurs siècles de donations comme à Rome ou aux environs de Beyrouth (communautés chrétiennes et musulmanes), ainsi que de grands domaines agricoles et forestiers privés, propriétés de l'aristocratie ou de la bourgeoisie industrielle. Ces derniers conservent leurs domaines agricoles surtout comme une composante de leur image sociale. C'est le cas de la viticulture et de l'oléiculture en Toscane (Italie) et autour d'Aix-en-Provence (France) où des domaines familiaux sont encore maintenus par leurs propriétaires citadins malgré la pression urbaine. Par ailleurs, certains îlots d'agriculture persistent encore aujourd'hui, grâce à leur appui par des politiques novatrices. « *A Barcelone, le parc agricole de Llobregada maintient les formes de l'agriculture traditionnelle ; en Italie, près de Palerme, des vergers d'agrumes en terrasse s'ouvrent au public citadin tout en restant producteurs* »¹⁷⁷.

En Europe, l'émergence de politiques publiques de paysage (Donadieu et Perigord, 2007) se traduit par la conservation de paysages ruraux patrimoniaux, même lorsqu'il s'agit d'une agriculture modernisée. C'est le cas de la mutation en cours à Montpellier et dans de nombreuses régions italiennes où la viticulture moderne continue de « faire paysage », c'est-à-dire d'être reconnue comme des cadres de vie appréciés. L'agriculture périurbaine résiste aussi dans le cadre des politiques de conservation des terrasses ou de la reprise citadine respectueuse du bâti agricole (fermes anciennes, cabanes à vigne ou bergeries de la côte provençale, par exemple). En fait, les formes paysagères traditionnelles sont des supports tant pour les produits typiques que pour les produits ordinaires locaux. C'est le cas d'Aubagne, près de Marseille, qui a réaménagé sa zone maraîchère et conçu une marque commerciale pour ses produits, « Jardins d'Aubagne », (Fleury, 2004). On se rend compte en fait que la pérennisation des espaces agricoles en zones périurbaines est possible si on leur accorde une valeur nouvelle afin qu'ils trouvent un statut de paysage reconnu. Ces paysages sont dans la plupart des cas des sous-produits de l'activité agricole qui peuvent prétendre au statut de biens communs, (Fleury et Donadieu, 1997).

B-1-2- Les politiques vertes urbaines

Après avoir été considérés pendant longtemps comme des marges où peuvent être projetés les besoins de la ville en matière d'urbanisme pour divers usages (habitat, établissements

¹⁷⁵ Selon A. Fleury (2004), la ville de Rome, peuplée de deux millions d'habitants, comprend 800 km² d'espace agricole, sans qu'il n'y ait pour autant de politique agri-urbaine.

¹⁷⁶ Fleury André, « La multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine en Méditerranée, in *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla, éditions, DELTA, 2004, p. 108.

¹⁷⁷ Fleury André, op. cit., p. 109.

économiques, routes, etc.), les espaces agricoles périurbains ont commencé à susciter depuis une vingtaine d'années l'intérêt des aménageurs pour les divers rôles qu'ils peuvent accomplir au profit de la ville. En effet, l'agriculture urbaine et périurbaine accomplit parallèlement à ses fonctions socioéconomiques, d'autres rôles non marchands comme le recyclage et l'utilisation des déchets urbains, la valorisation des structures urbaines et du cadre bâti, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des citoyens. Au regard de l'importance des fonctions non marchandes de l'agriculture, les planificateurs, ne cessent de chercher, comment l'intégration de l'agriculture dans la gestion des espaces périurbains peut aider la ville à mieux fonctionner.

Fleury et Donadieu (1997) rappellent d'ailleurs les principes urbanistiques énoncés dès le début du XXe siècle par E. Howard, L.N. Forestier, J. Greber, etc. Leur objectif était la création et la régulation des espaces ouverts périurbains. Ces principes sont devenus des sources d'inspiration voire des références pour l'accomplissement des projets contemporains de ville verte boisée. C'est ainsi qu'en France, des forêts périurbaines comme le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne à Paris ont été protégées et sauvegardées par les politiques urbaines comme espaces publics depuis la fin du XIXe siècle, à une époque où les cultures maraîchères se développaient encore jusqu'aux portes de Paris. La production maraîchère avait un caractère local et profondément lié au processus même d'urbanisation, en particulier celle des légumes verts, difficiles à conserver et à transporter, (Fleury, 1998).

Jusqu'en 1960, l'espace agricole périurbain était pratiquement considéré comme libre et ouvert à tout usage, notamment dans l'Île-de-France (Fleury, 2004). Ce n'est que seize ans plus tard (1976) que le deuxième schéma directeur crée des « *zones naturelles d'équilibre (ZNE) séparées du tissu urbain par des limites de discontinuité fortes : l'espace ouvert est mis au centre du projet urbain* »¹⁷⁸. Ensuite, le troisième schéma directeur (1994) a prévu la création de la ceinture verte, sur le modèle de la Green Belt de Londres, zone où la moitié de l'espace est consacrée à l'agriculture. Ces deux formes de planification de la conservation de l'agriculture ont été souvent soutenues par les pouvoirs publics notamment régionaux.

En 1994 le Plan Vert Régional a vu le jour. Ce document d'orientation réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (IAURIF), pour la mise en œuvre des politiques régionales et locales de mise en valeur des espaces verts, urbains et ruraux avait pour objectifs :

- La protection de la "*Ceinture verte*" de l'agglomération parisienne, composée de tous les espaces naturels, boisés et agricoles situés entre 10 et 30 km du centre de Paris.
- La création, dans l'agglomération centrale et de ses abords, de parcs et de jardins de proximité, en particulier dans les secteurs carencés en espaces verts ;
- L'acquisition de forêts en vue de leur ouverture au public ;
- La protection des zones agricoles péri-urbaines ;
- L'aménagement de grandes liaisons et de *coulées vertes*, promenades pour piétons et cycliste, pour relier la ville à la campagne et les grands espaces verts entre eux ;
- La mise en valeur et la sauvegarde de milieux naturels remarquables, tels que les "ZNIEFF"¹⁷⁹, et dont certains sont intégrés au réseau européen Natura 2000¹⁸⁰.

L'objectif de ces politiques vertes est de créer de nouveaux espaces non bâtis de biens et de services qui répondent à des activités économiques (productions agricoles) et la satisfaction

¹⁷⁸ A. Fleury, « Agriculture périurbaine et projet urbain », In Donadieu P. et Rejeb H., Deuxièmes Rencontres Horticulture et Paysage, ESHE, décembre 2004.

¹⁷⁹ ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

¹⁸⁰ In Agence des espaces verts d'île-de-France, 2005. <http://www.parisecologie.com/Nospages/Espacecitoyen/>

des attentes des citoyens en matière de loisirs. Cela peut apporter des réponses concrètes à des questions locales d'aménagement. La politique grenobloise et le Parc des Lilas (un nouveau type de parc public) constituent à cet égard des exemples intéressants.

B-1-2-1- L'exemple de la politique grenobloise

À partir de la fin des années 1960, les espaces périphériques grenoblois se distinguaient, par l'émergence d'une spéculation foncière forte qui favorisait une pression urbaine croissante. Cela coïncidait avec la réorientation des pratiques agricoles vers les cultures intensives. Ces transformations émanaient de l'initiative d'agriculteurs et de responsables locaux qui étaient à l'origine de la reconstruction de l'agriculture périurbaine grenobloise. La réussite de cette agriculture tient à la conjugaison de plusieurs facteurs dont les principaux sont les suivants :

- la reconquête des marchés urbains des produits frais locaux, tout en rétablissant la confiance des citoyens notamment sur la qualité et la manière de produire des denrées qu'ils consomment au quotidien ;
- la réintroduction de la culture agricole dans la société urbaine (réseaux pédagogiques de fermes à visiter, fréquentation nouvelle des fêtes rurales, etc.) ;
- la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans la construction des territoires périurbains (gestion de l'environnement, production et maintien du paysage);
- la reconnaissance de l'activité par la planification en légitimant sa place dans le plan urbain, (A. Fleury et P. Donadieu, 1997).

On se rend compte qu'en fait, la pérennisation de l'agriculture dans les espaces périurbains dans des pays développés comme la France est liée à la mise en place de politiques vertes ainsi qu'à l'émergence de nouveaux rapports d'échange entre les espaces cultivés et les citoyens. A cet effet, les agriculteurs ont adopté, avec l'aide des pouvoirs publics de nouvelles stratégies locales pour valoriser leurs agricultures et pour faciliter l'écoulement de leur production. La vente directe (aux champs) ou bien par le biais des marchés locaux, et la fourniture de services pédagogiques sont autant de pratiques adoptées par les agriculteurs périurbains pour s'inscrire dans les politiques vertes des villes

B-1-2-2- L'invention du Parc agricole des Lilas

La couronne rurale de Paris a connu une urbanisation intense pendant la deuxième moitié du XXe siècle. Cela s'est traduit par la disparition presque totale des activités horticoles et maraîchères du début du siècle, à l'exception de quelques espaces reliques encore occupés par l'agriculture comme à Vitry-sur-Seine (département du Val-de-Marne) au Sud de Paris. Le recul de l'activité agricole s'explique par la diminution progressive du nombre des exploitations d'un recensement à un autre¹⁸¹ face à la progression d'une urbanisation diversifiée (zones d'habitat, zones industrielles, ...) et très peu maîtrisée.

Afin de contenir l'étalement urbain aux dépens des terrains agricoles et préserver de fait l'agriculture périurbaine, la ville de Vitry a modifié son POS, en 1987, pour classer l'ensemble du plateau en zone ND (inconstructible). Plus tard, au début des années 1990, le Conseil Général de Val-de-Marne s'est engagé à transformer ce plateau en un parc urbain : le parc départemental des Lilas. Le programme d'aménagement des 98 hectares qu'occupe le parc a intégré les espaces agricoles existants (38 hectares) dans le projet de paysage car ils sont, selon la paysagiste J. Varier-Gandois, capables de «donner au site une image séduisante de jardin». Il s'agit en fait de la construction d'un nouveau type de parc public qui accueille

¹⁸¹ Dans les années 1960, il existait plus 800 exploitations agricoles dans le département du Val-de-Marne. Le recensement de 1986 a compté presque 200, alors que dix ans plus tard (1996), on n'en compte que près de 100 exploitations. in Prudhon G., Diagnostic préalable à l'intégration de l'agriculture val de marnaise à un projet urbain, Mémoire de fin d'études, ENSA Rennes, 1996, p.8, cité par M. Bouraoui (2000).

un ensemble d'activités distinctes. Les espaces cultivés vont être considérés comme une composante essentielle dans l'organisation spatiale et paysagère du parc, au même titre que la roseraie, le conservatoire des Lilas, l'écomusée du gypse qui participent à l'identité historique du lieu, puisque le parc repose sur les anciennes carrières de gypse, et qu'il succède aux célèbres forceries de lilas. On y trouve aussi des jardins familiaux et des exploitations horticoles, héritage patrimonial, mais aussi témoignage de modernité technico-économique de l'horticulture locale. Ces exploitations pourront trouver, à travers les visiteurs et grâce à la mise en paysage, un nouveau créneau de commercialisation tout en offrant les aménités habituelles d'un jardin public. Se trouvant en contact direct avec la ville, ces espaces assureront aussi une transition progressive et harmonieuse entre les quartiers d'habitation et les espaces publics (Fleury et Donadiou 1997 ; Bouraoui, 2000).

B-1-3- Résistance de l'agriculture grâce à la reconnaissance de sa multifonctionnalité

Les agriculteurs urbains notamment dans les pays riches cherchent depuis ces deux dernières décennies à trouver de nouvelles raisons pour résister aux contraintes qui les expulsent de la ville. En effet, certains agriculteurs sont en passe d'inventer de nouvelles formes d'activités agricoles. Ainsi à Amiens et Bourges, deux villes où l'eau était au centre de l'économie traditionnelle, le maraîchage dont les origines semblent remonter à l'époque romaine, figurait dans les sculptures des cathédrales, (Fleury, 1998). Le développement du maraîchage dans ces deux villes était lié à la proximité du marché urbain et la production maraîchère avait « *un caractère local et profondément liée au processus même d'urbanisation, en particulier celle des légumes verts, difficiles à conserver et à transporter* »¹⁸². La régression des maraîchers à Bourges (120 au début du XXe siècle, 80 dans les années 30, une douzaine dans les années 50 et le dernier maraîcher s'est arrêté en 1976) s'est accompagnée du développement des jardins familiaux qui ont relayé le maraîchage et de plus en plus de jardins de plaisance vers la fin du siècle (A. Fleury, 1998). Ces nouvelles formes d'agriculture urbaine (des jardinages) sont en fait le résultat des seules pratiques sociales et de stratégies individuelles ou collectives de production qui se déroulent en dehors de toute intervention de la part des pouvoirs publics.

Très souvent, l'activité agricole est considérée comme l'affaire de celui qui la pratique, le paysan, tout en négligeant le contexte général de déroulement de l'activité, notamment les rapports qui peuvent avoir lieu grâce à la proximité de la ville. C'est ce qu'observe en ce sens A. Fleury (2004) en écrivant : « *dans aucune société, l'agriculture n'est la seule affaire des agriculteurs ; elle est toujours étroitement imbriquée dans un tissu social, avec des articulations fortes d'ordre socio-économique* »¹⁸³. Il s'agit dans ce cas de l'existence de multiples formes de l'articulation socio-économique qui peuvent s'expliquer par les relations sociales entre le propriétaire foncier et le travailleur effectif de la terre, entre la production et le marché (donc le consommateur) d'une part ; la pluriactivité des agriculteurs (en ville) et leur rapport aux politiques publiques, d'autre part.

En fait, l'espace cultivé, lieu du travail agricole, est aussi dans certaines cultures un lieu de plaisir pour le citadin, (A. Fleury, 2004). La superposition des deux regards, l'un technico-

¹⁸² André Fleury, « Nature, agriculture et ville les mutations d'usage des marais cultivés au coeur des villes », in Symposium international Paris-Québec, *La réhabilitation des cours d'eau en milieu urbain*, 28-30 septembre 1998. <http://www.inra.fr/>

¹⁸³ André Fleury, « La multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine en Méditerranée », in *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla, éditions, DELTA, 2004, P. 95.

économique (lieu de production pour les ruraux) et l'autre socioculturel, portés sur l'espace agraire, (lieu de loisir pour les citoyens) constitue selon A. Fleury, non seulement l'espace de l'agriculture en territoire de la ville mais leur coexistence est à l'origine même de la multifonctionnalité de l'agriculture. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, surtout périurbaine constitue un des facteurs de résistance de l'activité. Il existe certes d'autres formes d'agriculture périurbaines (non marchandes) qui participent au maintien de l'activité et du paysage agraire en zones périurbaines. C'est ce qu'observe Donadieu (2001) en écrivant : « *de nouvelles formes de pratiques, comme l'agriculture de plaisance et les jardins familiaux, liées surtout aux loisirs tendent à se développer tant autour des petites villes qu'à l'intérieur des grandes aires métropolitaines des pays occidentalisés* »¹⁸⁴. L'agriculture de plaisance n'est en fait qu'une des formes d'adaptation et de résistance de l'agriculture urbaine notamment dans les pays riches. Certains ménages urbains sans terre s'adonnent encore aujourd'hui à l'agriculture de plaisance et de loisirs. Ces pratiques agricoles se développent, le plus souvent, dans de petits jardins potagers localisés dans ou à l'extérieur de la propriété individuelle ou avec de petits élevages. Il s'agit parfois de petites parcelles cultivées sur des espaces publics inconstructibles, à l'image de ceux qui accompagnent les lignes de chemins de fer ou bien sur les rives des canaux et des fleuves en zones urbaines et périurbaines (jardins familiaux).

L'agriculture urbaine est une activité présente dans beaucoup de villes du nord et du sud. Les systèmes de culture et surtout les fonctions essentielles de l'activité ainsi que la reconnaissance de cette forme d'agriculture par la planification semblent faire une différence majeure entre l'agriculture urbaine et périurbaine dans les pays riches et ceux en voie de développement. Qu'en est-il alors de l'agriculture urbaine en Tunisie ?

C- l'agriculture urbaine en Tunisie

Avant d'aborder l'agriculture urbaine en Tunisie, il semble utile de remarquer que ce concept contemporain, tout comme le terme paysage par exemple, est absent du lexique arabe ce qui rend difficile une distinction claire entre agriculture rurale¹⁸⁵ « *filaha rifiya* » et agriculture urbaine « *filaha hadharya* ». En fait, on reconnaît officiellement en Tunisie l'existence d'une seule agriculture : l'agriculture rurale. Pourtant, l'agriculture urbaine et/ou périurbaine, comme autre forme d'agriculture, est une activité qui avait toujours existé et existe encore aujourd'hui dans et aux alentours des villes tunisiennes. Son maintien dans ces lieux est étroitement lié à la proximité de la ville-marché et des consommateurs urbains. Malgré la concurrence forte de l'urbanisation, cette agriculture continue de se développer sous forme de couronnes vertes, notamment autour des petites villes de l'intérieur, là où l'urbanisation est encore moins prégnante vu les faibles concentrations humaines.

Les terres agricoles au voisinage des villes tunisiennes sont souvent considérées par les planificateurs comme des réserves foncières pour de nouvelles extensions urbaines ; à l'exception des périmètres publics irrigués, vigoureusement protégés par la loi de protection des terres agricoles de 1983. Dans ce contexte, le rôle de l'agriculture comme activité génératrice de paysage n'est que très peu pris en compte par les planificateurs et l'enjeu majeur des politiques agri-urbaines se limite surtout au rôle économique de l'activité agricole. La stratégie d'aménagement des forêts urbaines et périurbaines en parcs paysagers

¹⁸⁴ Donadieu P. et de Boissieu E., op. cit, p. 18.

¹⁸⁵ Le qualificatif rural « rifi de l'arabe rif » est utilisé en Tunisie pour dissocier des utilisations ou des activités urbaines et rurales. On parle alors de transport urbain et transport rural ; développement urbain et développement rural, etc. ; mais pas d'agriculture urbaine.

illustre bien le fait que la contribution des espaces agricoles au cadre de vie urbain est exclue de la stratégie des «politique verte¹⁸⁶» des opérateurs publics, (M. Bouraoui, 2000).

Outre les espaces paysagers ordinaires¹⁸⁷ qui se trouvent en milieu urbain, certaines formes d'agriculture persistent dans les périphéries immédiates des villes tunisiennes. Il s'agit de petits jardins maraîchers et vergers établis depuis longtemps et qu'on rencontre actuellement dans les interstices des constructions. Cela est observable dans les périmètres communaux de certaines villes malgré la consommation des terres agricoles. C'est le cas de la commune de la Mannouba et des cités Ezzouhour 2 et Zahrouni (commune de Tunis) tous situés à l'Ouest de la capitale où des *jnens* (vergers) et des *senias* (jardins maraîchers) continuent de marquer certaines propriétés.



Figure 16 : Un verger d'agrumes dans une zone résidentielle à Hammamet-ville. (Lataoui, 2007)

C'est aussi le cas de quelques villes sahéliennes comme Hammam Sousse et Akouda où des jardins maraîchers, des vergers de grenadier et des oliveraies sont encore présent à l'intérieur des périmètres communaux notamment dans les premières couronnes périurbanisées.

Les *jnens* d'agrumes se maintiennent encore aujourd'hui dans les espaces urbains et périurbains des villes comme Nabeul et Hammamet, au Cap Bon (Figure16).

Au delà de ces premières couronnes densément peuplées, les deuxièmes couronnes périurbaines continuent de former d'importants espaces ouverts où se pratique une polyculture parfois très dynamique (cultures maraîchères, arboriculture fruitière, cultures ornementales, élevage, etc.). On peut citer à titre d'exemple les *senias* de la banlieue nord-ouest de l'Ariana (Mannouba, Mouezz-Sanhaja1 et Sanhaja 3), (M. Elloumi, 2003), celles de la périphérie Ouest et Sud-ouest de Tunis (Mornag Mornaguia et Oued Ellil), les *senias* et vergers d'agrumes qui ceinturent la plupart des villes du Cap Bon, les *senias* et oliveraies qui forment l'essentiel des paysages périurbains de la région Nord et Nord-ouest de Sousse (Akouda, Kalaâ El Kebira et Sidi Bouali). Une bonne part de ces agricultures à valeur marchande, conduites intensivement dans des périmètres publics irrigués, résiste grâce à un appui permanent de la part des pouvoirs publics et à l'attachement des agriculteurs à leur métier. Les productions de cette agriculture sont destinées essentiellement à l'approvisionnement des marchés urbains. Devenu de fait urbaine suite à l'étalement de la ville, elle se développe souvent à l'extérieur des périmètres communaux. Elle est gérée par les

¹⁸⁶ Il n'existe pas jusqu'à ce jour en Tunisie de politiques vertes publiques conçues spécifiquement pour la valorisation des paysages agricoles périurbains.

¹⁸⁷ Nous désignons ici par espaces paysagers ordinaires tous type d'aménagement paysager (jardins, esplanades, terre-plein centraux, arbres d'alignement, etc.), localisé en milieu urbain à l'exception des jardins horticoles comme *senia*, *jnen*, *bustan*, etc.

services du ministère de l'Agriculture qui tentent sans succès d'endiguer le phénomène de construction illégale qui semble être la forme d'urbanisation la plus présente en zones périurbaine. Pourtant, d'importantes couronnes d'espaces agricoles, parsemées d'un habitat dispersé notamment à proximité immédiate des grands centres urbains, continuent de produire des aliments frais et des paysages agricoles parfois singuliers qui distinguent actuellement les espaces périurbains de certaines villes tunisiennes.

C-1- Les facteurs de résistance de l'agriculture urbaine en Tunisie

C-1-1- Une grande diversité d'agricultures

Les grandes cultures (céréales, betterave sucrière, tournesol, etc.) façonnent encore aujourd'hui le paysage des périphéries des villes et des villages des gouvernorats du Nord Ouest (Béja, Jendouba et le Kef) ; tout comme la vigne qui se déploie jusqu'aux portes de Rafrat et Ras Jebel (Région de Bizerte) et couvre la plupart des espaces périurbains. Á Rafrat, les vignobles sont perceptibles de plusieurs points de vue, même de l'intérieur de la ville, grâce à leur développement sur les versants des collines qui surplombent la ville.

Aux entrées des villes de Menzel Bouzelfa et Beni Khalled (Gouvernorat de Nabeul), des centaines de vergers d'agrumes et de productions maraîchères se développent de part et d'autre des routes Grombalia- Beni Khalled, Beni Khalled-Menzel Bouzelfa et Menzel Bouzelfa-Slimane. Les vergers d'agrumes à Beni Khalled longent les pénétrantes et sont perceptibles jusqu'au dernier front urbain. On peut ainsi noter la présence des locaux d'entreposage et de commerce de gros des produits agrumicoles, implantés à la limite des vergers, de part et d'autre des grands axes routiers.

Dans et autour des villes du Sahel (gouvernorats de Sousse, Monastir et Mahdia) les jardins maraîchers (figure 17), les vergers surtout de grenadiers et les olivettes persistent.



Figure 17 : Des jardins maraîchers dans les interstices des constructions de la zone touristique « Sousse Nord ».

Ces agricultures notamment les plantations des oliviers se développent encore aujourd'hui jusqu'aux portes des villes sahéliennes et même à l'intérieure des périmètres communaux. Il s'agit dans la plupart des cas de legs gérés en faire-valoir direct par des fellahs dont nombre d'entre eux sont des pluriactifs résidants en ville. Ces agricultures accomplissent des fonctions multiples au profit des populations urbaines (fourniture des aliments frais, et verts).

En effet, et hormis leur rôle économique, ces agricultures participent à structuration de l'espace périurbain, à la conservation des sols en pente, et constituent de fait l'essentiel des paysages non bâtis en zones périurbaines.

Dans la région de Sousse, l'intérêt de la culture de l'olivier en terrasses sur des terres jadis incultivables ne se limite pas à la production de l'huile d'olive. Elle est considérée comme un moyen très efficace de conservation du sol contre l'érosion, de protection de la ville contre les dégâts dus au débordement des oueds pendant les crues ainsi que de recharge de la nappe phréatique très utilisée pour l'irrigation des jardins maraîchers et des vergers. Nous y reviendrons avec plus détail dans la deuxième partie.

C-1-2- L'adaptation des producteurs aux marchés

Afin que l'activité agricole reste stable et rentable, les agriculteurs essayent d'abord d'adapter leurs exploitations aux marchés. Ils développent à cet effet des stratégies d'écoulement de la production en choisissant les circuits courts et la vente directe. Dans la plupart des villes tunisiennes, des agriculteurs urbains se dirigent quotidiennement et tôt le matin vers les marchés voisins, poussant des charrettes ou des brouettes chargées de légumes fraîchement récoltés et très appréciés par les consommateurs qui les préfèrent aux produits fanés. Parfois, les agriculteurs urbains ne disposent même pas de stand dans le marché couvert pour étaler leurs produits. Ils s'approprient alors les trottoirs des rues limitrophes au marché pour vendre leur récolte. Le marché joue ici le rôle d'un lieu social qui permet les rencontres et le renouvellement des rapports sociaux entre le monde rural et le monde urbain.

Dans le marché hebdomadaire de Akouda, les produits agricoles de terroirs sont souvent vendus par les agriculteurs eux mêmes. Des étalages de légumes frais et de fruits garnissent les étals du marché de plein air. En début d'été, la vente directe de mûres s'effectue sur les bas-côtés de la route périphérique, entre Hammam Sousse et Akouda. Plus tard, vers le mois d'août, c'est la vente des figues de barbarie tout au long des routes périurbaines de Akouda et de Chott Mariem. Le figuier de barbarie est par ailleurs fréquemment utilisé par les agriculteurs périurbains comme haie défensive pour protéger les vergers urbains contre le cheptel errant. Il est utilisé aussi comme moyen de fixation des tabias (monticules de terres) confectionnés autour des olivettes et comme complément d'aliment pour le bétail, notamment les chameaux.

Conclusion

Plusieurs raisons expliquent la persistance de l'agriculture autour des villes.

Dans les villes des pays en voie de développement, c'est l'urgence alimentaire qui est à l'origine des activités agricoles. Nous avons vérifié l'importance de l'activité dans certaines villes dans des pays de la Rive sud de la Méditerranée et en Afrique. En effet, l'agriculture urbaine et périurbaine représente un élément clé dans la sécurité alimentaire et contribue à l'approvisionnement des villes en expansion. Nous avons constaté qu'il s'agit d'une activité qui s'est bien implantée dans et aux alentours des villes et qui représente, en même temps, une importante source de revenus pour les populations urbaines.

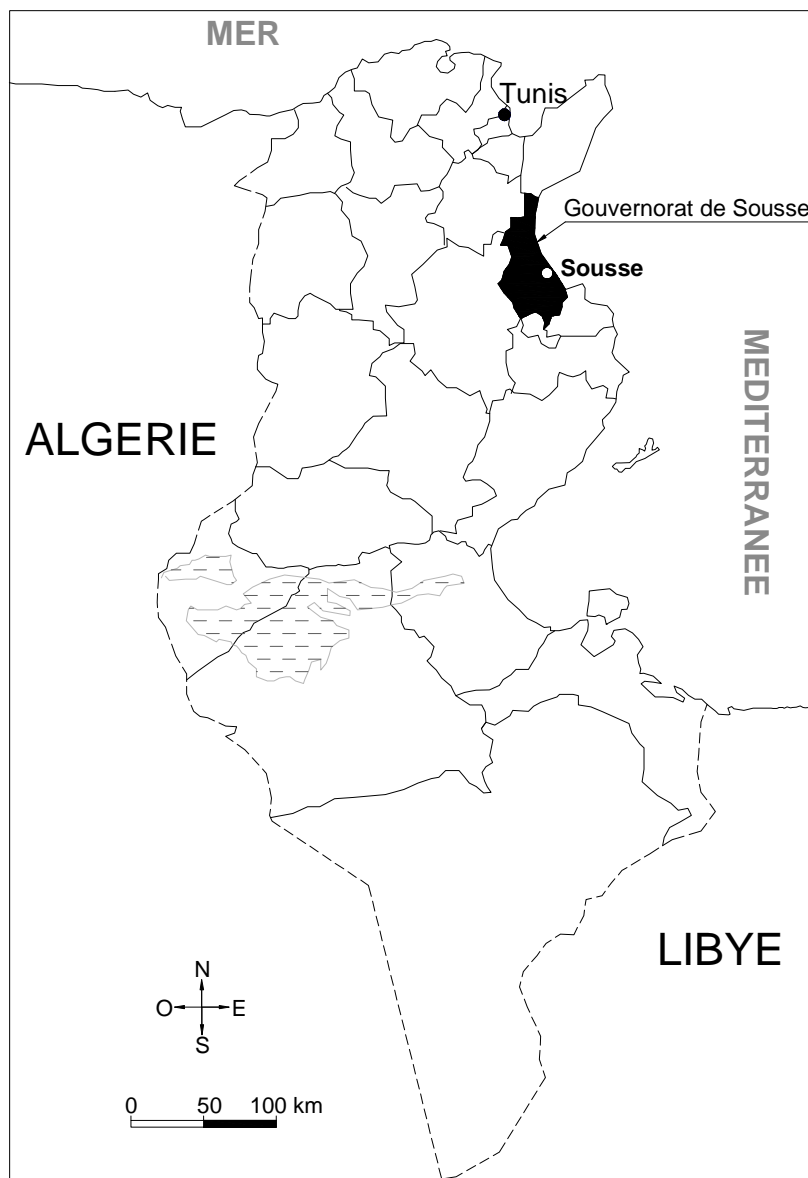
On découvre que l'agriculture urbaine subsiste dans de nombreuses villes africaines. Discrète ou clandestine, cette agriculture fait toujours preuve d'un dynamisme renouvelé en se diversifiant. Les espaces interstitiels périurbains constituent, à cet effet, une partie importante des surfaces cultivées en horticulture. Ils produisent souvent un tonnage important de légumes destinés tant à l'autoconsommation qu'à l'approvisionnement des marchés urbains. Les cultures hors sol étaient assez développées, tout comme l'élevage urbain, une activité à prendre en compte dans l'évaluation des apports en terme de ressources alimentaires ou de revenus mais aussi à travers le rôle social qu'il accomplit à l'instar de l'élevage de moutons et d'animaux de la basse cour au Caire et à Dakar. Outre son rôle économique, l'agriculture urbaine constitue un élément régulateur du chômage. Conscient de l'intérêt de l'agriculture urbaine et de ses capacités à satisfaire les besoins alimentaires des populations, les pouvoirs publics et des ONG ne cessent d'encourager la pratique des cultures en zones urbaine et périurbaine, même si de l'activité reste ignorée des politiques publiques de gestion et de planification des territoires urbains et périurbains.

Dans les villes des pays développés, les raisons concernent à la fois l'intérêt récent des planificateurs et des législateurs pour la protection des terres agricoles, l'initiative des élus locaux pour cette conservation, les adaptations des agriculteurs aux marchés urbains par diversification de leurs revenus et la question de la qualité des produits agricoles de proximité, sans compter parfois celle de la sécurité alimentaire des villes en cas de conflits. Nous avons constaté que de nouvelles fonctions non économiques allouées à l'agriculture sont à l'origine de sa conservation dans les espaces périurbains. Cette résistance est confortée par l'intégration des espaces agricoles dans la planification urbaine. Qu'il s'agisse de la patrimonialisation des paysages agraires, de la mise en place de politiques vertes des villes, de la pratique de l'agriculture de loisir, ce sont toutes des formes nouvelles d'agriculture qui participent au maintien de l'activité dans les espaces périurbains. De fait, cette agriculture est considérée comme une composante importante de l'aménagement urbain, capable d'organiser et valoriser le tissu urbain et satisfaire une demande sociale croissante de nature, c'est à dire de cadre de vie paysager.

En Tunisie, à cette nécessité alimentaire les planificateurs urbains préfèrent d'abord la satisfaction des besoins de la ville en matière d'espaces constructibles (zone industrielle, zone touristique, extension du parc logement, aménagement des routes, etc.). De ce fait, les espaces agricoles de proximité sont généralement considérés comme des réserves foncières où l'agriculture n'est qu'une occupation temporaire du sol et où l'habitat individuel dispersé constitue la principale forme d'urbanisation. Mais la gestion administrative centralisée des territoires périurbains constitue un frein aux initiatives des acteurs locaux (y compris les fellahs) lorsque ceux-ci désirent organiser le développement de leur ville selon les besoins urbains locaux (produits de terroirs, espaces constructibles, lieux de divertissement, etc.). Pourtant, on découvre que des agricultures persistent encore aujourd'hui dans et autour des villes tunisiennes, malgré une pression urbaine de plus en plus forte. Ces agricultures offrent des dynamiques qui façonnent l'espace périurbain, participent à son organisation et valorisent les nouvelles extensions urbaines. C'est en tout cas ce que nous souhaitons vérifier à partir du chapitre suivant où nous exposerons la problématique de cette thèse.

L'agriculture résiste-t-elle à l'urbanisation à Sousse ?

Nous avons vu dans le chapitre précédant que la résistance de l'agriculture de proximité face à la pression urbaine est liée aux rôles socio-économiques que l'activité joue au profit des populations, notamment dans les pays en voie de développement. Dans les pays développés européens c'est aux valeurs sociales et culturelles (patrimoine, loisirs) et à la place qu'elle occupe dans les politiques publiques de planification urbaine qu'elle le doit.



En Tunisie, même si le concept d'agriculture urbaine reste absent du vocabulaire agricole, des formes d'agriculture comme le maraîchage et l'olivier existent depuis toujours et se développent jusqu'aux portes des villes et en lien avec elles. Toutefois, on se rend compte que les jardins maraîchers et les vergers urbains et périurbains, considérés parfois comme patrimoine végétal à protéger et conserver, comme les forêts d'oliviers, sont désormais sous la menace de l'étalement incontrôlé de l'urbanisation. C'est le cas des agricultures du littoral Nord de Sousse (figure 18) et plus particulièrement celles localisées dans les communes de Hammam Sousse et de Akouda (figure 19), un terrain significatif pour l'étude de l'agriculture urbaine qui a été privilégié pour cette recherche.

Figure 18 : Localisation géographique du gouvernorat de Sousse.

Il s'agit en fait d'un territoire d'antiques civilisations urbaines, qui a intégré régulièrement des formes variées d'activités agricoles dans son développement pour nourrir des concentrations croissantes de population. Ce territoire réunissait à la fois une agriculture extensive et une agriculture intensive soutenue par une importante infrastructure hydraulique.

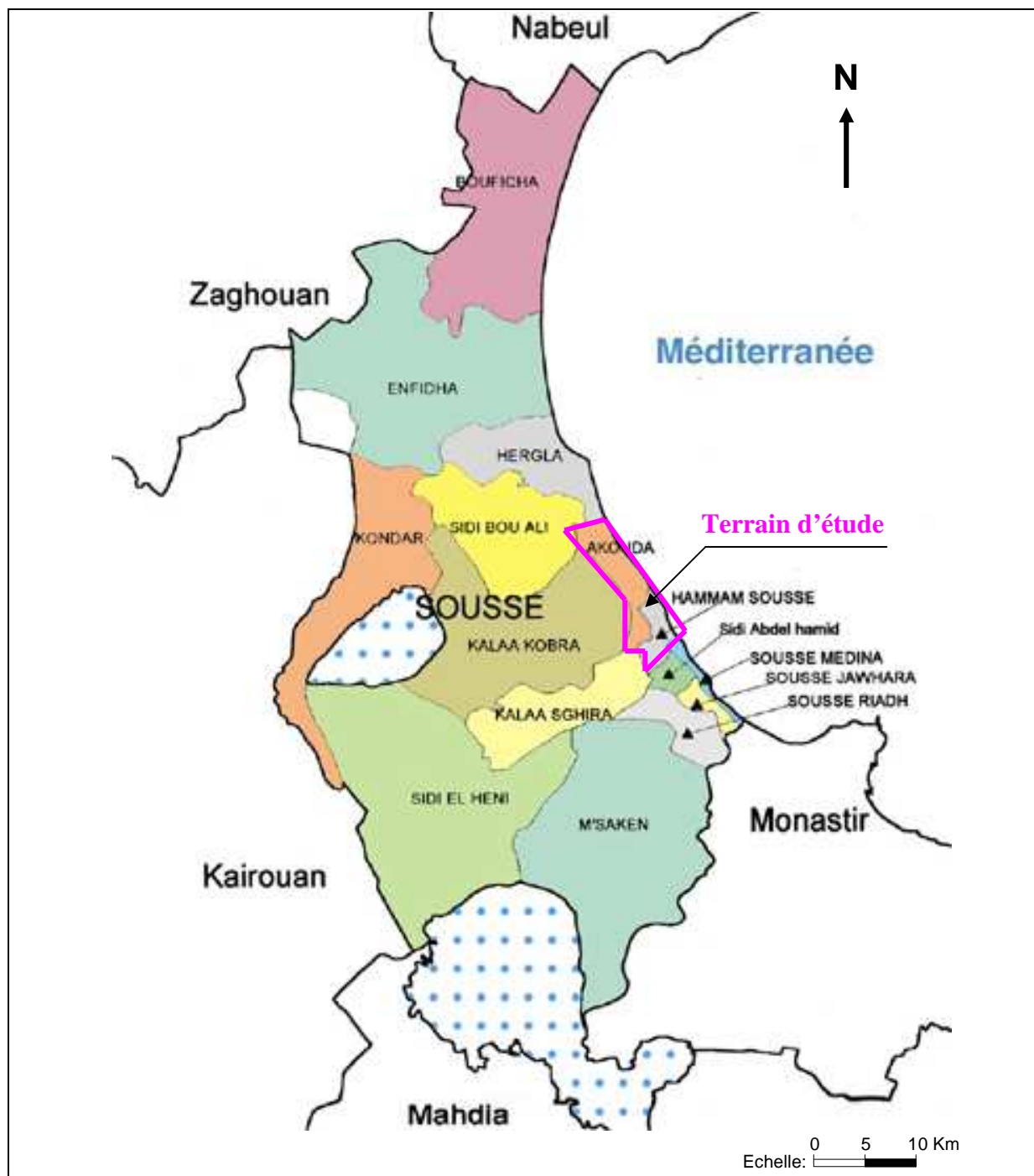


Figure 19 : Répartition administrative des communes du gouvernorat de Sousse et localisation des deux communes à étudier : Hammam Sousse et Akouda.

L'agriculture périurbaine de Sousse permet aussi d'étudier l'évolution d'une agriculture à dominante maraîchère et oléicole dans ses relations avec le processus de développement urbain et les pratiques touristiques et de villégiature.

Depuis les années 1970, cette agriculture est confrontée régulièrement à une pression urbaine de plus en plus forte. Elle se trouve concurrencée, de fait, par des usages urbains ce qui a provoqué un mouvement de recul irréversible des exploitations agricoles vers l'arrière-pays. L'interaction entre urbanisation et agriculture revêt en fait des intensités variables qui

s'expliquent dans le paysage actuel des espaces périurbains du littoral nord de Sousse. Et, elle présente de ce fait de nombreux avantages pour l'étude de l'évolution des espaces agricoles péri-urbains, surtout que ce territoire, largement convoité pour l'urbanisme balnéaire et les activités touristiques, fait l'objet de transformations spatiales et socioéconomiques profondes. Cette recherche va donc nous permettre de bien saisir les interactions ville/campagne en Tunisie et avancer dans la compréhension des mécanismes qui interagissent pour expliquer la transformation des espaces agricoles périurbains et des paysages agraires de Sousse nord.

A- la problématique de la thèse

Sousse était une ville repliée sur elle-même au sein de sa forteresse durant plusieurs siècles écoulés. Mais durant les dernières décennies du XX^e siècle, l'agglomération de Sousse grossit sans cesse comme les autres métropoles nationales et internationales. La population¹⁸⁸ de la commune de Sousse est passée de 122 468 habitants en 1946 à 158 440 en 1956 et à 184 716 en 2004 alors que celle du Gouvernorat est passée de 254 600 habitants en 1975 à 322 491 en 1984 à 435 000 en 1994 et à 546.400 en 2004¹⁸⁹. Cet accroissement important des populations urbaines ne restera pas sans effets sur l'organisation spatiale de la ville et de sa périphérie rurale ainsi que les paysages qui la distinguent.

La présence de petits villages très rapprochés les uns des autres dans la banlieue de Sousse avait, il y a 30 ans, induit plutôt un caractère rural où l'activité agricole primait sur d'autres secteurs de production comme l'industrie, le tourisme, le commerce de gros, etc. Par ailleurs, ces petites communes constituaient pour Sousse un ralentisseur de l'exode rural. Car, les ruraux de l'arrière-pays, venus à la recherche du travail en ville, trouvaient une meilleure intégration dans ces communes rurales qu'à Sousse ville (offre de terrains peu onéreux, cohabitation souple, identités comparables et une culture commune : la culture rurale). Mais, avec la valorisation du littoral par les activités touristiques depuis les années 1980, l'émergence de nouvelles formes urbaines consacrées à l'habitat résidentiel et/ou de villégiature génère des transformations géographiques importantes de l'espace rural périurbain et pose la question de l'avenir de l'agriculture périurbaine de Sousse Nord. Cette recherche va donc nous permettre de montrer les rapports ville/campagne dans les conditions actuelles des transformations géographiques du territoire d'étude.

A-1- Les espaces agricoles du nord de Sousse sont-ils en voie d'urbanisation inéluctable?

Le littoral nord de Sousse est un territoire essentiellement agricole, mais davantage touché par l'urbanisation. L'observation des mutations géographiques de ce territoire durant le dernier quart du XX^e siècle révèle l'émergence de nouveaux rapports entre la ville de Sousse et sa campagne voisine. Cette campagne se distingue, jusqu'au début des années 1980, par une agriculture à dominante maraîchère et oléicole confrontée avec l'extension de l'urbanisation des villes de Sousse, Hammam Sousse et Akouda.

La mise en valeur de certaines terres par la création des périmètres irrigués, depuis les années 1970, s'est accompagnée par la l'apparition de nouveaux intérêts (économiques, urbanistiques,

¹⁸⁸ La population du Gouvernorat de Sousse se caractérise par un taux élevé d'urbanisation (78,5%) et une forte densité démographique. La population active occupée s'élève à 153 000 personnes répartie essentiellement entre l'agriculture et la pêche (7.1%), les industries manufacturières (31.7%) les services (32.6%) et l'administration (13.9%). Source : INS, juillet 2004.

¹⁸⁹ Source : *Encyclopaedia Britannica World Atlas*, 1957 édition et INS, recensement 1974, 1984, 1994 et 2004. Nous avons considéré la population du Gouvernorat de Sousse seulement à partir de 1975, car avant cette date le Gouvernorat de Sousse regroupe les régions de Monastir et Mahdia, érigées toutes les deux en Gouvernorat, en 1974.

et paysagers) suite à l'ouverture de l'espace aux pratiques touristiques et de villégiature vers la fin des années 1970, début des années 1980. Les espaces agricoles étaient considérés, par les pouvoirs publics, comme des lieux pourvoyeurs de produits alimentaires frais, tant pour la ville que pour les établissements touristiques voisins. L'agriculture était observée aussi comme une structure spatiale verte d'accompagnement et de valorisation du projet touristiques (Groupe Huit, 1975).

Cependant, les transformations occasionnées par l'urbanisation constituent-elles un frein à la permanence de l'agriculture dans ce territoire ? L'agriculture sera-t-elle contrainte de se délocaliser ou de disparaître ? Ou bien oppose-t-elle des formes de résistance ? Quels sont les intérêts qui sous-tendent la réaffectation du foncier agricole et est-ce qu'ils sont à l'origine des transformations spatiales actuelles ? Quel est le rôle des agriculteurs, des politiques publiques et des autres acteurs actifs dans le territoire, dans la permanence ou la régression de l'agriculture urbaine de Sousse ? Maintes questions se posent et souhaitent des réponses. Cela passe par la présentation des causes qui sont à l'origine de l'urbanisation forte et libre des espaces agricoles à Sousse nord ainsi que les transformations géographiques en cours.

A-1-1- Parce que les pouvoirs publics interviennent faiblement sauf expropriation

L'espace périurbain de Sousse nord est géré par une diversité d'acteurs (publics et privés) dont les actions diffèrent selon les objectifs de tout un chacun. Le manque d'outils d'intervention foncière nécessaires, à l'exception de l'expropriation, limite les effets de l'intervention des pouvoirs publics dans la planification et l'organisation des territoires urbains et périurbains. D'autre part, le caractère privé des terres place les aménageurs et les pouvoirs publics dans l'embaras de répondre aux besoins des citoyens tant en produits alimentaires surtout frais qu'en espace urbanisable et en qualité du cadre de vie. La demande sociale et les exigences économiques en matière d'espace urbanisable semblent se réunir pour que les pouvoirs publics se confrontent à des difficultés d'organisation des territoires périurbains où la réaffectation du foncier pour des usages urbains constitue à terme une menace pour la conservation de l'agriculture urbaine et périurbaine de Sousse Nord.

Même lorsqu'il s'agit de projet urbain planifié comme celui de la station balnéaire El Kantaoui, sa localisation en dehors du périmètre communal et sur des terrains privés, a rendu difficile les opérations d'expropriation. Mais la programmation de ce projet dans une zone rurale n'est-elle pas à l'origine de l'ouverture de l'espace agricole à l'urbanisation libre ? Dans ces conditions, les pouvoirs publics, dépourvus des moyens réglementaires et financiers nécessaires et efficaces pour l'organisation du territoire, n'ont pu freiner le processus d'urbanisation qui a consommé, en deux décennies (1985-2005), une part importante des espaces agricoles périurbains¹⁹⁰. Cela coïncide avec un accroissement incessant de la population urbaine ce qui s'est traduit, en l'absence de réserves foncières, par une demande accrue de terrains à bâtir.

A-1-2- Parce qu'il existe une forte demande de terrains à bâtir

L'essor du tourisme, de l'industrie et des activités tertiaires a fait de Sousse et des villes sahéliennes voisines des pôles attractifs professionnellement, pourvoyeurs d'emplois et qui concentrent davantage de populations. Cela s'est accompagné par une demande forte de logements et de terrain à bâtir qui a entraîné un mouvement spéculatif. La valorisation de l'espace rural suite à l'aménagement de la zone touristique s'est accompagnée par l'émergence de stratégies et de mobilités résidentielles qui ont alimenté le processus d'expansion des villes voisines (Sousse, Hammam Sousse et Akouda).

¹⁹⁰ Il s'agit de la consommation des espaces agricoles d'une couronne périurbaine de près de deux kilomètres de large aux alentours de Akouda et de Hammam Sousse et de la frange littorale Hammam Sousse-Chott Mariem, large de 200 mètres en moyenne et de plus de 8 kilomètres de long.

En effet, la rapide urbanisation des de ces trois villes a entraîné une forte demande de terrains à bâtir en zones périphériques. Le sol périurbain, à caractère privé et faiblement contrôlé par les outils de planification, a connu une spéculation foncière qui était à l'origine des stratégies urbaines et de la croissance spatiale. L'augmentation de la demande de terrains à bâtir en ville peut s'expliquer par l'insuffisante mobilisation des terrains disponibles et leur enchérissement, la reprise économique et le développement des infrastructures. Mais les espaces ruraux périurbains de Sousse nord ne bénéficient-ils pas d'un véritable plébiscite des nombreux arrivants grâce au littoral, au cadre de vie et aux opportunités offertes tant par l'accès libre à un foncier à prix modéré voire faible que par la proximité de la ville ?

En effet, certains ménages, à revenus moyens, sont partis à la recherche d'une localisation résidentielle optimale en comparant les coûts, les inconvénients et les avantages qui leur sont offerts ici et là. Ils ont trouvé leur satisfaction dans la couronne périurbaine la plus proche du centre ville, là où le prix avantageux du terrain leur permet l'accès à la propriété immobilière. Pour d'autres plus aisés, ils sont partis à la recherche d'espaces qui réunissent le maximum d'avantages en regard de leurs revenus et de leurs aspirations multiples : plus d'espaces, moins de nuisances urbaines (bruits, pollution) et plus de verdure. Ce comportement résidentiel a engendré une forte demande de terrains à bâtir dans les espaces périurbains.

Certains vendeurs (agriculteurs ou autres), adoptent la stratégie de rétention foncière en gardant des terrains en friche, en milieu urbain, dans l'attente d'un changement de la nature de la propriété agricole donc d'une opportunité de vente au prix fort. Cette stratégie n'est-elle pas à l'origine de la recherche de terrains à construire en zone périurbaine ? La mauvaise gestion du foncier (agricole) périurbain n'a-t-elle pas favorisé son urbanisation, avant même son affectation officielle en terrain constructible ? L'offre de terrains constructibles ne s'est-elle pas reconstituée grâce à la volonté de certains propriétaires fonciers (des fellahs) d'ouvrir leurs terrains à la construction même illégale ; surtout lorsque les possibilités financières des communes ne sont pas en mesure ni de réaliser de nouveaux lotissements ni d'assurer les équipements nécessaires ?

A-1-3- Parce que les propriétaires agricoles sont prêts à vendre leur terre

L'absence d'une planification urbaine opérante et globale, qui tient compte tant la production des terrains à bâtir que la conservation des terres agricoles en zone périurbaine, semble décourager certains fellahs à poursuivre correctement leur métier. Cela se réalise au même moment où la recomposition spatiale s'effectue dans un territoire où le poids écrasant des propriétaires (les fellahs) dévoile des stratégies foncières complexes. Ces stratégies vont de l'invention de nouvelles formes d'adaptation des exploitations au contexte urbain par des systèmes de culture divers, traditionnels entre autres, au désir de vendre la propriété et développer ensuite une activité urbaine en ville ou dans sa périphérie.

À l'exception de la station balnéaire d'El Kantaoui, réalisée selon un plan d'aménagement, le reste de l'espace littoral de Hammam Sousse et de Akouda a été urbanisé librement, c'est-à-dire sans plan d'aménagement pré-établi. C'est dans le cadre de l'action des lotisseurs privés que s'est réalisé l'urbanisation du littoral de Hammam Sousse. Concernant le littoral de Akouda (l'actuel arrondissement de Tantana), se sont les fellahs eux-mêmes qui ont procédé à la vente de leurs terres clandestinement aux particuliers. Dans ces conditions, on s'interroge davantage sur les raisons qui ont conduit ces fellahs à adopter une telle stratégie. S'agit-il de l'influence de la plus-value foncière qui a touché les terres agricoles ? Ou bien c'est le choix d'activités urbaines plus rémunératrices, comme alternative au métier de fellah qui est à l'origine du processus ? Ou encore, il s'agit d'une tactique pour contourner l'expropriation ?

D'autre part, la confrontation de l'activité à des difficultés multiples (vieillesse de fellahs et absence de repreneurs, rareté de la main d'œuvre, nuisances urbaines) constitue-t-elle une autre cause qui favorise la vente des terres agricoles ? Maintes causes et facteurs se réunissent et semblent expliquer les raisons de l'urbanisation libre du littoral nord de Sousse.

S'agissant d'un territoire très convoité pour l'urbanisme surtout balnéaire, l'agriculture, principale ressource économique des communes de Hammam Sousse et de Akouda, il y a trente ans, est désormais marginale dans l'économie urbaine des deux villes. C'est en tout cas ce que l'on peut comprendre de l'évolution géographique de l'espace périurbain durant la fin du siècle dernier. Et c'est à partir de cette première esquisse géographique des espaces périurbains de Sousse que notre choix s'est fixé sur ces deux communes, situées au Nord de Sousse, pour étudier l'évolution de leurs agricultures et des espaces ruraux périurbains, face à la pression urbaine. L'avantage de l'étude de cette agriculture est lié au fait qu'elle a joué depuis toujours des rôles importants aussi bien dans l'approvisionnement des populations urbaines que dans l'organisation du territoire périurbain. Il semble que les terrains nus, pâturés ou en friches ainsi que ceux occupés par des cultures saisonnières (maraîchage), sont les plus exposés à la construction précoce. Dans le même temps, nous avons observé que des agricultures, contiguës au front urbain, ne présentent pas la même résistance face à l'urbanisation.

A-1-4- Parce que les cultures n'ont pas les mêmes capacités de résistance à la pression urbaine

Les transformations que connaît l'espace rural de Sousse Nord depuis plus de deux décennies montrent que certaines formes d'agricultures traditionnelles ont des capacités de résistance à la pression urbaine malgré le grignotage permanent des terres cultivées. Il semble que les oliviers conduits en sec résistent mieux à cette pression.

L'olivier, comme culture pérenne, présente des intérêts socioéconomiques, culturels et paysagers importants. Ce sont des plantations en regain dans les espaces périurbains de l'arrière-pays de Sousse. Les forêts d'oliviers bénéficient de l'appui du ministère de l'agriculture dont l'objectif est d'assurer la pérennisation de l'arbre et des productions de terroir. Parallèlement, les oliveraies sont rarement pratiquées à titre d'activité principale. Il font plutôt l'objet d'une activité secondaire à caractère patrimonial ; à l'exception de la polyculture irriguée des *senias* périurbaines (ou jardins vergers), où l'olivier, associé aux cultures maraîchères, constitue souvent l'activité principale voir unique du fellah.

Ce type d'agriculture périurbaine n'atteste-t-il pas de ses capacités à résister à la pression urbaine et à s'adapter au contexte nouveau des territoires périurbains ? Faut-il soutenir une pareille forme d'agriculture dans la construction des projets agri-urbains, dont l'objectif est d'assurer des huiles de qualité, des espaces verts ouverts et des paysages ruraux permanents ? Ce n'est pas le cas des cultures saisonnières comme le maraîchage urbains et périurbain, les terrains nus ou incultivables (h'madas ou impluviums et friches agricoles). Ces terres forment les lieux les plus vulnérables à toutes les formes d'urbanisation à Sousse Nord. C'est ce que nous avons pu découvrir suite à l'étude de l'évolution géographique de ce territoire en analysant des photos aériennes et des cartes topographiques (différentes missions) complétée par l'observation in situ. Il se trouve que la progression de l'urbanisation s'effectue davantage aux dépens des terrains maraîchers et des terrains nus (les impluviums et les friches), à l'exception des périmètres publics irrigués (PPI) où se pratiquent les cultures intensives. Dans ce dernier cas, les terres bénéficient d'une protection plus rigoureuse par la loi de protection des terres agricoles de 1983.

A-2- Y a t-il émergence d'une tendance à conserver les espaces agricoles ?

Si l'on considère les transformations géographiques actuelles à Sousse nord, on se rend compte que l'avenir de l'agriculture dans ces lieux est préoccupant. Pourtant, l'activité détient encore des fonctions surtout socioéconomiques qui expliquent sa conservation dans les espaces périurbains de Sousse, malgré les gênes occasionnées par la proximité urbaine. Ce constat nous incite à identifier et analyser cette agriculture pour la comprendre et expliquer la manière dont-elle se développe, selon ceux qui la pratiquent au quotidien : les agriculteurs. Nous souhaitons discerner aussi si l'activité est considérée par l'action publique de planification urbaine. Constitue-t-elle en fait un dispositif pertinent pour négocier des questions d'aménagement du territoire et de valorisation des nouvelles formes urbaines ? Y a-t-il un rôle que l'agriculture joue ou peut jouer dans l'approche spatiale des planificateurs ? Par quels mécanismes et selon quels acteurs l'agriculture se conserve-t-elle ?

Pour répondre à ces interrogations, nous supposons que si une conservation des espaces agricoles a eu lieu, c'est grâce aux stratégies conservatrices de certains agriculteurs qui s'opposent à la vente de leur foncier et au concours, tant bien que mal, des politiques publiques effectuées par les différents ministères agissant sur le même territoire.

A-2-1- Par les projets de certains agriculteurs de ne pas vendre (agriculture patrimoniale)

Dans le premier cas de figure, il se révèle que l'agriculture, notamment traditionnelle, doit davantage sa permanence grâce à l'action individuelle des agriculteurs et à leur attachement à leurs cultures, souvent considérée comme patrimoine familial ancestral à conserver, qu'à un appui de la part des pouvoirs publics. C'est le cas des jardins-vergers (ou *senias*) et des oliveraies de la couronne périurbaine. Cela concerne moins les jardins-maraîchers surtout ceux localisés dans la frange littorale, puisque la plupart d'entre eux sont déjà bâtis ou en cours de construction. Il semble en fait que la conservation des *senias* et des oliveraies périurbaines est liée davantage à la détermination de certains fellahs de poursuivre leur métier qu'à l'action des pouvoirs publics locaux (représentants régionaux du ministère de l'agriculture, Gouverneurs, conseillers municipaux, etc.). Il se trouve que la gestion collective d'un patrimoine foncier ancestral et d'une agriculture qui faisait vivre plusieurs générations de familles élargies comme les plantations d'oliviers, constituent la motivation essentielle des fellahs de maintenir le plus longtemps possible leur agriculture dans la couronne périurbaine. Leur agriculture se distingue par une image de qualité des produits (comme l'huile d'olive) jointe aux terroirs sahéliens. On lui accole aussi une forte capacité d'adaptation aux tendances actuelles des sociétés urbaines par la fourniture de produits alimentaires frais. Dans ces conditions, la sauvegarde des olivettes comme patrimoine familial ne permet-elle pas aux familles de satisfaire leurs besoins en huile de qualité ? S'agit-t-il en fait d'un retour du goût et d'une remise en avant des produits sains et de meilleure qualité où l'agriculture périurbaine et les fellahs font souvent office de marqueur identitaire dans un espace mouvant ?

Par ailleurs, le maintien des quelques exploitations en front de mer n'est-il pas lié à l'initiative individuelle des fellahs, en dehors de toute intervention des pouvoirs publics ? On découvre aussi l'émergence d'une agriculture de loisir pratiquée à temps partiel par des pluriactifs résidant en ville. Cette forme d'agriculture traditionnelle qui implique, comme le souligne Fleury et Donadiou (1997), moins la recherche d'un revenu monétaire que celle d'un mode de vie, ne suscite-t-elle pas notre intérêt pour l'étudier de plus près comme une forme d'agriculture non conventionnelle ?

On découvre en fait que les relations des fellahs soussiens vis à vis de leur terre et de leur profession restent fondées, sur la nostalgie et le mythe. Bon nombre d'entre eux, passionné de leur terre, œuvrent au rythme des saisons sans trop se soucier des contraintes du marché et des difficultés de gestion de la concurrence. Leur objectif se limite à l'autosuffisance alimentaire en privilégiant la production d'aliments de terroirs, frais et sains. Au retour, ils se sentent conservateur d'un patrimoine familial et des traditions ancestrales.

A-2-2- Parce que les politiques publiques sont peu interventionnistes mais varient selon les ministères (agriculture ou autres ?)

La gestion des espaces périurbains est souvent assurée par des acteurs publics dépendants de ministères différents et à objectifs souvent contradictoires. Les pouvoirs agricoles qui tentent de protéger les terres cultivées en diversifiant les appuis aux agriculteurs (même s'ils restent insuffisants) se trouvent parfois face à des maires en difficulté de produire des terrains à bâtir pour répondre aux besoins de leur population. La réponse est souvent à chercher dans l'espace rural limitrophe.

On se rend compte en fait que très souvent, les pouvoirs publics et les planificateurs considèrent les terres agricoles en zones périurbaines comme des réserves foncières destinées à accueillir les futures extensions de la ville. L'agriculture attenante aux fronts urbains, n'est considérée que de point de vue de sa productivité ; à l'image des cultures intensives dans les périmètres publics irrigués (PPI), des terres extrêmement protégées contre l'urbanisation. Dans ce cas, la sécurité foncière constitue l'élément fondamental de la politique agricole puisqu'elle est susceptible de permettre l'investissement dans le long terme, sans inquiétudes. Par ailleurs, les dispositifs de planification territoriale comme le SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) ou la loi de protection des terres agricoles ont été créés en guise de garanties à l'investissement agricole afin de rassurer les fellahs sur l'avenir de leurs exploitations.

A Sousse nord, les PPI ont été aménagés sur des terres privées, très émiettées et difficiles à remembrer. Il a fallu l'intervention de l'Etat pour effectuer, Grâce à des fonds publics, les réformes agraires indispensables avant d'aménager le réseau d'arrosage et les infrastructures de base nécessaires au fonctionnement des PPI. En ce qui concerne l'olivier, il reste en effet un arbre exceptionnellement protégé par la loi en Tunisie. Pourtant, lorsqu'il s'agit de l'aménagement de nouveaux projets urbains sur des terres plantés d'oliviers (zone d'habitat, zones industrielles, axes routiers, etc.), ces plantations peuvent être arrachées, sous autorisation délivrée par les services du ministère de l'agriculture et approuvée par le Gouverneur. Toutefois, certains conflits¹⁹¹ peuvent émerger entre les nouveaux acquéreurs et les propriétaires terriens, même lorsque la réaffectation du foncier s'effectue au profit d'un opérateur public.

Actuellement, le territoire de Sousse nord se distingue par une diversité d'activités agricoles, économiques et urbaines. Cela s'accomplit grâce à une multiplicité d'acteurs (publics et privés) à objectifs complexes et parfois contradictoires. Est-ce que cela peut constituer une contrainte à la conservation de l'agriculture périurbaine à Sousse nord ? Est-ce que les acteurs publics ont attribué une place aux espaces agricoles dans les plans d'aménagement urbain ?

¹⁹¹ La réalisation d'un complexe sportif (à l'ouest de Sousse) dans des oliveraies privées a été marquée souvent par l'arrachage des oliviers, avant l'octroi de l'autorisation d'arrachage, voire même avant l'accomplissement des opérations d'expropriation. Cette action a provoqué la colère de certains propriétaires oléiculteurs, désireux régulariser définitivement la situation de leur foncier et profiter en même temps de la dernière cueillette de leurs oliviers, selon un oléiculteur soussien interrogé en septembre 2004. Cette opposition a retardé les opérations d'arrachage des oliviers et de terrassement de quelques mois.

Le ministère de l'agriculture, un des principaux acteurs actifs, peut-il convaincre les maires à intégrer l'activité agricole dans la construction urbaine de leurs villes ? Les fellahs, acceptent-ils un tel scénario au moment où la plus-value foncière fait penser à capitaliser la rente ?

Nous prétendons que la problématique de la présente recherche s'articule autour des différentes questions ci-dessus formulées. Et si nous retenons, en plus, la piste de l'agriculture pour aborder la problématique de l'organisation spatiale et de la maîtrise du foncier dans l'espace périurbain de Sousse Nord, nous synthétisons les différentes interrogations dans la question centrale suivante :

Face à la progression de l'urbanisation sur le littoral Nord de Sousse, l'agriculture, traditionnellement implantée dans cette région, oppose-t-elle une résistance et, si oui, par quels mécanismes, sous quelle forme et dans quelles conditions ?

Nous souhaitons donc savoir comment l'agriculture de Sousse Nord s'adapte aux nouvelles formes d'étalement de la ville. Dans ces territoires, la concurrence des fonctions urbaines (urbanismes balnéaire, habitat résidentiel et de villégiatures, routes, équipement de loisirs, commerces, etc.) semblent fragiliser l'agriculture de proximité. Néanmoins et malgré cette concurrence assez forte, on s'aperçoit que l'agriculture urbaine se maintient, parfois sans l'intervention des pouvoirs publics. Les pouvoirs publics sont parfois eux-mêmes à l'origine de la délocalisation de l'agriculture périurbaine et les espaces agricoles proches se transforment en réserves foncières pour de futurs aménagements urbains.

L'espace agricole voisin : une solution au manque de réserve foncière

A Sousse Nord, l'ampleur du phénomène urbain est devenue une réalité irréversible. De fait, la transformation des terres partiellement ou totalement urbanisées en sol constructible était la solution à envisager au problème posé, par les autorités locales qui commencent à étudier la possibilité de création de nouvelles exploitations dans l'arrière-pays. Ces nouvelles terres présumées seront mises à la disposition des agriculteurs en terme de compensation des terres déjà urbanisées dans les périmètres irrigués et celles sous influence urbaine forte. C'est du moins ce que l'on peut comprendre des actions des pouvoirs publics¹⁹². Mais cette orientation, tout en insistant sur la délocalisation de l'agriculture, ne prétend pas le maintien de ce qui reste comme cultures dans les zones affectées par l'urbanisation. On rejoint là les mêmes scénarios vis-à-vis des terres les plus proches des centres urbains où le repli de l'agriculture est intégral. Pourtant, le cas qui se présente à Chott Mariem, une localité rurale qui évolue depuis les années 80 en zone périurbaine, est très instructif.

Parallèlement aux difficultés de résistance que rencontre aujourd'hui l'agriculture littorale face à la pression urbaine, il semble que les périmètres publics irrigués (PPI) sont les mieux protégés, par rapport au reste des terres. Pourtant, ces cultures, exceptionnellement protégées par la loi agricole de 1983 (classés zone d'interdiction), n'ont pas été épargnées de l'intrusion de l'urbain. La protection de ces périmètres irrigués reste en fait mitigée ; soit par une performance discutable des dispositifs réglementaires mis en place, soit par des contradictions entre les différentes politiques menées conjointement dans la gestion du même territoire communal. Ces contradictions sont parfois au centre de toute l'ambiguïté de l'organisation du territoire périurbain et suscitent l'inquiétude de certains agriculteurs, dans un territoire où

¹⁹² Les détails de cette orientation sont mentionnés dans un document de 24 pages, intitulé : Propositions pour la protection de la zone irriguée de la production intensive des primeurs contre la pression de l'urbanisation ,Ministère de l'Agriculture, Commissariat Régional de Développement Agricole de Sousse, , septembre 2002,

domine la propriété privée. Du coup, le territoire se transforme en un espace de négociation entre des acteurs urbains, plus ou moins soucieux de la disparition partielle ou totale de l'activité agricole et des fellahs qui restent perplexes sur l'avenir de leur exploitations, tout en adoptant des stratégies diversifiées et en restant attentif aux changements et à leurs conséquences sur l'activité.

B- Les hypothèses à valider

Partant des questions ci-dessus énoncées, je souhaite ainsi vérifier l'hypothèse *qu'il existe chez les agriculteurs*

A- par rapport au foncier : deux processus parallèles : celui de vendre les terres, soit par obligation (expropriation), soit par besoin d'argent, et celui de ne pas les vendre dans le cas d'agricultures dites patrimoniales en pariant sur un profit futur à réaliser par la vente en terrain à bâtir.

B- par rapport à la production : deux tendances soit de rester dans une activité agricole stricte en intensifiant, soit de se diversifier et de chercher des pluriactivités hors agriculture.

Il faudra vérifier que la permanence de l'agriculture sahélienne -malgré sa régression spatiale du fait de l'urbanisation- est liée, non seulement à certaines actions des pouvoirs publics, mais, et surtout, grâce à la rentabilité des systèmes traditionnels de production et aux tendances surtout patrimoniales qui caractérisent les stratégies de certains agriculteurs. Parallèlement, les systèmes agricoles présentent un niveau d'adaptation à la pression urbaine variable selon le type des cultures envisagées : cultures saisonnières (maraîchage) ou cultures pérennes (arboriculture fruitière notamment l'olivier). On se rend compte aussi que la résistance de l'agriculture dans les communes étudiées est liée à la pluriactivité des fellahs. En effet, la plupart des pluriactifs réinvestissent les revenus de l'activité secondaire dans l'agriculture. Cette stratégie leur permet de s'autofinancer et se libérer de fait de la charge des crédits bancaires.

B-1- Des stratégies variables des fellahs face à la pression foncière

À Sousse Nord, la spéculation foncière bat tous les records pour une période relativement courte (1980-2004). De ce fait, le sort du foncier agricole s'avère de plus en plus compliqué à décrypter. Puisque, la valorisation des terres agricoles pour des usages alternatifs (nouveaux projets économiques, habitat, etc.) coïncide avec l'émergence de stratégies, émanant des acteurs urbains mais aussi des agriculteurs eux-mêmes. Ces derniers, tentés à la fois par des revenus plus importants provenant d'une activité secondaire (urbaine) et par la rente foncière qui distingue désormais les terres agricoles en zones périurbaines, ont des activités marginales. Pour d'autres exploitants, l'abandon du métier d'agriculteur¹⁹³ se traduit par la mise en friche des terres. Ces stratégies, dont l'objectif est de pouvoir réaffecter le foncier agricole en sol urbanisable, parient sur un changement futur du statut des terres, ce qui facilite leur vente en terrain à bâtir. Dans certains cas, comme sur le littoral de Chott Mariem, les défaillances des instruments de planification et de gestion urbaine étaient à l'origine de l'urbanisation libre et clandestine de la frange littorale.

¹⁹³ Parmi les raisons d'abandon de l'activité, on note le vieillissement de l'exploitant et l'absence de reprenneur jeune de la famille, la rareté de la main d'œuvre agricole, les conflits entre les ayants-droit, la plus-value foncière, le changement de métier, ..., etc.

Des stratégies agricoles liées surtout au foncier

Le statut des terres, la surface et la localisation de l'exploitation par rapport à la ville sont des paramètres importants dans la définition des stratégies adoptées par les fellahs. La plupart des fellahs qui, au cours de l'histoire, ont réussi l'accumulation du foncier ont choisi des stratégies à long terme qui se sont traduites par la mise en place de systèmes de cultures à base de pérennes (oliviers), dans l'objectif de sécuriser la propriété foncière. Dans le même temps, ces fellahs développent et adoptent des logiques distinctes selon leurs capacités à faire face aux contraintes d'accès à la terre (achat, location, autres) surtout lorsqu'il s'agit d'une stratégie d'agrandissement de l'exploitation.

Pour d'autres fellahs, l'adoption d'une stratégie à court terme vise surtout l'obtention immédiate des revenus pour vivre. Cette stratégie se traduit par des systèmes de cultures annuelles avec deux ou trois cycles par an. Ces cultures peuvent être pratiquées en intercalaires des plantations d'oliviers dans les senias urbaines et périurbaines. Cela concerne généralement des exploitations à surface agricole utilisée faible.

Très souvent, les fellahs adoptent plus d'une stratégie d'adaptation aux conditions du marché et de proximité urbaine. À cet effet, et étant très attentifs aux variations de prix des produits agricoles et aux évolutions du marché foncier, les fellahs mettent en place des stratégies de diversification des productions qui leur permettent de se réorienter rapidement en cas de baisse des prix sur un ou plusieurs produits afin de minimiser les risques. D'autres fellahs, influencés par la plus-value foncière, adoptent la stratégie de gel des cultures et de mise en friche des terres.

Certains fellahs propriétaires détiennent des choix multiples. Ils gèrent leur capital foncier tout en restant attentifs à conserver sa bonne maîtrise. Ils choisissent, pour des raisons diverses :

- soit de continuer l'exploitation de leur terre (en faire-valoir direct),
- soit de capitaliser leur foncier (en totalité ou en partie),
- soit le métayage de courte durée afin de pouvoir réaffecter, le moment venu et sans difficultés, le foncier pour des utilisations non agricoles,
- soit l'abandon pure et simple des cultures. Les fellahs étayent leurs actions, en adoptant cette logique, surtout lorsque l'exploitation rencontre des difficultés (baisse des rendements, vieillissement du fellah et absence de repreneur, gênes diverses) ou bien lorsqu'un changement du statut des terres est prévisible, ce qui permettra leur réaffectation en terrains à bâtir.

Toutefois, ces stratégies restent dépendantes tant des conditions familiales et sociales des propriétaires que de l'influence de la proximité urbaine sur le prix du foncier. Ces observations n'expliquent-elles pas le développement des friches et des ventes de terrains à construire à proximité des centres urbains ? Alors que les exploitations agricoles les plus intensives ont tendance à gagner les terres les plus protégées contre l'urbanisation (les périmètres irrigués) ou bien celles localisées dans l'arrière-pays, plus ou moins loin de l'influence urbaine.

La diversité des stratégies s'explique en fait par l'émergence d'une multitude de systèmes de production dans un continuum de situations possibles. En effet, la faiblesse du revenu familial provenant de l'activité agricole et la proximité de la ville ouvrent souvent la voie à la pluriactivité. Il s'agit d'une ou plusieurs activités non agricoles de complément plus ou moins saisonnières : commerciale, salarié, etc.

B-2- Le renforcement des cultures intensives irriguées

Les cultures intensives dans les périmètres publics irrigués (PPI), continue de s'attribuer des moyens notables d'amélioration des conditions de culture, en vue d'une meilleure performance de la production et par diverses formes d'assistance publique (subvention de 50 % des frais d'équipement et d'installation du réseau d'arrosage au goutte-à-goutte, initié depuis le début des années 90, vulgarisation, assistance technique, etc.). Cela se réalise au moment où les cultures traditionnelles, essentiellement extensives (oléicultures), le sont de moins en moins. Encore plus, les quelques exploitations de front de mer, encore cultivées, sont complètement exclues de toute assistance et des statistiques agricoles¹⁹⁴ ; ce qui explique que l'enjeu ici n'est pas uniquement du sort des agriculteurs mais aussi des politiques agricoles qui par leur marginalisation de ce type d'agriculture favorisent indirectement les mutations des terres cultivées. Cela nous emmène à examiner en détail les actions actuellement menées en faveur de l'agriculture littorale pour vérifier leur degré de pertinence.

La conservation des cultures extensives et/ou traditionnelles, juxtaposant les périmètres publics irrigués peut non seulement offrir des aliments frais et garantir les fonctions extra-productives de l'activité (entretien de l'espace et valorisation des nouvelles formes urbaines) mais aussi jouer le rôle d'amortisseur du front urbain, en vue de mieux protéger les périmètres irrigués. Bien qu'aujourd'hui plus productifs, les périmètres irrigués sont exposés à leur tour à la pression urbaine. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si les pouvoirs publics gardent une certaine indifférence vis-à-vis des exploitations traditionnelles dans cette zone périurbaine, comment résisteraient les périmètres irrigués, exposés à leur tour à l'avancée de l'urbanisation ? Face à cette situation, on s'interroge comment peut s'expliquer l'évolution de l'agriculture sur le littoral de Sousse Nord ? Ou plutôt comment pourrait s'esquisser une occupation du sol à la fois par une agriculture qui ne cesse de tenir, malgré tout, face à une urbanisation en développement constant dans un territoire convoité par « *de nouvelles manières d'habiter la ville* »¹⁹⁵ ? Et, comment peut s'effectuer une dynamique spatiale par les deux processus sur le même territoire ?

C- Démarche et méthodologie

C-1- La démarche

Face au constat précédant, nous souhaitons expliquer les causes et les conséquences des transformations que connaissent les espaces périurbains de Sousse ainsi que les enjeux liés à une préservation possible des agricultures dans ces lieux. Afin d'atteindre cet objectif, nous adopterons une démarche exploratrice en vue d'expliquer, par le biais de l'observation et du questionnement des principaux acteurs publics et privés qui agissent différemment dans l'espace périurbain, les modalités de changement géographique en cours. Nous insisterons particulièrement sur le rôle des agriculteurs, principaux propriétaires des terres, dans les transformations spatiales actuelles. Ces agriculteurs cultivent selon des stratégies extrêmement influencées par la proximité de la ville et par les conditions socioéconomiques de chacun.

On optera, au départ, à l'étude de la périurbanisation dans le monde et en Tunisie pour comprendre les incidences de l'étalement urbain sur les espaces agricoles notamment dans les périphéries des villes. Il s'agit donc de définir préalablement la périurbanisation puis expliquer ses conséquences sur l'organisation des territoires périurbains. Nous souhaitons ainsi décrypter les modes de régression et/ou de persistance de l'agriculture autour des villes

¹⁹⁴ Ni les exploitants ni les terres qu'ils cultivent ne sont considérés nulle part par les services agricoles.

¹⁹⁵ Pierre Donadieu, Campagnes urbaines, ACTES SUD, ENSP, 1998, p. 10.

en Europe, en Afrique et en Tunisie. Ensuite, nous tenterons de comprendre si l'agriculture résiste ou non à l'urbanisation à Sousse nord ?

Nous souhaitons étudier et analyser dans l'étape suivante l'évolution spatiotemporelle de la ville de Sousse et de son environnement. Cela concernera l'étude des mutations urbaines, l'évaluation du rôle de la planification urbaine et de la politique publique pour l'aménagement du territoire en général. On étudiera aussi les transformations de l'habitat, de la structure agraire, la typologie de l'agriculture et la dynamique d'évolution des exploitations et des systèmes de production agricoles. Il s'agit d'étudier en fait les différentes formes d'occupation des espaces périurbains par l'agriculture et surtout les stratégies d'adaptation des systèmes de production agricole et de la campagne sahélienne au contexte urbain et aux contraintes périurbaines. Cette analyse va nous permettre de dévoiler les difficultés que rencontre une agriculture littorale qui résiste malgré tout ainsi que les principales causes qui sont à l'origine de son recul et/ou de sa disparition au moment où la question foncière et le rapport à la production restent au centre des stratégies adoptées par les fellahs.

C-2- Méthodologie

C-2-1- Une analyse pluridisciplinaire

Dans une perspective de conserver une certaine cohérence entre les différentes parties sollicitées par cette recherche et les méthodes adoptées à cet effet, nous avons opté pour la répartition des grandes préoccupations de la recherche en sous thèmes structurant les différentes parties selon des objectifs précis.

Par ailleurs, cette recherche se situe à la confluence de plusieurs disciplines : géographie urbaine et rurale, agronomie, sociologie, histoire et paysage agricole. De fait, l'étude de l'évolution des processus agri-urbains à Sousse nord passe par l'explication des relations qu'entretient la ville de Sousse avec sa campagne voisine et réciproquement. Á cette fin, la recherche s'est appuyée sur :

- l'exploration d'un corpus bibliographique approprié pour définir et étudier certains concepts ayant une relation directe avec le sujet comme la périurbanisation et permettant de bien situer la recherche dans un contexte scientifique;
- l'analyse des cartes topographiques et des photos aériennes qui retracent, dans l'espace et dans le temps, les transformations géographiques tant à l'échelle de la ville qu'à l'échelle de la campagne voire de la parcelle agricole ;
- l'étude des documents d'urbanisme divers : schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU), plan d'aménagement urbain (PAU), zonage, etc. qui vont nous permettre de discerner avec plus de précisions les évolutions spatiales, les conséquences de la croissance urbaine sur les espaces agricoles et la portée des politiques de planification urbaine et d'aménagement du territoire.

L'étude de la périurbanisation dans certains pays du monde est un préalable pour l'étude du cas tunisien et particulièrement la périurbanisation dans la région de Sousse. Cette étude va nous permettre d'appréhender la permanence des diverses formes d'agriculture en utilisant, outre les cartographies classiques et la photos aérienne, deux outils à la fois différents et complémentaires : l'observation et l'entretien. Ils sont différents car l'observation (à partir de l'analyse de la documentation cartographique et photographique ou du terrain) est plutôt empruntée à la géographie, alors que l'entretien est une méthode empruntée aux sciences sociales. L'observation est sollicitée pour identifier et définir la typologie de l'agriculture, pour les communes de Hammam Sousse et de Akouda, afin de saisir la dynamique de son évolution ainsi que ses capacités de résistance et d'adaptation au contexte urbain. Cette étape de la recherche admet une phase exploratoire et d'investigation dont l'objectif est de mettre en

exergue la typologie de l'agriculture pour mieux appréhender ses diverses formes de résistance. Pour ce faire nous avons opté par l'étude des documents d'urbanisme ainsi que les supports cartographiques, photographiques et les données statistiques pour comprendre les transformations spatiales dans le temps puis les croiser par la suite aux transformations spatiales observées sur le terrain. Cette méthode va me permettre, entre autres, d'expliquer les composantes spatiales (*senia, chatt, wilja, meskat, etc.*) ; des entités paysagères qui forment l'essentiel de l'espace agricole périurbain. Ces différentes formes d'agricultures sont structurées à leur tour par des motifs spatiaux (parcellaires, terrasses, *tabias*, etc.) ouvrage des agriculteurs dans leurs actions de travail du sol. L'explication de ces formes d'agricultures va nous permettre d'apprécier le degré de leur efficacité dans l'organisation de l'espace et la construction du territoire ; ainsi que leur contribution à la résistance de l'agriculture face à la poussée urbaine ; ce qui se traduira par l'explication du rôle des systèmes de cultures dans la permanence des structures agraires.

En plus des outils déjà précités, notre méthodologie s'est appuyée, pour l'essentiel, sur une série d'enquêtes réalisées avec les principaux acteurs agissants sur le territoire, particulièrement les fellahs.

C-2-2- Les fellahs : une source d'information essentielle pour l'analyse

l'agriculture. Nous avons opté pour l'utilisation de l'enquête auprès des agriculteurs. C'est la mémoire individuelle et/ou collective qui est sollicitée ici.

Il s'est agit de la réalisation d'entretiens semi-directifs ayant pour objectif la collecte d'informations précises, nécessaires et utiles à la compréhension des conditions de fonctionnement actuelles et futures des exploitations agricoles dans les deux communes étudiées. Cela passe par l'étude des dynamiques de leur évolution en expliquant la typologie des cultures pratiquées, leur organisation spatiale et leur adaptation ou non au contexte périurbain, donc aux atouts d'une proximité urbaine qui ne restera pas sans incidences sur le fonctionnement de l'activité agricole. L'explication de la nature, des causes et des conséquences des contraintes urbaines va me permettre de discerner comment les fellahs ont pu y faire face pour permettre à leurs exploitations de tenir. Je souhaite en fait parvenir au moyen de cette approche sociale à définir et comprendre ce que représente l'activité agricole pour l'exploitant, qu'il soit propriétaire, métayer ou locataire, afin de mieux saisir les stratégies qui sous-tendent la dynamique des changements géographiques et comprendre comment l'agriculture se maintient et comment elle peut encore mieux résister, malgré les contraintes urbaines ?

La méthode de l'entretien utilisée, dans ce cas, permettra de montrer, à la fois, le savoir-faire paysan dans le domaine agricole et l'impact de la décision individuelle ou collective dans la production du sol, la construction et la gestion du territoire périurbain tout en les croisant avec les résultats de l'observation afin de les vérifier. Il s'agit en fait d'établir un protocole d'entretien, formé de questions essentiellement ouvertes, mené auprès d'un échantillon représentatif choisi selon les critères socioprofessionnelles des personnes interrogées, la typologie de l'exploitation, sa localisation par rapport à la mer, à la ville et à ce que nous supposons comme terres vulnérables¹⁹⁶ en zones périurbaines. De plus j'ai opté pour une stratégie de récolte d'informations précises auprès de certains agriculteurs régulièrement interrogés et avec qui j'ai noué une certaine complicité pour une meilleure coopération. Cette complicité va me permettre de saisir le côté caché des stratégies individuelles et familiales qui sous-tendent, le plus souvent, toute l'ambiguïté du foncier agricole.

¹⁹⁶ On désigne par terres vulnérables tous les terrains encore cultivés malgré leur enclavement par l'urbanisation.

C-2-3- Les acteurs publics : une source d'information complémentaire importante

Hormis les critères qui m'ont été utiles dans le choix des fellahs à interroger, j'ai opté pour la collaboration avec des personnes éclairées auprès des conseillers agricoles et groupements interprofessionnels, dont les informations fournies vont m'aider à valider la représentativité de l'échantillon et à mieux saisir les différentes configurations spatiales. Il s'est agit d'organismes publics et de responsables politiques et de techniciens dont la collaboration nous a été extrêmement utiles. Nous citons pour exemple : le commissariat régional de développement agricole de Sousse (CRDA), la cellule territoriale de vulgarisation agricole de Akouda-Hammam Sousse (CTVA), l'union régionale des agriculteurs (URA), les associations à intérêts collectifs de Chott Mariem (AIC), le responsable politique de la plus petite division administrative locale : le « *Omda* », les agronomes, les vulgarisateurs, etc.).

Cette collaboration m'a été également utile et m'a permis de surmonter, en même temps, certaines difficultés rencontrées. Toutefois, aucune de ces personnes n'était présente lors des entretiens avec les agriculteurs. Ce choix est motivé par le désir de ne pas perturber la complicité déjà nouée avec les fellahs interrogées afin de les questionner dans une situation confortable pour parler sans contraintes de leur vie d'agriculteur et de leurs activités, de leurs rapports à leurs voisins, aux services techniques de l'agriculture, à leur environnement humain et urbain, etc. ; faute de quoi, la présence d'un responsable peut compromettre les renseignements que chaque agriculteur souhaite ou peut communiquer.

C24- Le rôle des systèmes de cultures

Parallèlement à l'approche spatiale, que je souhaite développer dans cette partie et dont je viens de dévoiler les principales grandes lignes, cette recherche s'attache notamment à changer d'échelle dans l'analyse des formes d'utilisation de l'espace par l'agriculture. Ceci étant, pour aborder la permanence des systèmes de cultures, au niveau de l'exploitation, voire de la parcelle ; qu'il s'agisse de la grande exploitation (l'oliveraie), de l'exploitation moyenne et mixte¹⁹⁷ (la *senia*) ou de la petite exploitation maraîchère (*chatt* et *wilja*). La *tabia* à titre d'exemple, considérée au départ, comme un ouvrage fonctionnel et dont le rôle est changeant selon l'usage, le type et la localisation de la culture, se pérennise et contribue d'une manière exceptionnelle à la distinction de l'organisation de l'espace. Cet ouvrage traditionnel, planté ou non, entretenu ou non, en front de mer ou dans les oliveraies de l'arrière-pays, persiste comme un témoin sans équivoque de l'organisation spatiale, là où la mécanisation de l'agriculture n'a pas eu lieu et là où l'agriculture traditionnelle est encore active, même dans les terres les plus pauvres, les plus fragiles et les plus exposées à la dégradation (érosion).

Dans un troisième temps, je souhaite soulever la question de la permanence de l'agriculture en décomposant le travail en sous thèmes dont l'objectif est de déterminer les potentialités spatiales, paysagères (et autres) du littoral Nord de Sousse et leur prise en considération dans les diverses formes de l'urbanisation touristique, afin de mieux comprendre les mécanismes de la dynamique des mutations qui s'exercent sur le foncier agricole. Par la suite, saisir l'opinion des acteurs (publics et privés) en vue de savoir ce qu'ils pensent de la présence de l'agriculture littorale et déterminer aussi le rôle que peuvent jouer les espaces ouverts agricoles dans la réorganisation du territoire littoral, la production des paysages et des espaces de loisirs comme les *wiljas*, les *chatts* ou les *senias*. Je souhaite, enfin, expliquer comment l'agriculture littorale, dans sa forme traditionnelle ou intensifiée, peut remplir ses divers rôles productifs et extra-productifs. Les résultats de ces entretiens seront par la suite croisés et

¹⁹⁷ Nous désignons ici par mixte l'exploitation *senia* du moment où elle peut retenir de l'arboriculture fruitière, des cultures maraîchères et du petit élevage.

comparés avec ceux déduits des observations, de l'analyse de la documentation cartographique et photographique et notamment de l'analyse des politiques publiques en matière de protection des terres agricoles et de planification urbaine. Le but de cette analyse est de dévoiler les difficultés que rencontrent les agriculteurs périurbains dans leur métier et les possibilités de les aider à mieux conserver leur patrimoine en zone périurbaine.

C-3- L'agriculture cède-t-elle face à l'urbanisme balnéaire ?

La thèse est structurée en trois parties. La première partie retrace les débats et controverses autour de la périurbanisation. L'étude de la périurbanisation dans le monde et en Tunisie était un préalable pour l'étude et l'analyse des évolutions urbaines de la ville de Sousse et des effets de cet étalement urbain sur les terres agricoles de proximité ainsi que l'organisation des espaces périurbains. Cela nous amène à dire que l'objectif de l'étude des dynamiques sociales et spatiales à Sousse Nord (deuxième partie) est de mettre en exergue un ensemble de savoirs géographiques, permettant l'approfondissement de la connaissance indispensable sur le territoire et les systèmes spatiaux, physiques et humains qui le structurent. Cela passe par l'étude des transformations géographiques qui ont accompagné le développement de la ville de Sousse à différentes périodes de son histoire urbaine (Chapitre 1). Ensuite j'expliquerais les conséquences de l'étalement urbain sur le développement de l'agriculture de proximité ainsi que le (ou les) rôle que l'activité a joué et peut encore accomplir dans l'organisation des espaces périurbains, afin de mieux comprendre leurs évolutions.

Il s'agit de montrer, en premier lieu, l'importance de l'étalement urbain de Sousse (ville chef-lieu) et son impact sur les communes rurales voisines où se localise le territoire de l'étude, particulièrement durant le dernier quart du XXe siècle. Notre objectif est de pouvoir évaluer, dans l'espace et dans le temps, les conséquences de cette extension urbaine sur l'agriculture de proximité, notamment l'agriculture littorale. Je m'appuierais sur une méthode qui s'articule autour de l'analyse des politiques urbaines et agricoles moyennant les dispositifs réglementaires mis en place en s'interrogeant sur le degré de leur efficacité dans la gestion du territoire. Dans ce cas précis, l'usage de la cartographie, des photographies aériennes, de l'analyse des plans d'aménagement urbains et de l'observation du terrain constitueront l'essentiel des outils qui seront adoptés. Ensuite, je m'intéresserais aux politiques publiques de planification urbaine, de production du sol urbain et agricoles (Chapitre 2) et je tenterais de décrypter leurs rôles, afin de mieux comprendre les objectifs de l'action publique notamment en matière de préservation des terres cultivées en zones périurbaines. J'utilise la méthode de l'enquête surtout auprès des fellahs pour montrer et expliquer la typologie des cultures pratiquées (Chapitre 3). Je tente aussi de comprendre les enjeux des systèmes de cultures et des ouvrages spatiaux qui les distinguent et qui constituent l'essentiel du maillage spatial actuel dans les espaces périurbains. Comparé au maraîchage et à l'arboriculture fruitière, en général, les plantations d'oliviers en *meskat* (un système hydraulique de production oléicole traditionnel) (chapitre 4) occupent une place prépondérante dans le type des cultures pratiquées. L'étude de ce système de culture est d'une grande importance, puisque les olivettes du Sahel n'ont pu se développer au fil du temps et résister tant à l'anthropisation qu'à l'expansion urbaine que grâce à ces aménagements hydrauliques.

L'explication de la typologie de l'agriculture de Sousse Nord était un préalable pour aborder les Stratégies d'adaptation des systèmes de production agricole au contexte périurbain (troisième partie). Cette approche va me permettre d'appréhender les rôles et les stratégies de chaque acteur impliqué dans le processus global d'évolution du territoire périurbain notamment les agriculteurs. Dans ce cas, l'intérêt de la recherche s'oriente plutôt vers l'étude

des stratégies d'action des agriculteurs et leur rapport vis-à-vis des divers acteurs (publics ou privés) qui participent à leur tour à l'organisation actuelle du territoire par des usages non agricoles. Je resterais attentif à la fois aux opinions et à la stratégie individuelle des agriculteurs selon leur spécialisation. Qu'il s'agisse des oléiculteurs (Chapitre 1), des oléiculteurs-maraîchers (Chapitre 2) ou bien des maraîchers (Chapitre 3), il sera question de monter leurs points de vue vis-à-vis de l'importance de l'activité agricole tel que tout un chacun la comprend et la considère selon qu'ils soient propriétaires, locataires ou métayers, surtout que leur rapport à l'activité et à la terre ne serait pas certainement identique. Et, c'est à partir de cette différence qui les partage que je pourrais établir des conclusions utiles sur le rôle de chaque groupe d'agriculteurs dans la persistance ou non de l'agriculture urbaine de Sousse. Dans ce chapitre je serais attentif, aussi bien aux résultats de l'analyse des entretiens avec les agriculteurs qu'aux opinions et aux actions des acteurs publics locaux (services municipaux, responsables des différents services de l'agriculture, planificateurs) pour mieux comprendre les portées et les limites de leurs actions dans l'évolution des territoires périurbains de Sousse nord.

Dans le contexte actuel de la pression urbaine sur les terres agricoles, la plus-value foncière, la concurrence qu'exercent des produits venus d'ailleurs, et la baisse des rendements (contre un coût de production de plus en plus élevé), certains agriculteurs sont partis à la recherche d'un emploi parallèle à caractère urbain pour subvenir aux besoins de leurs familles et résister aux surcoûts des conditions de la vie moderne. C'est pourquoi je souhaite dévoiler dans le chapitre 4, les stratégies des agriculteurs vis-à-vis de l'activité agricole et du métier de fellah. Aussi diverses soient-elles, ces stratégies sont, soit liées aux opportunités offertes par la proximité de la ville ce qui se traduit souvent par l'intensification des cultures, soit influencées par les contraintes urbaines ce qui réoriente les choix du fellah. Dans ce dernier cas, le fellah adopte une stratégie de diversification des sources de revenus ce qui fait apparaître deux catégories d'agriculteurs : les monoactifs et les pluriactifs. Les monoactifs les plus âgés semblent s'attacher davantage à l'activité comme source de revenu principale et gèrent l'exploitation comme une forme d'identification, (Elloumi, 2003). Les pluriactifs, attribuent-ils le même intérêt à l'activité ou bien ils leur accordent une place moins importante comme source de revenu ? Dans un cas comme dans l'autre, les jeunes semblent s'orienter vers la capitalisation de la rente foncière et l'investissement dans des métiers non agricoles. C'est ce que nous souhaitons étudier dans ce chapitre.

La conclusion générale fera l'objet d'une synthèse de deux types (ou modèle) d'agriculture littorales : un premier type d'agriculture qui semble céder face à la pression urbaine et un autre type d'agriculture qui présente une certaine adaptation et qui résiste au contexte périurbain. En effet, et malgré le recul de l'agriculture urbaine à Sousse nord, il semble que la situation ne sera pas aussi dramatique qu'on la pense. Si l'étalement de la ville est une constante un peu partout dans le monde, Sousse ne fait pas l'exception. Cela est vérifiable grâce aux divers projets économiques (industriels et touristiques) dont elle dispose, à sa position de pôle universitaire et aux divers services qui dynamisent son économie et polarisent davantage les populations. Cet essor économique s'est traduit par une concentration urbaine importante et un étalement urbain révélateur des nouveaux modes de vie des citoyens. Les évolutions socio-économiques ont généré un étalement urbain considérable sur l'espace rural limitrophe. En revanche, l'agriculture continue de se pratiquer, tant bien que mal, dans l'espace périurbain selon deux modèles qui se différencient sans s'exclure : l'agriculture intensive et les cultures pérennes, d'une part, et, l'agriculture traditionnelle conduite en semi irriguée, d'autre part. En effet, chaque système de culture présente des forces et des faiblesses selon la motivation des agriculteurs, sa position spatiale par rapport à la concentration

urbaine, sa rentabilité, le rapport affectif que l'agriculteur entretient avec le type des cultures et l'appui consenti par les pouvoirs publics dans la promotion du secteur en question. Mais l'importance des transformations géographiques laisse plusieurs interrogations, qui exigent des réponses, en instance. En effet, le recul de l'agriculture périurbaine à Sousse nord n'est-il pas lié à l'importance de la pression urbaine et au peu d'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics à l'activité ?

Dans un modèle comme dans l'autre, cette agriculture urbaine, orientée essentiellement vers la ville pour nourrir les citoyens, conserve-t-elle ce rôle nourricier ? Ou bien s'oriente-t-elle vers d'autres destinations, à la fois pour se rétablir et/ou pour s'écouler sur d'autres marchés nationaux ou internationaux, comme l'olivier ? Est-il possible d'envisager des perspectives de co-évolutions des deux processus agri-urbains sur le même territoire sans que l'un n'exclut l'autre ? Peut-il y avoir un projet urbain qui prévoit l'organisation et la construction des impluviums tout en sauvegardant les olivettes comme des espaces ouverts, plus que jamais sollicités par les citoyens ? C'est en tout cas des scénarios et des perspectives de nouvelles recherches que nous énoncerons à la fin de ce travail.

Conclusion

Nous constatons que le phénomène de périurbanisation porte en lui l'empreinte de nos modes de vie contemporains dans les espaces de la discontinuité ville/campagne. C'est bien là où s'est mise en place une concurrence forte entre les usages agricoles et les usages urbains, dont les conséquences sont préoccupantes quant à l'avenir de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Si notre choix s'est fait sur l'étude de l'agriculture périurbaine du littoral de Sousse Nord et plus précisément les deux communes de Hammam Sousse et de Akouda, c'est parce que l'évolution récente de ce territoire où s'imbriquent les usages agricoles et urbains se présentent comme un laboratoire grandeur nature des dynamiques agri-urbaines. Mais malgré la pression forte qui s'exerce sur le foncier agricole on découvre que l'agriculture périurbaine de Sousse-Nord résiste, tant bien que mal, non seulement grâce à l'appui des politiques publiques (lois de protection des terres agricoles), mais surtout grâce à l'adaptation de cette agriculture au contexte urbain et à la place qu'occupe l'activité dans les stratégies des fellahs. Ces stratégies, aussi diversifiées soient-elles, sont en étroite relation avec les évolutions géographiques d'un territoire exceptionnellement façonné par les pratiques humaines, celle des fellahs Sahéliens, les conditions de production propres à chaque fellah ainsi que le rôle que peut encore jouer l'activité dans le développement socioéconomique de chaque commune.

À Sousse nord, on distingue l'émergence, pendant le dernier quart du XXe siècle, une urbanisation dense et/ou diffuse, selon les cas, s'effectuant dans les plaines de la frange littorale et dans les couronnes périurbaines où la surface agricole utilisée ne cesse de diminuer et régresser. En revanche, une reconquête oléicole s'opère, depuis les années 1960, dans les collines (ou impluvium) des espaces périurbains où se développe une agriculture à dominante arboricole, caractérisée par la permanence des structures traditionnelles (petites, familiales, en faire-valoir direct) d'exploitation.

L'étude des exploitations a révélé l'existence de différentes catégories de fellahs qui adoptent des stratégies d'adaptation diversifiées et extrêmement liées à la proximité de la ville-marché. Ces stratégies s'expliquent par la mise en place de systèmes de production extensifs, semi-intensifs avec une valorisation maximale des facteurs de production des cultures intensives et une parfaite adaptation entre les conditions de production, les besoins de la famille en nourriture et la place qu'occupe le patrimoine foncier dans les stratégies familiales.

DEUXIEME PARTIE

DYNAMIQUES GEOGRAPHIQUES

A SOUSSE-NORD

Evolution géographique de la ville de Sousse avant et après l'Indépendance

Avant l'arrivée des Français en Tunisie en 1881, Sousse, « l'ancienne Hadrumète, si prestigieuse tant sous les Phéniciens et les Romains que sous les Arabes et les Turcs, n'était plus qu'une modeste bourgade et ne différait guère de la multitude de petites agglomérations dont le Sahel était et reste encore si riche »¹⁹⁸. Ancienne ville portuaire, située au milieu de l'artère vitale du pays (l'Antique route littorale), qui met en commun les ressources de la chaîne des villes *des sahel-s* d'or ou *Salsala dhabiya*¹⁹⁹, (Miossec, 2002), Sousse a connu des changements géographiques importants qui se sont opérés en deux phases distinctes. La première phase s'étendant de l'établissement du Protectorat en 1881 à l'Indépendance du pays en 1956. La ville européenne juxtapose la médina avec des limites nettes que les soussiens désignent par « *Fsil* » (séparation) et la deuxième concerne la Tunisie indépendante jusqu'à nos jours (Ben Saïd et al, 1985). Durant cette deuxième période, l'étalement de la ville s'est greffé sur l'ancienne trame urbaine coloniale aux dépens des oliveraies environnantes et des cultures maraîchères qui longent la bande littorale.

La croissance démographique de la ville est liée à son essor économique (tourisme, industrie, tertiaire, etc.) ce qui a engendré une densification du tissu urbain ancien et une périurbanisation des espaces périphériques. L'étalement urbain s'est propagé sur les communes proches comme Hammam Sousse et Akouda engendrant la disparition de l'agriculture qui jouait jadis le rôle d'espace tampon entre les trois villes, d'une part, et entre Hammam Sousse - Akouda et la mer, d'autre part. Ces extensions spatiales de l'urbanisation, souvent incontrôlées, étaient liées, en partie, aux rôles des politiques publiques en matière d'aménagement urbain et touristique qui avaient sous estimé l'importance socioéconomique et spatiale de l'agriculture traditionnelle autour des dites villes. Les politiques agricoles ont contribué indirectement elles aussi à la fragilisation et à la régression de cette agriculture. Depuis l'aménagement des périmètres publics irrigués (PPI de Chott Mariem et de Chatt Erromman, Délégation d'Akouda) pendant les années 1970, l'agriculture traditionnelle urbaine et périurbaine, fondée essentiellement sur les cultures maraîchères, s'est confrontée à des concurrences multiples. Outre la concurrence des usages non agricoles du sol, liés à la proximité de la ville, cette agriculture subit la concurrence des productions des périmètres irrigués et celle du marché, davantage approvisionné par des produits venant de régions plus lointaines.

Dans le même temps, si Sousse a été toujours nourrit par sa campagne voisine, les communes de Hammam Sousse et d'Akouda, localisées au Nord de la ville, constituaient le bassin d'approvisionnement de Sousse en produits alimentaires frais. Toutefois, avec l'étalement urbain et la croissance soutenue de sa population, *l'agriculture de Hammam Sousse* « n'arrive

¹⁹⁸ Hassen Ben Saïd et al, *A la recherche du Sousse d'antan*, Société Archéologique de Sousse, imprimerie AL ASRIA, Tunis, 1985, p. 11.

¹⁹⁹ Le terme *Salsala dhabiya* (La chaîne d'or) est utilisé pour désigner la prospérité des principales villes littorales : Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax. Cet axe est considéré comme *foyer pluri-millénaire de sédentaires, agriculteurs, villageois et citadins*. In Jean-Marie Miossec. «Tunisie, métropolisation, mondialisation : efficacité renforcée de l'axe oriental». *cmedi*, Cahiers de la Méditerranée, vol 64, 2002, document.html?id=77

plus aujourd'hui à satisfaire sa population en produits alimentaires frais »²⁰⁰. Son agriculture est en régression continue en cédant la place à l'urbanisation.

A- Sousse : une médina ancienne

A-1- Sousse avant la conquête arabe

Sousse est une des villes littorales qui retrace l'ancienneté de l'histoire urbaine de la Tunisie. Fondée depuis 3000 ans av. J.C. par les Phéniciens sous le nom de Hadrumète, devenu plus tard Hadrumetum sous l'empire romain, Sousse était une ville stratégique. Elle enregistra un développement urbain remarquable et se recouvrit de nombreux édifices, notamment un amphithéâtre, un théâtre et un cirque (figure 20). Mais Hadrumète n'a cessé de s'attribuer de nouvelles appellations, toute les fois qu'elle tombait entre les mains d'un nouveau conquérant. Elle s'appela Hunéricopolis sous les Vandales puis Justinianopolis sous les Byzantins ; mais elle connut en même temps des périodes de crises qui ont contribué à son déclin durant plusieurs siècles.

A-2- Construction de la médina

Au Ve siècle, les Vandales, venu d'Espagne, sous la conduite de Genseric, déferlèrent sur l'Afrique du nord et mirent fin à une présence romaine multiséculaire. Sousse s'éclipsa, comme d'autres villes littorales, et ne fut rétabli que suite à la conquête musulmane par Okba Ibn Nafaâ vers la fin du VII^e siècle. Dès lors Hadrumète s'appela « Sousa ». Une médina s'érigea sur le flanc d'une colline à pentes plus ou moins raides mais atténuées par des constructions en terrasses. La médina est entièrement orientée vers la mer sous forme d'un gigantesque amphithéâtre de plein air. De nombreux édifices (Ribat, grande Mosquée, casbah, tour, etc.) y furent érigés, au sein de gigantesques remparts qui les protègent. Cette ville, perçue aujourd'hui comme un véritable musée grandeur nature, fût, au Moyen Age, la première ligne de défense des Aghlabides et un important port de commerce pendant trois siècles. Le transfert de la capitale de Kairouan à la ville littorale de Mahdia, sous les Fatimides au Xe siècle a eu des conséquences sur la prospérité de Sousse. La ville perdit énormément de son importance et ne l'acquies de nouveau qu'au XVI^e siècle avec les Turcs.

Au-delà de la médina, commençait au voisinage immédiat des remparts, la campagne où l'olivier alternait avec les champs en labour ou en friche. « *La branche-Est des remparts, longeant la mer, était, de Bab Bhar à Bab Jedid, littéralement battue par les vagues* »²⁰¹. De l'espace extra-muros, seules émergent les coupes blanches des marabouts, les cimetières et une grande bâtisse fondée en 1843 et abritant les religieuses de Saint Joseph de l'Apparition. Ce couvent deviendra plus tard l'école des Sœurs, à la suite d'un décret beylical pris la même année et autorisant les congrégations chrétiennes à s'installer dans le pays, (Ben Saïd et al, 1985).

²⁰⁰ Extrait d'un entretien avec un responsable du marché de Gros de Hammam Sousse, selon lequel, les petites productions des *senias* de Hammam Sousse sont généralement écoulées directement sur le marché ou cédée à des revendeurs, à l'exception de quelques produits en grandes quantités comme les courges ou la pomme de terre qui arrivent souvent chez nous ici. En revanche on reçoit plus les productions des PPI mais elles restent faibles par rapport à ce qu'on reçoit des autres fellahs de Akouda ou de Kalaâ El Kebira.

²⁰¹ Hassen Ben Saïd et al, op. cit., p. 58.

Visitée, au milieu du XIX^e siècle par Henri Dunant, principal fondateur de la Croix Rouge, Sousse est décrite comme étant « une ville importante bâtie sur un rocher. Sa baie offre un ancrage, son port est excellent ; ses habitants sont industriels, commerçants, et d'une grande politesse pour les étrangers ; ses environs bien cultivés abondent en pâturages, en céréales, en figuiers, mais surtout en bois d'olivier immenses qui donnent une huile excellente... »²⁰².

L'espace rural aux alentours de la médina était en fait le lieu de villégiature privilégié des Soussiens: jardins de Sahloul, Khézama et Ksar Mariem au nord ; jardins de Sidi Abdelhamid au sud. Le "borj", une maison de campagne à deux niveaux érigée comme une tour, était la demeure la plus courante dans cet espace.

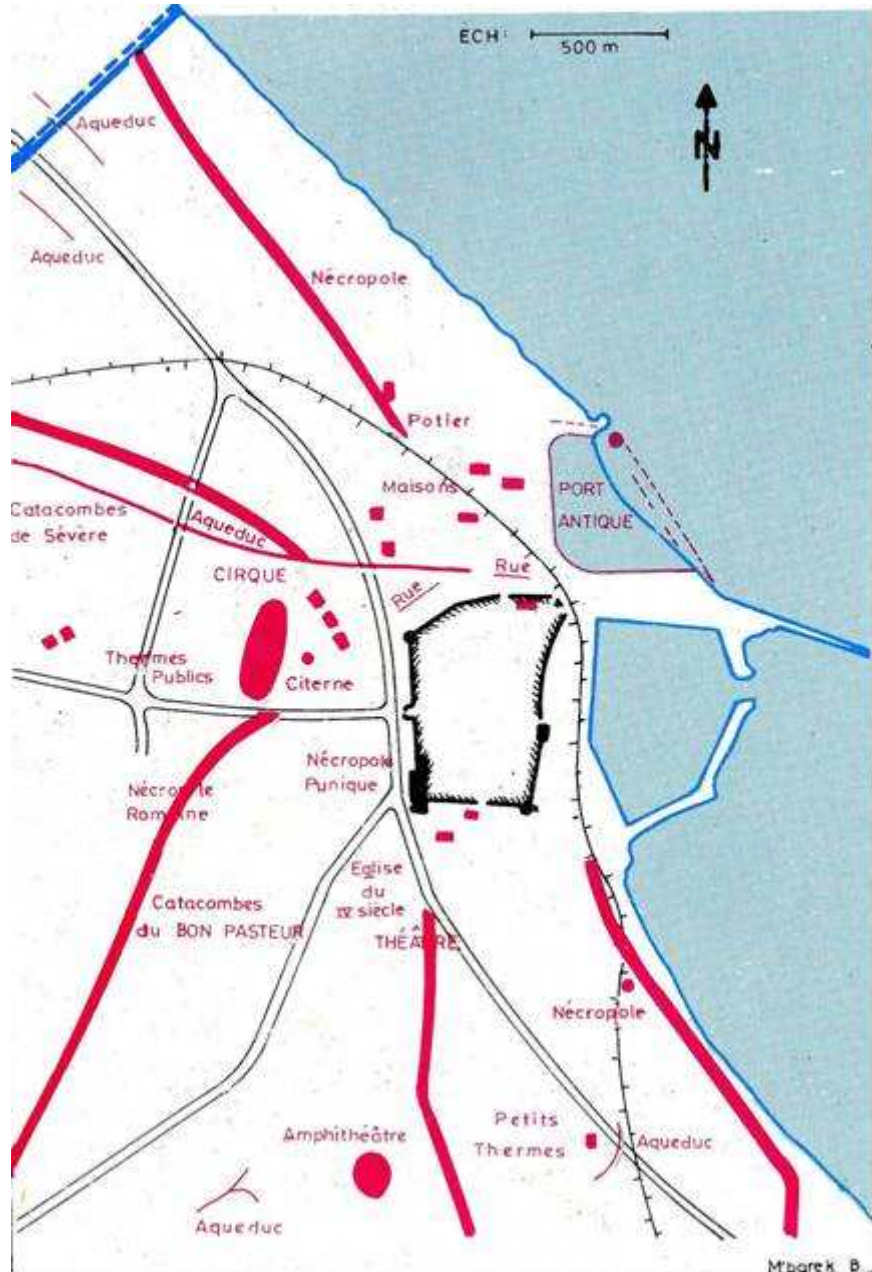


Figure 20 : Sousse – Hadrumète : Localisation des vestiges Antiques (d'après L. Foucher). In Ben Saïd et al, 1985.

Selon Ben Saïd et al. (1985), les borjs les plus anciens appartenaient aux familles aisées²⁰³. « Les moins favorisés des Soussiens s'arrangeaient, eux, pour louer une petite pièce dans les zaouïas de Sidi Boujaâfar ou sidi Abdelhamid, sises au bord de l'eau, ou encore à Sidi Sahloul près de Hammam Sousse. Et ainsi ces établissements, outre leur fonction religieuse, ils servaient, le cas échéant, d'auberges dès les premières chaleurs »²⁰⁴.

²⁰² Samir Gharbi, A chacun ses prouesses, in. Jeune Afrique N° 1613. <http://www.etoile-du-sahel.com/fr/rubrique/region/>

²⁰³ Il s'agit des familles El Yemni, Sakka, Zinelabidine, Bouraoui, Attia, Triki, Jerbouï, etc.

²⁰⁴ Hassen Ben Saïd et al, op. cit., p. 59.

L'organisation spatiale et sociale de la médina²⁰⁵ de Sousse et de sa campagne voisine s'est perpétuée jusqu'en 1881, date du début de la colonisation française. Depuis cette date, Sousse et son enveloppe rurale ne cessent de connaître des transformations géographiques considérables. Et, « *La médina a donné naissance à l'actuelle ville qui s'étend sur 4.500 hectares* »²⁰⁶.

B- Installation du Protectorat

Suite à l'installation du protectorat en 1881, la structure urbaine médiévale de la médina, soigneusement contenues dans des remparts infranchissables, n'a pas résisté à l'expansion urbaine. Les constructions ont franchi les remparts, pour la première fois, amorçant ainsi l'extension de la ville selon un nouveau modèle urbain juxtaposé : le modèle occidental ou la ville européenne. Les exigences sociales et celles de l'économie urbaine semblent à l'origine de ces extensions urbaines qui ont pris, au fil du temps, de nouvelles dimensions spatiales.

B-1- Amorce de la transition urbaine

L'installation du protectorat en Tunisie et plus précisément à Sousse s'est accompagné de l'arrivée de populations européennes, surtout de la France et de l'Italie. Pour les accueillir dignement, il a fallu construire progressivement une ville occidentale en dehors de la médina avec les services qu'il fallait leur fournir (écoles, hôpital, zones de commerces, etc.) ainsi que les besoins de l'économie coloniale. A cet effet, des quartiers résidentiels ont été réalisés dans la périphérie nord de la médina, sur des terres jadis occupées par l'agriculture. Le premier germe de la ville occidentale prit naissance en front de mer au nord du port « *sur les terrains habous désignés à l'époque - et de nos jours encore - par les termes de Ardh ou Bhar Ezzebla (mer des ordures). Là fut le berceau de la ville moderne* ». ²⁰⁷ La Municipalité a été créée pour la première fois dès 1884. Le nouveau Conseil municipal établit le premier plan d'aménagement de la ville nouvelle tout en respectant les clauses du Décret du 12 décembre 1885 interdisant toute construction dans un rayon de 250 mètres autour des remparts et n'autorisant que 10 mètres de hauteur sur le front de mer²⁰⁸. C'est dire que les contraintes militaires ont déjà imposé aux architectes un modèle de construction normalisé pour une ville censée être d'abord une cité de servitude militaire. Plus tard, l'établissement militaire occupa le point culminant de la ville à l'Ouest de la médina, à l'image de la Kasbah qui a été toujours construite sur le point le plus haut de toutes les médinas. En 1889, un marché public couvert a vu le jour à l'emplacement de l'actuel magasin général. Au début des années 1890, le premier germe de la ville nouvelle fut achevé (Figure 21).

Le transfert du cimetière musulman en 1894 en face de l'actuel Hôpital Universitaire Farhat Hached ouvrira la porte à la construction de la gare des chemins de fer et de plusieurs autres édifices publics (collèges, école primaire franco-arabe, tribunal, etc.). Cela a permis aussi l'aménagement d'une rocade tout autour de la médina et d'autres voies de circulation dont le boulevard Armand Fallières (l'actuel boulevard Mohamed V) et l'avenue Léon Mougeot (aujourd'hui, Avenue Habib Thameur).

²⁰⁵ Grâce à la valeur historique, architecturale et sociale de sa médina, un héritage ancien légué par la civilisation arabo-musulmane, qu'elle a été inscrite depuis 1988 sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, de l'UNESCO.

²⁰⁶ Tarek R. Gaaliche, Evolution urbaine de la ville des Sousse, 1980-2000, in Architecture Méditerranéenne, Tunisie, 2001, Revue internationale d'architecture, p. 121.

²⁰⁷ Hassen Ben Saïd et al, op. cit., p. 63.

²⁰⁸ Hassen Ben Saïd et al, op. cit., p. 63.

Ensuite, la réalisation d'importants travaux de remblaiement s'est accompagnée par la construction d'une série d'immeubles²⁰⁹ à l'Est de remparts jadis perceptibles de très loin et fréquemment frôlés par les vagues. Les immeubles ont constitué un écran minéral engendrant la rupture physique entre la médina et la mer et le bouleversement de la perception de l'espace. La fin du XIXe siècle s'est achevée par l'aménagement de la voie ferrée Sousse-Sfax ; alors que tout au long de la façade Ouest de la médina s'installait le camp militaire, unique établissement urbain implanté à l'extérieur des remparts. Sousse a été érigée en commune, pour la première fois, en 1884. L'analyse du plan de la ville élaboré en 1924 montre l'évolution régulière du périmètre communal.

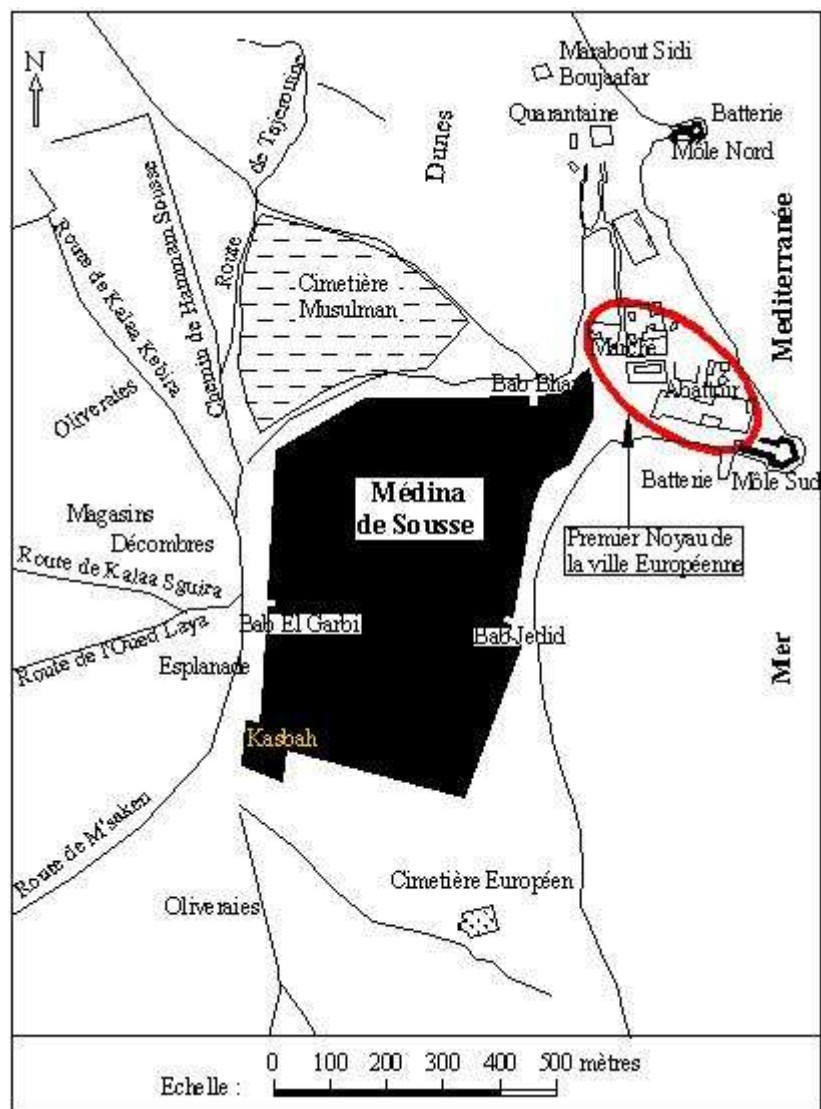


Figure 21 : Sousse en 1889 : Apparition du premier noyau de la ville européenne au Nord-est de la médina. (Source : Guides Joanne, 1880)

La croissance des populations étrangères et de leurs besoins en matière d'habitat salubre et de services publics minimum a nécessité la fourniture des terrains à bâtir et la réalisation de nouvelles constructions. Cela s'est traduit par l'agrandissement du périmètre communal de 1890 à deux reprises : en 1906 puis en 1924 (figure 22). De ce fait, la médina s'était isolée progressivement de son environnement oléicole immédiat. Seuls les cimetières persistaient au cœur des champs.

À l'exception du camp militaire et de l'hôpital, construits à l'Ouest de la médina, l'urbanisation a pris plutôt une forme longitudinale de part et d'autre de la voie ferrée et de la route Tunis-Sousse-Sfax. Mais la concentration urbaine la plus importante distingue le front de mer entre le port et le mausolée Sidi Boujaâfar, sis à quelques mètres de la plage, au nord de la médina. À partir de 1910, l'extension urbaine, toujours parallèle au front de mer, s'est

²⁰⁹ Il s'agit de bâtiments administratifs et établissements publics (poste, banque, écoles primaires, collège, etc.).

traduite par la construction de deux quartiers « "*Capacce Grande*²¹⁰" au-delà de Sidi Boujaâfar et "*Capacce Picolo*" à l'autre bout de l'agglomération, entre la route de Monastir et l'Usine Electrique ». ²¹¹

En 1921, Sousse fut déclassée comme zone de forte servitude militaire et déclarée ville ouverte. Depuis, la ville européenne a connu un nouvel essor et vit l'accélération du rythme de l'urbanisation. Le déclassement précité de Sousse ouvre en fait le territoire périphérique à une urbanisation plus nuancée, surtout suite à l'extension du périmètre communal de la ville en 1924 jusqu'à oued Blibene au nord et oued El Hallouf au sud. Ces deux oueds étaient considérés, jusque là, comme des limites physiques et des contraintes naturelles défavorables à l'urbanisation, vu les risques des inondations (figure 22). Dans le même temps, les nouvelles zones aménagées témoignent d'une volonté d'établir une organisation spatiale réfléchie conjuguée à un embellissement adéquat de la ville coloniale. C'est ainsi que fut aménagé le parc Charles Nicolle (l'actuel jardin zoologique) entre les deux Guerres. L'urbanisation des abords de la médina a été enclenchée depuis l'abolition du décret de 1885 qui interdisait toute nouvelle construction à moins de 250 mètres au-delà des remparts. La construction d'un collège au voisinage immédiat des remparts nord de la médina en 1926 a confirmé la caducité des 250 mètres et ouvre la voie à de nouveaux aménagements urbains (constructions et voiries).

En réalité, l'extension de la ville est prévue et se fait vers le Nord-ouest et l'Ouest, au-delà du camp militaire sur des terres cultivées essentiellement d'oliviers alors que le quartier industriel, au Sud de la médina, où sont bâties les huileries de grignons, est appelé à se développer sur les nouveaux terre-pleins provenant du dragage du port. Vers le Sud-ouest l'extension de la ville reste gênée par la pente, un emplacement de batterie, un cimetière Israélite et un cimetière musulman (Despois, 1955). La ville occidentale s'est renforcée encore par la construction du quartier chic « Bouhsina » au sud de l'hôpital où des villas éparses accueillent des populations étrangères aisées (figure 23).

La frange Nord du littoral abrite les cités commerçantes et l'habitat résidentiel alors que le littoral sud « *beaucoup moins gâté par la nature* »²¹² était destiné pour accueillir les premiers cités de recasement des émigrés italiens ainsi que le premier noyaux industriels.

Les extensions de la ville coloniale s'inscrivent, entre autres, dans la logique générale de l'occupant qui cherche à préparer un accueil décent à des colonies étrangères en progression. Par ailleurs, la construction de la gare du chemin de fer depuis 1896 avait pour objectif l'accomplissement d'une liaison fonctionnelle entre les différents centres urbains du protectorat, à travers tout le pays. C'est ainsi que Sousse fut reliée à Tunis, depuis la fin du XIXe siècle par la première ligne de chemin de fer aménagée en Tunisie. Parallèlement et depuis le début du XXe siècle, électrification, adduction de l'eau potable et assainissement ont été mis à l'œuvre afin de réussir tout le projet urbain. L'approvisionnement de la ville en eau potable s'est réalisé en différentes étapes. L'insuffisance des deux abreuvoirs construits en 1888 et alimentés par l'ancienne conduite romaine pour approvisionner les populations en eau potable a poussé les pouvoirs publics en 1890 à capter les eaux de Oued Laya, située à 15 km à l'Ouest de Sousse, ce qui a permis d'installer plusieurs bornes-fontaines dans la ville.

²¹⁰ « *Capacce Grande* » et « *Capacce Picolo* » sont respectivement les noms d'un petit village sicilien et d'un quartier de Palerme. Ils étaient destinés à abriter des italiens d'origine sicilienne pour la plupart.

²¹¹ Hassen Ben Saïd et al, op. cit., p. 65.

²¹² Hassen Ben Saïd et al, op. cit., p. 66.

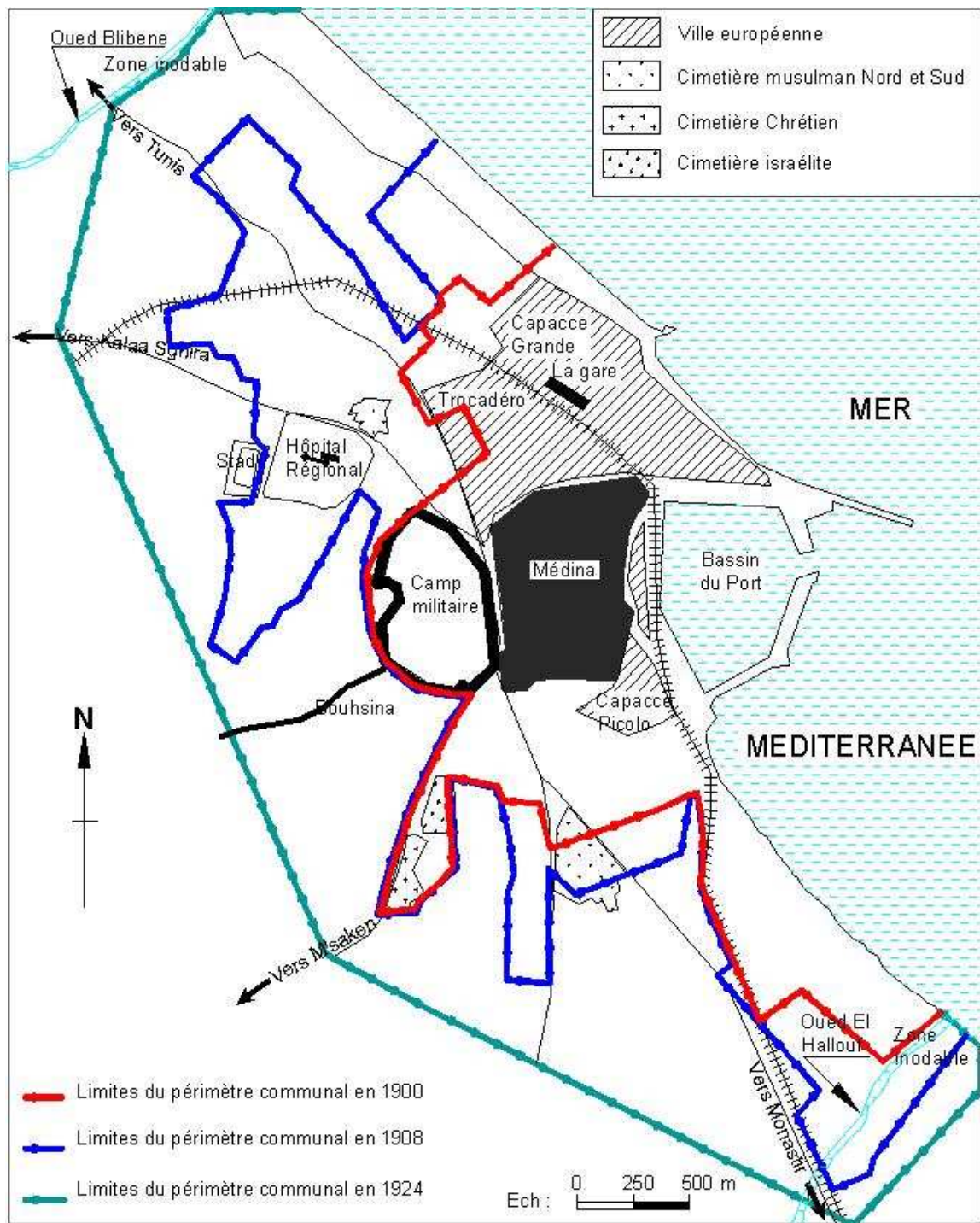


Figure 22 : Extensions du périmètre communal de Sousse entre 1900 et 1924. Reproduction personnelle à partir du plan de la ville de 1924 (Municipalité de Sousse) et des descriptions de l'extension urbaine de Sousse (Ben Saïd et al, 1985 ; Lamine, 1997 et Gaaliche, 1999).

Toutefois, la faiblesse du débit incita les autorités, une décennie plus tard, au captage de la nappe souterraine de l'Oued Marguellil dans la région de Kairouan suite à quoi Sousse et ses environs furent convenablement approvisionnés (Ben Saïd et al, 1985).

L'inauguration du nouveau port en 1899 coïncidait avec l'installation des premiers réseaux d'évacuation des eaux usées alors que l'éclairage public avait atteint tous les quartiers européens depuis 1906. Les rues furent, tour à tour, goudronnées, cimentées, ou pavées²¹³.

On découvre en fait que contrairement à la médina qui s'est repliée sur elle-même au sein de ses remparts pendant plusieurs siècles, la ville européenne s'est déployée aux dépens des terres agricoles limitrophes, consommant ainsi une superficie, sept fois plus grande que celle de la médina, seulement en un peu plus d'un demi siècle (1890-1945).

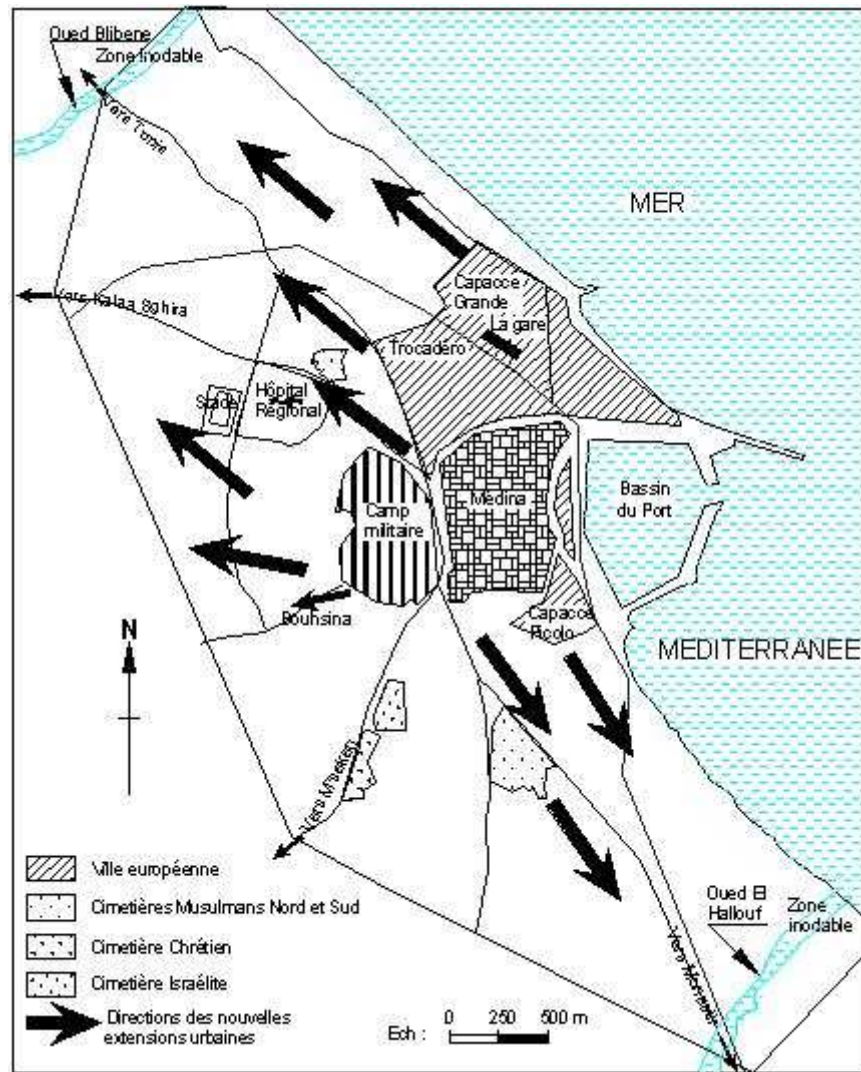


Figure 23 : Schéma des futures extensions urbaines de Sousse après la deuxième guerre mondiale. production personnelle à partir du plan de ville de 1924 (Municipalité de Sousse) et des descriptions de l'extension urbaine de Sousse (Ben Saïd et al (1985), Lamine (1997), Gaaliche (1999)).

B-2- La décennie de la reconstruction

La médina et la ville européenne de Sousse ont été endommagées pendant la deuxième guerre mondiale. Selon Despois (1955), la ville a subi 39 bombardements durant près de six mois (du 13 décembre 1942 à la fin du mois de mai 1943). « Ont été détruits complètement 473 immeubles correspondant à 646 logements et partiellement démolis 1556 autres immeubles comprenant 2547 logis. En outre, 7 immeubles municipaux et 19 lieux de culte ou sanctuaires ont été détruits ou gravement abîmés »²¹⁴. La décennie 1945-1955 fut consacrée à la reconstruction et à la réparation des dommages que la guerre avait causés. Vers la fin de 1953, les immeubles municipaux et les lieux de culte étaient refaits (Despois, 1955), « 551

²¹³ Le pavage avait concerné les artères de la médina où vivaient encore des populations européennes avant leur transfert dans les nouvelles cités extra-muros.

²¹⁴ M. Corbes, L'activité du service des dommages de guerre en 1953, Bull. écon. et soc., T., sept. 1954, p. 59. In J. Despois (1955), op. cit., p. 500.

logements étaient rebâti, 155 en cours de reconstruction, 1988 réparés et 830 en cours de réparation »²¹⁵.

La médina, assez atteinte, a été reconstruite sans grands changements, mais plusieurs familles aisées ont profité de leurs dommages de guerre pour bâtir ailleurs (à l'extérieur des remparts). La ville européenne, extrêmement endommagée, a retrouvé en grande partie son ancien aspect (Despois, 1955). En plus de la reconstruction des bâtiments endommagés, il y a eu, parallèlement, la construction d'immeubles de "recasement" (Gaaliche, 2001) dans les interstices de la ville européenne, mais et surtout au Nord et au Sud de la médina, dans le prolongement des constructions existantes. C'est en tout cas ce qu'a révélé Despois en écrivant : « *Au sud, Capacce piccolo a été complétée par un centre de recasement indigène qui permet de loger un millier de personnes et une agglomération spontanée et récente de gourbis, au sud, est sur le point d'être réaménagée. Capacce grande, au nord, a été doublée par des immeubles de recasement pour Européens* »²¹⁶. Jusque là, et dans le contexte de reconstruction des bâtiments endommagés, la ville s'est modérément développée par comparaison à la phase précédente, celle de la construction de la ville européenne.

C- Après l'Indépendance

A la veille de l'Indépendance et au même moment où l'urbanisation de Sousse s'est affirmée par la construction de la ville européenne, l'économie urbaine est restée fidèle à son arrière-pays oléicole immédiat. « *Les activités économiques étaient étroitement liées à l'oléiculture, au commerce international et national des huiles d'olive et à leur transformation industrielle* »²¹⁷. Huileries, savonneries et briqueteries constituaient l'essentiel des établissements industriels. La capacité réduite des quelques hôtels de la ville européenne n'était pas en mesure de constituer un noyau pour le développement du tourisme. Tout devant être inventé afin de partir sur des bases solides capables d'attirer des consommateurs occidentaux, déjà initiés depuis longtemps aux voyages, à la découverte et aux loisirs.

Les premières années de l'Indépendance étaient décisives pour les orientations politiques et socioéconomiques d'un pays qui avait souffert de la pression coloniale pendant trois quarts de siècle. Les populations rurales étaient les plus touchées par les effets de l'économie coloniale. La mainmise sur les terres agricoles les plus fertiles du pays avait généré la paupérisation du monde rural (Belhedi, 1993) et creusé l'écart du niveau de vie entre les ruraux et les urbains. Pour les ruraux déshérités, l'indépendance annonce la fin de leur souffrance. La ville était perçue comme l'unique lieu où l'on peut décrocher un emploi. Cela se passe à un moment où le nouvel État indépendant reste très préoccupé par des dossiers multiples dont certains réclament des solutions urgentes. La concentration sur les problèmes socioéconomiques retarde, temporairement, le dénouement des questions de planification urbaine et d'aménagement du territoire. Et l'initiative individuelle dans la production de l'espace urbain l'emporte sur les quelques décisions gouvernementales dont certaines restent encore à l'état embryonnaire. La question foncière par exemple reste complexe, car une part importante des terres surtout agricoles est gérée par le droit coutumier : les *Habous*²¹⁸. Leur affectation à

²¹⁵ M. Corbes, L'activité du service des dommages de guerre en 1953, Bull. écon. et soc., T., sept. 1954, p. 59. In J. Despois (1955), op. cit., p. 500.

²¹⁶ J. Despois (1955), op. cit., p. 500.

²¹⁷ R. Lamine op. cit., p. 194.

²¹⁸ En droit musulman, le terme *Habous*, contraire de *Melk* (propriété), désigne l'institution qui permet d'immobiliser le statut juridique d'un bien foncier ou immobilier, destiné à plus ou moins longue échéance à une fondation créée dans un but charitable ou pieux (pratique courante dans plusieurs pays arabo-musulmans). La fonction de la constitution *Habous* est de conserver intact le patrimoine et le plus longtemps possible au sein du groupe familial. Mabrouka Gasmî, (2003) Accès des femmes rurales à la terre en Tunisie entre le droit et le

l'urbanisation n'est possible qu'après la révision de leur statut. De plus, faute de moyens financiers, l'abolition des terres et des biens immobiliers *Habous* par la loi de 1957 n'était pas en mesure d'empêcher l'appropriation et la construction illégale d'une part importante de ces terres par des ruraux nouvellement installés en ville.

C-1- Mobilité des populations

C-1-1- Sousse et la mobilité des populations d'origines européennes et tunisiennes

Le dynamisme urbain et l'accroissement démographique ont distingué l'évolution géographique de Sousse qui ne cesse d'attirer les populations rurales, depuis le début de l'indépendance. En un demi siècle, la population de Sousse-ville s'est multipliée par trois ; passant de près de 50 000 habitants en 1956 à 150 000 habitants en 2004²¹⁹. Actuellement, Sousse est à la fois troisième ville du pays et troisième grande agglomération urbaine, après Tunis et Sfax.

Pendant la deuxième moitié du XXe siècle, Sousse a connu, à l'instar des autres villes tunisiennes notamment la capitale Tunis, un triple mouvement des populations qui a eu des répercussions importantes sur le devenir de la ville :

- retour des populations étrangères dans leurs pays d'origine,
- un mouvement intra-urbain, entre la médina et la ville européenne (occupation des logements vacants par les résidents de la médina),
- l'exode rural qui a contribué au surpeuplement de la ville (un mouvement de la campagne vers la ville).

En effet, le départ des étrangers vers leurs pays d'origine a généré une importante mobilité interne des populations soussiennes entre la médina et la ville européenne (figure 24). Selon Gaaliche (1999), cinq années (1956-1961) ont suffi pour l'accomplissement de l'essentiel des deux mouvements. Parallèlement, l'«hémorragie» humaine qu'a connue la médina a créé un appel de population. De fait, la médina récemment désertée par ses habitants ancestraux, a attiré des populations d'origine rurale de l'intérieur du pays, venues à la recherche d'emplois (figure 25). Un processus d'exode se met en place et la médina surpeuplée, rejette alors l'excédant vers l'extérieur. Cela s'est traduit par la naissance de l'habitat non réglementaire (dit aussi habitat spontané ou illégal), surtout pendant les décennies 1970-1980. Des quartiers entiers se sont formés sur d'anciens terrains agricoles en zones périphériques. Leur réhabilitation, plus tard, fut une opération tant complexe qu'onéreuse. L'habitat spontané était considéré de fait comme une forme urbaine parallèle aux initiatives des politiques urbaines²²⁰ dans la production de l'espace urbain.

vécu, Réseau Dimitra, Tunisie. Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal, Atelier International « Femmes rurales et foncier » <http://www.fao.org/>

²¹⁹ Source : Institut National des Statistiques (INS), 2004.

²²⁰ Au début de l'Indépendance, les politiques urbaines se réduisaient à l'éradication des bidonvilles et la construction de logement de recasement pour une minorité de populations nécessiteuses.

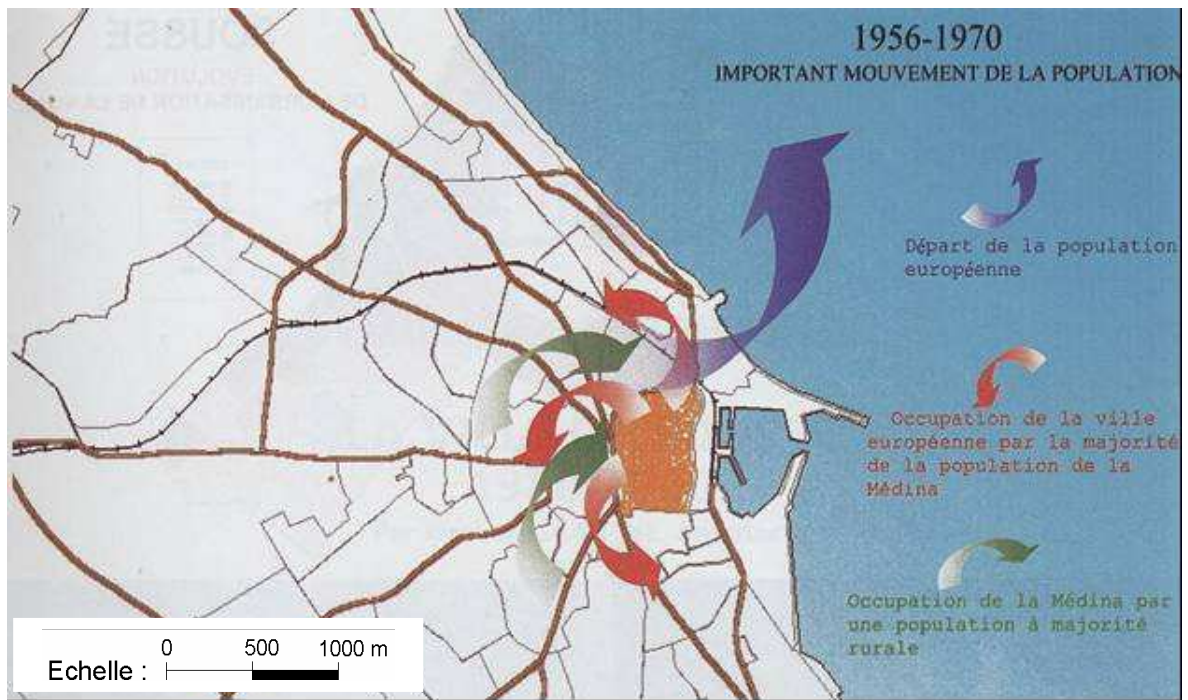


Figure 24 : Mouvement de la population entre 1956 et 1970. Source : Gaaliche (1999)

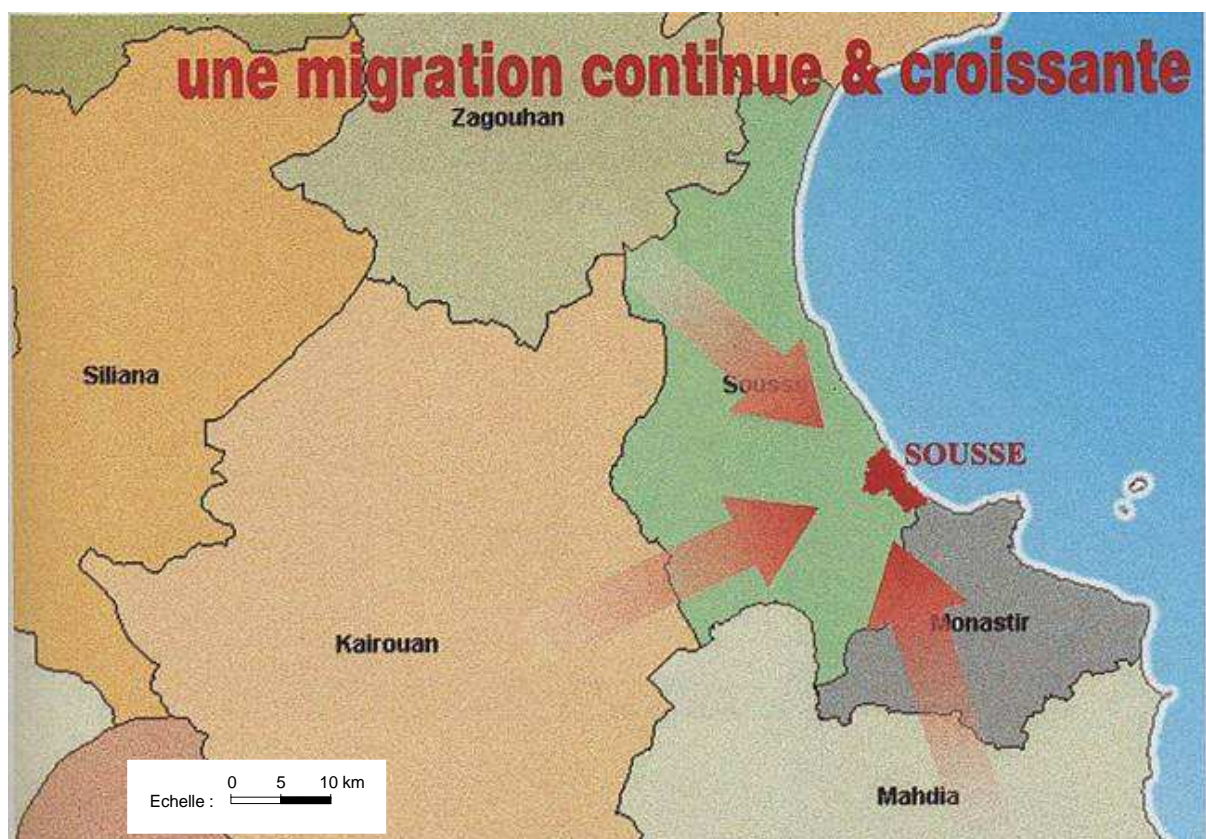


Figure 25 : Configuration spatiale du mouvement de l'exode rural vers Sousse durant les décennies 1960-1980. Source : Gaaliche (1999)

C-2- Les politiques de l'Etat

C-2-1- Le rôle de l'agriculture dans l'économie urbaine

Dans ce contexte politique, les différents plans de développement des années 1960²²¹ se sont fixés comme objectifs l'accomplissement du décollage économique par l'amélioration et la modernisation de l'agriculture. Le secteur est donc appelé à atteindre les objectifs par l'accomplissement des fonctions nourricières, économiques et sociales (satisfaire les populations en nourriture, fournir des produits agricoles pour l'exportation et participer à la réduction du chômage). Pour ce faire, l'État a consacré des investissements non négligeables pendant les premières décennies de l'Indépendance (construction de barrages, aménagement de périmètres irrigués et diversification des aides aux fellahs). Mais, comparés aux investissements dans d'autres secteurs de l'économie comme l'industrie et les services, ceux attribués à l'agriculture restent faibles, voire en deçà des attendus de l'activité²²².

La collectivisation des terres a été initiée, pendant les années 1960, comme un modèle de développement visant la mise en place de projets ambitieux en vue de promouvoir l'agriculture. Les réformes agraires étaient un préalable pour mener à bien la modernisation du secteur. Mais, la faillite des différents plans de développement des années 1960 a constitué une étape cruciale dans les choix politiques pour l'avenir du pays. Du coup, l'agriculture semble ne plus être considérée comme un des piliers du développement économique. Mais elle garde le privilège d'être modernisée, surtout au profit de l'économie urbaine. C'est en tout cas ce que l'on peut discerner du discours politique qui porte désormais plus d'intérêt à la promotion de nouveaux secteurs, capables de relever le déficit de l'économie nationale. Dans ce contexte, le Premier Ministre de l'époque a prôné publiquement (en 1976) que « *l'agriculture étant fortement conditionnée par les aléas climatiques, nous avons orienté nos efforts économiques vers d'autres secteurs moins vulnérables, tels que l'industrie et les services afin d'édifier une économie solide et équilibrée qui ne serait pas à la merci d'une ou deux années de sécheresse* »²²³.

En tout cas, le développement et la modernisation future de l'agriculture viseraient tant l'amélioration de la production que le soutien de l'économie urbaine, en développant l'industrie de transformation des produits agricoles. Et, la modernisation de l'activité a accentué l'hégémonie de l'économie urbaine qui détient le monopole de la vente des machines agricoles, du carburant et différents intrants nécessaires à l'exploitation.

C-2-2- Conséquences du boom urbain de la décennie 1975-1985

Les années 1970 constituent une phase transitoire dans l'histoire urbaine des villes tunisiennes notamment Tunis, Sfax et Sousse. Conforté par un excédent de la balance commerciale, enregistré pour la première fois depuis l'Indépendance, l'État s'est engagé dans l'encouragement des investissements privés et la création de petites et moyennes entreprises à travers tout le pays. La modernisation de l'agriculture, la promotion du tourisme et le renforcement de l'industrie ont été considérés comme les futurs moteurs du développement

²²¹ Il s'agit du 1^{er} plan (1962), 2^{ème} plan (1965), 3^{ème} plan (1969).

²²² Durant les trois décennies (1960-1990), la moyenne des investissements dans le secteur agricole n'était que de 16 % alors que celle de l'industrie et des services était de 84 %. Pour la seule période 1984-1987, l'agriculture et la pêche n'ont bénéficié que de 11 à 12 % de crédits contre 52 à 53 % à l'industrie et 36 à 37 % aux services (Sethom, 1992).

²²³ Extrait du discours du Premier Ministre Hédi Nourra devant l'assemblée nationale, le 12 février 1976, in Hafed Sethom, *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, Cérès Productions, Tunis, 1992, p. 129.

économique. À cet effet, des structures spécialisées en matière de financement, de maîtrise foncière et d'habitat ont été créées :

- le Fonds National pour l'Amélioration de l'Habitat (FNAH), 1956²²⁴ ;
- la Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT) créée en 1957²²⁵,
- l'Agence Foncière d'Habitation (AFH), l'Agence Foncière Industrielle (AFI) et l'Agence Foncière Touristique (AFT)²²⁶,
- la Caisse Nationale d'Épargne Logement (CNEL)²²⁷,
- l'Office de la Topographie et de la Cartographie (OTC)²²⁸,
- l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU)²²⁹,

Les opérateurs fonciers publics (AFH, AFT, AFI) se sont engagés activement dans des projets urbains à travers tout le territoire, notamment dans les villes côtières à vocations touristiques. La promulgation du code de l'urbanisme en 1979 ouvre la voie à des extensions urbaines importantes et dynamise le marché de l'immobilier suite à l'aménagement de nouveaux quartiers résidentiels. Par ailleurs, la politique industrielle de l'État a favorisé les petits centres depuis les années 70. La délocalisation de l'appareil productif a permis la diffusion de petites usines, un regain d'activités (bâtiment, services privés), c'est ce qui explique les taux élevés des petits centres entre 1975-84. Dans les faits, l'appui des politiques urbaines a largement profité aux villes littorales et a constitué le fer de lance qui a développé leur économie (tourisme et industrie) et a accentué leur urbanisation. A l'intérieur, l'administration reste le seul support de l'urbanisation (Belhedi, 1986).

Dans la région de Sousse, la reprise des investissements privés, le démarrage de l'activité touristique et la création des premiers noyaux industriels (Gaaliche, 1999) se sont traduits par la création des premiers établissements urbains de l'économie moderne, des hôtels construits en front de mer sur des terres cultivées depuis plusieurs générations²³⁰. Les premiers noyaux du tourisme ont été l'œuvre des promoteurs industriels, incité par l'appui du chef de l'Etat en personne (Lamine, 1998). De vastes terrains ont été mobilisés pour chaque établissement hôtelier provoquant ainsi la disparition des premières exploitations maraîchères de front de mer, les *chatts* (Figure 26). Pour les établissements industriels, la zone sud de la ville était l'espace propice pour leur établissement à proximité des quartiers populaires, une importante source en main-d'œuvre.

Néanmoins, toutes ces structures ne sont pas parvenues à satisfaire convenablement les besoins croissants d'une population urbaine de plus en plus nombreuse ni à assurer une meilleure cohérence de l'organisation socio-spatiale des territoires. Des disparités sociales et territoriales naissent au fil du temps et la ville continue de se peupler et de s'étaler davantage aux dépens des terres agricoles.

²²⁴ JORT du 13 septembre 1957, page 137, Décret du 23 Août 1956.

²²⁵ Loi n°57-19 du 10 septembre 1957.

²²⁶ Loi n°73-21 du 14 avril 1973.

²²⁷ Loi n° 73-24 du 7 mai 1973.

²²⁸ Loi n°74-100 du 25 décembre 1974.

²²⁹ Loi n°81-69 du 1er Août 1981.

²³⁰ L'encouragement des investisseurs privés à développer le tourisme a coïncidé avec un libre accès à la mer, sans que quiconque ne s'est soucié, à cette époque, ni de la disparition des cultures qui évoluent jusqu'à la plage ni de la transformation des paysages ruraux (destruction des dunes et de la flore littorales).

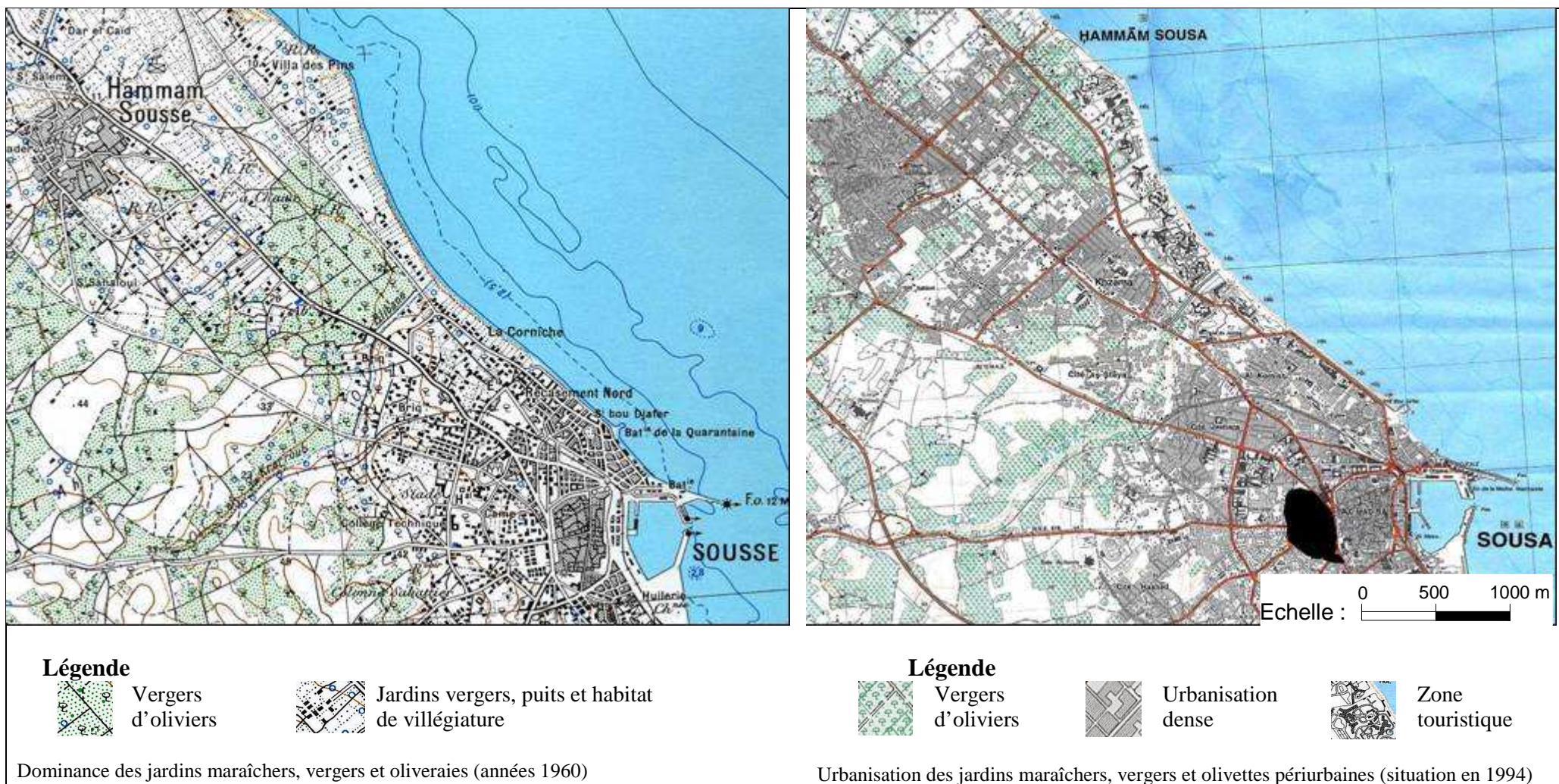


Figure 26 : Le littoral de Sousse et Hammam Sousse : importance des transformations spatiales (cartes topographiques de 1962 et 1994 (© IGNT))

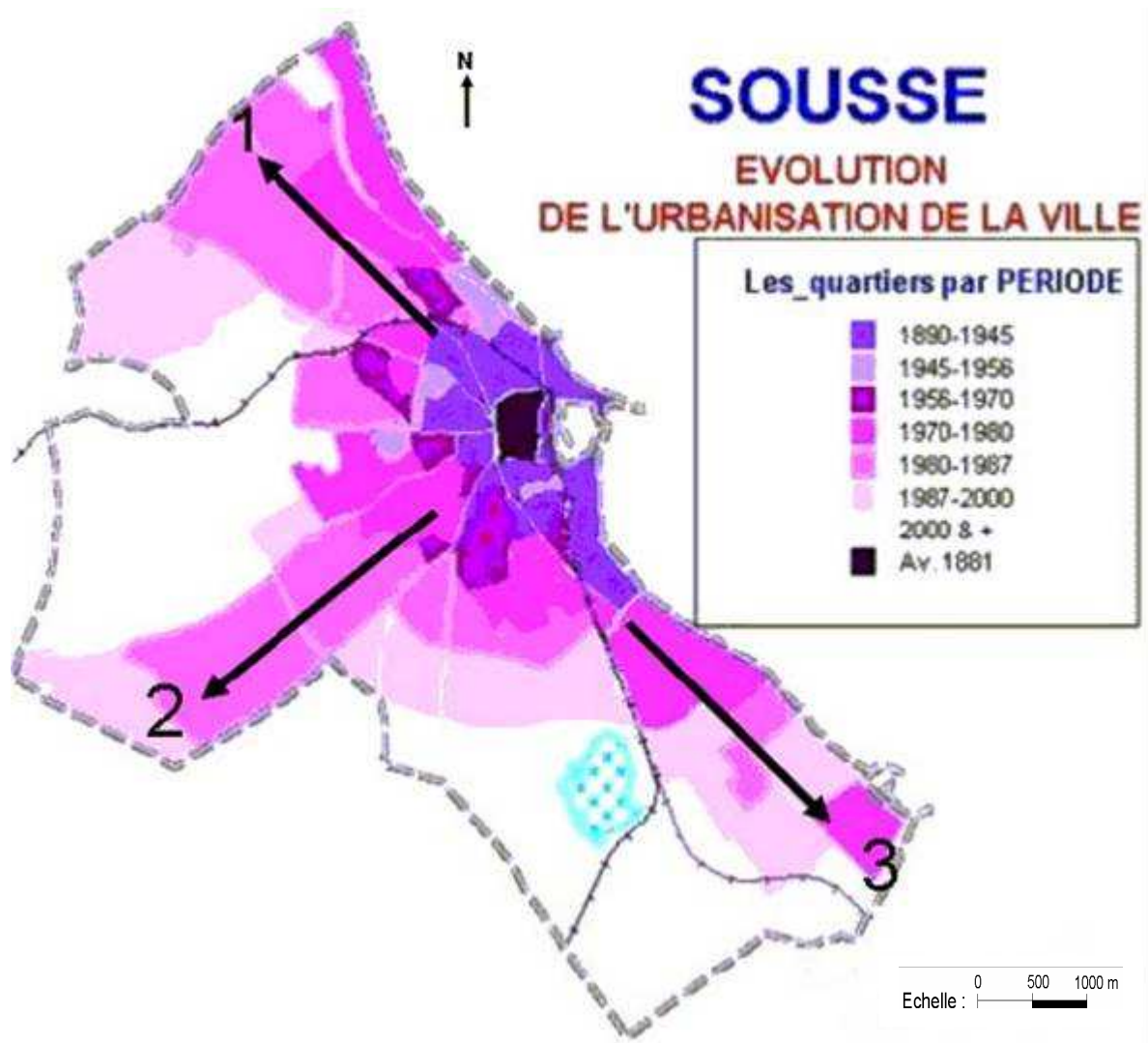


Figure 27 : Evolution urbaine de Sousse entre 1890 et 2000 selon les trois axes routiers principaux : 1- Sousse-Tunis, 2- Sousse-Kairouan et 3- Sousse-Monastir. Source : Municipalité de Sousse, Gaaliche (1999)

Actuellement, le territoire périurbain de la commune de Sousse est complètement urbanisé où presque (figure 27). L'agriculture n'est représentée que par quelques vieux oliviers situés à l'ouest de la ville de part et d'autre de la route de Kalaâ Sghira, de la rocade Nord-sud (désignée par la route ceinture) et dans la dépression d'oued Blibene (ex oued el *Kharroub*²³¹).

²³¹ Le terme arabe «*Kharroub*» signifie le caroubier, un arbre qui s'adapte bien au climat du Sahel. L'amont de l'actuel Oued Blibene était désigné par Oued El *Kharroub* sur la carte topographique de 1958 alors que la carte topographique de 1994 désigne tout le cours d'eau par Oued Blibene. La désignation de 1958 est certainement liée à la présence du caroubier dans l'agriculture des rives de l'oued. Ayant une longévité courte par rapport à d'autres plantations, on ne garde aujourd'hui que de vieux oliviers concurrencés par l'urbanisation.

C-3- La périurbanisation d'Akouda et Hammam Sousse

C-3-1- Akouda et Hammam Sousse : deux bourgades rurales jusqu'en 1960

À la veille de l'Indépendance, les noyaux urbains de la périphérie de Sousse se réduisent à des bourgades rurales entourées de jardins vergers (*les senias*) et noyées dans de vastes oliveraies. C'était le cas de Hammam Sousse, Akouda, Kalaâ El Kebira, etc. Ces agglomérations ont continué de s'urbaniser dans les limites de leurs vieux centres urbains, presque indifférentes aux dynamiques urbaines qui caractérisent Sousse, la « métropole » voisine²³². Dans toutes ces bourgades et surtout à Hammam Sousse, le modèle rural de l'habitat prime sur les quelques innovations apportées à la structure de la demeure traditionnelle.

La « Errahba »²³³, entourée de la mosquée et de plusieurs marabouts est aujourd'hui transformée en une place publique. Elle constitue jusqu'à la moitié du XXe siècle le noyau central de la vieille ville de Hammam Sousse, (Djedidi, 1989). En quittant la demeure (*dar*), on s'aperçoit que « toutes les ruelles débouchaient sur les « sania » où s'activait le premier embryon de la population »²³⁴. À Hammam Sousse, le terme « dar », désigne l'habitation traditionnelle avec sa porte cochère « pour laisser entrer charrette et animaux domestiques au sortir et au retour des travaux dans les champs »²³⁵.

Jusque là, la ville de Hammam Sousse mène plutôt un mode de vie traditionnel, basé sur l'agriculture. Ce n'est que plus tard, lorsque « l'État a favorisé la diffusion du fait urbain selon des impératifs de politiques d'équilibre ou de contrôle »²³⁶, que la ville de Hammam Sousse a évolué. Elle s'est distinguée alors comme une des communes les plus urbanisées de la région. Le tourisme, les services et dans une importance moindre l'industrie font partie d'un choix politique pour le développement économique de la commune.

Par ailleurs, la proximité de la mer était un atout pour le développement du tourisme balnéaire. Cela a concerné essentiellement des villes littorales comme Sousse. Mais la réussite de l'activité touristique est liée à l'essor qu'a connu la station balnéaire d'El Kantaoui, annexée à Hammam Sousse, suite à l'extension du périmètre communal de la commune en 1978. Depuis, Hammam Sousse évolue en commune urbaine et perd ses terres agricoles au profit de l'urbanisation.

²³² Akouda est située à près de 7 km (à vol d'oiseau) au Nord de la médina de Sousse, alors que Hammam Sousse n'est qu'à quelques 5 km seulement. Les trois villes sont désormais jointes par l'urbanisation.

²³³ Le terme « Errahba » désigne le souk hebdomadaire qui drainent essentiellement les fellahs ainsi que les commerçants de la ville ou siège Errahba et ceux venant d'autres villes, mêmes assez lointaines, pour exposer et vendre leur produits. Mais ce qui distingue Errahba des autres souks hebdomadaires c'est la présence des animaux domestiques destinés à la vente, pour ainsi dire qu'Errahba doit son nom à la présence des animaux mais aussi des produits agricoles notamment les céréales.

²³⁴ H. Djedidi, de la Gurza punique aux maisons de la mer, in Architecture Méditerranéenne, Tunisie, 2001, Revue internationale d'architecture, p. 162.

²³⁵ H. Djedidi, op. cit., p. 162.

²³⁶ Amor Belhedi (1986), Les petites villes en Tunisie, Texte rédigé dans le cadre d'un projet d'Urbama sur les petites villes en Tunisie. <http://amorbelhedi.azotobac.com/petitevilles.htm>

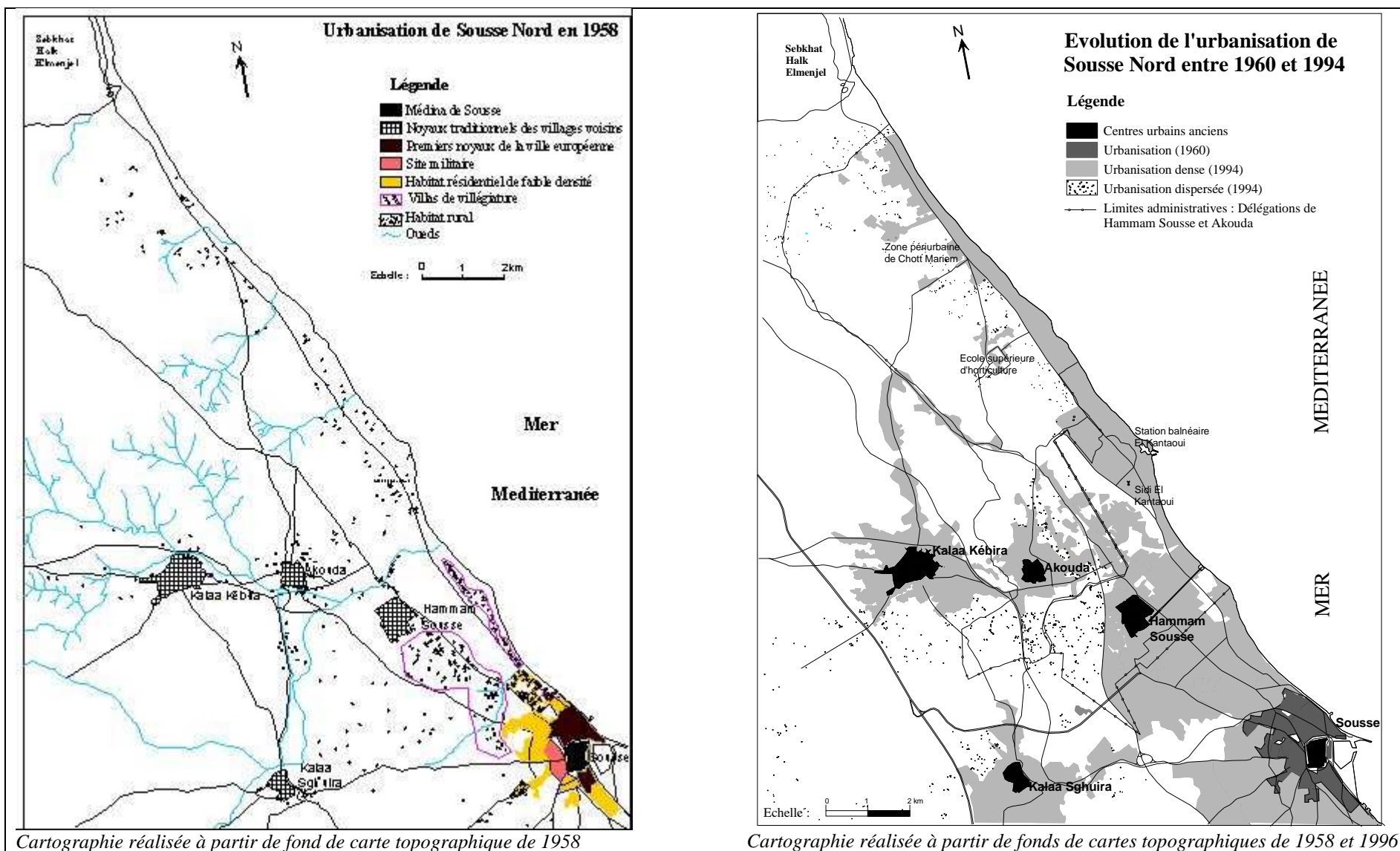


Figure 28 : Cartographie des transformations spatiales à Sousse nord entre 1956 et 1994

C-3-2- L'essor urbain des communes voisines de Sousse

Hammam Sousse et Akouda sont deux territoires traditionnellement agricoles. Mais ces deux communes littorales ont connu des transformations géographiques importantes pendant le dernier quart du XXe siècle. Les évolutions permanentes des deux territoires n'empêchent que les intérêts urbanistiques restent différents.

En revanche, l'agriculture persiste aux alentours de Akouda comme une activité économique importante, malgré les concurrences pour l'usage du sol. L'habitat spontané est un des mécanismes de la croissance urbaine de la ville d'Akouda. L'exode rural et les difficultés de production des terrains à bâtir sont à l'origine du développement de la forme urbaine illégale. Généralement toléré par les pouvoirs publics, l'habitat illégal est parfois admis comme une des formes de production de l'espace urbain.

L'habitat résidentiel de moyen et haut standing est une autre forme urbaine qu'on peut observer. Il s'agit d'un habitat horizontal qui se disperse autant qu'on s'éloigne du centre-ville. Cela s'est traduit par une forte consommation de l'espace agricole. La permanence de certaines cultures, souvent marginales, dans les interstices des constructions est engendrée par l'urbanisation des terrains nus y compris les *h'madas* (ou impluvium), des collines nécessaires au captage et à la collecte des eaux de ruissellement au profit des oliveraies. Plus tard, se sont les olivettes qui seront construites par de nouveaux acquéreurs.

C-4- Identification de l'agriculture des deux communes

L'analyse des photographies aériennes (missions 1962) et de la carte topographique de 1958, relatives au littoral nord de Sousse permet le découpage géographique du territoire en trois zones agricoles distinctes mais complémentaires et diversement influencées par l'avancée de la ville.

C-4-1- Le premier secteur

Il englobe surtout les jardins maraîchers des plaines sableuses du front de mer localisées entre Sousse et Chott Mariem. Il s'agit d'un parcellaire qui est aménagé perpendiculairement à la plage. L'unique valeur foncière de ce secteur, il y a quelques années, est son aptitude aux cultures. Cet intérêt n'est d'ailleurs manifesté que par les paysans qui exploitent et soignent singulièrement leurs cultures, en dehors de tout encadrement ou autre forme d'assistance publique. Parmi les soins apportés, on note la construction de mini brise-vent autour des cultures, la confection et la stabilisation des *gozs*²³⁷ pour briser les vagues et minimiser les effets de l'érosion éolienne et l'embrun marin. Ces terres sableuses, considérées par les pouvoirs publics comme des sols de qualités agronomiques marginales, ont été préservées de l'urbanisation jusqu'au début des années 60. Les quelques villas construites en retrait derrière les petites exploitations agricoles de front de mer représentent la seule forme urbaine existante à cette époque.

Les cultures maraîchères sont conduites selon un système d'exploitation exceptionnel qui semble ne se reproduire nulle part ailleurs en Tunisie, selon un fellah de Hammam Sousse²³⁸. Les cultures se font dans du sable amendé grâce à des apports de fumier.

²³⁷ Certains fellahs désignent par le terme *goz* la tabia protectrice des cultures confectionnée le long de la plage. Pour d'autres, le terme *goz* est utilisé pour désigner les deux grandes dunes littorales, localisées de part et d'autre de la baie de Sidi El Kantaoui ; avant leur destruction lors de la construction des hôtels. Ces deux *goz* permettaient jadis la protection des cultures de proximité contre l'embrun marin et l'ensablement.

²³⁸ Selon ce fellah, " *le système de culture pratiqué dans le sable en front de mer est inventé par les agriculteurs Hammamya qui se sont spécialisés dans ce type de culture* ". Extrait des entretiens.



Echelle : 0 500 1000 m



Jardins maraîchers et puits de Surface

Figure 29 : Abondance des puits de surface dans la commune de Hammam Sousse sur les berges d'Oued El Hammam, les villas des pins en bord de mer et aux environs du mausolée Sidi El Kantaoui. (Carte topographique de 1958)

De ce fait, l'espace agricole de la bande littorale se transforme en un lieu privilégié pour l'accueil des aménagements touristiques qui s'installèrent rapidement sur la corniche de Sousse, engendrant la suppression des cultures (figures 30). Les transformations spatiales n'ont pas cessé de s'accomplir tout au long de la frange littorale, notamment à partir de 1980, date de la mise en service de la station balnéaire d'El Kantaoui (Figure 31). Il semble que la construction de cette station a ouvert la voie à l'urbanisation du reste de l'espace rural de la bande littorale Sousse-Chott Mariem qui a atteint son comble pendant les deux dernières décennies du XXe siècle.

²³⁹ La ville de Hammam Sousse s'est dotée de deux plans d'aménagements Urbain (PAU), depuis l'Indépendance en 1956. Les premier PAU date du 23-12-1961, le second PAU confirmant entre autres l'extension de l'aire communale jusqu'au limites de la zone touristique d'El Kantaoui, a été approuvé par le décret 78 : 1093 du 19-12-1978.

La réussite des cultures est liée aussi à l'utilisation d'espèces maraîchères locales, parfaitement adaptées aux conditions du milieu. L'arrosage des cultures est assuré par l'eau de puits. Des dizaines de puits de surface ont été creusés à cet effet. Ces puits dont la plupart sont encore présents sur le territoire d'Akouda et celui de Hammam Sousse avant l'extension de la commune en 1978²³⁹, ont été déjà révélés sur les documents cartographiques, notamment la carte topographique de 1958 (figure 29). Ce secteur était le premier à être profondément touché par les transformations.

En effet, quelques maisons de villégiature et/ou rurales étaient la seule forme urbaine au sein de l'espace littoral avant les années 1960. Mais depuis cette date, on assiste à l'émergence du tourisme comme une ressource économique nouvelle et prometteuse.

C-4-2- Le deuxième secteur

Il concerne les jardins vergers occupant les plaines situées aux alentours des centres urbains de Hammam Sousse, Akouda et l'agglomération de Chott Mariem, les rives des oueds (y compris les zones inondables) ainsi que les plaines moyennement sableuses de la deuxième frange littorale. Il s'agit de cultures maraîchères, conduites en intercalaires des oliviers et autres fruitiers (grenadier, figuier, mûrier, etc.). Cette polyculture est souvent concurrencée par les usages urbains (habitat, activités de services et commerces, routes, etc.). D'ailleurs, la proximité d'une route constitue un facteur important d'implantation des dits immeubles. Les espaces agricoles de part et d'autre de l'ancienne voie romaine Sousse-Hergla (actuelle route touristique), entre Sousse et Sidi El Kantaoui se sont transformés profondément, sous l'effet de l'urbanisme balnéaire et de villégiature. Entre El Kantaoui et Chott Mariem, l'urbanisation s'est propagée tant sur les terrains nus que sur les terres cultivées selon le système de production traditionnel ou en intensif. Actuellement, la route touristique favorise sur ses bords, surtout côté mer, une importante concentration urbaine, jamais vu à Sousse nord.

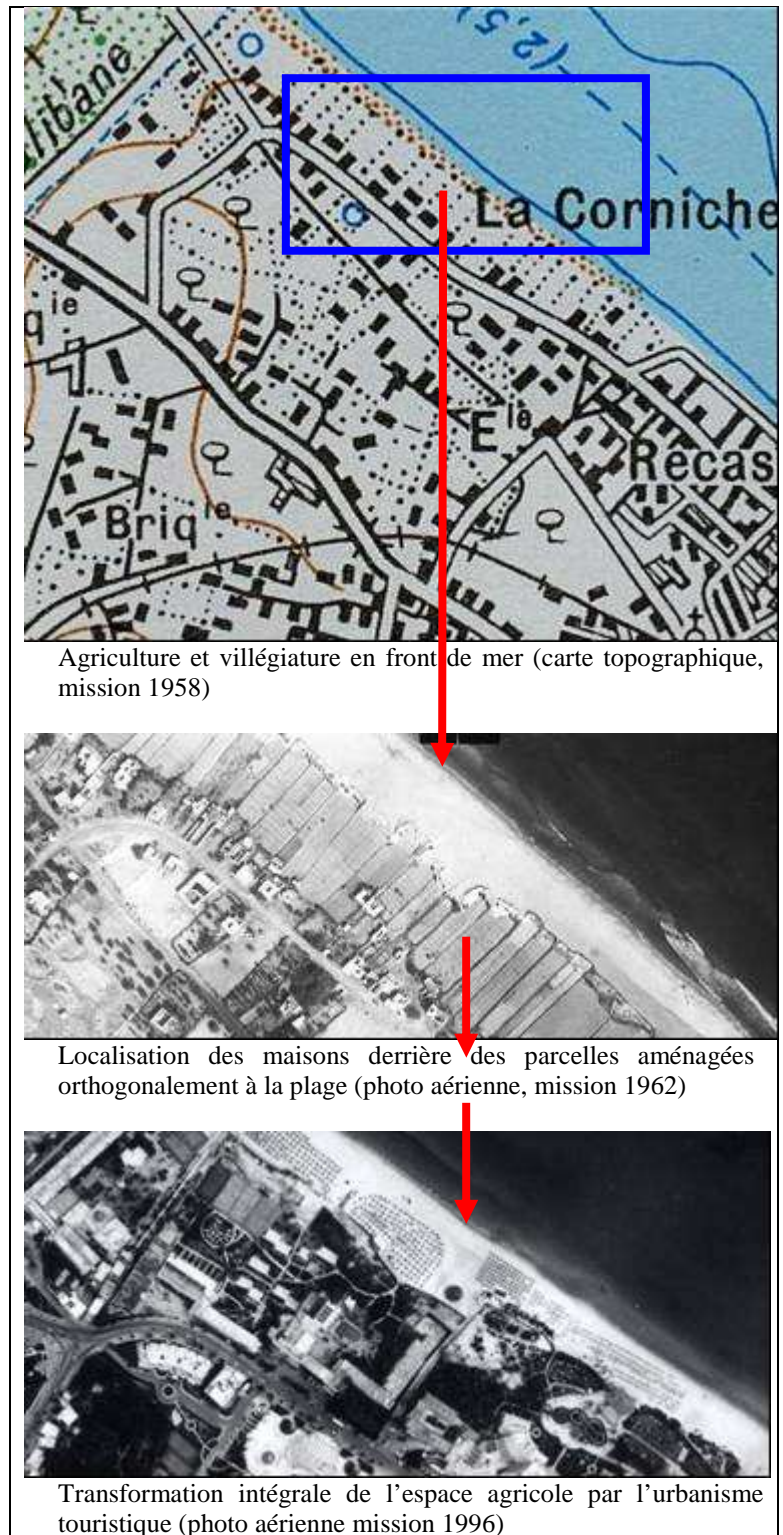


Figure 30 : Artificialisation de l'espace agricole de front de mer



Figure 31 : Occupation du sol par l'agriculture (jardins maraîchers en front de mer, les senias et oliveraies en arrière plan) avant l'aménagement de la station balnéaire d'El Kantaoui sur ce même site au courant des années 1970. (Photo aérienne, mission 1970).

Les terrains agricoles attenants aux périmètres publics irrigués (PPI), à Chott Mariem comme à Akouda, sont de plus en plus fragilisés par l'irrésistible extension urbaine. Même les PPI,

dont l'aménagement a nécessité des fonds publics importants (réformes agraires²⁴⁰, installation du réseau d'irrigation et aménagement des pistes), n'ont pas été épargnés par ce fléau.

Il se trouve que le développement de la ville aux dépens des terres agricoles est devenue une fatalité. Les pouvoirs publics ne se sont jamais inquiétés de la disparition de ces terres, considérées par les planificateurs et les aménageurs comme des réserves foncières, avant même qu'elles soient programmées dans les schémas directeurs ou désignées comme telle dans les plans d'urbanisme.

C-4-3- Le troisième secteur

Ce secteur est consacré essentiellement à l'oléiculture ou *ghabas*²⁴¹ d'oliviers. Il s'agit de la culture de l'olivier selon la technique du *meskat*, un système hydraulique traditionnel. Ces terres agricoles comptent parmi celles les moins menacées par l'urbanisation.

Pourtant, on enregistre, au départ, l'implantation libre des unités industrielles de part et d'autres des axes routiers et la construction des résidences secondaires sur les impluviums des oliveraies. Cette situation s'est traduite par l'émergence de la plus-value foncière et la déstabilisation de l'activité agricole dans les terres voisines ; ce qui a accéléré leur transformation.

Dans ces conditions, les fellahs sahéliens ont tenté d'ajuster leur stratégie de production en fonction des évolutions de l'espace périurbain. Cela s'est traduit souvent par la valorisation temporaire des terres en pratiquant des cultures saisonnières ou bien la réduction pure et simple des travaux d'entretien (comme pour le cas de l'olivier). Mais la difficulté de conservation des terres agricoles peut être liée aussi à des facteurs internes à l'exploitation, comme l'absence de repreneurs parmi les membres de la famille, le coût élevé de la main d'œuvre agricole et sa rareté, l'éloignement du propriétaire et l'émergence des conflits inter héritiers.

Les transformations spatiales qu'on observe actuellement de part et d'autre de la station balnéaire d'El Kantaoui, constituent un exemple riche d'indicateurs sur les conséquences de l'urbanisation, contrôlée ou non. L'amélioration des voies de circulation et la généralisation de la voiture privée y ont contribué en accentuant la mobilité des citoyens dont bon nombre préfère habiter en milieu rural tout en gardant le travail en ville.

C-5- Périurbanisation et transformation des espaces ruraux

La libéralisation de l'économie tunisienne, pendant les années 1970, a été à l'origine des transformations enregistrées au sein de l'espace rural de Sousse nord. Fondée au départ sur la modernisation de l'agriculture, l'économie s'est ensuite appuyée sur le développement du tourisme, l'industrie et les activités de service.

À Sousse nord, la localisation de la zone touristique en milieu rural a contribué à la valorisation de cet espace pour les usages urbains. Cela coïncide avec le changement du rapport du citoyen vis-à-vis de cet espace rural, ce qui a amorcé un mouvement de la ville vers la campagne (l'exode urbain) et engendré l'émergence de la spéculation foncière. La ruée des urbains vers la campagne périurbaine s'est accompagnée par un abandon progressif des

²⁴⁰ Si les pouvoirs publics ont réussi à établir, partiellement, les réformes agraires dans les PPI de Chott Mariem, ça n'a pas été le cas dans les PPI de Akouda qui ont été aménagés sans réformes agraires. Cette défaillance a facilité, ultérieurement, l'urbanisation d'une partie importante des quartiers limitrophes à la commune de Hammam Sousse.

²⁴¹ *Ghaba* est un terme arabe qui désigne la forêt d'une manière générale. Mais pour les Sahéliens, le vocable *Ghaba* désigne une oliveraie conduite en sec : *Ghabet ezzitoun* veut dire la forêt des oliviers.

cultures et la disparition graduelle des petites exploitations traditionnelles de front de mer. Les jardins vergers et, en partie, les oliveraies de la couronne périphérique ont été touchés à leur tour par le processus de périurbanisation. Toutes ces évolutions géographiques ont engendré la transformation dans la structure de l'espace périurbain de Sousse.

L'agriculture dans ce territoire se distingue par l'originalité des systèmes de cultures mis à l'œuvre : maraîchage dans les *Chatt* et *wilja* sur les terres sableuses en front de mer et oliviers en *meskat* sur des collines pierreuses de faible fertilité. Il s'agit en fait de terroirs spécifiques et hautement valorisables, tant de point de vue de la sécurité alimentaire qu'au regard de la valeur patrimoniale et paysagère. Mais les transformations occasionnées par l'étalement urbain ne font aucun doute. Cette urbanisation n'est certainement pas liée à un épuisement des réserves foncières dans les villes de Sousse, Hammam Sousse et Akouda. Elle découle plutôt d'une demande sociale pour un nouveau cadre de vie : désir de mener un mode de vie urbain à la campagne.

C-5-1- Urbanisation des PPI

L'urbanisation des terres agricoles a engendré l'enchérissement du prix du foncier, surtout à proximité de la mer. Ces conditions ont conduit les nouveaux acquéreurs à chercher des lots moins coûteux, ailleurs. La réponse a été trouvée dans les oliveraies périurbaines et les PPI qui sont strictement interdits de construction. Le recoupement des résultats de l'analyse des informations²⁴² dont nous disposons dévoile nettement le fait urbain à l'intérieur des PPI.

L'urbanisation d'une partie des PPI découle ici d'une défaillance des politiques publiques puisque les outils réglementaires n'ont pas été accompagnés par les moyens financiers et humains nécessaires à leur application.

Les pouvoirs locaux se sont engagés, depuis quelques temps, dans la recherche d'une solution pour éviter le pire, l'urbanisation intégrale des PPI. La proposition à débattre, consiste à changer le statut de 60 hectares de terres cultivées en intensif dans les PPI, adjacentes à la route touristique, côté Ouest, afin de permettre leur urbanisation selon un plan d'aménagement²⁴³. Il s'agit d'une proposition qui s'apparente plutôt à l'acceptation d'un état de fait, suscité par une situation de crise spatiale, qu'à une réponse adéquate au problème posé.

Le recul de l'activité agricole est lié, entre autres, à la rareté de la main d'œuvre qui s'est orientée vers le travail en ville, dans les services, le tourisme et les activités annexes. La proximité du milieu urbain a influencé aussi certains agriculteurs qui n'ont pas tardé à s'engager dans des activités urbaines. L'activité urbaine peut se transformer, dans certains cas et à plus ou moins long terme, en une activité principale qui assure l'essentiel des revenus du ménage. Dans ce cas de pluriactivité, l'agriculture devient, de fait, une activité secondaire garantissant l'autonomie alimentaire et parfois un revenu complémentaire. D'après nos entretiens avec les techniciens des services de vulgarisation agricole, une part non négligeable des terres propriété de fellahs pluriactifs est considérée comme « non valorisée rationnellement ».

²⁴² Nos sources d'informations sont les suivantes : cartes d'occupation des sols, cartes topographiques et de la photographie aérienne récente, documents fournis par les services agricoles, entretiens avec des agriculteurs, des responsables et techniciens du CRDA et de la CTVa et observation sur terrain.

²⁴³ Chott Mariem : Propositions pour la protection des périmètres irrigués pour la production intensive des primeurs de la pression urbaine, Ministère de l'agriculture, CRDA de Sousse, septembre 2002.

C-6- Effets de la modernisation de l'agriculture Sur l'évolution de l'agriculture traditionnelle

Les mutations des espaces agricoles périurbains ont été favorisées aussi par les nouveaux systèmes de production agricole basés essentiellement sur l'intensification et la modernisation de l'agriculture. Les petites exploitations, représentées principalement par les cultures bordières, exclues du système d'intensification, de l'appui de la part des pouvoirs municipaux et des services de l'agriculture, ont été extrêmement fragilisées et sont condamnées à disparaître du paysage côtier. Les cultures intensives des PPI, à caractère marchand pour la plupart, intéressent davantage les pouvoirs publics qui ne cessent de soutenir les agriculteurs pour mieux faire fructifier leurs terres. Quant aux olivettes, leur production dépend plus de l'attention des agriculteurs vis-à-vis de leur entretien que de l'appui des politiques agricoles.

L'aménagement des PPI s'est accompagné de l'évolution des techniques et l'amélioration des moyens de production (irrigation, introduction de variétés sélectionnées, utilisations intensives des engrais et pesticides, etc.). Cela a permis aux fellahs de surmonter peu à peu les contraintes du milieu (aridité du climat et rareté des terres cultivables) et assurer une utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation et optimiser les rendements. Toutefois, le choix des terres pour la réalisation des PPI a suscité des conflits sociaux et spatiaux.

C-6-1- Des conflits d'ordre sociaux

Hormis la résistance des populations particulièrement rurales et commerçantes à la politique de collectivisation, d'autres problèmes sociaux ont été provoqués par les politiques agricoles mises à l'œuvre durant les années soixante.

Les fellahs qui détiennent une exploitation dans les PPI et surtout ceux présumés solvables²⁴⁴, sont favorisés par rapport aux autres fellahs. Ils bénéficient d'une facilité d'accès aux crédits agricoles et d'encouragements multiples (semences, engrais, formation professionnelle, vulgarisation, ...). Quant aux petits exploitants, ils se trouvent marginalisés par la nature même du système (État providence) du moment où ils sont exclus des possibilités de crédits qui leur permettent d'améliorer les cultures et augmenter les rendements. Parmi ces fellahs, on cite ceux de Hammam Sousse qui exploitent jadis la bande littorale en front de mer et dont les exploitations ont fait l'objet d'expropriation pour la construction de la station balnéaire d'El Kantaoui. Quelques uns de ces fellahs ont du délocaliser leur exploitation ailleurs, alors que d'autres, faute de moyens financiers, ont abandonné le métier de fellah et se sont engagés dans des activités urbaines.

C-6-2- Des conflits d'ordre spatiaux

Les usages multiples du foncier rural du littoral de Sousse nord à la fois pour l'agriculture et le loisir, pourtant considéré comme étant un espace agricole à protéger, ont provoqué l'émergence de conflits d'usage depuis la création du premier noyau urbain, la station balnéaire d'El Kantaoui.

²⁴⁴ Nous désignons par agriculteurs solvables ceux considérée par les services bancaires comme étant capables de rembourser leurs crédits. Cela leur permet de bénéficier de nouveaux crédits en vue d'améliorer les conditions de production de leurs exploitations.

Le conflit d'usage du sol agricole ne s'est pas manifesté uniquement entre les fellahs et l'Agence Foncière Touristique (AFT), représentant ici le Ministère du Tourisme mais aussi entre ce même Ministère et celui de l'Agriculture. Cela s'explique par la réaffectation de 20 hectares, représentant des quartiers du secteur II et III dans les PPI de Chott Mariem²⁴⁵ (CTVA²⁴⁶ de Akouda, 2004). Il s'agit des uniques quartiers, localisés à l'Est de la route touristique et qui n'ont pas été exploités jusqu'à leur urbanisation. Selon un fellah propriétaire d'une exploitation dans ce secteur, les travaux d'installation du réseau d'irrigation ont été interrompus pour faciliter les opérations d'expropriation pour la construction des hôtels (figure 32).

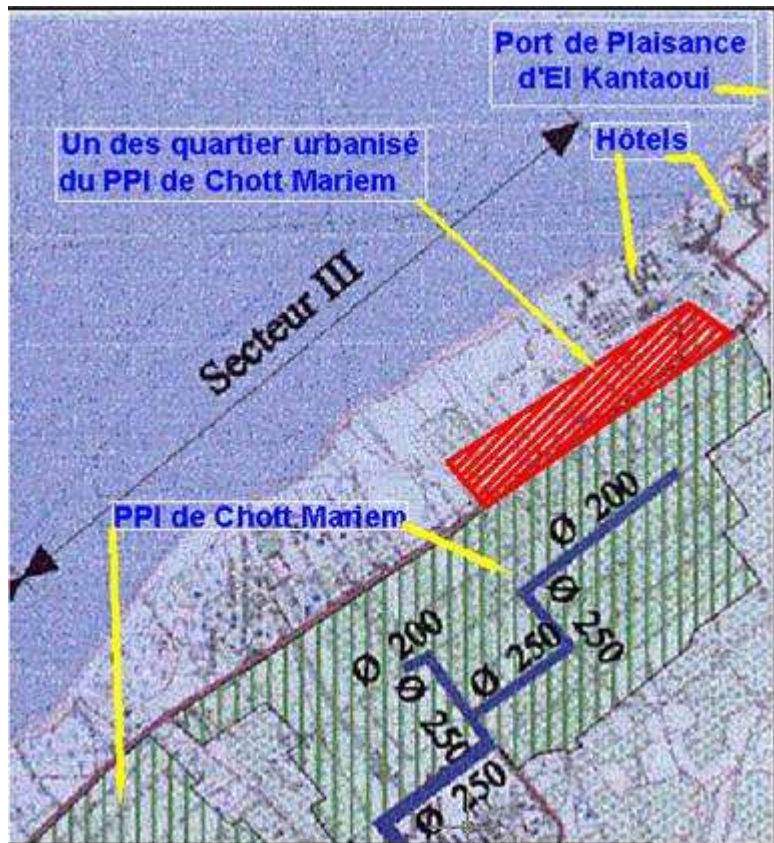


Figure 32 : Intégration d'un quartier des PPI dans le projet touristique

L'urbanisation des dits quartiers a été vérifiée par des sources différentes : les responsables de la CTVA de Akouda, les plans récents de l'état d'évolution des PPI de Sousse et nos observations sur terrains.

C-6-3- Contrecoups de l'expropriation et de la modernisation de l'agriculture

L'abandon des cultures et la cession des terres s'expliquent, selon les fellahs, par plusieurs raisons dont les principales sont les suivantes :

- l'expropriation : dans les faits, l'expropriation pour utilité publique est considérée par les propriétaires terriens comme une action injuste à leur égard. Pour eux, l'utilité publique concerne la réalisation d'équipements publics. Il s'agit, selon l'un d'entre eux, « *de la construction des routes, hôpitaux, écoles, aéroports, ...etc. Mais lorsque-il s'agit de nous priver de nos terres à des prix symboliques voire insignifiants, puis les vendre par la suite à des particuliers (les promoteurs touristiques) et à des prix plus intéressants, nous préférons, au besoin, les vendre nous-mêmes directement à ces nouveaux acquéreurs* »²⁴⁷. Dans le même

²⁴⁵ L'aménagement des périmètres irrigués de Nebhana (13 au total) entamé à partir de 1965 s'est achevé en 1978. Néanmoins, tous les périmètres n'étaient opérationnels qu'à partir de 1971 au moyen de conduites posées à même le sol ; dans l'attente de la mise en service du réseau souterrain définitif, accompli en 1973 pour le PPI de Chott Mariem.

²⁴⁶ CTVA = Cellule Territoriale de Vulgarisation Agricole.

²⁴⁷ Extrait des entretiens réalisés avec un fellah de Hammam Sousse (2004).

temps, il semble que les mauvaises conditions dans lesquelles s'était accomplie l'expropriation étaient à l'origine de l'inquiétude des fellahs. Cette crainte s'est transformée en vigilance chez ceux qui n'ont pas été encore touchés par l'expropriation. L'instabilité qui règne autour du sort du reste des terres a encouragé des urbains aisés à tirer profit de la situation pour acquérir des lots de terrain et y construire des résidences secondaires en bord de mer. Les fellahs, influencés par la plus-value foncière, se sont mis à vendre, clandestinement, leur terre, « *ce qui a leur permis d'encaisser, d'un seul coup, des sommes d'argent qu'ils n'ont jamais empoché, autant, pendant toute leur vie* »²⁴⁸. Depuis, et en moins de deux décennies, toute la bande littorale de part et d'autre de la zone touristique d'El Kantaoui a été ouverte à une urbanisation illégale intense, bouleversant propriétés foncières, cultures, faunes, flores et paysages ruraux et littoraux.

• La modernisation sectorielle de l'agriculture a mis en difficulté les petites exploitations et favorisé leur lente disparition. Cela s'est traduit aussi par la réduction, tant du nombre de fellahs²⁴⁹ que celui de la main d'œuvre agricole, et le déclin graduel des agricultures traditionnelles notamment celle de l'olivier dont les principaux signes sont les suivants :

- vieillissement de plus de 30 % des oliviers, manque d'entretien et baisse de la production²⁵⁰ et exode des fellahs moyens, propriétaires ou locataires ;
- fuite de la main d'œuvre agricole, surtout les jeunes, vers d'autres secteurs mieux rémunérateurs comme l'industrie, le tourisme ou le bâtiment;
- abandon progressif des agricultures traditionnelles notamment celles en bord de mer, par manque de repreneur et de main d'œuvre agricole, face à des rendements souvent faibles (CRDA de Sousse, 1981).

Les fellahs de Akouda, propriétaires d'exploitations plus rentables dans les périmètres irrigués (comme à Chott Mariem), ont abandonné complètement la culture des terres en bord de mer. Ce n'est pas le cas pour certains fellahs de Hammam Sousse qui ont continué de cultiver leurs petites exploitations, malgré la pression urbaine. Dans ce deuxième cas où l'agriculture représente parfois la principale, voire l'unique ressource économique d'une famille nombreuse, la terre est considérée comme un bien familial qu'il faudrait conserver et transmettre aux générations futures.

En tout cas, il semble que les recommandations du plan quinquennal de développement régional 1969-1972²⁵¹ ont amorcé les mutations géographiques à Sousse nord. Et, la modernisation de l'agriculture devrait profiter, selon ces recommandations, au tourisme en approvisionnant les restaurants de la zone touristique en produits alimentaires de qualité, surtout en hors saisons.

²⁴⁸ Extrait des entretiens réalisés avec un fellah de Hammam Sousse (2004).

²⁴⁹ L'agriculture a connu auparavant les mêmes inquiétudes sociales dans d'autres pays, mêmes développés comme ceux de l'Europe occidentale. Ce constat a été vérifié par plusieurs chercheurs dont P. Donadieu selon lequel, « *la modernisation agricole s'accompagne depuis plus d'un siècle de la diminution du nombre d'exploitants, de l'augmentation de la production et des surfaces moyennes des fermes* », in P. Donadieu, *des mots de paysage et de jardin*, ENSP 2001, p 16.

²⁵⁰ In CRDA de Sousse, journées d'étude du 5^{ème} plan, rapport de la commission de l'agriculture, février 1981.

²⁵¹ Gouvernorat de Sousse, Comité Régional du Plan, projet du plan quinquennal de développement régional 1969-1972, Documents préparatoires pour le troisième plan national, mai 1968.

Conclusion

Sousse a connu deux périodes importantes qui ont marqué son histoire urbaine : avant et après l'Indépendance du pays en 1956. Durant la première période (l'ère coloniale), la ville de Sousse a empiété, pour la première fois, sa campagne voisine, suite à des agrandissements successifs de son périmètre communal. Les extensions urbaines se font généralement aux dépens des terres cultivées, voisines jadis de la médina. Mais c'est après l'Indépendance du pays et surtout à partir des années 70-80 que le processus urbain s'est renforcé grâce la mise en place de politiques économiques centrées sur le développement de l'industrie et du tourisme. Ces nouveaux projets économiques ont participé à l'offre de l'emploi et favorisé la mobilité interne des populations urbaines et rurales. Cela s'est traduit par l'accroissement rapide des populations de Sousse et des villes voisines surtout entre 1985 et 2000, périodes pendant lesquelles l'espace rural a été sérieusement touché par la périurbanisation.

Depuis, l'activité agricole ne cesse de rencontrer des difficultés et la proximité de la ville n'est plus seulement un atout, comme auparavant, pour le développement de l'activité agricole. Malgré cela, l'agriculture sahélienne continue de se développer et s'adapter à la ville. Elle ne cesse de participer, encore aujourd'hui, à l'organisation du territoire soussien et de façonner les paysages périurbains, malgré les contraintes et le recul, voire la disparition de certains types d'agriculture.

La régression de l'agriculture sahélienne pose donc, non seulement la question des conséquences des politiques économiques et de développement agricoles mais aussi les rôles et les effets des politiques publiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine.

Quel est le rôle que ces politiques attribuent à l'activité agricole ? Est-ce que les planificateurs accordent une place à l'activité agricole dans l'organisation des territoires périurbains. Et, quel est l'impact de la gestion foncière dans les transformations géographiques actuelles. C'est ce que nous souhaitons développer dans le chapitre suivant.

Les caractéristiques des politiques publiques dans l'organisation urbaine et agricole en Tunisie et à Sousse Nord

La difficulté de préservation des terres agricoles aux alentours des villes du Sahel est liée, aux changements d'usage des sols au profit de la ville et à la complexité du régime foncier. Dans le même temps, les politiques publiques se faisaient, depuis les premières années de l'Indépendance, en fonction de l'évolution des régimes fonciers agraires, fondés en grande partie sur le droit musulman²⁵².

A- Evolution de la législation et de la gestion foncière en Tunisie

La Tunisie a hérité, à la date de l'Indépendance, de régimes fonciers agraires variés et complexes, résultant de situations et pratiques ancestrales (Gharbi, 2002). La politique foncière est passée par trois étapes qui ont marqué l'évolution de la législation et de la gestion foncière en Tunisie : étape précoloniale, étape coloniale et étape de l'Indépendance.

A-1- Etape précoloniale

Le régime foncier en Tunisie était, jusqu'à la veille du protectorat (1881), géré par le droit musulman (ou droit coutumier). Selon l'Agence Foncière Agricole (AFA)²⁵³, ce système a été à l'origine de l'existence de plusieurs tenures foncières traditionnelles à coté des propriétés privées ou domaniales. Parmi les tenures traditionnelles on trouve les terres collectives exploitées par les tribus qui en ont la jouissance, et les terres *habous*²⁵⁴. Parallèlement, et depuis le XIXe siècle, une part importante des terres agricoles était exploitée (directement ou indirectement) par des citoyens. C'est ce que confirme Hafd Sethom selon lequel « *la mainmise des citoyens sur les terres agricoles à la veille du protectorat était considérable. Elle représentait une des principales formes de domination de la campagne par la ville, en plus de la pression fiscale* »²⁵⁵. En effet, le régime foncier comportait durant cette période :

²⁵² Le régime foncier musulman, en Tunisie, n'a cessé de connaître des modifications, depuis le début du protectorat français en 1881 jusqu'à son abolition totale dès le début de l'Indépendance du pays en 1956.

²⁵³ L'Agence Foncière Agricole (AFA), décret n° 99-1877 du 31 août 1999, est la nouvelle désignation de l'ancienne agence de la réforme agraire dans les périmètres publics irrigués (PPI). Outre les PPI, la mission de l'AFA concerne aussi : - l'application de la réforme agraire dans les terres sises à l'intérieur des périmètres d'irrigation de la basse vallée de la Medjerda ; - la réalisation des opérations d'aménagement foncier dans les périmètres irrigués équipés par les privés ; - la réalisation des opérations d'aménagement foncier dans les périmètres en sec à potentialités agricoles importantes et le suivi de la mise en valeur dans les PPI. In République Tunisienne, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, Agence Foncière Agricole, Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (ICARRD), « *La Réforme Agraire en Tunisie* », Mars 2006. <http://www.icarrd.net/>

²⁵⁴ Le terme *habous* désigne une terre immobilisée et mise hors commerce par son propriétaire. Une fois le statut foncier est gelé, le rapport de ces terres est affecté, soit à une œuvre pieuse, charitable ou sociale, soit à des héritiers déterminés. Dans la loi coranique, la propriété *habous* reste éternellement attachée à la personne du fondateur, prolongeant sa volonté de non-dispersion et de protection des biens accumulés soit au profit de sa famille, jusqu'à l'extinction du dernier descendant mâle, soit au profit d'une œuvre pieuse (zaouïas, mosquées), ce qui l'apparente au droit de main morte, soit encore pour les soustraire à toute spoliation. Ainsi, l'intégralité du patrimoine est préservée au cours des générations. Par ailleurs, « *Les zaouïas avaient autrefois de nombreux biens (habous), provenant de donations, dont les revenus leur étaient acquis, mais qu'elles ne pouvaient vendre, véritables biens de mainmorte* ». In Le Colonel, Niox *Géographie Militaire VI, Algérie et Tunisie*, Librairie Militaire de L. Baudoin, 2^{ème} éditions, Paris, 1890, P. 318.

²⁵⁵ H. Sethom, Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie, Cérès production, Tunis, 1992, P. 17.

- des terres *melk* (ou terres privées),
- des terres *arch*, qui sont des propriétés tribales collectives,
- des terres *habous*, terrains de main morte²⁵⁶ (propriétés religieuses), et des terres domaniales (Abdelkafi, 1986 ; Chabbi, 2000 ; AFA, 2006).

A-2- Etape coloniale

Des les premières années d'installation du protectorat français en Tunisie, le projet colonial aussi bien urbain qu'agricole s'est confronté à une situation foncière assez compliquée qui a rendu difficile sa mise en place et ralenti son démarrage.

Afin de contourner cet obstacle législatif, débloquer une situation de plus en plus embarrassante que pose le système foncier traditionnel, faciliter aux colons l'accès à la propriété foncière et favoriser leur implantation (AFA, 2006), les autorités coloniales ont créé, tôt, la loi foncière d'immatriculation immobilière (décret du 1 juillet 1885). L'immatriculation avait aussi pour objet la reconnaissance des droits de propriété des requérants et le développement de la propriété privée. De fait, trois nouvelles institutions se mettent en place : le Tribunal Immobilier, la Conservation de la Propriété Immobilière et le Service de la Cartographie et de la Topographie. Depuis, le système de l'économie coloniale a commencé de fonctionner normalement²⁵⁷, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Car, l'application de cette loi qui fit de la propriété foncière, non seulement un bien patrimonial mais aussi un bien de circulation sur le marché (Chabbi, 2000).

« *La création, en 1890 de la Direction de l'Agriculture donnera en 1896 la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, dans le but de confisquer des terres appartenant soit aux tribus soit à l'administration des habous privés (la Jemi'a)* »²⁵⁸. Certes, l'immatriculation n'a concerné que les terres dont l'autorité coloniale avait besoin, puisque à la veille de l'Indépendance, la majorité des terres restait encore sous le régime du droit musulman. En revanche, la carte foncière du Sahel et des basses steppes réalisée avant la fin du protectorat montre que les Sahel de Sousse est une région de propriété privée ou en voie d'appropriation alors que les principaux habous et terres collectives sont localisés dans l'arrière-pays de Kairouan et de Sfax (figure 33).

Vers la fin du protectorat, le décret du 23 août 1951 a d'abord rajeuni une disposition transitoire du statut de 1935 (art. 33), qui permettait la délivrance d'un titre de propriété privative à toute personne ayant réalisé des plantations ou constructions sur une parcelle de la terre collective (Nasr et al, 1997). Cette action a participé à la transition vers un droit de propriété. Mais le nouveau système d'immatriculation introduisait une véritable dualité dans le régime foncier, entre propriété foncière attestée sous la période coloniale par des titres dits arabes, d'une part, et, des titres de propriété délivrés par la conservation de la propriété foncière, d'autre part, (Chabbi, 2000). La dualité du régime foncier, conservée pendant toute la période du protectorat, s'est montrée comme une des premières préoccupations de l'État.

²⁵⁶ La terre morte est celle qui n'a pas fait l'objet de cultures de quelque nature qu'elles soient. La règle fondamentale du droit public musulman est que "celui qui vivifie une terre par son travail, en devient propriétaire". De sorte que ce qui légitime la propriété ce n'est point la préhension pure et simple mais exclusivement le travail. In Thaâlbî Abdellaziz, op. cit., p. 85.

²⁵⁷ L'immatriculation a permis tant l'achat des terres à des prix dérisoires au profit de grandes sociétés (comme la "Société Marseillaise de Crédit" ou la "Société Cléricale de l'Union foncière de Tunisie") et des grands capitalistes que la progression rapide du domaine agricole colonial, au nord du pays. Un décret promulgué en 1886 vient ouvrir les terres *habous*, qui sont en principe inaliénables, à la colonisation. In Hassan El Annabi, *Annuaire de la Tunisie*, Tunis, 1932. <http://revel.unice.fr/cmedi/bottom#bottom>

²⁵⁸ In H. El Annabi, *Annuaire de la Tunisie*, Tunis, 1932, p. 271

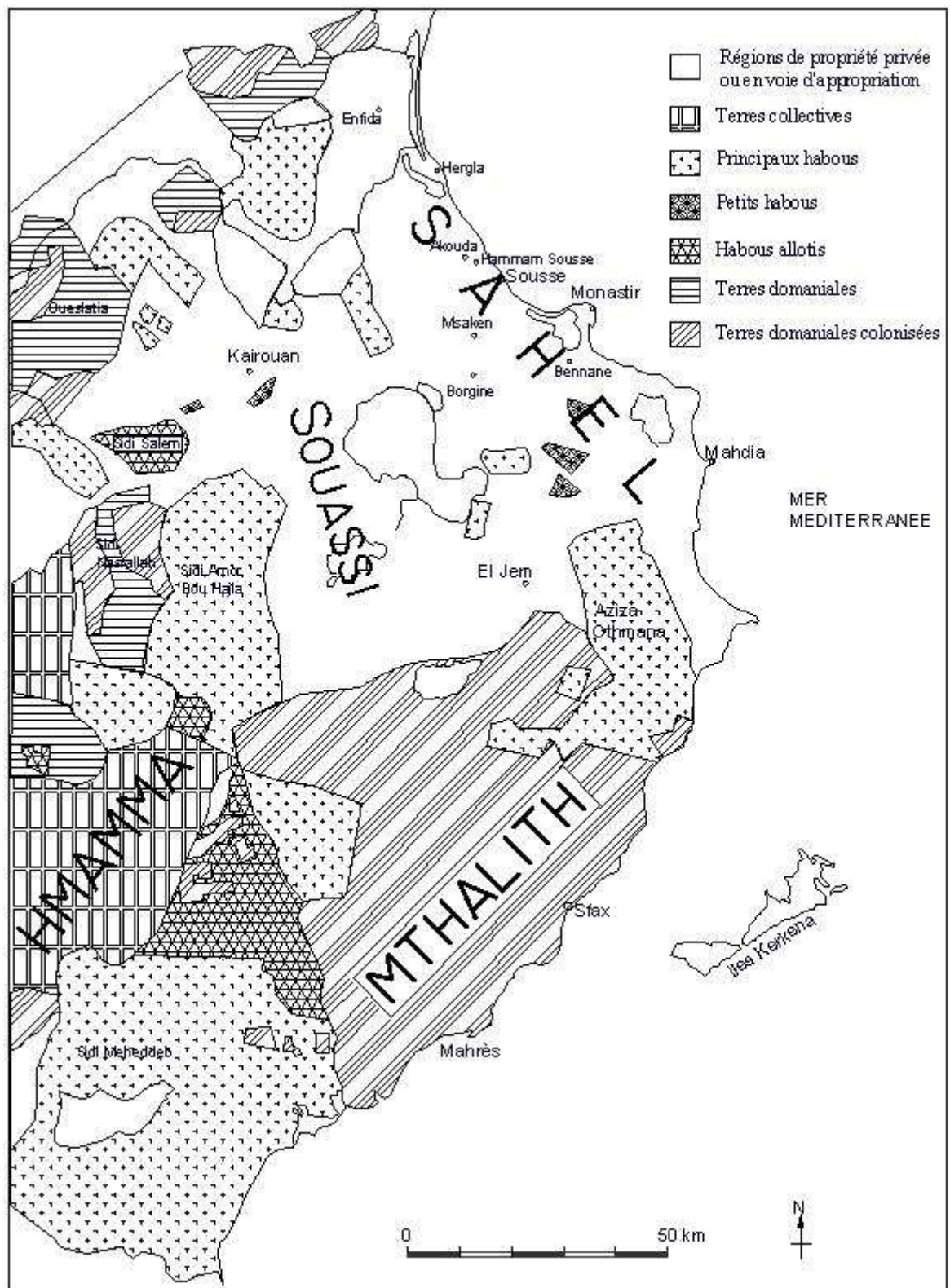


Figure 33 : Carte foncière du Sahel et basses steppes (source Despois, 1955)

A-3- Etape de l'Indépendance

Au lendemain de l'Indépendance, la Tunisie s'essaya, comme le reste des pays du Maghreb nouvellement indépendants, « à la construction d'institutions démocratiques et s'initia à la formulation d'un droit positif moderne alors que les pratiques sociales connaissaient la résurgence de la coutume ou la prégnance du droit musulman »²⁵⁹. L'exercice de la planification spatiale, dont le cadre juridique a pour origine principale le droit français de l'urbanisme, a été conduit par l'Etat sous forme d'expérimentation, souvent marquée par l'urgence (Abdelkefi, Plan bleu, 2001).

A-3-1- Apurement foncier, réformes agraires et incitation à la mise en valeur des terres agricoles

Dès l'Indépendance, l'État a entrepris la réforme des régimes fonciers traditionnels. Les terres *habous* qui constituaient un frein à l'accélération de la privatisation²⁶⁰ des terres agricoles ont été, soit intégrées aux domaines de l'État (propriété privée de l'État), soit distribuées, soit louées à perpétuité à des privés, (Nasr et al, 1997). Environ 1 500 000 hectares des terres "habous" ont été ainsi touchés par cette réforme suite à l'application des décrets parus en 1957 relatifs à l'abolition du régime "habous" (Nasr, 1993)²⁶¹. Les réformes se sont orientées ensuite vers les terres collectives (loi n° 59-83 du 21/7/1959 qui a clarifié les procédures et les conditions d'octroi à tout membre d'une collectivité, d'une parcelle de terre qu'il avait mis en valeur). Cette loi a permis de trancher sur la reconnaissance de la conversion du droit de jouissance en droit de propriété sur les terres collectives. « *La conversion a touché 1,5 sur les 3 millions d'hectares de terres collectives* »²⁶². Durant les années 1960, malgré la nationalisation des terres des colons, le 12/5/1964 (loi 64-28 du 4/6/1964 qui a réformé le statut des terres collectives), la politique dirigiste basée sur la planification et la mise en place de coopératives agricoles a échoué, tant sur les terres privées que sur les terres collectives. Par ailleurs, les pouvoirs publics se sont engagés, dès les premières années de l'Indépendance, dans des actions visant la récupération des terres agricoles détenues par les étrangers. Ensuite, ils se sont concentrés sur l'apurement des tenures agraires : apurement foncier, immatriculation pour l'établissement des titres de propriétés, réorganisation des terres domaniales, réformes agraires dans les périmètres publics irrigués, etc. L'heure est à la réorganisation des terres, dont près de la moitié sont peu ou mal valorisées. L'intégration de ces terres au circuit économique exige non seulement la clarification de leur statut mais aussi l'abandon du droit coutumier. Dans ce dernier cas, le gel des terres par le régime des *habous* constitue un obstacle aux réformes agraires en vu d'une exploitation rationnelle des ressources en sol, voire un frein au développement économique et une source de conflit entre des héritiers de plus en plus nombreux.

²⁵⁹ J. Abdelkefi, *L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens, Etude sub-régionale : Tunisie, Algérie, Maroc*, Plan Bleu 2001, p. 18.

²⁶⁰ « En théorie, le régime de la propriété privée permet d'assurer la sécurité des investissements, de faciliter l'accès aux crédits, de dynamiser le marché foncier et de mettre en place un système fiscal ». Elloumi et Jouve, « Introduction générale », in *Bouleversements fonciers en Méditerranée : Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*, Karthala – CIHEAM, Paris, 2003, p. 25.

²⁶¹ In N. Nasr et al, *Dynamiques juridique, technique et institutionnelle du partage des terres collectives en Tunisie*, CIHEAM - Options Méditerranéennes, 1997, p. 152.

²⁶² N. Nasr et al, op. cit., p. 153.

On procèdera d'abord à l'abolition du système des *habous*²⁶³. Les *habous* publics²⁶⁴ étant incorporés en 1956²⁶⁵ au domaine de l'Etat, alors que les *habous* privés²⁶⁶ disparurent en 1957²⁶⁷. En 1964 fut institué le cadastre qui correspond à l'immatriculation obligatoire des terres agricoles ainsi que la réorganisation des terres collectives tribales. L'objectif était de renforcer l'individualisation de la propriété foncière au moyen de l'attribution de lots individuels à des occupants, souvent paysans, fixés sur ces terres, précarisés par l'absence de titres fonciers. Ces assurances juridiques ont une portée socioéconomique importante. L'encouragement des paysans à mettre en valeur ce qui leur appartient désormais vise à accroître leurs revenus et, par conséquent, le revenu national.

Les terres collectives constituent des structures foncières originales. Bien que d'origine collective, ces terres de jouissance collective entrent de plus en plus dans le domaine des terres individuelles privées. Il s'agit de terres de pacage utilisées collectivement par des tribus ethniques qui pratiquaient essentiellement l'élevage itinérant extensif, une activité qui ne favorisait pas l'établissement d'un système de propriété privée individuelle (Gharbi, 1998). Afin de fixer les populations sur place, la loi du 4 janvier 1964 prononce la reconnaissance du droit de propriété des terres au profit des collectivités qui l'exploitent, transformant ainsi le droit de jouissance collective en une propriété privée individuelle des membres de la confrérie.

Toutefois, l'attribution à titre privé et individuel n'a concerné que les terres collectives dont la vocation est arboricole ou céréalière. En revanche, les terres à vocation pastorale sont exploitables en commun et soumises au régime forestier. D'autre part, la réforme agraire²⁶⁸ dans les PPI était posée comme une des conditions pour réussir la modernisation de l'agriculture. Elle avait pour objectif la création d'exploitations viables avec un accès libre, régulier et continu aux ressources hydriques, de taille optimale et adaptables aux progrès

²⁶³ Des commissions régionales de liquidation des *habous* ont été créées à cette fin au siège de chaque gouvernorat, présidées par le gouverneur ou son représentant. Les commissions sont formées d'experts, topographes, géomètres, magistrats et de fonctionnaires de Ministères (Justice, Finances, Agriculture). L'objectif était la transformation des occupants en propriétaires, selon leurs droits de jouissance et leurs efforts dans la valorisation des terres en question.

²⁶⁴ Les *habous* publics sont des établissements publics et Œuvres d'intérêt général dotés de revenus importants. Ce sont souvent des établissements de santé ou d'éducation à caractère religieux. Ces établissements proviennent des *habous* privés et sont gérés par l'Administration des *habous*.

²⁶⁵ JORT du 1^{er} juin 1956, p. 720-721. La Djemaïa des *habous* avait été créée par Khayr Eddine en mars 1874. Son personnel est reclassé dans les cadres de l'Etat et les établissements publics.

²⁶⁶ Le *habous* privé est un « bien appartenant aux héritiers d'un donataire qui ne le transmet à une congrégation religieuse que dans l'hypothèse où ces héritiers n'auraient aucun descendant ». En d'autres termes, les terres *habous* privées sont « des immeubles déclarés de famille, inaliénables et insaisissables au profit de la descendance du constituant ou quelquefois d'autres personnes parentes ou étrangères. Lorsque la lignée des bénéficiaires vient à s'éteindre, le bien est affecté à des œuvres d'intérêt général que le constituant a toujours eu soin de désigner dans l'acte constitutif, et rentre dans la catégorie des *habous* publics ». Thâalbi Abdelaziz, *La Tunisie Martyre*, Jouve et Cie éditeur, Paris, 1920, pp : 101et 103.

²⁶⁷ JORT du 19 juillet 1957, p. 865 et suivantes.

²⁶⁸ La réforme agraire en Tunisie a pris naissance par la loi n°58 du 11 juin 1958 portant réforme agraire dans la basse vallée de la Medjerda. Ensuite, une 2ème loi a été promulgué : la loi n°63-18 du 27 Mai 1963 complétée et modifiée par la loi n°71-9 du 16 février 1971et la loi du 6 mars 2000 portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués (PPI). La mission de mise en œuvre de la réforme agraire dans les autres PPI, où l'aménagement hydraulique est réalisé par l'Etat, s'est accompagnée par la création (en 1977) d'un organisme spécialisée dans la réforme agraire : l'Agence de la Réforme Agraire (ARA) dans les PPI, devenue Agence Foncière Agricole (AFA) par le décret n° 99-1877 du 31 août 1999. In République Tunisienne, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, Agence Foncière Agricole, Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (ICARRD), « *La Réforme Agraire en Tunisie* », Mars 2006. p. 4.

techniques ainsi qu'aux méthodes modernes d'exploitation. Cette réforme contribuera, selon l'AFA (2006), à :

- la réduction du coût des aménagements collectifs (pistes, réseau hydraulique, ...)
- l'amélioration de la productivité des facteurs de production et la modernisation de l'agriculture ;
- l'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs par l'amélioration de leurs revenus, la réduction des coûts d'exploitation (un gain en heures de mécanisation, réduction des coûts d'investissement à la parcelle,...) ;
- doter les exploitations des titres de propriétés facilitant l'accès aux crédits bancaires et donc une réactivation du marché foncier ;
- sauvegarder les ressources naturelles (eau et sol) dans le cadre d'un développement participatif et durable;
- la protection des PPI contre l'urbanisation parce qu'ils sont des zones d'interdiction par la loi et la conservation de la vocation agricole des périmètres d'intervention ; etc.

La maîtrise de la question foncière s'imposait en fait pour toutes les terres, quelque soit leurs usages (agriculture ou urbanisation). En 1965, la promulgation d'un nouveau Code des Droits Réels permet la refonte de la loi de 1885²⁶⁹. Et, en 1973, la création de trois agences foncières pour l'habitat, l'industrie et le tourisme, dotait l'Etat de nouveaux instruments de maîtrise foncière²⁷⁰. En 1991, fut créé le Ministère du Domaine de l'Etat et des Affaires Foncières. Ces dispositifs juridiques et ce régime foncier ont été conditionnés par les différentes politiques urbaines menées entre 1960 et 1990 avec deux périodes majeures 1960-1970 et 1970-1990, (Chabbi, 2000). Néanmoins, l'attention accordée à la question économique et sociale en vue d'assurer un meilleur équilibre entre les régions avait pris le dessus sur l'élaboration d'un cadre juridique capable d'assurer parallèlement l'aménagement du territoire. Dans le contexte de la planification économique centralisée, la question de l'habitat est privilégiée par rapport à la question urbaine. Seule Tunis, en raison de son statut de capitale, siège de l'autorité, a fait l'objet d'attentions particulières par le biais de programmes spécifiques : éradication des gourbivilles, percée de la médina, rénovation du quartier portuaire, dépollution du lac et aménagement de ses berges, (Abdelkefi, Plan Bleu, 2001).

A-3-2- Causes et conséquences de l'urbanisation libre de l'espace rural

A-3-2-1- Effets d'une privatisation peu contrôlée des terres agricoles

La privatisation des terres, surtout collectives, pendant les années 1970-1980 s'est encore consolidée par la création de la loi 79-27 du 11 mai 1979 en remplacement de l'ancienne loi 64-28 du 4 juin 1964 relative à la fixation du statut des terres collectives. Elle vise aussi l'accélération des remises de titres de propriété individuelle, nécessaires pour accéder aux crédits agricoles bancaires instaurés en parallèle (Nasr et al, 1997). Mais, l'excès de privatisation des terres agricoles a eu des effets pervers quant à leur conservation. Cela a concerné notamment les terres agricoles localisées dans les périphéries des villes, devenues, au fil du temps, sous influence urbaine forte.

²⁶⁹ Loi n°65-5 du 12 février 1965 portant promulgation du Code des Droits Réels telle que modifiée par les lois n°92-46 du 4 mai 1992, n°95-10 du 23 janvier 1995 et n°97-68 du 27 octobre 1997, Art. 4. JORT n°10 des 19 et 23 février 1965, p.176. www.jurisitetunisie.com/

²⁷⁰ Loi n°73-21 du 14 avril 1973 relative à l'aménagement des zones touristiques, industrielles et d'habitation, des agences foncières spécialisées, en l'occurrence : l'Agence Foncière d'Habitation (AFH), l'Agence Foncière Industrielle (AFI) et l'Agence Foncière Touristique (AFT).

Depuis le début des années 1980, les terres domaniales²⁷¹ partagées entre les fellahs, aux environs de Tunis, ont été construites rapidement. Le processus est plus préoccupant dans les environs de la capitale et il est généralisé à travers toutes les villes du pays et a concerné tout type de sol agricole. Cela s'est traduit par la transformation annuelle de dizaines, voire de centaines d'hectares de terre cultivée et/ou cultivable, en terrains à bâtir. Cette situation a préoccupé les pouvoirs publics qui ont constaté un recul évident des cultures périphériques face à une extension urbaine permanente. Le processus est beaucoup plus observable aux alentours des villes littorales où une part importante des constructions est liée à un accès libre à l'espace rural. Les populations exclues des politiques de l'habitat et soucieuses de posséder un logement ont trouvé refuge chez les agriculteurs périurbains. Cette situation a poussé l'Etat à la création en 1983 de la loi de protection des terres agricoles²⁷². Dans son article premier, cette loi définit pour la première fois les terres agricoles comme suit : « *On entend par terres agricoles au sens de la présente loi, toutes les terres présentant des potentialités physiques et affectées à ou pouvant être le support d'une production agricole, forestière ou pastorale, ainsi que celles qui sont classées comme telles par les plans d'aménagement dûment approuvés, dans les zones urbaines, touristiques ou industrielles* ». Mais la création de la loi de protection des terres agricoles n'était pas suffisante pour préserver l'agriculture périurbaine car, les collectivités locales utilisaient d'autres outils comme la préemption et l'expropriation au profit du développement de la ville sans trop se soucier de la disparition de l'agriculture *in situ*.

A-3-2-2- Contrecoups de l'indifférence des pouvoirs publics sur l'évolution du sol agricole périurbain

Si le foncier agricole périurbain n'a pas été suffisamment sauvegardé par la réglementation en vigueur, c'est parce que l'attention des pouvoirs publics s'est concentrée particulièrement sur la protection des ressources naturelles (eau et sol) notamment les terres éloignées de la ville et de son influence. Et, c'est dans ce contexte qu'émerge l'incitation à la mise en valeur des terres. Cela s'est accompagné par une participation directe de l'Etat, notamment lorsqu'il s'agit de travaux de conservation des eaux et du sol (CES). On estime à plus d'un million d'hectares les superficies traitées à travers le pays Plan bleu (2000). « *La CES à vocation sociale (création d'emplois) a prévalu dans les années 60, celle à vocation d'aménagement dans les années 80 et celle à vocation de développement a vu le jour au début des années 90 avec la nouvelle stratégie nationale de CES 1990-2000* »²⁷³. Les fellahs tunisiens ont toujours participé eux aussi, grâce à des initiatives individuelles et collectives, au développement de l'agriculture, suite à la réalisation d'énormes travaux de terrassement. Ces travaux étaient à l'origine de la mise en valeur de terres jadis incultivables sans ces aménagements. Selon le (Plan bleu, 2000) les actions de *conservation des eaux et des sols* (CES) ont toujours été en Tunisie, surtout en milieu aride une préoccupation majeure des agriculteurs. Les travaux CES traditionnels les plus frappants sont ceux des "*Meskats*" du Sahel, des "*Jessours*" des Matmatas et des "*M'gouds*" dans la plaine de Kairouan. Ces travaux traditionnels faits et gérés par les agriculteurs eux-mêmes ont montré pleinement leur efficacité.

Par ailleurs, les pouvoirs publics sont souvent avertis de l'importance du processus des extensions urbaines, légales ou illégales, au détriment des terres agricoles. Ils savent aussi que

²⁷¹ Il s'agit des premières terres aménagées en périmètres irrigués dans la basse vallée de la Medjerda. Ces terres sont gérées par l'office de mise en valeur de la basse vallée de la Medjerda (OMVVM) et exploitées par plusieurs centaines de petits fellahs.

²⁷² Loi N° 83-87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles.

²⁷³ Ahmed Souissi, « Profil des pays méditerranéens, Tunisie, Enjeux et politiques d'environnement et de développement durable », PNUE, Plan Bleu, Sophia Antipolis, 2000, p.8.

la simple implantation d'un établissement urbain (public ou privé, planifié ou non) en zone rurale peut enclencher l'urbanisation future du reste des terrains limitrophes. Malgré cela, les nouvelles extensions de la ville, tels qu'ils sont programmées dans les plans d'aménagement urbain (PAU), se font généralement aux dépens des terres agricoles, marginalisant de fait l'agriculture dans ces lieux.

Il n'existe pas jusqu'à aujourd'hui, en Tunisie, une véritable politique qui intègre l'activité agricole dans les projets urbains, à l'instar de certains pays occidentaux comme la France où depuis quelque temps, les projets agri-urbains sont davantage présents dans les plans d'aménagement urbain.

A-3-3- Évolution de l'assiette foncière de Sousse et reconversion de l'agriculteur Soussien dans les activités urbaines

Les populations de Sousse et surtout celles des agglomérations voisines vivaient autrefois essentiellement du travail de la terre. L'activité agricole, la propriété foncière et les revenus agricoles constituent l'essentiel de l'économie rurale des différents centres urbains. Mais, l'emprise foncière des Soussiens sur les terres de l'arrière-pays s'est extrêmement réduite surtout après l'Indépendance du pays. Elle ne dépassait pas, selon Sethom (1992) un rayon de 10 à 20 Km autour de la ville, car la ville de Sousse a toujours rencontré une concurrence sévère de la part des habitants des nombreux villages et des villes du Sahel environnantes.

La permanence d'une vieille forêt d'oliviers privée dans l'arrière-pays de Sousse a constitué, depuis longtemps, un facteur de stabilité de l'emprise de la ville et de ses centres ruraux limitrophes, avant même l'avènement du protectorat en 1881. Ce n'est que plus tard, après l'Indépendance, que Sousse et ses bourgs ruraux ont connu un développement rapide des activités urbaines. Cela coïncide avec un début de réduction du contrôle des Soussiens sur le foncier agricole. C'est ce que confirme Sethom (1992) selon lequel l'accroissement de la population, l'extension des constructions urbaines, le développement et la diversification des fonctions commerciales et administratives ont amené le Soussien à s'adonner davantage au commerce et de moins en moins à l'agriculture.

En effet, le développement socioéconomique qu'a connu Sousse avant et surtout après l'Indépendance était un des mécanismes qui a accéléré l'abandon de la pratique de l'agriculture par les Soussiens. L'extension du périmètre communal de la ville de Sousse de 29 ha en 1881 à 3.884 ha en 1976 s'est accompagnée de l'extension du réseau routier et d'un étalement lâche de l'urbanisation. Cette urbanisation est faite sur de vastes superficies de terres agricoles, stérilisant d'importantes oliveraies périurbaines et engendrant l'abandon de l'entretien des terres cultivées et non encore construites. Certains terrains maraîchers, abandonnés, se sont transformés en friches. « *Leurs propriétaires attendent l'occasion de les vendre pour la construction, à des prix élevés* »²⁷⁴, note Hafedh Sethom. L'introduction d'équipements publics importants dans différents domaines (enseignement, santé, administration), conjuguée au développement de l'industrie touristique et des équipements de services (infrastructures routière, moyens de transport, banques, télécommunications, etc.), ont suffi pour que le Soussien renonce définitivement à la pratique de l'agriculture, tout en gardant le monopole de sa commercialisation. Face à ces mutations, « *le pourcentage de population vivant de l'activité agricole est tombé au dessous de 5 % en 1962* »²⁷⁵. Cela laisse présager qu'eu égard à toutes les évolutions socioprofessionnelles, quarante années plus tard, l'agriculture a presque complètement disparu de la commune de Sousse²⁷⁶ et les fellahs se sont orientés vers les activités urbaines.

²⁷⁴ H. Sethom, op. cit., p. 35.

²⁷⁵ H. Sethom, op. cit. p. 35.

²⁷⁶ L'analyse des documents cartographiques, des photographies aériennes et l'observation du terrain dévoilent qu'en près de trente cinq années (1962-1994), l'étalement urbain a détruit de nombreuses oliveraies

La plus-value foncière a fait des fellahs Soussiens des spéculateurs fonciers qui n'ont plus aucun rapport avec le travail de la terre (Sethom, 1992). Mais cette attitude n'est pas nouvelle puisqu'elle remonte au temps du Protectorat, période pendant laquelle les Soussiens se sont contentés d'exploiter leurs vieilles oliveraies urbaines et périurbaines « *et se sont empressés de les vendre pour la construction lorsque l'occasion s'est présentée* »²⁷⁷. D'ailleurs, les terres (*chatt* et *wilja*) en front de mer, étaient des propriétés de Soussiens mais exploitées par des maraîchers Hammam-Soussiens. C'est le cas du fellah J. G., un pluriactif de Hammam Sousse, dont le père cultivait une exploitation rachetée à un citoyen Soussien. « *Le propriétaire Soussien ne connaît ni le système de culture ni les techniques culturales mises à l'œuvre*, explique t-il. « *Avant l'acquisition de l'exploitation par mon père, le propriétaire Soussien visite rarement l'exploitation. C'était mon cousin, plus âgé que moi, ou bien mon père qui se chargeait lui même de lui remettre, à son domicile en médina, les légumes pour l'autoconsommation. C'était un grand commerçant. Il ne cherche pas de l'argent mais des légumes frais en hiver et au printemps, du melon, de la pastèque et des courges en été* »²⁷⁸. Bien que Sousse ait perdu progressivement ses terres et ses fellahs, la ville continue de se nourrir, en grande partie, par les produits de sa campagne voisine.

A-3-3-1- Le contrôle du foncier agricole périurbain échappe au Soussien depuis longtemps

En effet, depuis la fin des années 1980, les Hammam-Soussiens et dans une importance moindre les Akoudois, ont commencé de se détourner progressivement du métier d'agriculteur, à l'instar des Soussiens, pour se consacrer davantage à des activités urbaines. Le développement des cultures intensives dans les périmètres irrigués d'Akouda et Chott Mariem vise en fait la satisfaction des besoins de la ville en produits frais, sans sous estimer les possibilités d'exportation d'une partie de la production. Cela se passe au moment où Sousse, dont le territoire communal est voué très tôt à l'urbanisation, a perdu tout son espace agricole périurbain. Se sont les communes voisines qui gardent aujourd'hui l'essentiel de la production maraîchère dans ses formes tant traditionnelles qu'intensives. « *L'agriculture intensive n'appartient pas aux Soussiens*, écrit Hafedh Sethom, *elle échappe même complètement à leur contrôle; elle est entièrement entre les mains des villageois d'Akouda, de Chott Mariem, de Sidi Bou Ali, ...*, »²⁷⁹. A partir du moment où les Soussiens ont tourné complètement le dos à l'agriculture, Sousse n'exerça plus d'influence sur l'agriculture que par l'intermédiaire des services qu'elle fournit aux agriculteurs : distribution des crédits, vente de machines, d'outils agricoles (motopompes, matériels d'arrosage, etc.), de semences sélectionnées, des engrais chimiques et des pesticides.

En d'autres termes, les faibles rapports qu'entretient Sousse avec sa campagne sont dus au poids des agglomérations voisines (Hammam Sousse et Akouda au Nord, les deux Kalaâ à l'Ouest et M'saken au sud-Ouest). Ces différentes communes périurbaines qui gèrent le foncier agricole périurbain de Sousse ont commencé, depuis plus d'une décennie, de la concurrencer sérieusement dans la reconstruction des territoires périurbains. Dans ces territoires, la valeur sociale et économique du foncier agricole se substitue par une valeur marchande qui accentue la spéculation foncière, selon des mécanismes qui appuient aussi bien l'action publique que l'initiative privée. Ces deux actions s'effectuent le plus souvent avec peu ou pas de coordination. Cette coordination, même si elle existe, s'établit à un niveau local et localisé, entre des maires soucieux de valoriser les territoires de leurs communes, des

périurbaines et engendré l'abandon de cultures dans d'autres terres qui sont devenues des friches, suite à leur intégration au périmètre communal après une série d'extensions.

²⁷⁷ H. Sethom, op. cit. p. 36.

²⁷⁸ Propos extraits d'un entretien réalisé avec un exploitant le, 25-3-2004.

²⁷⁹ H. Sethom, op. cit., p. 36.

entreprises privées soucieuses d'un espace plus important pour pouvoir s'implanter et des citoyens en quête de résidence plus spacieuse et de cadre de vie plus naturel.

Paradoxalement, entre les constructions en série réalisées par des opérateurs publics (SNIT, AFI, AFH, AFT) qui transforment entièrement les terres agricoles et l'urbanisme diffus et extrêmement consommateur d'espace, relevant de l'initiative privée, le recul des champs s'accélère autant que se poursuit la pression urbaine. Entre-temps, lorsque l'action de l'aménageur tente d'établir un certain équilibre entre le développement de la ville et la disparition de la campagne, elle se heurte souvent à l'insistance des besoins de la ville en espace urbanisable pour des usages divers. Du fait, l'importance de l'offre des terrains à bâtir rend le cadre de vie facultatif. Il est souvent réduit à quelques espaces interstitiels, surtout lorsque l'action du planificateur se concentre sur les possibilités de réaffectation des espaces agricoles périurbains en sol urbanisable, en vue de résoudre la crise urbaine. Parallèlement, l'accession à la propriété, facilitée par un accès libre au foncier, constitue un puissant moteur qui favorise la périurbanisation à Sousse nord.

A-3-3-1- Conséquences de l'accès libre au foncier du littoral rural

Détenant ces potentialités agricoles, naturelle et paysagères, le littoral nord de Sousse reste à présent fidèle à sa tradition agricole, malgré la pression urbaine qui s'y exerce. En effet, l'urbanisme balnéaire (tourisme et villégiature) comme forme urbaine récente, assez requérante en espaces, constitue un puissant concurrent de l'agriculture en terme :

- d'appropriation du foncier agricole,
- de transformation profonde de l'espace (excès d'artificialisation des sites naturels et/ou agricoles),
- d'effets dépréciatifs occasionnés aux espaces naturels et aux paysages originels (démolition des dunes littorales, abandon définitif des cultures de front de mer et formation d'écran minéral entre la mer et l'arrière pays agricole, etc.).

En réalité, depuis que le littoral nord de Sousse commence à être compris par tous les acteurs, publics et privés, comme territoire capable de répondre aux nouvelles aspirations des populations en matière d'espace de loisirs et de villégiature, ce territoire ne cesse de subir une urbanisation intense. Nous avons déduit ce constat en nous basant sur l'analyse des cartes topographiques et des photographies aériennes croisée avec des résultats de l'observation sur terrain et des entretiens réalisés avec les fellahs. D'après nos conversations, on découvre que certains fellahs trouvent aujourd'hui plus d'intérêt dans la vente de leurs parcelles en front de mer pour diverses raisons que nous expliquerons ultérieurement ; alors que c'était l'inverse il y a 30 ans²⁸⁰, lorsque le patrimoine foncier était encore inaliénable. Dès le début, certaines catégories sociales se sont trouvées dans une situation confortable d'accès libre aux terres agricoles tout au long du littoral. Il semble qu'aucune contrainte, réglementaire ou autre, n'est

²⁸⁰ L'agriculteur A. S était tenté au début des années 70 par une commission qui l'a rencontrée sur place afin de le convaincre de vendre une partie de ses terres dans une optique d'extension du domaine de l'école d'horticulture de Chott Mariem. Le prix d'achat proposé était de 0,300 dinars le m² au moment où les terres voisines s'expropriaient à 0,250 dinars au profit du projet touristique d'El Kantaoui. La réponse de l'agriculteur était la suivante : « avant de me proposer cette offre, venez avec moi et donnez-moi avant tout une estimation du rendement au m² de mes tomates cultivées en plein champs et sans tuteurage comme celles que vous cultivez à l'école. La réponse de l'un des membres de la commission était : 6 kg en moyenne par mètre carré. J'ai fait un simple calcul d'un agriculteur analphabète que je suis face à des techniciens et des responsables en horticulture : 0,050 dinars x 6 me fait une recette de 0,300 dinars par m² en une saison. Comment souhaitez vous que je vous la cède une fois pour toute à 0,300 D ? ... Les membres de la commission se sont éloignés de moi de quelques mètres en murmurant entre eux puis ils sont partis une fois pour toutes. Et voilà je cultive encore mes terres, seule ressource économique pour ma famille ». Extrait des entretiens réalisés avec un fellah de Chott Mariem, le 29 août 2004.

parvenue pour empêcher le déroulement du processus. Même les contraintes naturelles comme les dunes, les talwegs et les terrains inondables n'ont jamais constituées d'obstacles réels face aux énormes engins de terrassement utilisés. Cette extension urbaine, tolérée au départ et peu maîtrisée ensuite, fut à l'origine de la fragilisation d'un littoral de plus en plus vulnérable à l'action de l'homme et a fait disparaître une agriculture particulièrement adaptée au territoire et à ses conditions naturelles et climatiques.

A-3-3-3- Rôle des différents acteurs dans la conservation du foncier agricole

Très souvent, la permanence de l'agriculture périurbaine sur des parcelles éparses, n'émane que de l'initiative de l'agriculteur de continuer à travailler sa terre, avant l'arrivée du bulldozer pour la terrasser. Dans la commune de Hammam Sousse, des agriculteurs âgés cultivent avec détermination leurs terres comme si l'urbanisation qui les entoure était éphémère. Pourtant, ils sont tous conscients que, tôt ou tard, ces terres seront construites puisqu'elles sont déjà réaffectées pour des utilisations urbaines lors de la révision du plan d'aménagement urbain. Cela concerne surtout les terrains nus où s'accomplissent les cultures saisonnières surtout maraîchères. Les cultures pérennes (comme l'olivier) semblent résister mieux grâce à la rigueur de la législation de protection des oliviers et surtout pour des raisons patrimoniales.

Mais très souvent, les pouvoirs publics se trouvent dans la contrainte de devoir satisfaire simultanément plusieurs exigences qui ne s'exclut pas :

- celles de la ville en matière d'espace urbanisable pour divers usages (projet économique, habitat, infrastructure routière, etc.) ;
- celles de la demande sociale en nourriture fraîche et peu chère et en cadre de vie sain, etc. ;
- et celles de la société rurale qui vit pour et par la ville.

Dans l'impossibilité d'apporter une solution globale qui répond à tous ces besoins, les pouvoirs publics procèdent à la libération de plus de terrain au profit de la ville et s'orientent parfois à l'encouragement de la valorisation des terres agricoles dans les arrière-pays pour permettre une meilleure durabilité des exploitations²⁸¹. Mais ces actions politiques vont à l'encontre de la préservation de l'agriculture en zone périurbaine. Selon nos enquêtes, des fellahs pluriactifs dont la plupart pratiquent une agriculture essentiellement d'autoconsommation, se sont montrés favorables à la vente partielle ou totale de leur exploitation, le moment venu, et à investir davantage dans leur activité urbaine.

Parallèlement à la dynamique des transformations spatiales qui gagnent l'espace périurbain, les collectivités locales se confrontent souvent à la lenteur des procédures administratives et au manque des moyens financiers nécessaires pour organiser, à temps, le territoire communal. Entre temps, les acteurs fonciers privés (y compris certains fellahs) en profitent pour réaliser des transactions illicites, contournant de fait le contrôle des services municipaux.

²⁸¹ Actuellement, les pouvoirs publics consentent des efforts importants pour le développement de l'agriculture plus ou moins à l'écart de la ville. Dans le Gouvernorat de Sousse il y a des encouragements à la valorisation des terres éloignées de l'influence urbaine, dans des communes où l'agriculture est moins exposée au processus de l'étalement urbain comme Sidi Bouali, Balaâoum, Condar, etc.). Cette stratégie vise tant la création d'exploitations productives et viables que la possibilité de libérer davantage d'espace dans les alentours immédiats des villes.

B- Les conséquences des politiques urbaines et touristiques

B-1- Des politiques urbaines d'essais centrées essentiellement sur le développement de la ville

Depuis l'Indépendance du pays en 1956, la question d'accès au sol urbain était considérée par les politiques urbaines comme un enjeu incontournable et qu'il fallait maîtriser dès le départ. A cet effet, des efforts considérables ont été déployés par le gouvernement tunisien en vue d'établir une utilisation rationnelle du sol et des ressources naturelles et, assurer conjointement une meilleure organisation du territoire.

La décennie 1960-1970, période durant laquelle le système d'accès au sol urbain est étatisé, a été caractérisée par la prééminence de l'Etat comme promoteur quasi exclusif du développement économique et social. L'organisation des coopératives à la campagne, la nationalisation du commerce extérieur et l'encouragement des productions de substitution aux importations constituaient les principales caractéristiques du modèle de développement mis en place au cours de cette période. Les politiques urbaines reposaient essentiellement sur la démolition des gourbivilles et le relogement d'une part des populations dans des cités de recasement aménagées à cette fin. La réalisation de l'habitat réglementaire et décent a profité surtout aux membres de l'appareil de l'Etat, tout en excluant les populations pauvres à cause de leur faible solvabilité (Chabbi et Bouraoui, 2000, Belhedi, 2005). Cela coïncide avec le renforcement du pouvoir des maires, lesquels sont davantage confortés par la promulgation d'une loi visant à obliger les propriétaires à vendre, dans un délai de deux ans, tout sol urbain à un prix fixé par des Commissions Municipales. A défaut de quoi, l'expropriation de la propriété privée était prononcée de droit (Chabbi, 2000). Ce contrôle strict de l'accès au sol urbain a engendré la naissance d'un marché parallèle privé, organisé par des filières illégales dans la plupart des cas. « *Ainsi, l'occupation clandestine des terres agricoles par la société jugée insolvable s'est amorcée progressivement* »²⁸² à travers les plus grandes villes tunisiennes, notamment les villes littorales (Tunis, Sfax et Sousse) aux dépens des ceintures maraîchères et vergers (*senia* et *jnēn*). Cela s'est traduit par :

- l'accroissement des populations urbaines ;
- la redistribution interne des populations urbaines entre 1960 et 1980 ;
- le développement de nouvelles zones d'habitat, surtout spontané suite à l'exode rural des années 1960-1970 ;
- La recherche d'un cadre de vie meilleur, à partir de 1980.

L'accroissement démographique est lié tant à des facteurs socio-économiques conjugués à une mobilité liée à la vie professionnelle et active qu'à l'émergence de nouvelles aspirations sociales émanant de citoyens aisés qui sont partie à la recherche de domiciles plus spacieux dans des lieux plus calmes et plus naturels. Selon Chabbi (2000), cette situation a permis aux catégories sociales moyennes et populaires d'acquérir un bien foncier : 78% de la population étaient devenus propriétaires de leur logement. Mais l'urbanisation incontrôlée de l'espace rural n'a cessé de faire régresser les terres agricoles autour des villes tunisiennes y compris celles aménagées en périmètres publics irrigués (Mlika, 1996 ; Bouraoui et Chabbi, 2000 ; Belhedi, 2005).

²⁸² Bouraoui M., « de Saclay à Sijoumi, deux moments d'agriculture urbaine », in Actes du séminaire Etapes de recherches en paysage, n° 1, Ecole nationale supérieure du paysage, Versailles 2000 p. 45.

B-1-1- Plus de vingt ans d'adaptation des politiques d'aménagement urbain

L'échec de la politique des années 1960-1970 a été une occasion pour élaborer de nouvelles politiques urbaines, capables d'assurer une meilleure planification du territoire. En effet, et dès le début des années 1970, l'engagement du pays dans l'activité touristique comme axe de développement économique place, pour la première fois, l'aménagement du territoire comme un préalable voire une préoccupation majeure à la mise en œuvre de ce projet. Une démarche de planification urbaine s'engage à travers le pays en vue d'une « *définition spatiale de la planification économique* »²⁸³ ainsi que les outils et les stratégies du développement sur les régions et les villes. Cette nouvelle orientation politique s'est soldée par la création du programme de développement régional (PDR) en 1973. Une décennie plus tard, le peu d'effets de cette démarche concourt à la transformation du PDR en programme de développement rural intégré (PDRI), à partir de 1983. Pour garantir cette nouvelle mission qui est l'intégration, il y a eu création d'une nouvelle institution, le Commissariat Général au Développement régional (CGDR) qui se transforme en 1985 en Commissariat Général au Développement Régional et à l'Aménagement du Territoire (COGEDRAT), (Abdelkefi 2001). En raison de ces diverses hésitations, la notion d'aménagement du territoire n'a pas trouvé une formulation institutionnelle adéquate et stable. Les modifications du code de l'urbanisme en 1979 étaient une étape nécessaire pour pallier aux faiblesses du document précédent (le règlement de l'urbanisme et de la construction de 1969)²⁸⁴.

Les principales catégories de documents apparus dans ce code sont les suivants :

- le plan directeur d'urbanisme (PDU) qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement sans opposabilité aux tiers,
- le plan d'aménagement urbain (PAU) qui fixe les règles générales d'utilisation du sol avec opposabilité aux tiers,
- le plan d'aménagement de détail (PAD) qui fixe les programmes opérationnels pour la réalisation des lotissements (Abdelkefi, 2001)

B-1-2- Des instruments de planification et de gestion territoriale à l'appui de l'engagement politique dans la question urbaine

Le gouvernement tunisien a compté, dès le départ, sur l'initiative publique pour développer les divers secteurs dont celui de l'habitat. Toutes les politiques publiques des deux premières décennies de la Tunisie indépendante (1956-1976) reposaient sur des programmes de développement urbains et ruraux de rattrapage du retard accumulé durant la période coloniale. C'est ainsi que fut créée respectivement le Fonds National pour l'Amélioration de l'Habitat (FNAH), créé depuis la première année de l'indépendance en 1956, la première Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT), en vertu de la loi n°57-19 du 10 septembre 1957 et plus tard, la Caisse Nationale d'Épargne Logement (CNEL)²⁸⁵ instituant le régime d'épargne logement. Ces diverses structures ont été appuyées par la création de l'Office de la Topographie et de la Cartographie (OTC) en 1974²⁸⁶, (Slim, 1998). Néanmoins, toutes ces structures et textes fondamentaux dont l'objet est de contrôler la construction, permettre l'aménagement pour utilité publique et la cadastration du sol urbain, ont été souvent confrontés à des difficultés administratives majeures que Abdelkefi (2001) alloue aux insuffisantes capacités de l'administration centrale et au dénuement des communes.

²⁸³ J. Abdelkefi, plan bleu 2001, op. cit. p. 19.

²⁸⁴ Pour J. Abdelkefi, le règlement de l'urbanisme et de la construction de 1969 est une « sorte de guide d'une grande utilité en matière de construction mais il était peu satisfaisant en matière d'urbanisme car il n'autorisait pas l'opposabilité aux tiers ». Plan bleu 2001, p. 21.

²⁸⁵ Loi n° 73-24 du 7 mai 1973.

²⁸⁶ Loi n°74-100 du 25 décembre 1974, portant la création de l'Office de la Topographie et de la Cartographie (OTC).

En effet, la mise en place de ces importants dispositifs institutionnels²⁸⁷, financiers (création de plusieurs caisses pour la promotion du logement)²⁸⁸, professionnels (création de sociétés étatiques «SNIT, SPROLS²⁸⁹» pour la réalisation de logement, clé en main) et juridiques (loi de 1977 organisant la promotion immobilière et le code de l'urbanisme de 1979), n'est pas arrivée à maîtriser parfaitement l'évolution géographique de l'espace périurbain.

B-1-3- Des outils de planification dépourvus des moyens financiers et humains nécessaires à leur mise en œuvre

Parallèlement, le manque de moyens financiers a amené les opérateurs publics comme l'AFH à augmenter le prix de vente des terrains à bâtir dans des lotissements aménagés sur d'anciennes terres agricoles, de plus en plus éloignés des centres urbains. Cette nouvelle formule a accentué l'exclusion des ménages à bas salaires de l'accession à la propriété. En l'occurrence, ces populations sont allées chercher la solution sur le marché parallèle, chez des spéculateurs fonciers privés qui opèrent souvent sur des terrains agricoles non viabilisés, en toute infraction aux lois foncières en vigueur (comme la loi de protection des terres agricoles) et aux règlements élémentaires de l'urbanisme (comme le permis de construire par exemple)²⁹⁰. Cela s'est traduit par la production importante d'un habitat de plus en plus diffus et extrêmement consommateur d'espace, transformant profondément l'espace agricole périurbain (Fradi, 1996). Cela est vrai dans la mesure où les divers opérateurs publics ou privés sont tous partis à la recherche de terrains moins coûteux dans l'arrière-pays proche de la ville, ce qui a généré une forte consommation d'espace dans des zones périurbaines classées agricoles. Ces dérapages dans l'organisation du territoire sont dus aux limites de certains outils de planification urbaine. En effet, sur les trois outils de planification urbaine retenus par le code de l'urbanisme (loi de 1979), seul le plan d'aménagement de détail (PAD) paraît efficace du moment qu'il est considéré comme un outil opérationnel, d'aménagement et d'équipement de terrains bâtis et non bâtis ; malgré l'insuffisance de financement qui réduit son utilisation. Pour ce qui est des deux autres outils, le plan directeur d'urbanisme (PDU) et le plan d'aménagement urbain (PAU), leur mise à l'œuvre a dévoilé leur défaillance et leur inadéquation aux circonstances de l'évolution des territoires urbains.

Le PDU, cet outil d'orientation de l'urbanisation en coordonnant les programmes des équipements publics, s'est montré incompatible avec les projections d'une planification économique et sociale assez sectorialisée et quinquennale, « *alors que les projections du plan directeur d'urbanisme sont établies pour des horizons de 15 à 20 ans, ce qui rend difficiles les choix sectoriels à long terme et réduit le rôle du plan directeur urbain* »²⁹¹. De même, le manque de financement nécessaire à la constitution et/ou au renouvellement des réserves foncières a « *réduit le rôle du plan directeur à une simple cartographie adaptable en toute*

²⁸⁷ Loi des communes, agences foncières publiques, agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (ARRU).

²⁸⁸ La Caisse Nationale d'Épargne Logement (CNEL) créée en 1973 transformée en Banque de l'Habitat et du Logement en 1989 – La Caisse de Sécurité Sociale créée en 1977 intervenant dans le financement de la production du logement – Le Fond de Promotion des Logements Sociaux (FOPROLOS) créé en 1977.

²⁸⁹ SNIT c'est la Société Nationale de Promotion Immobilière créée en 1957 et SPROLS c'est la Société de Promotion des Logements Sociaux créée en 1977.

²⁹⁰ Les opérateurs publics (AFH-AFT-AFI) assure une part importante de la mise en œuvre des plans d'aménagement urbain et dont l'objectif est de constituer des réserves foncières, de viabiliser et commercialiser des terrains à bâtir tout en veillant à la régulation du marché foncier. Mais face à la difficulté de mobiliser des moyens financiers, à l'augmentation des valeurs foncières, ces opérateurs publics, agissent, selon Abdelkader Fradi, suivant une logique d'équilibre financier, et de moins en moins pour la régulation du marché foncier. La conséquence est que l'offre foncière bénéficie à la catégorie sociale aisée et solvable, ce qui a marginalisé la demande foncière de la population à faible revenu, qui s'est trouvée dans l'obligation de s'approvisionner sur le marché informel ce qui a engendré le développement de l'habitat spontané sur les terres agricoles, notamment autour des grands pôles urbains.

²⁹¹ A. Fradi, op. cit. p. 47.

circonstance »²⁹². Concernant le PAU, le caractère sélectif pour l'usage du sol et le défaut des moyens financiers en ont fait de lui non pas un efficace instrument de réglementation de l'usage du sol, mais *une source d'injustice et d'iniquité* et qui l'ont donc rendu inopérant (Fradi, 1996).

B-2- Décentralisation de l'économie et conséquences géographiques

Les pouvoirs publics se sont préoccupés de résoudre les écarts entre les régions par l'adoption d'une stratégie nationale de développement économique à travers tout le territoire. Mais la politique de la collectivisation des terres des années 1960 n'a pas atteint les objectifs escomptés. Car, la modernisation de l'agriculture et sa mécanisation ont coïncidé avec une bureaucratisation des organismes de gestion des projets agricoles et une paupérisation accrue des paysans. Parallèlement, l'extension toujours croissante des villes côtières comme Tunis, Sfax et Sousse était sous-tendue par la polarisation des moyennes et des petites unités de production comme le textile, l'agroalimentaire, les industries du cuir, le secteur de la mécanique et notamment le secteur du bâtiment et du tourisme. De fait, les ruraux arrivent par milliers dans ces villes où l'essor du secteur du bâtiment draine lui aussi les chômeurs et les paysans ébranlés par les conditions de vie médiocres suite à la collectivisation de leurs terres²⁹³. Toutes ces politiques économiques ont favorisé de fait la ville à la campagne et accentué le processus de l'exode rural. Même les projets de création de métropoles d'équilibre dans les villes les plus touchées par la pauvreté et le chômage ne sont pas parvenus à freiner ce processus.

B-3- Conséquences de la programmation d'activités économiques dans l'espace rural aux alentours de Sousse à partir de 1970

Profitant à la fois d'une assise urbaine coloniale, d'une position géographique de plus en plus valorisante et des privilèges dont elle jouit de la part des pouvoirs publics²⁹⁴, la ville de Sousse a toujours conservé sa position de troisième ville du pays. Sa population n'a cessé de croître, son économie s'améliore davantage et son urbanisation se déchaîne sur un espace périurbain à dominante agricole. Ces évolutions se sont accompagnées par l'abondance des équipements urbains (Figure 34). Ils ont fait de Sousse une ville qui n'a cessé de rayonner, depuis les années 1980, sur les villes voisines et les dominer, élargissant de fait son aire d'influence. Le tourisme, l'industrie et dans une importance moindre, l'agriculture étaient considérés comme les moteurs de développement économique régional²⁹⁵.

²⁹² A. Fradi, op. cit. p. 47.

²⁹³ Les petits fellahs sont devenus des salariés après avoir rendu tous leurs biens à la collectivité. Néanmoins, des difficultés financières ont contraint les responsables locaux de retarder les paiements de plusieurs mois des « soi-disant » associés qui ne sont en fait que des salariés occupés à temps plein. Cette situation est, pour certains petits exploitants, semblable à la stratégie d'exploitation adoptée à leur égard par les colons. Ça était un autre motif pour rompre définitivement avec le métier de fellah et la campagne et choisir la ville comme une fin de course pour le reste de leur vie.

²⁹⁴ « Sousse a bénéficié d'un effort considérable de la part des pouvoirs publics en vue de sortir le Sahel du marasme économique et social dans lequel la région se débattait à la veille de l'Indépendance ». Ridha Lamine, « Tourisme et urbanité à Sousse », in *Espaces et territoires, Tourisme et ville, Politique de la ville, tourisme et extension urbaine*, Actes du Colloque de Hammamet 25-27 octobre 1997, sous la responsabilité de Abdallah Gabsi et Jean-Marie Miossec, Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie Fascicule 3-4, tome 32, Juillet-Décembre 1998. p. 193.

²⁹⁵ Cela s'est traduit par l'offre de l'emploi notamment dans le bâtiment, un secteur en pleine évolution, et un étalement, sans précédent, de la ville sur sa campagne voisine.

L'habitat moyen et rudimentaire s'accumule de part et d'autre des voies de liaison interurbaines où se concentrent les activités du tertiaire, sur les impluviums et dans les interstices des oliveraies qui évoluent encore difficilement dans le périmètre communal. Les citadins aisés, influencés par les nouveaux modes d'habiter, ont choisi l'espace rural de la bande littorale pour ériger des demeures de luxe, consacrées surtout à la villégiature, de part et d'autre de la station balnéaire d'El Kantaoui. Suite à cela, les dunes ont été gommées du paysage côtier et les dépressions maraîchères qui structuraient l'espace ont été condamnées à disparaître progressivement, tout comme les paysages singuliers qu'ils produisaient auparavant.

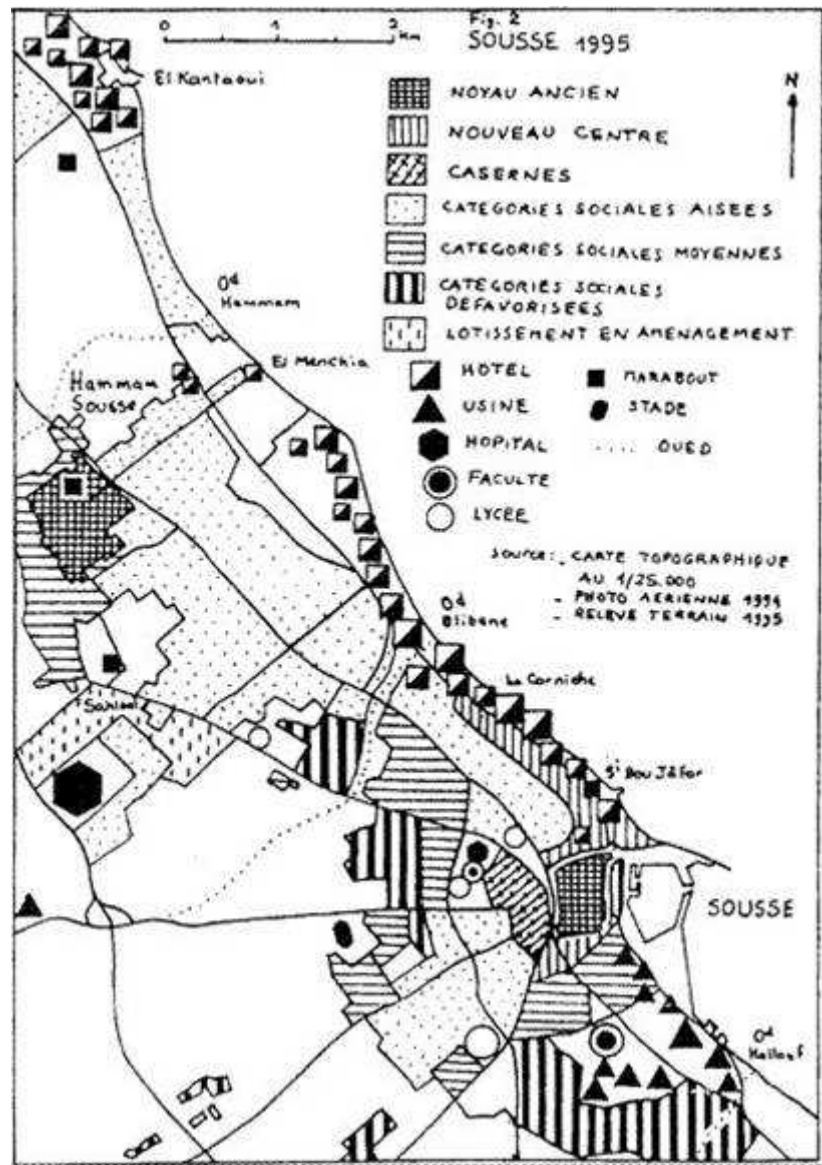


Figure 34 : Équipements urbains de Sousse en 1995. Source : Lamine (1998).

B31- Effets de l'urbanisme balnéaire sur les cultures et les terres agricoles

« Le développement du tourisme international balnéaire, comme l'aspiration aux loisirs de vacances et de week-end des tunisiens, ont contribué à une large occupation des espaces littoraux dotés de rivages plats et de belles plages »²⁹⁶. Vers la fin du XX^e, la consommation des terres agricoles littorales (en Tunisie) serait de l'ordre de 10 000 ha, dont 4 000 ha en 1993 (Plan bleu, 2000). Pourtant, l'essentiel des aménagements touristiques a été fait sur des sebkhas non agricoles et sur des dunes consolidées à sols peu fertiles. Mais l'abandon de l'agriculture périurbaine au profit des activités touristiques, de la résidence secondaire et la villégiature est très net, ce qui a développé une spéculation foncière forte autour des zones touristiques.

Au Sahel, et à l'issue d'un quart de siècle (1980-2005) de croissance démographique, d'extension spatiale et de développement industriel et touristique, l'organisation spatiale de Sousse et sa banlieue ont été profondément transformées. La station balnéaire d'El Kantaoui,

²⁹⁶ Ahmed Souissi, PNUE, Plan Bleu, 2000, op. cit., p.29.

aménagée en zone rurale à plus de sept kilomètres de la ville de Sousse, a généré une littoralisation sans précédent. Actuellement, la station balnéaire constitue un péricentre important autour duquel s'est accompli un étirement latéral de l'urbanisme balnéaire. « *L'urbanisation touristique du front de mer par une chaîne quasi continue d'hôtels et d'installations para-hôtelières, a été un élément moteur dans les processus d'urbanisation des banlieues Nord de Sousse et de la banlieue Est de Hammam Sousse (El Menchia)* », écrit R. Lamine²⁹⁷. Par ailleurs le développement de l'industrie, des infrastructures, des services publics (transports, santé, enseignement supérieur, etc.) ont considérablement participé au processus urbain actuel. L'hôpital Sahloul, créé au début des années 80 en pleine zone rurale, représente aujourd'hui un péricentre de Sousse et de Hammam Sousse.

B-3-2- Mutation d'un foncier agricole périurbain très convoité pour l'urbanisation

La ville de Sousse s'étale dans toutes les directions au point que la juxtaposition des quartiers dissout les frontières avec les villes voisines. Le processus des transformations spatiales n'a épargné, ni les terres voisines des centres urbains ni celles encore plus éloignées comme les périmètres irrigués, notamment ceux de Chott Mariem, dont les infrastructures hydrauliques et autres ont nécessité d'importants fonds publics.

Selon Lamine (2000), les extensions qui se sont faites au nord du marabout de la ville, Sidi Boujaâfar, étaient essentiellement résidentielles. Elles se sont faites sur des terres qui étaient auparavant occupées par des cultures maraîchères sur la frange côtière et par des oliviers à l'intérieur (figure 35). Au nord de l'Oued Blibene qui représentait à l'époque la limite nord de la ville de Sousse, les terres étaient occupées par des jardins irrigués par de nombreux puits de surface et par un semis lâche de maisons dispersées à travers les jardins. Tout autour de Hammam Sousse et le long des secteurs côtiers situés au nord d'oued Blibene et au nord d'oued El Hammam, s'étendaient des terres dont la frange littorale abriterait l'extension touristique de Sousse vers le nord. L'analyse de la carte IGN de 1958 et des photos aériennes de 1962 et 1970 illustre bien ces propos. Cela montre que pendant la première décennie de l'Indépendance, la question de l'habitat n'était pas très préoccupante, ni pour les pouvoirs publics qui se sont beaucoup plus concentrés sur les questions économiques et politiques, ni pour les populations urbaines, résidentes en médina et qui se sont réfugiées dans les résidences vacantes, laissées par les étrangers après leur départ. Une part de la population rurale a trouvé également refuge en médina après la désertion progressive de sa population originelle. Les plus démunis des ruraux ont construit des bidonvilles dans les marges agricoles de la ville formées surtout par les berges des oueds et les zones inondables. Ces espaces sont constituées de sédiments alluviaux fertiles et propices aux cultures.

Depuis les années 1970, les quartiers Khézama nord et sud, œuvres d'opérateurs privés, ont été aménagés aux dépens des olivettes et des jardins maraîchers périphériques de Sousse. C'était les premières formes d'étalement urbain qui avaient accompli la « soudure minérale » entre les communes de Sousse et Hammam Sousse. Plus tard, c'est au tour de Hammam Sousse de combler le vide urbain. Les jardins de Sidi Sahloul, lieux de villégiature aussi bien des riches habitants de Sousse que ceux de Hammam Sousse durant la période coloniale, se sont transformés en de vastes chantiers de construction. Il s'agit d'un habitat règlementaire dont l'infrastructure a été réalisée par un opérateur public : l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH). Les cités Sahloul doivent leur désignation au nom du marabout Sidi Sahloul qui persiste aussi discret que Sidi El Kantoui, Sidi Boujaâfar et bien d'autres marabouts, tous engloutis par les constructions limitrophes alors qu'ils constituaient, il y a quelques années,

²⁹⁷ Ridha Lamine, *Villes et citadins du Sahel central*, Collection Actes, l'Or du Temps, Tunis, 2000, p. 197.

des repères visuels et des symboles culturels dans de vastes espaces cultivés. Curieusement, et qu'on le veuille ou pas, ces mêmes lieux maraboutiques en zones périurbaines n'ont pas changé d'admirateurs. Hier, ils étaient les lieux de villégiature privilégiés des citadins riches de Sousse. Aujourd'hui, se sont toujours des ménages aisés qui y ont élu résidence dans de somptueuses villas. Ensuite, l'aménagement des infrastructures de base pour le développement du tourisme et la stratégie d'aménagement de quartiers chics dans l'espace touristique d'El Kantaoui ont attisé l'engouement de la résidence privée de luxe dans et aux alentours de la zone touristique. Ces résidences huppées sont devenues, au fil du temps, un symbole de prestige social.



Figure 35: Photographies aériennes (1962 et 1996) montrant le bouleversement de l'espace agricole au profit de l'urbanisme balnéaire et l'habitat résidentiel de luxe de part et d'autre d'oued Hamdoun (entrée nord de Sousse).

B-3-3- Rôle des nouveaux aménagements urbains dans la mutation du foncier

Actuellement, le projet d'élargissement de la route touristique reliant respectivement Sousse, El Kantaoui, Chott Mariem et Hergla vise une meilleure communication entre ces villes côtières. En 2007, la dite route, aménagée en double voies jusqu'aux limites de la station balnéaire d'El Kantaoui, a été élargie entre El Kantaoui et Chott Mariem. Les opérations d'élargissement se poursuivront jusqu'à Hergla. La volonté d'amélioration du réseau routier entre dans le cadre de la préparation d'une infrastructure capable de mieux intégrer le projet de la station balnéaire de Hergla, programmé pour les années à venir. La construction de l'aéroport d'Enfida, une autre commune littorale située au nord-ouest de Hergla, s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une infrastructure de base convenable au profit de l'activité

touristique²⁹⁸. Ces nouveaux aménagements touristiques vont polariser davantage d'activités de services et de populations venues à la recherche du travail, des loisirs ou de la villégiature. L'amélioration des routes et la disponibilité de la voiture particulière ont encouragé beaucoup de familles de l'arrière-pays à affluer sur le littoral de Sousse pour y séjourner pendant les vacances.

En somme, l'analyse de l'habitat de Sousse peut se résumer selon le schéma suivant : A Sousse, la nature des groupes sociaux change du sud vers le nord. Au sud, on a les quartiers populaires : Souisse, Koudiet Malek, Bir Chebak à forte densité (DAT (1973) ; Jedidi (1986) ; Lamine (1998)). A l'ouest, on a les couches moyennes : Bouhsina, Ezzahra, et plus populaires Et-Taamir, El Aouina, Souafa, Oued El Kharroub. Au nord, on a les quartiers aisés : Khezama Est et Ouest, zone des plages.

B-4- Limite des politiques publiques dans la gestion des territoires périurbains

B-4-1- Une planification urbaine peu adaptée au maintien de l'agriculture urbaine traditionnelle non marchande

A l'échelle nationale, les pertes en sol sous l'effet des agents naturels (érosion, inondation, etc.) et de l'anthropisation sont estimées à près de 23. 000 ha par an dont 4. 000 ha pour l'urbanisation. Régionalement, les pertes sont estimées à une moyenne annuelle de 173 ha/gouvernorat et de 43 ha de bons sols (Mtimet, 1996). Le littoral qui détient à lui seul près de la moitié de la surface agricole utile (SAU) enregistre depuis plus de deux décennies une sensible croissance démographique qui accentue l'emprise urbaine aux dépens des terres agricoles. L'urbanisation constitue en fait la menace principale pour l'agriculture périurbaine, si l'on considère les pertes enregistrées en sol fertiles et le recul incessant des agricultures.

À l'échelle nationale, l'essor du tourisme (4 000 lits en 1962 à 142 500 en 1995 et 200 000 en 2000) s'est accompagné d'un développement important de l'urbanisme balnéaire et a engendré des pressions différentes, sur le littoral, sur les sols cultivables, sur l'équilibre des écosystèmes et sur l'eau. La consommation des terres agricoles littorales serait de l'ordre de 10 000 ha (4000 ha en 1993)²⁹⁹. Pourtant, la plus grande partie des aménagements touristiques s'est faite sur des sols non cultivables (sebkhas et sols salés). Toutefois, la consommation modérée des terres agricoles par l'urbanisme balnéaire a eu des effets secondaires comme l'urbanisme lié à la villégiature et qui échappe souvent à la planification urbaine. Selon le plan bleu (2000), « *Si la consommation des terres n'est donc pas catastrophique, par contre l'abandon de l'agriculture péri-urbaine au profit des activités touristiques est très net, ce qui a développé une spéculation foncière autour des zones touristiques*³⁰⁰. Cela confirme nos observations sur le terrain à propos du littoral de Sousse nord où le développement de l'urbanisation s'est accompagné par l'apparition des friches, même dans les PPI de Chott Mariem, de part et d'autre de la route touristique Sousse-Hergla.

B-4-1-1- Défaillance des politiques urbaines

Selon Gafsi (1996), le littoral tunisien qui ne représente que le 1/5 de l'espace national, concentre les 2/3 de la population totale, 3/4 de la population urbaine, 90 % des activités

²⁹⁸ La construction des aéroports de Monastir, Tabarka, Djerba, etc. vise essentiellement la promotion de l'activité touristique dans les stations balnéaires des dites villes et de celles des villes voisines. A titre d'exemple, l'aéroport de Monastir visent la clientèle de trois stations balnéaires dans des villes différentes : Monastir, celle de d'El Kantaoui à Sousse et celle de Mahdia.

²⁹⁹ In Souissi Ahmed, « Profil des pays méditerranéens, Tunisie, Enjeux et politiques d'environnement et de développement durable, PNUE, Plan Bleu, Sophia Antipolis, 2000, p. 30.

³⁰⁰ In Souissi Ahmed, plan bleu 2000, op. cit. p. 31.

manufacturières, presque 100 % des services supérieurs³⁰¹ et de la pêche et plus de 90 % du secteur touristique. Les zones littorales assurent aussi une part importante de la production agricole : plus de la moitié de la production laitière, les 3/4 de la production fruitière et oléicole et 50 à 80 % de la production maraîchère³⁰². L'ambivalence de la vocation urbaine-rurale de la région de Sousse comme d'autres régions du pays (Tunis, Sfax, Gabes, etc.) est un facteur qui complique les décisions des planificateurs. Pourtant les planificateurs sont confortés par d'importants outils³⁰³ d'aménagement, de planification urbaine et de protection des ressources naturelles. Il s'agit des lois, codes et document d'urbanisme dont les principaux sont : la loi de réforme agraire (1958), le code de l'urbanisme (1979) devenu code de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en 1994³⁰⁴, la loi des communes (1975), la loi d'expropriation (1976), la loi de protection des terres agricole de 1983, modifiée en 1996, le code forestier et le code des eaux, etc., en plus des différents documents d'urbanisme³⁰⁵. Par ailleurs, et dans la foulée des orientations politiques des trois premières décennies après l'Indépendance, les actions des pouvoirs publics ont privilégié les questions du développement économique et de la promotion sociale aux dépens d'autres sujets comme la planification urbaine et l'aménagement du territoire, notamment lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre des politiques envisagées. En effet, l'intérêt accordé à l'aménagement du territoire et la planification urbaine, on l'a vu, s'est traduit par la mise en place d'instruments visant l'organisation spatiale. Néanmoins, ces mesures n'ont eu que peu d'effet si l'on considère les transformations spatiales qui s'accomplissent à l'encontre des orientations politiques et en dépit de la législation en vigueur.

La mise en œuvre des politiques économiques et urbaines (tourisme, industrie, habitat, routes, etc.) s'est souvent réalisée sans trop se soucier de la question spatiale. Par ailleurs, la concentration de l'urbanisation, des activités et des populations dans les villes littorales a engendré une forte pression sur les terres agricoles et les ressources en eau, et a eu pour conséquence la rupture de l'équilibre entre les milieux urbain et rural (Eloumi, 2003). Cela s'est traduit par la déstabilisation des exploitations périurbaines et la disparition voire l'abandon de certains produits de terroirs. Il suffit de citer comme exemple, la disparition des cultures maraîchères de front de mer sur le littoral de Sousse nord, les vergers de la Mannouba, de la Soukra, le maraîchage de Raoued et Zahrouni, en banlieues de Tunis, les orangeries de Hammamet et les *jnens* (ou vergers) d'amandiers et d'olivier, dans les environs de Sfax, etc., pour se faire une idée sur les conséquences de l'étalement libre de l'urbanisation. Ces transformations spatiales ont généré, entre autres, « *l'apparition d'un*

³⁰¹ Les services supérieurs englobent les services socioéconomiques rares, de haut niveau et spécialisés dans différents domaines (enseignement supérieurs, santé, industrie, commerce, etc.).

³⁰² In Gafsi H., Elément de réflexion sur la portée des instruments de planification urbaine et de protection des terres agricoles : cas de la région de Tunis, in *Urbanisation et agriculture en Méditerranée, conflits et complémentarités*. L'Harmattan, 1996, pp. 57-58.

³⁰³ Parmi ces instrument de planification on site : -l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH), de l'Industrie (AFT) et du Tourisme (AFI), créés en 1973 - l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement (ANPE) en 1988 -le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT) en 1991 -l'Agence de la Protection et de l'Aménagement du Littoral (APAL) en en 1995 -le Ministère de l'Agriculture avec tous ses département et structures régionales (Commissariats régionaux de développement agricole (CRDA), offices de mise en valeurs, etc.).

³⁰⁴ Loi n° 94-122 du 28 novembre 1994, portant promulgation du Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

³⁰⁵ Il s'agit particulièrement du plan directeur d'urbanisme (PDU), plan d'aménagement urbain (PAU), des schémas directeurs (SDA), plan d'aménagement rural (PAR), etc. in Gafsi H., op. cit. p. 56 et Abdelkefi J., *L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens, Etude sub-régionale : Tunisie, Algérie, Maroc, plan bleu 2001*.

espace de transition entre ville et campagne, où coexistent agriculture et urbanisation dans des rapports conflictuels autour des ressources »³⁰⁶.

La défaillance des politiques urbaines notamment en matière d'habitat était donc à l'origine de la perte de plusieurs hectares de terres agricoles dans les périphéries de villes tunisiennes. « *La consommation moyenne annuelle de terres agricoles, de l'ordre de 2000 ha/an en 1996, passera à 3000 ha en 2010* »³⁰⁷. Les populations exclues des programmes de logement ont trouvé la solution dans le marché informel. Ce marché s'est développé anarchiquement sur des terres agricoles dont certaines ont été classées parmi les plus fertiles et où d'importants projets de mise en valeur (périmètres irrigués) ont été réalisés grâce à des financements publics. Le cas de la perte de plusieurs centaines d'hectares des cultures irriguées³⁰⁸ dans les environs de Tunis en est un bon exemple.

En effet, les pouvoirs publics considèrent, depuis les années 1960, que l'accès des fellahs au sol agricole est un facteur important qui pourra contribuer à la réduction de la pauvreté rurale, permettre la fixation des paysans sur leur terre et fournir de la nourriture nécessaire aux citadins. C'est ainsi que des terres non immatriculées, domaniales pour la plupart, avaient été redistribuées aux fellahs, notamment dans la région de Tunis. Mais selon Gafsi (1996), l'attribution de ces lots agricoles réputés inaliénables aux fellahs périurbains n'a pas empêché ces derniers de les vendre illégalement comme terrains à bâtir. Parallèlement, l'office de la Medjerda a cédé une partie du domaine aux opérateurs publics (AFH, SNIT)³⁰⁹ en vue d'aménagement des lotissements et/ou de construction de l'habitat social. Mais « *le flou juridique entourant le statut de ces terrains non immatriculés a facilité ces transactions* »³¹⁰. Cela se réalisait dans un contexte de transition politique et juridique au cours duquel « *l'exercice de la planification spatiale est marqué par l'expérimentation, souvent dans l'urgence, car la violence des phénomènes de l'urbanisation n'a pas donné, aux gouvernants et aux gouvernés, le répit nécessaire à l'organisation des villes* »³¹¹.

Parallèlement, lors de la programmation et de la réalisation de certains grands projets urbains (tourisme, industrie, universités, écoles, routes, etc.) les pouvoirs publics semblent sous estimer voire négliger les conséquences spatiales de l'implantation de ces installations en zones rurales. Il suffit de citer à ce propos deux exemples pour montrer l'importance de leur impact sur les transformations géographiques engendrées.

Dans le premier exemple, la construction d'une université et de quelques industries dans les périphéries agricoles de la Mannouba au Nord-Ouest de Tunis au courant des années 1980 a transformé la zone en un pôle d'attraction de la population. Selon Elloumi M. (2003), la création de ces établissements urbains en zones rurales a engendré la naissance « *de nombreux nouveaux quartiers ceinturant le centre-ville de la Mannouba et se développent à un rythme soutenu. De ce fait, les terres agricoles les plus proches du centre-ville ont vu leur prix*

³⁰⁶ In Elloumi M. (2003), op. cit., p. 57.

³⁰⁷ In Ahmed Souissi, Profil des pays méditerranéens : Tunisie, Enjeux et politiques d'environnement et de développement durable, PNUE, Plan Bleu, Sophia Antipolis, 2000, P.2. www.planbleu.org/

³⁰⁸ Il s'agit des PPI de l'office de mise en valeur de la basse vallée de la Medjerda (OMVVM).

³⁰⁹ L'agence foncière de l'habitat (AFH) et la société nationale immobilière de Tunisie (SNIT) sont tous deux des opérateurs publics créés pour la promotion des logements sociaux.

³¹⁰ In Gafsi H., op. cit. p. 65.

³¹¹ Abdelkefi J., Plan Bleu, 2001, op. cit., p. 18.

s'envoler, atteignant les 100 000 DT par hectare alors que leurs prix ne dépassaient pas la moyenne de 17 000 DT au cours des années 80 »³¹².

Le deuxième exemple concerne la création de la station balnéaire d'El Kantaoui sur le littoral de Sousse Nord à partir des années 1970 en zone rurale. Le projet s'étend sur environ 300 hectares. Il s'agit de terres sableuses cultivées d'oliviers et surtout de maraîchage en front de mer (les *chatts*). Le territoire en question fait vivre des centaines de familles de Hammam Sousse. Le nombre des ayants droit était de 2 500, ce qui a rendu difficile la maîtrise foncière du projet³¹³. Selon G. A. un fellah qui cultive encore aujourd'hui une partie de son exploitation *chatt* dans la zone touristique, « *la plupart des enquêtes et des études réalisées avant et au cours de la construction de la station étaient souvent peu fondées voire erronées. Lors des enquêtes, les agriculteurs pauvres et analphabètes pour la plupart étaient confrontés à des difficultés qui ont eu des répercussions sur leurs déclarations. Le premier embarras c'est que par crainte de plus d'impôts sur la production, les fellahs interrogés se sont livrés à de fausses déclarations qui ont appuyé les conclusions des diverses études réalisées sur le faible rendement voire la non productivité de ces terres. Pourtant comme vous pouvez le constater, je continue de cultiver une partie de l'exploitation et c'est rentable. D'autre part les fellahs étaient extrêmement contraints par l'expropriation à des prix très bas par l'agence foncière touristique (AFT), ce qui a généré l'émergence d'un marché parallèle, offert par les promoteurs touristiques eux-mêmes et où les offres de prix étaient meilleures que celles imposées par l'AFT* »³¹⁴. Face à ces contraintes, la plupart des fellahs se sont trouvés contraints de vendre et de délocaliser leurs exploitations dans l'arrière-pays ou bien de changer de métier.

Il se trouve qu'il n'a été tenu compte, lors de toutes les études réalisées, que de la fonction économique des cultures et des potentialités agronomiques du sol. Les questions sociales et environnementales importaient peu ; puisque le projet a été implanté dans un cadre agricole, loin des nuisances urbaines. Encore plus, le projet programmé dans un site aux potentiels économiques initiaux faibles, se voulait valoriser et dynamiser une zone d'activité économique secondaire voire marginale. Le désintérêt pour ces agricultures est attribué à plusieurs facteurs dont les principaux sont les suivants :

- des ressources naturelles défavorables à l'agriculture intensive (manque d'eau d'irrigation, salinité des eaux de puits et appauvrissement des sols) ;
- une zone aux potentiels économiques faibles par comparaison au potentiel oléicole des communes voisines (Akouda, Kalaâ El Kebira, Sidi Bouali) et surtout à l'agriculture irriguées par l'eau du barrage de Chott Mariam, un territoire contigu à la dite station ;
- un morcellement excessif des terres défavorables aux cultures intensives et à l'extension des périmètres irrigués³¹⁵.

³¹² Elloumi M. et al. « Agriculture périurbaine dans le Grand Tunis : pression urbaine et stratégies des agriculteurs », in Mohamed Elloumi et Anne-Marie Jouve, *Bouleversements fonciers en Méditerranée : Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*, Karthala-CIHEAM, Paris, 2003, p. 60.

³¹³ Source : Société d'étude et de développement de Sousse nord, « Actualisation de l'étude économique et commerciale du projet de création de la station touristique intégrée de Port El Kantaoui », 1978, p. 1.

³¹⁴ Selon le même fellah, « Au moment où l'expropriation se réalise à 0, 250 DT le m², les prix offerts par les promoteurs touristiques varient du double au triple selon la position du terrain par rapport à la mer ». Extrait des entretiens, juin 2004.

³¹⁵ Selon Gammoudi Kamel (1999), les études pédologiques effectuées en 1962 par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture ont révélé que cette zone était reconnue impropre à l'extension de périmètres irrigués vu la pauvreté de son sol et la faiblesse de sa nappe phréatique. C'est une zone de faible rentabilité que ce soit au niveau des cultures maraîchères le long du littoral ou de son olivier. Outre la faiblesse des ressources naturelle, la mise en valeur agricole de la zone est handicapée par la nature de la propriété foncière qui joue un rôle plutôt social qu'économique. Cette zone est de plus en plus considérée comme un lieu de villégiature plutôt qu'un lieu

- un début de désintérêt de certains propriétaires à exploiter leurs terres par suite de la politique collectiviste des années soixante.

Mais le grand absent de toute cette démarche, ce sont les conséquences géographiques d'un tel projet malgré sa réalisation dans un cadre planifié (selon un plan d'aménagement). La valorisation de la zone par sa convenance aux loisirs et aux divertissements ainsi que la facilité d'accès qu'ont rendu possible les infrastructures routières aménagées à cet effet ont engendré la transformation progressive de presque la totalité des exploitations de front de mer, les *chatts*, sur un ruban de près de 12 km entre Sousse et Chott Mariem. Actuellement, le processus urbain gagne les *swani* périurbaines situées à l'Ouest de la route touristique. Cela s'est réalisé à un moment où la stratégie adoptée par les pouvoirs publics préconisait que les agricultures de part et d'autres de la station sont à conserver³¹⁶. La proximité des centres-villes de Sousse, d'Akouda et de Hammam Sousse ainsi que l'amélioration des moyens de transport et le développement de nombreuses activités ont contribué à l'expansion rapide de l'urbanisation et la transformation des terres agricoles. Les mutations des terres agricoles se sont accompagnées par l'enchérissement des prix du foncier, passant d'une moyenne de un dinar DT par m² en 1980 à 250 DT/m² en l'an 2 000.

B-4-1-2- Insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des politiques urbaines et des instruments de planification en vigueur

La législation tunisienne en matière de planification spatiale et d'aménagement du territoire s'est montrée évolutive depuis les années 1970. Cette situation était favorable à son adaptation au contexte géographique de l'espace tunisien. En effet, le règlement de l'urbanisme et de la construction de 1969, un document technique sans assise juridique, était incapable de répondre au processus de l'urbanisation et aux nouvelles exigences du développement économique ce qui a donné naissance au code de l'urbanisme en 1979³¹⁷. Par ailleurs, la dégradation de l'environnement par l'urbanisation incontrôlée et la pollution engendrée par les rejets industriels ont exigé, depuis 1991, la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour tout nouveau projet agricole, industriel ou commercial. C'est sur la base de la dite étude que le promoteur pourra obtenir une autorisation délivrée par l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), créée en 1988. En 1994, il y a eu la rédaction d'un nouveau code (le Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme « CATU ») dont « *l'originalité est de coupler l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Ce nouveau code vise l'harmonie entre le développement économique et social et l'environnement dans le but de garantir le développement durable* »³¹⁸. Mais dans la pratique, il suffit d'un manque de coordination entre les différents acteurs agissant sur un même

de production intensive. Ceci est du essentiellement au morcellement excessif de la propriété et la multiplication excessive des ayants-droit à la propriété, ce qui explique la situation foncière et fragilise sa résistance à l'extension urbaine, in Gammoudi Kamel, « Mise en place d'une station touristique intégrée de port El Kantaoui », Mémoire de Maîtrise dirigée par Lamine R., université du centre, Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse, 1999.

³¹⁶ C'est en tout cas ce que l'on peut lire dans les conclusions de l'étude « Station balnéaire El Kantaoui, analyse du site », Société d'études et de développement de Sous Nord, édition Groupe Huit, 1977.

³¹⁷ Trois catégories de documents sont instituées par ce code : - le plan directeur d'urbanisme (PDU) qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement sans opposabilité aux tiers, - le plan d'aménagement urbain (PAU) qui fixe les règles générales d'utilisation du sol avec opposabilité aux tiers, - le plan d'aménagement de détail (PAD) qui fixe les programmes opérationnels pour la réalisation des lotissements. Ce code permet la déclaration d'utilité publique et autorise la maîtrise foncière dans le cadre de périmètres d'intervention foncière (PIF) délimités au profit de l'Etat, des collectivités publiques locales, des agences foncières et des établissements publics. In Abdelkafi J., plan bleu 2001.

³¹⁸ In Abdelkafi J., plan bleu 2001, p. 22.

territoire pour compliquer sa gestion. Il suffit de citer le littoral de Sousse nord pour élucider certaines ambiguïtés.

En fait, ce territoire, initialement agricole, était sous tutelle du ministère de l'agriculture. Mais avec la construction de la station balnéaire d'El Kantaoui et l'agrandissement du périmètre communal de Hammam Sousse, la zone est depuis sous tutelle de plusieurs ministères (Agriculture, Intérieur, Equipement, Aménagement du Territoire, Tourisme, etc.). Cette diversité de tutelle est souvent source d'ambiguïté en l'absence d'un consensus général qui permet à la zone d'évoluer harmonieusement comme le souhaite le CATU de 1994. Si le projet de la station balnéaire d'El Kantaoui a fait l'objet d'un plan d'aménagement, le reste de l'urbanisation entre la dite station et le village de Chott Mariem s'est accompli illicitement, depuis la fin des années 1980, perturbant tant les cultures de front de mer que les dunes bordières sur un ruban de plus de 7 km de long et sur une profondeur moyenne de 300 mètres. Les périmètres irrigués, pourtant classés zone d'interdiction de construction, et les oliveraies voisines, classées zones de sauvegarde vu leurs potentialités socioéconomiques et touristique n'ont pas été épargnées elles aussi. Les maisons de villégiatures grignotent les terrains maraîchers des PPI à l'ouest de la route touristique. Un peu plus loin vers l'arrière-pays, les impluviums des *meskats* s'urbanisent à leur tour sans qu'aucune puissance publique n'arrive à freiner le processus malgré les instruments juridiques à disposition, notamment la loi de protection des terres agricoles.

Les services de surveillance et de contrôle du territoire agricole attribuent les transformations actuelles au manque de moyens financiers et humains qui ne leur permettent pas de contrôler convenablement le territoire afin de lutter aux infractions à la législation en vigueur. Le problème est encore plus compliqué à proximité des centres-villes là où se développe encore l'agriculture, parfois en intensif. Au courant des années 1990, la mairie de Hammam Sousse a délivré des permis de construire dans trois quartiers du PPI d'Akouda³¹⁹. Informé de cette affaire, le commissaire de la CRDA de Sousse a adressé une lettre au maire lui demandant des explications, puisqu'il s'agit des terres interdites de construction (loi agricole de 1983). La réponse du maire était convaincante car il avait agit selon un décret présidentiel réaffectant ces terres de l'agriculture à l'urbanisation, suite aux conclusions d'une étude qui a été réalisée par une commission dont fait partie un représentant du ministère de l'agriculture. Cette transition foncière semble un peu floue si l'on sait les difficultés de changement du statut des terres strictement interdit de construction dans une région où le sol agricole est très apprécié vu sa rareté. En fait, nous avons trouvé des difficultés pour accéder à la réalité des faits auprès des autorités locales. Mais selon un de nos informateurs, il semble que le responsable du Ministère de l'Agriculture qui était présent dans la commission d'enquête n'était pas assez informé sur la réalité foncière de la région et notamment sur les limites du PPI d'Akouda ce qui a engendré ce dérapage. Un dérapage qui a anéanti 3 quartiers de périmètres irrigués soit 27 hectares de terres irriguées par l'eau du barrage et équipées au moyen de financements publics. Ce dérapage a mis en évidence l'absence d'un représentant local des services de l'agriculture dans la commission d'enquête et le manque de coordination entre l'administration centrale, d'une part et, les pouvoirs régionaux et locaux, d'autre part.

B-4-1-3- Appréciation de l'agriculture seulement de point de vue de son rôle économique

Si l'on analyse les différentes études qui ont été réalisées pour l'aménagement de la zone touristique de Sousse Nord, on s'aperçoit que les principaux critères qui étayent l'éviction de

³¹⁹ Il s'agit des quartiers 10, 11 et 14, CTV de Akouda 2003.

ces agricultures au profit de l'urbanisation sont les faibles potentialités agronomiques des terres de la zone ce qui se traduit, selon eux, par des rendements faibles voire insignifiants. En plus, les questions sociale, environnementale et paysagère ne semblaient pas trop préoccuper les planificateurs. Pourtant, et à peine 20 ans plus tard, les espaces agricoles et les paysages de front de mer ont connu des transformations profondes qui commencent à inquiéter les pouvoirs publics. Cette inquiétude est d'autant plus importante lorsque les maires se trouvent contraints d'annexer au territoire communal des agglomérations urbaines complètement déconnectées du périmètre communal. C'est le cas de l'arrondissement de Tantana (commune d'Akouda) créé en 1996, pour gérer une zone d'habitat spontané dédié à la villégiature. Les opérations de viabilisation débutée en 2003 se réalisaient parfois dans des conditions extrêmement difficiles. Certaines rues très étroites³²⁰, avaient conservé la taille des anciens chemins qui servaient au passage des calèches entre les différentes parcelles des *chatts*.

Par ailleurs, la disparition de l'agriculture des *chatts* a fait disparaître avec elle des pratiques agricoles et une diversité de paysages uniques en Tunisie. *«Par le simple fait qu'elles se trouvent au bord de la mer, et souvent à quelques mètres des plus hautes vagues, les parcelles agricoles du littoral sahélien constituent des paysages singuliers. Il n'est en effet pas fréquent que les terres soient cultivables à d'aussi faibles distances du rivage maritime, du sel et des embruns qui l'accompagnent, que ce soit en Tunisie ou, d'ailleurs, en Europe. Cette proximité tient à des facteurs climatiques et géologiques particuliers, mais aussi au savoir-faire développé depuis des siècles par les agriculteurs qui ont su y expérimenter un grand nombre de cultures différentes. Et la richesse paysagère de ces territoires tient aussi à la grande diversité de ces cultures »*³²¹.

B-5- L'étalement libre de la ville fragilise l'agriculture périurbaine

La loi n° 96-104 du 25 novembre 1996, relative à la protection des terres agricoles et notamment de son article 6, montre que tout ce qu'on peut observer comme incohérence dans l'étalement urbain aux dépens des terres agricoles n'est pas en fait du à un vide juridique concernant la protection des terres agricoles. Encore plus, on découvre qu'au même moment où certaines études parlent du peu de considération de l'agriculture urbaine en Tunisie Bouraoui (2000, 2003), Bouraoui, Donadieu et Fleury (2001), Elloumi (2003), Bouraoui et Mizouri (2004), le système juridique et réglementaire renferme des outils efficaces en faveur de la conservation de l'agriculture en zones urbaine et périurbaine. Le problème reste lié à l'interprétation des règlements par les différents organismes étatiques impliqués dans l'aménagement de la ville et du territoire. La loi de 1983 stipule que les terres sont classées en trois catégories : zone d'interdiction ; zone de sauvegarde et zone soumise à autorisation³²². L'affectation de certaines terres agricoles en zones périphériques à de nouveaux projets urbains n'est possible qu'après la réalisation des études d'impact nécessaires pour s'assurer de l'importance ou non des cultures pratiquées. Souvent, les études aboutissent à des conclusions autorisant l'affectation des terres agricoles concernées à des usages urbains. Même si certaines études font le point sur un quelconque intérêt de la permanence de l'agriculture *in situ*, il y a eu toujours un problème de prise en considération des recommandations envisagées. Pourtant, l'article 9 de la loi de protection agricole de 1983 précise que lors de

³²⁰ La largeur des rues a été souvent maintenue aux dimensions de l'ancien chemin agricole et chaque fellah essaye de vendre le maximum de terrain, tout en négligeant les normes des voies publiques (largeur, régularité, etc.). C'est en tout cas une des empreintes indélébiles de l'habitat spontané en Tunisie.

³²¹ In Vidal R., "Développement urbain et espaces ruraux sur le littoral sahélien", projet CMCU, dir. H. Rejeb, P. Donadieu, ESHE-ENSP, 2004.

³²² La zone soumise à autorisation qui désigne la troisième catégorie des terres telles que sont classifiées par la loi de 1983 a été modifiée par autres zones agricoles dans la loi de 1996, article 3 (nouveau).

toute extension urbaine, quelque soit sa nature (extension des périmètres communaux, création de lotissements urbains, industriels ou touristiques, etc.), « *il sera tenu compte des particularités de chaque zone et de ses besoins en terres agricoles et ce afin de développer la production agricole tout en organisant sa coexistence avec les activités non agricoles* »³²³.

L'interprétation de ce texte permet de dire que l'agriculture tunisienne s'est relativement dotée tôt d'instruments juridiques en vu de sa conservation, même en zones périurbaine là où les terres sont davantage sollicitées pour des usages urbains. Et même si la loi ne formule pas explicitement la sauvegarde de l'agriculture périurbaine, cela s'explique par l'existence des PPI à proximité des villes comme celui de Akouda-Hammam Sousse, des terres classées défendues de construction par la loi de protection des terres agricoles de 1983 et 1996 à l'exception des constructions ayant un rapport direct avec l'activité (maison rurale, étable, bassins, établissement agroindustriel, etc.). C'est ce que stipule l'article 10 de la dite loi. Même lorsqu'il s'agit de « *l'implantation d'installations industrielles, commerciales ou de services liées à l'exploitation agricole, elles sont soumises à l'autorisation préalable du ministre chargé de l'agriculture, outre les autorisations prévues par la législation en vigueur* »³²⁴. Ces différentes mesures législatives sont de nature à protéger l'agriculture périurbaine et inciter les fellahs et les autres acteurs à préserver ce type d'agriculture vu les multiples fonctions accomplies et services rendus en plus de la fonction alimentaire.

Répondre aux besoins des activités urbaines (non agricoles), tout en développant la production agricole et organisant sa coexistence avec les fonctions urbaines, constitue en soit une incitation à la sauvegarde et la pérennisation des l'activité in situ. Les transformations que connaissent les espaces périurbains de Sousse nord semblent liées, non pas à un cadre juridique qui peut être d'ailleurs amélioré mais surtout à un manque de moyens financiers et humains, capables de faire respecter les règlements en vigueur. D'autre part, on peut attribuer les transformations spatiales actuelles à leur inadaptation avec les besoins des utilisations urbaines, d'une part, et à certaines ambiguïtés dans les textes qui laissent une marge importante à l'interprétation, d'autre part. En effet, la rigueur des textes est parfois atténuée par des paragraphes complémentaires, source d'interprétations qui vont à l'encontre des objectifs fondamentaux de la loi. Il suffit de citer le dernier paragraphe de l'article 9 (nouveau), loi de 1996, qui stipule que « *toute agglomération nouvelle urbaine, industrielle ou touristique sera implantée sur les terres les moins fertiles* ». Pourtant, les extensions urbaines qui distinguent le littoral des communes de Akouda et de Hammam Sousse, depuis plus de 25 ans s'effectuent sur des terres parmi les plus fertiles³²⁵ du pays. Les sols légers et perméables qu'on y rencontre s'adaptent bien à l'intensification agricole en sec par l'arboriculture (oliviers) et en irrigué grâce aux ressources en eau souterraines et notamment celle de barrage.

La préservation des terres agricoles qui s'est manifestée par l'interdiction de changement de leur vocation agricole concerne cependant, tant les acteurs publics et parapublics que les

³²³ Loi n° 96-104 du 25 novembre 1996, article 9.

³²⁴ Loi n° 96-104 du 25 novembre 1996, article 10 (paragraphe 3 et 4).

³²⁵ « Le Sahel, formé par les plaines littorales de Sousse et de Sfax, est dominé par la présence de *sols isohumiques* du type *brun subaride*, connus pour leur texture équilibrée à légère, leur perméabilité, la distribution de la matière organique et l'accumulation du calcaire en profondeur. Ils sont exploités par l'arboriculture et ont été très fertiles pour le développement de périmètres irrigués. Par leur texture légère et leur épaisseur, ces sols résistent à l'aridité », in CAR/PAP : Gestion des zones côtières en Tunisie, Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires, Split, 2005. pp. 1-2.

fellahs eux mêmes et tout autre propriétaire d'une terre agricole³²⁶. Cela s'est traduit par un article nouveau les concernant (Article 14 de la loi de 1996). Cet article stipule, entre autres, que « *toute personne qui change la vocation des terres agricoles ou qui modifie l'utilisation autorisée est punie d'une amende de 2000 dinars à 20.000 dinars et un emprisonnement de 3 mois à une année. Parallèlement, toute personne qui procède à la construction sans autorisation sur une terre agricole ou a dépassé les limites de l'autorisation est punie d'une amende allant de 1500 dinars à 15.000 dinars et d'un emprisonnement d'un mois à 6 mois*³²⁷. Considérant la classification des terres agricoles en 3 catégories (zone d'interdiction, zone de sauvegarde et autres zones agricoles), la peine de l'emprisonnement ne concerne que les infractions effectuées dans la première et la deuxième catégorie des terres c'est-à-dire de la zone d'interdiction ou celle de sauvegarde.

B-5-1- Inaptitude du dispositif législatif (loi de protection des terres agricoles de 1983, révisée et modifié par la loi de 1996)

L'article premier de la loi N° 83-87 du 11 novembre 1983 définit par terres agricoles toutes les terres présentant des potentialités physiques favorables à la production agricole³²⁸. Dans le même temps, les infractions (construction illégales) réalisées sur des terres agricoles localisées à l'intérieur du périmètre communal relèvent des compétences des Maires, alors que celles réalisées en dehors du périmètre communal relèvent des compétences du gouverneur et/du Ministre de l'Agriculture. La première étape consiste à ordonner la cessation immédiate des travaux de construction illégale tout en confisquant les matériaux et le matériel de chantier. « *Lorsque ces travaux sont poursuivis ou lorsque la construction est édifiée sur une terre agricole sans l'autorisation préalable prévue à l'article 10 de la présente loi, les mêmes autorités peuvent procéder aux frais et risques du contrevenant à la démolition de la construction et à l'enlèvement des ouvrages exécutés en violation des dispositions de la présente loi. L'autorité administrative concernée peut requérir la force publique pour l'exécution de ces décisions* »³²⁹. Les infractions aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application, sont punies par amende de 1.200 à 10.000 Dinars pour les infractions commises dans les zones d'interdiction et de sauvegarde et d'une amende de 120 à 1.200 Dinars pour les infractions commises dans les zones soumises à autorisation ministérielle (loi N° 83-87, article 14).

Face à la poursuite des constructions illégales des terres agricoles notamment en zone périurbaines, les pouvoirs publics ont complété la loi de 1983 par une nouvelle législation : loi n° 96-104 du 25 novembre 1996. L'article 14 (nouveau) de la loi de 1996 révèle que : « *toute personne qui change la vocation des terres agricoles ou qui modifie l'utilisation autorisée est punie d'une amende de 2000 dinars à 20.000 dinars et un emprisonnement de 3 mois à une année ou de l'une des deux peines seulement. Toute personne qui procède à la construction*

³²⁶ On désigne ici par tout autre propriétaire d'une terre agricole certains spéculateurs fonciers qui achètent des terres auprès des agriculteurs là où il pratiquent souvent une agriculture marginale ou transforment ces terres en friches, en vue de sa transformation future en terrains à bâtir. Cette stratégie est observée dans les deux communes de Hammam Sousse et de Akouda où des promoteurs touristiques procèdent à l'achat de terrain agricole et au gel de l'activité le plus souvent. Des clôtures sont souvent installées autour des terrains acquis et transformés en jachère prolongée voire en friche.

³²⁷ Loi n° 96-104 du 25 novembre 1996, article 14 (nouveau).

³²⁸ Loi N° 83-87, article Premier : On entend par terres agricoles au sens de la présente loi, toutes les terres présentant des potentialités physiques et affectées ou pouvant être le support d'une production agricole, forestière ou pastorale, ainsi que celles qui sont classés comme telles par les plans d'aménagement dûment approuvés, dans les zones urbaines, touristiques ou industrielles. Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) N° 74, 15 et 18 Novembre 1983.

³²⁹ Loi N° 83-87, article 13.

sans autorisation sur une terre agricole ou dépassé les limites de l'autorisation est punie d'une amende allant de 1500 dinars à 15.000 dinars et d'un emprisonnement d'un mois à 6 mois ou de l'une des deux peines seulement. La peine sera l'emprisonnement lorsque les infractions prévues par la présente loi ont été effectuées dans une zone d'interdiction ou de sauvegarde »³³⁰.

B-6- Défaillance des lois de protection des terres agricoles

La régression de l'agriculture ne se limite pas cependant à la consommation de l'espace (perte de quelques parcelles ou de quelques exploitations) mais cela englobe d'autres effets induits comme les gênes qui perturbent le fonctionnement normal des exploitations.

D'autre part la stratégie des baux oraux et annuels ne permet la pratique de cultures pérennes. Les jardins maraîchers se transforment en terrain nu pendant une bonne période de l'année, vu le caractère saisonnier des cultures. Ces terres se sont montrées extrêmement vulnérables à l'urbanisation. La rapidité de leur transformation est incomparable aux terrains plantés d'oliviers. Toutefois, on peut les comparer aux impluviums des *meskats*. Ces terrains nus (les impluviums) se sont montrés à leur tour vulnérables à l'urbanisation. Cette fragilité peut aussi revenir au fait que les différentes lois interdisant l'arrachage des oliviers en vu de protéger le patrimoine végétal semble omettre la transformation des oliveraies urbaines et périurbaines. En effet, les différentes lois et règles de protection des oliviers sont très claires : ils protègent l'arbre et pas les terrains nus, excluant de fait les impluviums. Et si nous restons dans les normes des *meskats*, le terrain nu que représente l'impluvium est égal au 2/3 des terrains plantés d'oliviers. Cette ambiguïté est au centre de l'urbanisation de beaucoup d'impluvium sans toucher aux *mankâas* plantés d'oliviers. Encore plus, les lois de protection des terres agricole se sont montrées incapables de contrôler efficacement les transactions foncières en vu de préserver les espaces agricoles périurbains.

Le faible effet de la loi de protection des terres agricoles, notamment lorsqu'il s'agit des terres autres que celles interdites de construction comme les PPI, fait que la maîtrise foncière apparaît comme un enjeu complexe pour les maires. En effet ces derniers s'efforcent d'attirer les secteurs producteurs d'emplois (industrie, tourisme, services, etc.), en vu de bénéficier des rentes fiscales.

Parallèlement, les maires restent soucieux du cadre de vie de leurs habitants. Puisque, au même moment où ils essayent de répondre, autant qu'ils peuvent, aux attentes des populations en matière d'habitat et de cadre de vie agréable, ils se heurtent à la disparition d'espaces qui pourraient satisfaire la attentes des populations en cadre de vie de qualité : les espaces agricoles. L'importance des transformations ne leur laissent que quelques petits terrains interstitiels, qui pourraient être arrachés à l'urbanisation en vu de les transformer en jardins publics. Le choix se fait souvent sur des terrains conflictuels (terrain squatté irrégulièrement, terrain non immatriculé, absence du propriétaire³³¹, etc.).

B-6-1- Difficulté des interventions foncière et contrecoup de l'expropriation

La dominance des terres privées dans les deux communes étudiées est à l'origine de la rareté des terrains propriétés de l'État. Cette situation foncière rend souvent difficile les actions des planificateurs lorsqu'il s'agit de la constitution des réserves foncières pour l'aménagement des

³³⁰ Loi n° 96-104 du 25 novembre 1996, article 14.

³³¹ Il peut s'agir par exemple d'une parcelle dont le propriétaire sans successeur soit décédé depuis très longtemps que l'état récupère pour construire un établissement ou un espace public.

projets urbains. Les interventions des opérateurs publics (AFH, SNIT, AFI, AFT), qui détiennent les outils nécessaires à la réalisation l'habitat comme l'expropriation ou la préemption, sont souvent ponctuelles et insuffisantes pour une meilleure organisation de tout le territoire périurbain. Cela laisse une marge de manœuvre importante aux opérateurs privés mais et surtout à l'initiative individuelle qui devient, de fait, un effet de masse.

Selon une étude du MEHAT³³² (2003), l'étalement urbain dans la commune de Hammam Sousse était considérable pendant les trente dernières années. L'aménagement des zones touristiques et industrielles, des routes, de l'habitat résidentiel et des petits métiers consomme annuellement plus de terres agricoles, réduisant de fait toute possibilité d'extensions des espace agricoles dans ces lieux. Cette étude évoque un bouleversement inquiétant qui règne sur les espaces ouverts périurbains et souligne l'éclipse de l'agriculture dans la commune.

Le début du déclin de l'agriculture dans la commune de Hammam Sousse remonte aux décennies 1970 et 1980. Pendant cette période, les jeunes en âge de travailler boudent les travaux agricoles et s'orientent vers le marché de l'emploi en milieu urbain (tourisme, industrie et services). L'emploi non agricole est considéré par ces jeunes comme moins fatigant, plus rémunérateur et à salaire plus stable.

L'essor de l'activité touristique s'est accompagné par la croissance urbaine de la ville de Hammam Sousse dans toutes les directions. Ces extensions ont été faites « *aux dépens du secteur agricole où on assiste au mitage de la zone agricole, à la vente des terres au profit du tourisme et à l'abandon de l'emploi agricole* »³³³. La délocalisation de certaines exploitations agricoles en dehors du périmètre communal était un choix adopté par certains fellahs de l'ancienne génération. Très attachés à leur métier, ces derniers étaient contraints de vendre leur terre entre 1970 et 1990 au profit du tourisme et de l'urbanisation balnéaire en général. Ensuite, ils se sont réfugiés en achetant ou louant des petites exploitations à Akouda, à Sidi Bou Ali ou à Kalaâ Kebira. Cette génération en voie d'extinction se chiffre à 142 fellahs³³⁴ réunis au sein de l'union nationale des agriculteurs. Cette dernière pour les réunir doit fixer une heure tardive de la journée (19H-20H) en attendant leur retour à Hammam Sousse (MEHAT, 2003). Chez cette vieille génération des fellahs nostalgiques et traumatisés par l'éviction brutale de leurs exploitations, l'agriculture résiste malgré la détermination des pouvoirs municipaux à sa délocalisation. « *On ne veut pas signer le certificat de mort de l'agriculture à Hammam Sousse comme le font verbalement les responsables de la commune, mais on peut recommander impérativement de sauver les exploitations faibles aussi petites soit-elles pour contribuer à lever le défi national de l'autosuffisance alimentaire* ». ³³⁵

B-6-2- Le sol agricole périurbain est considéré souvent comme une réserve foncière

Le développement de l'agriculture jusqu'aux confins des centres urbains de Hammam Sousse et Akouda a rendu difficile les extensions urbaines. Et ce n'est pas tout, puisque d'autres contraintes y ont contribué à ce blocage comme la présence d'oueds, relief plus ou moins accidenté, zone inondable ainsi que la rareté des terres domaniales. Dans ce contexte de précarité foncière, la commune de Akouda, plus ouverte sur l'arrière-pays, dispose de plus de possibilité pour agrandir son territoire urbain. Ce n'est pas le cas de la commune de Hammam

³³² Il s'agit de l'étude de révision du Plan d'Aménagement Urbain (PAU) de la ville d Hammam Sousse établi par le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) en 2003.

³³³ In MEHAT, op. cit. p. 68.

³³⁴ In MEHAT, Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire : « Etude de révision du plan d'aménagement urbain de la ville de Hammam Sousse, Rapport de présentation, édition, mai 2003, P.29.

³³⁵ In MEHAT, op. cit. p.29.

Sousse où les possibilités des extensions urbaines sont très limitées. Malgré ces contraintes, Hammam Sousse, tout comme Akouda, doivent satisfaire leurs besoins en espace urbanisable pour divers usages (industries, habitat, équipements collectifs, routes, etc.).

Les premiers espaces concernés par l'étalement urbain sont les jardins maraîchers et les vergers périurbains. Du coup, l'agriculture qui occupait la couronne périphérique de la ville se trouve fragilisée et menacée de disparition, instaurant de fait le bouleversement de l'espace périurbain. Ce bouleversement est encore plus important lorsqu'on découvre l'absence de l'offre publique de foncier, face à l'abondance de l'offre privée. L'offre privée est monopolisée par un ensemble d'acteurs, des spéculateurs fonciers et des fellahs qui se convertissent eux-mêmes en lotisseurs tout en abandonnant totalement ou partiellement le métier de fellah.

Selon l'étude du PDU de Hammam Sousse (2003), aucun des 336 lotissements accordés dans la commune pendant la décennie 1980-1990 et portant sur près de 100 ha de terre essentiellement agricole, n'était public. Cette absence est liée à la pénurie des réserves publiques à l'intérieur du périmètre communal et à l'enchérissement des prix de terrain. L'offre des propriétaires privés est faite de petits lotissements, ce qui pourrait s'expliquer par les structures agraires initiales et par les partages successoraux³³⁶. Cette taille limitée ne manque pas de poser le problème de la récupération d'espace suffisant aux équipements, d'autant plus que les autorités communales ne sont pas armées pour opérer la ponction d'une partie pour les équipements socio-collectifs. Le même processus est observable sur la frange littorale à Menchia (commune de Hammam Sousse) et dans la zone de Tantana-Chott Mariem (commune de Akouda) au nord de la station balnéaire d'El Kantaoui, où les structures agraires initiales et les partages successoraux ont profondément influencées l'organisation spatiale des constructions. La seule différence est que dans ce deuxième cas, il s'agit essentiellement de l'habitat non réglementaire.

C- Les politiques agricoles à Sousse Nord

C-1- Pourquoi des périmètres publics irrigués (PPI) à Sousse ?

Les politiques agricoles reposaient, depuis les premières années de l'Indépendance du pays, sur l'optimisation de l'exploitation des ressources naturelles et l'intensification des cultures. Pour accomplir ces politiques, plusieurs barrages ont été construits à travers le pays. Cela fut le cas du Sahel de Sousse où l'aménagement des périmètres irrigués remonte à la fin des années 1960. L'aménagement de ces PPI a été précédé par la construction d'un barrage sur l'oued Nebhana à plus de 70 km, sis au Nord de Kairouan, dont l'eau sera destinée à l'irrigation des cultures intensives des dits PPI. C'est ainsi que 5000 hectares de cultures maraîchères (en primeur) ont été mis en valeur « *en développant à grande échelle la technique des tunnels nantais* »³³⁷. Les objectifs escomptés étaient la satisfaction des populations en produits alimentaires tout en réservant une part de la production à l'exportation. Mais la modernisation et l'intensification de l'agriculture dans le Sahel se sont heurtées, comme dans le reste des régions, à des difficultés qu'il faudra surmonter.

³³⁶ In MEHAT, op. cit. p. 44.

³³⁷ H. Sethom, op. cit. p. 36

C-1-1- Modernisation de l'agriculture et conséquences géographiques

Le manque de cadres techniques³³⁸, de moyens financiers et humains pour former de nouveaux ingénieurs agronomes ainsi que la réduction de la main d'œuvre agricole suite à la modernisation de l'agriculture sont autant d'obstacles qu'a rencontré le développement de l'agriculture, dès le départ. A cela s'ajoute les difficultés liées à la nature des terres à mettre en valeur. En effet, les études préliminaires réalisées ont révélé les difficultés d'achèvement des réformes agraires³³⁹ face à un foncier extrêmement morcelé. Dans ces conditions peu favorables à la mise en valeur des terres agricoles, les pouvoirs publics étaient confrontés à des contraintes majeures qu'il fallait surmonter. Des coopératives d'exploitation ont été créées à cet effet. La réforme agraire s'était imposée comme la première action à entreprendre pour déterminer une taille minimum des exploitations, techniquement viable et socialement suffisante pour assurer le revenu minimum prescrit par les perspectives décennales³⁴⁰.

C-1-1-1- Des périmètres publics irrigués à Akouda

La délégation de Akouda (gouvernorat de Sousse) a été choisie comme une des régions retenues pour l'aménagement des PPI. Ce fut alors la création des PPI de Chott Erromman, localisé entre Hammam Sousse et Akouda et celui de Chott Mariem sis tout au long de la frange littorale, au nord de Akouda, destiné à la culture des primeurs. Les propriétés indivisibles des ayants droit et notamment celles de petite taille, ont constitué les principales difficultés lors des réformes agraires. Toutefois, des compromis³⁴¹ entre les ayants droit et les services techniques de la subdivision des affaires foncières ont pu être conclu pour pouvoir démarrer le projet quatre années plus tard (en 1970). Le problème foncier persista jusqu'à nos jours comme une contrainte majeure au développement de l'activité.

Des conséquences spatiales non négligeables : L'aménagement des périmètres irrigués a nécessité d'importants travaux de nivellement et de terrassement ce qui a engendré la destruction d'une part importante des ouvrages hydrauliques traditionnels les meskats. Les tabias qui jadis accumulaient les eaux de ruissellement au profit des oliviers et structuraient les terres cultivées ont été aplanies pour permettre l'aménagement des parcelles avec des dimensions optimales capables d'accueillir des cultures intensives. Des centaines voire des milliers d'oliviers ont été arrachés pour permettre l'installation des cultures maraîchères de

³³⁸ Afin de satisfaire ce besoin en cadres, l'Etat a établi un programme de création de collèges et lycées agricoles, des centres de formation professionnelle agricole (CFPA) et des écoles supérieures d'agriculture. L'actuelle école supérieure d'horticulture de Chott Mariem, fondée en 1975, avait commencé en tant que collège de l'enseignement secondaire agricole en 1962, puis convertie en lycée agricole au début des années 70, avant de devenir école supérieure d'horticulture depuis 1975. Mais face à l'incapacité des établissements agricoles tunisiens de satisfaire les besoins en cadres techniques, il y a eu recours à des établissements étrangers, notamment les écoles supérieures françaises.

³³⁹ La situation foncière du gouvernorat de Sousse se caractérise, au début des années 70, par une fragmentation accrue des terres privées. 50 % des propriétaires ne disposent que d'une parcelle dont la superficie n'excède pas 0,5 hectares. Les parcelles de 0,5 hectares représentent 62 % du total des parcelles exploitables. Cette situation foncière constitue un obstacle au développement de l'agriculture, à sa modernisation et à une mécanisation susceptible d'encourager les jeunes à intégrer la profession d'agriculteur.

³⁴⁰ Afin d'optimiser la rentabilité des terres aménagées en vue d'accueillir une spéculation agricole moderne, le programme des perspectives décennales préconise que « *le revenu moyen de 250 Dinars établi par famille, n'est possible que par l'existence d'une surface d'exploitation de 0,5 ha de cultures irriguées et de 5 ha d'arboriculture sèche, 8 ha d'emblavures de céréales, 8 ha de parcours améliorés et 20 ha de parcours ordinaires* ». In *les perspectives décennales*, plan triennal 1962-1964, p. 42.

³⁴¹ Le statut des propriétés indivises a été réglé selon l'article 11 de la loi 63/18 du 27 mai 1963 relative à la création des périmètres irrigables d'Oued Nebhana, et qui stipule que : les propriétés indivises situées dans les dits périmètres et existant à la date du décret, sont considérées comme appartenant à un propriétaire unique. En conséquence, chaque succession a été inscrite sous l'appellation de : groupe des héritiers, comprenant le nom de chaque ayant droit ainsi que les biens qu'il possède à l'intérieur du périmètre. Source : rapport d'activité du CRDA de Sousse 1967.

plein champ ainsi que les cultures protégées sous abris serres en plastiques. L'objectif des pouvoirs publics était l'optimisation des nouvelles infrastructures hydrauliques en vue d'améliorer la production.

C-1-1-2- Urbanisation des PPI

La réglementation en vigueur qui protège les terres agricoles et les quelques opérations d'arrêt de construction, ne sont pas parvenues à endiguer l'évolution du processus urbain. Selon un responsable des services techniques de la municipalité de Akouda, plusieurs infractions (sans vouloir nous fournir des chiffres) ont fait l'objet de procès recommandant l'arrêt immédiat des opérations de construction, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre communal. Cela se conjugue souvent avec la confiscation du matériel et des matériaux de construction sur place. En cas de récidive, le dossier du contrevenant est sensé passer au tribunal pour lui infliger une amende correspondant à l'infraction. Mais dans les faits, les constructions illégales se sont poursuivies même en cas de réception d'un avertissement oral ou d'un procès écrit. Selon un autre technicien de la municipalité de Akouda, l'urbanisation dans les PPI est souvent réalisée avec la complicité de responsables locaux comme le *Omda*³⁴² (figure 36).

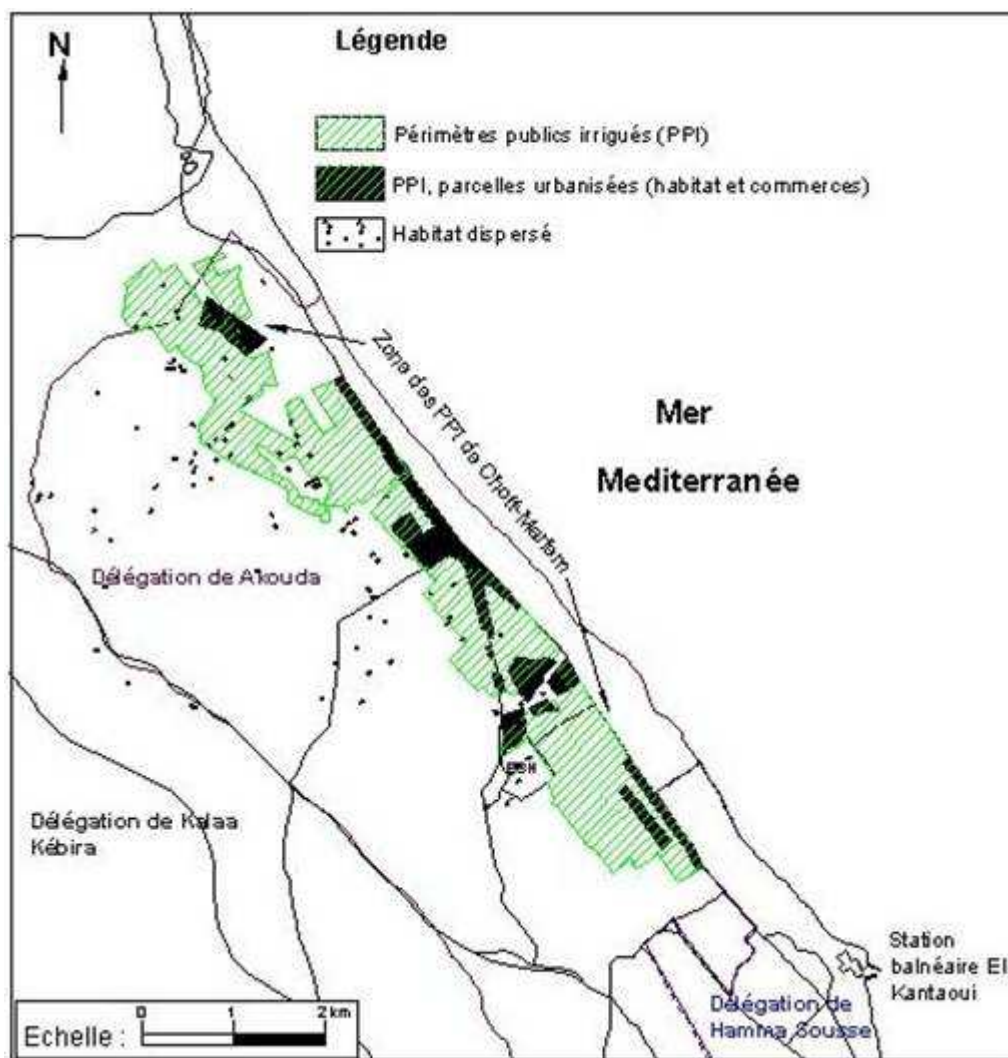


Figure 36 : Urbanisation illégale des PPI de Chott Mariem (production à partir de la carte Topographique de 1994 et de l'observation sur terrain).

³⁴² Le Omda est le chef de la plus petite subdivision territoriale à l'échelle de la Délégation alors que cette dernière est une subdivision administrative du Gouvernorat.

C-2- Des organisations à l'appui de l'agriculture

La politique agricole s'est renforcée, depuis 1986, par la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel (PAS). Il s'agit d'un appui à la création d'organisations paysannes et professionnelles agricoles, pouvant être considérées comme de nouvelles modalités de médiation entre les agriculteurs et les ruraux. Ces nouvelles organisations et structures avaient comme objectifs une meilleure organisation du secteur ainsi que l'appui, l'encadrement et l'assistance des exploitants dans leur activité. Elles étaient mises à la disposition des commissariats régionaux de développement agricole (CRDA). A Sousse, le secteur agricole dispose (en 1999) de 10 coopératives de services regroupant 1715 adhérents et 1000 coopérants, 80 associations d'eau, 43 unités d'eau, 9 centres de collecte de lait avec une capacité de 2900 litres/jour, neuf cellules de vulgarisation et quarante centres de rayonnement³⁴³. Pourtant, cette diversité des organisations n'est pas parvenue à mener les exploitations aux objectifs sollicités, ni de point de vue de la productivité, ni de point de vue de la diversité des produits, ni non plus de point de vue de la conservation de l'intégrité des périmètres irrigués. Cette information nous a été confirmée par les vulgarisateurs de la CTV de Akouda, selon lesquels, la multiplicité des intervenants (Mairie, CRDA, Délégation, Gouvernorat, services du Ministère de l'Équipement, etc.) et le peu de coordination sont des facteurs qui ont contribué à la perte d'une partie des terres agricoles notamment dans les PPI.

Par ailleurs, les pouvoirs publics considèrent les fellahs, depuis la fin des années 1980 comme des partenaires qui doivent veiller eux aussi à la sauvegarde de l'intégrité des PPI et du reste des terres cultivées. Il s'agit en fait d'un désengagement de l'État qui responsabilise peu à peu les fellahs eux même à gérer leurs terres sans trop d'assistance. Cette stratégie s'est traduite par la naissance d'un programme d'action participative qui s'est mis en place : la création d'associations d'agriculteurs.

C-3- La stratégie de mise en place des associations

La politique actuelle en matière de gestion de l'eau et des infrastructures hydrauliques collectives dans les périmètres publics irrigués consiste à encourager les bénéficiaires de ces aménagements à prendre en charge progressivement la dite gestion en s'organisant en Associations d'Intérêts Collectifs (AIC³⁴⁴). Cette stratégie va permettre le désengagement des institutions de tutelle « dont le rôle sera limité au pilotage et au suivi »³⁴⁵ des grandes infrastructures hydrauliques, en plus des tâches traditionnelles de vulgarisation et d'encadrement technique des bénéficiaires.

Le regroupement des agriculteurs en associations ou toute autre forme d'organisation communautaire s'inscrit dans la nouvelle orientation politique de l'État qui incite à la participation effective des bénéficiaires. La finalité de cette action est la rupture progressive avec les pratiques actuelles de l'administration providence. La création des AIC constitue une nouveauté pour les périmètres irrigués de Sousse ; ce qui a nécessité une sensibilisation auprès des bénéficiaires.

³⁴³ Source : CRDA de Sousse, Rapport annuel de l'activité agricole, 1999.

³⁴⁴ La loi 88-35 du 6 Juillet 1987 a établi le statut type de ces associations et a mis en place un cadre juridique adéquat pour l'organisation, les modalités de constitution et de fonctionnement des AIC d'irrigants et des Groupements d'intérêt hydraulique (GIH). Les Commissariats régionaux de développement agricole, qui sont rattachés au Ministère de l'Agriculture, sont les organismes responsables à l'échelle régionale des travaux d'aménagement des périmètres publics irrigués. La gestion de ces périmètres est partagée entre les CRDA et les AIC.

³⁴⁵ COMETE Engineering, op. cit. p. 74.

C-4- Le découpage des PPI de Sousse en AIC

L'organisation des irrigants en AIC (figure 37) a été prévue pour instaurer un meilleur apprentissage de la vie associative des membres. Malgré les diverses similitudes qui caractérisent tout le PPI (petitesse de la taille des exploitations, adoption des mêmes systèmes de culture sur des terres en propriété, utilisation des mêmes infrastructures hydrauliques, etc.), sa division en 3 AIC était considérée comme la meilleure stratégie à adopter au départ, ce qui permettrait une maîtrise rapide des questions faisant l'objet de l'association. En effet, et compte tenu de l'ancienneté des périmètres où il existe des rapports de longue date entre les exploitants d'un même secteur ou quartier, l'idée retenue est celle d'établir un découpage qui tiendra compte de la trame hydraulique d'origine de chaque périmètre, de la capacité de transit du réseau existant et des possibilités d'ériger ces secteurs en unités autonomes de gestion (COMETE Engineering, 2000).

** Le périmètre irrigué de Chott Mariem :*

Il couvre une superficie de 576 ha. Il était organisé, dès le départ, en trois zones appelées aussi secteurs se déployant, à l'Ouest de la route touristique Sousse-Hergla, sur une bande littorale de près de 8 km de long et plus de un km de large. Le périmètre est naturellement divisé en trois zones par les oueds Temra, Djaïdane et Gaïa qui descendent des collines argilo-calcaire, bordant le littoral (figure 37) :

la zone ou secteur n° 1 (AIC 1) : elle comprend 13 quartiers couvrant une superficie de 246 hectares ;

la zone ou secteur n° 2 (AIC 2) : elle renferme 8 quartiers établis sur une superficie de 170 hectares ;

et la zone ou secteur n° 3 (AIC 3) : elle regroupe 8 quartiers répartis sur 160 hectares .

** Le périmètre irrigué de Chatt Erromman (Akouda) :*

Ce périmètre couvrant initialement 205 ha (figure 39), a été réduit à 167 ha après son envahissement par l'urbanisme. Le périmètre est découpé en deux secteurs indépendants mais formant une seule AIC.

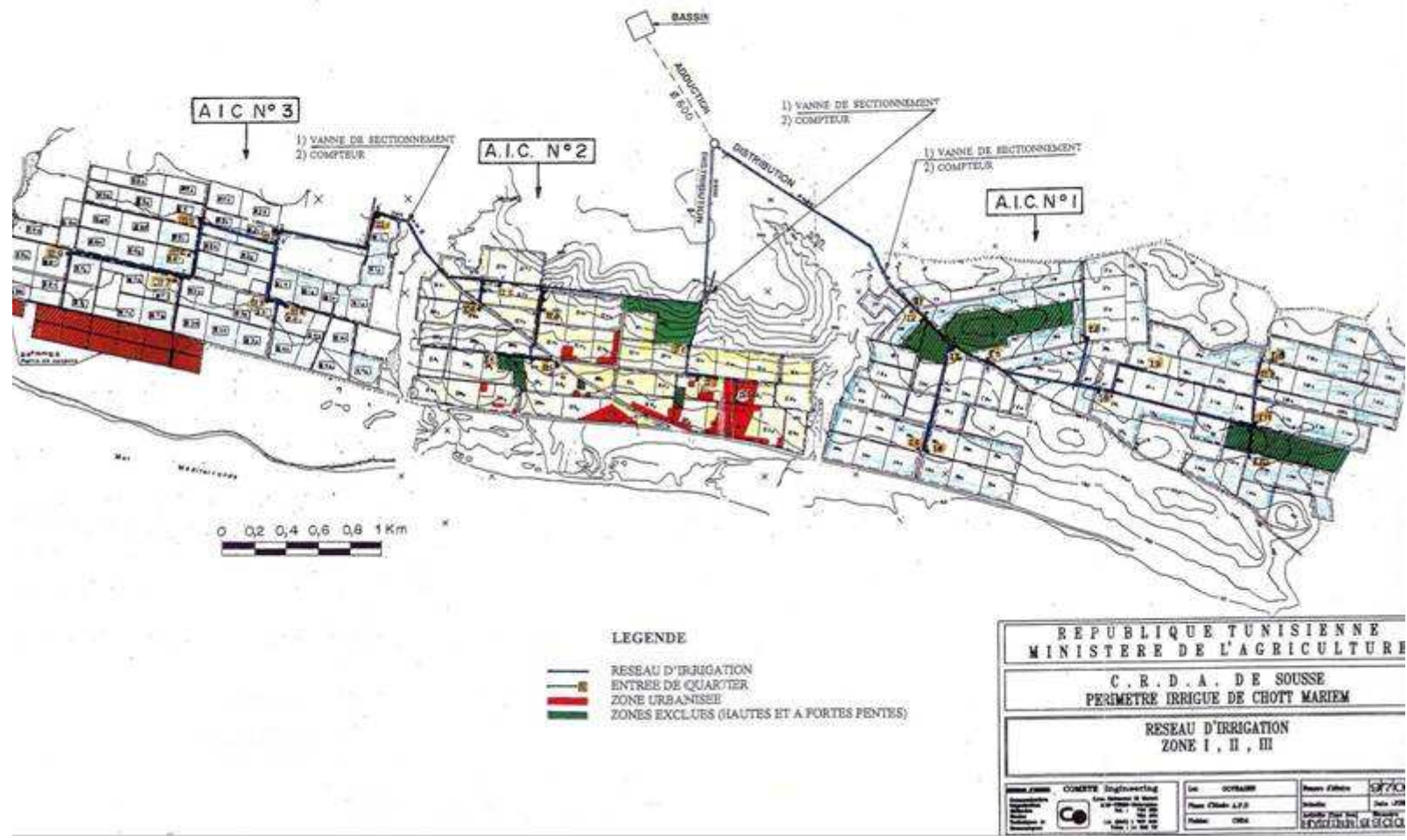


Figure 37 : Organisation du PPI de Chott Mariem en AIC (Source : COMETE Engineering)



Figure 38: Plan de découpage du PPI de Chott Mariem en secteurs ou AIC. Source : COMETE Engineering

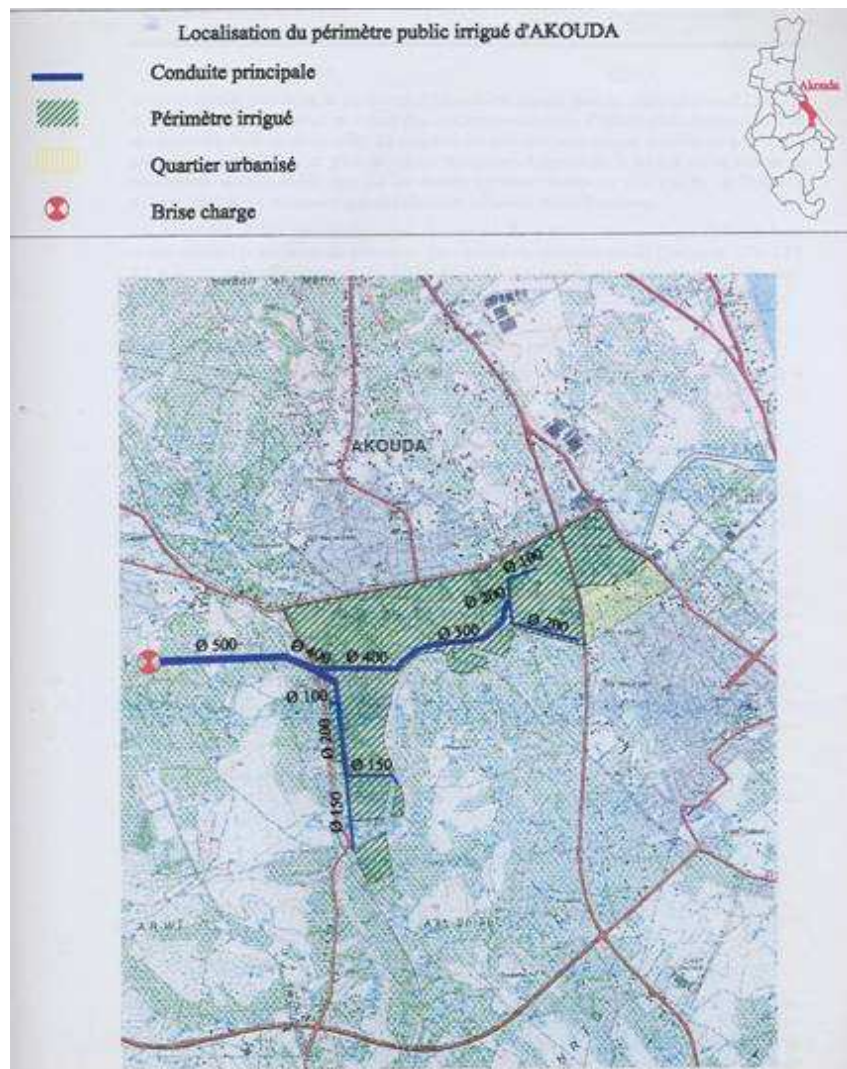


Figure 39: Plan de découpage du PPI de Chatt Erromman (Akouda) en secteurs ou AIC. Source : COMETE Engineering

C-4-1- Fonctionnement des AIC

Le programme des AIC est basé sur trois principes : le désengagement de l'Etat, l'implication des usagers et la souplesse dans l'exploitation. En effet, et en plus de l'implication des consommateurs dans la prise en charge des dépenses supplémentaires, ces derniers sont appelés à participer directement à la conception des systèmes d'irrigation. Ainsi encouragées à adopter cette action participative, les communautés rurales auront le sentiment de propriété et de responsabilité d'un système qui contribue à leur développement.

L'AIC est considérée à la fois comme :

- Un système collectif de production de l'eau qui permet la bonne gestion technique de l'eau et des équipements hydrauliques,
- Une unité collective de répartition de l'eau (tour d'eau).
- Une unité sociale (petite société) : car se sont les fellahs qui gèrent eux-mêmes l'AIC et s'organisent entre eux pour résoudre leurs problèmes.

Les AIC sont désignées, depuis 1999, par Groupement de Développement Agricole (GDA), (loi 43-du 10 mai 1999).

Les principaux rôles des GDA sont les suivants :

- l'amélioration de la productivité de l'exploitation agricole,
- l'encadrement et l'assistance des adhérents ainsi que la vulgarisation des techniques les plus efficaces pour mieux valoriser leurs productions,
- l'établissement des relations de coopération et de partenariat avec d'autres organismes.
- la préservation de la ressource naturelle dans la zone d'intervention et l'amélioration de son exploitation,

C-5- Conséquences des politiques économiques sur l'évolution de l'agriculture traditionnelle et du monde rural

La rupture avec la politique économique des années 1960 ouvre la voie à une politique beaucoup plus libérale telle que exprimée par le premier ministre de l'époque. « *Pour mieux rentabiliser nos ressources limitées, l'accent a été mis sur le développement des régions côtières..., au risque d'accentuer le déséquilibre régional* »³⁴⁶. De fait, les gouvernorats côtiers ont monopolisé, entre 1972 et 1981, 80 % des établissements, 94 % des investissements et 88,5 % des emplois des industries exportatrices (Sethom., 1992). Cette concentration des activités économiques a eu des répercussions sur l'avenir de l'activité agricole dans les régions littorales.

À Sousse comme ailleurs, la modernisation de l'agriculture a profité aux grandes exploitations et celles localisées dans les périmètres irrigués. En revanche, elle a eu des effets contradictoires sur les petites exploitations surtout traditionnelles, tout comme celles qui ne sont pas encore rétablies des effets³⁴⁷ de l'expérience des coopératives des années 1960.

La Tunisie a adopté, depuis 1970, une politique économique libérale orientée davantage vers les capitaux étrangers, en conformité avec les exigences des bailleurs de fonds internationaux. Cela a profité surtout aux secteurs du tourisme et de l'industrie dont l'essor s'est traduit par le développement de la ville au détriment de la campagne³⁴⁸. Cette période coïncide avec le

³⁴⁶ Propos du premier ministre de l'époque, Hédi Nouira, in H. Sethom, op. cit. p. 195.

³⁴⁷ La collectivisation a non seulement bloqué leurs initiatives et condamné à terme leur savoir-faire agraire mais elle a amorcé le début de fin de tout le système de la politique collectiviste et la déstabilisation des populations rurales dont certaines ont choisi l'exode vers la ville. « *La résistance de la population, essentiellement rurale et commerçante, à la politique de collectivisation a constitué un handicap majeur au développement du secteur agricole* ». Gammoudi Kamel, op. cit., p.13.

³⁴⁸ « *Alors que les populations rurales subissent la politique des bas prix des produits agricoles de base et voyaient les investissements agricoles se contracter comme une peau de chagrin, les populations du littoral*

développement du secteur privé. Ce dernier est incité à jouer un rôle actif dans la croissance économique des principales ressources. Il en résulte la naissance d'une économie de marché moderne et diversifiée, reposant sur des industries manufacturières en pleine expansion, une industrie touristique particulièrement dynamique et un secteur agricole efficient.

Plus tard (années 1990), les exigences de la mondialisation ont contraint des pays comme la Tunisie à élaborer de nouveaux plans d'ajustement structurel (PAS). Depuis, l'agriculture se conforte d'un nouveau programme d'ajustement structurel agricole (PASA) en vue d'une meilleure compétitivité.

C-5-1- Évolution des petites exploitations périurbaines dans le contexte de l'économie de marché

En effet, les orientations du PASA ont été appuyées par le rôle actif attribué au secteur privé de jouer dans la croissance économique, touchant ainsi plusieurs secteurs notamment l'agriculture. C'est ainsi que le développement de l'agriculture se focalise sur une plus importante implication des agriculteurs sous forme de groupements et de coopératives de services capables de mieux valoriser les exploitations en vue d'une meilleure performance de la productivité. Cette initiative, déjà entamée depuis les années 70 s'est vue renforcée à partir de 1986 pour pallier les problèmes des petites exploitations³⁴⁹ soumises à une double contrainte : un manque d'encadrement et d'encouragement et surtout des conditions naturelles difficiles à maîtriser.

Pour pallier ces contraintes, les petites exploitations se sont vues doter d'un programme de développement rural intégré, de soutien financier, d'encadrement et de suivi, appuyé par la dynamique participative des populations concernées en les impliquant dans la conception, la réalisation des objectifs et la gestion de l'espace agricole. Néanmoins, cette stratégie semble profiter à l'amélioration de certaines exploitations au même moment où d'autres semblent s'exclure du système ce qui entraîne leur lente disparition.

En effet, le PASA s'intéresse beaucoup plus aux petites exploitations rurales de l'arrière pays visant notamment l'ancrage de populations moins motivées par l'exode comme cela l'était durant les décennies 60, 70 et 80 ; bien que les jeunes en majorité scolarisés, soient plutôt captivés par la ville que par la campagne. Le vieillissement de la génération des pères agriculteurs et la rareté des successeurs parmi les descendants constitue un défi à relever pour prédire un avenir meilleur des exploitations agricoles, des agriculteurs et de l'agriculture d'une manière générale.

Les petites exploitations périphériques sont sous influence urbaine forte. Ignorées tant par les politiques urbaines que par le PASA, ces exploitations sont sérieusement menacées par la disparition. Car, tôt ou tard, ces terres seront annexées à la ville et accueilleront les futures extensions urbaines. C'est bien le cas des espaces agricoles périurbains de Sousse, Hammam Sousse et Akouda, des communes littorales particulièrement touchées par la périurbanisation. Si l'on accepte l'indifférence des pouvoirs publics et des planificateurs vis-à-vis des exploitations périurbaines, on peut admettre la présence d'une menace réelle sur l'avenir de l'agriculture dans la zone. Mais nous avons découvert que face à la concurrence à l'utilisation de l'espace agricole qui s'est mise en place, les pouvoirs publics restent vigilants vis-à-vis de toute transformation catastrophique et tentent de minimiser ses conséquences notamment sur l'avenir de l'agriculture de proximité.

oriental profitaient des investissements massifs des pouvoirs publics et du secteur privé effectués dans les services, dans les moyens de transport, dans l'industrie, dans le tourisme, dans les périmètres irrigués, la sericulture, les plantations arboricoles, l'habitat urbain et rural ». In H. Sethom, op. cit. p. 206.

³⁴⁹ Les exploitations agricoles dont la taille est moins de 10 ha représentent près de 72 % de l'ensemble des exploitations agricoles; soit 339 000 petites exploitations sur un total 471000 exploitations que compte le pays. Source : Ministère de l'Agriculture – Observatoire National de l'Agriculture, Enquête Structure 1994.

Une étude réalisée³⁵⁰ en 2002 sur l'évolution de l'agriculture à Sousse nord montre que les extensions urbaines faites sur les terres contiguës aux parcelles irriguées (près de 80 hectares) dépassent les surfaces déjà urbanisées ou en cours de l'être (60 hectares) à l'intérieur des périmètres irrigués. Cette étude dévoile aussi les possibilités de reconduire d'autres cultures irriguées loin de la zone du conflit, dans des terres plus sécurisées et de taille plus importante, si un projet urbain sera programmé dans les espaces déjà urbanisés en partie.

Malgré les contraintes urbaines, de petites exploitations périurbaines existent encore dans le littoral de Sousse nord, même si l'activité est devenue rarement marchande. On se rend compte, en fait, que la proximité de la ville-marché constitue un facteur de durabilité de ces exploitations périurbaines.

Hormis les cultures des périmètres publics irrigués, le paysage agricole périurbain est formé de plusieurs *senias* irriguées à partir de l'eau de puits. Mais l'essentiel de cette agriculture est formé par l'agriculture sèche, celle de l'olivier qui occupe toutes les terres de l'arrière-pays, là où les cultures pluviales ne sont pas envisageables. Nous y reviendrons en détail dans le chapitre suivant qui sera consacré à l'agriculture de Sousse Nord.

Conclusion

Considérant les différentes politiques urbaines et agricoles adoptées depuis l'Indépendance du pays en 1956, on discerne l'existence de différents instruments de planification urbaine en vue d'organiser aussi bien le territoire de la ville que celui de la campagne qui l'entoure. Mais la question foncière est restée au centre des difficultés auxquelles s'est heurtée la planification urbaine.

Les politiques publiques, sectorielles dans la plupart des cas, étaient centrées sur des portions de territoire destinées à des usages urbains ciblés (industrie, tourisme, habitat, routes, etc.), alors que la fonction originelle de l'espace (production agricole) est souvent marginalisée. En fait, le processus urbain est à l'origine des mutations parfois profondes du foncier agricole périurbain. Ces transformations sont l'œuvre de spéculateurs fonciers surtout privés qui ont agité au profit des citadins en leur offrant illégalement des terrains à bâtir bon marché. Cela s'est traduit par la naissance d'un habitat horizontal, étalé sur plusieurs hectares de terres agricoles.

L'exemple des transformations enregistrées dans les périphéries de Sousse et des villes voisines ainsi que la frange littorale, sous l'effet de l'urbanisme balnéaire, est très significatif à cet égard. Cette situation découle de la faiblesse des politiques urbaines, à caractère sectoriel dans la plupart des cas. Ces différentes formes de construction de l'espace urbain ont contribué, à des degrés variables, aux transformations géographiques actuelles des espaces ruraux périurbains à Sousse Nord. La modernisation de l'agriculture, à titre d'exemple, n'a concerné qu'une petite portion du territoire soussien. Cette forme intensive et réduite spatialement de l'activité a fragilisé les exploitations traditionnelles et bouleversé la gestion d'un foncier davantage sollicité pour des usages urbains.

Dans le même temps, en se fixant comme objectif la création d'exploitations agricoles intensives, modernes et viables dans des périmètres publics irrigués (PPI) aménagés à cette fin, les politiques agricoles ont contribué au dysfonctionnement des exploitations dont le

³⁵⁰ In CRDA de Sousse, *Proposition de protection du périmètre irrigué de Chott Mariem pour la production intensive de primeurs contre la pression urbaine*, Ministère de l'Agriculture, Septembre, 2002.

système de culture reste traditionnel. L'orientation des appuis aux cultures de rente (celles des PPI) a affaibli l'agriculture traditionnelle (jardins maraîchers et vergers périurbains), à l'exception des oliveraies qui ont manifesté une certaine adaptation liée, semble-il, à la valeur économique, sociale et patrimoniale de l'arbre. Face à l'ampleur du processus urbain et ses conséquences imprévisibles sur les terres agricoles aux alentours des villes, il y a eu la création de la loi de protection des terres agricoles en 1983. Toutefois, ni la dite loi, ni les autres instruments de planification urbaine (schéma directeur d'urbanisme, plan d'aménagement urbain, etc.) ne sont parvenus à endiguer le processus de périurbanisation des espaces périphériques. En effet, la loi de protection des terres agricoles, théoriquement cohérente, s'est confrontée à des handicaps lors de sa mise en œuvre. Il s'agit surtout du manque de moyens financiers et humains nécessaires à son application et qui a été à l'origine de son inefficacité opérationnelle. Cette situation était favorable à l'ouverture des espaces agricoles périurbains à l'urbanisation parfois intégrale.

Dans le cas de Sousse Nord, la conquête de l'espace agricole périurbain est liée à la faiblesse du prix du foncier par rapport à celui existant en ville, et la valorisation de l'espace rural par le développement des activités économiques non agricoles. Il s'agit surtout du développement de l'activité touristique suite à l'aménagement de la station balnéaire d'El Kantaoui à quelques cinq kilomètres (à vol d'oiseau) de la médina de Hammam Sousse, située au Sud de la station. L'amélioration des routes au profit de l'activité touristique a contribué aussi à la valorisation de la zone pour le développement de l'habitat résidentiel de haut standing et de villégiature.

D'autre part, le caractère privé des terres a réduit considérablement les possibilités de constitution de réserves foncières publiques nécessaires à la projection de nouvelles extensions urbaines. À cela s'ajoute la lenteur des procédures judiciaires lors de la réaffectation du foncier agricole à l'urbanisation, ce qui s'est traduit par l'émergence du marché foncier parallèle, privé et clandestin. Ce mode de production de l'espace a donné naissance à de nouvelles formes urbaines qui se sont traduites spatialement par la formation d'un liseré urbanisé sur toute la bande littorale Sousse-Chott Mariem, engendrant au passage l'éviction progressive d'une agriculture traditionnelle à haute valeur socioéconomique, environnementale et paysagère. Malgré cela, la situation n'est pas aussi dramatique qu'on peut le penser. Des agricultures continuent de se développer et de confirmer la présence d'une campagne qui a toujours enveloppé les cités traditionnelles. Comment ces agricultures ont pu s'adapter à la ville et résister à la pression de l'étalement urbain ? C'est ce que nous souhaitons développer dans le chapitre suivant.

Analyse de l'activité agricole dans les marges urbaines du littoral nord de Sousse

Cette analyse va nous permettre d'identifier les activités, de décrire les systèmes de culture et leurs rôles dans l'organisation des territoires périurbains. Pour ce faire, nous considérons les fellahs comme une source d'information importante et incontournable. L'étude est faite à Hammam Sousse et Akouda, deux communes voisines, dont le niveau de ruralité est lié à leur développement économique, leur éloignement de la ville de Sousse, la dynamique de leur agriculture et la place qu'elle occupe dans l'économie urbaine.

A- Méthode d'étude

A-1- Pourquoi choisir les communes de Hammam Sousse et Akouda ?

Le gouvernorat de Sousse dispose d'un linéaire littoral de 70 km qui se prolonge jusqu'aux limites administratives de la ville de Hammamet et plus précisément, de la station balnéaire de Hammamet-Sud. Ce territoire côtier fait partie de l'aire administrative de cinq communes du gouvernorat de Sousse à savoir : Hammam Sousse, Akouda, Hergla, Enfida et Bouficha. L'agriculture sur la frange littorale des dites communes est étroitement liée aux conditions climatiques et édaphiques locales.

En effet, les terres littorales des communes de Hergla, Enfida et Bouficha sont à caractère halomorphe (terres salées). Les sebkhas et les steppes salées constituent l'essentiel de ces terres entre Chott Mariem et la station balnéaire de Hammamet Sud qui sont situées en partie sur des terrains de la commune de Bouficha (gouvernorat de Sousse). Il s'agit généralement de vastes plaines incultes, souvent utilisées comme pâturage. En arrière-plans, le paysage agraire est formé par les plantations d'oliviers qui occupent les terrains pentus à l'aval des collines situées autour de la ville de Hergla ; alors que les céréales distinguent les cultures des plateaux de l'Enfida et Bouficha. Aux larges de la côte Nord de Hergla émerge, sur des dunes sableuses et des marécages, un petit bois appelé «forêt *El Medfoun*». Le reste des terres, à l'exception des sebkhas, constitue une des plus importantes plaines steppiques du centre³⁵¹, dans la délégation d'Enfida. L'élevage ovin étant la principale forme d'agriculture pratiquée le plus souvent par des pasteurs nomades. Ce sont les terres de Hammam Sousse et Akouda à dominante sablonneuse qui figurent parmi les terres les plus fertiles du gouvernorat de Sousse. .

A-1-1- Hammam Sousse et Akouda : deux sites privilégiés pour cette étude

Le choix des communes de Hammam Sousse et Akouda s'explique par deux raisons principales. La première raison émane du fait que ces deux communes voisines, dont le degré d'urbanisation et la dynamique urbaine sont différents, avaient attestées de la présence de l'agriculture, tant en périphérie des villes qu'en bord de mer, depuis très longtemps. Cette agriculture constituait la ressource économique principale des populations villageoises. La deuxième raison ressort du fait que ce territoire littoral, avait subi, depuis les années 1980,

³⁵¹ C'est dans ce vaste domaine que s'aménage actuellement le plus grand aéroport en Tunisie : aéroport d'Enfida.

l'irruption massive d'un urbanisme, surtout balnéaire, qui était à l'origine des transformations géographiques actuelles.

En effet, et depuis les années soixante, les deux communes étaient au centre des réformes économiques qui ont eu lieu en Tunisie, à l'instar d'autres régions agricoles du pays. Cette réforme a été basée sur la modernisation de l'agriculture et la création de nouvelles ressources économiques comme l'industrie et le tourisme. L'intensification des cultures dans des PPI s'était accompagnée par la création d'unités industrielles et d'une station balnéaire. L'essor spectaculaire et imprévisible du a engendré le bouleversement du foncier autour de la station, encore classée comme espace agricole.

Le cadre vert agricole accueillant la station balnéaire a changé, sans qu'aucune action publique n'est parvenue à réguler le processus. Pourtant, les études préliminaires réalisées par le Groupe Huit au début des années 1970 avaient révélé l'importance de la conservation du caractère rural de la zone au profit de l'activité touristique. Le projet touristique a fait l'objet d'un plan d'aménagement réalisable par étapes. Ça n'était pas le cas pour l'espace rural environnant qui a subi la pression d'un urbanisme balnéaire libre (habitat résidentiel, villégiature et services) au profit de citoyens aisés. Aux alentours des centres urbains, l'habitat occupe l'essentiel des terres agricoles construites, ce qui s'est traduit par la raréfaction des jardins maraîchers, jardins-vergers et oliveraies périurbaines.

Mais le recul de l'agriculture n'est pas synonyme de sa disparition totale puisqu'elle se maintient encore aujourd'hui dans des lieux parfois très urbanisés, presque indifférente à la recomposition spatiale qui distingue actuellement les espaces ruraux.

Hamam Sousse et Akouda sont deux communes initialement agricoles mais particulièrement touchées actuellement par le phénomène de périurbanisation. Situées au nord de Sousse, elle font vivre leurs populations, il y a un demi siècle, essentiellement de l'agriculture traditionnelle. Cette agriculture est dominée par les plantations de l'olivier et les cultures maraîchères conduites le plus souvent en semi irriguée. Le maraîchage se développe grâce à l'eau de plusieurs puits de surface (figure 40), creusés dans les *senias* périurbaines des deux villes, de part et d'autres des lits d'oueds et dans les dépressions sableuses en front de mer. Le reste des terres est planté d'oliviers en sec ou meskat (figure 41).

A-2- Modalités de l'enquête : procédé d'échantillonnage et caractérisation des personnes enquêtées

Dans une perspective d'organisation du travail et d'hiérarchisation des données en vue de mieux exploiter les résultats, nous avons élaboré un guide d'entretien sous forme de thèmes qui structurent et orientent le questionnaire. Les principaux objectifs retenus pour la réalisation de l'enquête sont les suivants :

- Définir la typologie des exploitations agricoles et les différents systèmes de production utilisés dans les deux communes (Hamam Sousse et Akouda).
- Saisir la dynamique d'évolution des exploitations agricoles et les mécanismes de leur adaptation au contexte urbain.
- Évaluer l'impact de l'urbanisation sur le devenir de la structure agraire, et les stratégies des fellahs vis-à-vis des nouvelles transformations spatiales.
- Comprendre et montrer comment l'agriculture se maintient malgré les contraintes urbaines

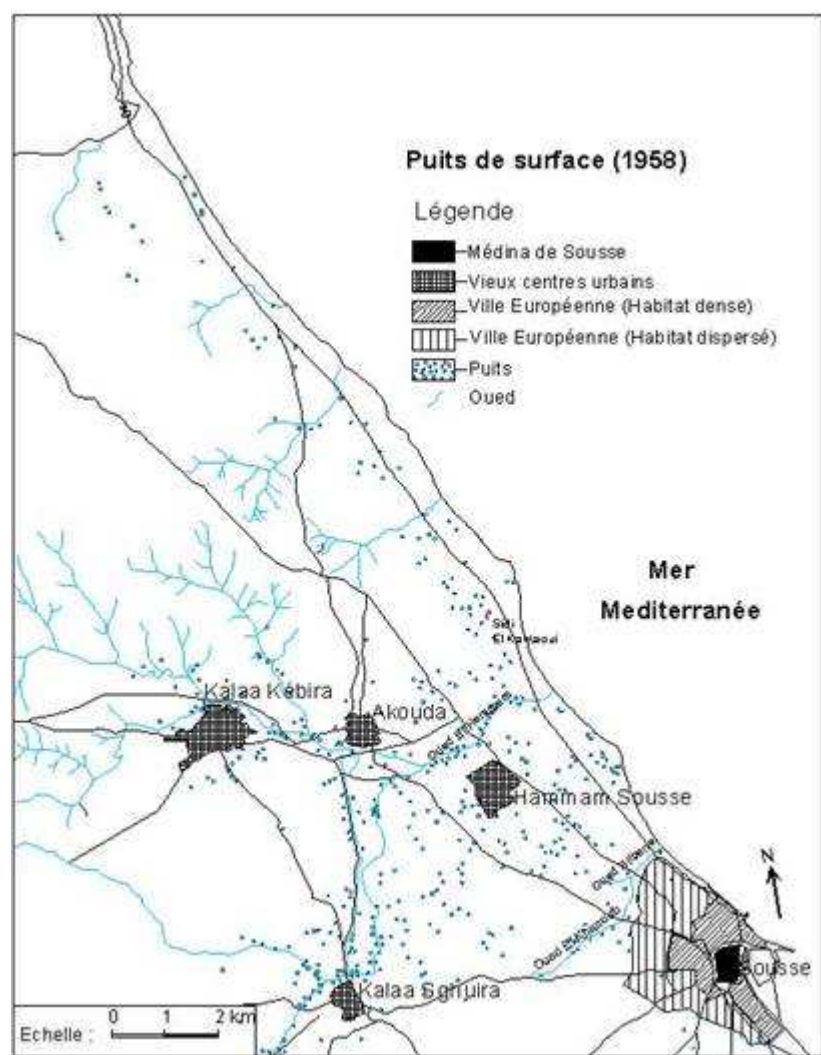


Figure 40 : Répartition spatiale des puits de surface. (Cartographie réalisée à partir d'une carte topographique de 1958 et de photos aériennes de 1962).

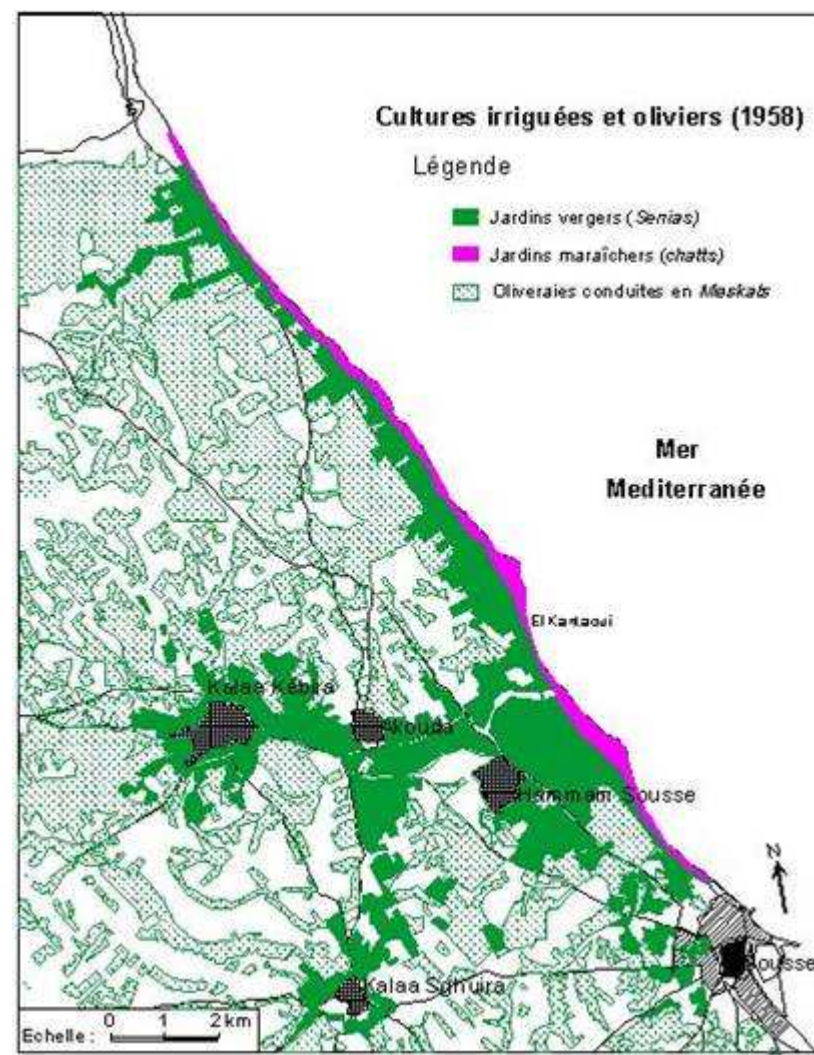


Figure 41 : Occupation du sol par l'agriculture irriguée et celle conduite en sec. (Cartographie personnelle à partir d'une carte topographique de 1958).

Afin de mieux appréhender et étudier les évolutions de l'activité agricole ainsi que le nombre d'agriculteurs exerçants dans les deux communes (Hammam Sousse et Akouda), nous nous sommes servis des données statistiques disponibles, fournies par des organismes divers³⁵². Ensuite, nous avons complété nos investigations par la réalisation d'une pré-enquête auprès de certains fellahs ce qui nous a permis d'affiner le questionnaire et déterminer par la suite l'échantillon des fellahs à interroger.

A-2-1- Procédé d'échantillonnage

L'échantillonnage a constitué une des premières difficultés dans notre travail. Nous nous sommes confronté à une répartition complexe des agriculteurs, notamment ceux de Hammam Sousse. Les premières données statistiques qui nous ont été fournies par les services agricoles semblent, au départ, assez claires malgré des écarts plus ou moins significatifs de l'effectif des agriculteurs. Les effectifs suivants : 150, 142 et 185 agriculteurs nous ont été fournis respectivement par la CTV, l'AIC de Akouda et le CRDA de Sousse, pour la campagne 2002-2003. Ensuite, nous nous sommes rendu compte, lors de notre enquête, que certaines catégories de fellahs n'étaient pas recensées, ce qui rend encore plus difficile le choix d'un échantillon représentatif des fellahs en activité. En effet, nous avons constaté que dans la commune de Hammam Sousse, des fellahs (plus d'une quinzaine) travaillant dans les exploitations localisées en front de mer n'étaient pas recensés. D'autres part, sur l'effectif des 150 fellahs tel que mentionnés dans les rapports d'activité (1999-2003) de la CTV, 30 d'entre eux sont recensés parmi les agriculteurs de Akouda, vu qu'ils cultivent dans le PPI de Chatt Erromman (commune de Akouda) et 171 autres agriculteurs travaillant dans le PPI de Foukaïa (délégation de Akouda) sont recensés parmi les 1562 agriculteurs de Akouda (CTV de Akouda, rapport d'activité 2000).

Il ressort de cette répartition complexe que le nombre réel des agriculteurs de Hammam Sousse exerçant à l'intérieur du périmètre communal est de 120 agriculteurs, excepté les quelques 15 agriculteurs du front de mer et le reste des agriculteurs exercent dans les communes voisines de Kalaâ El Kebira, Sidi Bouali et Akouda, soit plus de 185 agriculteurs. On découvre en fait que le nombre total des agriculteurs de Hammam Sousse dépasse réellement le chiffre de 320 fellahs, adhérents pour la plupart à l'Union Régionale des Agriculteurs de Sousse. En revanche, l'adhésion à l'Union des Agriculteurs n'a jamais été une preuve d'exercice du métier de fellah, selon un responsable de cet organisme. Certains agriculteurs parmi les inscrits sont absentéistes et travaillent leurs terres par intermittence. Il arrivent à quelques uns d'abandonner totalement l'exploitation pour diverses motifs (vieillesse et absence de repreneur, pratique d'une activité urbaine plus rémunératrice, etc.). La non cotisation annuelle à l'utilisation de l'eau d'arrosage est pour les responsables de l'AIC un signe d'abandon. Cette donnée a été vérifiée sur terrain auprès de deux exploitations dont les fellahs n'ont pas payé leur cotisation pendant quatre campagnes consécutives. L'un d'entre eux propriétaire d'une exploitation de 3000 m², localisée dans les PPI de Chatt Erromman sur la rive Sud d'Oued El Hammam, a changé de métier après avoir vendu deux lots de son exploitation pour la construction. Depuis, l'exploitation ne comprend plus que quelques oliviers non entretenus. Quant au second cas, dont l'exploitation est localisée à Foukaïa, l'abandon du métier d'agriculteur est lié au vieillissement. Dans cette exploitation de près de 0,5 hectares, ni les oliviers ni les grenadiers ne sont entretenus. Par ailleurs, sur les

³⁵² Principales sources utilisées : Institut National de la Statistiques (INS), l'Agence Foncière Agricoles (AFA), Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), divers rapports sur le développement économique et humain établis par le Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA) de Sousse, la Cellule Territoriale de Vulgarisation Agricole (CTVA) de Akouda Hammam Sousse, l'Union Régionale des Agriculteurs (URA), les Associations à Intérêts collectifs (AIC) agissant dans le territoire d'étude, etc.

120 agriculteurs de Hammam Sousse cultivant dans leur commune, 50 parmi eux travaillent hors périmètres publics irrigués, en zones HP (hors périmètres irrigués). L'irrigation des cultures est effectuée à partir de puits de surface. Les 70 autres agriculteurs, cultivent en semi-irrigué (culture maraîchère et arboriculture) ou en sec (oléiculture).

Considérant les diverses données précitées nous avons opté pour le choix d'un échantillon composé de 15 agriculteurs sur un effectif de 150 fellahs parmi lesquels 120 pratiquent dans le territoire communal et 30 en dehors de la commune. Dans ce choix accompli au hasard, il a été tenu compte de la distribution géographique des exploitations (Figure 42) afin d'assurer une couverture satisfaisante des différentes exploitations selon leur localisation ainsi que la typologie des cultures pratiquées. La bande littorale (agricultures des *chatts*), l'intérieur de la commune (zones HP) ainsi que les PPI sont les trois territoires potentiels de l'évolution de l'agriculture de Hammam Sousse et dans lesquels a été choisi l'échantillon.

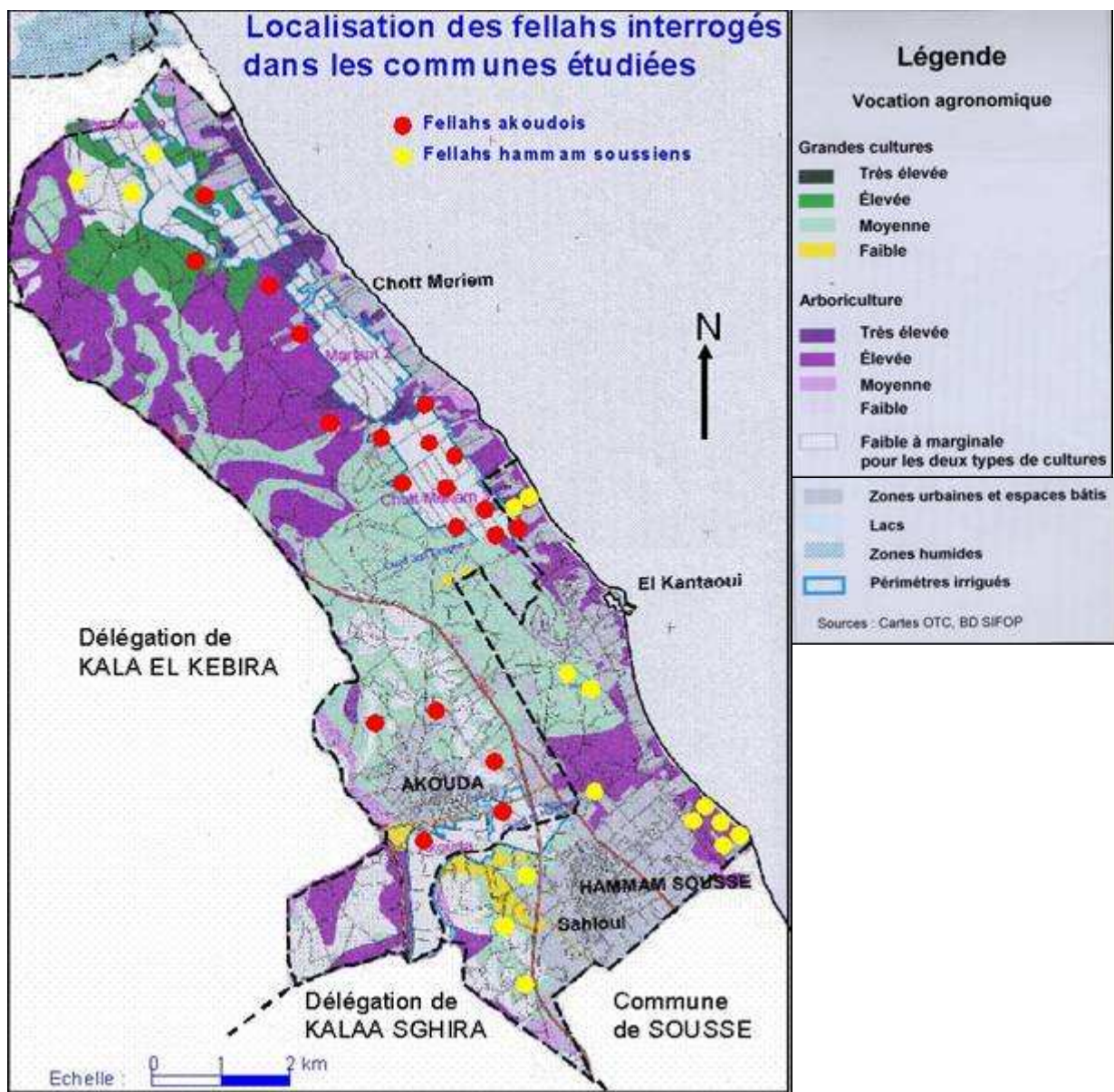


Figure 42 : Communes de Hammam Sousse et Akouda : carte de la vocation agronomique des terres et localisation des exploitations enquêtées.

Pour la commune de Akouda, nous avons été confronté aussi à des difficultés dans le choix de l'échantillon des agriculteurs à interroger. En effet, sur les 1562 agriculteurs recensés, 201 parmi eux sont comptés comme Hammam-Soussiens³⁵³ cultivant en dehors de leur commune (CTV de Akouda, 2003). En fait, seulement 1361 fellahs Akoudois travaillent dans le territoire de leur commune parmi lesquels on trouve 579 fellahs qui cultivent dans les PPI (210 dans le PPI de *Chatt* Erromman et 369 dans le PPI de Chott Mariem). Selon les responsables du service technique de la CTV de Akouda, les fellahs cultivant dans les PPI sont recensés à partir de la liste de leur adhésion à l'utilisation de l'eau du barrage. Mais, le nombre d'irriguants varie d'une année à l'autre³⁵⁴. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'instabilité du nombre des adhérents, selon les techniciens des AIC de Chott Mariem :

- certains fellahs (locataires entre autres) cessent d'utiliser l'eau de barrage pendant une saison ou deux, selon les cas, tout en restant affiliés à l'AIC. Ce choix visant la réduction du coût de production n'empêche que les fellahs continuent de cultiver en utilisant uniquement l'eau de puit. Pendant la campagne 2003-2004, à titre d'exemple, seulement 43 % des 305 fellahs affiliés à l'AIC de Akouda avaient utilisés l'eau du barrage.
- d'autres fellahs ont adoptée la stratégie de ne pas cultiver temporairement, pour des logiques personnelle (vieillesse), familiales (conflit entre les héritiers) ou spéculatives (notamment pour les pluriactifs).

On se rend compte que la réduction du nombre d'adhérents n'est pas toujours synonyme d'un abandon des cultures. D'après nos enquêtes, certaines exploitations équipées de puit de surface utilisent cette eau pour irriguer notamment les oliviers et les grenadiers. Dans ce cas, le fellah ne réserve que de petites surfaces aux cultures maraîchères dont la production est destinée essentiellement à l'autoconsommation. Toutefois, l'abandon des cultures se traduit souvent par l'émergence de la friche (*arth mohmala* ou terres abandonnées). Pendant la campagne 2003-2004³⁵⁵ les terres transformées en friches ont été estimées à 47,55 ha dans le PPI de *Chatt* Erromman et de 20,75 ha dans les PPI de Chott Mariem.

L'analyse des documents techniques et des rapports annuels (1995-2000) du Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA) de Sousse dévoile une certaine homogénéité entre les différents secteurs des périmètres publics irrigués (PPI). Les principales caractéristiques qui les distinguent sont les suivantes :

- même statut des terres (propriété privée d'un foncier défendu de construction par la loi de protection des terres agricole de 1983) ;
- la majorité des exploitations (68,3 % de tout le PPI) sont de petite taille (moins d'un hectare) alors que seulement 8 % disposent d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares ;
- adoption des mêmes systèmes de culture : même règles d'accès à l'eau d'irrigation, centrage des systèmes de production sur les cultures maraîchères de rente (Pomme de

³⁵³ Tout comme à l'intérieur de la commune, le nombre de fellahs Hammam-Soussiens pratiquant en dehors de leur commune n'est pas stable. Il varie d'une année à l'autre. En 2000, le nombre de fellahs était 171, selon le rapport d'activité de 2000. De plus ces fellahs ne sont pas recensés parmi ceux travaillant à l'intérieur de leur commune.

³⁵⁴ Pour les PPI de Chott Mariem, les effectifs des campagnes 1998-2003 étaient respectivement : 407 en 1998, 385 en 1999, 421 en 2000, 391 en 2001, 402 fellahs en 2002 et 305 en 2003. Source : CTV de Akouda, rapports d'activité 1998-2003.

³⁵⁵ Les exploitations abandonnées appartiennent à des pluriactifs ou de vieux fellahs sans successeurs et qui renoncent à la location de leur terre.

- terre, tomate et piment) ; utilisation moyenne des intrants pour minimiser les coûts de production ; préférence de l'autofinancement aux crédits agricoles, etc.
- même sensibilité à l'influence urbaine vu leur proximité de la ville, etc.

Les 782 autres agriculteurs (57,5 %) travaillent hors périmètre (zone HP), soit en irrigué intensif (puit et sondage), soit en sec extensif (oléiculture et petit élevage). Les données dont nous disposons montrent que les cultures irriguées en zone HP ne représentent que seulement 210 ha, soit moins de 7 % des 3143 ha HP, dont 90 % forme les exploitations *senia* irriguées par les eaux de puit de surface. Les cultures sèches, dominées par les plantations de l'olivier couvrent 3919 ha de terres cultivables dans les deux communes étudiées³⁵⁶.

En se basant sur les statistiques officielles, y compris celles relatives à la taille des exploitations, nous avons pu construire un échantillon de 20 fellahs (10 dans les PPI et 10 en zones HP). La taille des exploitations varie de moins d'un hectare à 4 hectares et plus. Les fellahs de la zone HP sont pour la plus part des oléiculteurs.

Concernant les PPI, et compte tenu des similitudes qui distinguent les exploitations des différents secteurs (petitesse des exploitations, pratique des mêmes cultures et adoption des mêmes systèmes de cultures, modestie des moyens de production, etc.), nous avons opté pour enquêter des fellahs du secteur 3, celui qui est voisin de la station balnéaire d'El Kantaoui³⁵⁷. En 2003, ce secteur compte 123 fellahs, tous adhérents à l'Association d'Intérêts Collectifs (AIC). Mais selon les services techniques de la CTV de Akouda et les responsables de l'AIC, le nombre de fellahs peut augmenter jusqu'à 128 ou diminuer jusqu'à 93 adhérents, selon les campagnes ce qui donne une moyenne annuelle de 117 adhérents à partir desquels nous avons choisi au hasard une dizaine pour les entretiens.

A-2-1-2- L'absence des agricultrices

Par ailleurs, l'absence des agricultrices dans les effectifs de agriculteurs interrogés est due à leur rareté, malgré leur adhésion à l'Association d'Intérêts Collectifs (AIC). En effet, et d'après le registre des adhérents à l'AIC de Akouda 2004-2005, consultés sur place, on découvre que sur 36 agricultrices enregistrées, seulement 17 parmi elles ont payé leur cotisation pour avoir accès à l'usage de l'eau du barrage. Les 19 autres sont considérées comme abandonnant. Sur les 17 agricultrices ayant payé leur cotisation, seulement 4 (une agricultrice de Hammam Sousse et 3 agricultrices « 3 sœurs » de Akouda) cultivent en faire-valoir direct. Elles sont impliquées elles-mêmes dans le travail de leur terre. Pour les 13 autres agricultrices, aucune parmi elles n'est impliquée directement dans le travail. Les cultures sont conduites soit par le mari, soit par un fils soit par un proche. Qu'il s'agisse des agricultrices absentéistes, celles exerçant en faire-valoir direct, actives ou non, elles sont toutes propriétaires de leur terre par héritage (CTV de Akouda 2005). Nous avons opté pour des entretiens individuels avec ces agricultrices afin de pouvoir tirer des conclusions susceptibles de nous éclairer sur le rôle des femmes dans le développement du métier et les difficultés éventuelles qui entravent leur contribution effective au secteur. Mais, ces entretiens n'ont pas eu lieu suite aux conseils d'un vulgarisateur de la CTV de Akouda qui nous accompagne souvent dans nos déplacements sur terrain ; sans qu'il puisse nous fournir des précisions sur son point de vu. Quoiqu'il en soit, le rôle des femmes dans le métier de fellahs reste faible dans les deux communes.

³⁵⁶ Source : CTV de Akouda, rapports annuels (1999-2003) sur l'activité agricole.

³⁵⁷ Il est à noter que des entretiens avec des fellahs informateurs, cultivant dans les autres secteurs ont eu lieu. Ces fellahs n'ont pas fait partie de l'échantillon car ils n'ont pas été soumis systématiquement au questionnaire mais ils ont répondu à des questions ciblées pour avoir plus d'information.

A-2-1-3- Ressemblance des exploitations en zones HP

On constate aussi, selon nos investigations et nos observations in situ, que la typologie de l'agriculture, les modes de cultures pratiquées, la taille de l'exploitation et l'importance de l'influence urbaine sont autant de paramètres sensiblement proches les uns des autres dans les zones HP. Compte tenu de cette similitude entre les cultures pratiquées et les systèmes de production, nous avons opté pour la réalisation des entretiens avec dix (10) agriculteurs dont la répartition géographique couvre l'ensemble du territoire agricole HP (agricultures traditionnelles sèche ou irriguée à partir de puits de surface). L'échantillon a été déterminé, entre autres facteurs, en se référant à l'enquête d'occupation du sol agricole dans le Gouvernorat de Sousse, réalisée en 1978 par l'Office de Mise en Valeur du Nebhana (OMIVAN) dans le cadre des études qui ont précédé l'aménagement des périmètres irrigués de la région.

En fait, la plupart des fellahs Akoudois cultivant hors périmètre pratiquent une polyculture semi-irriguée et de l'arboriculture sèche fondée sur l'olivier. Par ailleurs, nous avons avancé plus haut que nous n'avons pas pu avoir les effectifs dans chacune de ces catégories pour pouvoir choisir un échantillon représentatif. Nous nous sommes donc basé sur l'enquête test ainsi que les déclarations et les conseils des vulgarisateurs pour retenir 10 fellahs. Par ailleurs, la plupart des fellahs sont propriétaires d'oliveraies périurbaines. Mais les oléiculteurs sont des pluriactifs rarement présents dans l'exploitation. Il a fallu former « un réseau » d'amis³⁵⁸ pour faciliter leur rencontre en ville, là où ils résident et pratiquent leur activité urbaine. La première rencontre était considérée comme un moment important pour le reste du travail d'investigation. Elle m'a permis non seulement de me familiariser avec le fellah en lui précisant les objectifs du futur questionnaire, mais aussi tester son aptitude à collaborer au questionnaire. L'entrevue s'achève par la fixation d'une date ultérieure pour la réalisation des entretiens.

En somme, le choix des fellahs à interroger a été réalisé au moyen d'un compromis entre la représentativité des exploitations à l'échelle du territoire d'étude, le type de culture pratiquée, l'influence de la proximité urbaine et la prédisposition des agriculteurs à collaborer à ce travail de recherche pendant un certain temps.

Tableau 1 : Composition de l'échantillon des fellahs concernés par l'enquête

	Effectif des fellahs concernés par l'enquête	Échantillon enquêté
Hamman Sousse	150	15
Akouda	117 (secteur 3 des PPI)	10
	782 (hors PPI)	10
Total	1049	35

Les plupart des enquêtés étaient pris au hasard. Les informations recueillies auprès de certains fellahs et personnes éclairées m'étaient utiles pour m'entretenir avec ceux qui coopèrent mieux que d'autres. En revanche, les entretiens ont été réalisés en absence de vulgarisateurs pour ne pas influencer les réponses des fellahs. Les entretiens ont comporté, pour la plupart, des questions ouvertes faisant appel à des réponses détaillées selon une formulation personnelle de l'interlocuteur. Dans le cas des quelques questions fermées, elles sont souvent suivies par une autre question du genre : si oui comment ? si non pourquoi ?

³⁵⁸ À titre d'exemple, j'ai pu contacter des oléiculteurs par l'intermédiaire de leurs enfants qui poursuivent des études supérieures en Sciences agronomiques à l'Institut Supérieur Agronomique (ISA) de Chatt Mariem ou bien d'informateurs comme le président de l'association des oléiculteurs et les techniciens de la CTV.

La période réservée au remplissage du questionnaire était échelonnée sur les campagnes de deux années civiles consécutives (2003 et 2004), du mois de Septembre jusqu'aux mois de juin-juillet. Cette période correspond à l'activité maximale dans les périmètres irrigués (cultures d'arrière saison, de primeurs et de saison) et dans les oliveraies (cueillette et taille). Un complément d'information a été souvent sollicité au courant de la campagne 2005. Certains agriculteurs étaient plus ou moins réticents à l'entretien ; allant à même jusqu'à refuser de répondre au questionnaire. Pour d'autres exploitants le contact n'était pas toujours facile ni même possible. Leur absence est souvent générée par l'occupation de l'agriculteur à l'autre bout de l'exploitation ou simplement par une autre activité non agricole.

Afin de mieux gérer et exploiter le temps alloué aux visites des exploitations, nous avons profité des périodes d'activités pour réaliser essentiellement des observations, de la photographie et quelques entretiens. Le reste des entretiens, surtout ceux enregistrés, a été réalisé pendant la saison morte, période durant laquelle les fellahs sont plus disponibles pour répondre au questionnaire. Tous les entretiens, enregistrés ou non, ont été réalisés en arabe. Une étape de traduction nous a été nécessaire après chaque entrevue.

A-2-2 Profil sociodémographique des fellahs interrogés

A-2-2-1 Présentation de l'exploitant

L'analyse des tranches d'âge des fellahs interrogées dans les deux communes dévoile qu'il s'agit d'une population relativement vieille avec 20 fellahs âgés de plus de 60 ans. Cette tranche d'âge (plus de 60 ans) accapare plus de la moitié des effectifs dans les deux communes avec respectivement des taux de 53,25 % pour Hammam Sousse et 60 % pour Akouda. En revanche, la tranche des fellahs relativement jeunes (moins de 40 ans) est assez faible et ne représente que 14, 25 % de l'effectif des fellahs, soit 3,25 % d'Hammam-Soussiens contre 15 % d'Akoudois. Le refus du métier d'agriculteur par les jeunes est un facteur explicatif de cette situation. Paradoxalement, la moyenne d'âge des agriculteurs dans les deux communes est de 58 ans. Cela coïncide justement avec les explications avancées plus haut sur le vieillissement des exploitants.

Tableau 2 : Répartition des fellahs selon les tranches d'âge

Tranches d'âge	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Moins de 40 ans	2	3	5
Entre 40 et 60 ans	5	5	10
Plus de 60 ans	8	12	20
Total	15	20	35

A-2-2-1-1 Niveau d'instruction

Nous découvrons, d'après nos enquêtes, que le cinquième des exploitants, dans les deux communes étudiées, sont analphabètes et près du quart sont coraniques³⁵⁹. Les fellahs ayant

³⁵⁹ L'enseignement coranique était, avant la généralisation de l'enseignement depuis les premières années de l'indépendance, la seule possibilité d'apprendre l'écriture et la lecture. Cela se passe généralement dans des écoles non institutionnalisées appelé *Kuttab* où le *meddeb* « instituteur » apprend aux enfants l'arabe, les versets du Coran et les Hadiths du Prophète. Aucun diplôme n'est attribué par le *Kuttab*. Par contre les lauréats du

un niveau primaire sont légèrement plus nombreux à Akouda (30 % de l'effectif) qu'à Hammam Sousse (27,75 %). Inversement le taux de fellahs ayant un niveau secondaire est légèrement plus important à Hammam Sousse (33,25 %) qu'à Akouda (30 %), alors qu'aucun des fellahs interviewés n'a atteint le niveau de l'enseignement supérieur. Si les analphabètes et les coraniques représentent plus du tiers des exploitants de Hammam Sousse et près de la moitié de ceux de Akouda, le niveau primaire et secondaire concernent essentiellement les exploitants (fils d'agriculteurs) de l'Indépendance et dont l'âge ne dépasse pas les 45 ans, soit près de 57,5 % de l'effectif total des agriculteurs interrogés. A ce groupe d'âge s'associent les quelques agriculteurs retraités et justifiants d'un niveau d'enseignement primaire qui a permis à quelques uns d'entre eux de trouver un emploi parallèle dans une entreprise ou dans la fonction publique tout en conservant le métier d'agriculteur, seul ou bien avec le père.

Tableau 3 : Répartition des fellahs selon leur niveau d'instruction

	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Supérieur	-	-	-
Secondaire	5	5	10
Primaire	4	6	10
Coranique	3	5	8
Analphabète	3	4	7
Total	15	20	35

A-2-2-1-2- Origine géographique et répartition spatiale des exploitants

La plupart des agriculteurs interrogés, notamment ceux de la commune de Hammam Sousse, sont originaires de la région de Sousse. Seulement deux fellahs locataires, travaillant dans la commune de Akouda, sont originaires de Kairouan et Béja. Le statut privé de la propriété, l'attachement du Sahélien à sa terre, même en cas d'abandon des cultures, conjugués à d'autres stratégies individuelles que nous expliquerons ultérieurement, expliquent la rareté des locataires et l'absence de propriétaires venus d'autres régions.

Tableau 4 : Répartition des fellahs selon leur origine géographique

Origine géographique	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Hammam Sousse	15	3	18
Akouda		8	8
Chott Mariem		7	7
Autres régions		2	2
Total	15	20	100%

Kuttab peuvent intégrer, si leurs conditions financières le permettent, les Médersa coraniques après quoi ces dernières leur délivrent des attestations ou brevets leur permettant de trouver un emploi dans la fonction publique, notamment dans l'enseignement.

A-2-2-1-3- Nombre personnes à charge vivant de l'exploitation

Le nombre de personnes à charge par agriculteur vivant de l'exploitation est très élevé pour la plupart des fellahs, avec une moyenne de 6,4 personnes par foyer. Un peu plus de la moitié des fellahs de Hammam Sousse, soit 53,25 %, se partagent 53,5 % de l'effectif des personnes à charge. Plus de 57 % des fellahs interrogés ont respectivement 6,7 et 8 personnes à charge. Un seul fellah en a 9 personnes à charge. Il s'agit d'un pluriactif alphabète qui n'a cessé, depuis son plus jeune âge, de cultiver avec ses parents. « À l'âge de 6 ans, j'étais déjà un petit berger en compagnie de mon grand père » disait-il lors des entretiens. Ce retraité de 71 ans cultive toujours avec ses deux fils aujourd'hui mariés et qui vivent dans la même maison traditionnelle du grand père. La dispersion de leur propriété (une partie dans les *chatts* en front de mer et l'autre partie dans le PPI de Foukaïa) a exigé le partage des travaux entre les enfants. Quant à lui, l'activité secondaire ne l'a jamais empêché de contribuer avec ses enfants à la valorisation de ses terres, même celles les plus proches des fronts urbains et les plus menacées par l'urbanisation.

Tableau 5 : Personnes à charge vivant de l'exploitation

Nombre de personnes à charge	Nombre de Fellahs	
	Hammam Sousse	Akouda
4	4	1
5	4	3
6	2	4
7	2	3
8	2	7
9	1	1
12	-	1

Concernant les fellahs de Akouda, plus du tiers d'entre eux, soit 7 fellahs, en ont chacun 8 personnes à charge et 4 autres fellahs nourrissent 6 personnes par foyer. Un seul fellah a 12 personnes à charge qui vivent tous de l'exploitation. Il s'agit de l'agriculteur le plus riche de notre échantillon. Âgé de 68 ans ce fellah (niveau 3ème année secondaire) est titulaire d'un brevet d'agriculture. Il a pu l'obtenir suite à la réalisation de quelques stages de formation professionnelle pendant les années 1960-1970 dans le centre de formation professionnelle de Chott Mariem. Aujourd'hui, il se partage le foyer avec son frère, marié et père de 4 enfants. Son fils aîné s'est spécialisé dans les cultures ornementales, essentiellement la production des fleurs coupées dont la production est destinée au marché local. L'exploitation de ce fellah est une propriété privée qui couvre plus de 80 hectares. Seulement 6 hectares sont exploités en location. Les cultures pratiquées et les systèmes de production sont diversifiés. Les cultures irriguées couvrent 20 hectares dans les PPI de Chott Mariem. On dénombre un verger de 700 citronniers, 50 grands abris serres (tunnel nantais) de cultures maraîchères, 8 serres de production de fleurs coupées (rosiers et gerbera), etc. Le système d'arrosage utilisé est le goutte à goutte. Les cultures en sec sont dominées par l'olivier. L'exploitation comprend 4000 pieds d'olivier dont 80 % sont plantés en meskat. La main-d'œuvre familiale est limitée à 4 personnes engagé à temps plein alors que le recrutement de la main-d'œuvre salariée est étroitement liées à aux types de cultures pratiquées à chaque campagne. La moyenne de la main-d'œuvre salariée employée est de 22 ouvriers par campagne dont 5 permanents. Cette analyse révèle que la famille nombreuse persiste comme un caractère dominant de la société rurale, tant chez les exploitants de Akouda que chez ceux de Hammam Sousse.

A-2-3- Lieu de résidence et activité

A-2-3-1 Type de l'habitation et localisation

La typologie de l'habitation constitue un symbole d'insertion sociale voire une référence identitaire chez l'agriculteur. La majorité des fellahs (93,25 % des Hammam-Soussiens et 95 % des Akoudois) habitent une maison traditionnelle avec patio. La conservation de la maison traditionnelle s'explique par les fonctions multiples que peut accomplir ce type d'habitation. En effet, outre la fonction résidentielle, la maison traditionnelle peut accueillir des fonctions agricoles comme la préservation de lieux de stockage et/ou de conservation de certains produits agricoles comme l'huile d'olive, du piment séché, des fèves, de l'ail etc. Les portes sont souvent assez larges pour permettre l'accès des charrettes chargées de fruits et légumes.

Certaines maisons traditionnelles de Hammam Sousse gardent jusqu'à nos jours les traces d'un modèle de l'habitat rural, encore préservé dans la campagne de Akouda. Le grenier est presque indissociable de la maison traditionnelle en milieu rural malgré les quelques adaptations apportées à ce modèle d'habitation pour vivre la modernité sans trahir la tradition. Des murs de séparation sont souvent aménagés à l'intérieur de la cours selon une logique de réorganisation de l'espace habité et celui du grenier familial. « *Je n'ai jamais eu de pénurie en huile d'olive, raconte un agriculteur. Durant les campagnes rudes, il m'arrive d'offrir de l'huile de mon grenier aux nécessiteux* »³⁶⁰.

Tableau 6 : Nature de l'habitation

	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Appartement	-	-	-
Maison individuelle moderne	3	12	15
Maison traditionnelle	14	19	33
Maison de villégiature ³⁶¹	4	-	4

Où est située votre habitation principale ?

La localisation de l'habitation est un préalable qui nous renseigne sur la relation qu'entretient le fellah avec son métier d'agriculteur et sur l'état de l'agriculture de la commune. Nous ne prétendons pas par là que l'agriculteur résidant en ville est moins actif mais nous supposons que la localisation de l'habitat est significatif de l'évolution du statut social du fellah qui ne cesse d'intégrer le mode de vie urbain tout en restant agriculteur. Les résultats de l'enquête

³⁶⁰ Extrait des entretiens réalisés avec un agriculteur de Akouda, 2004.

³⁶¹ Il s'agit d'un fellah résident en ville, propriétaire d'une maison rurale dans la *senia*, non loin de la plage. Cette maison accueille les membres de la famille durant les mois de juillet et août, période de la baignade et pendant les week-ends de la belle saison. Dans les *chatts*, des cabanes construites en léger remplacent la maison rurale. Le fellah utilise la cabane pour manger, se reposer, stocker la production avant sa commercialisation et ranger le petit matériel de travail. Pendant les vacances, les week-ends et les jours fériés, la cabane se transforme en un lieu de villégiature et de divertissement pour les membres de la famille. La plupart d'entre eux arrivent sur les lieux tôt le matin, chargés du nécessaire pour cuisiner sur place. Outre les loisirs (baignades, promenades sur la plage, pêche, etc.), la présence des membres de la famille dans l'exploitation constitue souvent une occasion pour que tout le monde participe aux travaux agricoles. Cela concerne surtout l'arrosage manuel des semis et jeunes plantations. Ces occasions permettent surtout aux femmes, rarement présentes dans les travaux de l'exploitation, de participer symboliquement auprès des hommes.

révèlent que 12 fellahs Akoudois (ou *Kouadas* comme ils s'identifient eux-mêmes : « *nous les Kouadas* ») habitent sur l'exploitation contre seulement 5 Hammamiyas (ou Hammam-Soussiens). Inversement, 9 fellahs Hammamiyas habitent en ville contre seulement 5 Akoudois. Ces chiffres sont riches de renseignements, aussi bien sur le mode de vie des fellahs dans les deux communes que sur le rapport qu'entretient chacun avec son métier d'agriculteur et avec l'espace rural comme étant un lieu de production et un cadre de vie. Le nombre relativement élevé de fellahs Hammamiyas résidants en ville explique le caractère urbain de ces fellahs. Leurs parents habitaient en ville depuis l'époque où Hammam Sousse était encore un bourg rural situé aux confins de Sousse. En revanche, le taux relativement faible des fellahs Akoudois résidants en ville s'explique, en partie, par leur attachement à l'exploitation, la proximité du marché urbain et la facilité d'accès à la ville, surtout suite à l'amélioration des routes et des moyens de transport des produits agricoles.

Tableau 7 : Localisation de l'habitation

		Nombre de fellahs		
		Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
En ville		9	5	14
En zone rurale	Sur l'exploitation	5	12	17
	Près de l'exploitation	1	2	3
	Loin de l'exploitation	-	1	1
Total		15	20	35

Pour tous les interrogés, le métier de fellah n'est pas en opposition avec la proximité de la ville. Ils considèrent qu'au contraire, leurs agricultures n'ont pu se maintenir que grâce à la proximité de la ville. « *J'aurai du mal à vendre ma production s'il n'y avait pas les populations voisines de Sousse et Hammam Sousse* », disait un fellah des *chatts*. Les fellahs pensent aussi que les rapports ville/compagne se sont tissés au fil du temps et se renforcent davantage actuellement, malgré l'extension urbaine en cours. Autrement dit, la ville constitue une chance pour le développement de l'agriculture par les marchés qu'elle offre aux produits agricoles et la proximité ne peut que renforcer le caractère urbain de l'agriculture et des fellahs à Sousse Nord.

D'autres parts, le nombre élevé d'habitations localisées sur l'exploitation dans la commune de Akouda explique la constance des rapports établis entre le fellah et sa terre, donc entre lui et le milieu rural en général. Ces rapports existaient depuis longtemps, depuis que l'arrière grand père avait choisi l'agriculture comme source de nourriture et de revenus et avait élu la campagne comme lieu de vie. Cela s'était accompli à des époques où les conditions de vie à la campagne étaient encore pénibles : défaillance des moyens de communication, de transport et de commercialisation de la production, des rendements faibles. Aujourd'hui, les fellahs qui sont encore là, confirment ne jamais être tentés par les attraits de la ville en tant que lieu d'habitat. Néanmoins, « *nos habitudes et notre mode de vie ont évolué sous l'influence de la ville* », disait un agriculteur de Chott Mariem. « *Il y a un peu plus de 30 ans, l'achat d'un frigidaire par exemple était considéré comme un luxe voire du gaspillage d'argent pour un fellah. Aujourd'hui, les mentalités ont évolués et on vit à la campagne comme si nous sommes en ville. Rien ne nous manque ici, le frigidaire, la machine à laver, la parabole, etc. sont autant de signes d'adaptation et d'intégration au rythme de la vie urbaine. Parallèlement, nous n'avons pas non plus rompu les liens avec notre tradition et notre identité rurale. Nous*

continuons de faire du pain à la maison, notamment le pain tabouna »³⁶². Durant le mois du ramadan, de nombreux citoyens viennent régulièrement à Chott Mariem pour acheter du pain tabouna, préparé par des femmes d'anciens fellahs, très apprécié pendant la rupture du jeûne.

A-2-3-2- L'agriculture n'est pas forcément l'activité principale du fellah

L'agriculture est-elle pour vous l'activité principale ?

La réponse à cette question était très utile car elle va nous permettre de saisir et de comprendre l'évolution de l'activité selon le statut du fellah. Selon les résultats des enquêtes, il ressort que près de la moitié des fellahs de Hammam Sousse pratique l'agriculture comme activité principale, 6 fellahs sont des pluriactifs pratiquant surtout dans les jardins maraîchers *chatts* en front de mer et deux sont des retraités. Dans le cas d'Akouda, 17 fellahs pratiquent l'agriculture comme activité principale alors que les 3 autres sont des pluriactifs (des agriculteurs-commerçants). On remarque en fait que les fellahs Hammam-Soussiens sont plus passionnés par les activités urbaines que les Akoudois. Cette attitude des Hammam-Soussiens ne reste pas certes sans effets sur l'avenir de l'agriculture périurbaine de la commune.

Tableau 8 : Activité principale du fellah

	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Agriculteur	7	17	24
Agriculteur - commerçant	-	3	3
Activité libérale	6	-	6
Fonctionnaire - retraité	2	-	2
Total	15	20	35

A-2-3-3- Histoire de l'exploitation et ancienneté de l'exploitant dans l'exercice du métier de fellah

Si vous êtes agriculteur, depuis quand exercez-vous cette activité ?

Tous les fellahs interrogés affirment avoir pratiqué l'agriculture depuis le très jeune âge : depuis l'âge de 6 ans pour certains et à partir de 15 ans pour d'autres. Cette intégration parfois inattendue des enfants au métier de fellah est liée à des situations socio-économiques souvent difficiles : pauvreté, famille nombreuse, manque de moyens financiers pour pouvoir scolariser les enfants ou bien échec scolaire précoce. Le cas de la plupart des fellahs de Akouda est assez significatif à cet égard. En fait, 15 fellahs Akoudois déclarent avoir pratiqué le métier d'agriculteur avant l'âge de 15 ans alors que les 5 autres ont intégré plus tard le métier (à partir de 15 ans et plus). Ce retard relatif de l'engagement dans le travail de l'agriculture s'explique par la scolarisation ou non de certains enfants. Outre les non scolarisés, l'échec scolaire précoce des autres les contraint à s'orienter vers la pratique de l'agriculture et ils rejoignent immédiatement leurs pères dans l'exploitation. Du coup, on se rend compte que la pratique du métier d'agriculteur dans les deux communes n'est pas un fait nouveau. Il s'agit

³⁶² La *tabouna* est un four traditionnel pour la cuisson du pain. En milieu rural, chaque ménage a sa propre tabouna. Elle persiste aussi dans certaines maisons en périurbain et en ville.

d'une activité très appréciée par les populations locales comme le montre les soins apportés aux cultures pratiquées, fruits d'un savoir-faire paysan transmis de génération en génération.

Tableau 9 : Age de la pratique du métier de fellah

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
Avant l'âge de 15 ans	9	15	24
A partir de 15 ans et plus	6	5	11
Total	15	20	35

B- Typologie des systèmes de productions agricoles

Avant d'expliquer la typologie des systèmes de production de l'agriculture de Sousse, il faut expliquer brièvement le découpage du territoire national en région agricole pour mieux situer et comprendre l'agriculture de Sousse.

Si l'on se réfère au découpage du territoire national en régions agricoles, tel que définie par le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN), on s'aperçoit qu'il répond à un ensemble de critères dominants³⁶³. La combinaison de tous ces facteurs permet d'aboutir à une typologie dite des régions agricoles (MEAT/DGAT, 1996)³⁶⁴. Le découpage repose en effet sur une classification qui tient compte du découpage géographique établi par Sethom et Kasseb (1981). Le découpage dévoile quatorze régions géographiques (dont le Sahel) adoptant des systèmes de production divers mais bien adaptés aux type des cultures pratiquées. On trouve en fait trois spéculations principales (grandes cultures, arboriculture et cultures maraîchères). Ces spéculations ont été considérées d'après des seuils de signification³⁶⁵ de la superficie cultivée dans le gouvernorat. Le gouvernorat de Sousse a été retenu avec ceux de Mahdia et de Sfax comme une sous région oléicole du centre-est de la Région arboricole renfermant, entre autres, les territoires littoraux du sud-est (Médénine et Tataouine) et la région phœnicicole de Kébili et Gabès.

La région de Sousse comme territoire agricole de l'espace littoral tunisien présente des particularités géographiques et physiques où se développent des agricultures caractéristiques de la région, bien adaptées aux conditions du milieu locales. De quels type d'agricultures s'agit-il en fait ?

³⁶³ Parmi ces critères on cite les caractéristiques bioclimatiques, la superficie agricole utile (SAU), la superficie agricole cultivable (SAC), les modes d'occupation du sol, la valeur ajoutée et l'indice de présence d'une spéculation. In Collectif, *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers*, sous l'égide du Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED). Coordination de Michel PICOUET, Paris, 2005, p.169.

³⁶⁴ In Collectif, *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers*, op. cit., p. 169.

³⁶⁵ Les seuils de signification sont définis ainsi : les grandes cultures assolées en sec supérieure à 40 % de la superficie cultivée dans le gouvernorat ; l'arboriculture avec un seuil > à 40 % et le maraîchage avec un seuil > à 5 %. In Collectif, *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers*, op. cit., p. 169.

B-1- Typologie de l'agriculture de Sousse

La définition de l'agriculture de Sousse passe par la compréhension des systèmes de production agricoles, anciens et nouveaux, adoptés au Sahel.

L'analyse des différents documents consultés conjuguée à l'observation sur terrain dévoile la présence de deux grands types d'agricultures, évoluant selon des systèmes de production distincts :

- *une agriculture traditionnelle* qui peut être scindée en deux sous-types,
 - agriculture sèche, essentiellement arboricole (culture de l'olivier en *meskat*³⁶⁶) ;
 - agriculture semi-irriguée, consacrée au maraîchage et à l'arboriculture fruitière (agriculture mixte), pratiquée dans les jardins vergers ou bien au maraîchage seul, pratiquée dans les jardins maraîchers,
- *une agriculture intensive moderne*, essentiellement maraîchères, faite dans les périmètres irrigués.

B-1-1- L'agriculture traditionnelle sèche

Dans le Sahel, l'agriculture est fondée sur l'oléiculture qui constitue une ressource économique vitale depuis très longtemps. L'olivier a été introduit en Tunisie par les Phéniciens lorsqu'ils ont fondé Carthage au IX^e siècle avant Jésus-Christ ; probablement « depuis les premières civilisations berbères », selon l'historien Mrabet³⁶⁷. Les Romains ont développé cette culture à grande échelle. Reprise et entretenue génération après génération, la culture de l'olivier constitue, jusqu'à nos jours, l'essentiel des agricultures sahéliennes qui se développent dans une zone littorale, réputée par la particularité de son climat, sa géographie et son histoire.

L'analyse de la carte d'occupation du sol (2000-2003) du gouvernorat de Sousse dévoile l'importance des plantations d'oliviers dans la région et laisse entendre la pratique de la monoculture, alors que d'autres agricultures sont pratiquées simultanément. L'essor de la filière oléicole dans le Sahel est lié surtout à :

- l'ancienneté de l'engagement du Sahélien dans l'oléiculture,
- l'adaptation de l'arbre aux conditions climatiques et géographiques locales, sa pérennité et sa rentabilité,
- la considération des plantations d'oliviers comme un moyen d'accession à la propriété³⁶⁸, de sédentarisation des populations et de sécurisation de la propriété foncière.

Comparé aux autres types d'agricultures l'olivier n'exige pas des travaux importants en permanence, comme les cultures maraîchères par exemple. En revanche, certaines opérations sont requérantes de main d'œuvre saisonnière comme la cueillette des olives. Ces opérations se déroulent durant près de quatre mois (de novembre à février), alors que des labours³⁶⁹ réguliers sont effectués avant les premières pluies d'automne, en hiver et au printemps. Vu l'importance de l'oléiculture et du système de production utilisé (le *meskat*), nous y

³⁶⁶ « *Meskat* » est un terme arabe qui signifie pièce d'eau, réservoir, citerne, etc., selon le dictionnaire arabe-français, al-farâ'id, édition Dar El-Machreq publishers, Beirut, Lebanon, 1971.

³⁶⁷ Extrait d'un entretien réalisé avec Abdellatif Mrabet, historien et enseignant de la faculté des lettres de Sousse -Tunisie, septembre 2005.

³⁶⁸ L'accès à la propriété agricole concerne surtout des paysans sans terres qui deviennent propriétaires au moyen du contrat de *m'gharsa*. En fait, le *m'gharsi* s'engage à planter et entretenir les oliviers pendant une période de 10 à 15 ans, tout en profitant de la production pendant la dite période. Le paysan devient propriétaire de la moitié des terres plantées après l'achèvement de la période du bail.

³⁶⁹ Au Sahel où l'hectare peut contenir traditionnellement jusqu'à 50 oliviers, les meilleures productions sont obtenues dans des sols labourés et tenus propres pour permettre à l'arbre de mieux profiter des moindres pluies.

reviendrons ultérieurement pour expliquer davantage ce système et son importance dans la culture de l'olivier.

Très souvent, le caractère saisonnier et l'alternance de la production oléicole emmènent les fellahs, surtout les monoactifs parmi eux, à chercher d'autres alternatives pour assurer des revenus plus stables et plus échelonnés dans l'année. C'est ce qui explique la pratique de la polyculture (arboriculture fruitière, maraîchage et petit élevage) ou bien de la monoculture (cultures maraîchères) dans des micropropriétés appelées localement *senia* et *chatt*.

B-1-2- L'agriculture traditionnelle semi irriguée : les *swani*

Avant de développer les *senias* (ou *swani*) sahéliennes, il est utile de rappeler l'importance de ce type d'agriculture dans le bassin méditerranéen.

La *senia*, comme jardin familial traditionnel, a toujours existé à proximité des villes du pourtour du bassin méditerranéen. Seules les désignations sont différentes d'un pays à l'autre. Selon Courtot (2001), les huertas traditionnelles constituent la forme la plus ancienne de l'agriculture irriguée méditerranéenne. Il s'agit d'une agriculture extrêmement liée aux sociétés hydrauliques et à l'initiative privée et qui se rapproche davantage de l'image identitaire et patrimoniale du jardin et de l'oasis. Cette agriculture reproduit, dans sa forme périurbaine, les ceintures maraîchères du modèle de Von Thünen. Ghouta de Damas, Haouz de Marrakech, Véga de Grenade, « Combe d'or » de Palerme sont autant de huertas, originaires d'un héritage arabe ancien, qui ont été créées grâce à la proximité de la ville.

Plusieurs *senias* se maintiennent jusqu'à nos jours dans les environs de Tunis : à Mornag, Mannouba, Oued Ellil, Mornaguia et à la Soukra. D'autres *senias* de la première couronne périurbaine de Tunis ont été urbanisées entièrement et transformées en cités d'habitat résidentiel, zone industrielle ou commerciale. Actuellement, on ne garde de ces espaces agricoles que leurs anciennes désignations, déjà attribuées aux nouvelles cités. Nous citons des exemples dans la périphérie proche de Tunis : cité *seniet* (*senia*) Ben Abdallah à la Mannouba, cité *seniet* El Korbi à Denden, cité El Basatīn (Bustān au singulier) à Ettadhamen, cité Ezzayatīn (les oliviers) à Ras Tabia, etc.

B-1-2-1 : les *senias* urbaines et périurbaines

Outre l'oléiculture, les fellahs se sont donc orientés à diversifier leurs agricultures, tout en les adaptant à des conditions de production difficiles. C'est ainsi que s'est développé depuis longtemps une polyculture sous forme de jardins maraîchers (*Chatt*) et de jardins vergers (*senias*) localisés dans et aux alentours des villes. C'est le cas de Hammam Sousse et Akouda, qui vivaient essentiellement de la production agricole, il y a 30 ans. Les contraintes naturelles qui distinguent la région (climat semi aride, sol peu fertile, insuffisance de l'eau d'irrigation), ont conduit les fellahs à chercher des solutions pour développer une polyculture viable en semi-irrigué. L'irrigation concerne particulièrement les cultures maraîchères, pratiquées la plupart du temps en intercalaire avec des arbres fruitiers (olivier, grenadier, mûrier, etc.).

Le développement du maraîchage traditionnel est lié :

- à l'appréciation des produits maraîchers de terroirs par les consommateurs,
- à la possibilité de pratiquer du maraîchage conjointement avec des arbres fruitiers, ce qui permet au fellah de diversifier les productions et un étalement plus équilibré des revenus au cours de l'année,
- à l'adaptation de cette filière aux conditions socioéconomiques du fellah (petitesse de l'exploitation, modestie des moyens de production, etc.),
- à la chance offerte par la proximité des marchés dans un réseau de centres urbains de plus en plus rapprochées les unes des autres.

D'ailleurs, le terme *senia* qui désigne habituellement une exploitation mixte ou l'on pratique traditionnellement de la polyculture (maraîchage, arboriculture, élevage), englobe désormais des exploitations qui peuvent ne pratiquer que du maraîchage. Dans certains cas, la parcelle, quelque soit sa taille, est désignée par le terme *senia*. C'est ce qu'on peut comprendre des appellations des fellahs. *Senia* de piment, *senia* de tomate, *senia* de pomme de terre, *senia* de courge, etc., sont autant de termes utilisés par les fellahs. Mais quant le fellah prononce *senia* de piment par exemple, cela n'exclut pas l'existence d'autres cultures établies sur des surfaces beaucoup moins importantes. La *senia* de tomate d'arrière-saison peut se transformer en *senia* de piment ou de courge au printemps ou en été. Quelques mètres carrés d'oignons, de courge, de pomme de terre, destinés exclusivement à l'autoconsommation, peuvent être cultivés à côté de la culture principale ou marchande. C'est en fait à la culture la plus importante notamment de point de vue surface occupée que revient l'appellation. Mais toute l'exploitation garde toujours la même désignation, la *senia*. Il suffit d'ajouter un préfixe au terme *senia* pour lui donner une distinction de la désignation traditionnelle, voire une sorte de spécialisation.

Les *swani* sont établies en zone périphérique, de part et d'autres des oueds, notamment oued El Hammam³⁷⁰ qui collecte les eaux des différents affluents des bassins versants de Kalaâ Sghira, Kalaâ El Kebira et Akouda. Cette localisation des cultures est liée à la fois à la proximité de la nappe et de la ville. Les dizaines de puits clairsemés de part et d'autres d'Oued El Hammam (commune de Hammam Sousse), Oueds El Kebir et Djaïdene (commune de Akouda) et dans les dépressions bordières du littoral des deux communes étaient destinées surtout à l'irrigation des cultures maraîchères. Actuellement, la plupart de ces puits tombent en ruines dans des friches agricoles en transformation sous l'effet de l'urbanisation. En revanche, ceux localisés dans les *swani* et les *wiljas* encore cultivées, sont toujours d'usage pour l'irrigation des cultures.

Selon les fellahs, l'eau de certains puits est d'une bonne qualité. Cette eau est utilisée tant pour l'irrigation des cultures que comme eau potable. Dans la région de Kalaâ El Kebira et Akouda, certains puits sont reconnus par la qualité de leurs eaux, même des urbains qui viennent souvent s'en approvisionner. À moins de un kilomètre de la plage au Sud du complexe touristique d'El Kantaoui, des habitants sans eau courante, s'approvisionnent régulièrement de l'eau du puit du fellah Hamrouni, propriétaire d'une des rares *senias* périurbaines encore bien entretenues.

B-1-2-2- Les *chatts* : un type d'agriculture de plus en plus ignoré

Les cultures des *chatts* étaient à l'origine d'un aménagement singulier des dépressions sableuses en front de mer. Il s'agit de la confection de petites parcelles agricoles de forme rectangulaire, réduites à l'échelle du travail humain et organisées perpendiculairement au trait de côte. Depuis les années 1970³⁷¹, l'avenir de cette agriculture est devenu incertain vu sa marginalisation par les pouvoirs publics et les planificateurs. Les acteurs publics justifient leur opinion par le fait que ces agricultures se développent sur des terres de faibles qualités agronomiques, ce qui se traduit souvent par des rendements dérisoires³⁷². Bien qu'aucune étude économique n'a eu lieu pour approuver ou désapprouver les dires des responsables, cette agriculture n'est soutenue que par ceux qui la pratiquent encore : les fellahs. C'est une agriculture qui n'est plus signalée dans les documents d'urbanisme ou d'aménagement du

³⁷⁰ Cet oued traverse les trois communes de Kalaâ El Kebira, Akouda et Hammam Sousse d'Ouest en Est avant de se déverser dans la mer.

³⁷¹ C'est la période à partir de laquelle l'espace rural de la bande littorale commence à être consacré davantage à l'activité touristique ce qui s'est traduit par la construction de la station balnéaire d'El Kantaoui.

³⁷² Lors des entretiens, un fellah pluriactif a prouvé le contraire des affirmations des acteurs publics. Selon ce fellah, des cultures comme les carottes, par exemple, sont très rentables, avec un coût de production faible.

territoire comme le plan d'occupation du sol (POS)³⁷³. Pourtant, malgré sa fragilisation par l'urbanisation, cette agriculture forme singulièrement, là où elle persiste encore, une source de revenu complémentaire importante pour certaines familles et un espace de loisir très apprécié. De plus, l'activité est à l'origine de l'essentiel des paysages agraires encore observables dans les interstices de l'urbanisation de front de mer.

B-1-3- Les cultures modernes et intensives dans les périmètres publics irrigués

Le secteur des cultures irriguées est assez développé dans la région de Sousse. Avant les années 1970, période durant laquelle l'agriculture de Sousse a intégré une phase de modernisation par l'aménagement des périmètres publics irrigués (PPI), l'histoire agraire de la région montre que l'agriculture était encore dominée par la culture de l'olivier en *meskat*.

Mais depuis 1973, l'aménagement des PPI notamment à Akouda, Hammam Sousse, Chott Mariem (délégation de Akouda), Sidi Bouali, Kalaâ, Kondhar, etc. a donné naissance à un nouveau type de production agricole. L'agriculture est désormais basée sur l'intensification des systèmes de production, l'augmentation de la productivité et la recherche de la qualité pour affronter la concurrence des marchés.

En 2003, les cultures irriguées couvrent 5900 ha dont 976 ha sont localisés dans les communes d'Akouda-Hammam Sousse. Sur les 976 ha de cultures irriguées, 776 ha sont irrigués par l'eau de barrage et 200 ha à base de l'eau provenant surtout de puits de surface mais aussi de sondages. Aujourd'hui, les cultures intensives sont orientées exclusivement vers la production maraîchère. Elles fournissent l'essentiel des denrées alimentaires frais de la région malgré les productions non négligeables des agricultures traditionnelles.

B-2- Typologie de l'agriculture de Hammam Sousse et Akouda

Le tableau 10 montre que l'économie de Akouda est fondée essentiellement sur l'activité industrielle (loi 72)³⁷⁴ et le développement du secteur agricole par l'aménagement des périmètres irrigués. Contrairement à Akouda, l'économie de Hammam Sousse est fondée sur l'activité touristique (station balnéaire d'El Kantaoui), le secteur tertiaire et dans une importance moindre, l'agriculture surtout traditionnelle.

Tableau 10 : Principales ressources économiques de Akouda et Hammam Sousse

	Akouda	Hammam Sousse
Principales ressources économiques	<ul style="list-style-type: none"> • L'industrie • L'agriculture 2 PPI : <ul style="list-style-type: none"> - chatt Erromman - et chott Mariem • Tourisme (insignifiant) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le tourisme • Le secteur tertiaire • L'agriculture (principalement traditionnelle) mais en régression permanente • L'industrie (peu développée)

(Source : délégation de Akouda, 2004)

³⁷³ Cette agriculture, en régression aujourd'hui sous l'effet de l'urbanisme balnéaire, était mentionnée comme jardins maraîchers sur la carte topographique de 1958. Elle ne figure plus sur la carte topographique de 1994, alors que les photos aériennes de 1996 conjuguées à l'observation sur terrain montrent la permanence d'une partie de cette agriculture actuellement (en 2006).

³⁷⁴ La loi dite 72 (loi 72-38 du 27 avril 1972), relative aux industries produisant exclusivement pour l'exportation, a été créée en vue d'encourager les investissements étrangers en Tunisie. Destinée, entre autres, à la création de l'emploi pour lutter contre le chômage, cette loi accorde aux entreprises étrangères exportatrices le principe d'extraterritorialité leur permettant une libre importation des biens nécessaires à leur production, ainsi que le transfert des résultats de la production.

À l'état actuel, la typologie de l'agriculture dans les deux communes s'inscrit dans la dynamique générale de l'activité agricole du gouvernorat de Sousse. La spécialisation des territoires agricoles est dictée par les conditions naturelles du milieu, les possibilités d'accès aux ressources naturelles (eau et terre) et les moyens financiers du fellah qui lui permettent ou non d'adapter son exploitation aux contextes changeants de la proximité de la ville.

En fait, les types et les systèmes de cultures n'ont cessé d'évoluer à travers l'histoire de la région, même si le système traditionnel est omniprésent durant les différentes périodes historiques du Sahel. Le Sahel était une région surtout céréalière pendant toute la période punique jusqu'au IIe siècle av. J.-C. Mais cette agriculture, destinée essentiellement à l'autoconsommation, s'est progressivement réduite après l'introduction de l'olivier qui a connu son premier essor avec les Romains (Despois, 1955, 1961 et Lamine, 2000). L'introduction de l'olivier dans le Sahel de Sousse constitue un tournant historique dans la transition de l'économie rurale sahélienne. L'adaptation de cette culture à une région aux conditions naturelles extrêmement contraignantes n'a été possible que grâce au développement d'une technique singulière, les aménagements *meskat*. Ce système hydraulique traditionnel -que nous reprenons ultérieurement avec plus de détails- distingue, jusqu'à nos jours, les paysages agraires sahéliens. Durant la période romaine, la culture de l'olivier en sec s'est accompagnée de la diversification de l'agriculture irriguée autour des cités. Selon Ben Amor un ingénieur de la municipalité Hammam Sousse, des puits romains en ruines et des *faskias*³⁷⁵ arabes étaient encore présentes dans la commune avant l'envahissement des espaces agricoles par l'urbanisation depuis les années 1980. Des jardins vergers et maraîchers se sont développés aux alentours des villes et dans les terres sableuses tout au long de la frange littorale. La modernisation et l'intensification de l'agriculture pendant les décennies 1970-1980 ont fait de Chott Mariem une des plus importantes régions de la serriculture spécialisée dans la culture des primeurs.

B-2-1- Etat du secteur agricole à Hammam Sousse

Hammam Sousse est aujourd'hui une commune urbaine dont la population a atteint 34 685 habitants en 2004, alors qu'elle n'était que de 26 531 habitants au recensement de 1994³⁷⁶. Les 622 ha de terres cultivables renferment 170 exploitations agricoles partagées entre 150 agriculteurs³⁷⁷ en exercice. Le paysage naturel est formé par quelques 40 ha de dunes littorales, lits d'oueds et *h'madas*³⁷⁸, etc.). La plupart des cultures sont conduites en sec. Les cultures irriguées ne représentent que 80 ha soit 7,2 % de la surface cultivable. L'irrigation des cultures traditionnelles est assurée par 69 puits exploités sur un total de 73 puits (CTV de Akouda, 2003). Néanmoins, l'analyse des cartes topographiques conjuguée aux résultats de nos observations sur terrain montre que l'inventaire des puits, exploités ou non, manque de

³⁷⁵ La *faskia* est un bassin d'eau destiné à l'approvisionnement des populations urbaines et/ou rurales en eau potable. Nous citons comme exemple les *faskias* ou bassins des aghlabides (IXe siècle) qui servaient à l'approvisionnement de toute la ville de Kairouan en eaux potables. Utilisées à l'échelle de l'habitation, la *faskia* (appelée aussi *majel*) est un bassin couvert, collectant les eaux des terrasses pour l'alimentation de l'habitat en eau potable. Cet ouvrage est très répandu dans les zones arides du Centre et du Sud Tunisien. Le *majel* est un ouvrage identique aux citernes des maisons des cités puniques à l'époque de Carthage. Ces citernes sont alimentées par l'impluvium que constituaient les terrasses de l'habitation.

³⁷⁶ Institut national des statistiques, recensement 1994 et 2004.

³⁷⁷ Cellule Territoriale de Vulgarisation Agricole (CTVA) Akouda, rapport annuel 1999.

³⁷⁸ Les *h'mada* « ou *hmdas* » sont des collines pierreuses, peu fertiles et servent comme impluvium pour les *meskats* plantées d'olivier.

précisions³⁷⁹. Malgré cela, nous adoptons ces statistiques officielles dans notre recherche tout en montrant les défaillances lorsqu'elles existent.

Contrairement à Hammam Sousse, Akouda où l'agriculture constitue la deuxième ressource économique après le secteur industriel, l'activité est mieux considérée, tant par les agriculteurs que par les pouvoirs locaux

B-2-1-1- Hammam Sousse : du bourg rural à la commune urbaine

Hammam Sousse est une ville du Sahel (mot arabe qui désigne le littoral Est de la Tunisie). C'est une commune qui couvre 20 km², soit 0,7 % de la superficie du gouvernorat de Sousse (2621 km²). Elle est limitée au Nord par la commune de Akouda, au Sud par celle de Sousse, à l'Ouest par Kalaâ Sghira et à l'Est par la mer Méditerranée, constituant de fait «une cité» remarquable au fond du vaste golfe d'Hammamet. Il s'agit d'un territoire formé par de petites collines (moins de 150 mètres) et de vastes plaines, parcourues par oued El Hammam, un cours d'eau à écoulement occasionnel, pendant les saisons pluvieuses. Hammam Sousse est connu depuis longtemps comme un village agricole. Les oliveraies, les jardins vergers et maraîchers et l'élevage constituaient l'essentiel de l'activité agricole. L'agriculture n'a commencé à céder du terrain au profit de l'urbanisation qu'à partir des années 70-80.

D'après le recensement de 1994, la population active agricole représentait 5,7 % de la population active totale et 20 % de la population active en milieu rural (soit une baisse de 4 % entre 1982 et 1990). Cette diminution est liée à des départs en retraite non remplacés, mais aussi à la périurbanisation. Cette dernière est à l'origine de la reconversion des terres agricoles en terrain à bâtir et du transfert de certaines exploitations agricoles dans des communes voisines (à Kalaâ Kébira, Sidi Bouali, Foukaïa etc.). Les exploitations périurbaines et celles du front de mer étaient les plus menacées par la transformation sous le croissant rapide de l'urbanisation. Ces changements ont conduit les fellahs déterminés de poursuivre leur métier loin des nuisances urbaines, à vendre et réinvestir dans des zones où le foncier est encore plus sécurisé. Cette nouvelle stratégie leur a permis de développer souvent une agriculture intensive à caractère marchand tout en diversifiant les cultures pratiquées.

Les fellahs cultivant les micropropriétés bordières sont pour la plupart des pluriactifs. L'agriculture est considérée pour eux comme une activité secondaire, puisqu'elle ne bénéficie généralement que de leur temps libre, surtout pendant les week-ends. Pour certains exploitants, cette agriculture est souvent considérée comme une source de revenus complémentaire non négligeable, puisqu'elle est toujours capable d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la famille. Ces mêmes petites exploitations étaient, il y a trente ans, la principale voire l'unique source de revenu pour des ménages souvent à famille nombreuse.

Pour M. J., mécanicien depuis 15 ans, l'activité agricole qui occupe tout son temps libre est avant tout une «*distraktion*». «*Le travail de la terre m'apaise et me fait oublier la fatigue de mon activité de mécanicien. Je ressente les mouvements accomplis dans le travail de la terre, beaucoup plus un exercice de sport et un bien-être plutôt qu'un labeur pour une meilleure*

³⁷⁹ En effet, le nombre de puits est sous estimé car, nous nous sommes rendu compte que beaucoup de puits localisés dans les friches agricoles en zones périurbaines ne sont, ni exploités ni inventoriés comme tel. D'autres part, tous les puits localisés dans les terres en bord de mer ou *chatt* (encore exploités ou non) sont exclus des statistiques agricoles, tout comme les petits jardins maraîchers encore cultivés et les fellahs qui y travaillent ainsi que la part des productions des *chatts* dans l'économie urbaine de la ville. Ces puits ne sont même pas représentés sur les cartes topographiques récentes (cas de la carte IGN de 1994), ce qui confirme le désintérêt vis-à-vis ce type d'agriculture et des équipements hydrauliques mis à l'œuvre.

rentabilité. Néanmoins, quand la production est bonne, mes melons³⁸⁰ sont très vite repérés sur le marché et achetés à un prix double de celui du cantalou, produit en intensif sous tunnels plastique. Parfois, la production me couvre uniquement les frais dépensés, mais le plaisir il est toujours garanti. La hutte, toujours entretenue, est un lieu de loisirs pour ma famille durant tout l'été. C'est entre la plage et l'ombre de ces mûriers que mes enfants se défoulent avec ceux de mes frères et sœurs, cousins et cousines. C'est aussi un lieu de rencontre calme et sain pour mes amis qui maudissent comme moi de passer leur temps libre du week-end en jouant aux cartes dans le café du coin »³⁸¹.

L'émergence de l'agriculture de loisirs est un cas de *Hobby-farming* qui peut-être considéré ici comme une forme d'adaptation de l'agriculture urbaine non marchande au contexte périurbain. Cela peut jouer un rôle important dans la production des espaces verts ouverts et la valorisation de l'armature urbaine. Ce type d'agriculture n'a pu se développer que grâce à la proximité de la ville. Cette dernière a permis aux exploitants de pratiquer une activité urbaine tout en profitant de leur temps libre pour s'adonner à l'agriculture. C'est ce qu'a remarqué Dondieu (2004) en écrivant « *qu'il existe en fait des activités agricoles non professionnelles, à la fois d'autoconsommation et de loisirs (hobby farming), qui ne sont pas ou peu soumises à la logique de la concurrence des marchés. Elles restent à proximité des villes, parce qu'elles bénéficient des emplois urbains (pluriactivité, notamment dans les régions touristiques du bassin méditerranéen)* »³⁸². En tout cas, et malgré leur marginalisation aussi bien par les planificateurs de la ville et les pouvoirs municipaux que par les politiques et les statistiques agricoles, certains fellahs Hammam-Soussiens continuent de faire campagne à leur manière par la valorisation et l'entretien de leurs petites exploitations *chatts* et *wiljas*.

B-2-2- Prééminence de la culture de l'olivier dans les deux communes

L'oléiculture persiste comme le type d'agriculture dominant dans les deux communes. Les plantations d'oliviers ont été estimées à 199 950 pieds couvrant une superficie de 3287 hectares, soit 84 % des terres cultivables, produisant 6600 tonnes d'olives et 1320 tonnes d'huile. Seulement 1200 pieds d'oliviers, répartis sur 13 hectares dans la commune de Akouda, sont consacrés à la production de l'olive de table. On dénombre 8 huileries traditionnelles et 4 huileries modernes à Akouda, alors qu'à Hammam Sousse on ne trouve qu'une seule huilerie traditionnelle (CTV de Akouda, 2003-2004).

Outre l'oléiculture, l'arboriculture fruitière occupe une place non négligeable dans les cultures pratiquées. Les plantations couvrent une superficie de 244 hectares. Le grenadier émerge comme la culture dominante de la filière arboricole après l'olivier. Sur les 146 000 arbres (conduits en irrigué et en sec), seulement 7000 arbres sont plantés dans la commune de Hammam Sousse. Outre 28 hectares d'agrumes plantés dans la commune de Akouda, les autres fruitiers (amandier, figuier, mûrier, etc.) couvrent 45 ha (30 ha à Akouda et 15 ha à Hammam Sousse). Ces cultures destinées entre autres à l'autoconsommation, participent souvent au rétablissement du bilan financier du fellah. Selon un agriculteur, « *des ventes d'amande sèches ou de l'huile d'olive sont souvent effectuées hors saison* ». Cela permet à

³⁸⁰ Les melons cultivés sont issus d'une variété locale. Conduits traditionnellement, ces melons présente une parfaite adaptation au sol sableux et à une eau légèrement chargée en sels. Les semences de la saison suivante sont récoltées et stockées avec soin par l'exploitant, à partir des premiers fruits arrivés à maturités.

³⁸¹ Extrait des entretiens réalisés avec l'exploitant le 24 / 05 / 2004.

³⁸² Donadiou Pierre, « La construction de la ville-campagne : Vers la production d'un bien commun agri-urbain », Colloque Grenoble, février 2004, Colloque Torino, juillet 2004. <http://www.enact-montpellier.cnfpt.fr/2154t/>

certains fellahs de compenser les manques du revenu familial, notamment pendant les saisons où d'autres productions (comme celles du maraîchage par exemple) s'avèrent médiocres. Les cultures maraîchères s'étalent sur 1739 ha dont 776 ha localisés dans les périmètres publics irrigués. Le reste (963 ha), consacrés aux cultures de plein champs (tomates, piments, cucurbitacées, etc.), se trouvent en zone HP (CTV de Akouda, 1999-2003)

B-2-3- Développement d'un élevage intensif

La production animale est consacrée surtout à l'élevage intensif. Le développement de cette filière est étroitement lié à la proximité urbaine. L'accroissement des populations citadines a engendré une demande accrue en produits animaux frais (viande, lait et œufs). Par ailleurs, la rareté des parcours de pâturage a été à l'origine du développement de l'élevage intensif par certains fellahs-éleveurs. La production bovine occupe une place de choix dans les stratégies des fellahs. Selon la CTV de Akouda (1999), la production bovine est plus importante dans la commune de Hammam Sousse (380 vaches laitières) contre 300 seulement dans la commune de Akouda. La production de lait est estimée à 3000 litres par traite. Mais cette production reste en deçà des besoins d'une population urbaine de plus en plus nombreuse. La commercialisation du lait à la coopérative de Akouda n'empêche pas qu'une partie de la production est vendue directement aux consommateurs³⁸³. Les éleveurs sont pour la plupart des pluriactifs utilisant la force de travail familiale pour pratiquer un élevage souvent intensif et en hors sol.

La rareté des parcours est à l'origine de la rareté de l'élevage extensif. Les quelques 2010 moutons (1410 têtes à Akouda et 600 têtes à Hammam Sousse) sont répartis en petits troupeaux. Certains éleveurs, sans terres, pâturent dans les impluviums³⁸⁴ des voisins et les friches. La production ovine assure près de 18 tonnes de viande par an.

L'aviculture est représentée par 14 poulaillers dans la commune de Akouda et 3 poulaillers à Hammam Sousse qui approvisionnent les marchés urbains avec 390 tonnes de viande et 23 millions d'œufs par an. Si les 70 chevaux sont destinés essentiellement à l'attelage (labours et charrettes) et aux randonnées, les 30 chameaux encore élevés sont orientés exclusivement vers les activités de loisirs touristiques (CTV Akouda, 2003).

B-2-4 – La production ornementale

Le secteur de la fleur coupée et des plantes ornementales est apparu depuis les années 1980 conjointement avec l'essor de l'activité touristique. Mais c'est surtout pendant les années 1990 que ce type d'agriculture a commencé à se développer davantage, notamment dans la commune de Akouda. Les cultures ornementales sont pratiquées par des floriculteurs non professionnels. L'essor du secteur ces dernières années est à l'origine de l'émergence de plusieurs pépinières dans la région. On compte aujourd'hui plus d'une dizaine de pépinières ornementales de tailles variables³⁸⁵ contre une seule au début des années 1980. Le développement de la production des plantes ornementales est lié à une demande sociale de plus en plus importante en matière de cadre de vie, ce qui s'est traduit par l'émergence, ici et là, de petites exploitations horticoles. La production des plantes ornementales est une filière émergente de l'agriculture de Sousse. Les superficies consacrées aux pépinières passent de 13 hectares en 1999 à 18 hectares en 2003 et à 25 en 2005 (CTV de Akouda, 2005). Les besoins

³⁸³ Des vendeurs de lait sillonnent quotidiennement, en calèches, les rues de la médina de Hammam Sousse pour servir directement les habitants en lait frais.

³⁸⁴ L'impluvium c'est la partie non planté en amont du meskat et qui joue le rôle de collecte des eaux de ruissellement au profit des plantations d'oliviers. Ces eaux sont acheminées vers les *mankâas* (casiers superposés plantés à l'aval) par des rigoles aménagées sur l'impluvium perpendiculairement aux courbes de niveau.

³⁸⁵ Face à l'abondance des pépinières ornementales, la région ne compte que deux pépinières de production de plants maraîchers et une seule pépinière de production de plants d'olivier et autres fruitiers.

des jardins d'hôtels étaient au centre du développement de la production de plantes ornementales. Mais l'essor du secteur est lié aussi aux nouvelles manières d'habiter des citadins. Ces derniers, incités par l'engouement à l'appropriation d'une maison individuelle, se sont rués vers l'acquisition de lot de terrain spacieux où le jardin est considéré comme une composante indissociable du cadre de la vie privée. L'ornementation de ces jardins est faite tant par des plantes utilitaires (arbres fruitiers, plantes condimentaires et/ou aromatiques, etc.), qu'ornementales.

Tableau 11 : Etat de l'occupation du sol, des exploitations agricoles et des agriculteurs dans les deux communes

Désignations	Akouda	Hammam Sousse	Total
	3919 hectares (ha)	1100 ha	5019 ha
-Terre cultivable	3297 ha	622 ha	3919 ha
- Forêts	70 ha	-	70 ha
- Terre incultivable	90 ha	40 ha	130 ha
- Nombre des exploitations agricoles	1875 u	170 u	2045 u
-Nombre d'agriculteurs	1562	150	1712

Source : Cellule Territoriale de Vulgarisation Agricole (CTVA) Akouda, Rapport annuel de 1999.

B-2-5- Akouda est-elle plus agricole que Hammam Sousse ?

La typologie de l'agriculture des deux communes est conditionnée par la disponibilité de la surface agricole utile. En effet et d'après l'analyse des données du rapport annuel sur l'occupation du sol dans les communes de Hammam Sousse et Akouda, il ressort que le taux des terres incultivables n'est pas important particulièrement à Hammam Sousse. La rareté des terres incultivables, dans les deux communes, est liée à l'absence de marécages et/ou sebkhass, à l'exception de la mauvaise qualité de certains sols comme les collines pierreuses. Les terres incultivables sont représentées par 40 hectares dans la commune de Hammam Sousse et 90 hectares dans la commune Akouda. Dans les deux communes, les terres cultivables représentent 3919 ha (3297 ha pour Akouda et 622 ha pour Hammam Sousse). Mais ces statistiques restent imprécises lorsqu'on découvre que les terres sableuses cultivées en front de mer (ou *chatt*) par des Hammam-Soussiens, ne sont pas comptabilisées parmi les terres cultivables. Rappelons aussi que certains fellahs Hammam-Soussiens sont propriétaires d'exploitations en dehors de leur commune. Ils cultivent à Foukaïa³⁸⁶, une petite localité rurale au Nord de Chott Mariem, depuis très longtemps, avant même l'Indépendance du pays en 1956. D'autres fellahs se sont implantés dans les PPI de Sidi Bouali ou Kalaâ El Kebira.

Les statistiques des fellahs et des exploitations agricoles témoignent de la suprématie de Akouda notamment au niveau du nombre de fellahs, malgré la baisse enregistrée³⁸⁷. En effet, et selon les rapports annuels de la CTV de Akouda (1999 à 2003), on dénombre 1875 exploitations réparties sur 1562 agriculteurs dans la délégation de Akouda, soit 1,2 exploitations par fellah ; alors qu'à Hammam Sousse, les 150 fellahs se partagent 170 exploitations, soit 1,13 exploitations pour chacun. Dans un cas comme dans l'autre, le nombre important de fellahs est à l'origine de l'émiettement de la propriété foncière et la petitesse des exploitations dont la taille moyenne est inférieure à deux hectares pour les deux communes (CTV de Akouda, 2003).

³⁸⁶ Lors de mes entretiens avec les agriculteurs, quelqu'un d'entre eux me disait : « *connais-tu ce qui dit le dicton : il n'est pas de Hammam Sousse et n'en est pas un celui qui ne possède pas une terre à Foukaïa* ».

³⁸⁷ En 1970, on recense 2979 fellahs dans la seule délégation de Akouda alors qu'elle n'en compte que 1377 fellahs en 2000. Source CTV de Akouda, rapports annuels 1975 et 2001.

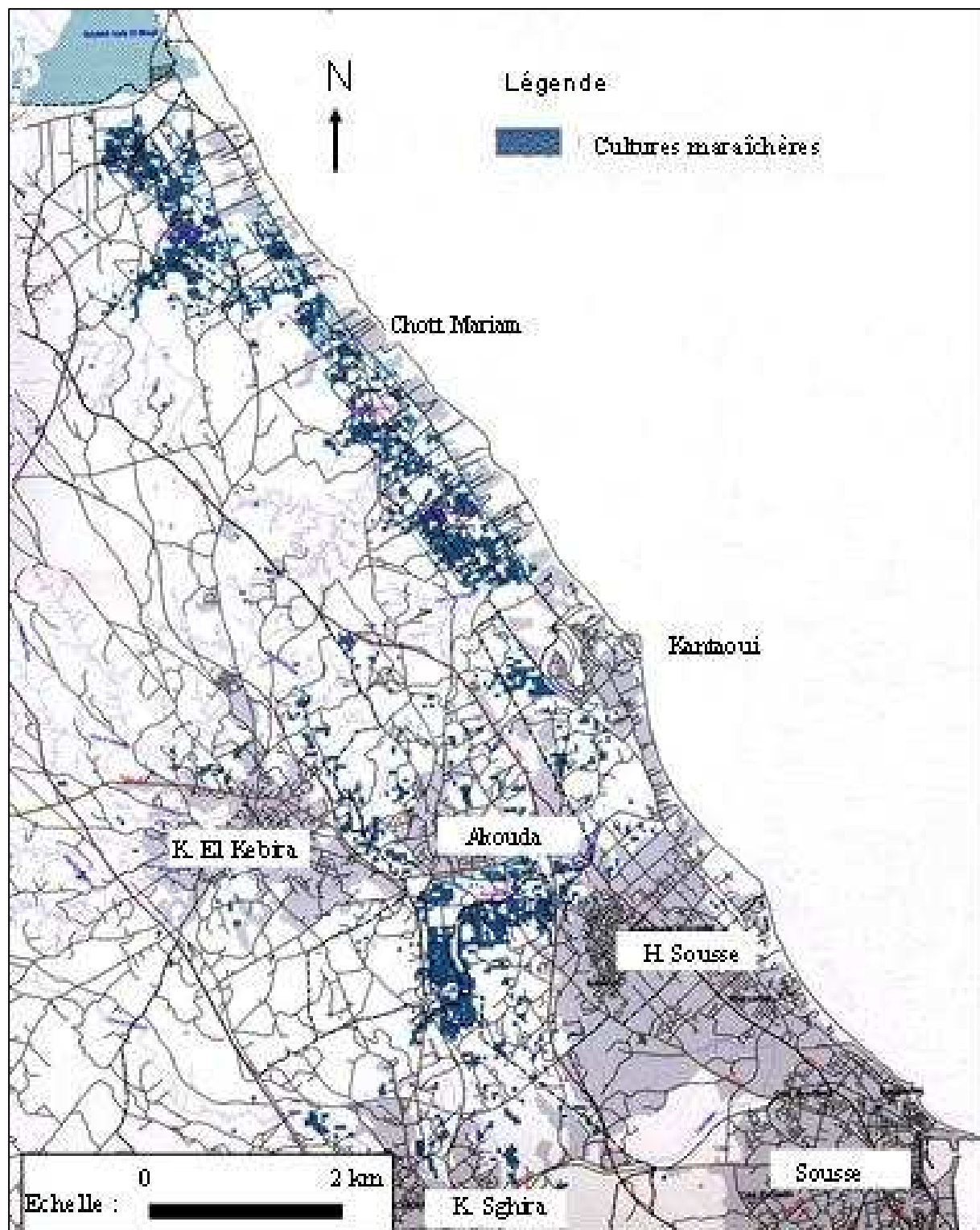


Figure 43 : Carte des cultures maraîchères à Hammam Sousse et Akouda. (Source CTV de Akouda, 2002).

L'agriculture dans les deux communes était structurée et réalisée par une main d'œuvre familiale, en baisse depuis les années 1980. En effet, les enfants non scolarisés et ceux qui ont raté tôt leur scolarité sont impliqués à temps plein, dès leur plus jeune âge, dans les champs pour aider leur parents. Labour, sarclage, arrachage, cueillette, pacage des troupeaux, etc., sont autant d'activités agricoles auxquelles s'adonnent ces enfants. Même les plus chanceux

parmi eux qui continuent d'aller à l'école, accomplissent, en dehors des heures d'études, leur part de travail dans l'exploitation. L'aîné parmi les garçons impliqués à temps plein verra sa responsabilité évoluer au fur et mesure qu'il grandit. Il est considéré à la fois comme le premier assistant et le successeur du père. L'absence de ce dernier, pour une raison ou pour une autre, engendre une passation automatique des responsabilités de fonctionnement et de gestion de l'exploitation au fils aîné.

B-3- Organisation spatiale des cultures et désignations des exploitations dans les communes étudiées

B-3-1- Organisation spatiale des cultures

La bande littorale où se développe l'agriculture dans les délégations de Hammam Sousse et Akouda est formée de versants orientés vers l'Est (figures 44 et 45), adossés à des collines molles, souvent caillouteuses, appelées localement « *h'mada* ». L'aire des cultures maraîchères s'étire particulièrement de part et d'autres des centres urbains et tout au long des plages et des rives d'oueds où se concentrent plusieurs puits de surface.

Depuis les années 1970, les cultures maraîchères intensives prospèrent sur des terres mises en valeur par le réseau d'irrigation de Nebhana, tant à l'emplacement d'anciennes oliveraies défrichées que dans les interstices de ce qui persiste des oliviers. Vers la fin des années 1980, les *swani* et les *chatts* n'ont cessé de subir une pression urbaine forte et reculer graduellement.

La culture de l'olivier, encore traditionnelle comme elle l'était depuis des siècles, reste dominante dans les filières agricoles de la région étudiée. La faculté d'adaptation de cette culture aux conditions édaphiques difficiles se traduit par son développement, même sur les terrains les plus accidentés comme les talwegs et les ravins des oueds ainsi que sur des plateaux moyennement fertiles. Contrairement aux plantations des oliviers, l'eau constitue un facteur déterminant pour le développement des cultures maraîchères.

De ce fait, la culture de l'olivier dans les terrains maraîchers n'émane pas d'une intensification de l'oléiculture. Mais parce que les oliviers existaient avant même l'introduction du maraîchage intensif, très exigeant en eau d'irrigation. Ces cultures sont irriguées par l'eau de puits de surface (cas des *swani* traditionnelles périurbaines) ou bien par l'eau de barrage (dans les cas des agricultures intensives modernes des périmètres irrigués). Dans un cas comme dans l'autre, les oliviers bénéficient indirectement d'un apport d'eau d'arrosage suite à l'arrosage des cultures maraîchères. Ces dernières sont conduites en intercalaire avec les oliviers. Mais l'arrosage des oliviers reste tributaire de la disponibilité de l'eau d'irrigation pour les cultures maraîchères. Lors des saisons sèches pendant lesquelles l'eau du barrage est rationnée, les fellahs recourent à l'utilisation de l'eau de puits pour pallier aux insuffisances en eau d'irrigation destinée au maraîchage.

Certains fellahs cessent l'arrosage des oliviers au profit des autres cultures. Les bas-fonds et les rives d'oueds sont fréquemment enrichis par des apports de limons véhiculés par les eaux de ruissellement suite aux précipitations. Ces terres se sont montrées assez propices aux cultures maraîchères, tout comme les dépressions sableuses de la bande littorale entre Sousse et Chott Mariem où prospèrent les cultures des *chatts*, de véritables jardins familiaux, disposés perpendiculairement à la plage. Les jardins vergers et maraîchers sont soumis au système de rotation des cultures. Cette technique permet, à la fois, la diversification et la permanence de cultures à produits consommables au quotidien, tant par les ruraux que par les citadins, et constitue en même temps une source de revenu plus échelonnée pour le fellah.

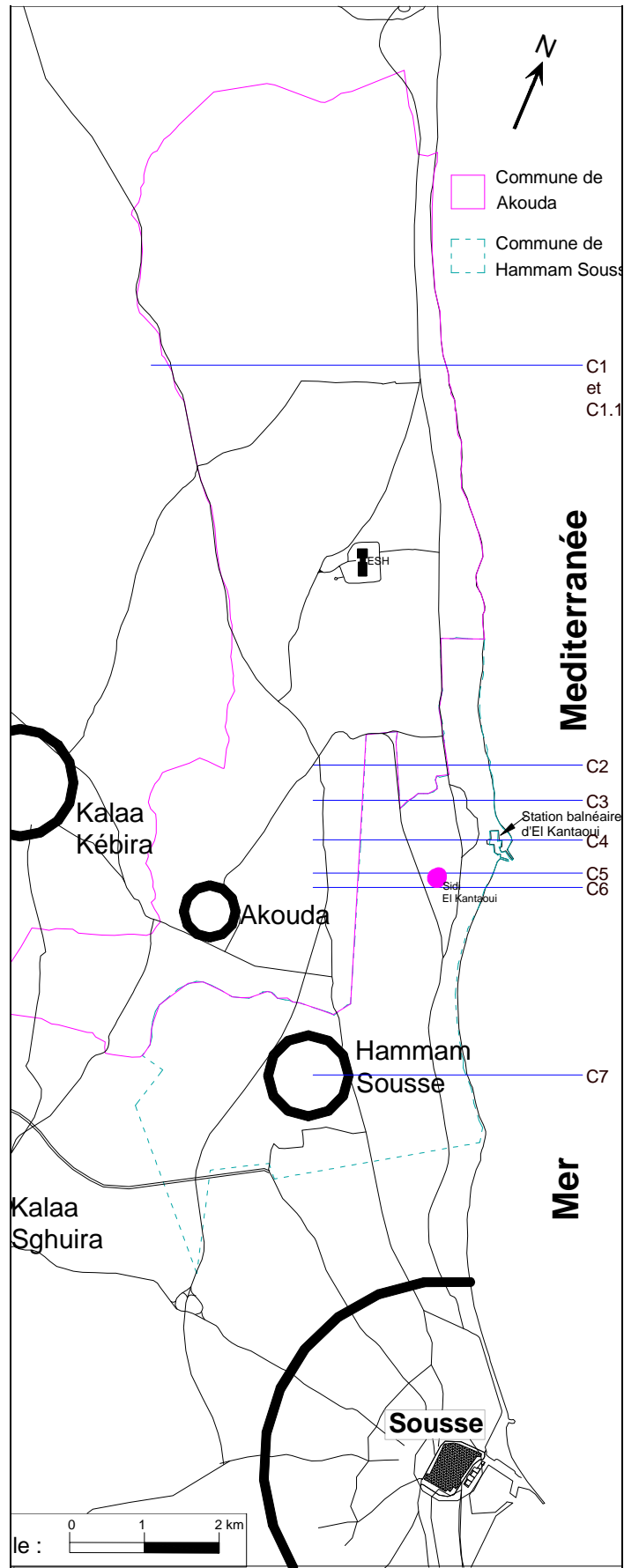


Figure 44 : Plan des coupes : C1 à C7 (C = coupe)

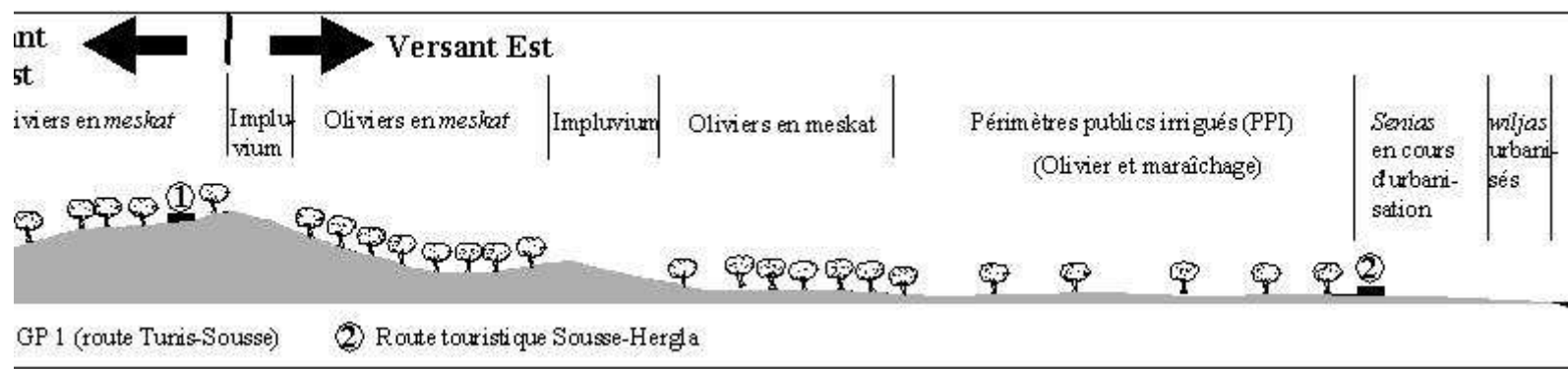


Figure 45 : Coupe schématique d'un versant Ouest-Est (zone de Chott Mariem) montrant les différentes cultures pratiquées ainsi que la zone des *senias* et *wiljas* urbanisés ou en cours d'urbanisation.

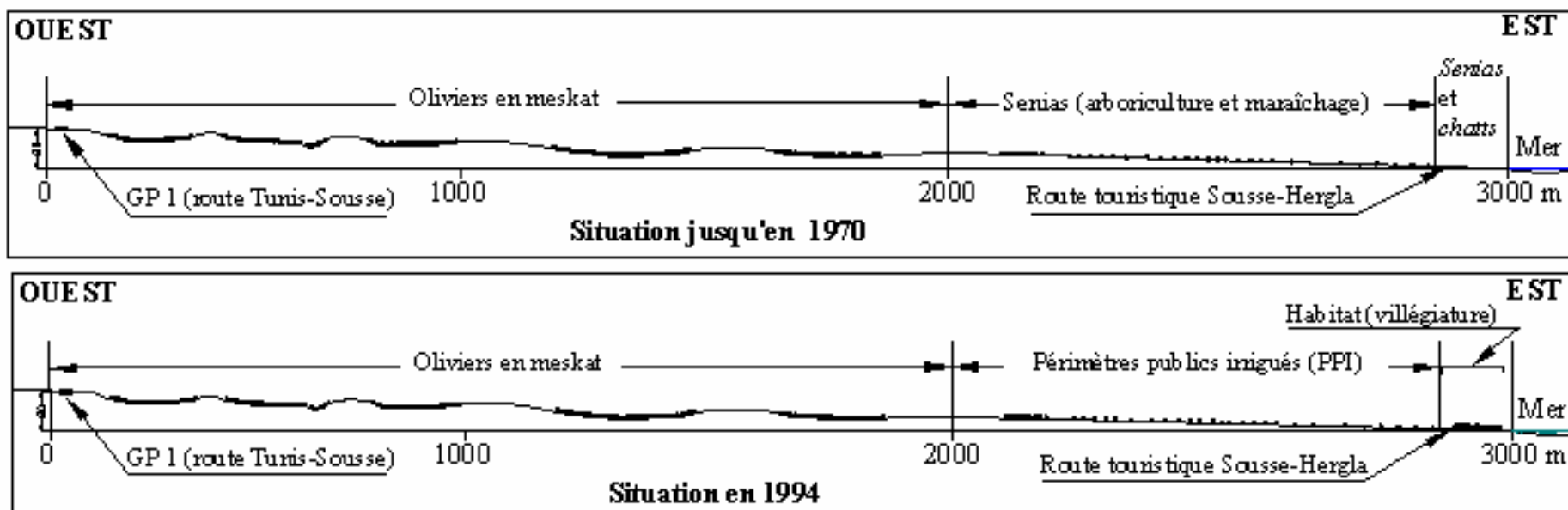


Figure 46 : (C1 et C1.1) : Deux coupes transversales Ouest-Est (zone de Chott Mariem) illustrant l'occupation du sol par l'agriculture jusqu'au années 1970, aménagement des périmètres irrigués et urbanisation des chats et senias en front de mer en 1994.

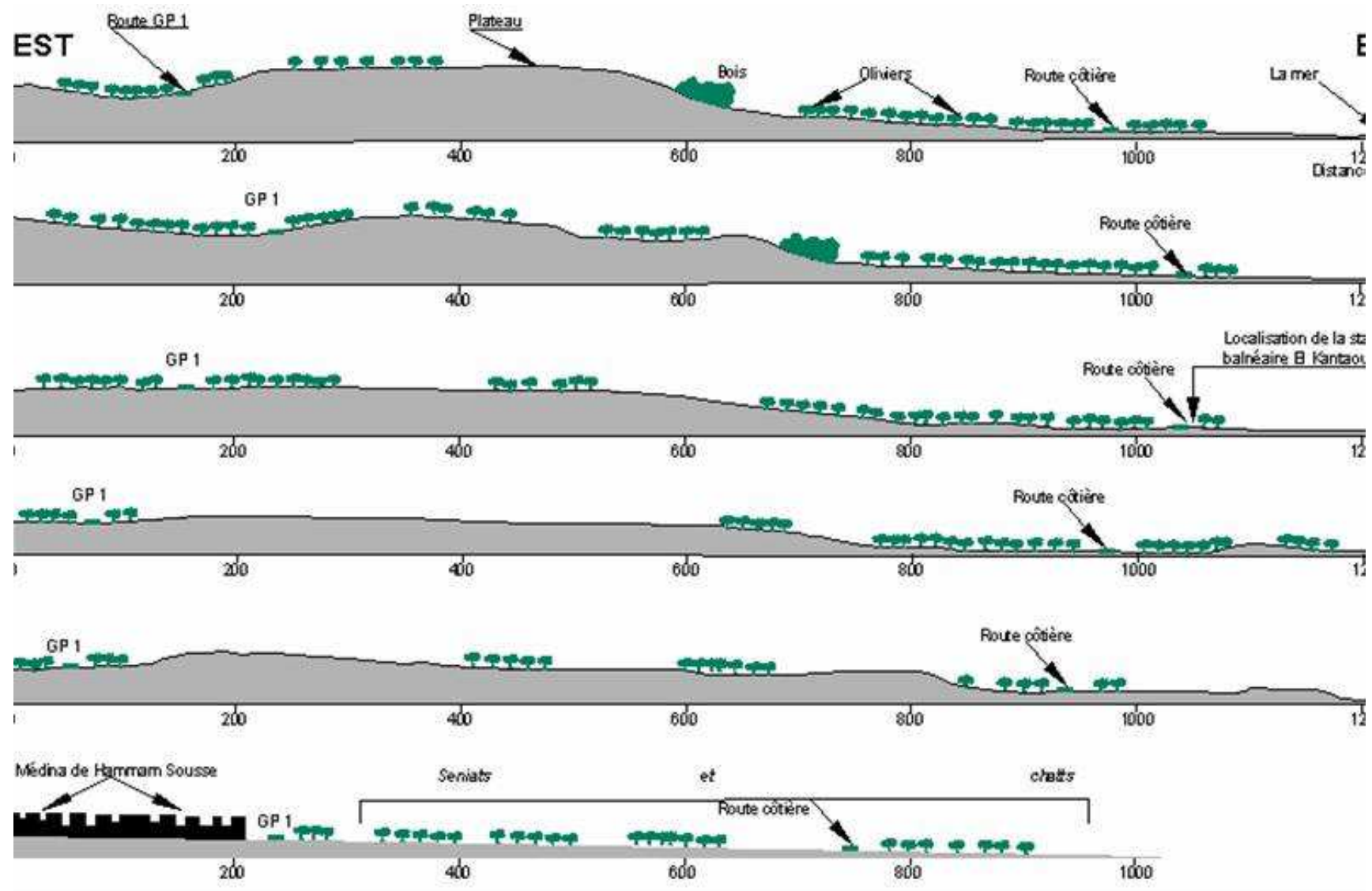


Figure 47 : Coupes transversales sur différents versants des deux communes étudiées à partir de la carte topographique de 1958

Sousse est une région³⁸⁸ caractérisée par des ondulations de terrain marquées par des pentes faibles et des dénivellations (cuvettes, lits d'oueds, ravins, etc.). Le territoire est dominé par des sommets de collines molles, souvent pierreuses, d'altitudes variables. Les collines se présentent comme une épine dorsale, divisant géographiquement l'espace en deux versants à microclimats distincts. Un versant Est qui bénéficie de l'effet adoucisseur de la mer sur les températures hivernales et estivales, favorable aux cultures de primeur et d'arrière-saison et, un versant Ouest très exposé aux aléas climatiques (vents violents en hiver et chaleur accablante en été).

Le versant à exposition Ouest renferme toute la bande littorale que l'on peut classer parmi les terres de l'arrière-pays proche. Il s'agit d'une zone de plaines surélevées par rapport au niveau de la mer, à dominante arboricole. Les cultures sont conduites en sec. Ces conditions géographique et climatiques profitent davantage à l'oléiculture qu'à d'autres types d'agricultures. Outre les oliveraies qui accaparent l'essentiel des terres cultivables, on note la présence de quelques jardins vergers périurbains qu'on peut rencontrer surtout de part et d'autres des oueds, consacrés surtout aux grenadiers, amandiers, figuiers et mûriers. Dans ces lieux, les cultures maraîchères ne sont envisagées que si l'exploitation est équipée d'un puit ou d'un forage. Par ailleurs, et sous une pluviométrie moyenne de 350 mm par an, les techniques culturales mises à l'œuvre constituent l'atout principal de la réussite des cultures pratiquées. Cette pluviométrie s'est toujours montrée irrégulière selon les saisons et mal répartie d'une année à l'autre ; donc insuffisante pour garantir une agriculture pluviale. Les eaux de ruissellement ne peuvent pénétrer en profondeur que moyennant des aménagements hydrauliques spéciaux, destinés à retenir le plus longtemps possible les eaux au niveau des racines des plantes avant que l'excédent gagne la nappe en profondeur.

Le deuxième versant jouit lui d'une exposition Est et d'un état hygrométrique assez élevé. C'est une zone où le sol (argilo-sableux à sableux) est d'origine colluviale formée par les apports des eaux de ravinement et de ruissellement en provenance de la zone collinaire. Dans cette bande littorale, l'olivier persiste comme la principale culture pérenne, évoluant sur les meilleures terres de la région. Il s'agit de domaines privés dont la taille se réduit tout en se rapprochant du rivage. Les exploitations longeant le rivage ainsi que celles localisées aux alentours des villes de Hammam Sousse, Akouda et dans l'agglomération périurbaine de Chott Mariem, sont consacrées aux cultures maraîchères. Leur essor est lié tant à la place qu'occupe l'activité dans le revenu familial qu'à la proximité de la ville-marché.

B-3-2- Des exploitations agricoles diversement désignées

La désignation des exploitations dans la zone d'étude s'inscrit dans une logique de référents géographiques, tant nationaux que régionaux. À juste titre, les domaines sont généralement désignés, en Tunisie, selon la typologie des cultures pratiquées, leur situation et leur taille, par des termes comme *senia*, *jnēn*, *būstān* ou *henchir*. Comme on peut rencontrer des désignations régionales voire locales comme *chatt*, *wilja* ou *ghaba* dans le Sahel de Sousse, et plus précisément à Akouda et Hammam Sousse. Encore plus, les termes *chatt* et *ghaba* comme vocabulaire de paysan, peuvent changer de signification et prêter à confusion au Sahel même ou ailleurs³⁸⁹.

Les conditions climatiques, géologiques et édaphiques sont au centre du choix des cultures et des systèmes de production qu'on peut rencontrer. De la plus haute colline jusqu'au rivage, on

³⁸⁸ Cette région est, par excellence, celle de l'olivier, qu'on y cultive en terrasses (Lahoze, 1929 ; Despois, 1955-1958 ; El Amami, 1984).

³⁸⁹ A titre d'exemple, le vocable *chatt* qui veut dire exploitation de front de mer, chez le fellah Sahélien, désigne aussi rivage ou plage, en arabe, alors que *ghaba* est un terme arabe qui désigne la forêt, en général.

discerne différents types de cultures, utilisant des systèmes de production bien adaptés aux conditions naturelles locales (fig. coupe 1).

- Les *ghaba* (ou forêts) d'oliviers, en *meskat* ou non, occupant les plateaux supérieures et les terrains pentus ou vallonnés ;
- les *swani* traditionnelles et modernisées où se concentrent les cultures intensives dans les périmètres irrigués.
- Les *chatt* et *wilja*, se sont des exploitations de moins d'un hectare, situées tout au long du rivage.

Comment nommez-vous vos exploitations et/ou vos parcelles ?

Selon que l'on parle de l'agriculture de Hammam Sousse ou bien celle de Akouda, on se rend compte que les exploitations agricoles n'ont pas la même désignation et les systèmes de culture mis à l'œuvre sont distincts. La typologie des exploitations est étroitement liée tant au type de cultures pratiquées qu'à la localisation de l'exploitation par rapport à la mer. La forme traditionnelle ou moderne de l'agriculture semble ne pas trop influencer les différentes désignations. Les réponses à la question « *comment nommez-vous vos exploitations et/ou vos parcelles ?* » étaient de désignations différentes. Chaque fellah désigne son domaine selon des critères liés surtout à la nature des cultures pratiquées et sa localisation géographique.

Tableau 12 : Désignation des exploitations

Désignations de l'exploitation par	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
<i>Ghaba</i>	10	17	27
<i>Chatt</i>	7	-	7
<i>Wilja</i>	2	-	2
<i>Senia</i>	5	18	23
<i>Zriba</i>	1	1	2

En effet, le terme *ghaba* (ou forêt d'oliviers) a été prononcé par 17 fellahs de Akouda et 10 de Hammam Sousse ; alors que le terme *senia* a été formulé par 18 fellahs Akoudois et seulement 5 Hammam-Soussiens. Le terme *Chatt* a été exprimé par 7 fellahs et *wilja* par deux fellahs, tous de Hammam Sousse ; alors que la *zriba* n'a été prononcée que par deux fellahs, un de chaque commune. On découvre aussi que les oléiculteurs sont nombreux dans les deux communes, avec la suprématie de ceux de Akouda. Cette suprématie ne se limite pas certes à la filière oléicole puisqu'elle concerne aussi les *swani*. Par ailleurs, nous avons observé une différenciation dans la taille des exploitations. En effet, une *ghaba* d'oliviers peut renfermer des milliers d'oliviers et couvrir des dizaines d'hectares³⁹⁰. Toutefois, les *ghaba* des fellahs Hammam-Soussiens sont souvent réduites à quelques 50 pieds d'oliviers par exploitation, soit une couverture moyenne de 0,5 hectares³⁹¹.

Il se trouve en fait que les fellahs interrogés ont prononcé l'une ou l'autre des désignations employées selon ce qu'ils possèdent actuellement comme exploitation. L'absence par exemple des appellations *chatt* et *wilja* dans les propos des fellahs Akoudois s'explique par la disparition de ce type de culture de la commune d'Akouda. La plupart de ces exploitations

³⁹⁰ L'agriculteur A. B. est propriétaire d'une *ghaba* de 4 000 oliviers en *meskat*, couvrant plus de 40 hectares dans la région de Chott Mariem et constitue l'une des plus importantes oliveraies de Akouda.

³⁹¹ Source : enquête personnelle.

chatt sont aujourd'hui construites ou en cours de l'être. Les quelques *chatts*, en instance de construction, se sont transformés actuellement en friches. Mais lorsque le fellah désigne son exploitation ou sa parcelle par un nom, nous ignorons jusque-là ce que cela signifie exactement pour lui. C'est pourquoi nous avons tenté de chercher davantage d'informations en demandant ce que signifient ces différentes désignations pour tout un chacun. Ce complément d'informations nous semble utile pour mieux comprendre le fonctionnement de l'activité et sa participation à l'organisation du territoire rural de Sousse nord.

B-3-2-3- Des désignations paysannes hautement significatives de l'organisation spatiale du territoire agricole

Si les exploitations agricoles dans les communes étudiées déterminent à elles seules l'organisation du territoire pratiqué par les différents types d'agricultures, il n'en reste pas moins pour les paysages produits. Car, on découvre une diversité d'espaces ouverts qui distinguent, selon leur localisation, les paysages ruraux de la région.

L'observation sur le terrain nous a été certes très utile mais insuffisante pour décrypter convenablement les entités spatiales existantes que retracent les différents types d'exploitations. Cela nous a conduit à aller chercher plus d'informations chez les fellahs eux-mêmes. Car, c'est grâce à leurs pratiques agricoles, perpétuées dans l'espace et dans le temps, qu'ils ont pu attribuer à leurs domaines des désignations appropriées et très significatives de l'organisation du territoire.

Que signifient pour vous les termes : ghaba, senia, chatt, wilja, bhira, et quelles sont les caractéristiques de chaque type d'exploitation ?

Tableau 13 : Signification du terme *ghaba*

Signification du terme <i>ghaba</i>	Nombre de fellahs	
forêt d'oliviers conduite en sec (<i>meskat</i>)	35	100 %
Total	35	100 %

B-3-2-4- La *ghaba* d'oliviers est une oliveraie conduite en sec

À la question : « *que signifient pour vous le terme : ghaba?* », tous les fellahs s'accordent pour dire qu'il s'agit d'une forêt d'oliviers conduite en sec (en *meskat*³⁹² ou non), (figure 48).

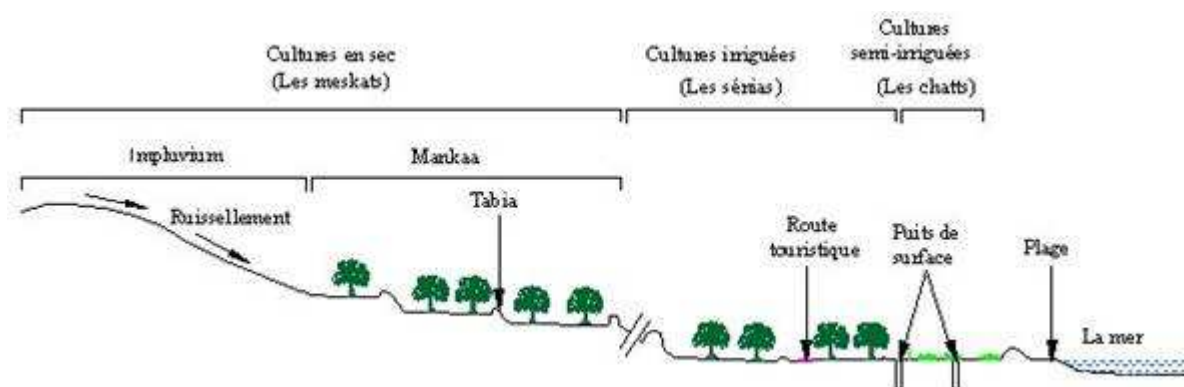


Figure 48 : Coupe schématique d'un versant Est, équipé d'un *meskat* à Chott Mariem (avant 1980)

³⁹²Les plaines de l'arrière-pays et celles du front de mer constituent des limites physiques à l'étalement spatial des *meskats* sans freiner l'extension des plantations d'oliviers.

Par ailleurs, le terme « *ghaba* » renvoie souvent à l'appropriation commune des terres malgré le caractère privé qui distingue la propriété foncière. Dans la région de Sousse, l'emploi du terme *ghaba*, aussi général soit-il, peut dans certain cas révéler une certaine différenciation entre les différentes forêts d'oliviers. Qu'il s'agisse de la *ghaba* de M'saken ou bien celles de Akouda, Kalaâ El Kebira, Sidi Bouali, etc., les désignations sont, à la fois, semblables et différentes. Elles sont semblables du moment qu'elles désignent toutes des forêts d'oliviers conduites en sec et le plus souvent équipées de *meskat*. Et, elles sont différentes parce que ces mêmes forêts d'oliviers se distinguent les unes des autres, par leur taille, leur âge, leur productivité ainsi que la qualité de leurs huiles. La *ghaba* de M'saken compte, à juste titre, parmi les plus importantes et les plus vieilles oliveraies de la région de Sousse, alors que celles de Sidi Bouali, Chott Mariem et Akouda sont relativement moins vieilles et davantage rajeunies, soit par la taille, soit par l'introduction de nouvelles plantations, tant sur les impluviums qu'en remplacement d'anciens vergers d'amandiers ou de grenadiers, devenus peu productifs. « *Les extensions des oliviers dans la région de Sousse se font sur d'anciens vergers d'arboriculture fruitière, de vieilles oliveraies devenues peu productives ou sur des terres jadis cultivées de céréales (orge)*»³⁹³.

La notion même de forêt laisse présager l'implication de l'Etat pour s'approprier ces espaces puisque les bois et forêts furent déclarés depuis très longtemps domaine de l'Etat. Or ce n'est pas le cas des forêts d'oliviers qui sont considérées comme des propriétés privées depuis le début de leur création. D'autre part, si le terme *ghaba* est d'usage commun dans les Sahel de Sousse, il est certainement lié à l'absence de forêt au sens propre du terme dans la région, à l'image des forêts du nord tunisien³⁹⁴. Dans la région de Sousse, la désignation des oliveraies par le terme forêt peut être liée aussi à l'utilisation des sous produits de l'olivier comme le bois de chauffe ou de cuisson surtout du pain *tabouna* (four traditionnel) ainsi que la production du charbon de bois. Cela se passe dans une région où il n'y a pas d'autre bois à brûler que celui qu'on coupe des oliviers au moment de la taille. Le bois de l'olivier est utilisé aussi pour la fabrication artisanale d'objets d'art, d'assiettes et grandes cuillères, etc. Les oliviers n'ont jamais montré de symptômes de souffrance face à des opérations de taille, parfois sévèrement appliquées par des ouvriers peu qualifiés.

B-3-2-5- La *senia* : pratique de la polyculture

L'agriculture urbaine et périurbaine de Sousse se distingue par les exploitations familiales de type *senia*. Il s'agit de jardins-vergers juxtaposés les uns aux autres et soigneusement structurés par de petites parcelles cultivées différemment. Ces exploitations se distinguent par la prééminence de la fonction nourricière et font toujours appel à la main-d'œuvre familiale.

*Que signifient pour vous le terme *senia* ?*

Tableau 14 : Signification du terme *senia*

	Nombre de fellahs	
exploitation agricole où l'on pratique du maraîchage, de l'arboriculture, de l'olivier et un peu d'élevage	21	60 %
exploitation de cultures maraîchères et d'arboriculture fruitière (oliviers, grenadiers, figuiers.), équipée d'un puit	14	40 %
Total	35	100 %

³⁹³ Extrait d'un entretien avec un ingénieur agronome de l'Institut de l'Olivier de Sousse, mars 2004.

³⁹⁴ Les forêts du Nord du pays se distinguent par une diversité d'espèces forestières qui assurent le couvert végétal de toutes les montagnes de la région.

En interrogeant les fellahs sur la signification du terme *senia*, 21 parmi eux pensent que la *senia* est une exploitation agricole où l'on pratique du maraîchage, de l'arboriculture fruitière et parfois de l'élevage. Pour les 14 autres, c'est une exploitation de cultures maraîchères et d'arboriculture, équipée d'un puits. La pratique du maraîchage n'est possible, dans les conditions du Sahel de Sousse, que par l'arrosage³⁹⁵. La *senia* doit aussi sa désignation grâce à la pratique des cultures maraîchères et surtout à la pratique de l'arrosage manuel par le « *Sūnāy* ³⁹⁶ ». Selon certains agriculteurs d'Akouda, la *senia* peut désigner aussi un verger ou *ghars*³⁹⁷, sans faire allusion au maraîchage. Mais le *ghars* (plantations d'arbres fruitiers) a concerné surtout les plantations d'oliviers. Plusieurs paysans de Akouda et Hammam Sousse, comme un peu partout ailleurs en Tunisie, sont devenus propriétaires par le *ghars* qu'ils avaient créé, notamment dans l'arrière-pays (comme à Kalaâ El Kebira) par le système d'exploitation *m'gharsa*³⁹⁸.



Figure 49 : Jardins vergers (ou *swani*) de part et d'autre d'oued El Hammam et autour du village de Hammam Sousse et les *chatts* de front de mer ; (carte IGN de 1958).

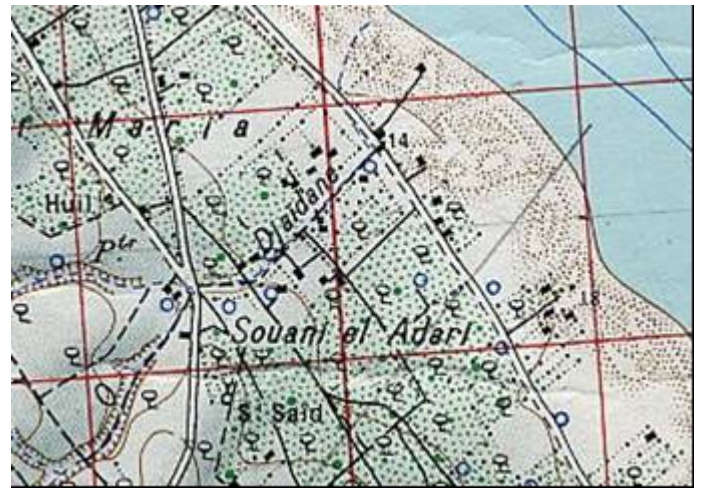


Figure 50 : *Swani* el Adari de part et d'autre d'oued Djaïdane à Chott Mariem, avant l'aménagement des PPI en 1970; (carte IGN de 1958).

B-3-2-6- Les *chatt* et *wilja* : pratique d'un maraîchage en péril

Les *chatt* et *wilja* sont exclus, depuis les années 1970, de l'inventaire des terres agricoles. Il n'y a même pas d'intension de valorisation de ce qui reste comme exploitations non encore touchées par l'urbanisation. Les dépressions sableuses, autrefois cultivées, s'urbanisent tour à tour. L'abandon des cultures dans les exploitations non encore construites se traduit par leur

³⁹⁵ Il se trouve que contrairement au Sahel, certaines cultures maraîchères comme les tomates de saisons et les melons sont conduites en sec dans la région nord-ouest ces exploitations sont désignées par *senia* malgré qu'elles sont cultivées uniquement de cultures maraîchères (melons et tomates); alors que le jardin-verger (arbres fruitiers et cultures maraîchères) peut être désigner par *jnen* ou *bustān*.

³⁹⁶ Le *Sūnāy* (ou irriguant) est celui qui s'occupe de l'arrosage et de l'entretien des *swani*.

³⁹⁷ *Ghars* (plantations), racine de l'arabe « *gharaça* » qui veut dire planter.

³⁹⁸ *M'gharsa* ou *mougharsa* (du droit foncier musulman) désigne un contrat d'exploitation d'une terre nue en vue de sa mise en valeur par des plantations d'arbres fruitiers. Il s'agit d'un contrat établi entre le propriétaire terrien et le *m'gharsi* (ou planteur) précisant que ce dernier est désigné par le propriétaire pour planter des arbres sur une terre nue. Le *m'gharsi* bénéficie des revenus de la production pendant la durée du bail (10 ou 15 ans) et devient propriétaire de 50 % du verger à la fin du bail (Despois, 1955). Cette formule n'est plus en vigueur depuis l'abolition du droit foncier musulman pendant les premières années de l'Indépendance.

transformation en friches (figures 51 et 52), une étape qui précède généralement leur urbanisation future.



Figure 51 : Des *wiljas* en friches à Menchia (Hammam Sousse), curieusement observée par des touristes étrangers.



Figure 52 : Des *wiljas* abandonnés et non encore construites à Tantana (Chott Mariem).

Les terres sableuses, d'apport éolien et où ont été creusés des dizaines de puits de surfaces, sont aujourd'hui abandonnées pour la plupart. Ces puits étaient à l'origine de l'épanouissement des cultures vivrières dans de petites exploitations traditionnelles appelées localement *Chatt*. Il s'agit d'une agriculture traditionnelle qui relate, là où elle continue de se développer, le savoir-faire technique des fellahs surtout *Hammamiyas* et leur attachement permanent à l'utilisation des variétés locales et aux produits de terroir. Le savoir-faire technique s'explique par l'utilisation de techniques culturelles singulières, d'invention

paysanne comme le semis des cucurbitacées à la «*nokra*³⁹⁹» (Figure 53), une technique qui n'existe nulle part ailleurs en Tunisie. On enregistre dans ces pratiques des tentatives de conservation d'un patrimoine culturel chargé de tradition, même si celle-ci est parfois mêlée de modernisation⁴⁰⁰.



Figure 53 : Creusage des trous de semis de pastèque dans une *wilja* à Kantaoui (2003).

Très souvent le fellah profite de la largeur de la dune bordière pour installer une cabane, utilisée par la famille après chaque baignade. La mise en place d'une haie de canne de province vise tant la sauvegarde de l'intimité de la famille que la protection des cultures contre l'embrun marin et la déprédation.

Que signifient pour vous le terme chatt ?

Selon le Dictionnaire arabe-français Al farâ'id (1986), le terme arabe *chatt* désigne bord, rivage de la mer ou d'un fleuve. En Tunisie, le terme *chatt* (ou *chott*) est d'usage fréquent. Il

³⁹⁹ La «*nokra*» est une technique qui consiste à creuser un trou de semis de 1m³ et plus, dans le sable, pour chaque graine de pastèque, de melon ou de courge. Dès l'apparition de la première flaque d'eau au fond du trou, le fellah arrête le creusage et procède au mixage du sable avec du fumier au fond du trou. Ensuite, il comble le trou avec le reste du sable évacué, jusqu'au nivelage de la parcelle, appelée aussi «*wilja*». Le centre de chaque trou est indiqué par un tuteur désignant l'emplacement de la graine qui sera enfoncée à quelques centimètres de la surface du sol. Après la germination, la plante se développe dans du sable amendé et humidifié par la montée de l'eau par capillarité. Au fur et à mesure que la plante se développe, les racines partent en profondeur à la recherche de l'humidité jusqu'à atteindre la surface de la nappe à partir de laquelle elle puise, désormais, ses besoins en eau directement. Ensuite, le fellah sectionne par du binage les racines qui se développent latéralement. Le résultat est étonnant à l'échelle de la production. Les courges peuvent atteindre 40 kg d'après un fellah qui cultive encore selon cette technique. L'abandon de ces agricultures est lié plusieurs raisons dont la crainte de l'expropriation et les attraites de la plus-value foncière.

⁴⁰⁰ La modernisation inclue dans ce cas particulier le puisage de l'eau et non pas le système d'irrigation qui reste traditionnel. En effet, on est passé du puisage manuel ou par la traction animale à l'usage du moteur diesel puis électrique. Mais lors nos visites sur terrain, nous avons repéré un fellah qui arrose ses cultures par le système goutte à goutte à partir d'un puits.

désigne, soit la plage comme Chott Mariem, soit le bord des sebkhas sèches comme Chott Djerid, dans le sud tunisien. Il peut également s'agir de plaines alluviales et de zones inondables sur les berges d'oued comme *Chatt* Erromman à Akouda. Ce qui nous intéresse ici c'est que le terme *chatt* change de signification en fonction des pratiques humaines. Si tous les tunisiens s'accordent pour dire que le terme *chatt* désigne la plage (espace de baignade et d'activités de loisirs), il est aussi un espace de production agricole en front de mer pour les fellahs de Akouda et Hammam Sousse.

Tableau 15 : Critères de désignation de l'exploitation *chatt*

Critères de désignation	Nombre de fellahs	
exploitation agricole en front de mer équipée d'un puits	15	43 %
exploitation maraîchère en front de mer regroupant un ensemble de <i>wiljas</i> .	11	31,5 %
exploitation agricole en front de mer où l'arrosage se fait manuellement à partir d'un petit puits	9	25,5 %
Total	35	100 %

Il se trouve que les différentes réponses formulées par les fellahs, à propos de la signification du terme *chatt*, se recoupent et se complètent. Il s'agit en fait d'une exploitation de cultures maraîchères, organisée en *wilja* (figure 54). Cela concerne essentiellement des cultures comme le melon, la pastèque et les courges, en utilisant des variétés locales bien adaptées aux conditions du milieu. Les cultures sont souvent irriguées manuellement à partir du « *Hassy* » ou « *ogla* », un puits de faible profondeur.



Les photographies aériennes (missions 1958 ; 1974 ; 1988 et 1994) illustrent parfaitement des exploitations maraîchères, exceptionnellement parcellisées en bandes rectangulaires et parallèles au trait de côte. Cette organisation du territoire agricole est à l'origine d'un paysage agraire étonnant : le paysage des *Chatts*.

Figure 54 : Paysages des jardins maraîchers de front de mer (*Chatt* et *wilja*) à El Menchia (Hammam Sousse), où s'entremêlent exploitations encore dynamiques et d'autres qui ont tourné à la friche.

Mais, ce paysage a été touché et profondément transformé par l'urbanisation (figure 55). On en garde actuellement des traces à Menchia (commune de Hammam Sousse) où de jeunes fellahs, pluri-actifs en majorité, continuent de cultiver et d'entretenir avec soin certaines *wiljas*, à la manière de leurs parents.



Carte topographique (mission 1958) montrant le développement des jardins maraîchers (chatt) en bord de mer.



Photographie aérienne (mission 1962) montrant l'extrême parcellisation des terres en front de mer.



Photographie aérienne (mission 1988) : la construction du port El Kantaoui s'est accompagnée de l'émergence de l'urbanisme de villégiature en bord de mer.



Sur la carte topographique de 1996, l'agriculture continue de se développer malgré la croissance des résidences secondaires ; et, l'olivier (en vert) juxtapose les jardins chatt en se rapprochant de la plage par endroit.



Vue panoramique (2004) sur l'artificialisation des paysages agricoles du cordon littoral entre El Menchia et Port El Kantaoui (commune de Hammam Sousse).

Figure 55 : Évolution des paysages agraires de front de mer (les *chatts*) sur le littoral de Hammam Sousse (entre El Menchia et le port de plaisance d'El Kantaoui), entre 1958-1996

B-3-2-6-1- Organisation des cultures en *wilja*,

En Tunisie, la *wilja* reste une désignation régionale, d'usage strictement paysan. C'est une appellation utilisée tant par les fellahs de l'arrière-pays de Kalaâ El Kebira que par ceux de Akouda et Hammam Sousse. La *wilja* garde pratiquement le même sens et la même fonction bien qu'elle peut changer de localisation. Parmi les points communs qu'on peut signaler entre deux *wiljas* diversement éloignées de la mer, par exemple, on note :

- la nature du sol (le taux de sable dans la texture du sol est élevé),
- la proximité d'un point d'eau (oued ou puits)
- et la spécialisation de la *wilja* dans une culture maraîchère bien déterminée.

Le terme *wilja* tout comme le *chatt*, n'ont de signification (agricole) que pour les fellahs. La seule trace écrite dont nous disposons appartient au secrétaire général de l'ASM⁴⁰¹ de Sousse Anouar El Fani. Selon lui, l'essor sans précédent de l'urbanisation de Sousse au cours des trois décennies écoulées a engendré l'envahissement de toute la campagne environnante. « Plus rien ne sépare géographiquement Sousse de ses villes-satellites qui forment aujourd'hui une immense conurbation, écrit-il en 2001. Ce phénomène a causé la quasi disparition des anciennes "ouelja", rognées peu à peu par l'irrésistible progression de la zone touristique. Ces jardins maraîchers et vergers de plaisance jalonnant le front de mer, du Nord au Sud de la ville, constituaient des havres de fraîcheur et de tranquillité durant la saison torride »⁴⁰². Mais que pensent les fellahs de ce terme ?

Que signifient pour vous le terme wilja ?

Tableau 16 : Signification du terme *wilja* selon les fellahs

	Nombre de fellahs	
une parcelle pour diverses cultures maraîchères, en contact direct avec la plage	8	23 %
une parcelle attenante à la mer ou à la rive d'un oued, protégée par un mini brise-vent et cultivée par un seul type de culture (melon, courge, pastèque, pomme de terre, etc.)	14	40 %
une <i>kissma</i> (division) dans l'exploitation <i>chatt</i> (front de mer) irriguée à partir d'un puits de surface ou bien de la <i>ogla</i> , du <i>hassi</i> ou <i>Racheh</i> (petit puits de très faible profondeur)	10	28,5 %
une parcelle qui renferme en moyenne 500 <i>nokras</i> (trous de semis) cultivées de melon, courge ou pastèque	3	8,5 %
Total	35	100 %



Figure 56 : Quelques rares *Wiljas* encore cultivées à Menchia (Hammam Sousse)

⁴⁰¹ ASM c'est l'Association de Sauvegarde de la Médina.

⁴⁰² Anouar El Fani, in Architecture Méditerranéenne, Tunisie, 2001, Revue internationale d'architecture, p. 111.



Figure 57 : Uniques *wiljas* encore cultivées dans les interstices des hôtels de la Station Balnéaire d'El Kantaoui

Pour un fellah de Chott Mariem, « *wilja* est un terme couramment utilisé par les fellahs de Hammam Sousse pour désigner leurs parcelles littorales. Cela correspond à *Kissma* (division) Chez-nous les fellahs de Chott Mariem »⁴⁰³. C'est une « appellation du paysan, disait un autre fellah de Hammam Sousse. « il s'agit d'un ensemble de parcelles cultivées diversement dans une exploitation *chatt* »⁴⁰⁴, poursuit-il.

Si on résume les opinions des fellahs, on peut définir la *wilja* comme étant une parcelle (subdivision ou *kissma*) dans l'exploitation *chatt*, où chaque *wilja* est consacrée à une culture bien déterminée.

Pour beaucoup de fellahs, « les *wiljas* désignent le découpage de l'exploitation *chatt* en de petites parcelles pour pratiquer diverses cultures maraîchères, localisée en contact direct avec le trait de côte »⁴⁰⁵. Selon d'autres, « la *wilja* c'est une parcelle qui renferme en moyenne 500 *nokras* (trous de semis) de culture de melon, courge, pastèque, etc. »⁴⁰⁶, soit près de 0,01hectare en moyenne par *wilja*. Mais nous avons observé que les dimensions des parcelles (ou *wilja*) peuvent être encore plus petites, à l'échelle du travail manuel. Cela permet aussi au fellah de diversifier les cultures dans des exploitations dont la taille est souvent inférieure à un hectare.

Pour un vieil agriculteur de Hammam Sousse qui possédait des *chatts* transformés depuis 1977 en établissement touristiques, la *wilja* signifie en fait l'existence de parcelles mitoyennes au *goz*⁴⁰⁷. Une fois aménagées, les *wiljas* sont protégées côté mer par une *tabia* de sable profilée entre l'exploitation et la plage et qui peut atteindre plus de deux mètres de haut. La *tabia* est stabilisée le plus souvent par de la mésembryanthème, une plante grasse très adaptée aux conditions du milieu, ou par des déchets agricoles (figure 58). Son rôle essentiel est la protection des cultures contre l'ensablement et l'embrun marin.

⁴⁰³ Extrait des entretiens réalisés avec un fellah en 2004.

⁴⁰⁴ *Appellation du paysan* a été signalé par un agriculteur retraité de Hammam Sousse (un ancien fonctionnaire) et qui vise selon ses propos les exploitants métayers de Kalaâ El Kebira (une commune agricole située à l'Ouest de Akouda) qui cultivent dans les *chatts* de Hammam Sousse.

⁴⁰⁵ Extrait des entretiens avec les fellahs, enquête personnelle.

⁴⁰⁶ Extrait des entretiens avec les fellahs, enquête personnelle.

⁴⁰⁷ Le *goz* désigne une dune littorale, aplatie en partie pour permettre la pratique de l'agriculture.



Figure 58 : Deux tabias bordières stabilisées par des plantes grasses (photo 1) et/ou des déchets agricoles (photo 2). La proximité de la nappe et la remonté de l'eau salée exigent parfois le creusement d'une tranchée de drainage (photo 2). Mais derrière ces dunes se cachent des melons et des pastèques très appréciées par les consommateurs (photo 3).

B-3-2-6-2- Quel rapport existe-t-il entre l'oulja marocaine et la wilja tunisienne ?

Au cours de notre recherche sur le terme *wilja*, nous avons constaté qu'il y a une certaine similitude entre la *wilja* sahélienne (en Tunisie) et l'*oulja* de Rabat-Salé au Maroc.

Pour Hamid Krichi, chef du département des études de l'Agence urbaine de Rabat-Salé, l'*oulja* de l'oued Bou Regreg « est une plaine à vocation purement agricole, qui contribue à la formation d'un grand paysage par son uniformité et par l'absence de construction »⁴⁰⁸. Pour le Centre d'Echange d'Information sur la biodiversité/CHM-Maroc, il s'agit d'« une zone dépressionnaire, entre la dune et la falaise morte »⁴⁰⁹ constituée de terres agricoles cultivées de céréales et de maraîchage. C'est une large plaine alluviale, traversée par l'oued Bou Regreg à quelques kilomètres de son embouchure dans l'océan atlantique. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire marocain précise davantage l'expression *oulja* en écrivant qu'on « retrouve au niveau du littoral, des zones dites *oulja* : il s'agit d'une bande étroite constituée de terres sablonneuses, faciles à travailler, qui bénéficient de la douceur de l'air et des réserves d'eau souterraines des sillons interdunaires et sur lesquelles s'est développée une agriculture de haute rentabilité destinée aux grands centres urbains côtiers »⁴¹⁰. Ce que l'on peut retenir de toutes ces définitions, c'est que l'*oulja* est une terre sablonneuse en zone littorale, sous influence maritime et propice à l'agriculture. L'*oulja* de l'oued Bouregreg à Rabat-Salé couvre une superficie de 1300 hectares, réparties sur les rives gauche et droite de l'oued Bouregreg. Nous discernons donc qu'il y a une similitude certaine entre l'*oulja* marocaine et celle du Sahel Tunisien, malgré les quelques différences, notamment en ce qui concerne les cultures pratiquées et la taille des exploitations.

En somme, la *wilja* est une parcelle en contact direct avec le trait de côte, cultivée de melon, pastèque, potiron ou autres. Il s'agit d'une parcelle attenante d'un côté à la mer et de l'autre à la rive d'un oued, cultivée par une seule culture.

B-3-3- Des systèmes de cultures diversifiés entre le traditionnel et le moderne

Les conditions climatiques et naturelles de la région de Sousse sont défavorables aux cultures pluviales. Elles étaient à l'origine de l'invention de systèmes de culture appropriés par les paysans. Parmi ces systèmes, on cite celui du *meskat*, utilisé dans la culture des oliviers. Les cultures maraîchères sont pratiquées selon des systèmes de production traditionnels, grâce à

⁴⁰⁸ M. Hamid Krichi, Réflexion citoyenne sur l'avenir de la vallée du Bouregreg, Rabat-Salé, <http://www.selwane.com/>

⁴⁰⁹ Centre d'Echange d'Information sur la biodiversité/CHM-Maroc, <http://www.chm.ma/>

⁴¹⁰ Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement, La Cellule du Littoral, *Eléments pour une gestion intégrée du littoral*, p. 12. <http://www.minenv.gov.ma/dwn/littoral/>

l'eau de puit. Ce n'est qu'au début des années 1970 que la région a connu l'introduction d'un système de production intensif suite à l'aménagement des périmètres irrigués et l'utilisation pour la première fois du tunnel nantais. Malgré cette transition délicate qui a conduit aux évolutions du système de production, l'irrigation à la raie ou celle par submersion a perduré jusqu'à la fin des années 1990. À partir de cette date et dans une perspective d'économie de l'eau d'irrigation, les fellahs ont été incités à utiliser le système d'arrosage goutte à goutte. L'adoption de ce système d'irrigation s'accompagne d'une subvention couvrant près de 40 % des frais d'achat et installation du réseau d'arrosage. Ce système s'est montré, selon les fellahs, pratique et économique.

J'ai engagé en même temps une série d'entretiens avec un technicien⁴¹¹ de la CTVA de Akouda sur les systèmes de production, la nature des terres cultivables mais abandonnées, les raisons de l'abandon des cultures et la localisation de ces exploitations par rapport à la ville.

À la question : pouvez-vous m'identifier les terres non cultivées et les raisons de leur abandon si elles sont fertiles dans les communes de Akouda ou Hammam Sousse⁴¹² ? «*Oui il y a tout un secteur dans le PPI de Akouda, qui est urbanisé en partie et les vieux vergers de grenadiers sont abandonnés. Les agriculteurs n'y cultivent plus ces terres*»⁴¹³, répond mon interlocuteur. «*Y a-t-il des terrains improductifs dans la part des terres non cultivées ?*».

«*Ecoutez, nous n'avons ni sebkhas ni steppes (sabasib en arabe) dans nos communes. En plus, la culture de l'olivier selon le système meskat a permis de valoriser des terres jadis incultivables sous les conditions naturelles de la région. Les ravins des oueds sont également plantés d'oliviers. Les seuls terrains non cultivables sont les « h'madas » pierreuses*»⁴¹⁴. Les terres en front de mer ne sont plus considérées comme cultivables et les cultures qui se font dans les parcelles non encore construites dénotent une faible connaissance de la part du technicien. Ces entretiens étaient pour moi une occasion pour vérifier l'authenticité des informations récoltées jusque là, à l'instar de ceux qui légitiment l'urbanisation de la bande littorale par la faible qualité agronomique des sols en question.

B-3-3-1- Système de production adopté et type de cultures pratiquées

Tableau 17 : Quel système de production adoptez-vous et pour quel type de cultures ?
(Cultures de plein champ, cultures protégées)

Système de production adopté	Nombre de fellahs			
	Hamman Sousse	Akouda	Les deux communes	
Traditionnel : semi-irrigué et/ou extensif	12	13	25	71,5 %
moderne ou intensif : cultures protégées et de plein champ	3	7	10	28,5 %
Total	15	20	35	100 %

Selon les fellahs, les principaux systèmes de production qui distinguent l'activité agricole dans les deux communes sont : l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne

⁴¹¹ Les entretiens ont été réalisés avec l'agent technique de la CTV de Akouda, responsable, entre autres, des enquêtes auprès des agriculteurs, de l'évolution des terres cultivées et des terrains abandonnés, des études techniques de l'arrosage goutte-à-goutte, etc., au courant du moi de mai 2004.

⁴¹² Il faut signaler ici que la CTVA de Akouda gère en tant que sous direction du CRDA de Sousse les affaires agricoles des deux Communes (Akouda et Hammam Sousse)

⁴¹³ Extraits des entretiens réalisés avec un technicien de la CTV de Akouda.

⁴¹⁴ Extraits des entretiens réalisés avec un technicien de la CTV de Akouda.

ou intensive⁴¹⁵. Toutefois, leur utilisation varie d'une commune à l'autre. En effet, le système de culture traditionnel distingue plutôt l'agriculture de Hammam Sousse alors que le système de culture intensif caractérise davantage l'agriculture de Akouda.

L'agriculture traditionnelle est comprise ici dans le sens d'un système de production fondé, tant sur la polyculture irriguée ou semi-irriguée (surtout maraîchère) que sur la monoculture extensive (essentiellement arboricole) : l'oléiculture. Il s'agit d'une agriculture qui utilise davantage les engrais organiques (le fumier) et rarement les engrais minéraux. Les deux systèmes de production sont orientés surtout vers la satisfaction des besoins alimentaires des populations urbaine et rurale. On remarque aussi que les cultures intensives modernisées se spécialisent davantage (culture de la pomme de terre par exemple). Il s'agit d'une agriculture marchande dont les produits tentent de s'imposer dans un marché de plus en plus concurrentiel. Si l'essentiel de l'agriculture des deux communes persiste, dans sa forme extensive, une agriculture de subsistance, l'olivier, peut devenir, dans le cas d'une production importante, une agriculture commerciale, dont la production est destinée à l'exportation (exportation de l'huile d'olive).

B-3-3-2- Des filières de production souvent bien organisées

La permanence de l'agriculture dans ce territoire est liée tant à la performance des systèmes de production qu'à la diversification des cultures. La combinaison, dans la même exploitation, du maraîchage, de l'arboriculture et parfois du petit élevage⁴¹⁶ est seule capable de garantir des revenus permanents et échelonnés face un marché incertain. C'est aussi grâce à l'adaptation de certaines filières aux conditions naturelles et humaines du milieu que l'agriculture périurbaine continue de se développer dans les deux communes.

B-3-3-2-1- Cultures les plus pratiquées

Quelles cultures pratiquez-vous ?

L'analyse des données du tableau 18 montre que les cultures maraîchères concernent pratiquement toutes les exploitations, même celles consacrées essentiellement à la culture de l'olivier. En effet, le cinquième des fellahs Hammam-Soussiens et le quart de ceux de Akouda déclarent pratiquer des cultures maraîchères, de l'arboriculture et de l'élevage. La combinaison du maraîchage et de l'arboriculture concerne 11 fellahs (6 Hammam-Soussiens et 5 Akoudois), soit près du tiers des personnes interrogées dans les deux communes. La pratique des cultures maraîchères et de l'élevage n'a été confirmée que chez 3 fellahs (2 Hammam-Soussiens et 1 Akoudois).

Tableau 18 : Les cultures les plus pratiquées

	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
maraîchage, arboriculture et élevage	3	5	8
cultures maraîchères et arboriculture	6	5	11
cultures maraîchères et un peu élevage	2	1	3
seulement des cultures maraîchères	4	9	13
Total	15	20	35

⁴¹⁵ En général, le système de production intensif se distingue par l'amélioration des facteurs et moyens de production (sol, main-d'œuvre, eau d'irrigation, équipements, modernisation des techniques et du matériel agricole, usage intensif des intrants, etc.).

⁴¹⁶ L'élevage est consacré en grande partie à l'autoconsommation (lait, œufs et viande surtout de volailles).

Près de la moitié des exploitations de Akouda et du tiers de celles de Hammam Sousse sont consacrées seulement aux cultures maraîchères. La filière maraîchère occupe cependant une place de choix dans les cultures pratiquées notamment dans la commune de Akouda qui bénéficie de périmètres publics irrigués. La disponibilité de l'eau d'irrigation (eau de barrage) et la convenance des terres aux cultures surtout hors saisons (primeur et arrière saison) sont à l'origine de cette spécialisation en cultures à haut rendement, par rapport aux cultures traditionnelles.

On découvre ainsi que la pratique des cultures maraîchères concerne pratiquement toutes les exploitations interrogées. Ce résultat laisse entendre l'importance de la filière maraîchère dans les cultures pratiquées. Pourtant, nous savons que certains fellahs sont principalement des oléiculteurs.

Aussi importante soit-elle, la filière maraîchères couvrent 1739 ha et arrive loin derrière les plantations des oliviers qui couvrent à elles seules une superficie de 3287 hectares sur l'ensemble des terres cultivables (3919 ha pour les deux communes), (CTV de Akouda, 1999-2003). L'ambiguïté provient du fait que certains oléiculteurs pratiquant du maraîchage sur de très petites surfaces (souvent quelques mètres carrés juste pour l'autoconsommation), se déclarent comme oléiculteurs-maraîchers. En réalité, il s'agit d'oléiculteurs pluriactifs, dont les exploitations sont fondées essentiellement sur la culture de l'olivier. Selon un responsable des services agricoles, certains fellahs donnent parfois des déclarations erronées pour bénéficier des aides publiques allouées à la promotion de l'agriculture ou bien échapper aux impôts. Cette ambiguïté sur l'importance de la filière oléicole nous a conduit à poser une autre question plus ciblée sur l'importance des cultures dans l'exploitation, selon les filières de production : « *quelles sont les cultures les plus pratiquées selon les filières de production ?* ».

B-3-3-2-2- Cultures les plus pratiquées selon les filières de production

La spécialisation des territoires agricoles est déterminée comme nous l'avons expliqué plus haut par des variables liées aux conditions naturelles, ce qui impose des systèmes de culture appropriés pour des types de culture distincts. On découvre en effet que l'adoption de l'un ou de l'autre des systèmes de cultures (traditionnel ou moderne) implique la pratique d'une agriculture bien adaptée au système d'exploitation. L'agriculture traditionnelle, présente depuis très longtemps sur le territoire, est assez diversifiée. Elle concerne tant l'arboriculture fruitière, orientée davantage vers la culture de l'olivier que les cultures maraîchères, souvent associée à l'élevage. La modernisation de l'agriculture a concerné exclusivement les cultures maraîchères.

Quelles sont les cultures les plus pratiquées selon les filières de production ?

Même si les plantations de l'olivier⁴¹⁷ en sec (ou *meskat*) distinguent l'agriculture des deux communes, les fellahs sont rarement orientés vers la monoculture. Les oléiculteurs qui sont souvent des pluriactifs, n'ont jamais renoncé à cultiver quelques fruitiers⁴¹⁸, des salades et autres légumes pour l'autoconsommation.

⁴¹⁷ Pour les fellahs hammam-soussiens, la culture de l'olivier se pratique essentiellement en dehors du périmètre communal dans les délégations de Hergla, Sidi Bouali, Kalaâ El Kebira ou Akouda (à Foukaïa) alors que pour les fellahs akoudois, c'est surtout dans les limites du territoire de leur délégation qu'ils pratiquent l'oléiculture.

⁴¹⁸ Outre les plantations des oliviers, l'arboriculture concerne essentiellement, les agrumes, le grenadier, l'amandier, le figuier et le mûrier.

Le morcellement qui distingue le territoire d'étude et à l'origine de la dispersion de la propriété foncière et la rareté des exploitations d'un seul tenant. Cet aspect est déjà au centre des difficultés que rencontrent certains fellahs dans la gestion de leurs exploitations. Si l'olivier justifie d'une adaptation remarquable aux différents types des sols de la région, il reste peu de places pour la pratique des cultures maraîchères qui exigent la présence d'un point d'eau permanent. Ces conditions avaient conduit les fellahs à creuser des puits de surface, notamment de part et d'autre des oueds, là où la nappe semble assez proche. Cette eau, consacrée surtout à l'irrigation des cultures maraîchères, profite aussi à une arboriculture plus ou moins exigeante en eau d'irrigation comme le grenadier, le cognassier, le figuier, etc. Ces jardins-vergers ou *swani* se distinguent nettement tant des forêts d'oliviers qui se caractérisent par la monoculture que des *chatts* maraîchers. On en garde aujourd'hui des *swani* de taille très petite, encore cultivées à l'intérieur des espaces construits, dans et aux alentours des villes de Hammam Sousse et Akouda.

Par ailleurs, l'olivier est omniprésent dans toutes les *swani* urbaines et périurbaines. En revanche on ne le trouve pas dans les jardins maraîchers *chatts* en front de mer. D'après les différentes informations recueillies, l'absence de l'olivier des *chatts* n'est pas liée, en fait, à son inadaptation à ce type de sol, puisqu'on le trouve, dans certains cas, très proche du rivage. Mais cela est lié à la rareté des terres qu'on peut affecter au maraîchage. Nos observations sur terrains montrent que l'olivier se développe encore actuellement dans certains jardins d'hôtels (à El Kantaoui) en front de mer, à quelques mètres de la plage. Ces observations concordent avec l'analyse de l'évolution des oliveraies à partir des supports cartographiques les plus récents⁴¹⁹ (figures 59 et 60).

Tableau 19 : Cultures les plus pratiquées selon les filières de production

	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Olivier	6	17	23
Arboriculture, maraîchage et élevage	2	10	12
Seulement olivier et maraîchage	-	7	7
Seulement des cultures maraîchères	-	1	1

L'analyse du tableau 19 témoigne de l'importance de la culture de l'olivier. En effet, 23 des fellahs interrogés déclarent que l'olivier est la culture la plus pratiquée dans leur exploitation. La pratique d'une polyculture fondée sur l'arboriculture fruitière, les cultures maraîchères et l'élevage concerne 12 fellahs dont 10 Akoudois. L'olivier et le maraîchage ont été évoqués par 7 fellahs, tous Akoudois, comme les cultures les plus pratiquées, alors qu'un seul fellah Akoudois considère que le maraîchage et l'activité la plus importante dans son exploitation.

Ce que l'on peut déduire de ces résultats est que les cultures maraîchères à caractère marchand, davantage développée dans la commune de Akouda grâce aux périmètres irrigués n'empêchent pas la suprématie de la pratique de la culture de l'olivier qui persiste comme une agriculture de base. « *Même si tout les PPI s'urbanisent, je ne vendrais jamais mes oliviers*

⁴¹⁹ Sur la carte topographique de 1996, certaines oliveraies évoluent jusqu'au rivage, aussi bien sur le littoral de Hammam Sousse que celui de Chott Mariem. On n'en garde aujourd'hui que quelques pieds de ces oliviers dans les jardins de maisons individuelles qui y ont pris place.

tant que je suis vivant », déclare un fellah de Chott Mariem, en faisant allusion à ses oliviers dans l'arrière-pays, en dehors des périmètres irrigués.

L'importance de la culture de l'olivier tel qu'on peut le comprendre à partir de l'analyse des documents cartographiques et photographiques ou par l'observation sur terrain, coïncide avec les dires des fellahs. D'après nos enquêtes, plus des 3/4 des fellahs pratiquent l'oléiculture, même si pour certains d'entre eux, il s'agit de quelques pieds destinés à l'autoconsommation. En effet, l'olivier forme la principale filière des cultures pérennes dans le gouvernorat de Sousse. La réussite de ce type d'agriculture dans la région du Sahel n'a été possible que par la mise en place et depuis très longtemps d'un système hydraulique traditionnel : le *meskat*, un système que nous allons expliquer dans le chapitre suivant.

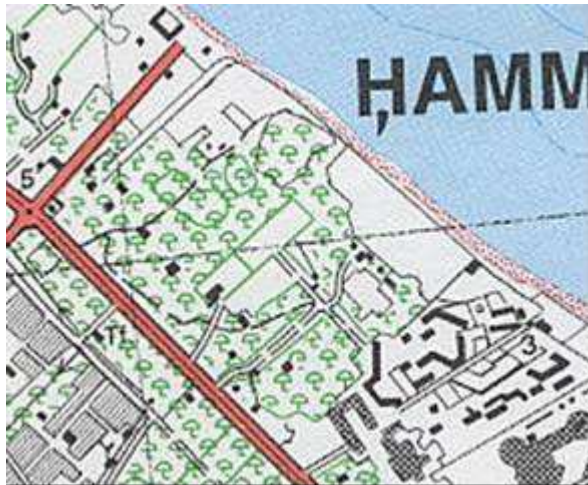


Figure 59 : Développement de l'olivier en front de mer à Menchia – Hammam Sousse. (Carte topographique, 1996).



Figure 60 : Développement de l'olivier en front de mer à Chott Mariem au Nord de l'hôtel Tennis Club ; (carte topographique, 1996).

Conclusion

Presque tous les fellahs enquêtés sont originaires des communes étudiées. Ils se distinguent par un niveau de formation faible, des familles nombreuses et habitent souvent sur ou près de l'exploitation dans des maisons traditionnelles. La propriété, privée dans la plupart des cas, est de taille réduite (moins d'un hectare). Seulement 20 % des fellahs dont plus des deux tiers sont des akoudois adoptent le système intensif moderne, fondé particulièrement sur les cultures maraîchères de plein champ. Les 80 % restant cultivent selon le système de production traditionnel, en irrigué ou bien en sec, du maraîchage, de l'arboriculture fruitière, particulièrement l'olivier ainsi que l'élevage. Les exploitations sont désignées en fonction des cultures pratiquées et de leur localisation géographique, surtout par rapport à la mer.

Pour le groupe familial, le métier de fellah, aussi fatigant soit-il, reste une tâche honorable et digne du respect, car elle est à l'origine de l'identité paysanne. Les maigres récoltes souvent enregistrées n'ont jamais découragé les fellahs à cultiver leurs terres de nouveau et sans soucis. L'agriculture reste ici une source de revenu vitale pour les ruraux. Très souvent, le

fellah adopte des stratégies alternatives pour surmonter les difficultés financières⁴²⁰. Il déploie tout son savoir-faire pour vivifier la terre, même dans les conditions les plus contraignantes.

La dominance de l'oléiculture et des oléiculteurs n'est pas significative d'une spécialisation de l'agriculture de Akouda et Hammam Sousse. La combinaison des deux systèmes d'exploitation est une pratique courante chez la plupart des fellahs. Cela est lié au fait que, même lorsque l'oléiculture domine les cultures pratiquées, elle est souvent associée à d'autres agricultures comme les cultures maraîchère et l'élevage. L'objectif est d'assurer un revenu échelonné sur une bonne période de l'année. C'est bien le cas des monoactifs pour lesquels l'agriculture constitue la source de revenu principale. Pour les pluriactifs (généralement des oléiculteurs), l'olivette est considérée à la fois comme une ressource économique capable d'assurer de la nourriture et un revenu supplémentaire. La conservation de l'olivette permet aussi la sauvegarde de la propriété foncière pour les générations futures. C'est peut-être un des atouts de la permanence d'une agriculture traditionnelle, devenue de fait urbaine, dans un territoire où s'accroissent les concurrences pour l'usage du sol.

⁴²⁰ Parmi ces stratégies, on cite le travail des femmes au foyer : « *les femmes, absentes des travaux aux champs, s'adonnent au tissage des draps et des vêtements en laine ainsi que d'autres activités artisanales* ». Extrait d'un entretien avec un fellah de Hammam Sousse.

L'olivier, une culture pérenne grâce à un système de culture exceptionnel : le *meskat*

A- La culture de l'olivier

L'agriculture pérenne dans le Sahel de Sousse est fondée essentiellement sur l'interception et le contrôle des eaux de ruissellement. Le savoir requis dans ce mode de pratique agricole repose sur une organisation des terres, permettant une gestion efficace de l'eau, pour l'établissement des cultures pérennes et le renouvellement saisonnier des cultures irriguées, essentiellement les cultures maraîchères. Le choix des techniques culturales reste aussi important que l'approvisionnement des *mankâas* (casiers plantés d'olivier) en eau de ruissellement car, le sol doit avoir une capacité d'infiltration suffisante pour éviter les phénomènes d'accumulation.

Les conditions climatiques (climat semi-aride) du Sahel de Sousse, très peu favorables aux cultures pluviales, ont incité les fellahs de la région à profiter des eaux de ruissellement pour valoriser des terres jadis incultivables en plantant de l'olivier. Les aménagements *meskat*, dont la simplicité et l'ingéniosité confondent, ont permis la création de milieux favorables au développement de l'oléiculture. Ils se distinguent comme une manière efficace de gestion du milieu (maîtrise des eaux de ruissellement et des contraintes du sol). Ces ouvrages d'invention strictement paysanne, persistent comme la composante la plus importante de l'organisation des paysages périurbains et ruraux des communes étudiées.

Dans les communes de Hammam Sousse et Akouda, l'olivier, cultivé essentiellement en *meskat*, s'étale sur 3280 ha, soit plus de 83 % des terres cultivables. La commune de Akouda détient à elle seule plus de 3000 ha d'oliviers, soit plus de 90 % des terres cultivables de toute la délégation⁴²¹, (CTV de Akouda, rapports d'activité 2000-2003).

Afin de mieux comprendre l'importance socio-économique de la culture de l'olivier en *meskat* au Sahel, il est utile de définir ce système hydraulique puis d'expliquer son fonctionnement et les différents rôles qu'on peut lui accorder.

A-1- Principe et technique des *meskats*

A-1-1- Qu'est un *meskat* ?

Le *meskat* est un système hydraulique qui consiste à augmenter la quantité d'eau reçue par les cultures en récoltant les eaux de ruissellement grâce à l'utilisation d'impluviums⁴²². Historiens, géographes et agronomes s'accordent sur le fait que les aménagements hydrauliques traditionnels *meskat* sont d'origine très lointaine, sans qu'aucune recherche ne soit parvenue à déterminer avec précision, ni l'époque historique ni la civilisation qui détient le mérite de l'invention de la technique des *meskats* (Lahoze, 1929 ; Gosselin, 1939, Despois

⁴²¹ Le gouvernorat (*Wilaya* en arabe) est divisé en délégations (département), communes (*Baladya* en arabe) et *imadas* (unité administrative la plus fine).

⁴²² L'origine romaine du *meskat* peut se saisir de l'usage du terme impluvium désignant, selon le dictionnaire PETIT ROBERT, édit. 1987, un *bassin creusé au milieu de l'atrium pour recueillir les eaux de pluies*.

(1955), Chaabouni (1983 et 1991), El Amami (1984)⁴²³, Amouretti et Hassine (1985), Chérif *et al.* (1995), Pérennès (1995).

Ce que l'on sait, c'est que ce système est apparu avec les premières civilisations qui ont introduit l'olivier dans les cultures pratiquées en Afrique du Nord. Celles-ci datent, en Tunisie, du VIII^e siècle av. J.-C., avant même la fondation de Carthage par la reine Didon⁴²⁴. Toutefois, la définition la plus exhaustive que nous adoptons est celle donnée par Despois (1955) : « *le principe de la méthode, qui a fait son originalité, consiste à utiliser comme impluvium la surface des collines qui, souvent encroûtées, n'est cultivable en aucune façon, et à planter les oliviers dans les vallons et au bas des versants... L'impluvium, appelé «meskat», est seulement aménagé au moyen de longues rigoles obliques par rapport à la pente, suivant un tracé tel que toute l'eau de ruissellement est conduite aux arbres. Ces rigoles aboutissent aux "mankâa", terrasses irrégulières, plus exactement casiers superposés où sont plantés les oliviers; des buttes de terre (tabia) bordent les casiers et empêchent l'eau de s'écouler, sauf parfois dans les "mankâa" situées plus bas* »⁴²⁵. En retenant ainsi les eaux, les casiers permettent un arrosage copieux des oliviers et ralentissent, en même temps, la vitesse du ruissellement, tout en maintenant un profil constant du sol vis-à-vis de l'érosion. Par la suite, les eaux excédentaires s'acheminent de casier en casier, selon un écoulement gravitaire, moyennant une petite ouverture appelée localement *fatha*, aménagée sur la *tabia*. Les eaux excédentaires, récoltées dans les casiers les plus bas, finissent par se déverser dans le ravin où l'oued le plus proche sans provoquer, ni crues ni dégâts.

L'efficacité du système *meskat*⁴²⁶ a justifié sa conservation et son amélioration par les diverses sociétés qui se sont succédées sur le territoire tunisien, là où les contraintes naturelles ont été maîtrisées par des micro-aménagements locaux qui n'ont laissé rien au hasard (figure 61).

A-1-2- Le principe du système hydraulique *meskat*

Le système hydraulique *meskat* est fondée sur l'interception et le contrôle des eaux de ruissellement. Face à l'insuffisance de la pluviométrie, les aménagements *meskat* ont rendu possible la récolte des eaux de ruissellement "*water-harvesting*" au profit des plantations d'oliviers qui garnissent les pentes des collines littorales. Evoluant : « *en terrasses descendantes, l'olivier courre à la recherche des points bas, part de la demi-pente et s'implante jusqu'au fond des oueds, des ravins, des gorges les plus étroites, les plus encaissées.* » (Lahoze, 1929). Les pentes supérieures et les sommets pierreux (*h'madas*), jouant ainsi le rôle d'impluvium, ne sont occupés que par une flore spontanée d'herbacées parfois pâturées. Les pentes inférieures (sablonneuses et fertiles) sont aménagées en casiers superposés permettant l'intensification agricole, la lutte contre l'érosion et assurant un équilibre hydraulique indispensable à l'exploitation de la nappe phréatique localisée au milieu de la cuvette (El Amami, 1984).

⁴²³ « *Les meskats représentent probablement une technique d'aménagement hydraulique très vieille en Tunisie mais qui a connu à l'époque romaine une grande extension* ». In El Amami S., *Les aménagements hydrauliques traditionnels en Tunisie*, traduit de l'Arabe, République tunisienne, CRGR, Tunis, 1984, p. 10.

⁴²⁴ Office National de l'Huile (ONH), *L'origine de l'huile d'olive en Tunisie*, <http://www.onh.com.tn/fran/html.htm>

⁴²⁵ Despois J., 1955, op. cit., pp. 257-258.

⁴²⁶ Seules les trois gouvernorats du Sahel (Sousse, Monastir et Mahdia) se partagent le système d'aménagement hydraulique appelé « meskat » sur une bande littorale de plus de 120 km ; avec une épaisseur de 30 km, vers l'arrière-pays, à Sousse, et dépassant les 60 km dans la région de Mahdia.

Le principe consiste donc à créer un impluvium artificiel en utilisant les *h'madas* non plantées sur le haut des pentes puis à diriger ces eaux de ruissellement vers les régions basses par des rigoles appelées localement *hamila* (ou *hammala*)⁴²⁷. Les surfaces plantées d'oliviers sont aménagées en casiers superposés appelés localement *mankâa*. Les *mankâa* sont entourés de tabias (bourelets de terres) bien adaptées aux pentes avec des hauteurs variables (0,5 mètre en moyenne). Ces tabias, dont le rôle est de retenir l'eau le plus longtemps possible aux pieds des oliviers et favoriser ainsi son infiltration, brisent régulièrement le ruissellement en cours de pente et laissent l'eau s'écouler par les *manfess*⁴²⁸.

Ainsi conduites, les oliveraies du Sahel se démarquent de celles du reste du pays où ce système n'existe pas. Empirique à première vue, ce système, est en réalité le fruit d'une longue expérience paysanne : non seulement il requiert un réel sens des courbes de niveau mais il est le plus souvent construit selon des règles assez précises »⁴²⁹.

A-1-3- Technique de construction du *meskat*

La technique du *meskat* repose sur une organisation des terres permettant une gestion efficace de l'eau de ruissellement au profit des plantations d'oliviers. S'agissant de terrains pentus où l'eau de pluie ruisselle naturellement vers les ravins avant de se déverser dans la mer, la technique du *meskat* consiste à maîtriser l'écoulement de ces eaux en aménageant un impluvium équipé de rigoles dans la partie supérieure des *h'madas* et des *mankâas* (casiers superposés) plantés d'oliviers, en contrebas.

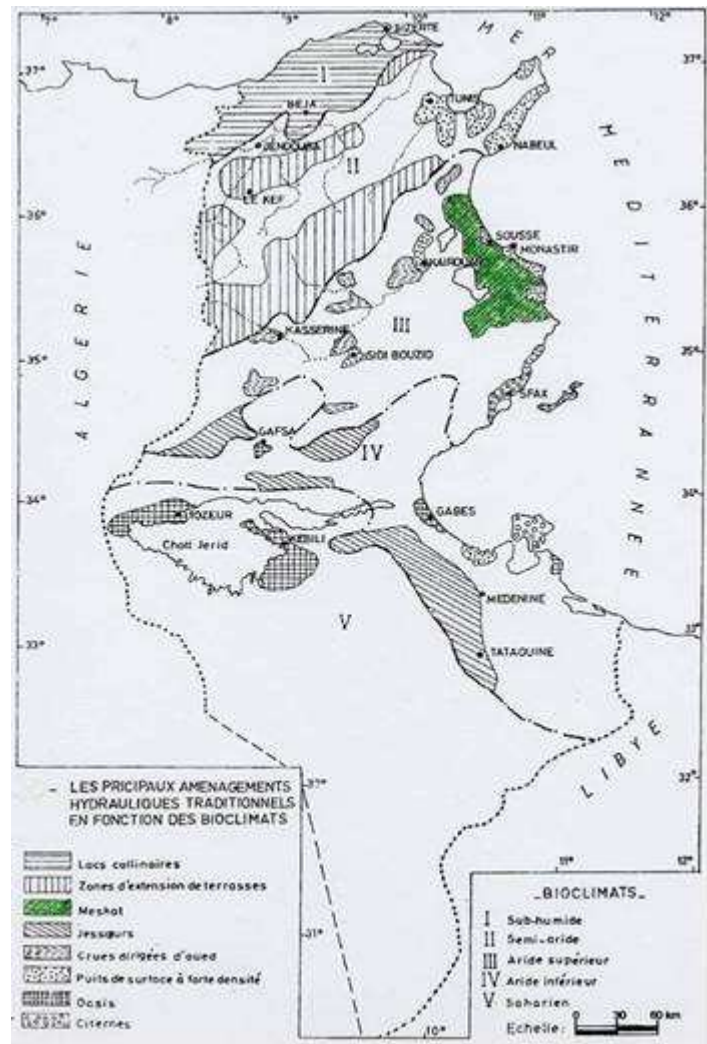
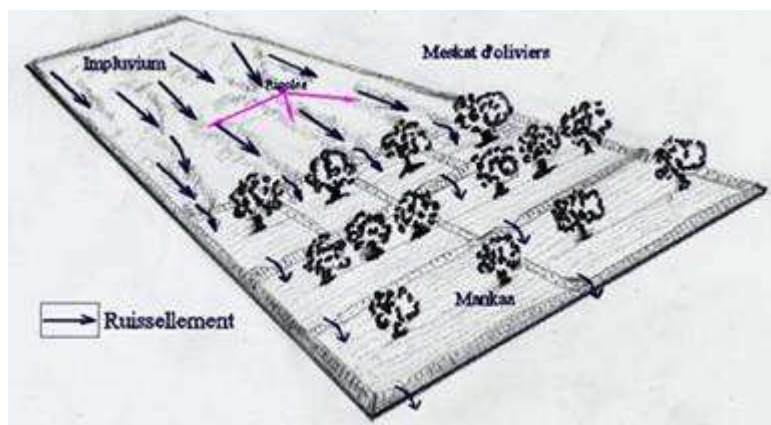


Figure 61 : Carte des principaux aménagements hydrauliques traditionnels en Tunisie en fonction des bioclimats. Source : El Amami (1984).

⁴²⁷ *Hamila* ou *Hammala* (de l'arabe *hamala* qui veut dire emporter) désigne le réseau des rigoles aménagées sur l'impluvium pour diriger les eaux de ruissellement vers les *mankâas* en bas des pentes. En effet, l'eau de ruissellement transporte au passage les débris des herbes desséchées et surtout les éléments fins (sable, argile, limon) qui se déposent dans les casiers plantés et contribuent à l'amélioration de la qualité du sol des *mankâas*.

⁴²⁸ Les *manfes* sont des déversoirs aménagés en chicanes, permettant l'écoulement des eaux excédentaires de casier en casier.

⁴²⁹ Jean-Jacques Pérennès, « Tunisie : la gestion du milieu, choix techniques et dimension sociale, in la conquête de l'eau », © FPH, Série dossiers pour un débat, n° 44, Paris 1995, p. 29. <http://www.eclm.fr/source/pdf/originaux/>



Au même moment où des rigoles permanentes, aménagées orthogonalement aux courbes de niveau, sillonnent l'impluvium de l'amont à l'aval pour favoriser le ruissellement, des labours superficiels sont effectués dans les casiers plantés d'oliviers (ou *mankâa*) pour faciliter l'infiltration de ces eaux (Figure 62).

Figure 62: Schéma du système hydraulique *meskat* d'utilisation des eaux de ruissellement

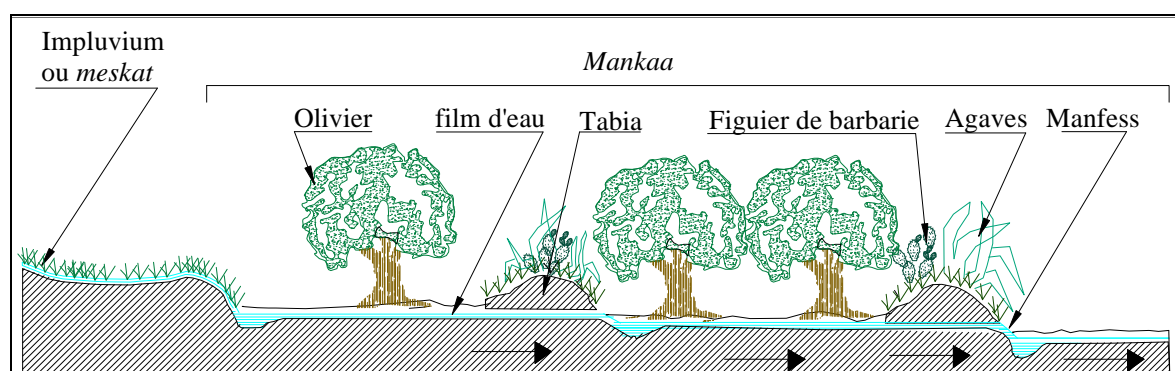


Figure 63 : Coupe schématique sur banquette (ou *mankâa*)

Selon El Amami (1983) et Hassine (1984), la technique d'aménagement des *meskats* obéit à des facteurs qui conditionnent son dimensionnement à savoir : la pluviométrie moyenne annuelle, le coefficient moyen annuel de ruissellement et les besoins des cultures en eau (ou évapotranspiration réelle de l'olivier). Considérant ces trois facteurs, le rapport de la surface de l'impluvium (terrain nu) et celle du *mankâa* (zone plantée) donnant une valeur égale à deux, a été retenue comme celle optimale pour le fonctionnement efficace des *meskats* du sahel ; c'est-à-dire que la surface de l'impluvium soit le double de celle du *mankâa*⁴³⁰. Mais, des travaux réalisés sur des échantillons de *meskats* à partir de photographies aériennes (différentes missions) de la zone rurale de Chott Mariem ont donné des résultats comme le montre le tableau suivant :

Tableau 20 : Evolution du rapport *impluvium/mankâa* à partir d'un échantillon pris dans la région de Chott Mariem. Source : El Amami (1984)

Les périodes	Superficie de l'impluvium en ha (1)	Superficie du <i>mankâa</i> planté d'oliviers en ha (2)	Rapport: (1) / (2)
Jusqu'au XIXe siècle	107 (estimée)	53 (estimée)	2,0
Début du XXe siècle	96	64	1,5
Après la 2 ^{ème} guerre mondiale	81	79	1,0
Situation en 1971	68	92	0,7

⁴³⁰ Le *meskat* est donc divisé en deux parties : 2/3 impluvium et 1/3 *mankâa*.

L'inversion du rapport *impluvium* / *mankâa* est du à la plantation des *impluviums*, surtout après l'Indépendance du pays en 1956. C'est ce que nous avons pu vérifier à partir de l'analyse des documents cartographiques et photos aériennes (différentes missions). De jeunes oliviers et des trous de plantations ont été repérés sur les *impluviums* dans la région de Akouda-Chott Mariem (photos aériennes de 1962). Ces nouvelles plantations réduisent, tant la superficie que l'efficacité des *impluviums*.

Par ailleurs l'eau de ruissellement charrie des éléments fins qui finissent par se déposer à la surface des casiers plantés d'olivier. Cette action s'accompagne généralement par la formation d'une couche de battance qui s'oppose à la pénétration de l'eau et à une bonne aération du sol. Dans une oliveraie plus que centenaire à l'Ouest de Hammam Sousse, l'eau de ruissellement était encore présente dans le *mankâa* pendant la troisième journée consécutive. L'entretien des rigoles de l'*impluvium* a facilité la réception de cette quantité importante d'eau. En revanche, l'absence de labour dans le *mankâa* s'est traduite par la formation d'une pellicule de limon qui a empêché l'infiltration des eaux dont une bonne quantité sera perdue par évaporation. Cet aspect confirme l'importance des labours ; surtout lorsqu'on sait que l'olivier dont l'enracinement est assez profond, peut utiliser au mieux des réserves d'eau reconstituées jusqu'à plus de trois mètres de profondeurs. Cela permet de réaliser des cultures à haute densité sur les sols les plus profonds (Figure 64).



Figure 64: *Impluvium* sillonné de rigoles perpendiculaires aux courbes de niveaux (au premier plan) et *mankâas* garnis d'oliviers (en arrière plan) : région de Chott Mariem, photo aérienne de 1996.

La plantation des *impluviums* est donc un fait qui pu être vérifié suite à la comparaison de l'occupation du sol par l'olivier réalisée à partir deux cartes topographiques de 1962 et 1996. L'analyse de ces deux cartes montre que les superficies plantées d'oliviers ont considérablement augmenté entre 1962 et 1996. En l'absence de terres cultivables, les fellahs ont utilisé les *impluviums* pour réaliser les extensions avec de nouvelles plantations (Figure 65).

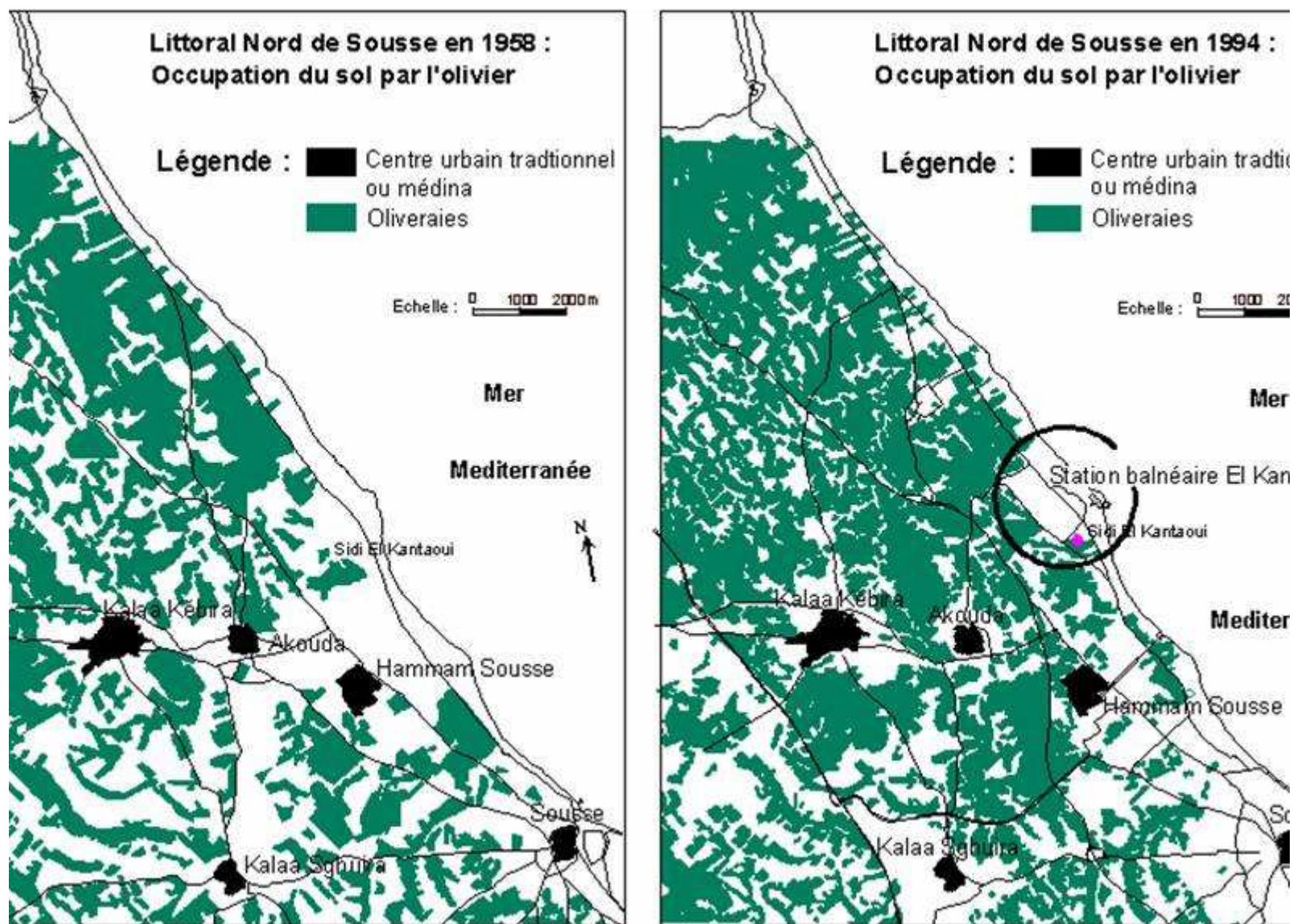


Figure 65 : Sousse Nord, cartographie de l'occupation du sol par l'olivier : situation de 1958 et 1994 (travail personnel)

A-1-4- L'efficacité du système est conditionnée par le respect des proportions du *meskat*

Les *meskats* participent d'une manière efficace au maintien de l'oléiculture, mais à condition de bien fonctionner. Le bon fonctionnement du système des *meskats* est assuré, entre autres, par le respect des proportions des différentes parties qui le constituent. La surface nécessaire de l'*impluvium* (zone de collecte des eaux de ruissellement) est estimée au double de celle de la zone d'accumulation de ces mêmes eaux, les *mankâas*. Dans les conditions d'une exploitation rationnelle des eaux de ruissellement, les casiers du *mankâa*, plantés d'oliviers, sont aménagés avec une pente de 2 %. Chaque casier est bordé par des levées de terre (appelés localement *tabias*) dont les dimensions sont adaptées à la nature de la pente générale de l'ouvrage. L'objectif est en effet de garder les eaux, le plus longtemps possible auprès des racines des oliviers. Les eaux ainsi accumulées à la suite de fortes précipitations peuvent atteindre une hauteur de 45 cm par casier. Le système permet ainsi la régulation des eaux de ruissellement en assurant tant l'infiltration d'une plus importante quantité de ces eaux nécessaires pour l'irrigation des oliviers et l'alimentation de la nappe, que la protection de la banquette et du sol en général contre l'érosion.

L'étendue de la culture de l'olivier ne dissimule pas cependant les dimensions réduites de chaque olivette. Les casiers sont dimensionnés, non seulement à l'échelle des conditions naturelles (eau, sol, topographie et climat) mais aussi à l'échelle du travail manuel. Considéré comme parfaitement adapté au climat, au sol et au relief du sahel de Sousse, ce dispositif « *a permis de pratiquer une oléiculture florissante dans les régions comprises entre le littoral de Sousse et l'arrière-pays* »⁴³¹.

En fait, la technique des aménagements hydrauliques *meskat* n'a rien laissé au hasard. La réalisation de ces aménagements a mobilisé les ressources naturelles (eaux et terres) et humaines (la force de travail) ainsi que l'ingéniosité paysanne en vue de garantir de la nourriture. Si le principe des aménagements hydrauliques en *meskat* est fondé, on l'a vu, sur la notion de proportion entre l'*impluvium* et le *mankâa*, l'efficacité du système diminue autant que le respect des proportions et de l'entretien fait défaut. Les études accomplies entre 1975 et 1982, conjointement par le Centre de Recherche en Génie Rural (CRGR, Tunisie) et l'Institut du Génie Rural de Lausanne (Suisse), sur quatre parcelles expérimentales à Chott Mariem, ont montré que l'efficacité du système des *meskats* est acquise à partir du moment où la surface de l'*impluvium* est le double de celle des cuvettes plantées d'oliviers. Or, ce rapport a subi des modifications au fil du temps et a été complètement inversé actuellement. Du tiers de la surface totale du *meskat*, la proportion plantée est passée au 2/3 en 1952 et au 3/4 en 1972 (Hassine, 1985). Les plantations nouvelles concernent essentiellement les *impluviums* peu ou non caillouteux, plus perméables voire plus propices à la culture, ce qui est le cas des oliveraies de certaines régions à sol plus sablonneux comme celles de Chott Mariem ou de Sidi Bouali.

Selon El Amami (1984), les essais réalisés sur des *meskat* à Chott Mariem durant les années 1970-1980 ont montrés que dans certaines *meskats* la valeur du rapport k ($k = \text{impluvium sur } \text{mankâa}$) est de 1,9. Si on arrondie cette valeur à 2, on se trouve dans les conditions optimales de l'efficacité du système (la surface de l'*impluvium* est le double de celle du *mankâa* planté). D'autre part, la confection du *mankâa* est fonction de la durée d'amortissement de l'aménagement. « *Pour une durée de celui-ci estimée à cinquante ans, il faudrait que la dimension du mankâa soit conforme à une pluviométrie moyenne annuelle dont la période de retour est de 50 ans, c'est à dire à une pluviométrie de 720 mm/an ou une intensité journalière maximum de 250 mm* »⁴³².

⁴³¹ Jean-Jacques Pérennès, op.cit., p. 30.

⁴³² El Amami S., Op. cit., p. 42.

Considérant un *mankâa* d'une superficie moyenne de 250 m² alimenté par un apport complémentaire en eaux de ruissellement à partir d'un *impluvium* de 500 m², (K = 2), « *la quantité maximum des eaux de ruissellement journalière pour une période de retour de 50 ans est de l'ordre de 40 m³* »⁴³³. Afin que la capacité de la cuvette puisse absorber ce volume, la hauteur des tabias doit être comprise entre 16 et 20 cm. Or il a été vérifié que dans la plupart des cas, les fellahs confectionnent des tabias de l'ordre de 50 cm de hauteur, « *pour résister à une averse plus forte (370 mm représente le maximum d'une averse journalière atteinte en un siècle)* »⁴³⁴. D'après nos observations sur terrain, nous avons constaté que dans le cas où la pente est relativement forte, la hauteur des tabias peuvent atteindre plus de 70 cm. L'objectif était non seulement la collecte d'une quantité maximale des eaux de ruissellement dans le *mankâa* mais de permettre aussi aux tabias de jouer le rôle d'amortisseurs des eaux pendant les averses. Cette organisation ingénieuse du système hydraulique confirme sa « *grande efficacité pour lutter contre l'érosion et les inondations* »⁴³⁵.

L'importance de ce système empirique qui a attiré l'attention des chercheurs pour évaluer son utilité a montré, on l'a vu, que le système a subi des transformations notamment au cours du XXe siècle qui limitent son efficacité. La rupture de l'équilibre du fonctionnement normal du système a été vérifiée sur un échantillon des olivettes choisi à cet effet d'après différentes cartes topographiques et les photos aériennes (du début du siècle jusqu'en 1972). Il a été tenu compte, lors du choix de l'échantillon, de plusieurs paramètres notamment l'âge des oliviers qui ont été classés en trois catégories : - plantations vieilles (âgées de plus de 50 ans), - plantations nouvelles (réalisées au courant de la 2^{ème} moitié du XXe siècle) - et plantations jeunes ou plantation en voie de réalisation (creusage des trous). Il a été tenu compte aussi de la terminologie utilisée localement (*meskat, mankâa, manfess, tabia, hamila*, etc.), ainsi que des renseignements concernant le *meskat* à étudier (superficies et pentes moyenne de l'*impluvium* et du *mankâa* ainsi que le nombre de rigoles).

Dans le cas que nous allons citer, il s'agit d'une oliveraie relativement jeune (45 ans) dont l'*impluvium* (0,88 ha) est équipée de 6 rigoles et a une pente moyenne de 3,2 %. Le *mankâa* (0,78 ha) comprend 53 oliviers (soit 60 pieds par ha), répartis en 21 casiers d'une superficie moyenne de 370 m² (Figure 66)⁴³⁶.

Dans la conclusion il a été démontré que le système a subi des transformations réduisant son efficacité à seulement 56 %. Il était de même pour les deux autres oliveraies expérimentées où les taux d'efficacité étaient 60 % et 80 %. Les mutations des conditions socioéconomiques ont semble-t-il eu des conséquences qui ont engendré la dégradation du système. Il semble aussi que les olivettes les mieux conservées sont celles dont la gestion collective par les héritiers est restée liée au pouvoir du père ou du grand père qui organise le développement de l'exploitation. Cela concerne surtout les olivettes les plus reculées de l'influence urbaine. Le cas de l'olivette dont le rendement de l'*impluvium* a été évalué en 1975 à 80 % est significatif, surtout que comparée aux deux autres exemples, cette olivette bénéficie d'une localisation plus éloignée de la zone périurbaine de Chott Mariem et qui n'a pas subi de partages entre les héritiers.

⁴³³ El Amami S., Op. cit., p. 42.

⁴³⁴ El Amami S., Op. cit., p. 42.

⁴³⁵ El Amami S., Op. cit., p. 42.

⁴³⁶ Etudes Réalisée par le CRGR en 1975, in El Amami S. (1984).

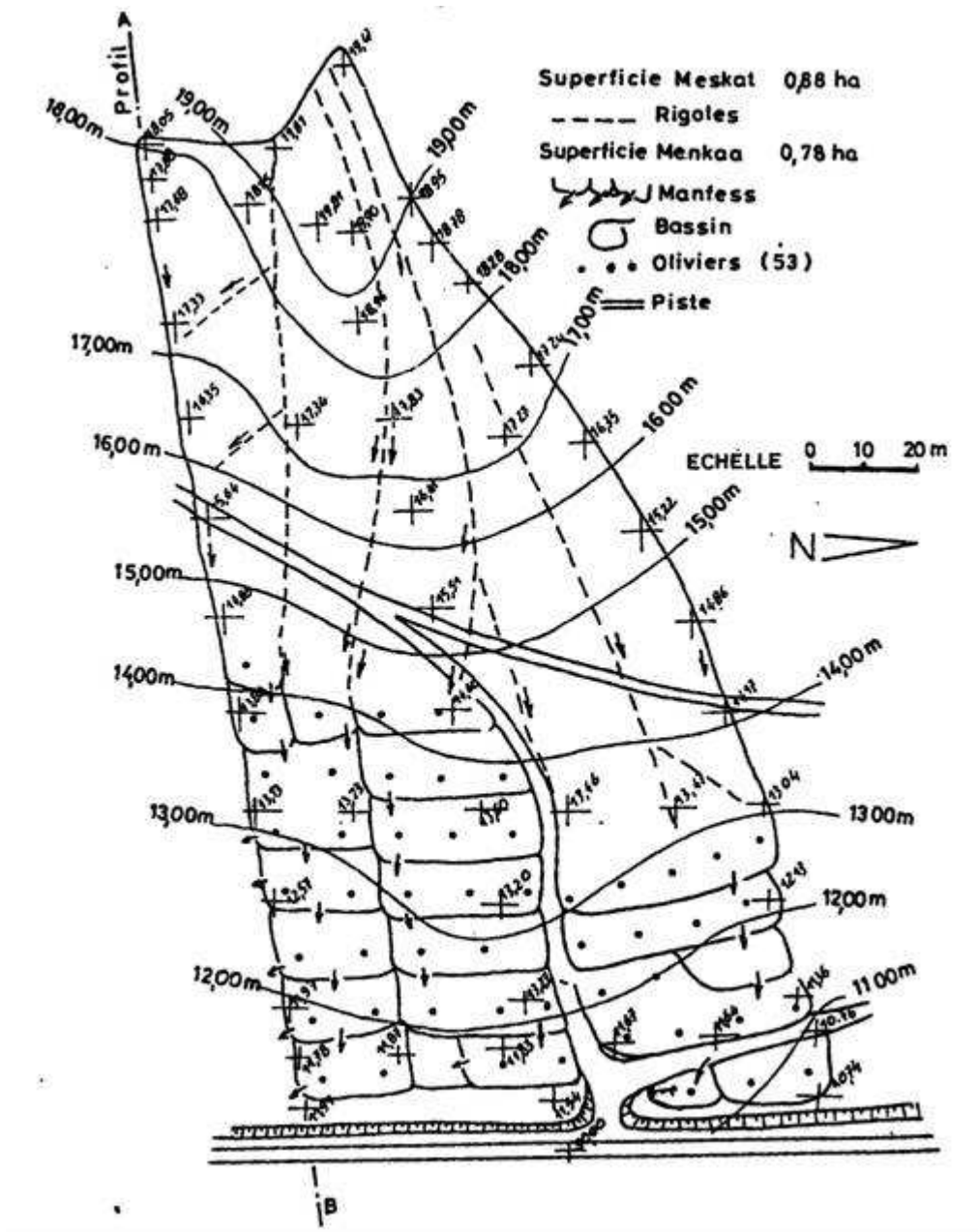


Figure 66 : Plan d'une parcelle aménagée en meskat à Chott Mariem sur laquelle a été testée l'efficacité du système *meskat*. D'après El Amami (1984)

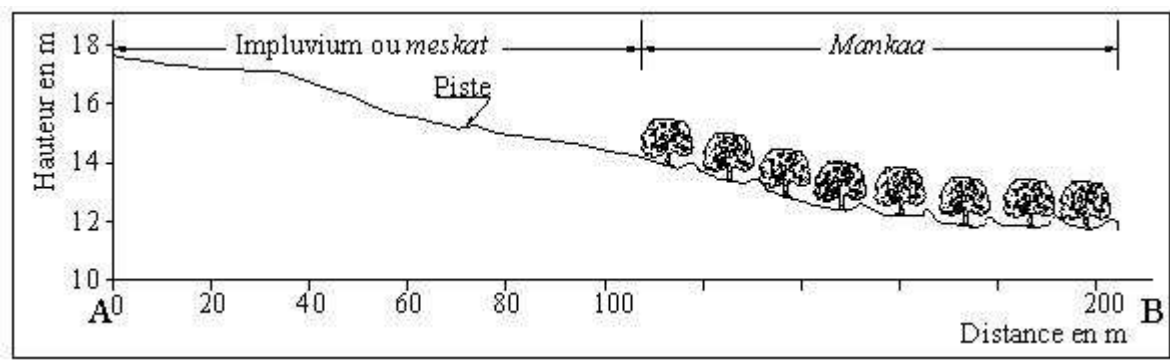


Figure 67 : Profil AB du meskat ci-dessus, d'après El Amami (1984)

A-2- Des conditions naturelles favorables aux aménagements *meskat* : la géo-topographie et le climat.

A-2-1- Les conditions géologiques et topographiques du Sahel

La coupe géologique schématique du Sahel tunisien (Fig. 10) montre que le substratum, qui affleure dans la partie la plus élevée à l'Ouest, est formé de couches alternées de marnes et de sables miopliocènes d'épaisseur variable. Ces couches descendent en pente et deviennent de plus en plus couvertes d'épandage, colluvions ou d'apports éoliens vers l'Est (EL Amami, 1984), produisant des paysages variés réparties en trois zones distinctes :

- **La zone des affleurements** : elle constitue les crêtes des collines et est formée de roches mères. Les couches de marnes représentent plus de 45 % d'argile et contiennent souvent du gypse. Ces sommets peu fertiles et à pente faible (4 à 10 %) ⁴³⁷ ont été choisis par les paysans comme *impluvium* du système hydraulique *meskat* et comme lieux de pâturage ⁴³⁸.

- **La zone des colluvions et alluvions** ⁴³⁹.

La roche mère est ici recouverte par des colluvions ou alluvions de texture variable (sablo-argileuse et argilo-sableuse) reposant sur une couche de limon à nodules calcaires. L'érosion y est moins active du fait de la douceur de la pente (3 à 6 %), EL Amami (1984). Aménagées en *mankâa* entourés de tabias, ces zones sont plantées d'oliviers qui bénéficient de l'apport supplémentaire des eaux de ruissellement récoltées à l'amont dans l'*impluvium*.

- **La zone côtière** :

Elle s'étend en bordure du littoral sur une largeur moyenne de un kilomètre à partir de la mer. Cette zone peut être scindée en deux sous zones qui forment à leur tour deux paysages distincts : le paysage des *swani* et celui des *chatts* et *wiljas*.

- La zone des *swani* est formée d'alluvions et de dépôts éoliens. Le sol de texture sablo-argileuse et à pente faible (moins de 3 % en général) est favorable au développement de l'arboriculture (olivier, grenadier et figuier) et des cultures maraîchères. Dans cette zone où les affleurements de terres sont exceptionnels, l'olivier n'est pas planté en *meskat*. En revanche, il bénéficie d'un arrosage plus important lors de l'irrigation des cultures maraîchères cultivées en intercalaire. L'arrosage se fait par de l'eau de puits sauf dans les périmètres irrigués où l'on utilise, depuis les années 1970, l'eau de barrage.

- La zone des *chatts* et *wiljas* : les sols, à texture fine et légère, sont formés essentiellement par du sable. Une nappe phréatique très proche était exploitée depuis longtemps pour l'irrigation d'une frange côtière très intensive. Mais le recul des cultures *chatt* sous l'influence, entre autres, de l'urbanisation s'est traduit par l'apparition de la friche dont atteste la multitude de puits abandonnés dans des terrains en attente de construction.

⁴³⁷ In El Amami S., Op. cit, p. 35.

⁴³⁸ La plantation des *impluviums* a réduit les surfaces pâturées, créant des conflits entre des éleveurs sans *meskats* qui pâturent dans les *impluviums* des exploitations voisines.

⁴³⁹ Selon le dictionnaire d'agriculture français-arabe, édition, 1985, la colluvion c'est l'*accumulation de terre, de cailloux, abandonnée par les eaux de ruissellement sur les pentes ou au bas des versants* ; alors que les alluvions sont, selon le dictionnaire Le Petit Robert, éd. 1986, les sédiments formés par des dépôts de cailloux, graviers, sables et boues provenant d'un transport par les eaux courantes.

Les différentes zones sont traversées par des oueds à ravinement parfois très profond et dont l'écoulement a été contrôlé par les aménagements *meskats*. La rareté des surfaces agricoles utiles a conduit les fellahs à exploiter tout sol fertile comme les lits des oueds et les ravins pour planter des arbres fruitiers divers. Toutefois, « le début d'abandon et le manque d'entretien de ces ouvrages (les *meskats*) ont fait naître le phénomène d'écoulement de ces oueds qui menacent d'inondation toute l'infrastructure touristique et des travaux publics installés sur le littoral (inondations du printemps 1973) »⁴⁴⁰.

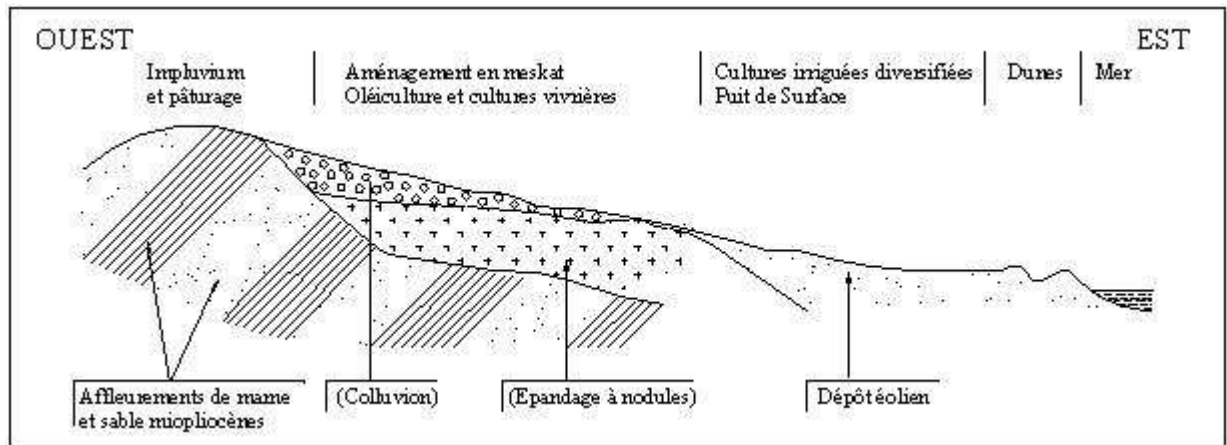


Figure 68 : Coupe géologique schématique de la région du Sahel de Sousse (d'après El Amami 1984)

Cette coupe géologique sur un versant Ouest–Est du littoral nord de Sousse montre tant la structure et la texture du sol que la morphologie générale des terres et l'organisation spatiale des cultures. On distingue en fait d'Ouest en Est :

- l'olivier planté en *meskat* ;
- les PPI (cultures mixtes), à dominante maraîchère ;
- les jardins vergers, les *chatts* et *wiljas*, urbanisés pour la plupart (zone de Chott Mariem).

B- Le rôle multifonctionnel des meskats

B-1- Un défi aux contraintes naturelles

B-1-1- La contrainte du climat

La région de Sousse nord où est planté l'olivier en *meskat* est soumise à un climat méditerranéen littoral de transition entre les étages semi-aride et aride supérieur, avec une pluviométrie moyenne annuelle de 350 millimètres. L'aridité du climat fragilise davantage les ressources en eau et en sol. Les précipitations sont irrégulières selon les saisons et mal réparties d'une année à l'autre. Leur insuffisance constitue un sérieux obstacle à l'établissement des cultures surtout pluviales et pérennes. Dans ces conditions, le recours au captage des eaux de ruissellement, par les aménagements en *meskat*, était l'unique moyen capable de garantir le développement de l'oléiculture. Par ailleurs, l'efficacité du système hydraulique est loin de se réduire aux simples aménagements des *meskats*. Les opérations d'entretien, qu'elles soient saisonnières, annuelles ou bisannuelles, constituent un préalable à la réussite de l'ouvrage. Les eaux de ruissellement ne peuvent pénétrer en profondeur qu'avec des techniques culturales appropriées. Le labour des banquettes, effectué en contre-pente au moyen de l'attelage, avant les premières pluies d'automne, constitue une opération culturale

⁴⁴⁰ In El Amami S., op.cit., p. 35

d'une grande importance. Ce n'est qu'avec les différentes opérations d'entretien et de labour, effectuées selon un calendrier précis, qu'une meilleure infiltration des eaux de ruissellement en profondeur est assurée. Mais le rôle du système ne s'arrête pas à ce stade, car d'autres fonctions sont simultanément accomplies, à savoir :

- La recharge de la nappe phréatique nécessaire au ravitaillement des centaines de puits de surface, indispensables au développement des cultures irriguées, notamment les cultures maraîchères.
- Le ralentissement de l'écoulement des oueds, qui peut évoluer lors des averses en déluge dévastateur des terres, des cultures et des infrastructures urbaines.

Approuvé par les divers auteurs précités comme étant un système adapté aux exigences du milieu et aux possibilités humaines de la région du Sahel de Sousse, les *meskats* accomplissent divers rôles simultanément tout en conservant l'intérêt d'être maîtrisés par des populations locales. En effet, on découvre la présence d'atouts liés à la « *synergie des solutions à des problèmes aussi différents que l'érosion due au ruissellement, l'irrigation des arbres, la recharge des nappes*, note Pérennès (1995). *Plus il y avait de ces aménagements à l'amont, moins il y avait de terre pour dévaler les pentes et plus les nappes de l'aval se rechargeaient* », poursuit l'auteur.

B-1-2- Le meskat pour corriger le relief et conserver les sols

« *La culture sahélienne a fréquemment dû s'adapter à la fois à un relief de collines et à la nature lourde des sols,* » note le géographe Despois⁴⁴¹. Le relief de la région de Sousse, notamment celui du cordon littoral, est en effet marqué par un paysage ondulé avec des pentes plus ou moins accidentées et souvent caillouteuses à l'amont. Le prolongement des pentes jusqu'aux ravins les plus bas des oueds, combiné aux précipitations faibles et irrégulières, sont des conditions contraignantes pour l'établissement des cultures pluviales.

Effectués en contre-pente, les aménagements en *meskats* dans le Sahel, tout comme les jessours dans le Sud, ont permis la correction du relief et l'établissement d'un moyen efficace et durable de conservation des sols. Leur conservation depuis des siècles est le fruit d'un inlassable entretien par les générations successives d'agriculteurs⁴⁴². C'est grâce à de tels travaux d'entretien que la région de Sousse doit de n'avoir pas vu se généraliser la dégradation de ses sols comme dans d'autres régions tunisiennes.

En soulignant la diversité et l'importance des systèmes hydrauliques traditionnels en Tunisie, Poncet affirme que les *meskats* et les *jessours* sont d'excellents ouvrages de correction des pentes, de stabilisation et d'équilibre des sols : « *C'est surtout dans les régions accidentées du Centre et du Sud tunisiens que se maintiennent encore de façon remarquable et, dans certains cas, vivantes encore, les méthodes anciennes de correction du relief, qui constituaient la meilleure protection contre l'érosion des sols. L'exemple le plus remarquable à cet égard est donné par le Sahel Soussien ou par les Matmata*⁴⁴³ (allusion au jessour)». Actuellement, les aménagements *meskat* continuent de distinguer les paysages agraires de

⁴⁴¹ Despois J. (1955), pp. 257-258.

⁴⁴² La permanence, jusqu'aux années 80 voire plus tard, des cultures maraîchères aux alentours des villes de Hammam Sousse, Akouda et Kalaâ Kebira, notamment de part et d'autres des oueds, est sans doute due à l'entretien de barrages temporaires, les m'gouds, les seguias ou rigoles d'irrigation qui distinguent depuis longtemps les pratiques culturelles de ces terres.

⁴⁴³ Poncet J., op.cit., p 104.

l'espace rural des périphéries de Sousse et des communes voisines, malgré l'émergence d'un début d'abandon de leur entretien par les fellahs.

B-2- Le *meskat* suppose des pratiques collectives

L'étendue, l'importance et la permanence des *meskat* sont liées au fait que ces aménagements sont l'œuvre permanente d'agriculteurs appartenant à des communautés rurales soucieuses du maintien de l'exploitation. Dans le cas des terres agricoles du Sahel, la conservation de la propriété familiale, souvent indivise, a constitué le fondement de la cohésion sociale locale. C'est grâce au statut de ces terres, conjugué avec le consentement familial, voire tribal, que les énormes travaux des *meskats*, exigeants aussi bien en matériel qu'en hommes, ont pu être accomplis. « *Les zones sahéliennes traditionnelles, avec leurs petites propriétés morcelées à l'infini et le plus souvent travaillées par le propriétaire même, sont généralement les mieux protégées contre l'érosion : le cas du Sahel soussien, avec ses terrasses, ses plantations et ses jardins, est des plus typiques* »⁴⁴⁴.

Les aménagements *meskat* sont considérés comme un bien collectif du fait de son appropriation par un groupe social (la famille) formé de plusieurs héritiers. Le caractère individuel, même s'il se présente dans certains cas (appropriation des oliveraies attenantes à l'impluvium par un seul héritier), n'altère pas la règle coutumière de partage et d'accès collectif aux eaux de ruissellement. La dimension sociale du système *meskat* était encore très présente, il y a quelques décennies et elle persiste de nos jours, là où les *meskats* justifient encore d'un entretien permanents. C'est ce que nous avons observé chez certains oléiculteurs qui continuent d'entretenir leurs oliveraies et leurs *impluviums*. La gestion collective des eaux de ruissellement, telle qu'elle nous a été expliquée sur le terrain par des fellahs, nous a été confirmée aussi par des vulgarisateurs de la CTV de Akouda et des enseignants chercheurs de L'ISA de Chott Mariem. Selon un fellah, « *les oliveraies éloignées de l'impluvium et situées en deuxième position bénéficient de leur part des eaux de ruissellement au moyen de rigoles secondaires qui leur acheminent directement les eaux provenant de l'impluvium* »⁴⁴⁵. Dans le cas où des oliveraies sont dépourvues d'impluviums, et afin de se partager les eaux de ruissellement, « *les fellahs (propriétaires de ces oliviers) auront la tâche supplémentaire et régulière de nettoyer toutes les rigoles qui sillonnent l'impluvium pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales* »⁴⁴⁶. Ces pratiques collectives garantissaient la pérennité du système de *meskat* en instaurant la solidarité entre les fellahs. Cette solidarité était au centre de la conscience communautaire des paysans. C'est en tout cas ce que confirmait le géographe Jean Despois selon lequel « *La communauté villageoise a surtout pour base une communauté agraire, ..., des henchirs*⁴⁴⁷ *sont encore possédés collectivement; et même sur ceux qui sont appropriés individuellement, l'empiétement d'un voisin étranger au cheikhat*⁴⁴⁸ *soulève la résistance de tous les habitants. Il est généralement admis que les bêtes du village, que gardent un ou plusieurs bergers, peuvent pâturer sur les terres après les récoltes et, dans une certaine mesure, dans les olivettes elles-mêmes. L'aire ou les aires à battre sont aussi à tous, de même que tout le monde peut utiliser l'eau de*

⁴⁴⁴ J. Poncet, op.cit., p 116.

⁴⁴⁵ Extraits des entretiens réalisés avec un des rares fellahs de Sousse en Octobre 2005.

⁴⁴⁶ Extraits des entretiens réalisés avec un fellah retraité A. K., Novembre 2005.

⁴⁴⁷ Le terme *henchir* ou *hanchir* désigne une unité d'organisation agricole traditionnelle marquée par des agglomérations d'habitat rural appelées douars. Le *henchir* est un domaine de plusieurs hectares qui renferme essentiellement des cultures céréalières mais aussi de l'arboriculture et de l'élevage.

⁴⁴⁸ *Cheikhat*, devenue plus tard *imada*, est une division territoriale de l'espace rural qui désigne la plus petite unité administrative d'un gouvernorat.

certaines puits. Il y a donc une évidente communauté d'intérêts, malgré l'appropriation privée des terres et l'individualisme des gens»⁴⁴⁹.

Les «forêts» de Kalaâ, Akouda, Sidi Bouali ou M'saken sont autant de désignations vernaculaires que les fellahs utilisent pour distinguer les oliveraies de leur région. Des fellahs Akoudois et Hammam-Soussiens interrogés pensent que la qualité de l'huile et les rendements sont étroitement liés à la nature des soins apportés à *l'impluvium* (nettoyage des rigoles) et au bon entretien des olivettes (labours, restauration des *tabias* et des *menfes* (ou déversoirs), fertilisation, taille, etc.). Interrogés à ce sujet, quatre autres fellahs qui se partagent les eaux de ruissellement du même *impluvium* d'un *meskat* situé au Nord-ouest de la ville de Sousse, confirment encore aujourd'hui le caractère collectif de *l'impluvium*. Cette appropriation communautaire des eaux de ruissellement au Sahel, tout comme l'utilisation commune des sources naturelles au Nord ou des eaux dans les oasis au Sud, traduit la solidarité encore persistante au sein des communautés rurales.

Or aujourd'hui, les grands ouvrages hydrauliques de type barrages, lacs collinaires, digues, banquettes, etc., très exigeants en moyens matériels et humains, sont l'œuvre de l'État et non des communautés agricoles. À l'inverse, les *meskats* ont fait appel à une tradition communautaire qui a contribué à la réalisation et la conservation des «deux cents mille hectares⁴⁵⁰ aménagés en "meskats" au Sahel et représentant cinq millions de pieds d'oliviers, soit le dixième de la richesse oléicole nationale⁴⁵¹». Mais, autour de la ville de Sousse et ses communes limitrophes, surtout celle de Hammam Sousse, les oliveraies et les *meskats*, tout comme la tradition des travaux collectifs, sont sérieusement menacée de disparition.

B-3- Le meskat (ou impluvium) planté

B-3-1- Replantations et arrachages des oliviers

Avant les années 1950, les nouvelles plantations d'oliviers au Sahel ont été faites surtout dans les *henchirs* possédés depuis plus ou moins longtemps par les villages en bordure de la steppe (Despois, 1955). Mais le recul des terres agricoles enregistré autour des centres urbains coïncide avec une augmentation des surfaces plantées d'oliviers dans le gouvernorat de Sousse, entre 1960 et 1994.

Pendant la période 1998-2005, la surface moyenne annuelle des nouvelles plantations d'oliviers dans le gouvernorat de Sousse était de 362,5 hectares d'olives à huile et de 16 hectares d'olives de table, avec une densité moyenne de 50 arbres par hectare⁴⁵². Selon la même source, les nouvelles plantations s'effectuent dans le cadre des travaux de CES (conservation des eaux et du sol) notamment dans la délégation de M'saken, située au Sud-ouest de Sousse et qui rassemble à elle seule près de 70 % des nouvelles plantations. Il s'agit de la mise en valeur d'anciennes terres de parcours, affectées depuis quelques années par l'érosion. Face à cette évolution des plantations pour la même période précitée, l'arrachage des oliviers périurbains ou des vieux oliviers devenus peu productifs n'a été que de 16 hectares en moyenne par an dans tout le gouvernorat de Sousse. On plante donc beaucoup plus d'oliviers qu'on en détruit dans ce gouvernorat.

⁴⁴⁹ Despois J. *op. cit.*, p. 334.

⁴⁵⁰ Les deux cents mille hectares plantés d'oliviers aménagés en *meskat* représentent 80 % de toute l'oliveraie sahélienne qui couvre deux cents cinquante mille hectares.

⁴⁵¹ El Amami S. (1983), *op. cit.*

⁴⁵² Source : CRDA de Sousse, section : production végétale, rapports annuels (1998-2005).

La rareté des terres cultivables dans les communes de Hammam Sousse et Akouda explique la stagnation locale des extensions de l'olivier. Ces deux communes périurbaines n'ont enregistré que 0,85 hectares (moyenne annuelle) de nouvelles plantations d'oliviers à huile et 2,35 hectares d'olive de table pour la même période 1998-2005⁴⁵³. Selon la cellule de vulgarisation agricole (CTVA) de Akouda, seulement 100 oliviers dans la commune de Hammam Sousse et 200 oliviers dans la commune de Akouda (soit en tout près de 6 hectares) ont été arrachés pour cause d'urbanisation. En fait l'arrachage n'a concerné que les oliviers gênants comme ceux occupant l'emprise des routes. En revanche, les nouveaux habitants des espaces périurbains s'attachent tous à garder les oliviers à l'intérieur de leur jardin et parfois même ceux localisés sur les trottoirs, (Figure 69).



Figure 69 : Préservation de l'olivier comme arbre d'alignement et d'accompagnement des constructions en périurbain (zone de Chott Mariem).

B-3-2- Surexploitation des *meskats*

Si le début de rupture de l'équilibre du système *meskat* remonte, on l'a vu, au début du XXe siècle, c'est surtout à partir des années 60 que le processus a connu une véritable ampleur, suite à la politique d'incitation à la plantation des arbres. Cela a concerné un territoire agricole où domine la propriété privée⁴⁵⁴.

Les terres de Hammam Sousse et Akouda figurent parmi celles les plus émietées du gouvernorat⁴⁵⁵. La dispersion de la propriété foncière familiale s'est manifestée suite à l'émergence de conflits entre des héritiers de plus en plus nombreux. Survenant lors des

⁴⁵³ Source : CRDA de Sousse, op. cit.

⁴⁵⁴ La petitesse des propriétés de petite taille a eu pour conséquence le morcellement de l'espace.

⁴⁵⁵ CRDA de Sousse, bilan de l'agriculture 2003.

successions, le morcellement des terres a provoqué l'émergence d'exploitations de taille très petite, souvent incapables d'assurer au fellah un revenu convenable.

Le manque de terres cultivables s'est traduit par l'émergence d'une pression sur le sol. Cette pression a été accentuée suite à un appel des pouvoirs publics⁴⁵⁶ (années 1960) encourageant les fellahs à planter davantage d'arbres dans tout le pays moyennant des aides financières. Les fellahs Sahéliens notamment ceux de Akouda et Hammam Sousse se sont confrontés à la rareté des terres cultivables. Cette pénurie en sol agricole a contraint les fellahs soucieux de bénéficier de l'aide financière à planter tous les terrains nus. De fait, les plantations d'oliviers et autres arbres fruitiers ont envahi les *impluviums* réservés à la récolte des eaux de ruissellement, perturbant ainsi le fonctionnement du *meskat* et réduisant l'efficacité du système.

B-3-3- Dégradation des organisations sociales et collectives agricoles

Aujourd'hui, la dégradation des aménagements *meskats* est liée, tant à un début d'abandon de leur entretien qu'au déclin des rapports sociaux et des règles de voisinage. Les règles communautaires qui géraient, jadis, le voisinage des propriétés privées et les protégeaient de toute intrusion d'autrui, se détériorent de jour en jour. Elles sont remplacées par des logiques individualistes dans beaucoup de cas. Le fellah N. Ben C., propriétaire d'une oliveraie éloignée des parcelles maraîchères qu'il exploite dans les périmètres irrigués de Chott Mariem, se plaint des dégâts occasionnés à son *meskat* par le bétail d'un autre fellah dont l'exploitation est beaucoup plus importante. « *Moi, je ne pratique pas l'élevage à l'exception de quelques poules et un mulet de traction. Toutefois, mes oliviers, notamment les tabias, ont été endommagés par le surpâturage du fellah Toutes les fois que je rends visite à mes oliviers, ou bien je trouve le troupeau au cœur de mes oliviers, sinon, j'observe les traces animales et les dégâts occasionnés aux structures du meskat, surtout les tabias. Mes plaintes n'ont pas eu d'échos, ni auprès de lui, ni auprès des services agricoles. C'est quelqu'un de puissant !, ... , par l'argent bien sur. Aujourd'hui je me contente de repousser le troupeau plus loin et de réparer partiellement les dommages ; car, je suis trop pris par le travail des cultures maraîchères et, il n'y a plus une main d'œuvre capable de réparer et soigner convenablement un ouvrage, si difficile et si précis : les tabias* »⁴⁵⁷.

Interrogé sur l'importance des tabias et les dimensions grandes de certains casiers qui peuvent ne renfermer qu'un seul olivier, surtout ceux adjacents à l'*impluvium* ou bien en contrebas d'une piste, le fellah M G explique que « *l'objectif principal était d'accumuler une quantité importante d'eau avant que l'excédent se déverse dans les casiers inférieurs du voisin* »⁴⁵⁸. Cet autre exemple semble confirmer la détérioration des rapports sociaux de solidarité.

⁴⁵⁶ Il s'agit de la loi N° 63-17 du 27 mai 1963 (4 moharrem 1383), portant encouragement de l'Etat au développement de l'Agriculture et notamment son article 6, ainsi que le décret N° 64-80 du 12 mars 1964, réglementant l'encouragement de l'Etat au développement des plantations arboricoles. Cela concerne aussi bien les plantations en sec que celles irriguées. Pour la région de Sousse, l'olivier de table, l'amandier et le figuier figurent parmi les principales espèces recommandées. Selon l'article 2 du décret N° 64-80, - *L'aide de l'Etat pour le développement des plantations arboricoles pourra, être accordée : - Aux propriétaires fonciers exploitant en faire valoir direct ; - Aux exploitants par colonat partiaire, qui peuvent présenter une garantie immobilière e,t - Aux coopératives de production, aux coopératives de mise en valeur et de polyculture, aux coopératives de service aux syndicats, obligatoires de défense des cultures, aux associations d'intérêt collectif et aux associations de développement agricole.* Selon l'article 7 du même décret, *les subventions et prêts peuvent être attribués en nature ou en espèces.*

⁴⁵⁷ Extrait des entretiens réalisés avec le fellah N. Ben C. le : 27 avril 2004.

⁴⁵⁸ Extrait des entretiens réalisés avec un fellah.

A l'échelle locale, les conséquences de la dégradation des *meskats* se sont manifestées par le réveil destructeur des oueds et la perte d'importantes quantités d'eau de ruissellement, redémarrant ainsi l'érosion hydrique des sols et diminuant l'approvisionnement de la nappe phréatique. La dégradation⁴⁵⁹ progressive des productions agricoles est devenue une réalité vérifiable et une question embarrassante qui nourrit le débat sur le devenir de l'agriculture autour de la ville de Sousse et des communes voisines. Suites aux dégâts engendrés par les inondations de 1995, l'élargissement de l'oued El Hammam pendant la deuxième moitié des années 1990 en vue de protéger les infrastructures urbaines de Akouda et de Hammam Sousse à l'amont et celles de la zone touristique à l'aval a engendré la transformation et la perte de 66 hectares de terres agricoles⁴⁶⁰.

Enfin, le phénomène érosif est accéléré, entre autres causes déjà évoquées, par les nouvelles infrastructures urbaines (roades, autoroute, etc.). Traversant les *meskats*, ces aménagements routiers ont perturbé l'écoulement des eaux de ruissellement. Les dégâts des inondations de 1995 qui ont affecté les zones périurbaines de Akouda et Hammam Sousse ainsi que les infrastructures touristiques et celles des périmètres irrigués, montrent clairement les conséquences liées au manque d'entretien des *meskats* et du sol en général. Á moyen terme, c'est l'alimentation de la nappe phréatique, Jadis exploitée au moyen de plusieurs dizaines de puits de surface, qui est en jeu. Les vestiges de ces puits témoignent encore aujourd'hui de la décadence de l'agriculture périurbaine de la commune de Hammam Sousse.

C- Les *meskats* périurbains sont menacés par l'urbanisation malgré une protection forte de l'arbre

L'importance de la culture de l'olivier dans la région de Sousse s'est renforcée par la création d'une filiale de l'institut de l'olivier en vue de promouvoir la dite filière. Un ensemble de chercheurs, ingénieurs et techniciens sont tous impliqués dans des actions de recherche, d'étude et d'expérimentation dans le secteur oléicole, tout en veillant à la protection et à la préservation des ressources naturelles. Ces actions sont menées en collaboration avec les services concernés du Ministère de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques (CRDA et CTV) et les organisations professionnelles (AO, CAS, AIC⁴⁶¹, etc.). Les objectifs convoités concernent, tant la diffusion et la valorisation des résultats de recherche que la mise en œuvre d'actions de vulgarisation et la démonstration des techniques mises au point. Les résultats des actions menées par les différentes structures constituent aussi une sorte d'observatoire sur l'évolution de la filière dans la région.

C-1- Protection de l'olivier en tant qu'arbre productif et patrimoine culturel

L'importance de la culture de l'olivier fait que l'appui des pouvoirs publics ne se limitent pas à la vulgarisation, aux aides diverses et « au paquet » des techniques mis à l'œuvre, en vu

⁴⁵⁹ « Concrètement le résultat de cette dégradation des ouvrages traditionnels se traduit par une rupture de l'équilibre oliveraie/impluvium si important pour le bon fonctionnement des *meskats* ». République Tunisienne, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, RUST VA-PROJEKT, Suède, Plan vert de Grand Sousse – Rapport final, juin 1997.

⁴⁶⁰ Les 66 hectares de terres agricoles transformées sont composés de *senias* réparties de part et d'autre de l'oued. Il s'agit de 20 hectares dans la commune de Hammam Sousse et 46 hectares dans la commune d'Akouda dont 6 hectares formant le quartier 13 des périmètres irrigués de Akouda où les serres et les cultures ont été sérieusement endommagés par les inondations de 1995. Source : rapports d'activité, CTV d'Akouda 2005.

⁴⁶¹ (AO) désigne Associations des oléiculteurs ; (CAS) Coopératives agricoles de service et (AIC) Associations d'intérêt collectif. Les AIC sont instituées pour gérer les ressources d'eau d'irrigation, la conduite des travaux de CES sur les bassins versants, etc.

d'améliorer la production. Ces actions se sont accompagnées d'un cadre législatif en vue de protéger la filière oléicole. En effet, et comparé aux autres cultures, les forêts d'oliviers bénéficient d'une protection singulière vu l'importance de cet arbre, tant dans l'économie du pays que dans la conservation du patrimoine végétal. Les forêts d'oliviers sont classées par la loi agricole de 1983 comme terres de sauvegarde. « *Les zones de sauvegarde couvrent les terres dont la vocation agricole doit être protégée en raison de leur impact sur la production agricole nationale* »⁴⁶². Selon les articles 1 et 2 de la même loi de 1983, les terres agricoles de sauvegarde ne peuvent être utilisées qu'à des fins agricoles et/ou pour des activités liées directement à l'exploitation agricole. Cet appui législatif est de nature à préserver les forêts d'oliviers qui distinguent l'agriculture tunisienne.

C-2- Interdiction de l'abattage et de l'arrachage des oliviers

L'encouragement à la multiplication des plantations d'oliviers a été précédé de la loi de mai 1961⁴⁶³ portant interdiction de l'abattage et l'arrachage des oliviers. Les pouvoirs publics procèdent tant par des incitations à la production que par une législation en vue de protéger le patrimoine oléicole. C'est du moins ce que l'on peut comprendre de la loi de 1961.

En effet et dans son article premier, cette loi interdit l'abattage et l'arrachage des oliviers pour une période de 10 ans, sauf autorisation spéciale délivrée par le Gouverneur. D'autre part et en cas d'autorisation, « *Les arrachages ou abattages ne pourront avoir lieu que pendant les périodes comprises entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars de chaque année* »⁴⁶⁴. Mais l'autorisation reste cependant conditionnée par l'engagement du fellahs de livrer aux services de l'agriculture des souches de culture et des boutures de bonne qualité en vue de réalisation des programmes de plantation. Ces dispositions sont de nature de protéger les oliviers notamment dans le Sahel où l'olivier est très apprécié comme bois de chauffe dont le charbon de bois. Par ailleurs, les contrevenants sont passibles selon l'article 6 de la même loi, d'une amende de 2 à 10 dinars par arbre, et en cas de récidive, d'un emprisonnement de 5 à 30 jours. Même en cas d'autorisation d'arrachage, le refus de livraison des souches ou boutures exigées en application des dispositions de l'article 3 ne résorbe pas la punition⁴⁶⁵.

La modification de la Loi n° 61-20 du 31 mai 1961, notamment ses articles 1 et 6 a donné lieu à une nouvelle loi en 2001⁴⁶⁶. Dans le nouveau texte de l'article premier, on s'aperçoit du maintien de l'obligation d'une autorisation au préalable pour l'arrachage ou l'abattage des oliviers. En revanche, l'article 6 stipule que « *Toute personne ayant abattu ou arraché des oliviers sans autorisation est punie d'une amende allant de 100 à 200 dinars pour chaque arbre abattu ou arraché. En cas de récidive, l'amende sera doublée* »⁴⁶⁷.

On remarque donc que parallèlement aux actions incitatives à la production, les pouvoirs publics se dotent d'instruments réglementaires et législatifs en vue de protéger le patrimoine agricole. L'augmentation du montant des contraventions, passant d'une moyenne de 6 dinars

⁴⁶² Loi N° 83-87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des Terres Agricoles, article 5.

⁴⁶³ Loi n° 61-20 du 31 mai 1961 (17 thoul hidja 1380), portant interdiction de l'abattage et de l'arrachage des oliviers, Journal Officiel de la République Tunisienne, 2-6 jun 1961, V.104, no.22, p.753 (FR).

⁴⁶⁴ Loi N° 61-20 du 31 mai 1961, article 3.

⁴⁶⁵ Loi N° 61-20 du 31 mai 1961, Art. 6. - Quiconque aura abattu ou arraché des oliviers sans autorisation ou aura refusé de livrer les souchets ou boutures exigées en application des dispositions de l'article 3, sera puni d'une amende de 2 à 10 dinars par arbre, et en cas de récidive, d'un emprisonnement de 5 à 30 jours ou de l'une de ces deux peines seulement.

⁴⁶⁶ Loi n° 2001-119 du 6 décembre 2001, modifiant la loi n° 61-20 du 31 mai 1961 portant Interdiction de l'abattage et de l'arrachage des oliviers, Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) N° 98, 1^{er} décembre 2001, Page 4093.

⁴⁶⁷ Loi n° 2001-119 du 6 décembre 2001, article 6, JORT N° 98, 1^{er} décembre 2001, Page 4093.

par arbre arraché sans autorisation en 1963 à 150 dinars en 2001, était une mesure de rigueur qui a permis la protection et la conservation des oliveraies. Durant la période 1995-2005, seulement 8 infractions ont été enregistrées dans la commune de Akouda dont 3 ont été officiellement sanctionnées, explique le chef de la CTV de Akouda⁴⁶⁸. Selon la même source, les fellahs se montrent extrêmement prudents vis-à-vis de l'arrachage des arbres en général et de l'olivier en particulier. « *Même en cas d'obtention de l'autorisation d'arrachage, certains fellahs qui n'arrivent pas à arracher les oliviers autorisés à temps, viennent souvent nous consulter pour s'assurer de la validité de leur autorisation* »⁴⁶⁹. Les arbres fruitiers, tout comme les espèces forestières, sont bien protégés par la loi en Tunisie. « *En 1993, un fellah de Chott Mariem a été contraint de payer une amende suite à l'abattage illégal d'une rangée de cyprès plantée au moyen d'investissements publics. Ce n'est qu'en démontrant que l'ombre des cyprès sont la cause des faibles rendements des cultures que le fellah a été dispensé de payer l'amende* »⁴⁷⁰. Certaines opérations d'arrachage peuvent être tolérées si les services de contrôles s'assurent de la vétusté de l'arbre arraché ou si le fellah envisage le rajeunissement ou le remplacement de ses plantations (exemple : arrachage des vieux amandier improductif pour les remplacer par des plantations d'oliviers).

C-3- Création d'associations des propriétaires d'oliviers

L'importance de la culture de l'olivier en Tunisie a suscité depuis toujours des mesures de protection de la production aussi bien contre l'arrache illégal des oliviers, le pâturage interdit et contre les tentatives de vol de la production. Pourtant, comparé aux autres fruitiers, le vol de la production des oliviers est rare.

Les associations des propriétaires des oliviers constitue à cet effet une des plus vieilles structures professionnelle aux service de l'activité oléicole. Sa mission consiste à mettre à la disposition des oléiculteurs des moyens en vu d'encourager la filière et de protéger le patrimoine oléicole. En effet, l'association des propriétaires des oliviers, une association non gouvernementale, est formée de membres bénévoles qui s'occupent des problèmes des oléiculteurs. L'adhésion à cette association permet aux affiliés de bénéficier d'aides sous forme de fertilisants mais et surtout d'une assurance de la protection de leurs oliveraies contre le pâturage, l'arrachage illégal et la déprédation de la production. Le gardiennage des oliviers est une vieille tradition en Tunisie qui remonte selon Abdelaziz Thâalbi (1920) à la fin du XIX siècle, avant même l'installation du protectorat français en 1881.

C-4- Abandon de l'entretien des *meskats* et conséquences de la pression d'urbanisation

L'abandon de l'entretien des *meskats* n'est pas le facteur unique de la dégradation des olivettes périurbaines, puisque l'urbanisation y participe énormément. L'analyse des cartes topographiques et photos aériennes des années 50-70, montre que l'oléiculture occupait encore les périphéries proches et lointaines des villes de Sousse, Hammam Sousse et Akouda. Ensuite, la comparaison de deux cartes (missions 1958 et 1994) révèle que les terres occupées par les cultures maraîchères sont plus fragiles à la pression urbaine. Les olivettes, plus résistantes au processus urbain semble t-il, ont même enregistré une expansion qui s'est traduite par la plantation des *impluviums*.

⁴⁶⁸ Extrait des entretiens avec Fatma Guin, chef de la CTV d'Akouda, mars 2005.

⁴⁶⁹ Extrait des entretiens avec Fatma Guin, chef de la CTV d'Akouda, mars 2005.

⁴⁷⁰ Extrait des entretiens avec Ahmed Mansour, un vulgarisateur de la CTV d'Akouda, octobre 2005.

La pression urbaine constitue le second facteur de dégradation des aménagements hydrauliques *meskat*, surtout en zones périurbaines. La disparition lente des oliveraies de ces lieux est liée à une avancée progressive et soutenue de l'urbanisation.

Qu'il s'agisse de l'urbanisation réglementaire ou spontanée, les *impluviums*, tout comme les terrains maraîchers, sont les premiers espaces agricoles qui se construisent (Figure 70). L'urbanisation des *impluviums* déstabilise, de fait, le mode de fonctionnement du *meskat*, voire de toute l'exploitation agricole, et expose le *mankâa* planté d'oliviers à un manque d'eau et à une urbanisation future. Toutefois, l'olivier bénéficie, en tant qu'arbre fruitier, d'une mesure de protection (loi de protection des terres agricoles de 1983)⁴⁷¹. Les opérations d'arrachage des oliviers sont soumises, au préalable, à une autorisation, quelque soient les motifs. Si bien que la lenteur des procédures administratives, conjuguées aux conflits de partages des terres entre les héritiers, prolonge la vie de certaines oliveraies qu'on retrouve, encore aujourd'hui, enclavées au milieu des constructions.

Qu'il s'agisse de la périurbanisation de Sousse, Hammam Sousse ou Akouda, les exemples d'urbanisation des oliveraies sont multiples. Dans certains cas, les fellahs vendent clandestinement les *impluviums* après une période d'abandon de leur entretien, tout en conservant les oliveraies. C'est ce que l'on peut observer à Chott Mariem, une localité rurale au nord d'Akouda, de plus en plus prisée par des néo-ruraux d'origine urbaine, en quête de nouveaux lieux d'habitat. Distribuées en tâches, ces constructions privées émergent au milieu des oliveraies comme de nouveaux repères dans un espace promis à une lente urbanisation.



Figure 70 : Début d'urbanisation d'un *meskat* dans l'espace périurbain de Chott Mariem (Sousse Nord) : émergence des constructions sur l'*impluvium* au premier plan et dans les *mankâas* plantés d'oliviers au second plan

C-5- Quelques données socio-économiques révélateurs de l'importance de l'oléiculture traditionnelle en *meskats*

La concurrence des autres secteurs économiques comme le tourisme, l'industrie textile, les transformations qui ont touché les systèmes de production agricole suite à la modernisation de l'agriculture en créant des périmètres irrigués et renforçant la serriculture, ont eu une

⁴⁷¹ Il s'agit de la loi N° 83-87 du 11 novembre 1983, relative à la protection des terres agricole qui stipule dans sons Art. 5 que les terres agricoles sont répartie les terres en trois zones : zone d'interdiction, zone de sauvegarde et zone soumise à autorisation. Les forêts d'oliviers font partie de la zone de sauvegarde.

influence sur les activités agricoles traditionnelles qui ont subi une grande régression. Les olivettes sahéliennes fondées sur le système *meskat* n'ont pas échappé à ces changements. Les ouvrages sont abandonnés par manque de main d'oeuvre, le système lui-même est perturbé par l'envahissement des plantations des impluviums qui étaient consacrés uniquement à la "récolte" des eaux de ruissellement.

Pourtant ce type d'aménagement s'est révélé très adapté aux conditions naturelles de la région et il est en outre un moyen très efficace d'intensification de la production alimentaire, de lutte contre l'érosion et la dégradation du paysage et de protection contre les inondations de l'infrastructure de base et des agglomérations situées tout le long du littoral.

Les pouvoirs publics pourraient, dans le cadre d'un programme d'ensemble, mobiliser les chômeurs et réaliser des travaux d'entretien et de maintenance de ces ouvrages qui représentent le vrai paysage sahélien. L'essentiel de l'investissement à mobiliser pour de telles actions est un "investissement travail". Selon El Amami (1984), les besoins d'entretien et de réparation d'un hectare de *mankâa* ne dépassent pas les soixante journées de travail. Cela nécessite une politique de développement régional intégré et un programme de mise en valeur à long terme pour sauvegarder les ressources naturelles et maintenir, l'équilibre écologique dans ces territoires.

Conclusion

La place prépondérante qu'occupent les « *ghabas* » d'oliviers parmi les cultures du Sahel représente la meilleure manière de valoriser et d'entretenir les terres agricoles. Des techniques hydrauliques singulières ont rendu possible la mise en culture des terres, jadis incultivables à l'état naturel. La création de milieux favorables au développement de l'agriculture n'a été possible que par l'invention de divers systèmes de captage des eaux de ruissellement, notamment les " *meskats* ". Aménagés sur des terrains en pente, le système hydraulique *meskats* consiste à adjoindre aux parcelles cultivées un impluvium situé plus en hauteur et dont les eaux de ruissellement sont orientées vers les oliviers par un système de rigoles. Les rigoles sont faites dans le sens de la plus forte pente et perpendiculairement aux courbes de niveau. L'objectif est de pouvoir diriger les eaux de ruissellement vers les casiers plantés d'oliviers (ou *mankâas*). La partie non cultivée représente les deux tiers de la surface totale, multipliant ainsi par trois la surface de récupération des eaux pluviales.

Aujourd'hui, les *meskats* sont toujours la composante la plus importante de l'organisation du territoire soussien, de la production oléicole et des paysages périurbains et ruraux. Mais, leur répartition territoriale, historiquement très proche des vieux centres urbains, rend fragile leur résistance face à la pression d'une urbanisation de plus en plus étalée et excessivement consommatrice d'espace. La méconnaissance ou la mauvaise prise en compte du système des *meskats* a pour conséquence la mise en péril des oliveraies du fait que, si les oliviers eux-mêmes sont souvent respectés, les impluviums qui permettent leur bonne irrigation sont trop souvent urbanisés.

Les facteurs de la pérennité des *meskats*, qui conditionnent la production des oliviers, ne résident pas seulement dans sa transmission par les sociétés agricoles mais surtout dans leur entretien attentif permanent. Ils ne peuvent pas être considérés uniquement du point de vue de leur dimension technique et utilitaire. À ce rôle fondamental de production agricole et de protection des terres, s'ajoute celui des structures collectives agricoles qui déterminent l'existence des *meskats*, mais aussi les réseaux de solidarité locale. Cependant, la stabilité des

meskats est fragilisée, surtout en zones périurbaines, par les usages non agricoles de construction, mais aussi de loisirs touristiques (promenades). Face à cette pression, les terres plantées d'oliviers sont plus résistantes à l'urbanisation que les terrains maraîchers et les terres incultivables. Conjugée à l'abandon de l'entretien des *mankâas*, l'urbanisation des *meskats* perturbe tout le système arboricole local et accélère le phénomène d'érosion des sols.

Les aménagements hydrauliques en *meskat* ne peuvent être que des œuvres collectives, entretenues et transmises de génération en génération. Elles n'ont pu se maintenir que du fait de la permanence des structures collectives rurales fortes. Néanmoins, ces ouvrages qui se maintiennent encore aujourd'hui, tant bien que mal, semblent ignorés par les acteurs locaux urbains et ruraux. Cette indifférence se manifeste par un manque d'entretien des *mankâas* et par leur destruction. Certaines tabias, indispensables pour la rétention des eaux de ruissellement dans les banquettes, se détériorent, sans aucune intervention de la part des fellahs. La fuite de la main d'œuvre agricole vers d'autres métiers urbains plus rémunérateurs, contribue à l'aggravation de la situation.

Par ailleurs, l'urbanisation des *impluviums* en zone périurbaine se traduit par la destruction des rigoles voire de tout le système hydraulique à l'amont. De ce fait et par manque d'entretien des tabias, la production des oliviers devient faible et aléatoire, ce qui favorise leur urbanisation future.

Il est donc très probable que l'étalement urbain accélèrera l'érosion des sols agricoles et compromettra l'oléiculture périurbaine qui apparaît ainsi condamnée. Faut-il être indifférent à cette évolution sachant que des opérations de replantation dans le gouvernorat la compensent largement ? Ou bien faut-il envisager une véritable oléiculture urbaine à finalité économique, environnementale et sociale (Donadiou, 1998) ? L'action de revalorisation de certains *meskats*, initiée en 1997 par le Plan Vert du Grand Sousse⁴⁷² s'inscrit-elle dans l'idée de reconnaissance et de requalification du patrimoine des *meskats* et des paysages périurbains ainsi produits ? Il se trouve que cette dernière action est inscrite dans un projet de développement durable ayant l'allure d'une réponse au coup par coup. En réalité, la dite action devrait s'inscrire dans un projet ambitieux de planification conservatoire des paysages ruraux de la région urbaine de Sousse.

Si la culture de l'olivier, tout comme les autres filières agricoles, est considérablement réduite dans la commune de Hammam Sousse, il n'en reste pas moins pour les oliveraies périurbaines de Akouda sous influence urbaine forte. C'est ce qu'on peut déduire de l'analyse de la carte de protection des terres agricoles qui dévoile un avenir préoccupant de l'agriculture dans la délégation de Akouda et surtout celle de Hammam Sousse (Figure 71).

En effet, l'analyse des évolutions actuelles de l'espace communal de Hammam Sousse conjugée aux prévisions du plan d'aménagement urbain (PAU) de 1993 montre que ce territoire se transforme rapidement, depuis 1990. Et, rien ne semble freiner l'expansion urbaine aux dépens des terres agricoles. En revanche, dans la commune de Akouda où l'agriculture reste encore plus dynamique, les terres les plus protégées par la loi agricole sont celles les mieux épargnées de l'étalement urbain.

⁴⁷² Sous l'intitulé de projet-pilote agricole, le Plan Vert du Grand Sousse s'est engagé dans des opérations de réhabilitation des ouvrages hydrauliques traditionnels moyennant le concours des agriculteurs intéressés par la réhabilitation des *meskats* et des pouvoirs publics. Le choix a été fait sur des zones périurbaines dégradées moyennant un financement international et ou public. Les Pays-Bas ont financé certains travaux CES réalisés dans le bassin versant de l'Oued Hammam. Source : Plan Vert du Grand Sousse – Rapport final, juin 1997.

Il s'agit surtout des périmètres irrigués et des oliveraies en général. Mais lorsqu'on étudie de plus près l'espace périurbain, on trouve qu'il est occupé tant par les *swani* que par l'olivier. Néanmoins, le PAU classe ces oliveraies périurbaines comme zone sensible à l'urbanisation et non pas comme zone de sauvegarde, tel est le cas des autres oliveraies de l'arrière-pays. Cette nouvelle classification est une étape qui ouvre la voie à un changement futur du statut de ces terres (de l'agriculture à l'urbanisation), sans contraintes réglementaires. L'agriculture reste active dans les territoires périurbains notamment à Akouda, malgré les contraintes qu'elle rencontre. Elle doit son adaptation grâce surtout à la persévérance des fellahs.

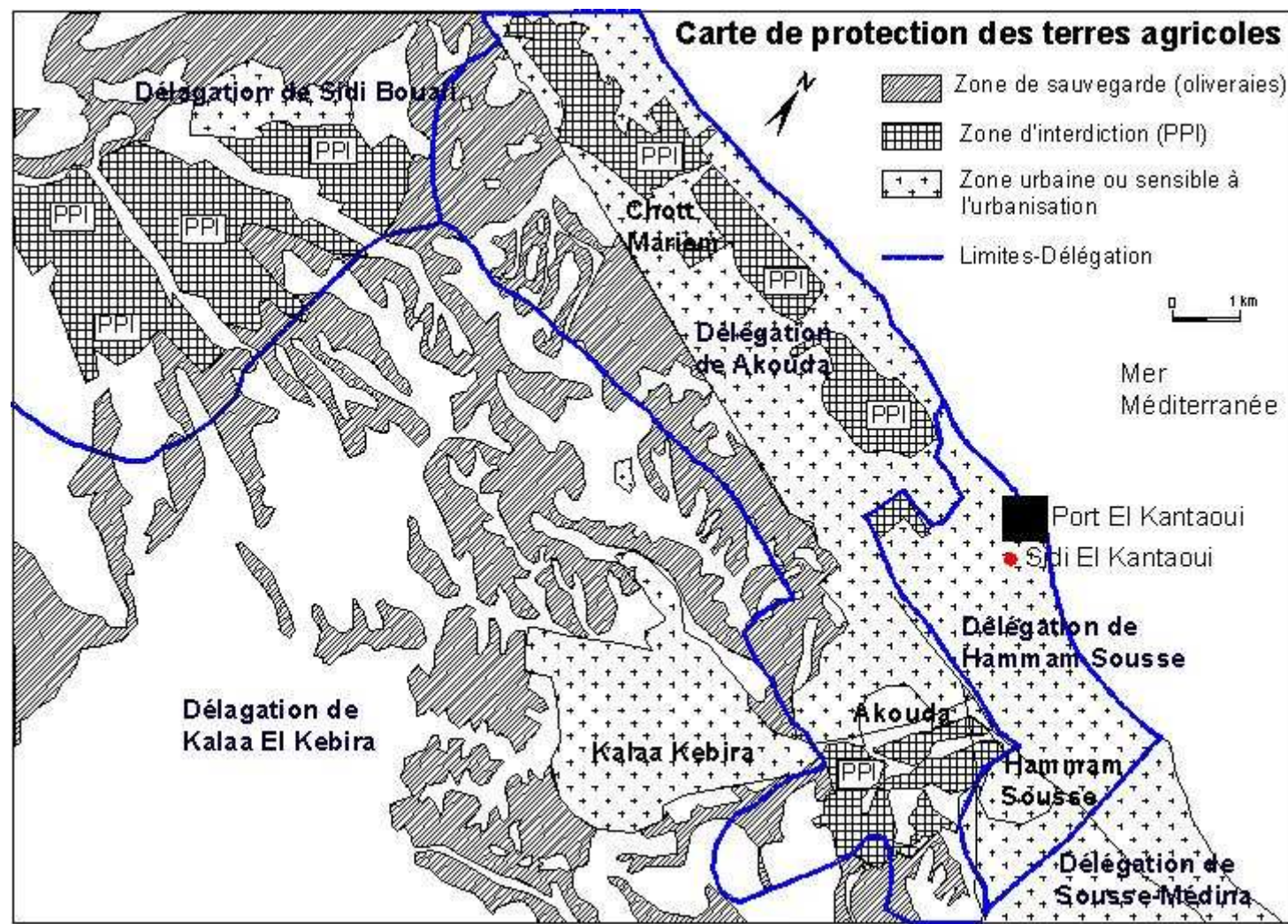


Figure 71 : Carte de protection des terres agricoles, délégations de Akouda et Hammam Sousse (source : photo aérienne (1996) et PAU de Hammam Sousse (2003)).

En effet, la plupart d'entre eux continuent de cultiver comme si l'étalement urbain est un processus éphémère, donc incapable de perturber le fonctionnement de leur exploitation. La proximité de la ville est considérée ici comme un atout aux développements des cultures.

Le paysage actuel des *meskats* est l'œuvre des fellahs d'hier et d'aujourd'hui. Il s'agit d'un patrimoine que les ancêtres ont légué à leurs descendants. Mais ce legs est, dans certains cas, mal conservé par des héritiers absentéistes et/ou opportunistes.

D'autre part, si hier l'olivier est parti à la reconquête des parties les plus basses des collines pour profiter des eaux de ruissellement, aujourd'hui les populations urbaines en quête de paysages dits de nature, sont parties à la reconquête des collines (les *impluviums*) pour profiter d'un maximum de vues agréables sur les paysages agricoles environnants, qui risquent de disparaître.

TROISIEME PARTIE

**STRATEGIES D'ADAPTATION DES SYSTEMES
DE PRODUCTION AGRICOLE AU CONTEXTE PERIURBAIN**

Stratégies générales d'adaptation à la périurbanité

Certains fellahs associent tradition et modernité en utilisant le système de production traditionnel pour les olivettes et le système de production moderne et intensif pour les cultures maraîchères ou l'élevage. Les oléiculteurs sont les seuls fellahs dont l'exploitation peut être considérée comme spécialisée dans une seule filière comme dans les grandes cultures céréalières du nord du pays.

Par ailleurs, les différentes cultures pratiquées sont liées aux conditions climatiques et à celles du marché ainsi qu'aux changements géographiques des espaces périurbains. Qu'il s'agisse des agricultures traditionnelles ou modernes, les fellahs adoptent des stratégies dictées le plus souvent par les influences de la proximité urbaine et des possibilités d'écoulement de la production. La disparition de certaines cultures comme les variétés locales de cucurbitacées et l'introduction de nouvelles variétés plus productives sont dictées, non seulement par les orientations agricoles de l'État mais ils sont largement appuyées par des stratégies diverses, émanant généralement de l'initiative individuelle du fellah. Ces stratégies, souvent orientées par les possibilités financières et les ambitions futures du fellah, sont au centre de la consistance ou de la fragilité de l'activité agricole en zones périurbaines.

Classification des fellahs selon le type de l'exploitation

En se basant sur certains critères distinctifs comme l'importance des cultures pratiquées, il est possible d'envisager l'existence de trois groupes de fellahs : les oléiculteurs qui peuvent pratiquer un peu de maraîchage d'autoconsommation, les oléiculteurs-maraîchers et les maraîchers qui vendent leurs produits sur les marchés, mais en se réservant une partie pour leur autoconsommation.

On discerne que la plupart des exploitations dans les communes étudiées ne sont pas d'un seul tenant. Cela leur a permis d'appliquer le système de production traditionnel pour certaines cultures comme l'olivier et le système de production moderne et intensif pour les cultures maraîchères et/ou l'élevage. Il est donc exceptionnel de trouver des exploitations spécialisées dans une seule filière, même si la pratique de la monoculture comme l'olivier laisse entendre la spécialisation. Cela s'explique par la dispersion de la propriété familiale, produite à son tour par un legs souvent éparpillé.

Les oléiculteurs sont en général des pluriactifs qui pratiquent un maraîchage marginal. Les oliviers, dérivés d'un héritage en général, ont pour rôle essentiel l'approvisionnement de la famille en huile. Dans ce cas, les oliviers ne bénéficient que d'un investissement minimum (très peu de labour et peu ou pas de fumier). Ces fellahs se sont contentés de ce que leurs aïeux leur ont légué, sans pour autant poursuivre convenablement l'entretien de ce patrimoine. Les *impluviums* sont peu ou pas du tout entretenus, tout comme les tabias qui se dégradent progressivement et perdent leur fonction essentielle, la rétention des eaux de ruissellement au profit des oliviers.

Qu'il s'agisse de l'oléiculture en sec (*meskat*) ou celle irriguée (dans les *swani* et les PPI), elles répondent, en retour, à des stratégies multiples (commerciales, foncières ou patrimoniales) que chaque fellah adopte selon ses besoins socio-économiques. La proximité

urbaine, les gênes, le vieillissement de certains fellahs et/ou l'absence de successeurs ne cessent d'influencer ces stratégies. Les opportunités de la plus-value foncière, la sécurisation alimentaire ainsi que les ambitions de la conservation et de la sécurisation de la propriété foncière pour les descendants sont autant de paramètres qui déterminent les différentes stratégies.

A- Stratégies foncières d'adaptation des exploitations

La prédominance des terres *melk* (propriété privée) sur l'ensemble du territoire côtier a rendu difficile l'extension des terres cultivables au profit des fellahs sahéliens ; à l'exception des quelques *henchirs* exploités collectivement par des communautés rurales (Despois, 1955). Les terres les plus importantes se localisent dans l'arrière-pays du Sahel. Ce sont des terres collectives exploitées par les nomades de la Basse Steppe. L'emprise des Sahéliens sur ces terres, quoique assez rare, commence à se faire observer depuis que les fellahs ont commencé à vivifier ces terres par le contrat de la *m'gharsa*⁴⁷³. La culture de l'olivier s'est étendue sur plusieurs milliers d'hectares de terres jadis cultivées en céréales ou qui étaient de simples parcours des transhumants nomades de la Steppe. Ce système de production a permis à plusieurs fellahs Sahéliens de devenir plus tard propriétaires de la moitié des terres exploitées par le système de *m'gharsa*.

Par ailleurs, la situation foncière des terres collectives de l'arrière pays de Sousse est restée longtemps imprécise et soumise à *des désordres fréquents, vu la faiblesse et l'arbitraire du pouvoir central* (Despois, 1955). L'empiètement sur les terres voisines est devenu coutumier. Les mouvements de cheptels pour cause de sécheresse ou de famine sont des préalables pour s'emparer des terres voisines. « *La plantation de cactus était aussi un procédé fréquent pour prendre pied sur une terre voisine* »⁴⁷⁴.

A-1- Rôle de la propriété privée dans la conservation des terres agricoles au Sahel de Sousse

La propriété privée qui distingue les terres du Sahel de Sousse est liée à l'ancienneté de la vie, tant citadine que rurale. « *Dans le Sahel, la propriété est certainement privée depuis qu'il est planté d'arbres, c'est-à-dire sans doute depuis près de deux millénaires* »⁴⁷⁵, écrit Jean Despois. L'appropriation de la terre suite à sa plantation était une condition préalable à la sédentarisation du Sahélien. Parallèlement, le morcellement des terres et la petitesse de la propriété foncière sont, sans doute, la conséquence du nombre sans cesse croissant des populations qui vivent de l'agriculture. Le marquage des limites de la propriété traduit bien la valeur que détient un sol cultivable chez les communautés rurales sahéliennes.

Outres les terres d'ancienne appropriation et qui sont plantées d'oliviers pour la plupart, il existe des *henchirs* aux confins du Sahel de Sousse dont l'appropriation remonte à la première

⁴⁷³ A Sfax, les extensions des oliviers sous le protectorat « *ont été plantés en association entre les propriétaires et les ouvriers Sfaxiens, liés par un contrat qu'on appelle le contrat de m'gharsa. Le propriétaire fournit le terrain et des avances en argent, 2 francs par pied d'olivier à planter. L'ouvrier fournit le cheptel, fait la plantation et l'entretien à ses frais jusqu'au jour où elle commence à donner un produit suffisant pour couvrir ses dépenses. C'est ordinairement vers la dixième année. Alors on partage l'olivette en deux, le propriétaire en prend une moitié et l'ouvrier l'autre, après avoir remboursé les avances qu'il a reçues. S'il ne peut les rembourser en argent, il s'acquitte en abandonnant une part de sa moitié* ». In Abdelaziz Thaâlbi, *La Tunisie martyre*, Paris, Jouve et Cie éditeur, 1920, p. 112.

⁴⁷⁴ J. Despois, op. cit., p. 270.

⁴⁷⁵ J. Despois, op. cit., p. 281.

moitié du XXe siècle. Ces grands domaines (les *henchirs*) dont quelques uns sont régis par le régime des *habous*, sont exploités collectivement comme terres de labour et de pâturage. La rareté des terres domaniales et/ou collectives a transformé les *henchirs* en un bien foncier, seul capable de réorganiser la propriété en vue de satisfaire les nécessiteux des ruraux de la région de Sousse. C'est ainsi que le pouvoir central avait concédé et partagé les 600 hectares de *henchir* El Foukaïa, sis à l'extrême Nord de la région de Chott Mariem, à 460 familles de la bourgade rurale de Hammam Sousse (Despois, 1955). *Henchir* El Foukaïa était considéré comme un rêve pour les villageois hammam soussiens, démunies de terres. « *Ce don avait concerné tous les garçons, même les nouveaux nés* », selon un fellah, ce qui a permis à tous ces villageois de bénéficier d'une terre à cultiver à Foukaïa. Aujourd'hui, les hammam soussiens, surtout ceux qui avaient bénéficié de cette offrande, ne cessent de s'identifier par rapport à ce territoire par un dicton qui circule sur toute les lèvres : « *n'est pas hammam-soussien et n'en est pas un celui qui ne possède pas une terre à Foukaïa* ».

Lors de nos entretiens avec les fellahs hammam soussiens et en réponse à la question « *avez-vous une terre à Foukaïa ?* », tous ceux qui sont propriétaires dans cette localité prononçaient le dicton avant même la confirmation de la possession d'une terre à Foukaïa. Cette réaction traduit bien un désir de distinction et de confirmation de l'identité de l'individu. Ce sentiment se confirme de jour en jour, au fur et mesure que les migrants (urbains et ruraux) débarquent sur Hammam Sousse et la choisissent, tant comme lieu de résidence que comme point d'insertion sociale. Par ailleurs, le dicton précité montre à quel point le foncier est porteur d'une valeur sociale qui permet aux villageois, devenus actuellement des urbains, de s'identifier au territoire agricole et de prononcer avec fierté leur origine rurale.

Par ailleurs, les Hammam-Soussiens accordent à la propriété foncière et à l'activité agricole une grande importance. En effet, et outre le rôle économique de la propriété foncière, elle est considérée pour ces fellahs comme un facteur déterminant de leur insertion sociale, de leur statut de fellah, de leur appartenance au territoire et de leur identité territoriale. Cultiver pour vivre n'était pas la seule motivation des fellahs. Ils travaillaient la terre tout en pensant à la pérennisation des cultures et à la sécurisation de la propriété foncière. Les maigres récoltes de céréales, une agriculture essentiellement pluviale, pratiquée dans une région à pluviométrie capricieuse, a poussé les fellahs à développer des stratégies de sécurisation de leurs terres, faute de quoi, l'abandon des cultures peut se traduire par la perte du droit de propriété. « *Sur ces terres les gens ne cultivent pas n'importe où ni n'importe comment, écrit Despois, ils labourent généralement les mêmes champs; une surface non cultivée pendant deux années passe à un nouveau bénéficiaire* »⁴⁷⁶. En effet, les plantations des oliviers constituent en fait un moyen de sécurisation de la propriété foncière, annonçant de fait le stade final de l'appropriation privée des terres. Ce stade est déjà complètement atteint sur les diverses parties de *henchir* Laya que se partagent les habitants de Sousse, de Kalaâ Sghira et de Zaouïa de Sousse (Despois, 1955).

Dans la commune de Hammam Sousse, la rareté du sol cultivable était liée à l'exiguïté de l'aire communale⁴⁷⁷ (Figure 72), ce qui a constitué, depuis longtemps, un handicap au développement de l'agriculture. Ces conditions géographiques expliquent le recours des paysans Hammam-Soussiens à cultiver souvent des terres localisées en dehors de leur commune.

⁴⁷⁶ J. Despois, op. cit., p. 281.

⁴⁷⁷ Avant son extension à 20 km² en 1978, la commune de Hammam Sousse ne couvrait que seulement deux km².

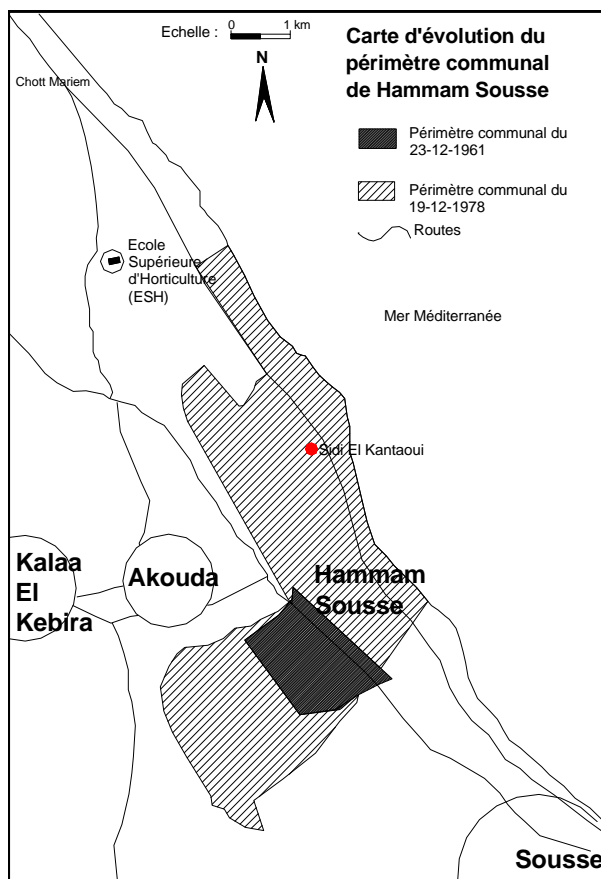


Figure 72 : Agrandissement du périmètre communal de Hammam Sousse en 1978.

Selon un vieux fellah, jusqu'aux premières années de l'Indépendance, beaucoup de Hammam-Soussiens étaient encore des ouvriers agricoles ou des fellahs locataires chez des propriétaires soussiens. Ce n'est que plus tard qu'ils sont devenus propriétaires par acquisition ou par le système de *m'gharsa*.

Il ressort de cette analyse que la plupart de la propriété foncière dans la région de Sousse est privatisée depuis très longtemps ; avant même la colonisation du pays en 1881. Néanmoins, cette appropriation précoce des terres agricoles semble davantage liée à des genres de vie anciens. C'est sans doute parce que les sahéliens « *sont villageois et arboriculteurs*⁴⁷⁸ depuis des siècles que leur pays apparaît comme un puzzle de propriétés privées »⁴⁷⁹.

A-1-1- Des stratégies foncières imposées par la pression urbaine

Les *swani* (ou *senias*) modernisées, notamment celles localisées dans les PPI, sont celles les plus protégées par les lois agricoles et celles dont les fellahs sont constamment encouragés (subventions, accessibilité aux crédits, vulgarisation, etc.).

À l'inverse, les *swani* traditionnelles restent dans des conditions de production assez précaires. Dans ces *swani*, les maraîchers sont sous une double influence. En effet, on constate que, d'une part, ils sont confrontés à la pression urbaine qui leur fait vendre leurs terres ; d'autre part, si cette situation est à elle seule capable de fragiliser leur métier, la réaffectation du sol agricole en réserve foncière pour de futures extensions urbaines ne fait qu'augmenter la crainte des fellahs. Certains fellahs ont déjà vendu quelques parcelles à construire avant que l'expropriation ne les rattrape. Pour d'autres fellahs dont les enfants travaillent dans des secteurs urbains, la poursuite des cultures relève d'une stratégie de

⁴⁷⁸ Dans son ouvrage *l'Afrique Blanche*, J. Despois réécrit en 1958 et à sa manière le prodige de la paysannerie Sahélienne. Il note à ce propos : « Là et là seulement, parmi des plaines et de molles collines, se multiplient des villages aux maisons fortement agglomérées et peuplés chacun de plusieurs centaines et souvent de plusieurs milliers d'habitants. Là seulement vivent des gens pour qui le jardinage, la culture de vergers et surtout de vastes olivettes sont une ressource plus importante que les céréales et l'élevage. Là seulement la propriété est depuis longtemps privée et morcelée. Là seulement - en dehors des agglomérations de montagne et des ksours - on rencontre des sociétés de paysans semblables à celles d'Europe, fortement attachées à leurs villages, à leur terre, à leurs arbres. In, J. Despois, *Pays d'outre-mer, quatrième série de géographie, l'Afrique Blanche, tome premier, l'Afrique du Nord*, presse universitaire de France, Paris, 1958, P. 327.

⁴⁷⁹ J. Despois, op. cit., p. 285

sécurisation provisoire, de la propriété foncière. Ici, les fellahs sont extrêmement informés sur les évolutions du statut de leur terre ainsi que celles des voisins. « *Je continue de cultiver et de diversifier mes cultures comme il y a 30 ou 40 ans passés, bien que je suis au courant des futurs changements de mes terres* », disait le fellah Hamrouni. « *Nous étions informé par les autorités municipales que personne ne pourrait vendre avant l'établissement du plan d'aménagement urbain définitif. D'ailleurs, ça ne va pas tarder, peut-être c'est dans une année ou deux que cela aura lieu. Mais je continue de cultiver comme si rien ne va changer. Car, à mon âge (83 ans). J'ai assez travaillé mes terres et la production était toujours bonne. Mais si des changements auront lieux, je partagerais l'exploitation entre mes enfants qui travaillent en ville et c'est à eux de décider de l'avenir de leurs parts* »⁴⁸⁰. D'ailleurs, selon un éleveur sans terre, dans les *swani* un peu reculées à l'Ouest de la route touristique, certains spéculateurs fonciers, bien informés sur les premières études du plan d'aménagement urbain non encore approuvé, se sont engagé depuis un moment à jouer le rôle de *samsar* (intermédiaire) en vendant des lots et à des prix variables selon l'emplacement du lot par rapport à la voirie projetée. Du coup, le prix a doublé en 5 ans, passant de 100 dinars le mètre carré en 2000, à 200 dinars en 2005.

A-2- Stratégies foncières d'adaptation actuelles

A-2-1- Acheter à l'extérieur de la commune

Sur les 35 fellahs enquêtés, 29 d'entre eux sont propriétaires de leur terre dont 19 par héritage et 8 par acquisition. Seulement 3 fellahs sont des métayers et trois autres sont locataires. Cette situation illustre bien la dominance de la propriété privée qui distingue le foncier périurbain des communes de Hammam Sousse et Akouda, voire celui de la région de Sousse en général. La raréfaction et l'émiettement de la propriété foncière ont rendu impossible les possibilités d'extension de la culture de l'olivier dans les deux communes étudiées. Le manque des terres cultivables s'est traduit par des difficultés d'accès au sol ce qui a poussé les fellahs akoudois, à partir des années 1960, à planter les oliviers sur les impluviums (on l'a vu) et dans les ravins et les lits des oueds (Figure 73). Pour les Hammam-Soussiens, ils se sont confrontés à d'énormes difficultés voire à l'impossibilité d'accès au foncier dans leur commune. Certains d'entre eux disposant de moyens financiers suffisants pour s'acquérir de nouvelles terres à cultiver sont partis à la recherche de ces terres en dehors de leur commune.



Figure 73 : Des ravins plantés d'oliviers dans la zone de Chott Mariem (commune de Akouda)

⁴⁸⁰ Extraits des entretiens avec un fellah Hammam-Soussien, avril 2004.

La plupart des oléiculteurs Hammam-Soussiens se sont réfugiés dans les communes voisines (Hergla, Sidi Bouali, Akouda, Kalaâ El Kebira) pour pratiquer l'agriculture notamment la culture de l'olivier. Il s'agit souvent de propriétés acquises auprès de fellahs absentéistes ou des retraités sans successeurs, selon un Hammam-Soussien. L'éloignement de l'oliveraie n'a jamais été un handicap, selon lui du fait que l'olivier est une culture rarement exposée à la déprédation. L'absence de l'élevage extensif est aussi un autre avantage qui préserve les oliviers contre les dégâts du bétail errant.

A-2-2- Près de l'agglomération : abandonner l'entretien, mais récolter

La stratégie de développement et/ou de conservation-transmission du patrimoine concerne tant des exploitations de Akouda que Hammam Sousse. La plupart des exploitations ont bénéficié d'un patrimoine foncier par transmission successorale. Mais on assiste, depuis près de deux décennies, à l'émergence de stratégies spéculatives qui concernent particulièrement les oliveraies sous influence urbaine forte. En effet, la plupart des fellahs adoptent une stratégie d'abandon total ou partiel de l'entretien des oliviers, dans l'attente d'une possibilité de changement du statut des terres de l'agriculture à l'urbanisation. Malgré cela, ces mêmes fellahs continuent de profiter de la production tout en ouvrant les impluviums à la vente sous forme de lots de construction. Le maintien des oliviers le plus longtemps possible dans les espaces de la périurbanisation émane parfois d'une difficulté d'arrachage des oliviers⁴⁸¹. Pour d'autres propriétaires, ils acceptent de vendre leurs olivettes aux spéculateurs fonciers ou à des particuliers par crainte d'expropriation. Les nouveaux acquéreurs, dépourvus de permis de construire, adoptent eux aussi deux types de stratégies. Certains gardent leur lot en tant que terre agricole jusqu'au jour où il y aurait un changement d'usage pour pouvoir construire. D'autres, plus pressés, clôturent clandestinement la propriété par un mur pour échapper au contrôle des pouvoirs publics, notamment les autorités municipales, avant d'arracher les oliviers se trouvant dans l'emprise de la villa.

On constate en fait que les stratégies des oléiculteurs périurbains sont liées à plusieurs facteurs dont la localisation par rapport à la ville. En effet, les olivettes les plus proches des espaces urbanisés sont les plus exposées à la vente, même si une exploitation précaire persiste jusqu'à la vente. En revanche, les olivettes localisées dans l'arrière-pays proche se conservent mieux, même si l'entretien reste imparfait.

A-2-3- Dans l'arrière-pays : conserver

Les olivettes de l'arrière-pays sont moins soumises à l'influence urbaine. Les oléiculteurs, dont certains sont des retraités ou proches de la retraite, peinent à trouver un successeur, surtout membre de la famille, qui pourrait prendre en charge l'oliveraie. Car, les jeunes d'aujourd'hui travaillent en ville et se désintéressent davantage de l'agriculture. Pourtant, les oléiculteurs maintiennent le patrimoine d'oliviers comme une sorte de sécurité foncière en vue de sa transmission à leurs descendants. Pour certains pluriactifs moins jeunes, il s'agit aussi d'une alternative de repli en cas de perte d'emploi ou après la retraite. « *Mois je n'avais qu'une dizaine d'oliviers obtenus par héritage, localisés dans l'arrière-pays, disait un fellah hammam-soussien. En 1985, j'avais acheté un hectare mitoyen, planté de quelques oliviers et de vieux amandiers. J'ai arraché les amandiers, très vieux, et j'ai planté des oliviers, des grenadiers et des figuiers. Aujourd'hui, je n'achète plus du marché, ni huile d'olive, ni grenades, ni figues. Je me sens bien dans mon exploitation. Je cultive quelques légumes*

⁴⁸¹ L'arrachage des oliviers est strictement interdit par la loi, sauf autorisation.

d'autoconsommation malgré le degré de salinité élevé du puits. Je pense que j'ai bien préparé ma retraite en vivant avec la nature »⁴⁸².

Les olivettes des l'arrière-pays semblent donc plus sécurisées par les préoccupations de patrimonialisation. Toutefois, les tendances actuelles de l'étalement urbain dévoilent un début d'urbanisation des oliveraies périurbaines, même les plus éloignées de la concentration des populations. Ces mutations font croire que la préservation des terres plantées d'oliviers, potentiellement valorisables par une vente en terrain à bâtir, peut aussi être issue d'une stratégie d'attente d'un changement du statut de ces mêmes terres. D'ailleurs, l'urbanisation actuelle de la propriété privée agricole des deux communes, est en partie liée aux stratégies foncières des fellahs périurbains. Profitant de la faiblesse des pouvoirs publics à appliquer convenablement les lois de protection des terres agricoles, certains fellahs incités par la plus-value foncière, n'ont pas hésité à vendre illégalement des parcelles plantées d'oliviers, parfois dans des terres strictement défendues de construction comme les périmètres publics irrigués.

B- Stratégies de localisation des exploitations agricoles

Les stratégies d'adaptation des oléiculteurs-maraîchers sont liées à des facteurs socio-économiques dissemblables, mais qui orientent les choix des fellahs. Parmi ces facteurs on trouve la localisation géographique de l'exploitation, la proximité urbaine, le type des cultures pratiquées, les facteurs de production et de commercialisation, l'âge du fellah, etc.

Dans le chapitre 3 de la deuxième partie, nous avons constaté que la typologie de l'agriculture est liée à des facteurs naturels (climat, nature du sol) et d'autres socio-économiques (statut de l'exploitation, moyens financiers du fellah, disponibilité de l'eau d'irrigation). Toutes ces conditions réunies conjuguées aux nouveaux changements géographiques générés par les extensions urbaines influent sur les stratégies des fellahs dans l'exercice de leur métier. Les stratégies d'adaptation des oléiculteurs-maraîchers sont définies par la localisation qui impose le type de culture. En effet, nous avons pu identifier trois types d'exploitations dont l'importance varie selon la localisation, la taille et les cultures pratiquées : les *chatts*, les *senias* et les *ghabas*⁴⁸³. Se sont les deux dernières (*senia* et *ghaba*) qui intéressent le groupe des oléiculteurs-maraîchers.

B-1- Les exploitations de la première frange littorale

En interrogeant les fellahs sur la localisation de leur domaine, nous avons constaté que les oléiculteurs-maraîchers pratiquent dans des *senias* et/ou des *ghabas* situées au-delà de la première frange littorale où persistent encore les quelques *chatt et wilja*.

Selon la répartition géographique que nous avons établie, la première frange littorale désigne tous les espaces, agricoles ou non, situés entre la plage et la route touristique. La largeur de ce ruban oscille entre 100 et 300 mètres. Les *chatts et wiljas* occupent la première partie de ce ruban tout au long de la plage avec une profondeur qui dépasse, par endroit, les 100 mètres. Le reste de l'espace est occupé par des *senias* qui se développent jusqu'à la route⁴⁸⁴ touristique Sousse-Hergla. Quelques unes de ces *senias*, enclavées par des constructions, sont

⁴⁸² Extrait des entretiens avec un fellah (ancien fonctionnaire) de Hammam Sousse qui entame sa troisième année de retraite et qui fait partie des personnes avec lesquels nous nous sommes entretenus en dehors de l'échantillon de l'enquête principale.

⁴⁸³ Nous avons adopté cette classification pour couvrir tous les types des agricultures qui se développent dans le périmètre d'étude. Cela provient aussi du fait que la classification officielle : zone des PPI, zone HP (hors périmètre irrigués) et *ghaba* exclut les cultures des *chatts*. Pourtant, on trouve aujourd'hui encore des fellahs qui cultivent ces petites exploitations de front de mer.

⁴⁸⁴ Cette route constitue d'ailleurs la limite physique entre l'agriculture traditionnelle de front de mer et les cultures intensives des périmètres irrigués de Chott Mariem.

encore cultivées de maraîchage en intercalaire avec des fruitiers (oliviers, figuiers, grenadiers, cognassiers, mûriers, etc.).

Dans cette première frange littorale, nous avons rencontré sept fellahs Hammam-Soussiens et deux akoudois qui entretiennent encore leurs *swani*. Il s'agit d'exploitations dont la taille moyenne est de 0,3 hectares à Hammam Sousse et de 0,5 hectares à Akouda. Dans les deux cas, la stratégie des fellahs est identique : cultiver et attendre l'occasion de vendre à un prix intéressant. Certains de ces fellahs continuent à entretenir leurs *swani* et olivettes comme si les constructions ne sont là que pour être mieux valorisées. C'est le cas des *wilja* et *senia* de la famille Guidr, situées à l'intérieur du complexe touristique d'El Kantaoui ou bien celles de Tantana, en face de l'ISA Chott Mariem (Figure 74). Actuellement, le reliquat de cette agriculture, devenue de fait urbaine, participe à la diversité des espaces ouverts et des paysages de la bande littorale entre Kantaoui et Chott Mariem.



Une parcelle cultivée de céréale (orge) juxtaposant une oliveraie, exploitation de G.J. (Kantaoui)



Tabia d'une olivette stabilisée par du figuier de barbarie, exploitation G.J. (Kantaoui)



Olivette profitant des eaux de ruissellement récupérées de la route touristique, exploitation G.J. (Kantaoui)



Olivette juxtaposant des swani et wiljas transformées en lotissement, (Tantana–Chott Mariem)



Une olivette (à Kantaoui) enclavée entre les hôtels et isolée du reste de l'exploitation par la route touristique

Figure 74 : Paysages de l'olivier dans les swani périurbaines en front de mer

B-2- Les exploitations de la deuxième frange littorale

B-2-1- Les cultures pratiquées

Les exploitations des oléiculteurs-maraîchers occupent la deuxième frange littorale, les berges des oueds et les alentours des villes de Hammam Sousse et Akouda où domine le type *senia*. Il s'agit d'exploitations conduites selon le modèle de culture traditionnel (mi sec mi irrigué). Mais depuis le début des années 1970, certaines *senias* où dominent les plantations d'oliviers ont été modernisées suite à l'aménagement des périmètres irrigués, surtout à Chott Mariem.

B-2-2- Importance de la proximité de la ville dans le développement des *senias*

Les *senias* de la deuxième frange littorale ainsi que celles de la ceinture périurbaine se distinguent par une polyculture basée sur le maraîchage (notamment les légumes-feuilles) et de l'arboriculture (olivier en particulier) à usage domestique⁴⁸⁵ dans la plupart des cas.

Tableau 21 : Cultures pratiquées en fonction de la taille des exploitations

	Hammam Sousse		Akouda		Les deux communes
	Nombre de fellahs	Taille moyenne des surfaces cultivées (en ha)	Nombre de fellahs	Taille moyenne des surfaces cultivées (en ha)	Total fellahs
Seulement des cultures maraîchères	7	0,9	9	1,2	16
Oliviers et autres fruitiers, maraîchage et petit élevage	7	1,5	5	2,5	12
Maraîchage et petit élevage	1	0,4	1	0,7	2
Olivier et maraîchage	-	-	5	2	5
Total	15	-	20	-	35

Dans la commune de Hammam Sousse où les fellahs continuent de pratiquer une agriculture traditionnelle, les *senias* sont devenues de plus en plus rares. Les quelques unes encore cultivées se caractérisent par une polyculture où domine l'olivier. Près de la moitié des fellahs interrogés (7 sur 15) affirment cultiver en moyenne 1,5 hectares d'oliviers⁴⁸⁶ et les autres s'adonnent surtout aux cultures maraîchères. Il s'agit généralement de fellahs vieux, pour lesquels l'agriculture constitue la ressource économique principale. Généralement, ce sont les cultures maraîchères qui assurent des revenus réguliers au fellah, puisque la production de l'olivier, quoique importante pour bon nombre d'entre eux, elle est destinée, en premier, à l'approvisionnement de la famille en huile. Le surplus de la production, si modeste soit-il, est souvent vendu pour réguler les revenus assurés par les autres cultures.

⁴⁸⁵ Les cultures maraîchères pratiquées sont les suivants : laitue, pomme de terre, blette, céleri, poivron, poireau, chou rave, corète, betterave potagère, fève, tomate, piment, alors que l'arboriculture concerne essentiellement l'olivier mais on trouve aussi d'autres fruitiers comme les agrumes, le mûrier, le figuier, le grenadier, le cognassier, le raisin, l'amandier, etc. ; représentés parfois par un ou deux arbres par espèce dans chaque *senia*.

⁴⁸⁶ C'est dans les 1,5 ha qui représente l'oliveraie que se pratique le reste des cultures en intercalaire. Dans les *senias* traditionnelles urbaine et périurbaine, le maraîchage et l'arboriculture fruitière (oliviers, grenadier, figuier, mûriers, etc.) sont des cultures pratiquement indissociables.

Pour les fellahs d'Akouda cultivant dans cette même deuxième frange, leurs *senias* se caractérisent par les cultures intensives. C'est bien tout au long de cette deuxième frange littorale qu'ont été aménagés les PPI de Chott Mariem sur d'anciennes oliveraies et *senias* comme *swani* El Adhari. Cette frange était considérée, il y a 20 ans, comme la plus propice aux cultures de primeurs dans la région. Les autres *senias* intensifiées sont celles de *chatt Erromman* entre Akouda et Hammam Sousse et dont l'importance s'est amoindrie ces dernières années sous l'effet de la spéculation foncière⁴⁸⁷. Le rôle de ces *senias* dans l'approvisionnement de la ville en produits alimentaires frais reste important malgré l'influence de l'étalement urbain qui a engendré la construction de certaines parcelles.

Sur les 20 fellahs akoudois interrogés, 9 pratiquent seulement des cultures maraîchères, 5 pratiquent des cultures maraîchères et de l'arboriculture fruitière, surtout l'olivier et le grenadier et 5 autres pratiquent des cultures maraîchères, de l'arboriculture fruitière et quelques élevages⁴⁸⁸. Pour ces fellahs, le métier d'agriculteur constitue l'activité principale de 80 % d'entre eux. Néanmoins, la pratique d'une activité secondaire non agricole commence à intéresser certains fellahs. Cela se traduit souvent par la pratique d'une agriculture parfois marginale. D'autre part, la cession de terrains illégalement pour l'urbanisation et le développement de la friche, sont autant d'indices parmi d'autres qui expliquent l'émergence des stratégies individuelles annonciatrices d'un début d'abandon du métier d'agriculteur pour certains. Pour d'autres fellahs, le maintien du métier d'agriculteur s'explique par une recherche incessante de l'extension de l'exploitation en louant de nouvelles terres chez des fellahs âgés ou absentéistes.

B-3- Stratégies d'adaptation des exploitations au-delà de la deuxième frange littorale

B-3-1- Les cultures pratiquées

Quelles cultures pratiquez-vous au-delà de la deuxième frange littorale et pour quelles surfaces ?

Au-delà de 1,5 km de la mer et dans un rayon de 1 à 2 Km des centres villes, les *senias* se font rares dans les deux communes. Si l'on considère le découpage administratif, on s'aperçoit que Hammam Sousse dont le vieux centre ne s'éloigne que de deux kilomètres de la plage, s'étale surtout dans les directions Est et Ouest aux dépens des terres agricoles formées essentiellement de *senias* périurbaines. La création de la zone touristique d'El Kantaoui est en passe d'engendrer l'urbanisation de ce qui reste des *senias* traditionnelles entre Sidi El Kantaoui et la ville de Hammam Sousse.

⁴⁸⁷ Ce PPI, constituait, à sa création durant les années 1970, un espace tampon entre les villes de Akouda et Hammam Sousse et une véritable coulée verte longeant les rives de Oued El Hammam. Mais la proximité de la ville et l'émiettement de la propriété foncière qui le distingue (aménagement sans réformes agraires) l'ont rendu fragile face à la pression urbaine. Certains quartiers ont été lotis « légalement » par la municipalité de Hammam Sousse ce qui a soulevé une polémique juridique entre la Mairie et le CRDA de Sousse où le premier atteste d'un droit d'usage alors que le second ni toute modification dans le statut de ces terres classées défendues de construction. Plus tard, l'emprise d'une rocade a non seulement consommé d'importantes surfaces cultivées mais elle aussi divisé le PPI en deux et favorisé le développement de l'urbanisation non réglementaire.

⁴⁸⁸ Les types des cultures pratiquées sont respectivement les cultures maraîchères (courge, melon, carotte, pomme de terre, fève, pastèque, oignon, tomate), l'arboriculture fruitière (olivier, citronnier, grenadier, figuier) et l'élevage (ovin, caprin, chevaux et volailles).

Tableau 22 : Cultures pratiquées au-delà de la deuxième frange littorale

	Hammam Sousse		Akouda		Les deux communes
	Nombre de fellahs	Taille moyenne des surfaces cultivées (en ha)	Nombre de fellahs	Taille moyenne des surfaces cultivées (en ha)	Total
olivier	3	1,2	4	6	7
olivier et autres fruitiers	1	0,1	2	3	3
seulement du maraîchage	3	0,2	1	1,5	4
arboriculture, maraîchage et petit élevage	-	-	3	1	3
ne cultivent pas dans cette zone	8	-	10	-	18
Total	15		20		35

Le même processus d'étalement urbain est observable dans la commune de Akouda où certaines extensions se sont réalisées assez loin de la ville-centre. C'est le cas de la zone rurale de Tantana-Chott Mariem où l'urbanisation a progressé dans le prolongement de la zone touristique de Hammam Sousse. Aujourd'hui, Tantana est intégré dans le plan d'aménagement urbain d'Akouda. Pourtant, plusieurs espaces verts agricoles, formés d'olivettes et de quelques *senias*, séparent encore l'agglomération de Tantana-Chott Mariem de la ville de Akouda. Ces exploitations continuent de subvenir aux besoins des familles en produits frais et leur fournir des compléments de revenu non négligeables. Bien que la vente non réglementaire de terrains à bâtir a fait son apparition surtout dans les olivettes, rien ne laisse présager que ces dernières (les olivettes) subiront le même sort que les *senias* urbaines et périurbaines. Cet avis découle du fait qu'à l'exception des impluviums, les olivettes bien protégées par la loi, sont peu exposées à la construction, à court terme.

D'autre part, l'agriculture pratiquée au-delà de 1,5 km par rapport au rivage ou bien au centre-ville se distinguent par l'augmentation de la taille des exploitations, la diminution du nombre de fellahs et la rareté de leur présence sur l'exploitation, voire leur absence pendant de longues durées. L'absence de certains fellahs s'explique par leur occupation dans l'autre partie de l'exploitation (la *senia*). Cette dernière est localisée plus près de la ville que de l'oliveraie. Mais, la fragmentation géographique n'est pas une caractéristique de toutes les exploitations enquêtées. En effet, on s'aperçoit, selon les résultats de nos enquêtes, que certains fellahs disposent d'exploitations d'un seul tenant. Il s'agit généralement d'exploitations de petite taille (moins de deux hectares).

Dans la commune de Hammam Sousse, seulement 7 des fellahs interrogés, affirment cultiver du maraîchage et l'arboriculture fruitière au-delà de la deuxième frange littorale. L'olivier est présent dans toutes les plantations arboricoles. Sur les 15 fellahs interrogés, 3 d'entre eux déclarent cultiver de l'olivier seul sur une superficie moyenne de 1,2 hectares. Ceux qui cultivent de l'olivier en association avec d'autres fruitiers ne disposent que d'une surface moyenne de 0,1 ha. Nous n'avons repéré qu'un seul fellah dans cette dernière catégorie. Mais nous remarquons aussi que la plupart des exploitations traditionnelles de Hammam Sousse pratiquent de la polyculture composée de maraîchage, arboriculture et petit élevage.

L'arboriculture associe souvent l'olivier à d'autres fruitiers (grenadier, figuier, mûrier). D'autre part, les trois maraîchers rencontrés cultivent des terres d'une taille moyenne de 0,2 hectares dans les PPI de Chatt Erromman ou à Foukaïa (Chott Mariem).

Selon la CTV de Akouda (rapport annuel de 1995), sur les 171 fellahs qui cultivent dans le PPI de henchir El Foukaïa, seulement 9 sont originaires de Kalaâ El Kebira et le reste sont des Hammam-Soussiens. Ces fellahs ont développé surtout les cultures maraîchères de plein champ comme la pomme de terre de saison et d'arrière-saison. Des puits de surface, des forages et l'eau du barrage de Nebhana, sont autant de ressources hydriques que ces fellahs ont mobilisé au service de l'agriculture, malgré la taille relativement réduite des exploitations.

Les *senias* urbaines et périurbaines, irriguées par l'eau de puits, sont les plus spécialisées dans la culture des légumes diversifiées⁴⁸⁹ à destination de la population urbaine. Dans ces *senias* les légumes-feuilles (des produits périssables) sont cultivés dans des planches superposées, dimensionnées à l'échelle du travail manuel (1,2 m sur 1,5m), irriguées par submersion. Les légumes-fruits comme les tomates ou le piment et les légumes-tubercules comme la pomme de terre se pratiquent plutôt dans des *senias* plus éloignées de la ville, comme à Foukaïa par exemple. La localisation de ces cultures à caractère marchand, à l'écart de la ville est liée à leur exigence en surfaces cultivables plus importantes et à leur résistance au transport par comparaison aux légumes-feuilles. En effet, les produits périssables supportent moins le transport vers des marchés éloignés, surtout lorsqu'on sait que les fellahs n'ont pas les moyens de transports appropriés (camions-frigos par exemple). La localisation des *senias* de légumes à proximité de la ville est favorable au consommateur qui utilise ces produits alimentaires quotidiennement dans ses repas, tout en préférant ceux plus frais aux produits fanés. Ce rapport fellah/consommateur est un des facteurs qui participe à la conservation de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Si la production de l'olivier est destinée en premier lieu à l'autoconsommation, il en est de même pour les autres fruitiers plantés dans la *senia*. Mais cela n'empêche pas la vente du surplus lorsque la production est bonne. A titre d'exemple, les mûres sont souvent cédées sur pieds à des revendeurs ; sauf lorsqu'il s'agit de grandes quantités qui pourraient être vendues sur le marché de gros. La vente directe des mûres en bordure des routes est effectuée par des ruraux venus de l'arrière-pays à la recherche du travail en ville. Ces paysans qui acceptent souvent tout emploi qu'on leur offre, se retrouvent mieux à l'aise dans la pratique d'une activité à caractère agricole, puisqu'ils la maîtrisent mieux que d'autres. Et, ils s'intègrent petit à petit dans le domaine de la commercialisation en s'entraînant avec leurs femmes et enfants. Très souvent, c'est le fellah lui même qui contacte le revendeurs sur leur lieu de travail (en bord de route) et les invite dans l'exploitation pour négocier la vente sur pied des mûres (Figure 75)

Dans la délégation de Akouda, la moitié des exploitants interrogés (10 fellahs) cultivent au-delà de la deuxième frange littorale où se trouve la ceinture oléicole périurbaine. Quatre des 20 fellahs interrogés sont propriétaires d'oliveraies d'une taille moyenne de 6 hectares. Deux autres fellahs cultivent en moyennes de 3 hectares d'oliviers en association avec du grenadier et trois fellahs cultivent une polyculture où domine l'olivier dans des exploitations ne dépassant pas un hectare en moyenne. Nous n'avons enregistré qu'un seul fellah qui cultive du maraîchage sur 1,5 hectare de terres irriguées par l'eau de puits.

⁴⁸⁹ Il s'agit des légumes-feuilles et légumes-tiges (laitue, blette, céleri, persil, corète, poireau, choux rave, etc.) et les légumes racines (carottes, betterave potagère, navet, choux, etc.).



Figure 75 : Un fellah, vêtu de *chéchia* traditionnelle (bonnet en coton) montrant du doigt la localisation de son exploitation où se trouvent les mûriers pour la négociation du prix de vente sur pied.

Ce que l'on peut déduire de ces résultats, c'est que la plupart des exploitations sont localisées soit à proximité des deux villes ou dans les périmètres irrigués, en zone périurbaine. Le nombre d'exploitations augmente, tout en se rapprochant des concentrations urbaines. Ce constat explique, du moins pour le moment, l'existence de rapports de voisinage et d'échange entre l'agriculture et la ville, ce qui a permis son maintien dans ces lieux. La concentration des *senias* dans les zones urbanisées ou sous influence urbaine forte, dévoile l'ancienneté des cultures dans ces lieux, alors que l'arrière-pays proche est occupé surtout par des olivettes, représentant souvent le complément de l'exploitation principale où sont situées les cultures maraîchères non loin de la ville.

B-3-2- Des exploitations en majorité privées

Les communes de Hammam Sousse et Akouda qui forment le périmètre d'étude de cette recherche, figurent parmi les communes où la question foncière est au centre des difficultés d'amélioration du secteur agricole. La réforme agraire dans les PPI était, dès le départ, une action extrêmement délicate à accomplir par les pouvoirs publics. Face à ces difficultés et à titre d'exemple, la réforme n'a pas eu lieu dans les PPI de chatt Erromman (à Akouda), vu l'émiettement de la propriété foncière et les difficultés à aboutir à un compromis avec les bénéficiaires⁴⁹⁰ afin de constituer des exploitations dont la taille répond aux normes d'exploitation du système d'irrigation. Pourtant, l'aménagement des PPI a eu lieu en procédant au regroupement des exploitations appartenants à différents propriétaires en lots et où l'arrosage s'effectue à partir de plusieurs bornes (CTV de Akouda, 2004).

⁴⁹⁰ « Il n'y a pas eu de réforme agraire dans ce périmètre et l'unité d'irrigation n'est jamais en conformité avec la situation foncière, un irriguant peut être concerné par une ou plusieurs bornes d'irrigation d'une même unité ou de deux unités différentes ». République Tunisienne, Ministère de l'Agriculture, Etude de diagnostic et de modernisation de l'exploitation des périmètres irrigués dans le Gouvernorat de Sousse, Etude réalisée par COMETE Engineering , 2000, p. 12.

Quel est le statut de votre exploitation ?

Tableau 23 : Statut des exploitations enquêtées

Statut de l'exploitation	Propriétaire par héritage	Propriétaire par acquisition	Indivision familiale	Métayage	Location	Total
Hamam Sousse	7	5	2	1	-	15
Akouda	12	3	-	2	3	20
Les deux communes	19	8	2	3	3	35
Total	54 %	23 %	6 %	8,5 %	8,5 %	100 %

En interrogeant les fellahs sur le statut de leurs exploitations, nous avons découvert l'existence d'une diversité de situation ; allant de la propriété par héritage à la location. En plus, la plupart de ces exploitations fonctionnent selon le mode de faire-valoir direct, ce qui n'est pas toujours facile surtout pour les pluriactifs parmi les fellahs. Dans la commune de Hamam Sousse, 11 des 15 fellahs interrogés sont propriétaires dont 5 par héritage, alors que pour Akouda, sur les 15 propriétaires, 12 le sont par héritage et seulement 3 par acquisition. L'importance de propriétaires héritiers surtout à Akouda s'explique par l'ancienneté de la pratique du métier de fellah sur des terres privatisées depuis très longtemps et l'importance des terres cultivables dans la délégation. La sauvegarde de ce bien familial pour les générations futures était une pratique courante jusqu'à des dates relativement récentes. « *Ce n'est qu'à partir des années 1970-1980 que la propriété a commencé à se diviser davantage entre les héritiers suite à la naissance des conflits entre les ayants-droits* »⁴⁹¹.

B-3-3- Une agriculture renouvelée par les différentes générations

Depuis quand cultivez-vous ces terres ?

Tableau 24 : Ancienneté des exploitations enquêtées

	Nombre de fellahs			
	Hamam Sousse	Akouda	Les deux communes	
Avant 1956	6	7	13	37,25 %
Entre 1956 et 1980	5	9	14	40 %
Après 1980	4	4	8	22,75 %
Total	15	20	35	100 %

La permanence de l'agriculture dans les deux communes tient à sa pratique par les diverses générations depuis toujours. L'analyse des vieilles cartes topographiques et des photos aériennes montre que l'agriculture se situait jusqu'aux confins des vieux centres des villes étudiées, avant l'Indépendance du pays en 1956. Parallèlement, on a constaté, d'après nos enquêtes que seulement 14 sur les 35 fellahs pratiquent l'agriculture avant la moitié du siècle dernier. Si l'on considère la permanence des pratiques agricoles, notamment pendant le

⁴⁹¹ Extrait des entretiens réalisés avec les techniciens-vulgarisateurs Bouker M. et Mansour A. (CTV d'Akouda), réalisés sur plusieurs étapes au courant des années 2004-2005. Ces deux techniciens ont assisté et participé aux différentes actions pour la mise en place des PPI de Akouda et continuent d'investir des efforts considérables contre les mutations qui affectent les PPI sous la menace de l'urbanisation ; aussi bien dans les PPI d'Akouda que dans ceux de Chott Mariem.

troisième quart du XXe siècle, on s'aperçoit que le nombre des fellahs est en augmentation, pour les mêmes terres cultivables. Plus de 60 % des fellahs interrogés n'ont commencé à cultiver leurs terres qu'après l'Indépendance du pays. En revanche, l'atomisation des familles et les partages successoraux qui suivirent ont généré la réduction de la taille des exploitations et un morcellement plus accentué du foncier agricole.

À la question « *depuis quand cultivez-vous ces terres ?* », près de la moitié des Hammam-Soussiens interrogées (soit 6 fellahs) déclarent cultiver leurs terres avant l'Indépendance du pays, 5 fellahs entre 1956 et 1980, et les 4 autres fellahs, après 1980. Alors qu'à Akouda on dénombre respectivement et pour les mêmes périodes 7 ; 9 ; et 4 fellahs. L'analyse des résultats révèle aussi que 14 fellahs dans les deux communes ont commencé à pratiquer l'agriculture entre 1956 et 1980. Il s'agit essentiellement du groupe des de fellahs dont la tranche d'âge est comprise entre 40 et 60 ans. Dans ce groupe, on trouve des acquéreurs par le systèmes *m'gharsa* ou bien des héritiers par voie successorale suite au vieillissement ou au décès du père. En revanche et au moment où les plus vieux, soit plus du tiers de l'effectif total dans les deux communes, pratiquent le métier de fellah avant 1956, ceux dont l'exercice du métier de fellah est relativement récent (depuis 1980), soit 8 sur les 35 fellahs, sont formés de jeunes et de retraités de la fonction publique ou du privé.

B-3-4- Prédominance du faire-valoir direct et faiblesse du métayage

Les modes d'accès à la terre, dans les communes étudiées, sont dominés par des propriétés privées, individuelles ou familiales, gérées en faire-valoir direct⁴⁹². Mais cela n'empêche la présence de deux autres modes de faire-valoir : le métayage et la location. En effet, 29 parmi les 35 fellahs interrogés sont propriétaires de leur terre et exploitent en faire-valoir direct contre seulement 6 fellahs (17 % de l'effectif) qui exploitent en faire-valoir indirect, 3 en métayage et les 3 autres en location.

La prédominance du faire-valoir direct laisse peu de place à d'autres formes d'exploitation comme le métayage ou la location. En effet, nous n'avons enregistré que deux métayers seulement parmi les fellahs de Akouda contre un seul parmi ceux de Hammam Sousse. Quant à la location, elle ne concerne que 3 fellahs Akoudois. Les locataires sont, soit des monactifs désireux d'agrandir leur exploitation ou bien des exploitants sans terre (exploitation en location totale). Les locations se font chez des propriétaires installés en ville ou dépourvus de moyens financiers suffisants pour développer une agriculture rentable, des absentéistes, des fellahs sans successeurs, des retraités, etc. Les baux, souvent oraux, sont conclus généralement pour de courtes périodes (contrat d'une année renouvelable).

Un de ces fellahs loue une exploitation de six hectares pour 400 dinars par hectare et par an, depuis le début des années 1980, alors qu'avant 1970, les loyers annuels ne dépassaient pas les 50 dinars par hectare. « *Le propriétaire de ces terres s'est orienté vers le commerce depuis la fin des années 1980, raconte le fellah. Et, en l'absence de successeurs (tous les enfants sont devenus des fonctionnaires), je continue d'exploiter ces terres en location* »⁴⁹³. L'éloignement de l'exploitation de l'influence urbaine ainsi que les bonnes relations établies entre l'exploitant et le propriétaire foncier (un bon entretien des cultures notamment les oliviers, paiement régulier du loyer, etc.), ont fait que le loyer a évolué modérément. En effet, le loyer annuel est passé seulement de 400 à 600 dinars par hectare, en plus de 20 ans, alors que les

⁴⁹² Au niveau national, le faire-valoir direct concerne 91 % des exploitations contre 2,5 % pour la location et 5,4 % pour le métayage, (Abaab, 2002).

⁴⁹³ Extrait des entretiens avec un fellah.

loyers actuels, dans le même secteur et les mêmes conditions, s'élèvent à 1200 dinars par ha et par an⁴⁹⁴.

La libéralisation du prix du loyer et la localisation des terres à louer influent beaucoup sur le montant des locations. A titre d'exemple, un fellah cultivant une exploitation de 2,8 hectares dont 75 % sont en location, paye des loyers différents pour trois parcelles de tailles presque identiques (entre 0,6 et 0,7 hectare chacune). L'ancienneté de la location et la localisation des terres sont des facteurs déterminants dans la fixation des montants des loyers. En effet, ce fellah qui ne dispose que d'une propriété de 0,8 hectare de terre cultivable acquise par achat depuis les années 1970, a agrandi son exploitation par une stratégie de location échelonnée. Le loyer du premier terrain (0,7 ha) est de 100 dinars par hectare et par an. Cela remonte à 1985. Le deuxième terrain (0,5 ha) a été loué, en 1995, à 700 dinars l'hectare et le troisième terrain (0,5 hectare) a été loué à 1000 dinars l'hectare en 1997⁴⁹⁵.

Dans le même territoire (les PPI), le loyer du terrain agricole s'est multiplié par dix entre 1985 et 1997. Cette augmentation importante n'était pas provoquée par une évolution de la valeur ordinaire du foncier agricole mais elle est largement influencée par la plus-value foncière induite par la pression urbaine.

À ces loyers assez élevés, s'ajoute une stratégie de ne louer que pour de courtes durées (moins de cinq ans). L'objectif des propriétaires terriens est l'attente des possibilités de changement du statut de leur foncier agricole pour profiter, le moment venu, de la rente foncière, sans qu'aucun obstacle n'arrive à freiner ou retarder leurs actions. En revanche, les grands perdants ce sont les fellahs locataires. La formule de contrat de courte durée ne leur permet pas d'accéder aux crédits agricoles. C'est en tout cas un des obstacles qui s'oppose à l'accession des locataires aux crédits et par conséquent au foncier agricole, d'après nos enquêtes. « *J'ai loué cette terre il y a 3 ans. Mais, l'insuffisance des moyens de production s'est souvent traduite par des rendements faibles. Pendant la campagne de cette année (2004-2005), j'ai pris les choses en main et j'espère réussir mes cultures. Cela fait près de 15 ans (depuis 1979) que je cultivais pastèque, melon, tomate et courge. Toutefois, l'appauvrissement du sol, l'utilisation de variétés très sensibles aux maladies, les contraintes naturelles (sécheresse et/ou inondation), la déprédation, la rareté de la main-d'œuvre, la baisse sensible des rendements, l'absence de repreneur de la famille, etc., sont autant de contraintes qui m'encouragent, à l'instar d'autres fellahs, à renoncer, même partiellement, à la pratique de l'agriculture et chercher d'autres sources de revenus dans des secteurs non agricoles* »⁴⁹⁶.

Le métayage est un mode de faire-valoir appliqué sous deux formes à Akouda et Hammam Sousse :

- Pour la première forme, il s'agit en général de l'exploitation d'une olivette où le métayer pratique des cultures maraîchères en intercalaire pour son propre compte. L'oléiculteur bénéficie de l'entretien gratuit de son olivette (labour et irrigation) et de la totalité de la récolte des olives.
- Pour la deuxième forme, le métayer est considéré comme un *charik* (partenaire ou associé) avec le propriétaire. Ce dernier s'engage à fournir la terre et le métayer fournit la main d'œuvre nécessaire pour toutes les opérations culturales. Parallèlement, les deux associés se partagent les charges variables (labours, semences, eau d'arrosage, fertilisants, produits de traitement phytosanitaire, etc.) ainsi que les

⁴⁹⁴ Enquêtes de terrains 2004.

⁴⁹⁵ Enquêtes de terrains 2004

⁴⁹⁶ Extrait des entretiens avec un fellah de 75 ans, originaire de Chott Mariem. Novembre 2004.

bénéfices réalisés. Dans ce deuxième cas, le métayage peut parfois ne concerner que certaines parcelles d'une exploitation.

On constate aussi que l'éparpillement du foncier agricole et l'attachement des ayants droit à leur propriété, même ceux qui exercent accessoirement le métier de fellah, se sont montrés peu favorables aux transactions foncières. Cette stratégie a réduit les possibilités d'accès au sol agricole pour ceux qui le désirent. Certains fellahs se sont orientés davantage vers des activités urbaines ce qui se traduit par l'abandon partiel et/ou total de la pratique de l'agriculture. Certains fellahs, défavorables au mode de faire-valoir indirect, préfèrent pratiquer une agriculture marginale ou bien laisser leurs parcelles en friche⁴⁹⁷. Il s'agit surtout de vieux fellahs sans successeurs, d'absentéistes et autres. Dans ce dernier cas, les stratégies sont liées aux dynamiques foncières actuelles qui distinguent l'espace périurbain. Les possibilités d'un futur changement du statut de terres hautement soumises à l'influence urbaine, est une ambition de certains fellahs souhaitant profiter de la rente foncière.

Les exploitations issues de l'indivision familiale sont rares. Nous n'avons enregistré que deux à Hammam Sousse. Mais leur présence constitue un frein à la mise en valeur des terres. Le développement de la friche est parfois lié à l'existence de conflits à la copropriété et à l'indivision. Selon Gharbi (1998), l'indivision familiale est souvent utilisée comme une stratégie pour préserver le patrimoine foncier des exploitations. « *En général, le statut familial des terres n'incite pas les agriculteurs à effectuer les dépenses et les investissements nécessaires pour améliorer leurs outils de production. En particulier, les successions tardives sont couramment des sources de conflits familiaux et freinent assez souvent la transformation et l'intensification des systèmes de production agricole* »⁴⁹⁸.

Par ailleurs, même si des locations ont eu lieu, il s'agit souvent de contrats oraux et à court terme qui ne permettent pas aux locataires l'accession aux circuits de crédits bancaires. Confrontés à ces difficultés, les métayers et les locataires sont partis à la recherche de terre dans l'arrière-pays pour pouvoir s'installer comme fellah alors que, dans les deux communes, des terres non cultivées évoluent en friche (*bour* en arabe).

B-3-4-1- Émergence de la friche

L'apparition de la friche est un processus émergent de l'espace agricole en milieu périurbain. Cela concerne surtout les jardins maraîchers (*chatt* et *wilja*), et les *senias* traditionnelles. Qu'il s'agisse des puits abandonnés dans des parcelles à moitié urbanisées, des *seguias* en contre-pente des impluviums, des tabias davantage consolidées, des casiers entaillés de *manfess*⁴⁹⁹ ou de dispositifs de dérivations des eaux de ruissellement ; ces divers ouvrages ont pu résister aux aléas climatiques grâce à une attention particulière de la part des fellahs. Mais l'abandon actuel des cultures qui s'est traduit par l'émergence de la friche fait que ces mêmes ouvrages ne résistent plus aux bulldozers qui les détruisent définitivement.

⁴⁹⁷ La friche est liée en général à un arrêt d'exploitation agricole ou d'activité humaine, phénomène en expansion ces dernières années dans les espaces périurbains.

⁴⁹⁸ Mohamed Gharbi, Terres privées, collectives et domaniales en Tunisie, in Réforme agraire : colonisation et coopératives agricoles, Archives de Documents de la FAO, 1998/1, <http://www.fao.org/documents/>

⁴⁹⁹ Le *manfess* est une entaille effectuée sur la tabia permettant le déversement des eaux de ruissellement excédentaires de casier en casier.

Avez-vous des terrains en friches ?

Tableau 25 : Conservation des terrains en friches

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
Oui	6	9	15
Non	9	11	20
Total	15	20	35

La rareté des terres cultivables dans les communes étudiées a constitué depuis longtemps un frein au développement de la friche. Jusqu'en 1975, l'observation des photographies aériennes dévoile la juxtaposition du parcellaire, tant maraîcher qu'oléicole qui laisse peu de place aux espaces vacants, si l'on excepte les impluviums des *meskats* d'oliviers. Néanmoins, et depuis la dernière décennie du XXe siècle, l'observation sur terrain montre que la friche commence à apparaître, notamment sur les terres les plus proches des extensions urbaines. Afin de mieux comprendre le processus, nous avons interrogé les fellahs qui gardent des parcelles en friches.

En réponse à la question « *avez-vous des terrains en friches ?* », 6 fellahs Hammam-Soussiens et 9 akoudois, soit 43 % de l'échantillon, ont affirmé détenir des parcelles en friches. Ce résultat donne un premier indice sur l'évolution de l'agriculture dans chacune des deux communes. Vingt fellahs, soit 57 % de l'échantillon déclarent ne pas avoir des friches. « *Il n'y a pas assez de terres pour laisser une partie en friche*, disait un fellah hammam-soussien, cultivant dans les *chatts*. « *Mes parcelles sont suffisamment enrichies de fumier chaque année, qu'ils n'ont jamais témoigné de fatigue. Les rendements, aussi modestes soient-ils, sont assurés régulièrement en appliquant la rotation des cultures. Les wiljas sont cultivées une année sur deux par la même culture.*

« *Ecoutez, mon père n'avait pas, au départ, de propriété privée. Il procédait comme beaucoup de Hammam-Soussiens dépourvus de terres cultivables à vivifier des friches de citadins soussiens. Les soussiens sont des propriétaires potentiels des terres agricoles sur le littoral de Sousse Nord mais ils ne sont pas assez motivés pour les cultiver. Se sont des absentéistes vu qu'ils se sont spécialisés dans les activités urbaines. L'agriculture est pratiquée ainsi par des paysans de Hammam Sousse au moyen de la *m'gharsa* depuis le début du siècle dernier et qui leur a permis, plus tard, de devenir propriétaires à leur tour*⁵⁰⁰. Cet aspect a été déjà constaté par Despois (1955) lors de son explication de la faible emprise foncière des soussiens sur les sols de la ville de Sousse.

Pour les fellahs d'Akouda, il semble que le terme friche (ou *bourg*) est souvent confondu avec celui de jachère (ou *ardh soubêt*)⁵⁰¹ qui consiste à faire reposer des parcelles pendant quelques années seulement avant de reprendre leur exploitation. C'est du moins ce que l'on peut comprendre de leur réponse. « *Je fais reposer la parcelle occupée par les serres pendant deux années avant leur remise en culture mais je n'ai pas de parcelles abandonnées complètement* », disait un fellah. « *Nous pratiquons l'alternance des cultures*, disaient trois autres fellahs. « *Nous faisons reposer des parcelles une année sur deux ou sur trois en alternant céréale (orge) et maraîchage ou légumineuses* ». Mais la rareté et le coût de la main-d'œuvre

⁵⁰⁰ Extraits des entretiens avec l'exploitant B. G., juin, 2004.

⁵⁰¹ Le terme jachère (fallow land), *ardh soubêt* en arabe, désigne l'état d'une terre labourable qu'on laisse temporairement sans culture en effectuant ou non des façons culturales. In dictionnaire d'agriculture, français-arabe, édi. Dar Lahad Khater, Beyrouth-Liban, 1985.

spécialisée ainsi que le vieillissement des fellahs peuvent parfois, selon eux, amener des fellahs à ne pas cultiver des parcelles pendant trois années de suite.

En tout cas, quoique rarement pratiquée chez les fellahs d'Akouda, la jachère semble ne concerner que les fellahs propriétaires et disposant d'une superficie suffisante qui leur permet cette pratique. Les locataires eux ne pratiquent, ni friche ni jachère non plus. « *Moi en tant que locataire, je ne peux ni laisser des parcelles en friches ni pratiquer la jachère, puisque le loyer est payé annuellement et je n'ai pas intérêt de payer le loyer pour des parcelles que je n'exploite pas*⁵⁰² ».

B-3-4-2- Les causes du développement de la friche

Pourquoi les friches ?

Afin de mieux comprendre les raisons de la déprise agricole dans les stratégies des fellahs, nous leur avons posé une question complémentaire « *pourquoi en fait les friches ?* ». Pour la moitié des fellahs Hammam-Soussiens ayant déclaré avoir des friches, les causes étaient les difficultés rencontrées pour valoriser les terres. La rareté de la main d'œuvre et la baisse des rendements sont, selon eux, parmi les causes principales. Pour l'autre moitié des fellahs, cela est dû au reclassement des terres par le nouveau plan d'aménagement urbain comme réserves foncières pour de nouvelles extensions urbaines. La localisation de ces terres agricoles dans le périmètre communal où la rareté des terrains urbanisables coïncide avec une demande accrue en terrain à bâtir de la population urbaine, l'expose d'emblée aux utilisations urbaines (habitat, industrie, voiries, etc.). La plupart des *swani* périurbaines sont désormais incluses dans le nouveau plan d'aménagement urbain. « *C'est déjà programmé pour l'urbanisation et nous ne pouvons plus dépenser davantage d'argent dans une agriculture aléatoire* », disent les fellahs Hammam-Soussiens.

Tableau 26 : Les causes du développement de la friche

	Nombre de fellahs		Les deux communes	
	H. Sousse	Akouda		
difficulté du travail, rareté de la main d'œuvre et baisse des rendements	3	-	3	20 %
C'est déjà programmé pour l'urbanisation et je ne veux pas dépenser d'avantage dans une agriculture aléatoire	3	-	3	20 %
parcelle en attente de vente	-	3	3	20 %
conflits familiaux entre héritiers ou exploitation déjà partagée.	-	6	6	40 %
Total	6	9	15	100 %

Sur les 9 fellahs akoudois, 3 d'entre eux mettent en friche des parcelles en situation de vente ou prêtes à l'être. Les terres en friche sont davantage valorisées par l'urbanisation et se sont souvent transformées en friches pâturées (fig. 10) pour des éleveurs souvent sans terre. Pour les 6 autres fellahs, les conflits familiaux entre les ayants droit, constituent souvent une source de gel des cultures et de mise en friche des terres. Cela concerne aussi bien d'anciennes *senias* que des exploitations au sein même de la zone irriguée. Le partage de l'exploitation (souvent de taille petite) entre les héritiers constitue lui aussi une cause de l'émergence de la friche. Le

⁵⁰² Extrait des entretiens avec un fellah locataire dans les PPI de Chott Mariem.

morcellement excessif de la propriété engendre la formation de petits lopins de terre appartenant souvent à des propriétaires non agriculteurs et absents.

Le développement de la friche semble résulter, entre autres, des stratégies de certains fellahs, lesquels incités par la plus-value foncière provoquée par la proximité de l'urbanisation, décident de transformer une partie de leur terre en terrain à bâtir. C'est du moins ce que l'on peut comprendre des déclarations de quelques uns parmi eux et que d'autres s'abstiennent de l'exprimer tout en le pratiquant.

Qu'il s'agisse de Akouda ou de Hammam Sousse, le développement des friches sur les *chatts* et *wiljas* non encore construits n'est qu'une phase transitoire dans la mutation des terres cultivables avant leur urbanisation définitive (Figure 76).



Les friches agricoles, des parcelles en attente de construction, sont souvent utilisées comme pâturage précaire à Tantana (Chott Mariem).



Les derniers *chatts* et *wiljas* cultivés à Menchia (commune de Hammam Sousse) dont certaines se sont déjà transformés en friches (avril, 2005).

Figure 76 : Développement de la friche dans les *chatts* et *wiljas* en front de mer

B-3-5- Pratique de deux types d'agriculture à objectifs différents : les cultures traditionnelles d'autoconsommation et les cultures intensives de rente

Les fellahs akoudois, notamment ceux qui cultivent dans les périmètres irrigués, sont pour la plupart propriétaires de leur terre. La finalité de leur métier est de bien gérer l'activité dans le but de mieux produire et vendre. Ils se concentrent sur l'amélioration des techniques et la bonne gestion des moyens de production qui sont au centre de leurs stratégies d'adaptation aux conditions du marché et aux mutations des espaces périurbains. L'exploitation est souvent spécialisée dans une production principale comme la pomme de terre aux dépens du reste des cultures. Les stratégies de commercialisation de la production se diversifient, en adoptant aussi bien des circuits courts de proximité que des circuits longs (vente sur Tunis par exemple).

En revanche, les fellahs Hammam-Soussiens sont pour la plupart des héritiers d'une culture agraire traditionnelle et d'un patrimoine foncier, constamment menacés par l'avancée de la ville. Ces fellahs ont une culture du métier fondée sur l'attachement à la terre et la valorisation des techniques ancestrales. Ces techniques persistent comme un legs familial, voire un patrimoine culturel qu'ils continuent de conserver. Les exploitations de front de mer (*chatt* et *wilja*) constituent le meilleur exemple. Pour certains fellahs, la finalité de la profession repose sur l'entretien de la terre et la production pour se nourrir de produits de terroir. Il s'agit d'*un métier noble* chargé de nostalgie du passé. De fait, leurs stratégies restent centrées tant sur la production que sur la transmission du patrimoine familial. C'est justement ce que l'on peut comprendre du fonctionnement des exploitations traditionnelles *chatts*, *wiljas* et *senias*, fondées surtout sur un faire-valoir direct réalisé par une main-d'œuvre familiale, l'autofinancement et l'absence d'insertion dans des réseaux socioprofessionnels.

C- Stratégies d'équipements hydrauliques

C-1- Diversification des ressources hydriques et des systèmes d'arrosage

C-1-1- Diversification des ressources hydriques

Quels sont vos ressources hydrauliques et vos équipements ?

Le développement des cultures irriguées, maraîchères en particulier, a nécessité la recherche de sources d'irrigation diversifiées. *Ogla* (ou petit puits), puits de surface, sondage, eau de barrage, sont autant de ressources hydriques que chaque fellah utilise, selon la disponibilité, pour pouvoir pratiquer une agriculture irriguée et intensive.

Tableau 27 : Ressources hydrauliques des exploitations

	Nombre d'exploitations		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Puits de surface	12	15	27
<i>Ogla</i> (ou petit puits)	5	-	5
eau de Sondage ou barrage	4	16	20
Bassin et groupe motopompe	11	13	24

On peut distinguer deux types d'exploitations, selon le système d'irrigation envisagé :

- Les exploitations où l'irrigation est en maîtrise totale : cela concerne les exploitations des périmètres publics irrigués. Ce sont des exploitations parfaitement équipées sur des périmètres à réseau d'irrigation collectif, à partir du barrage ou de forages, réalisés au moyen d'investissements publics.
- Les exploitations où l'irrigation est en maîtrise partielle : cela concerne les exploitations à irrigation de type informel, moyennement équipées et constituées à titre individuel par les fellahs à partir de puits de surface. Cela concerne essentiellement les exploitations à système de production traditionnelle.

Nous avons constaté aussi que plusieurs exploitations utilisent plusieurs sources d'irrigation à la fois pour des cultures différentes. À titre d'exemple, les exploitations équipées d'un puits et bénéficiant de l'eau du barrage essaient d'économiser l'eau payante du barrage en utilisant l'eau du puits, notamment pour les cultures vivrières, irriguées par submersion. L'eau du barrage, d'une bonne qualité, et souvent utilisée pour les cultures de rente, conduites sous serres ou en plein champ.

La plupart des exploitations enquêtées sont équipées d'au moins un puits de surface. On dénombre en fait 27 exploitations qui utilisent l'eau de puits, soit comme source principale d'irrigation ou bien comme eau d'irrigation complémentaire. Vingt autres exploitations utilisent l'eau de sondage et /ou de barrage.

Pendant les périodes de rationnement de l'eau du barrage, les fellahs ont recours à l'eau de puits, souvent assez salée, pour sauver les productions. Selon les fellahs, l'eau de puits convient davantage aux légumes-feuilles et aux grenadiers qu'à d'autres types de cultures.

À Hammam Sousse, 12 exploitations sont irriguées à partir de puits de surface, 5 à partir de petits puits (ogla) et 4 à partir du barrage et/ou de sondage. On note ici la prédominance des agricultures pilotées par l'initiative individuelle des fellahs. Il s'agit d'une agriculture traditionnelle, représentée par une part importante des exploitations (17 en tout) où l'irrigation est en maîtrise partielle. On remarque aussi que la dispersion de la propriété fait apparaître des cultures conduites en intensif à partir d'un réseau d'irrigation collectif (eau du barrage) et le reste de l'exploitation, situé en dehors des PPI, est irrigué à partir d'un puits de surface. La disponibilité de l'eau d'irrigation influence et oriente, tant le système de production adopté (intensif ou semi-intensif) que le choix des cultures pratiquées (culture de saison, primeurs ou arrière-saison).

Dans la commune de Akouda, l'importance des exploitations (16 en tout) utilisant l'eau de barrage explique la prédominance des cultures intensives. Ce sont ces exploitations qui utilisent une irrigation en maîtrise totale, notamment en dehors des saisons exceptionnelles (plusieurs années de sécheresse). Parallèlement, on remarque l'existence d'un nombre important d'exploitations équipées d'un puits de surface, ce qui n'est pas synonyme d'un usage systématique de cette eau car les puits existent avant l'aménagement des PPI.

C12- Système d'arrosage et équipements hydrauliques

Adoptez-vous le système d'irrigation traditionnel (segua⁵⁰³, submersion etc.) ou moderne (goutte à goutte) dans votre activité ?

À la question « adoptez-vous le système d'irrigation traditionnel ou moderne dans votre activité ? », les réponses étaient disparates du fait que certains agriculteurs utilisent simultanément le système d'irrigation traditionnel et moderne. La diversité des types d'exploitations et leur localisation déterminent, aussi bien les systèmes des cultures pratiqués que les systèmes d'irrigation.

Tableau 28. : Système d'irrigation adopté

	Nombre d'exploitations		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
Traditionnel :			
- Manuel	5	-	5
- Manuel et seguia	5	-	5
- Seguia	7	6	13
- Seguia et submersion	7	9	16
Moderne :			
- Goutte à goutte	3	7	10
Traditionnel et moderne :			
- Seguia et goutte à goutte	3	11	14

Dans les exploitations de la commune de Hammam Sousse où prédomine le type de culture traditionnel, le système d'irrigation mis à l'œuvre est de type traditionnel avec une prédominance de l'arrosage par seguia (rigole) (7 exploitations), par seguia et submersion (7 exploitations). L'arrosage par submersion est utilisé essentiellement dans les exploitations où l'on cultive les légumes-feuilles. L'arrosage manuel (5 exploitations) distingue les *chatts* de front de mer, alors que l'irrigation moderne (goutte à goutte) n'intéresse que 3 des exploitations étudiées. La pratique d'une irrigation « mixte » (seguia et goutte à goutte) concerne seulement 5 exploitations.

Depuis son application vers la fin du XXe siècle, le système d'arrosage goutte à goutte s'est montré assez efficace. Il a permis une économie d'eau, l'application de la fertigation⁵⁰⁴, la réduction de la main d'œuvre et l'augmentation des rendements. Il est actuellement en passe de convaincre plusieurs fellahs. Ces avantages conjugués aux subventions accordées par l'État aux fellahs (couverture de 60 % des frais d'achat du matériel et d'installation du système) sont à l'origine de la généralisation du système à la plupart des exploitations des PPI.

Qu'il s'agissent des cultures intensives ou des cultures traditionnelles conduites en irrigué, la plupart des exploitations sont équipées de groupe motopompe et/ou de bassin : on dénombre ainsi 11 exploitations à Hammam Sousse et 13 à Akouda.

⁵⁰³ Seguia ou sekia (de l'arabe « saqâ » qui veut dire arroser), est une rigole d'irrigation qui caractérise les agricultures des oasis du Sahara et des senias dans le reste du pays.

⁵⁰⁴ La fertigation ou irrigation fertilisante est une technique qui consiste additionner les engrais azotés avec l'irrigation dans l'objectif de mieux ajuster la fertilisation aux besoins des cultures.

Conclusion

Les exploitations ont mis à l'œuvre trois stratégies d'adaptation à la périurbanité. Il s'agit de stratégies foncières, géographiques et hydrauliques dont certaines sont liées surtout à la proximité de la ville alors que d'autres sont liées à la modernisation agricole.

Les stratégies foncières sont en fait liées à la localisation de l'exploitation par rapport à la ville. Les agriculteurs agissent différemment selon l'importance de l'influence urbaine et les possibilités d'accès au foncier. Pour les Hammam-Soussiens par exemple, l'importance de la pression urbaine conjuguée à la rareté des terres agricoles dans l'espace communal, contraint les agriculteurs désireux de poursuivre l'activité à délocaliser leur exploitation par l'acquisition de nouvelles terres à l'extérieur de leur commune.

Les exploitations près de l'agglomération, sous influence urbaine moyenne, sont encore cultivées, mais elles restent dans la sphère d'attente de capitalisation de la rente alors que celles localisées dans l'arrière-pays sont généralement considérées comme les moins menacées par l'urbanisation donc plus conservées.

Les stratégies géographiques des exploitations sont déterminées tant par la disponibilité des ressources naturelles (sols et eau) que par la proximité de la ville. Si les ressources naturelles constituent la condition pour une meilleure production et productivité, la proximité de la ville est à l'origine de l'écoulement d'une production faite en général de produits périssables cultivés dans des exploitations à moyens de production modestes.

Les stratégies hydrauliques sont plutôt liées à la modernisation agricole et l'économie de l'eau. Les agriculteurs adoptent de plus en plus l'arrosage en goutte à goutte, un système qui a montré son efficacité, tant à l'échelle de l'économie d'eau et de la main d'œuvre qu'à l'échelle de l'optimisation de la production.

D- Stratégie de production

D-1 - Importance des surfaces cultivées dans les exploitations enquêtées

Quelle est l'importance de la surface cultivée ?

L'analyse des résultats relatifs à la taille des exploitations (Tableau 29) a permis d'établir une stratification des exploitations sur la base de trois classes :

- exploitations dont la taille est inférieure à un hectare ;
- exploitations dont la taille est comprise entre 1 et 4 hectares ;
- exploitations dont la taille est supérieure à 4 hectares.

Tableau 29 : Structure des exploitations agricoles

Taille de l'exploitation	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouada	Les deux communes
Inférieure à 1 hectare	7	3	10
Entre 1 et 4 hectares	5	10	15
Supérieure à 4 hectares	3	7	10
Total	15	20	35

Le premier constat qui se dégage de l'analyse des résultats de ce tableau montre que, dans les deux communes, les exploitations se caractérisent par la petitesse de leur taille. En effet, on dénombre 10 exploitations ayant une superficie inférieure à 1 hectare et 10 autres ayant une superficie supérieure à 4 hectares ; alors que les 15 exploitations restantes couvrent des superficies comprises entre un et quatre hectares.

Une analyse plus fine des résultats révèle des distinctions entre la structure des exploitations agricoles de Hammam Sousse et celles de Akouda.

En effet, près de la moitié (soit 7 sur 15) des exploitations de Hammam Sousse ont une taille inférieure à un hectare contre seulement 3 sur 20 à Akouda. Le nombre relativement élevé des exploitations de taille petite (moins d'un hectare) dans la commune de Hammam Sousse s'explique par la rareté des terres agricoles que nous avons souvent signalé. D'ailleurs, cette contrainte est à l'origine des stratégies de certains fellahs, désireux d'agrandir leur exploitation, de chercher des terres cultivables dans les communes voisines. Parallèlement, près du tiers des fellahs Hammam-Soussiens, contre la moitié de ceux de Akouda, cultivent des exploitations dont la taille est comprise entre 1 et 4 hectares. Et, le cinquième des fellahs Hammam-Soussiens, contre plus du tiers de ceux d'Akouda cultivent des exploitations dont la taille est supérieure à quatre hectares.

Il ressort que la taille de l'exploitation est un critère de différenciation entre les fellahs des deux communes étudiées. En effet on remarque qu'au moment où près de la moitié des fellahs de Hammam Sousse cultivent des exploitations dont la taille est inférieure à un hectare, la moitié des fellahs de Akouda cultivent des exploitations dont la taille est comprise entre 1 et 4 hectares. En même temps, on remarque que le nombre d'exploitations dont la taille est comprise entre 1 et 4 hectares ou celles qui couvrent plus de 4 hectares, est plus important chez les fellahs de Akouda que chez les Hammam-Soussiens. La prépondérance de la taille des exploitations de Akouda est liée à la disponibilité des terres agricoles⁵⁰⁵.

Qu'il s'agisse des fellahs de Hammam Sousse ou bien ceux d'Akouda, la présence des exploitations dont la taille dépasse les quatre hectares concerne généralement des oléiculteurs et des oléiculteurs-maraîchers où la culture de l'olivier accapare la part la plus importante des cultures pratiquées. Cela concerne le cinquième des fellahs Hammam-Soussiens et plus des deux tiers des akoudois.

Par ailleurs, si la culture de l'olivier révèle l'ancienneté des pratiques agricoles dans la région, notamment dans les terres les moins fertiles et les plus accidentées, les cultures maraîchères jouent un rôle très important dans la mise en valeur du reste des terres cultivables. De ce fait, la valorisation des terres est en évolution continue dans l'espace et dans le temps. C'est en tout cas ce que nous avons pu comprendre des fellahs en les interrogeant sur l'ancienneté de leur exploitation.

⁵⁰⁵ En 1999, on recense 3297 hectares de terres cultivables dans la délégation de Akouda contre seulement 622 hectares pour celle de Hammam Sousse. Source CTV de Akouda Rapport annuel de 1999.

D-1-1- Les cultures pratiquées les plus importantes

Pouvez-vous nous préciser davantage, qu'elles sont les cultures les plus importantes parmi celles que vous pratiquez ?

L'analyse du tableau 30 montre que la pomme de terre occupe une place de choix dans les cultures pratiquées. Il s'agit de la culture la plus rentable selon les fellahs des deux communes. La culture des tomates et du piment d'une part, et l'olivier, d'autre part, arrivent en deuxième position avec respectivement 6 opinions favorables pour chaque type de culture pour les deux communes. Mais une analyse plus fine dévoile de nouveaux indices propres à chaque commune.

Tableau 30 : Importance des cultures selon les espèces cultivées

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
Pomme de terre	3	14	17
Tomate et piment	5	1	6
Légumes-feuilles et légumes-racines	4	-	4
Oliviers	1	5	6
Ne se prononce pas	2	-	2
Total	15	20	35

En effet, pour les exploitants de Hammam Sousse, où prédomine le système de production traditionnel, les tomates et le piment occupent la première place de point de vue importance des revenus, selon 5 exploitants, soit le tiers des opinions des fellahs Hammam-Soussiens. Quatre fellahs déclarent que, pour eux les légumes-feuilles (comme les salades) et les légumes-racines (comme les carottes) sont les plus importantes, alors que 3 fellahs ont déclaré que la pomme de terre est la culture la plus importante. L'olivier n'est considéré comme une culture importante que pour un seul fellah. Il s'agit d'un exploitant dont une part importante des oliviers est conduite en irrigué avec les cultures maraîchères.

Quant aux fellahs de Akouda, il semble que les cultures intensives ont orienté les fellahs à se spécialiser dans les cultures les plus rentables. En effet, la pomme de terre cultivée en saison et en arrière saison occupe la première place des cultures importantes avec 14 opinions favorables, et ce malgré les fluctuations des prix qui angoissent souvent les fellahs. « *On se confronte, depuis quelques années, à un approvisionnement sans précédant du marché en pomme de terre, notamment pour la production de saison, disait un fellah de Chott Mariem. Cela coïncide avec la saison chaude et les difficultés de stockage de la production* »⁵⁰⁶, poursuit-il. Selon un autre fellah de la même zone, « *la plupart des travaux sont effectués par des animaux de traits, ce qui réduit énormément le recours à la main d'œuvre. Sinon, la production revient trop cher et peu rentable* »⁵⁰⁷. Toutefois, les possibilités de conservation et de vente de la pomme de terre durant les périodes creuses, semblent satisfaire les producteurs malgré les craintes de la concurrence.

Avec 5 opinions favorables, l'olivier arrive en seconde place après la pomme de terre comme culture importante. Cela peut s'expliquer par l'importance des forêts d'olivier dans les exploitations de Akouda. « *La culture de l'olivier paye pour ceux qui disposent de plusieurs*

⁵⁰⁶ Extraits des entretiens avec des fellahs de Chott Mariem

⁵⁰⁷ Extraits des entretiens avec des fellahs de Chott Mariem.

hectares », disait un fellah de Akouda. Les tomates n'arrivent qu'en troisième position avec une seule opinion favorable. La concurrence du marché et l'absence d'usine de transformation dans la région ont constitué, selon les fellahs, une contrainte majeure pour l'écoulement de la production des tomates de plein champ de la campagne 2004.

D-1-2- Importance des revenus selon les filières de production

Quel sont les agricultures les plus importantes pour vous, selon le revenu ?

L'importance des revenus n'était pas considérée dans cette recherche comme un thème économique à traiter en détail mais nous l'avons appréhendé sous forme d'une interrogation pour tester l'importance des revenus en général ; surtout si l'on sait que la permanence de l'agriculture périurbaine est en partie expliquée par la satisfaction des fellahs des productions obtenues, notamment pour ceux qui pratiquent l'agriculture comme activité principale.

Tableau 31 : Les agricultures les plus rentables

Agricultures les plus rentables	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
Le maraîchage et l'olivier	3	5	8
Le maraîchage	12	15	27
Total	15	20	35

Selon nos enquêtes, les cultures maraîchères occupent une place de choix dans l'économie des fellahs (Tableau 31). Sur les 35 fellahs interrogés, 27 d'entre eux (12 Hamмам-Soussiens et 15 akoudois) déclarent que la production maraîchère est la plus importante de point de vue des revenus. D'autre part, il semble que les systèmes de production traditionnel et/ou intensif influent directement sur la nature des cultures que chaque fellah découvre rentables. L'association du maraîchage et de l'oléiculture n'a été considérée rentable que par 8 fellahs dont 5 akoudois. Il semble que selon les filières de production (maraîchage seul ou maraîchage associé à l'olivier), les revenus étaient sensiblement proches les uns des autres pour les fellahs des deux communes. Seules la taille de l'exploitation et la qualité de l'entretien font la différence des taux de rendement.

A la lumière de ces réponses un peu générales et dans une perspective de comprendre avec plus de détail de quel type d'agriculture s'agit-il ? Nous avons soumis les fellahs à une deuxième question susceptible de mieux nous éclairer sur la situation actuelle de l'évolution de l'agriculture.

D-1-3- Importance des revenus de l'activité en général

Quelle est l'importance des revenus de votre production agricole ?

Tableau 32 : Importance des revenus en général

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
Très rentable	10	17	27
Moyennement rentable	5	3	8
Non rentable	-	-	-
Total	15	20	35

Malgré les contraintes que rencontrent les fellahs dans les deux communes notamment ceux de Akouda-Chott Mariem, et considérant l'importance des cultures précitées, il s'ensuit que la production agricole est très rentable pour 27 fellahs dans les deux communes (10 Hammam-Soussiens et 17 akoudois). Seulement 8 fellahs (5 Hammam-Soussiens et 3 akoudois) ont déclaré que leur production est moyennement rentable ; alors qu'aucun des fellahs n'a répondu que son exploitation ne paye pas. Qu'il s'agisse des fellahs impliqués à temps plein dans l'activité agricole ou bien de ceux qui la pratiquent comme activité secondaire, les résultats de nos enquêtes montrent que tous les fellahs sont satisfaits de leurs productions.

On découvre aussi que l'importance des revenus qui caractérise les exploitations notamment intensives de Akouda dévoile, entre autres, la valeur marchande de l'activité en général, alors que les fellahs Hammam-Soussiens, pluriactifs pour la plupart, pratiquent plutôt une agriculture d'autosuffisance alimentaire en premier lieu. Dans un cas comme dans l'autre, l'agriculture continue d'occuper l'espace et de participer à son organisation avant même qu'un appui politique n'arrive les conforter. Certains, ont choisi ce métier pour des considérations sociales qui distinguent souvent les rapports entre les membres de la même famille. « *Pour moi, ça paye un tout petit peu, disait un fellah des chatts de Hammam Sousse, mais je continue de travailler la terre pour satisfaire mon père qui n'apprécie pas que les cultures s'arrêtent tant qu'il est vivant*⁵⁰⁸ ».

Conclusion

Les exploitations agricoles ont adopté différentes stratégies pour faire face à la situation engendrée par la pression urbaine exercée sur les ressources utilisées par l'agriculture et les facteurs de production, tout en tirant profit de la proximité des marchés. La diversité des situations pousse les agriculteurs qui sont les propriétaires fonciers, à effectuer des choix dont la finalité peut ne pas être agricole.

Il s'agit pour les exploitations contiguës à la ville, de la valorisation maximale du foncier en fonction des opportunités offertes par cette proximité. Certaines exploitations périurbaines font face à des gênes multiples liées à la proximité de la ville et, les agriculteurs profitent de cette situation pour accumuler la rente de leurs parcelles en pratiquant une agriculture provisoire ou bien en abandonnant les cultures ; excluant de fait leurs exploitations du circuit productif. D'autres profitent de la même situation pour s'agrandir ou bien délocaliser leur exploitation ailleurs, dans des zones où le foncier est encore mieux sécurisé ; bien que cette migration se heurte souvent à la difficulté d'accès au sol agricole, vu sa rareté dans la région.

Les choix des exploitations plus ou moins éloignées de l'influence urbaine se sont fixés sur la valorisation maximale des facteurs de production. Cela passe par exemple par la diversification des sources d'arrosage tout en adoptant les systèmes les plus récents comme l'arrosage goutte à goutte.

Pour répondre à la demande urbaine, les agriculteurs adoptent aussi des stratégies de production privilégiant les cultures les plus rentables. Cette stratégie leur permet d'optimiser la production tout en gérant à moindres frais des exploitations souvent de tailles petites.

⁵⁰⁸ Extrait d'entretiens avec l'agriculteur J. G., mai 2004.

*Les stratégies propres aux oléiculteurs***A- Stratégies alimentaires (autoconsommation)****A-1- Importance de la culture de l'olivier et multi-usages**

L'olivier distingue depuis toujours les cultures sèches (ou pluviales) de la région de Sousse. Il se maintient et prospère encore aujourd'hui, là où le système de production traditionnel s'est pérennisé malgré les contraintes (climat aride, sol peu fertile, eau d'irrigation rare, etc.). Par ailleurs, l'ancrage de la culture de l'olivier dans les traditions tunisiennes, qui privilégient la production et la consommation de l'huile d'olive, fait que l'olivier contribue le plus souvent au rétablissement de l'équilibre du revenu des fellahs, notamment ceux pour qui l'agriculture constitue la principale voire l'unique ressource économique⁵⁰⁹.

Le comportement de nos ancêtres vis-à-vis de la culture de l'olivier s'inscrit dans une logique d'investissement en termes de rentabilité économique à long terme et d'une épargne d'un bien immobilier transmissible aux générations futures. Mais aujourd'hui, les fellahs du Sahel se trouvent face à la rareté voire l'inexistence des terres cultivables, ce qui écarte toute option d'extension des olivettes. De ce fait, les oléiculteurs se contentent de gérer le patrimoine existant. Et c'est en partant de ce constat qu'on peut révéler les stratégies d'adaptation des exploitations oléicoles en termes de revenu et/ou d'autoconsommation.

Aujourd'hui, l'absence de nouvelles terres à exploiter dans les communes de Hammam Sousse et Akouda est à l'origine de la quasi stagnation des extensions de l'olivier. La moyenne annuelle des nouvelles plantations d'oliviers, pendant les sept dernières années (1998-2005), est de 0,85 hectares d'oliviers à huile, représentant seulement 0,25 % des extensions des oliviers dans tout le gouvernorat, pour la même période. Quant aux extensions des surfaces plantées en oliviers de table, elles étaient de 2,35 hectares, soit 5 % des extensions dans tout le gouvernorat⁵¹⁰. Cette faible évolution des plantations des oliviers coïncide avec le recul des oliveraies périurbaines au profit de l'urbanisation.

Pratiquez-vous la culture de l'olivier dans votre activité agricole ?

L'analyse des résultats du tableau 33 montre qu'une dizaine, parmi les fellahs interrogés de Hammam Sousse, déclarent avoir des oliviers dans leurs exploitations, contre 17 sur les 20 fellahs Akoudois. L'importance des oliveraies dans la commune d'Akouda, où les oliviers sont parfois associés aux cultures maraîchères comme dans les périmètres irrigués, s'explique par la disponibilité des terres cultivables (3 297 hectares, soit 84 % de la surface totale de la commune). Pour Hammam Sousse, il n'y a que seulement 622 hectares de surface agricole utile sur un total de 1100 hectares, soit 56,5 de la surface de la commune⁵¹¹.

⁵⁰⁹ En Tunisie, «l'olivier contribue à la formation du revenu de plus de 200 000 exploitants agricoles. Ainsi, l'oléiculture constitue une activité principale pour 30 % des exploitants » In, B. Thabet et L. Mahfoudhi, Secteur oléicole en Tunisie : situation actuelle et éléments de stratégie in Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000, Options Méditerranéennes, Série B / n°14, 1995 -, p. 240

⁵¹⁰ Source : CRDA de Sousse, section : production végétale, rapports annuels (1998-2005).

⁵¹¹ Source : CTV Akouda, rapport annuel, 1999.

Tableau 33 : Pratique de la culture de l'olivier

	Nombre de fellahs			
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes	
Exploitation avec oliveraies	10	17	27	77,25 %
Exploitation sans oliveraies	5	3	8	22,75 %
Total	15	20	35	100 %

Quel est l'importance de l'olivier dans votre activité ?

L'importance de la culture de l'olivier dans l'activité du fellah s'explique tant par le rôle patrimonial que par le rôle économique de l'arbre (régulation du revenu familial, autonomie en huile d'olive et exploitations des sous-produits de l'olivier), quelle que soit la surface cultivée. « Ici, on utilise tout de l'arbre, l'olive et son huile, présents à tous les repas, le bois de chauffe, les déchets des huileries pour fabriquer du savon ou pour fertiliser les sols »⁵¹², disait un fellah. Cette évaluation a été désignée par les termes : très importante, importante et moyenne⁵¹³. En effet, à la question « que représente la culture de l'olivier dans votre activité? », nous avons constaté que seulement 9 sur les 35 fellahs interrogés ont exprimé que l'olivier est une culture très importante. Dans ce cas, il s'agit de deux types d'exploitations. Le premier type concerne des olivettes dépassant généralement 100 pieds (ou arbres), conduites en irrigué notamment dans les *senias* équipées d'un puits à eau de bonne qualité ou bien irriguées au goutte à goutte dans les PPI tout comme les cultures maraîchères pratiquées en intercalaire. « J'ai du mal à arracher tout mes oliviers dans les parcelles maraîchères, disait un fellah, pourtant, leur ombrage est à l'origine du rendement faible de la culture de pomme de terre de plein champ »⁵¹⁴. D'autres fellahs ont du arracher des oliviers pour pouvoir installer des serres à cause aussi des effet de l'ombrage sur la production des cultures de primeurs (tomate et piment).

Quant au deuxième type, il s'agit de fellahs disposant de plusieurs hectares d'oliviers plantés dans des terres aménagées en *meskat* et justifiant d'un entretien convenable (labours réguliers et apport adéquat de fertilisants). Pour 12 autres fellahs, c'est une culture importante.

Tableau 34 : Importance de la culture de l'olivier

	Nombre de fellahs			
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes	
très importante	3	6	9	25,75 %
importante	4	8	12	34,25 %
moyenne	3	3	6	17,25 %
NSP	5	3	8	22,75 %
Total	15	20	35	100 %

La cueillette des olives peut mobiliser, selon l'importance des oliveraies, toute la famille pendant deux à trois mois, d'après d'autres fellahs. Mais depuis quelques décennies, cette mobilisation revêt un caractère particulier uniquement les dimanches et pendant les vacances,

⁵¹² Extrait des entretiens avec un fellah.

⁵¹³ Nous avons procédé à classer les réponses en trois groupe d'évaluation : très importante pour les productions très rentables et à caractère commercial ; importante pour les productions rentables dont une partie peut être commercialisée et moyenne pour une production essentiellement d'autoconsommation familiale.

⁵¹⁴ Extrait des entretiens avec un fellah.

compte tenu de la scolarisation de tous les enfants. Les oléiculteurs font désormais appel à la main d'œuvre occasionnelle, composée souvent de ruraux plus ou moins expérimentés, venant de l'arrière-pays. Cette main d'œuvre assure souvent la cueillette et les opérations de taille des oliviers. La participation familiale est de moins en moins présente dans l'activité oléicole, notamment pour les grandes propriétés. La fréquentation des oliveraies par toute la famille est parfois réduite à des visites de plaisance pendant les week-ends et par beau temps, pour jouir de quelques moments de bonheur à la campagne. Seules les toutes petites olivettes mobilisent encore de la main d'œuvre familiale pour la cueillette des olives, tout en recrutant un ouvrier occasionnel pour les opérations de la taille.

On déduit de ces résultats qu'en fin de compte, l'importance de l'olivier est strictement liée à l'importance des surfaces plantées. Car pour la catégorie « très importante », les fellahs disposent d'un nombre important d'oliviers dont une bonne part de la production est commercialisée. Pour les exploitants de Hammam Sousse, la production est supposée très importante à partir de 120 pieds d'oliviers, quelle que soit la conduite (en sec ou en irrigué) ; alors que pour ceux de Akouda, ce n'est qu'à partir de 500 pieds d'oliviers que les fellahs ont prononcé « très importante ». Ces écarts sont significatifs sur l'importance quantitative de la culture de l'olivier. En effet, si les Hammam-Soussiens se contentent de 120 oliviers pour estimer que la production est très importante, c'est tout simplement parce que leurs exploitations sont de petite taille en général. De ce fait, l'appréciation n'est que proportionnelle à la taille de l'exploitation et des différentes cultures pratiquées qui assurent le revenu du fellah. Toujours est-il que la notion d'importance reste liée en premier lieu au fait que la production arrive à satisfaire les besoins de la consommation familiale en huile d'olive. D'ailleurs, certains fellahs ne se précipitent pas pour vendre toute la part commercialisable pour éviter le recours à l'achat de l'huile en cas de besoin. Cette stratégie est facilitée par les possibilités de stockage de l'huile d'olive sans recours à aucun produit de conservation.

A-2- L'agriculteur préfère les huiles de ses propres oliviers

Les oléiculteurs sont attachés à leurs plantations pour des raisons d'appréciation de l'huile produite. On a constaté que chaque fellah préfère consommer les huiles de ses propres oliviers. Cet attachement est lié, selon eux, aux soins que tout un chacun apporte à l'olivette. Nous avons pu vérifier les propos des fellahs sur terrain. En effet, on découvre qu'au moment où certaines oliveraies témoignent d'un entretien évident, d'autres le sont moins. La détérioration de l'ouvrage *meskat* et l'envahissement des *mankâas* par les mauvaises herbes sont des signes d'abandon de l'entretien dans certains cas. Cela se traduit souvent par une production faible.

Par ailleurs, les fellahs assurent que la qualité de l'huile n'est pas un résultat immédiat de deux ou de trois années d'entretien. C'est plutôt le fruit d'un entretien continu depuis le très jeune âge de l'arbre. D'ailleurs, la réticence voire l'opposition de certains fellahs aux réformes agraires des années 1960-1970 était fondée sur la diversité de la qualité des olivettes et des huiles que produit chaque propriété privée. Il se trouve en fait que chaque fellah connaît par cœur le territoire et est suffisamment éclairé sur les olivettes bien entretenues de celles qui le sont moins. « *Les productions n'ont jamais été semblables pour toutes les oliveraies, disait un fellah ; la qualité des huiles non plus. L'abandon de l'entretien des meskats est au centre du dessèchement et de la disparition de certains oliviers dans l'arrière-pays. Dans notre région, le labour est une opération importante qui permet à l'olivier de profiter des moindres pluies* »⁵¹⁵.

⁵¹⁵ Extrait des entretiens avec un fellah de Akouda.

A-3- Des systèmes de cultures adaptés aux conditions naturelles et socioéconomiques du fellah

Si les fellahs ont développés depuis longtemps la technique hydraulique *meskat*, il s'agit toujours d'une agriculture sèche (*dry farming*). La production de ces oliveraies reste dépendante de l'entretien et des quantités d'eau de ruissellement reçues après chaque pluie. Mais selon les fellahs, les meilleures productions sont obtenues dans les olivettes profitant d'une irrigation régulière, directement ou indirectement⁵¹⁶. Il s'agit surtout des oliviers localisés dans les *senias* urbaines et périurbaines disposant d'un puits et celles des périmètres irrigués.

Comment sont conduites vos oliveraies (en irrigué ou en sec) et sont-elles équipées de meskat ou non ?

À la question « *comment sont conduites vos oliveraies (en irrigué ou en sec) et sont-elles équipées de meskat ou non ?* », douze sur les 27 fellahs propriétaires d'oliveraie déclarent pratiquer le mode de culture irrigué contre 15 fellahs pratiquant l'oléiculture en *meskat*. Sur les deux tiers (10 fellahs) des Hammam-Soussiens qui cultivent de l'olivier, quatre d'entre eux affirment conduire leurs oliviers en *meskat* et les 6 autres en irriguent par submersion ou par rigole. Dans ce dernier cas, l'irrigation n'est pas un mode ordinaire de conduite des oliveraies. Il s'agit plutôt d'une irrigation assurée conjointement lors de l'arrosage des cultures maraîchères, plantées en intercalaires avec les oliviers.

Tableau 35 : Modes de conduite des oliviers

	Nombre de fellahs			
	Hammam Soussse	Akouda	Les deux	communes
En irrigué (par rigole ou goutte à goutte)	6	6	12	34,25 %
En sec (ou <i>meskat</i>)	4	11	15	43 %
NSP (sans oliviers)	5	3	8	22,75 %
Total	15	20	35	100 %

Pour certains fellahs, l'irrigation par rigole est une technique courante pour l'arrosage aussi bien des oliviers que des grenadiers. Cela se passe dans les *senias* traditionnelles localisées en zone périurbaine. Très souvent, des alignements de grenadiers longent les rigoles principales qui acheminent l'eau aux différentes parcelles l'exploitation. Cette stratégie vise l'exploitation même des ados de séparation des parcelles en les plantant d'arbres fruitiers. C'est bien le cas de la plupart des *senias* de Hammam Soussse (Figure 77). La dite *senia* est équipé d'un puits creusé à l'amont de l'exploitation à coté de l'habitation. Le puits est équipé à son tour d'une pompe électrique et d'un bassin à partir duquel l'eau est distribuée sur toute la *senia*. Les oliviers sont arrosés en même temps que les cultures maraîchères par submersion (figure 78).

⁵¹⁶ Indirectement puisque l'irrigation des cultures maraîchères conduites en intercalaire avec les oliviers profite à ces derniers sans que l'objectif du fellahs s'inscrit dans une stratégie d'intensification de l'olivier.

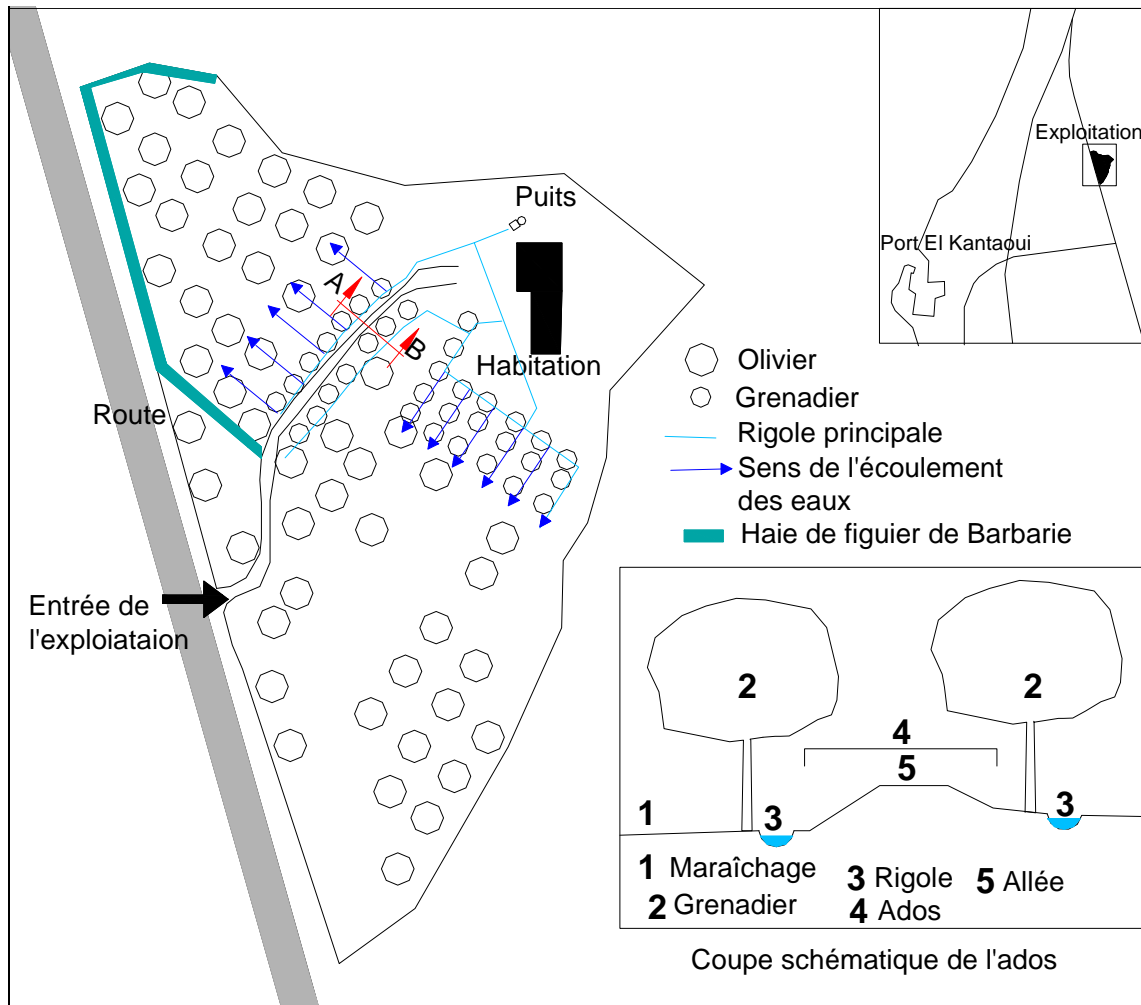


Figure 77 : Schéma du système d'irrigation par rigole et par submersion dans une *senia* périurbaine. (*Senia* de Mhiri, Hammam Sousse, 2003)

Pour les exploitations de Akouda, 11 des 17 agriculteurs propriétaires d'oliveraies affirme que leurs oliveraies sont aménagées en *meskat*. Les 6 autres fellahs déclarent conduire des oliveraies par les deux systèmes (en irrigué et en sec). Pour ceux qui conduisent leurs oliveraies en irrigué, il s'agit surtout de fellahs pratiquant dans les PPI de Chott Mariem.

Un éclaircissage important a été réalisé depuis l'aménagement des PPI pour permettre l'établissement des cultures intercalaires de plein champ (tomate, pomme de terre, courge, etc.) et l'implantation des serres.



Figure 78 : Arrosage d'une parcelle par rigole et submersion. (*Senia* de Mhiri, 2003)

L'éclaircissage a pris plusieurs formes selon les cas. Pour les parcelles programmées pour accueillir des serres, l'arrachage s'est fait généralement par rangées d'arbres (Nord-Sud). L'arrachage d'une rangée permet l'installation de deux éléments de serres uniquement. Si l'on

considère l'importance de la serriculture durant la première décennie de la création des PPI, on constate que plusieurs rangées d'oliviers ont été arrachées. Certains fellahs n'ont conservé que la première et la dernière rangées. D'autres ont procédé simplement à l'arrachage de deux oliviers sur trois sur toutes lignes. Il s'agit surtout des fellahs qui n'avaient pas d'autres oliveraies en dehors des périmètres irrigués⁵¹⁷.

Le système d'arrosage des cultures par rigoles était dominant jusqu'à la fin des années 1990. À partir de cette date et dans une stratégie à objectifs pluriels (économie d'eau, augmentation des rendements, réduction de la main d'œuvre, etc.), la plupart des fellahs ont été incités à utiliser l'arrosage goutte à goutte, tant pour les cultures maraîchères que pour les arbres.

La réussite du système *meskat* est tributaire des conditions climatiques et de l'entretien de l'ouvrage. « *Mes oliviers sont conduits en meskat, disait un fellah, mais les meskats ne sont plus entretenus comme avant. Le manque de la main d'œuvre agricole et sa cherté sont à l'origine d'une baisse des rendements qu'on observe d'une année à l'autre* »⁵¹⁸. Cette baisse des rendements pour les mêmes causes précitées a été étudiée par Selmi et al (2001) selon lesquels, « *les productions sont variables d'une année à l'autre en raison de l'alternance de la production oléicole et de l'insuffisance des opérations d'entretien des plantations* »⁵¹⁹.

Selon l'exploitant J.G., un jeune fellah de Hammam Sousse, pluriactif et âgé de 35 ans, « *certaines meskats n'accomplissent plus convenablement leur rôle, depuis qu'ils ont été fragmentés par les voies de circulation périurbaines sans tenir compte de l'agriculture de proximité. Le passage de la route touristique, par exemple, a coupé notre oliveraie en deux. La partie Est de l'oliveraie ne reçoit plus que l'eau de pluie qui tombe directement sur la parcelle. La construction des trottoirs s'est accompagnée par la déviation des eaux de ruissellement en dehors des terres cultivées* »⁵²⁰. Aujourd'hui, les nouveaux aménagements routiers en zone périurbaine sont en passe de perturber l'écoulement naturel des eaux de ruissellement dont une quantité importante est déviée vers les ravins limitrophes et les oueds avant de se déverser dans la mer.

Mais ce que l'on peut constater d'une manière générale, c'est que la plupart des fellahs sont des oléiculteurs. Les pluriactifs parmi eux sont des héritiers qui travaillent en ville ; parfois loin de l'exploitation, voire de la région (à Tunis par exemple). Les informations qui les concernent ont été obtenues, soit directement pendant une rencontre (programmée ou inopinée), soit en interrogeant les vulgarisateurs, les proches et les fellahs voisins. « *C'est dans ce groupe qu'on dénombre le plus d'absentéistes* », disait un vulgarisateur de la CTV de Akouda. *Ils se contentent de responsabiliser quelqu'un (un proche par exemple) pour assurer la cueillette et quelques rares labours. Certaines oliveraies n'ont reçu aucune opération d'entretien depuis plusieurs années*»⁵²¹ confirme le vulgarisateur. Pourtant les fellahs que nous avons enquêtés pensent que l'olivier doit sa résistance et sa longévité à son adaptation et à la facilité de son entretien après sa mise en place définitive. Mais cette « facilité » reste relative lorsqu'on sait que les générations actuelles des fellahs ont hérité des olivettes déjà

⁵¹⁷ Ces informations ont été recueillies à partir des entretiens avec les responsables de l'office de Nebhana à Chott Mariem, les fellahs et les techniciens de la CTV de Akouda).

⁵¹⁸ Extrait des entretiens avec le fellah M J, décembre, 2004.

⁵¹⁹ S. Selmi et al, La valorisation des ressources en eau aléatoires et non pérennes par le développement de l'olivier autour des lacs collinaires en Tunisie, Science et changements planétaires / Sécheresse. Volume 12, Numéro 1, 45-50, Mars 2001, <http://www.john-libbey-eurotext.fr/articles/sec/12/1/45-50/>

⁵²⁰ Extrait des entretiens avec le fellah J. G., juin, 2004.

⁵²¹ Extrait des entretiens avec un vulgarisateur de la CTV de Akouda, 2003.

aménagées. En effet, ces mêmes olivettes ont nécessité d'importants travaux d'aménagement et d'entretien avant qu'elles ne leur soient transmises par les ancêtres.

Les nouveaux rapports à la culture de l'olivier s'expliquent aussi par les stratégies foncières. L'importance de ces stratégies dans les choix du fellah est liée à plusieurs facteurs qui se différencient sans s'exclure. Dans ce contexte, la perspective de vente se montre comme le facteur principal qui anime les stratégies foncières des oléiculteurs.

B- Stratégies marchandes (diversification de la production)

B-1- Deux stratégies d'adaptation des fellahs : la diversification et la pluriactivité

La raréfaction des ressources naturelles (terres cultivables, eau d'irrigation) conjuguée aux contraintes sociales et financières (main d'œuvre chère et peu disponible) modifient les conditions de production agricole. Ces divers facteurs conduisent les exploitations agricoles à adopter des stratégies nouvelles pour assurer leur reproduction et garantir un revenu stable et satisfaisant. Pour surmonter les difficultés actuelles, certains fellahs ont opté pour une diversification des cultures en développant les cultures maraîchères intensives dans des périmètres irrigués, publics ou privés. D'autres, contrariés par l'impossibilité d'accès au foncier, une alternative susceptible de leur permettre de se consacrer au métier de fellah, se sont contentés d'exploiter un legs (une olivette en général) tout en s'adonnant à une activité non agricole. La proximité urbaine est à l'origine de l'offre d'un emploi plus rémunérateur, permettant ainsi au fellah de diversifier et d'augmenter ses revenus.

En réexaminant le statut socioprofessionnel des fellahs interrogés, on découvre que 68,5 % d'entre eux pratiquent le métier de fellah comme activité principale dont 48,5 % des akoudois et seulement 20 % des Hammam-Soussiens. Par ailleurs, seulement 3 sur les 20 fellahs akoudois sont des agriculteurs-commerçants alors que sur les 15 fellahs Hammam-Soussiens, 6 pratiquent une activité libérale et deux sont des retraités de la fonction publique. Pour le deuxième groupe des fellahs (près du tiers de l'effectif, soit 31,5 %) ayant une source de revenu non agricole, l'agriculture est pour eux une activité secondaire. C'est dans ce groupe qu'on trouve aussi des oléiculteurs qui pratiquent généralement une activité maraîchère de subsistance. Ils se contentent de quelques mètres carrés de cultures maraîchères dont les travaux sont effectués par la main d'œuvre familiale.

Pour certains pluriactifs, l'oléiculture émane plutôt de l'exploitation, tant bien que mal, d'un patrimoine légué que d'un attachement au métier de fellah. Le manque d'entretien des oliviers est un important indice du peu d'intérêt que ces pluriactifs accordent à l'activité. D'autres pluriactifs maintiennent un intérêt particulier pour leurs olivettes malgré le temps important consacré à l'activité non agricole. En interrogeant un fellah akoudois qui travaille dans une épicerie en ville, sur ses potentialités à gérer parallèlement ses activités de fellah et d'épicier, nous avons constaté que le fellah s'est orienté vers l'utilisation de la main d'œuvre familiale pour pouvoir gérer la « pluriactivation ». Il a fait appel à sa femme, une mère au foyer, pour accomplir occasionnellement le travail dans l'épicerie. Ce choix lui a permis de profiter de l'aide de sa femme dans l'exercice du métier d'épicier tout en libérant du temps pour s'occuper des oliviers (récolte, taille, labours, etc.). Cette stratégie a été facilitée par l'ouverture de l'épicerie dans le rez-de-chaussée de l'habitation, ce qui permet à la mère de s'occuper parallèlement de ses deux enfants scolarisés.

Pour les pluriactifs interrogés dans les communes étudiées, l'olivier constitue une source de revenu complémentaire mais indispensable. Même si la vente de l'huile d'olive est rare chez les petits oléiculteurs propriétaires de quelques oliviers (5 à 10 pieds), la production d'une huile d'autoconsommation est un facteur important dans le maintien de l'équilibre du revenu du fellah. Dans le cas contraire, le fellah est contraint d'imputer une partie des revenus provenant des autres cultures ou de l'activité secondaire pour s'approvisionner en huile de consommation. Si l'on considère l'omniprésence de l'huile d'olive dans presque tous les repas, selon la tradition Sahélienne, le budget alloué à l'achat de l'huile devient plus important notamment pour les familles nombreuses.

L'olivier a été considéré par un seul des fellahs Hammam-Soussiens enquêtés comme faisant partie des cultures rentables. Pour les Akoudois, cinq d'entre eux, soit 25 % de l'effectif des fellahs interrogés, ont déclaré l'olivier comme une culture rentable, un résultat qui peut s'expliquer par l'importance de cette culture dans les exploitations de Akouda. « *La culture de l'olivier paye bien pour ceux disposant de plusieurs hectares* »⁵²², disait un fellah de Akouda.

B-2- Des stratégies de conservation liées à d'autres facteurs

B-2-1 Un entretien plus ou moins facile lié surtout à la rusticité de l'arbre

Comparé aux autres cultures comme le maraîchage, la culture de l'olivier est considérée par les fellahs comme une filière moins exigeante en temps de travail et en soins cultureux. Pourtant, la productivité de l'olivier reste étroitement liée à la qualité de l'entretien, dans le Sahel. L'importance des différentes opérations d'entretien, notamment les labours, se traduit par l'amélioration de la perméabilité du sol aux eaux de ruissellement et permet aux oliviers de profiter des moindres pluies et de mieux produire. Toutefois, les fellahs se confrontent à la contrainte de la main d'œuvre nécessaire pour réaliser les travaux qu'exige la culture de l'olivier. Le labour traditionnel par attelage est devenu une opération onéreuse depuis que la main d'œuvre agricole compétente est de moins en moins disponible. Cette rareté coïncide avec un début d'abandon des opérations de labour par des successeurs souvent absentéistes, ce qui compromet sérieusement les rendements.

Actuellement, le labour mécanique, effectué par certains fellahs n'est pas approprié au *meskat*, notamment ceux localisés sur des terrains assez accidentés. Le tracteur occasionne des dégâts énormes à l'ouvrage *meskat* (endommagement des tabias, tassement du sol, et irrégularité de la surface du *mankâa*), ce qui nuit à une irrigation homogène des oliviers. D'autre part, même si l'on admet les labours mécaniques, l'opération est impossible pour certaines olivettes inaccessibles pour les engins, vu l'importance de la hauteur des tabias. Et même dans le cas d'accessibilité des engins, la frondaison basse des oliviers rend difficile le passage du tracteur sous les oliviers.

Selon les fellahs, le labour traditionnel (traction animale) est plus approprié et plus efficace que celui fait de manière mécanique. Il s'adapte parfaitement à une bonne infiltration des eaux de ruissellement bien qu'il soit de plus en plus abandonné, faute de main d'œuvre agricole. Les fellahs considèrent aussi que les oliviers d'âge moyen (ni trop jeune ni trop vieux) résistent mieux et produisent avec un minimum d'entretien. Dans certaines oliveraies, seules les opérations de la taille sont effectuées juste après la cueillette et pourtant les rendements notamment durant les années pluvieuses sont bons, selon les fellahs. C'est grâce à cette

⁵²² Extrait des entretiens avec les fellahs.

rusticité que l'olivier doit, en partie, sa conservation. Cet aspect est très observable sur terrain. En effet, la comparaison d'un petit verger d'amandiers et une olivette localisés dans la région de Chatt Mariem, conduits tous les deux dans les mêmes conditions et non entretenus depuis près de cinq années, montre que les oliviers se portent mieux que les amandiers. Cette résistance de l'olivier aux conditions naturelles difficiles de la région explique bien son adaptation et sa conservation comme une culture pérenne.

B-2-2- Une eau rare et difficile à gérer

En zones urbaines, l'acheminement des eaux de ruissellement dans les olivettes s'accomplit souvent au hasard puisque l'urbanisation des *impluviums* et des terrains marâchers voisins (pour les olivettes sans *meskats* notamment dans la plaine de Hammam Sousse) a détruit tant les rigoles que les chemins agricoles dans lesquels l'eau de ruissellement coule et peut déborder sur les olivettes voisines. Même en cas de présence d'obstacle physique (tabias plantés de part et d'autre des sentiers, la rupture du tabia par une entrée (vers l'exploitation) peut se transformer en *manfess* permettant ainsi le ruissellement d'une partie de cette eau vers les oliveraies.

Lors de l'aménagement des routes urbaines, les pouvoirs publics se concentrent souvent sur la question de l'avenir de l'ouvrage, sensible aux eaux et au ravinement. Pour cela, ils pensent toujours évacuer les eaux de ruissellement vers des avaloirs pour épargner les infrastructures urbaines d'éventuels endommagements, tout en négligeant son utilité pour l'agriculture de proximité⁵²³. Pourtant, l'olivier, on l'a vu, n'a pu se développer dans cette région que grâce à la maîtrise de ces eaux. Au-delà de ces négligences, quel que soit le (ou les) responsable, l'existence d'une pente naturelle est un facteur qui facilite l'écoulement des eaux de ruissellement vers les olivettes localisées en contrebas, même en cas de construction de l'*impluvium* et en dépit de l'état dégradé des tabias et des *mankâas* en général. Ceci est observable surtout dans les olivettes de Akouda (Figure 79, photo 1) et des villes voisines comme Kalaâ Sghira (photo 5) où les *impluviums* ont été complètement construits.

En milieu urbain, l'aménagement des trottoirs par exemple constitue un obstacle au ruissellement de l'eau vers les terres encore cultivées. Certaines olivettes voisines des rues non encore aménagées définitivement continuent de fait à profiter des eaux de ruissellement (Figure 76, photos 1 à 4). Même en zone périurbaine, là où des olivettes sont encore bien entretenues, le passage d'une route perturbe souvent l'écoulement des eaux de ruissellement. Dans la zone d'El Kantaoui, nous avons évoqué auparavant que selon un fellah, l'aménagement de la route touristique a coupé l'olivette en deux, perturbant de fait l'approvisionnement normal de la partie Est de l'olivette en eau de ruissellement. Plus tard, la construction du trottoir a constitué un véritable obstacle à l'écoulement de l'eau (Figure 79, photo 6).

Toutefois, le fellah a tiré profit de l'entrée de son exploitation (localisée en contrebas par rapport à la chaussée) pour reconduire une quantité importante des eaux pluviales récupérées par la chaussée vers son olivette. Cette tactique hydraulique a été observée chez d'autres fellahs dont les olivettes ont été coupées de leur *impluvium* et sont privées de fait de l'eau de ruissellement après le passage d'une route. Sur la route reliant Akouda à Chott Mariem, certaines olivettes ont été isolées de leur *impluvium*. Ensuite, l'accompagnement de la route par des caniveaux latéraux (en terre ou en ciment) avait pour objectif l'acheminement de ces

⁵²³ C'est l'inverse qui se passe en milieu rural où l'importance de l'eau pluviale pour l'agriculture s'est traduite par la mobilisation d'importants financements publics pour la construction de plusieurs barrages et des lacs collinaires.

eaux vers les ravins les plus proches pour éviter l'inondation de la route au moment des crues. D'importantes quantités d'eau de ruissellement sont perdues après chaque pluie. Les fellahs qui connaissent l'importance de cette eau pour leurs plantations continuent d'en profiter en aménagent des *manfess* (ouvertures) sur la *tabia* pour permettre à une partie de cette eau d'arriver dans les casiers plantés d'oliviers (Figure 79, photo 7).



Figure 79 : Les photos 1 (ville de Akouda), 2 ; 3 et 4 à Khézama (Hammam Sousse), 5 Kalaâ Sghira, 6 El Kantaoui et 7 route de Chott Mariem sont des exemples d'olivettes qui ne bénéficient que de l'eau qui tombe directement du ciel et occasionnellement des eaux de ruissellement des routes voisines.

B-2-3- Un arbre faiblement exposé à la déprédation et aux dégâts du bétail

Comparé aux autres fruitiers (pommier, poirier, etc.), l'olivier garde l'avantage de se distinguer comme arbre épargné de la déprédation, notamment en zone urbaine et périurbaine. Des olivettes persistent encore aujourd'hui dans les interstices de l'habitat résidentiel à Hammam Sousse comme à Akouda. Ces olivettes totalement enclavées par les constructions, bénéficient des eaux de ruissellement des routes voisines et produisent convenablement malgré l'abandon total de l'entretien dans certains cas.

D'autre part, la présence des oliviers en milieu urbain leur offre une certaine protection contre la déprédation. Rare sont ceux qui osent⁵²⁴ récolter des olives, pourtant il n'y a ni gardiennage ni clôture et le propriétaire est parfois méconnu des riverains. Il peut s'agir d'un terrain propriété de la municipalité comme il peut s'agir d'une propriété privée non encore vendue

⁵²⁴ Comparé aux autres fruitiers (pommier, figuier, agrumes, etc.) et à quelques légumes comme le melon, les fraises et autres, l'olivier à huile attire rarement les voleurs notamment en zone périurbaine. Ce comportement peut s'expliquer par le fait que les populations peuvent s'approvisionner en olive à huile, s'ils le désirent pour la conservation, et à des prix accessibles même aux plus pauvres d'entre eux. D'autre part, l'olivier en tant qu'arbre béni par le Coran se traduit par une dimension culturelle commune à tous. « ...*Que l'homme regarde donc sa nourriture; C'est nous qui versons l'eau à verse, puis nous fendons de fente la terre, et y faisons pousser grains et vignobles et légumes et oliviers et dattiers et jardins touffus et fruits et verdure, en usufruit pour vous et vos bestiaux* ». *Sourate Abaça* (il s'est Renfrogné), verset 745, in Muhammad Hamidullah, *Le Saint Coran, Essai de traduction du sens des versets du Coran*, édition Tawhid, 2001.

car le propriétaire est absent, comme il peut s'agir d'une indivision familiale en attente d'un compromis entre les héritiers pour qu'elle soit vendue.

La déprédation peut être plutôt enregistrée dans les oliveraies de l'arrière-pays. C'est pour lutter, entre autres, contre la déprédation de la production que l'association des oléiculteurs engage des gardiens des forêts (*hāris el ghaba*) moyennant une cotisation de chaque fellah désirant protéger ses oliviers contre le vol des récoltes⁵²⁵. Tous les gardiens, originaires le plus souvent de la zone contrôlée ou habitants in situ, connaissent par cœur leur territoire. Pour les zones surveillées, la cueillette est soumise à autorisation de la part de l'association des oléiculteurs (ou Association des Propriétaires des Oliviers telle que désignée localement). L'objectif de la présentation de cette autorisation est de vérifier si le cueilleur est bien la personne ayant droit ou non. Bien que tous les propriétaires des olivettes soient connus par le gardien, il arrive que l'oléiculteur soit un métayer. La présentation de l'autorisation constitue une assurance pour le gardien que les cueilleurs ne sont pas des voleurs. Mais cette autorisation permet aussi de vérifier si l'oléiculteur a payé sa cotisation, sans quoi le gardien peut le déclarer auprès de l'association. D'ailleurs tous les gardiens sont payés à partir de la cotisation des oléiculteurs.

La rareté voire l'absence de l'élevage extensif est aussi un autre facteur de la préservation des oliviers contre toute sorte d'endommagement. Les oléiculteurs n'expriment aucun souci vis-à-vis des dégâts que pourraient occasionner un troupeau de bétail errant. On taille les oliviers le plus bas possible. Les frondaisons sont suffisamment aérées et les branches latérales se penchent et se rapprochent du sol, à même gêner les labours dans certains cas. Cette forme de taille distingue les oliviers du Sahel si on les compare à celle du nord du pays où l'on pratique plutôt l'élagage des rameaux retombant là où le pâturage sous les arbres est admis.

C- Stratégies non-marchandes (patrimoine, attachement, sous-produits)

C-1- Des stratégies de conservation liées à la valeur socioculturelle du patrimoine foncier et végétal

L'observation du terrain nous a permis de remarquer que, rares sont les oléiculteurs qui continuent d'entretenir correctement les oliveraies. D'ailleurs, les stratégies d'entretien diffèrent, non seulement en fonction de la localisation des olivettes (en milieu urbain ou périurbain) mais aussi en fonction des conditions matérielles et sociales des propriétaires.

C-1-1- Les olivettes urbaines

L'abandon de l'entretien est un signe qui distingue actuellement beaucoup d'oliveraies de la zone d'étude. Mais les olivettes localisées en milieu urbain sont celles qui souffrent le plus d'un abandon d'entretien identifiable. Les olivettes sont livrées à elles mêmes bien que les

⁵²⁵ Selon des fellahs propriétaires d'oliveraies dans l'arrière-pays, la saison 2005-2006 a été distinguée par l'enregistrement de nombreux vols de la production. Les gardiens s'occupant chacun de plusieurs hectares ont eu beaucoup de difficultés à empêcher la déprédation. « *J'étais obligé de construire une cabane et de laisser, à tour de rôle, quelqu'un de la famille pour surveiller la production* », disait un agriculteur-commerçant. Durant cette saison, la déprédation était relativement importante suite à une hausse exceptionnelle des prix des olives et des huiles. Le prix du kg d'olive à huile a presque doublé, passant de 0,800 dinars en moyenne la saison passée à 1,400 dinars pour la saison en cours. Quant au prix du litre d'huile d'olive il est passé d'une moyenne de 4,000 à 5,500 dinars, enregistrant ainsi une hausse de près de 40 % en une seule année. Cet accroissement des prix a été généré par une demande très forte des huiles tunisiennes pour l'exportation.

propriétaires continuent de les exploiter. La rente foncière a encouragé les fellahs à vendre les terres non plantées ou nues. Il s'agit tant des terres exploitées saisonnièrement par des cultures maraîchères (les jardins maraîchers) que des *h'madas* ou *impluviums* des olivettes. Les stratégies des fellahs prennent en fait des formes différentes mais les objectifs restent les mêmes : vendre à des prix élevés.

Certains fellahs, contraints par la loi de protection des terres agricoles et des oliviers, adoptent une stratégie d'abandon des cultures et de l'entretien des terres et des plantations. Ils s'orientent donc vers la vente des terres nues comme les *impluviums*, qui est favorisée par des facteurs liés à l'acquéreur et au propriétaire oléiculteur.

Pour l'acquéreur, le prix d'un terrain nu est beaucoup moins cher que celui d'un terrain planté notamment d'oliviers. En plus, il est difficile de construire dans un terrain planté ; sauf lorsqu'il s'agit de bâtiment à vocation agricole (étable, usine de transformation de produits agroalimentaires, etc.). Même dans ce cas, l'arrachage des oliviers gênants nécessite une autorisation, difficile à obtenir.

Pour le fellah-oléiculteur, la vente de terrains sur *l'impluvium* est une chance pour trouver davantage d'acheteurs. Mais dans le même temps, la construction de *l'impluvium* dévalorise les olivettes en tant que terre agricole. L'abandon de leur entretien les transforme, dans bien de cas, en décharges sauvages. La stratégie du désintérêt adoptée par les fellahs conjuguée à la pression urbaine et la rareté des réserves foncières sont des conditions favorables à la mutation réglementaire de ces terres, puisque leur transformation en terrain à bâtir n'attend plus qu'une révision des plans d'aménagement urbain.

C-1-2- Les olivettes périurbaines

Les olivettes périurbaines, notamment celles les plus reculées des fronts urbains, sont souvent moins influencées par la pression de l'urbanisation. Cela n'empêche que certaines oliveraies sont déjà touchées par la périurbanisation et leurs *meskats* commencent à se construire. Cela concerne les olivettes proches de la mer et celles qui s'ouvrent sur la mer malgré leur éloignement (près de deux kilomètres à partir du rivage). La forme urbaine qu'on y rencontre est liée essentiellement à l'habitat de villégiature, sans exclure l'émergence de l'habitat résidentiel permanent comme à Douar Ben Zina dans la région de Chott Mariem.

En zones périurbaines, les oléiculteurs adoptent plutôt des stratégies de conservation des oliveraies malgré le manque de soins dans certains cas. En effet, au moment où certaines oliveraies témoignent d'un entretien saisissant (labours, taille, nettoyage des rigoles de *l'impluvium*, soins apportés aux tabias, etc.), d'autres olivettes limitrophes semblent ne pas être entretenues depuis longtemps (Figure 80). Dans ce dernier cas, le chiendent et d'autres mauvaises herbes envahissent le *mankâa* dont les casiers sont déjà colmatés. Les tabias, détruits par endroit, n'arrivent plus à accomplir leur rôle de rétention des eaux de ruissellement. Il s'agit d'oliveraies propriétés de fellahs âgés et sans successeurs, des pluriactifs très occupés par l'activité urbaine, allouant de fait très peu de temps à l'agriculture ou bien d'absentéistes qui travaillent loin de la région. Mais lors de nos entrevues avec les fellahs, on découvre qu'ils s'accordent tous sur la conservation des olivettes périurbaines, même celles les moins entretenues. Cet attachement découle d'un désir de sécurisation de la propriété foncière en vue de sa transmission pour les descendants. Mais, la plus-value foncière qui distingue depuis quelques temps le foncier agricole périurbain fait croire que la spéculation est à l'origine de l'émergence de nouvelles stratégies foncières. Certains spéculateurs (non agriculteurs) ont déjà commencé à acquérir des exploitations oléicoles chez des fellahs âgés dans l'objectif de les revaloriser. Mais en réalité, l'action de ces spéculateurs

s'inscrit plutôt dans une stratégie de stockage du foncier en vue de l'exploiter, ultérieurement, comme terrain constructible. C'est en tout cas ce que nous a confié un fellah qui a été approché à plusieurs reprises par des promoteurs immobiliers en vue de lui racheter des olivettes.

Qu'il s'agisse des olivettes urbaines ou périurbaines, la marge de manœuvre des oléiculteurs reste cependant assez limitée, vu la forte protection de l'olivier, en tant qu'arbre fruitier et patrimoine familial à conserver. En revanche, les *impluviums*, composante essentielle de l'oliveraie sahélienne, sont plus exposés à l'urbanisation, même en zone périurbaine. Des héritiers, travaillant et résidant en ville, ne s'attardent pas à mettre en vente leur part *d'impluvium* alors que le statut du sol est encore propriété commune de tous les héritiers, comme on peut lire sur cette annonce rédigée en arabe : à vendre, terres propriété commune ou non immatriculée (Figure 81).



Figure 80: Deux olivettes juxtaposées sensiblement de même âge et différemment entretenues (zone de Chott Mariem)



Figure 81 : Annonce de vente d'un terrain sur impluvium sur la route Akouda-Chott Mariem.

C-2- Des fellahs attachés à la culture de l'olivier

C-2-1- L'olivier, un symbole identitaire pour les sahéliens

La plupart des cultures pratiquées par les fellahs évoluent en fonction de la rente que chaque culture est en mesure d'assurer ; ce qui n'est pas toujours le cas pour l'olivier. L'importance de la culture de l'olivier dépasse en fait le seul rôle économique, puisque d'autres raisons sous-tendent l'attachement des fellahs à leurs oliviers. La plantation de l'olivier qui peut être

représentée par un seul arbre dans le jardin familial⁵²⁶ est un symbole d'appartenance à la société locale, voire un référent identitaire pour le Sahélien ; comme cela peut se comprendre du dicton local : « il n'est pas sahélien et, n'en est pas un, celui qui n'a pas un olivier ».

L'attachement à la culture de l'olivier est lié aussi au désir de sauvegarde des traditions familiales. En effet, chaque fellah croit que les huiles obtenues de ses propres oliviers sont les meilleures. « *Moi, je ne consomme qu'une huile à 100 % biologique provenant de mes propres oliviers, disait un fellah. J'ai toujours prévu des réserves pour deux années consécutives, voire plus. Même en cas d'alternance ou de mauvaise récolte suite à une campagne exceptionnellement sèche, le grenier est toujours garni de réserves en huile, disait un autre fellah. Pour moi, la culture de l'olivier est bonne du moment que la production m'assure l'autosuffisance en huile. La vente du surplus de la production n'a jamais été pour moi un objectif. Mais si la récolte est bonne, oui je vends une partie de la production de mes huiles pour couvrir certains frais, exprimait un troisième fellah* »⁵²⁷.

Cela étant, on constate que pour la plupart des fellahs dont la part de l'olivier dans l'exploitation est moyenne à réduite, l'objectif essentiel de la production reste lié à la tradition familiale, celle de satisfaire avant tout les besoins de la famille en huile. Certains fellahs associent la qualité des huiles obtenues à la nature des soins apportés aux oliviers (entretien des impluviums, labours réguliers des casiers plantés, taille et fertilisation à temps opportun, etc.). L'objectif commercial est vraiment très secondaire du moment que d'autres cultures ou une activité secondaire assurent convenablement les revenus.

Par ailleurs, l'oléiculture joue un rôle social très important. Les oléiculteurs, des pluriactifs dans la plupart des cas, ne sont plus aujourd'hui en mesure d'assurer à eux seuls les différents travaux des forêts d'oliviers. Ils n'ont pas assez de temps libre, même pour superviser les travaux à réaliser. La pluriactivité conjuguée aux changements sociaux qui ont eu lieu ces dernières décennies (dispersion de la grande famille, renoncement des jeunes au métier de fellah, etc.) ont généré un appel important de la main d'œuvre occasionnelle, assurant ainsi des milliers de journées de travail par an au profit des populations rurales de l'arrière pays.

C-3- Importance des sous-produits de l'olivier :

La valorisation des sous-produits de l'olivier constitue une source de revenu complémentaire susceptible de contribuer à l'amélioration de la rentabilité des exploitations oléicoles.

Les sous-produits constituent en fait une source d'approvisionnement :

- d'huile supplémentaire (huile de grignon) utilisable pour la consommation humaine ou dans l'industrie,
- d'aliment de bétail (feuilles et brindilles, grignons, concentré de margine, protéines unicellulaires, ...),
- d'énergie (combustion du bois de taille, des coques de grignon, biométhane des margines,
- de panneaux de particules (coques, agglomérés de bois, ...),
- de fertilisants (margines, grignons); (Nefzaoui, 1983).

⁵²⁶ Actuellement, certains résidents de Hammam Sousse, confrontés à l'exiguïté de leurs jardins, plantent des oliviers sur le trottoir adjacent à leur habitation. Pour d'autres, ils adaptent la construction au terrain en vue de sauvegarder un maximum de pieds d'oliviers.

⁵²⁷ Extrait des entretiens avec les fellahs, 2004.

C-3-1- Valorisation du bois de l'olivier

Les fellahs appliquent souvent à une taille légère chaque année et, une taille sévère tous les deux ans ou quand il s'agit du rajeunissement de vieux oliviers. Ces opérations engendrent des feuilles, des brindilles et du gros bois. Les fellahs utilisent les résidus de la taille, soit comme bois de chauffe ou bien comme combustibles, surtout pendant les années difficiles.

La préparation de plusieurs sortes de pains traditionnels : pain *tagine*⁵²⁸ (galettes traditionnelles), pain *tabouna* (pain au four traditionnel), etc. Ces pratiques gastronomiques exigent des quantités importantes de bois sec. En l'absence d'autres bois à brûler, celui de l'olivier constitue l'unique énergie utilisée pour la cuisson du pain traditionnel. Pour ce faire, les fellahs ramassent et stockent le bois de la taille des oliviers, surtout les brindilles inférieures à 4 cm de diamètre. Le reste du bois est utilisé pour la fabrication du charbon, très utilisé pour la préparation du thé et du *méchoui* (grillade). Ce sont généralement les femmes au foyer qui s'occupent du stockage du bois en vue de son utilisation ultérieure. Actuellement, la diminution des femmes sachant faire du pain traditionnel a valorisé ce pain très apprécié par les consommateurs et qui est devenu de moins en moins disponible. Le pain *tabouna* n'est pas en fait consacré uniquement à l'autoconsommation, puisqu'il constitue dans certains cas une source de revenu complémentaire pour des femmes au foyer. À Chott Mariem, Hammam Sousse ou Akouda, des femmes approvisionnent quotidiennement certaines épiceries de pain traditionnel (*tagine* et *tabouna*). D'autres vendent directement du pain aux consommateurs qui viennent le chercher, même de très loin, surtout pendant le mois du ramadan.

C-3-1-1- Valorisation du bois de l'olivier pour l'alimentation du bétail

Les feuilles et rameaux fins issus de la taille des oliviers constituent une ressource fourragère non négligeable dans les zones arides et semi-arides. Ils sont distribués traditionnellement aux animaux, amenés sur place, lorsque l'olivieraie n'est pas trop loin du domicile du fellah. Dans le cas contraire, les branchages sont chargés quotidiennement en fin de journée sur des charrettes et amenés à la *zriba* où sont confinés les troupeaux. Ces sous-produits ont une valeur alimentaire comparable à celle du foin de vesce-avoine (Nefzaoui, 1991). Toutefois, le caractère intensif de l'élevage bovin dans les communes étudiées, fait que cet aliment est essentiellement utilisé pour les quelques ovins en complément d'aliment, notamment pendant les années difficiles. Les brindilles dénudées de leur feuillage sont récupérées et utilisées comme bois de cuisson. D'ailleurs, ces pratiques sont encore plus présentes dans les zones rurales de Kalaâ El Kebira, Sidi Bou Ali et Hergla. Dans la localité d'El Aribet à l'ouest de Hergla où l'on pratique beaucoup l'élevage ovin, les jeunes rameaux et les feuilles des oliviers sont constamment fournis comme alimentation aux moutons. Ces pratiques coïncident d'ailleurs, avec le début de l'hiver, période pendant laquelle les pâturages sont de plus en plus rares. D'autres part, l'éloignement relatif de cette localité de la ville de Hergla fait que la préparation du pain traditionnel est une pratique quotidienne. D'énormes stocks de bois à brûler sont empilés dans la plupart des maisons. Certains villageois disposent même de stocks de plus de deux années consécutives.

C-4- Pluriactivité des oléiculteurs

Dans la région du Sahel, l'oléiculture se distingue par des exploitations privées de taille petite et de type familial en général. Elles assurent, le plus souvent, l'essentiel de la production d'olives nécessaire à la satisfaction des besoins de la famille en huile. Mais en l'absence d'autres terres exploitables par d'autres cultures, la production oléicole ne permet pas à elle seule de subvenir aux besoins vitaux du fellah, vu la petitesse des olivettes. Ces conditions

⁵²⁸ Le *tagine* est un grand récipient en argile, destiné à la cuisson des galettes traditionnelles (*khobz tagine*).

conduisent les fellahs à pratiquer une activité secondaire non agricole. De ce fait, on trouve que bon nombre d'olivettes sont gérées par des pluriactifs souvent âgées, peu instruits ou illettrés et qui adhèrent plus ou moins bien aux organismes coopératifs (coopératives de services, associations des oléiculteurs, etc.). Dans certains cas, les olivettes « *ont été confiées par leurs propriétaires absentéistes à un parent ou à un gérant résidant dont l'activité principale est l'agriculture. Ce phénomène d'absentéisme est également constaté au niveau des grandes exploitations dont la plupart des propriétaires (par héritage ou acquisition) occupent des activités principales non agricoles*⁵²⁹ ».

C-4-1- Des oléiculteurs pluriactifs qui essaient de se diversifier malgré les contraintes

Les oléiculteurs se trouvent souvent dans l'impossibilité d'optimiser l'exploitation oléicole ; surtout lorsqu'ils se confrontent à des années de sécheresse en plus de l'alternance de la production. Dans ce cas, et dans l'impossibilité d'intensifier l'exploitation avec des cultures pluviales en intercalaires (fèves, orge, etc.), les fellahs recourent à la pluriactivité comme moyen de diversification des revenus. Parallèlement, le surplus dégagé lors d'une bonne récolte est souvent affecté à d'autres activités non agricoles jugées plus rémunératrices. « *Après une année pluvieuse, les olivettes bien entretenues assurent une production importante, disait un fellah de Akouda. Je mets de côté les besoins en huile de plus d'une année pour la consommation familiale et le reste je le vends. Une partie des revenus est utilisée pour assurer les études de mes deux enfants à l'étranger ; le reste je l'investie dans le supermarché que je gère avec mon enfant benjamin qui a raté sa scolarité* »⁵³⁰.

Par ailleurs, l'absence de pâturages explique la rareté de l'élevage extensif. L'élevage chez la plupart des fellahs interrogés est souvent réduit à quelques animaux (quelques vaches ou quelques brebis). Les quelques éleveurs importants pratiquent de l'élevage intensif dans des étables souvent construites dans l'oliveraie en zone périurbaine. L'élevage est un moyen de diversification de l'activité. Son importance est plutôt liée à son rôle marchand notamment en ce qui concerne les produits frais (lait, viande, œufs, etc.). C'est pourquoi certains oléiculteurs pluriactifs travaillant non loin de l'exploitation ont introduit l'élevage hors sol comme moyen de diversification de leur activité agricole.

En effet, lorsque l'exploitation le permet, de petites étables de 10 à 20 vaches laitières sont ainsi construites dans l'exploitation. Ensuite, le fellah recrute un ou deux ouvriers qui logent sur place pour accomplir les différentes tâches de l'élevage (alimentation, traite, nettoyage, etc.) ; surtout que cette activité nécessite une présence quotidienne sur l'exploitation. Le lait est commercialisé quotidiennement par le fellah lui-même chez le service de collecte du lait (coopérative de services d'Akouda) qui le vend à son tour à l'usine de transformation du lait de Sidi Bouali⁵³¹. D'autres quantités sont commercialisées chez des crèmeries de la ville.

Selon les services techniques de la CTV d'Akouda, les oléiculteurs, même ceux qui travaillent à temps plein en diversifiant leurs exploitations (pratique du maraîchage et du petit élevage) coopèrent très peu avec les organisations socioprofessionnelles ce qui ne profite pas à la

⁵²⁹ Karray Boubaker «Characterization of agricultural and agro-industrial sectors in Tunisia», in *Impacts of agricultural trade liberalization between the EU and Mediterranean countries*, EU-MED AgPol 6, 2005. p. 16. http://eumed-agpol.iamm.fr/html/publications/prj_report/rapport_tunisie_francais_fev2005.pdf -

⁵³⁰ Extraits des entretiens avec un fellah pluriactif d'Akouda, âgé de 58 ans, père de 6 enfants et propriétaire d'une oliveraie périurbaine de 4 hectares (environ 200 pieds d'oliviers), conduite en sec (ou *meskat*).

⁵³¹ Le lait est vendu à 0,400 dinars le litre alors que la coopérative de services le vend à 0,440 dinars à l'usine de Sidi Bouali.

formation d'exploitations bien organisées et productives. C'est ce que remarque aussi (Karray, 2005) selon lequel les efforts d'encadrement, de formation et de vulgarisation déployés par les services techniques des structures publiques⁵³² et l'association des oléiculteurs ne sont pas parvenus à une meilleure organisation du secteur surtout que la plupart des oléiculteurs notamment les propriétaires d'exploitations de petite taille n'adhèrent pas à des coopératives de services ou de production. « *Ils sont, par conséquent, dépourvus de pouvoir de négociation des prix en amont avec les fournisseurs d'intrants, les cueilleurs, les tailleurs, les tractoristes et les transporteurs et en aval avec les collecteurs ou les oléifacteurs* »⁵³³.

C-4-2- Emergence de nouveaux oléiculteurs urbains

On découvre dans le même temps l'émergence de nouveaux exploitants, des citoyens fortunés qui commencent à investir dans l'agriculture. Leur objectif n'est pas vraiment la production pour vendre. Ils pratiquent plutôt une agriculture d'autoconsommation et de loisirs ; puisqu'ils y passent les week-ends et une partie des vacances dans des villas somptueuses construites à cette fin. Il s'agit surtout de citoyens aisés et passionnés par la villégiature qui semblent suivre les traces des bourgeois des médinas d'autres fois. L'amélioration actuelle des routes a permis à ces nouveaux oléiculteurs urbains de se déplacer rapidement entre leur résidence en ville et leur oliveraie éloignée jusqu'à 30 km, dans l'arrière pays. Les oliveraies sont transformées peu à peu en *senia* où l'on cultive d'autres fruitiers et des légumes arrosés par l'eau d'un puits réalisé à cette fin. Faute de données statistiques sur ces nouvelles exploitations, nous n'avons pas pu savoir ni leur nombre ni pouvoir estimer leur importance dans l'activité agricole. En revanche, nous savons (par le biais d'informateurs) qu'il s'agit de *domaines* acquis par des commerçants, industriels, hôteliers, avocats, médecins, etc.

Lors d'une sortie sur terrain accompagné de Mohamed Youssef, un technicien de l'ISA Chott Mariem, originaire de Kalaâ El Kebira, nous avons eu l'occasion de visiter une de ces exploitations acquises et nouvellement réaménagées. Il s'agit d'un industriel qui a voulu investir dans l'agriculture pour les motifs cités plus haut. L'exploitation couvre près de cinq hectares plantés d'oliviers sans *meskat* dans une zone vallonnée et sensible à l'érosion.

Convaincu de l'importance des *meskats*, tant pour le développement des oliviers que pour la stabilité et la conservation du sol, cet exploitant a engagé des travaux d'aménagement de *meskat* avec des ouvriers non qualifiés (dans les travaux des *meskats*) en utilisant des moyens mécaniques modernes (tracteurs, bulldozer) pour réaliser les terrassements. Cet oléiculteur urbain a imité les anciens fellahs en cultivant les bas fonds des ravins après la réalisation d'importants travaux de terrassement.

Les melons cultivés en intercalaire avec les jeunes oliviers sont arrosés par l'eau d'un forage qu'il a réalisé à cette fin (Figure 82). Mais ce qui est remarquable dans ces aménagements, c'est que les tabias (Figure 83, photo 1) n'ont pas été accompagnés des soins nécessaires en vue de leur stabilisation (tassement, fixation par des plantes grasses ou des déchets agricoles, aménagement adéquat des *manfess*, etc.), comme le faisait les fellahs d'autres fois.

⁵³² Il s'agit de la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA), l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles (AVFA), l'Office National de l'Huile (ONH), l'Institut de l'Olivier, le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) et la Cellule Territoriale de Vulgarisation (CTV) qui concourent tous et chacun pour sa part au développement du secteur agricole. Ces structures disposent de services technique et de gestion qui aident les fellahs assurer la programmation, le suivi et l'évaluation de l'activité agricole.

⁵³³ Karray Boubaker, op. cit., p. 17.

En effet, et trois années après leur réalisation, les tabias n'ont pas pu résister aux ruissellements des premières pluies torrentielles qui se sont abattues sur la région, selon un ouvrier travaillant dans l'exploitation depuis son acquisition par le nouveau propriétaire.

Les dégâts occasionnés aux nouveaux aménagements hydrauliques ont contraint le propriétaire de bétonner les *manfess* (Figure 83, photo 2) pour éviter de nouveaux dommages alors que les tabias restaurés ne sont couverts que par des herbes desséchées, au moment où les tabias des olivettes voisines sont stabilisés par des agaves ou du figuier de barbarie. La récupération des eaux de ruissellement au profit des olivettes est restée l'affaire des fellahs face à une ignorance quasi totale de la part des pouvoirs publics.



Figure 82 : Ravin aménagé et planté de cucurbitacées en intercalaire avec des oliviers jeunes.

La reconstitution de la route juxtaposant ces oliveraies a été accompagnée de l'aménagement de caniveaux latéraux en béton pour évacuer toutes les eaux de ruissellement vers les ravins ou les oueds les plus proches (Figure 83, photo 3).



Figure 83 : Des meskat et tabias nouvellement aménagées dans des olivettes de l'arrière-pays par un nouvel oléiculteur urbain.

Conclusion

L'évolution, l'adaptation et la sauvegarde de l'oléiculture périurbaine dans les deux communes étudiées sont liées aux choix adoptés par des agriculteurs, pluriactifs en majorité, à l'exception de quelques retraités. Il s'agit de stratégies alimentaires, marchandes et non-marchandes qui régissent l'évolution du secteur.

Les stratégies alimentaires des oléiculteurs sont extrêmement liées aux conditions socioéconomiques des ménages et surtout à leurs habitudes gastronomiques. En effet, chaque famille préfère s'approvisionner en huiles provenant de ses propres oliviers. Cette stratégie n'est pas d'ailleurs l'apanage des sahéliens, mais elle caractérise tous les oléiculteurs tunisiens, quelle que soit la taille de l'olivette.

Les stratégies marchandes sont fondées sur la diversification des cultures et des revenus. La diversification des cultures s'explique par la pratique de la polyculture (un peu de maraîchage et de l'élevage) consacrée en premier lieu à l'autoconsommation. La diversification des revenus provient du fait que la production oléicole et les quelques cultures maraîchères restent insuffisants pour assurer au fellah un revenu satisfaisant. La pluriactivité s'inscrit en fait dans la logique d'apporter un complément de revenu nécessaire au ménage.

Les stratégies non-marchandes constituent une forme d'adaptation et de résistance de l'oléiculture périurbaine. Ces stratégies sont généralement liées à des valeurs socioculturelles du patrimoine foncier et de l'olivier, devenu un symbole identitaire pour le sahélien. Cela concerne plus les olivettes périurbaines où l'influence de l'étalement urbain est moins forte ; alors que les olivettes urbaines sont de plus en plus incluses dans le circuit de marchandisation du foncier. Les stratégies non-marchandes de l'olivier s'expliquent aussi par l'émergence de nouveaux oléiculteurs urbains aisés qui valorisent des olivettes périurbaines en incluant des cultures maraîchères. Ces nouvelles exploitations sont consacrées uniquement à l'autoconsommation et la plaisance.

Les stratégies d'adaptation des exploitations oléicoles sont un peu différentes de celles qui sont maraîchères. Les disparités des systèmes de cultures et des facteurs de production utilisées pour deux types de culture distincts (culture pérenne pour l'olivier et culture saisonnière pour le maraîchage) ainsi que les options commerciales sont autant de facteurs qui sont à l'origine de cette différenciation. C'est ce qu'on va découvrir dans le chapitre suivant, en étudiant les stratégies d'adaptation propres aux maraîchers.

Les stratégies propres aux maraîchers (avec ou sans oléiculture)

La production maraîchère est une activité très importante dans les communes étudiées. Plusieurs facteurs sont à l'origine du développement de ce type de cultures dont les principaux sont les suivants:

- la proximité de la ville-marché, favorable à la spécialisation dans les cultures périssables ;
- la pratique d'une agriculture traditionnelle adaptée aux conditions socio-économiques des fellahs (insuffisance des ressources financières) ;
- l'adaptation de ces cultures, à cycles courts en général, à des exploitations de taille très modeste (l'exploitation est souvent réduite à l'échelle du travail manuel) et dont certaines sont sous influence urbaine forte ;
- la facilité d'écoulement de la production sur les marchés urbains les plus proches et possibilité de diversification des revenus en pratiquant une activité parallèle non agricole.

Le groupe des maraîchers comprend en fait les fellahs dont les cultures maraîchères occupent une place de choix dans leur métier. Il s'agit souvent de monoactifs qui cultivent en faire-valoir direct. Le maraîchage se concentre dans des zones proches des centres urbains. Il s'agit de l'espace des marchés de consommation de légumes où les fellahs cultivent des *senias* et des *chatts*, en irrigué ou en semi irrigué et produisent en permanence des légumes très demandés quotidiennement par les consommateurs. Les cultures maraîchères sont faites dans des parcelles de dimensions variables, étroitement liées à la taille de l'exploitation. Les rotations des cultures s'effectuent en fonction des périodes de cultures, des besoins des consommateurs et des possibilités de commercialisation de la production. L'emploi des semences sélectionnées, des pesticides et des engrais chimiques et organiques est surtout observé dans les exploitations où se réalisent des cultures intensives à caractère marchand.

Compte tenu de la différenciation des capacités financières des fellahs et de la spécificité des systèmes de production, deux catégories de fellahs peuvent être discernées : ceux pratiquant à temps plein (les monoactifs) et ceux pratiquant à temps partiel (les pluriactifs).

A- Les stratégies adaptatives de production

A-1- Le maraîchage a diversifié la production de la parcelle

Les terrains maraîchers, dans leur forme *senia*, *chatt* ou *wilja*, sont font de plus en plus rares dans le territoire d'étude, à l'exception des *swani* modernisées des périmètres irrigués. La rareté concerne surtout les *swani* périurbaines ainsi que les *chatts* et *wiljas* qui sont consacrés essentiellement aux cultures maraîchères. Mais depuis le début des années 1980, les jardins maraîchers, surtout ceux situés en bord de mer, ne cessent de subir la concurrence des utilisations non agricoles.

Dans les *swani* où l'on trouve tant le système de culture traditionnel que moderne, notamment dans les PPI publics ou privés, le maraîchage est souvent pratiqué dans d'anciens jardins-vergers ou oliveraies. C'est le cas des exploitations des périmètres irrigués de Chott Mariem, une zone très célèbre par *swani* El Adhari, où se pratiquait une polyculture jadis

dominée par les plantations de l'olivier. Lors de l'aménagement des PPI, la plupart des fellahs s'étaient opposé à l'arrachage de leurs oliviers pour permettre la pratique du maraîchage intensif et la serriculture. Certains ont accepté un éclaircissage de leurs oliveraies afin d'introduire le maraîchage en intercalaire. Cette stratégie a permis, notamment aux fellahs qui n'ont pas d'autres olivettes ailleurs, de ne pas se priver de ce type de culture qu'ils pratiquaient traditionnellement depuis des générations et qui leur fournit, au moins, l'autosuffisance en huile d'olive.

On se rend compte aussi que le statut privé des terres agricoles et leur rareté ont réduit les possibilités des fellahs d'étendre leur exploitation. Face à ces contraintes, les maraîchers ont introduit certaines cultures comme la pomme de terre, les tomates et le piment aux dépens d'autres (melons, pastèques et fraises). Naturellement, se sont les cultures les plus rentables et les moins exigeantes, tant en soins qu'en surveillance, qui ont été maintenues.

Qu'il s'agisse des exploitations utilisant le système de culture traditionnel ou moderne, le maraîchage reste la composante principale de l'activité agricole. La filière assure en fait à la plupart des fellahs des revenus réguliers et échelonnés tout au long de l'année. Ces objectifs sont atteints grâce au développement de stratégies individuelles de production et/ou collectives. Cela se traduit par l'organisation des cultures selon des impératifs complexes, diversifiés et étroitement liés, tant aux facteurs de production qu'aux conjonctures du marché. Afin d'assurer une production concurrentielle, un approvisionnement régulier des marchés urbains et garantir des revenus plus stables, les maraîchers⁵³⁴ tentent d'optimiser la production en exploitant rationnellement le sol cultivable, tout en restant attentifs aux fluctuations du marché. Par ailleurs, l'utilisation intense des mêmes terres est souvent liée à la petitesse des exploitations. Mais, on découvre que la plupart des fellahs sont suffisamment éclairés sur le problème d'épuisement du sol. C'est pourquoi ils appliquent toujours la rotation des cultures et quelquefois de la jachère.

A-2- L'utilisation du calendrier cultural, une forme de professionnalisation

Comment s'organisent les cultures à différentes périodes de l'année et en divers lieux ?

- *avez-vous un plan de production, un calendrier cultural ?*
- *pratiquez-vous l'assolement ou la rotation des cultures ?*
- *pratiquez-vous la jachère ?*

L'organisation du travail dans l'exploitation s'accomplit, dans la plupart des cas, selon un calendrier cultural élaboré par le chef d'exploitation lui-même. On constate aussi qu'à force de renouveler saisonnièrement les cultures, chaque fellah garde en mémoire son propre calendrier cultural saisonnier qui pourrait être ajusté en fonction des impératifs climatiques ou socio-économiques.

L'importance du calendrier cultural dans la bonne conduite des cultures a été indiquée par 24 fellahs dont 18 Akoudois et 6 Hammam-Soussiens (Tableau 36). Ils déclarent tous cultiver selon un plan de production soumis à l'imprévisible. Car selon eux, « *la production est sujette à des risques (maladies, catastrophes naturelles, concurrences du marché) qui peuvent*

⁵³⁴ Nous avons précisé dans le chapitre précédant que les oléiculteurs-maraîchers sont au nombre de 31 sur les 35 fellahs interrogés. Mais lors des entretiens, on a découvert que tous les fellahs, même ceux se déclarant uniquement des oléiculteurs, cultivent parallèlement des légumes (pour l'autoconsommation par exemple). C'est pourquoi nous avons considéré que les fellahs, même les oléiculteurs, cultivent, à des degrés variables et pour des objectifs distincts, des légumes dans leur exploitation.

compromettre sérieusement les rendements. Et, même dans le cas où la production est bonne, personne ne peut garantir les bons prix »⁵³⁵. Ils font allusion, dans ce cas, à des campagnes difficiles comme celle de 2005. En effet, pendant cette campagne, la surproduction a contraint plusieurs maraîchers à commercialiser les tomates de saison à des établissements agroalimentaires (usines de conserves) localisés en dehors du gouvernorat et à des prix parfois dérisoires. Quoiqu'il en soit, les bons rendements, selon eux, ne peuvent être assurés que lorsqu'on améliore les moyens de production tout en veillant à l'exécution soignée du calendrier cultural.

Tableau 36 : Organisation des cultures

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Soussse	Akouda	Les deux communes
Production selon un calendrier cultural	6	18	24
Production sans calendrier cultural	9	2	11
Total	15	20	35

L'adoption d'un calendrier cultural dans la majorité des exploitations d'Akouda est liée à la nature marchande des cultures et l'importance du rôle économique de l'activité. Qu'il s'agisse des cultures de saison, d'arrière saison ou de primeurs, chaque fellah s'organise en libérant, au moment opportun, les parcelles qui devraient accueillir de nouvelles cultures déjà programmées. C'est en tout cas ce que l'on peut observer sur terrain dans la plupart des exploitations maraîchères des périmètres irrigués de Chatt Mariem.

Pour les 11 autres fellahs (9 Hammam-Soussiens et 2 Akoudois), ils déclarent ne pas produire selon un calendrier cultural. Dans ce groupe, on découvre surtout des fellahs qui cultivent traditionnellement dans des exploitations de taille très petite et où la production est destinée, en premier lieu, à l'autoconsommation. Mais on a remarqué aussi pendant nos visites régulières aux exploitations concernées que rien n'est laissé au hasard, tant à l'échelle des cultures pratiquées qu'à l'échelle de la répartition des cultures dans les petites parcelles qui organisent l'exploitation. On y trouve en fait des productions relatives à chaque saison (printemps, été et automne). Il y a aussi des préparatifs pour toutes les cultures saisonnières ; donc il y a bel et bien une organisation des cultures selon un calendrier « mental » de production, sans que les fellahs, semble-t-il, s'en aperçoivent réellement. *« Mon expérience de fellah m'a appris qu'il vaut mieux pratiquer la polyculture que la monoculture. La pratique de plusieurs cultures à la fois ne contribue pas uniquement à la diversification de la production au profit du consommateur mais cela permet aussi d'anticiper d'éventuels risques de la monoculture. Lorsqu'ils auront lieu, ces risques peuvent compromettre les revenus de toute une saison, disait un fellah octogénaire de ce groupe, encore actif. C'est pourquoi, j'ai une préférence pour certaines cultures comme la pomme de terre, les courges, le piment ou la corète et surtout les légumes-feuilles (céleri, épinard, blette, etc.). Se sont les besoins du consommateur qui me guident dans mes choix et qui agissent parfois sur mon calendrier cultural »*⁵³⁶.

⁵³⁵ Extraits des entretiens avec des fellahs de Chott Mariem.

⁵³⁶ Extraits des entretiens avec le fellah Hamrouni, un hammam-soussien propriétaire d'une *senia* située dans les environs de la zone touristique d'El Kantaoui.

A-3- L'assolement, la rotation des cultures et la jachère, des pratiques culturelles différemment envisagées

Pratiquez-vous l'assolement ou la rotation des cultures ?

Les fellahs pratiquent la rotation des cultures, parfois sur des surfaces extrêmement réduites en vue d'assurer des cultures diversifiées. D'ailleurs, l'extrême parcellisation des exploitations *chatt* s'explique, en partie, par le recours des fellahs à l'alternance de différents types de cultures en fonctions des besoins des plantes.

Tableau 37 : pratique de l'assolement

	Nombre de fellahs			
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes	
Pratique de l'assolement	14	19	33	94,25 %
Pas de pratique d'assolement	1	1	2	5,75 %
Total	15	20	35	100 %

On demandant aux fellahs s'ils pratiquent l'assolement, 33 d'entre eux ont répondu : oui. L'homogénéité des réponses était importante et très utile, dans la mesure où toutes les différences qui les distinguent (âge, niveaux d'instruction, ancienneté dans le métier, etc.) n'ont pu les départager sur des questions essentielles comme celle là. La rotation des cultures prend de ce fait un rôle très important dans la conservation de la fertilité du sol, la protection des cultures contre les maladies et surtout les possibilités de leur diversification en vue de satisfaire les besoins des consommateurs.

Pratiquez-vous la jachère ?

Quant à la pratique de la jachère (Tableau 38), il semble que la petitesse des exploitations en général laisse peu de place à la pratique de la jachère. Seulement 9 fellahs (3 Hamмам-Soussiens et 6 Akoudois) déclarent pratiquer la jachère pour des périodes relativement courtes (une à deux années maximum). Parfois, la jachère est imposée par les conditions climatiques défavorables (sècheresse par exemple). « *Pendant les campagnes difficiles, le taux de salinité des eaux de puits augmente considérablement pour ne convenir qu'à l'arrosage des grenadiers, une culture relativement tolérants à l'eau salé, disait un fellah. Parallèlement, l'eau du barrage rationnée, ne permet pas l'application du calendrier habituel des cultures programmées, ce qui réoriente les choix des fellahs. Ces derniers limitent leur activité à quelques cultures, tout en gardant certaines parcelles non cultivées, même si cela peut compromettre le revenu du fellah* »⁵³⁷, poursuit-il. Mais d'une manière générale la principale cause de la rareté de pratique de la jachère reste l'insuffisance des surfaces cultivables. La petitesse des exploitations est incompatible avec la pratique de la jachère. « *Il n'est pas question pour moi, en tant que locataire, de pratiquer la jachère, disait le fellah K. M. Chaque parcelle louée doit être valorisée au maximum. Sinon, je ne trouve plus mes comptes, face à des loyers très élevés* »⁵³⁸.

⁵³⁷ Extraits des entretiens avec un fellah.

⁵³⁸ Extraits des entretiens avec un fellah locataire.

Tableau 38 : Pratique de la jachère

	Nombre de fellahs			
	Hammam Sousse	Akouada	Les deux communes	
Pratique de la jachère	3	6	9	25,75 %
Pas de pratique de la jachère	12	14	26	74,25 %
Total	15	20	35	100 %

A-4- Critères d'évolution des systèmes de culture

En 30 ans, le maraîchage dans les communes étudiées a largement évolué, tant du point de vue de l'outillage agricole que de l'utilisation et de la maîtrise de l'eau d'irrigation. On est ainsi passé progressivement d'une production essentiellement traditionnelle avec des moyens de production extrêmement limités à une production moderne et intensive. Le niveau d'intensification des exploitations s'explique par la pratique des cultures hors saison, notamment la serriculture et l'utilisation importante des intrants modernes de production (semences sélectionnées, engrais, pesticides, etc.). Toutefois, l'évolution des systèmes de cultures du semi-intensif traditionnel à l'intensif moderne n'a concerné qu'une partie des exploitations, notamment celles qui se sont trouvées de fait dans les périmètres publics irrigués (PPI), aménagés par l'Etat. Ces évolutions ont eu des effets sur l'évolution des systèmes de cultures, sans pour autant trop perturber le fonctionnement des anciens systèmes traditionnels fondés sur les cultures semi-irriguées à partir de l'eau des puits. La co-évolution des deux systèmes traditionnels et modernes de production s'explique par leur participation simultanée à l'approvisionnement des marchés locaux en produits frais depuis les années 1970, période pendant laquelle la région a connu, pour la première fois, l'introduction des cultures intensives commerciales.

L'évolution des systèmes de culture est le plus souvent liée à des impératifs économiques dont dépend largement la pratique du métier de fellah. Pour assurer un certain équilibre de la production, les exploitants adoptent souvent des stratégies d'adaptation aux conditions du marché en vue d'optimiser les productions et garantir un minimum de profit. Ils s'orientent souvent vers la pratique des cultures à cycles végétatifs courts pour permettre la diversification des cultures et des revenus tout au long des saisons.

Est ce que les systèmes de culture évoluent en fonction de la demande du marché (donc du consommateur potentiel) ou au gré du développement de l'activité touristique et de l'urbanisme balnéaire ?

À la question « *Est ce que les systèmes de culture évoluent en fonction de la demande du marché (donc du consommateur potentiel) ou bien au gré du développement de l'activité touristique et de l'urbanisme balnéaire ?* », les opinions de fellahs des deux communes étaient disparates pour ainsi dévoiler des points de vu relatifs aux conditions d'évolution de chaque exploitation. Nous avons discerné des positions diverses que nous avons regroupé en deux types de réponses pour les Hammam-Soussiens et trois types pour les Akoudois.

A-4-1- Á Hammam Sousse : importance d'un maraîchage surtout d'autoconsommation fondé sur le savoir-faire traditionnel

Selon 11 des 15 fellahs Hammam-Soussiens (premier groupe), les systèmes de culture maraîchère n'évoluent pas en fonction de la demande du marché mais plutôt en fonction de ce que peut produire leur terre et les besoins de leurs familles en produits frais. Ils continuent de pratiquer des rotations saisonnières selon le modèle classique de culture, sans trop se soucier des contraintes du marché. Cette stratégie découle du fait que l'agriculture est pratiquée, dans ce cas, dans un souci d'autosuffisance alimentaire en premier lieu. D'ailleurs, c'est dans ce groupe, composé essentiellement de pluriactifs, qu'on trouve des fellahs qui considèrent l'agriculture comme une activité de plaisir. Mais cela n'empêche que le surplus de la production est souvent commercialisé. « *Et, c'est rentable pendant les saisons pluvieuses* », déclarent les fellahs.

Seulement 4 fellahs (2^{ème} groupe) font évoluer leurs systèmes de culture en fonction de la demande du marché. Il s'agit de fellahs cultivant dans les périmètres irrigués. Le caractère marchand de leurs agricultures leur impose le recours aux techniques d'intensification modernes pour que leur production reste compétitive. Parallèlement, on a pu observé que d'autres fellahs cultivant hors périmètre, se sont orienté davantage vers les cultures marchandes. Cela concerne tant des *senias* que des *chatts*. L'exemple le plus surprenant est celui d'un fellah cultivant dans une exploitation *chatt* à Menchia (Hammam Sousse).

Tableau 39 : Critères d'évolution des systèmes de culture (à Hammam Sousse)

Hammam Sousse	Nombre de fellahs	
En fonction de ce que peut produire la terre et selon les besoins de nos familles en produits frais sans trop se soucier de la demande du marché	11	73,25 %
En fonction de la demande du marché	4	26,75 %
Total	15	100 %

En effet, le système d'irrigation goutte à goutte, jamais introduit dans les cultures des *chatts*, a fait son apparition en 2003, dans une petite exploitation à statut précaire⁵³⁹, couvrant près d'un hectare en front de mer. Selon le fellah, à l'exception de l'arrosage par le système moderne goutte à goutte, les cultures sont conduites selon le système traditionnel : utilisation du travail manuel, protection des parcelles par des minis brise-vent à base de feuilles du palmier et application du fumier non décomposés, etc.). Les cultures assurent des rendements qui dépassent de loin l'autosuffisance alimentaire. « *Pour la simple culture des carottes, j'ai déjà encaissé quatre fois le montant des dépenses et il reste encore des carottes à vendre* », affirment le fellah M. Jgham⁵⁴⁰. Au départ ce fellah arrose ses cultures à partir d'un puits abandonné depuis longtemps dans un *chatt* voisin. Mais depuis 2004, il arrose ses cultures à partir d'un autre ancien puits situé à l'amont de l'exploitation. L'état dégradé de ce puits a nécessité des travaux de dragage et de restauration importants avant de le rendre fonctionnel. Le puits a été restauré puis équipé sur les propres fonds du fellah, tout comme l'équipement de l'arrosage goutte à goutte⁵⁴¹. La disponibilité de l'eau de puits a permis à toutes les

⁵³⁹ Le fellah exploite la terre de père en fils sans titre de propriété foncière. Il s'agit d'une terre sans propriétaire suite à la disparition ancienne du dernier héritier. Ce type de terre pose aujourd'hui beaucoup de problème lors de la régularisation de leur situation et persistent des terrains vagues parfois au milieu des zones urbanisées.

⁵⁴⁰ Extrait des entretiens avec le fellah Jgham., un fonctionnaire de banque qui exploite un *chatt* à Menchia (Hammam Sousse), février 2004.

⁵⁴¹ L'équipement de l'arrosage goutte à goutte est généralement subventionné par l'Etat sur simple présentation d'une étude préalable et un titre foncier ou un contrat de location de longue durée. Toutefois, le statut flou de

cultures d'être irriguées régulièrement. Cette exploitation située entre les constructions et d'autres *wiljas* abandonnées, constitue encore aujourd'hui un modèle d'espace ouvert en front de mer. En même temps cette exploitation, comme d'autres distantes seulement de quelque 100 mètres vers le sud, constitue un démenti à ceux qui excluent les *chatts* des terres cultivables et productives.

Selon les fellahs qui analysent la situation en terme d'échanges économiques, la proximité des activités touristiques n'était pas favorable au développement de leurs agricultures. « *Depuis que l'approvisionnement des hôtels en fruits et légumes est effectué par des fournisseurs disposant d'unités frigorifiques, les rapports directs agriculture/activité touristique sont de moins en moins noués* »⁵⁴², déclarent un exploitant lors des entretiens. Pourtant, la permanence de cette agriculture est en passe d'accomplir d'autres fonctions sociales, environnementales et paysagères. Nous avons observé que beaucoup de touristes n'hésitent pas à visiter des *chatts* cultivés, observer et admirer des systèmes de cultures singuliers et ancestraux, qui éveillent leur curiosité. Ces pratiques persistent, encore aujourd'hui, grâce à la seule motivation paysanne au travail de terres valorisées par l'unique énergie humaine et animale.

Paradoxalement, l'agriculture des *chatts* continue d'évoluer comme elle l'était au début du siècle dernier. Les cultures sont pilotées par des financements privés, sans aucun autre appui, ni aide, ni crédit bancaire et ne justifient d'aucune assistance publique. C'est seulement grâce à ces fellahs pluriactifs que le maraîchage continue d'occuper partiellement l'espace et que les *chatt* et *wilja*, cultivés ou non, façonnent encore le paysage de front de mer. Un paysage qui ne cesse d'évoluer au profit d'une urbanisation linéaire entrecoupée par des friches.

A-4-2- Á Akouda : adaptation de systèmes d'exploitation à une agriculture davantage marchande

A-4-2-1- Des choix de production dictés par l'environnement urbain et humain

Pour 8 des fellahs akoudois interrogés (tableau 40), les exigences du consommateur et du marché influent sur l'évolution des systèmes de culture. « *Nous cultivons ce que nous prévoyons rentables*, disent les fellahs. *On n'y peut rien face à des prix incertains et extrêmement influencés par l'offre et la demande. On produit et on tente de trouver les meilleurs circuits de commercialisation de notre production* »⁵⁴³, poursuivent-ils. Mais cette attitude n'est pas synonyme seulement d'une forme de soumission des producteurs aux conditions du marché. Elle révèle aussi, chez les différents groupes de fellahs Akoudois, des stratégies individuelles complexes et difficiles à déchiffrer. En effet, on constate que 5 fellahs parmi ce groupe sont pluriactifs. Pour ces derniers, l'agriculture n'est plus considérée comme l'activité principale qui assure les revenus du fellah. Elle devient de fait une activité secondaire.

D'autre part, l'influence urbaine a depuis longtemps réorienté les stratégies des fellahs dans le choix des cultures pratiquées. Dans la région de Chott Mariem, la proximité urbaine s'est traduite par la disparition totale de la culture des fraises. La déprédation des productions en

cette exploitation, d'une part, et la classification de toutes les terres en front de mer comme espace touristique et non agricole, d'autres part, sont deux arguments suffisants pour ne pas accorder une subvention sur l'équipement de l'arrosage goutte à goutte, même si l'agriculture reste encore une pratique tolérée et précaire.

⁵⁴² Extrait des entretiens avec un fellah de Hammam Sousse.

⁵⁴³ Extrait des entretiens avec des fellahs de Akouda.

est une des causes. Par ailleurs, la plus-value foncière a engendré l'abandon partiel des cultures dans certaines exploitations où la jachère se transforme souvent en friches. Il s'agit des propriétés de pluriactifs et d'absentéistes. Leur stratégie repose sur l'attente d'un futur changement du statut des terres pour profiter de la rente engendrée par cette transformation. Dans ce cas, les constructions illégales en zone périurbaine ou ailleurs, précèdent souvent un éventuel changement d'usage de ces terres. C'est le cas de la deuxième bande littorale située à l'Ouest de la route touristique Sousse-Hergla où évoluent les cultures maraîchères dans les périmètres irrigués. L'urbanisation incontrôlée dans cette bande fragilise davantage une agriculture périurbaine évoluant dans des terres parmi les plus protégées de l'espace agricoles.

Tableau 40 : Critères d'évolution des systèmes de culture (à Akouda)

Akouda	Nombre de fellahs	
Oui, la demande du marché influe souvent sur l'évolution des systèmes de culture mais ce n'est pas le seul facteur	8	40 %
L'évolution des systèmes de culture est fonction des moyens de production, des possibilités d'écoulement des produits et des conditions d'évolution de l'environnement urbain	7	35 %
Pas d'étude préalable du marché avant de décider quoi produire, mais pratiquer une culture comme la pomme de terre est indispensable, quelques soient les conditions du marché	5	25 %
Total	20	100 %

A-4-2-2- Optimisation des moyens de production

L'agriculture constitue la principale source des revenus pour le deuxième groupe, composé de 7 maraîchers. Ce groupe utilise des semences sélectionnées en intensifiant les intrants et les techniques modernes d'arrosage : le système goutte à goutte. Il a été remarqué que ce groupe se fie, tant aux conseils et directives des vulgarisateurs qu'à l'initiative individuelle qui oriente leur stratégie.

Plusieurs facteurs ont une incidence sur le choix des cultures et le système de production adopté. La performance des moyens de production, la productivité, la facilité d'écoulement de la production et les évolutions de l'environnement urbain ont été cités par les maraîchers comme les facteurs les plus importants. L'abandon progressif des cultures sous serre est lié, selon les fellahs, à l'augmentation des charges, occasionnées à leur tour par l'accroissement des maladies et la hausse des prix des produits de traitement phytosanitaire ainsi que la concurrence des produits venus d'autres régions. Les fluctuations du marché constituent en fait une gêne permanente pour les fellahs qui se trouvent très souvent contraints d'ajuster leur système de production suite à plusieurs campagnes médiocres.

A-4-2-3- Rôle de l'expérience professionnelle

Le troisième et dernier groupe, composé de 5 fellahs, se fie davantage à l'expérience individuelle dans le métier de fellah. On découvre chez ce groupe des stratégies de long terme. Ils ne cultivent que le produit qui a montré son adaptation aux fluctuations du marché pendant plusieurs campagnes et dont le coût de production reste modeste. Cette stratégie dévoile une attention particulière que ce groupe accorde aux évolutions du marché, ce qui réfute, en partie, leurs déclarations. En effet, si l'on suit l'enchaînement de leur propos « *il n'y a pas d'étude préalable du marché avant de décider quoi produire, mais pratiquer une culture comme la pomme de terre est indispensable, quelques soient les conditions du*

marché »⁵⁴⁴, on s'aperçoit des contradictions. Le fait d'insister sur la pratique de la pomme de terres dans toutes les conditions n'est pas le résultat d'un hasard. Il dévoile plutôt une stratégie d'adaptation aux conditions du marché qui émane d'une décision suffisamment étudiée. C'est ce qu'on peut comprendre des propos de l'un d'entre eux qui déclare que : « *la pomme de terre est une culture rentable et qui présente des aptitudes de conservation relativement facile grâce aux méthodes traditionnelles de stockage* »⁵⁴⁵.

Qu'il s'agisse des cultures maraîchères de subsistance ou de celles à caractère marchand, leur développement et leur diversité sont le résultat de leur pilotage selon des stratégies de fellahs expérimentés et extrêmement attentifs aux conditions du contexte urbain et périurbain. Selon les cas, les agriculteurs témoignent d'un savoir-faire irréfutable sur les types de cultures envisagées et leur parfaite adaptabilité aux habitudes et aux goûts des consommateurs. Les stratégies de développement des systèmes de production qui se traduisent par la diversification des cultures et l'amélioration de la productivité, sont des actions strictement dépendantes du rôle de chaque fellah dans la considération de son métier. Ce sont ces actions réunies qui garantissent jusqu'à présent la conservation et la permanence de l'agriculture périurbaine de Sousse Nord, menée dans la plupart des cas par des monoactifs, c'est-à-dire des fellahs impliqués dans l'activité à temps plein. Ceux-là ont toujours cherché les moyens d'une meilleure adéquation des systèmes de production et de commercialisation tout en adaptant les cultures aux contextes des dynamiques périurbaines.

A-4-3- Culture des légumes à cycle végétatif court

La proximité urbaine a depuis toujours profité à la pratique du maraîchage, notamment les produits périssables comme les légumes-feuilles ou les légumes-racines, consommés au quotidien par les citadins. D'autre part ces légumes ont l'avantage de pouvoir se développer sur des surfaces extrêmement petites. L'eau, un facteur essentiel de leur développement, s'est traduite par le creusage de centaines de puits de surface pour irriguer les *senias* localisées dans les périphéries immédiates de Hammam Sousse et Akouda ainsi que les jardins maraîchers (*chatt* et *wilja*) localisés tout au long de la bande littorale Sousse-Chott Mariem.

Les maraîchers ne pratiquent pas en fait la monoculture puisque de l'arboriculture et du petit élevage d'autoconsommation sont souvent présents dans leur *senia*.

Par ailleurs nous avons constaté qu'aux exploitations *senia* correspondent des structures de production suivant les espèces cultivées :

- **une structure de type traditionnel**, rencontrée dans les *senias* périurbaines les plus proches des centres urbains, privilégiant des cultures sur des surfaces petites et dont les produits sont consommés quotidiennement (céleri, blette, laitue, poireau, oignons, choux rave, betterave potagère, carottes, etc.) ;
- **une structure de type moderne**, établie dans des exploitations de taille plus importante, de type marchand et plus éloignées des centres urbains. C'est dans ces *senias* où l'on pratique les cultures maraîchères intensives sous des abris serres ou bien en plein champ.

Dans le type traditionnel des *senias*, la petitesse de l'exploitation et la structure de la production révèlent des stratégies d'adaptation aux besoins du consommateur. Les fellahs cultivent souvent des espèces locales, bon marché et facilement commercialisables, tout en les adaptant aux habitudes alimentaires de la société urbaine. Ce choix est appuyé, entre autres, par la forte consommation des légumes frais qui distingue la société urbaine. Ces produits

⁵⁴⁴ Extrait des entretiens avec les fellahs.

⁵⁴⁵ Extrait des entretiens avec un fellah akoudois.

périssables sont cultivés sur de très petites surfaces. Cela convient bien à la taille souvent petite des *senias*. La diversification des cultures à cycle court est un facteur favorable à l'organisation des plusieurs cultures au courant de l'année. Cela permet la rotation des cultures sur ces petites surfaces ; une opération qui devient plus difficile si certaines surfaces sont occupées par des vivaces comme l'artichaut. En effet, si quelques mètres carrés suffisent pour la culture de certaines espèces comme le céleri, les épinards, la blette ou le persil, ces cultures sont seules capables d'échelonner les revenus du fellah, notamment ceux pour qui l'agriculture reste la principale source des revenus de la famille. La commercialisation des cultures à cycle court s'effectue le plus souvent par la vente directe sur place. Cela permet au fellah de réaliser des revenus souvent modestes mais qui jouent un rôle parfois important dans l'équilibre du budget familial entre deux cultures à cycle long. Lorsque les revenus de l'exploitation ne parviennent pas à satisfaire les besoins du fellah, la recherche d'une source de revenu complémentaire devient nécessaire. L'activité secondaire non agricole peut être assurée par le fellah lui-même ou bien par un ou plusieurs membres de la famille.

L'agriculture des *senias* traditionnelles joue en fait un rôle non négligeable dans l'économie urbaine, bien qu'elle reste discrètement représentée dans l'ensemble des activités des secteurs secondaires et tertiaires de la ville. Sa participation à la dynamisation de l'économie urbaine semble moins importante que celle procurée par les *senias* modernes, plus exigeantes en investissement (soins, équipement d'arrosage, intrants, etc.). Mais, les possibilités d'emploi offertes par la ville toute proche aux membres de la famille, même à temps partiel, constituent un moyen de réduction du chômage en milieu rural, d'amélioration des conditions de vie des fellahs et de préservation plus ou moins longue de l'agriculture en zone périurbaine. Dans les *senias* de type moderne, les maraîchers se concentrent sur les cultures de rente pour pouvoir maintenir l'équilibre de leur activité, tout en gérant la concurrence du marché.

A-4-4- Pratique des cultures de rente

Contrairement aux *senias* traditionnelles qui se heurtent à la pression urbaine et à un faible soutien de la part des politiques publiques, les *senias* modernes où se pratique une agriculture intensive semblent mieux résister à l'influence urbaine.

Toutefois, on découvre que la diversification des cultures est moins visible. Car la stratégie du fellah dans ces exploitations semble s'orienter plus vers les cultures de rente que vers les besoins réels des consommateurs locaux. Les fellahs diversifient moins leur cultures mais utilisent des variétés sélectionnées et à haut rendement. D'après nos enquêtes, les principales cultures pratiquées sont la pomme de terre, la tomate et le piment. L'adaptation des exploitations s'est plutôt orientée vers la diversification des modes de production. La disponibilité de l'eau d'irrigation (eau du barrage) et les conditions climatiques favorables (températures adoucies par la proximité de la mer) ont conduit les fellahs à pratiquer les cultures de plein champ (cultures de saison et cultures hors saison) tout en réduisant la sericulture, devenue plus coûteuse et plus difficile à gérer selon les fellahs.

Par ailleurs, les *senias* modernes continuent d'être un important fournisseur d'emplois permanents et occasionnels, malgré que bon nombre d'entre-elles s'appuie sur un potentiel important de la force de travail familiale.

D'autre part, on constate que la production, destinée essentiellement à l'approvisionnement des marchés locaux en produits alimentaires, permet aussi la dynamisation d'autres secteurs de l'économie comme l'artisanat, l'industrie agroalimentaire et les services. Certaines quantités de la production de tomate de saison sont orientées vers les usines de transformations par des intermédiaires opérants avec des unités de conserves localisées en dehors de la région de Sousse. Cette stratégie est due à l'absence d'usine de transformation dans la région. De même l'activité maraîchère a eu des effets d'entraînement sur le

développement du commerce et les services. L'usage important des intrants et du matériel agricole est au centre de la dynamisation des sociétés de services dont certaines se sont implantées dans le milieu rural à proximité des exploitations.

A-5- Equipements agricoles

Disposez-vous de vos propres équipements agricoles ou procédez-vous à la location ?

À la question «*disposez-vous de vos propres équipements agricoles ou procédez-vous à la location ?*», on remarque que tous les fellahs utilisent la traction animale, surtout pour des opérations de labour ou de transport des produits agricoles. On découvre aussi que la possession d'un ou de plusieurs animaux de trait est liée à la taille de l'exploitation et à l'importance des cultures pratiquées. Les résultats de l'enquête (Tableau 41) nous montrent que 20 fellahs (6 Hammam-Soussiens et 14 Akoudois) sont propriétaires de leurs animaux de trait. Les 15 autres fellahs louent des animaux de trait pour des périodes et des opérations bien déterminées. On découvre aussi que les locataires Hammam-Soussiens sont plus nombreux que ceux d'Akouda (9 contre 6). Cela s'explique par la dominance de la petite propriété dans la commune de Hammam Sousse où l'on utilise plus l'énergie humaine (travail manuel) et moins à l'énergie animale.

Tableau 41 : Traction animale

Traction animale	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Propriété	6	14	20
Location	9	6	15
Total	15	20	35

Tout comme la traction animale, la traction mécanique reste largement dépendante de la taille de l'exploitation, des systèmes de cultures utilisés et des possibilités financières du fellah. Sur les 35 fellahs interrogés, seulement 6 d'entre eux sont propriétaires d'un tracteur alors que 22 fellahs recourent à la location.

Tableau 42 : Traction mécanique

Traction mécanique	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Propriété	2	4	6
Location	6	16	22
Ne l'utilise pas	7	-	7
Total	15	20	35

L'examen des résultats en détail (Tableau 42) montre que dans les exploitations de Hammam Sousse où domine le système de production traditionnel, 2 fellahs seulement sur 15 sont propriétaires d'un tracteur contre 6 fellahs qui louent chez un autre agriculteur ou bien chez une coopérative de services. Parallèlement, près de la moitié des fellahs (7 sur 15) n'utilisent pas la traction mécanique. Ce choix est lié à la petitesse des exploitations. Les parcelles sont souvent réduites à l'échelle du travail manuel, adaptées à la traction animale et inaccessible aux engins mécaniques. Par ailleurs, le labour avec le tracteur n'est pas compatible avec l'organisation des *senias* et *chatts* où la même parcelle pourrait être subdivisée pour accueillir

des cultures à cycle végétatif plus ou moins long. Dans ce cas particulier, seule la traction animale et/ou le travail manuel sont utilisés.

À l'inverse des exploitations de Hammam Sousse, celles de Akouda, de taille plus grande, font appel à la traction mécanique ; quoique le nombre de fellahs propriétaires de leur machine reste faible. Sur les 20 fellahs interrogés, seulement 4 sont propriétaires de tracteurs contre 16 fellahs qui louent cette machine. La faiblesse de la possession des machines agricoles révèle que l'agriculture des deux communes se distingue par des petites et moyennes exploitations familiales qui font appel plutôt à la force de travail humaine et la traction animale aux dépens de la traction mécanique.

A-6- La serriculture, un système d'exploitation en régression

L'aménagement des PPI de Chott Mariem, destiné particulièrement aux cultures maraîchères de primeur sous serres (ou tunnel nantais), a fait de cette localité une des régions célèbres par la serriculture, notamment durant les années 1975-1980 (période de l'essor des cultures sous serres). À partir des années 1990, la serriculture commence à céder davantage la place aux cultures de plein champ, de saison et d'arrière-saison, moins coûteuses, plus faciles à entretenir et moins exigeantes en main-d'œuvre spécialisées.

Disposez-vous d'équipement serre ? Si oui, quel usage en ferez-vous ? »

Tableau 43 : Equipement des exploitations en serres

	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
oui	3	11	14
non	12	9	21
Total	15	20	35

À la question « *disposez-vous d'équipement serre ? Si oui, quel usage en ferez-vous ?* », seulement 14 parmi les 35 fellahs interrogés ont déclaré posséder des serres. Sur ces 14 fellahs, deux d'entre eux ont abandonné les cultures sous serres pour ne pratiquer que des cultures de plein champ. Selon la plupart des fellahs, l'abandon progressif des cultures sous serres est lié à plusieurs facteurs dont la prolifération des maladies, la hausse des prix des produits phytosanitaires, la rareté de la main d'œuvre ainsi que l'instabilité, à la fois, de la production et du marché. Certains fellahs ont vendu leurs serres à d'autres exploitants pour soutenir les charges du reste des cultures ou encore pour subvenir aux besoins quotidiens de leur famille. D'autres ont procédé à une utilisation discontinue des serres jusqu'à l'abandon total, dans certains cas. Il s'agit surtout de fellahs pluriactifs qui finissent par vendre les serres et ne garder qu'une agriculture marginale d'autoconsommation. « *La concurrence des produits plus précoces, venus d'autres régions, est de nature d'influencer les prix de nos produits devenus plus tardifs* »⁵⁴⁶, disait un fellah. De ce fait, les cultures protégées régressent et le nombre de serres ne cesse de diminuer dans les PPI de Chott Mariem. Plus de la moitié des exploitations de Akouda sont équipées d'abri serre contre seulement 3 à Hammam Sousse. Alors que les exploitations qui ne pratiquent pas les cultures protégées sont respectivement 12 sur 15 à Hammam Sousse et 9 sur 20 à Akouda. L'importance des cultures protégées à Akouda est liée à l'implantation de la plupart des fellahs dans les PPI.

⁵⁴⁶ Extrait des entretiens avec un fellah.

Selon les vulgarisateurs de la CTV de Akouda, un processus d'abandon des cultures protégées s'est fait observer depuis plus d'une décennie dans les PPI. La comparaison entre deux photographies aériennes (missions 1982 et 1994), nous a permis de constater la réduction des abris serre dans les PPI de Chott Mariem, ce qui confirme les déclarations des vulgarisateurs. La réduction des cultures protégées a été compensée par le développement des cultures de plein champ (cultures de saison et d'arrière saison).

Quel usage en ferez-vous ?

Tableau 44 : Cultures pratiquées sous serres

Cultures sous serres (les deux communes)	Nombre de fellahs	
piment, tomate, melon	2	16,75 %
Piment	3	25 %
piment, tomate	7	58,25 %
Total	12	100 %

Pendant la période de l'essor de la serriculture, les fellahs ont pratiqué plusieurs cultures sous abris serres. Selon les fellahs interrogés notamment ceux cultivant dans les PPI, il y avait une diversification des cultures pratiquées sous grands abris serres. Les petits tunnels sont souvent utilisés pendant les premières semaines de végétation des cultures de plein champ en vue des les protéger contre le froid. Melon, piment, tomate, concombre, fraises, aubergine, etc., étaient autant de cultures que les fellahs pratiquaient auparavant. Depuis quelques années, plusieurs fellahs ont vendu leurs serres à d'autres agriculteurs pratiquants dans d'autres région comme à Sidi Bouali, à Candar ou ailleurs. La baisse des rendements, liée selon certains fellahs à l'épuisement du sol, est une des causes de l'abandon de la serriculture.

Le système intensif des cultures et la petitesse des exploitations n'ont pas laissé de place à la pratique de la jachère. Le sol de certaines serres ne se repose même pas. Après l'arrachage de la culture de primeur (piment par exemple), le fellah prépare le sol pour la culture de la tomate d'arrière saison sous les arceaux de la même serre qui va accueillir de nouveau une culture de primeurs après la récolte des tomates d'arrière saison (Figure 84).



Figure 84 : Culture de tomate d'arrière-saison (mois de novembre) dans des serres destinées aux cultures de primeurs

Ce cycle intensif des cultures est au centre de l'épuisement du sol, la multiplication des maladies et la baisse des rendements. La pénurie en terres cultivables, d'une part et, l'arrosage goutte à goutte, favorable aux cultures intensives, d'autre part, sont au centre de l'exploitation permanente et intensive du sol et des problèmes qui en découlent.

Face aux contraintes provoquées par les conditions de production, les fellahs ont adopté de nouvelles stratégies d'adaptation. En effet, suite à l'abandon de certaines cultures comme les

curcubitacées et les fraises (pour causes principale la déprédation), les fellahs se sont orientés vers la sélection des cultures les mieux rentables et moins exposées à la déprédation. Les principales cultures encore pratiquées sous serres sont le piment et les tomates.

Sur les 12 fellahs qui cultivent tous du piment sous serres, on a pu discerner 7 parmi eux qui cultivent du piment et des tomates, deux qui cultivent simultanément du piment, des tomates et du melon et 3 fellahs qui ne cultivent que du piment. La culture du melon est de moins en moins pratiquée par les fellahs. Quant à la culture de la fraise, elle a complètement disparu des cultures pratiquées. « *On ne cultive plus les fraises, disait un fellah de Chott Mariem. Cette culture n'est plus rentable. Elle est très exposée à la déprédation, notamment par les ouvriers. Une présence quasi permanente de l'agriculteur sur l'exploitation est nécessaire pour sauver la production et rentabiliser la culture de la fraise. Pour mon cas, et même pour les autres, il m'arrive souvent de m'absenter pour inspecter le marché, contacter les fournisseurs des intrants, accomplir des services pour ma famille, etc. Cette mobilité ne me permet pas d'être présent sur l'exploitation, ni pendant toute la journée, ni pendant toute la période de la production des fraises. L'abandon de cette culture était la stratégie adoptée par tous les fellahs depuis plus de 15 ans, tout comme la culture du melon* »⁵⁴⁷. Actuellement, seul le domaine de l'Institut Supérieur Agronomique (ISA) de Chott Mariem cultive annuellement deux serres de fraises, dans le cadre des travaux de recherche des étudiants.

B- Les stratégies de main-d'œuvre des exploitations maraîchères

B-1- Stratégies d'utilisation de la main-d'œuvre familiale

L'importance des revenus provenant de l'activité agricole est lié à une bonne gestion des facteurs de productions (terres, intrants, main-d'œuvre, modes de faire-valoir, vente de la production, etc.). Ces facteurs sont tous déterminants dans l'évolution de l'exploitation.

Combien d'actifs parmi les membres de la famille avez-vous dans votre exploitation ?

Pour les deux communes étudiées, la question de la main-d'œuvre est primordiale, tant dans les conditions de fonctionnement de l'exploitation que dans les chances de sa conservation. La main-d'œuvre familiale occupe une place importante dans presque toutes les exploitations enquêtées. Un peu plus de la moitié des exploitations de Hammam Sousse emploient annuellement au moins trois (3) membres de la famille à raison de 100 jours de travail par homme, contre 4 exploitations qui emploient un seul membre de la famille à raison de 70 jours de travail par an et les 3 autres emploient en moyenne deux (2) membres de la famille pour 50 jours de travail par an et par personne (Tableau 45).

Tableau 45 : Emploi de la main d'œuvre familiale (exploitations de Hammam Sousse)

Nombre d'actifs (Hammam Sousse)	Nombre de jours par an et par personne en moyenne	Nombre d'exploitations	
1	70 jours/an	4	26,75 %
2	50 jours /an	3	20 %
3	100 jours/ an	8	53,25 %
Total		15	100 %

⁵⁴⁷ Extrait des entretiens réalisés avec le fellah B. A., mai 2004.

Pour les chefs d'exploitations âgés, on constate que certains sont actifs à temps plein. Pour d'autres, l'activité est limitée à 10 ou 20 % du total des jours de travail pendant la campagne et selon les cas. Le nombre d'actifs reste cependant strictement lié à la taille de l'exploitation, souvent petite. Mais la prédominance de la main-d'œuvre familiale semble liée au système de culture envisagé. En effet, le système traditionnel caractérise souvent les exploitations de Hammam Sousse, notamment celles des *chatts*, assez exigeantes en main-d'œuvre spécialisée. « *C'est un travail dur mais qui exige une précision et un certain savoir-faire technique* », explique un fellah. *La main-d'œuvre d'aujourd'hui, venu pour la plupart d'autres régions, ignore totalement nos techniques de culture comme la nokra par exemple. Cela va de pair avec l'abandon de la main-d'œuvre locale du métier de fellah. Et même si l'on veut apprendre aux ouvriers venus d'ailleurs la technique de cultiver, ils refuseront, puisque d'autres possibilités d'emplois plus rémunérateurs et à revenus plus stables sont offertes par d'autres secteurs non agricoles* »⁵⁴⁸.

Concernant les exploitations d'Akouda (Tableau 46), l'emploi familial est un fait marquant de l'activité agricole. En effet, l'analyse des résultats de l'enquête dévoile que les exploitations emploient de 1 à 7 membres de main-d'œuvre familiale en plus de l'exploitant, malgré le caractère marchand des cultures pratiquées (pratique des cultures intensives, modernisation du système d'arrosage, usage intensif des intrants, etc.). La moitié des exploitations emploient 3 actifs parmi la main-d'œuvre familiale avec une moyenne de 120 jours de travail par campagne et par personne. Cinq exploitations emploient 2 membres à raison de 50 jours de travail par campagne ; 4 exploitations emploient 4 membres à raison de 70 jours de travail par campagne et une seule exploitation emploie 8 membres de la famille à raison de 70 jours de travail par campagne. Il ressort des ces résultats que la main-d'œuvre familiale est une constante dans toutes les exploitations étudiées.

Tableau 46 : Emploi de la main d'œuvre familiale (exploitations de Akouda)

Nombre d'actifs (Akouda)	Nombre de jours par an et par personne en moyenne	Nombre d'exploitations	
2	50 jours/an	5	25 %
3	120 jours/an	10	50 %
4	70 jours/an	4	20 %
8	100 jours/an	1	5 %
Total		20	100 %

Qu'il s'agisse des exploitations de Hammam Sousse ou celles d'Akouda, le recours important à la main-d'œuvre familiale explique, en partie, le caractère familial de l'agriculture périurbaine à Sousse nord.

B-2- Stratégie de recrutement de la main d'œuvre salariée

Afin de mieux rentabiliser les cultures, la plupart des fellahs tentent de réduire les charges, notamment quand-il s'agit de la main-d'œuvre permanente. Le caractère discontinu des cultures est, selon les fellahs, incompatible avec le recrutement d'ouvriers à temps plein. « *Ils est inutile de payer des salariés pendant des périodes creuses (pas de cultures)*, disait un fellah. *L'ouvrier permanent est pour moi quelqu'un qui bénéficie d'un emploi dans mon*

⁵⁴⁸ Extrait des entretiens avec un fellah pluriactif des *chatts* (Hammam Sousse).

exploitation lorsque j'aurais besoin de lui. Entre-temps, il peut chercher un autre travail ailleurs, généralement dans le domaine du bâtiment. Cela fait cinq ans que mes deux ouvriers sont là toute les fois que le travail exige leur contribution et ils sont toujours à ma disposition. D'ailleurs, je leur ai offert une possibilité de résider dans l'exploitation, même quand-ils travaillent ailleurs durant les périodes creuses des cultures »⁵⁴⁹.

Quel est le nombre de salariés permanents que vous recrutez pour votre exploitation ?

L'emploi de salariés permanents dépend en fait de plusieurs facteurs liés à l'exploitation en tant qu'unité de production et source de revenu. On a remarqué aussi que le recours au recrutement des salariés est tributaire de la part de la main-d'œuvre familiale employée dans l'exploitation.

Tableau 47 : Emploi de la main d'œuvre salariée (Hammam Sousse)

Nombre de salariés permanents (H. Sousse)	Nombre de jours de travail par an et par ouvrier en moyenne	Nombre d'exploitations	
1	90 jours	4	26,75 %
2	90 jours	3	20 %
Pas d'emploi d'ouvriers permanents	-	8	53,25 %
Total		15	100 %

Tableau 48 : Emploi de la main d'œuvre salariée (Akouda)

Nombre de salariés permanents (Akouda)	Nombre de jours de travail par an et par ouvrier en moyenne	Nombre d'exploitations	
1	90 jours	4	20 %
2	90 jours	6	30 %
3	180 jours	1	5 %
4	180 jours	4	20 %
Pas d'emploi d'ouvriers permanents	-	5	25 %
Total		20	100 %

Tableau 49 : Récapitulatif : les deux communes

Nombre de salariés permanents	Nombre de jours de travail par an et par ouvrier en moyenne	Nombre d'exploitations (les deux communes)	
1	90 jours	8	22,75 %
2	90 jours	9	25,75 %
3	180 jours	1	3 %
4	180 jours	4	11,5 %
Pas d'emploi de salariés permanents	-	13	37 %
Total		35	100 %

⁵⁴⁹ Extrait des entretiens avec un fellah de Akouda.

L'analyse des résultats du tableau récapitulatif ci-dessus (tableau 49) montre que 22 des 35 exploitations enquêtées recrutent des salariés permanents. Les treize autres exploitations utilisent, soit des ouvriers occasionnels, soit la main-d'œuvre familiale, ou bien les deux ensemble.

On découvre en fait que 8 exploitations recrutent un seul ouvrier pour une période de trois mois par ans, 9 exploitations embauchent deux salariés à raison de 3 mois pour chacun, une seule exploitation qui recrute un ouvrier pour 180 jours de travail par an, alors que 4 exploitations recrutent chacune 4 ouvriers pour une durée de 180 jours par salarié et par an.

L'analyse des données partielles de chaque commune montre que plus de la moitié des exploitations de Hammam Sousse (tableau 47) n'utilisent pas des salariés permanents ; alors que les 7 autres exploitations font appel à ce type de main-d'œuvre. En même temps, on constate que le nombre de salariés est relativement faible : 4 exploitations n'ont qu'un seul permanent et 3 recrutent seulement deux ouvriers permanents. En revanche, les salariés permanents sont plus présents dans les exploitations d'Akouda. Ce recours plus important à la main-d'œuvre permanente est, semble-t-il, imposé par le système de culture lui-même. En effet et par comparaison au système de culture des fellahs Hammam-Soussiens, traditionnel en général et largement dépendant de la main-d'œuvre familiale, celui des exploitations d'Akouda, plus intensif et à caractère marchand, fait appel à un nombre plus important d'ouvriers permanents. Á Akouda, 6 exploitations emploient 2 ouvriers permanents pour une période de 90 jours chacun, 4 exploitations emploient 4 salariés permanents pour 180 jours, 4 autres exploitations emploient 1 ouvrier pour 90 jours, une seule exploitation emploie 3 ouvriers pour 180 jours ; alors que le quart des exploitations (4) n'utilisent pas des salariés permanents.

Ces résultats nous permettent de dégager les conclusions suivantes :

- le recrutement de la main-d'œuvre permanente est strictement lié à la taille de l'exploitation. En effet les 20 % des exploitations qui emploient 4 salariés permanents ont une taille moyenne supérieure à 5 hectares, dont plus de la moitié des terres est cultivée en intensif. Par contre la moitié des exploitations qui n'emploient qu'un ou deux salariés se distinguent par la petitesse de la taille (moins de 3 hectares).
- La réduction des salariés permanents est souvent liée à la présence de la main-d'œuvre familiale.
- Les salariés permanents sont plus présents dans les exploitations des pluriactifs.

B-2-1- Les salariés occasionnels sont souvent plus sollicités

L'intermittence de l'activité agricole, due au caractère saisonnier des cultures, amène souvent les fellahs à employer de la main-d'œuvre occasionnelle pour minimiser les charges et assurer de meilleurs profits. Toutefois, l'importance de la main-d'œuvre familiale, d'une part, et la petitesse de certaines exploitations, d'autre part, font que l'emploi des salariés occasionnels se réduit souvent au strict minimum. Par contre, dans les exploitations les plus performantes et dont la taille est assez importante, l'emploi de salariés occasionnels caractérise les modes de gestion et de fonctionnement de ces exploitations.

L'emploi de la main-d'œuvre familiale constitue un facteur déterminant dans le mode de gestion des ressources humaines dans les exploitations de Hammam Sousse. Dans ces exploitations, souvent de taille petite et où l'on pratique une agriculture traditionnelle de subsistance, le recours aux salariés occasionnels se fait exceptionnellement pour certains travaux requérant en main-d'œuvre comme les labours, l'arrachage de la pomme de terre, la

ramassage des tomates de plein champ, la cueillette des oliviers, etc. C'est ainsi que 6 sur les 15 exploitations étudiées n'emploient qu'un seul salarié occasionnel pour une période moyenne de deux mois par an ; 3 exploitations emploient deux salariés à raison de 50 jours par ouvrier et par an et 3 autres emploient 3 salariés pour 30 jours par ouvrier et par an. Le nombre de salariés occasionnels reste toujours dépendant des besoins de l'exploitation en journées de travail, surtout pendant les périodes de pointes. Dans ces deux derniers cas, on remarque que le nombre de salariés n'est significatif que par rapport au nombre de jours de travail effectués par chaque salarié. Si l'on compare le nombre de jours de travail effectués dans chaque exploitation, on s'aperçoit que les chiffres sont très voisins les uns des autres (100 jours dans le premier cas contre 90 jours dans le deuxième cas). Seulement deux exploitations emploient 4 ouvriers pour une moyenne de 120 jours par ouvrier et par an et un seul fellah déclare ne pas employer de main-d'œuvre occasionnelle. Il s'agit d'un fellah dont l'exploitation fonctionne avec 3 membres de la famille dont un pluriactif.

B-2-2- La main-d'œuvre permanente est peu adaptée à l'agriculture des deux communes

L'emploi de salariés permanents ne s'adapte pas parfaitement avec le caractère saisonnier des agricultures. Seul l'élevage intensif pratiqué par quelques fellahs pourrait solliciter cette catégorie de main-d'œuvre. De ce fait, et considérant le caractère familial de la plupart des exploitations, on se rend compte que l'emploi de la main-d'œuvre salariée n'est pas un critère distinctif du mode de fonctionnement de l'agriculture des deux communes étudiées. Parallèlement, on s'aperçoit de l'existence d'une ambiguïté lorsqu'on sait que les actifs de la famille doivent être considérés comme une force de travail rémunérable, donc une charge pour l'exploitation. Mais pour le fellah, le travail accompli par un membre de la famille n'a jamais été considéré comme une charge supplémentaire lors du calcul des bénéficiaires. Pourtant, bon nombre d'exploitations utilisent comme force de travail, le père avec l'aide de ses enfants et de un ou deux salariés, souvent occasionnels.

Concernant les exploitations d'Akouda, ni le caractère intensif des cultures ni l'étroitesse de certaines exploitations ne sont parvenus à diminuer l'emploi des salariés occasionnels. Les exploitations se partagent de 1 à 22 salariés pour une période de 30 à 240 jours de travail par salarié et par an. Les salariés occasionnels employés dans les exploitations d'Akouda, peuvent être répartis en deux groupes. Le premier groupe est composé de salariés employés pour une durée de 1 à 3 mois au plus par ouvrier. L'autre groupe comprend des salariés employés pour des périodes de 5 à 8 mois (150 à 240 jours de travail) par ouvrier et par an.

Dans le premier groupe, 6 exploitations emploient annuellement un seul salarié occasionnel ; 4 exploitations emploient respectivement et annuellement, 2 ouvriers pour deux mois chacun et 3 ouvriers pour 3 mois chacun. Seulement deux des exploitations de ce groupe emploient respectivement et annuellement 10 salariés occasionnels pour deux mois et demi, par ouvrier et 12 salariés pour une période de un mois par ouvrier. Cela concerne essentiellement les exploitations maraîchères, petites et moyennes (taille inférieure à quatre hectares).

Concernant le deuxième groupe, il s'agit de fellahs propriétaires d'exploitations dont la taille est supérieure à 4 hectares. Trois parmi ces exploitations emploie chacune en moyenne 5 salariés occasionnels pour une période moyenne de 150 jours par ouvrier et par an. Deux exploitations recrute chacune 4 salariés pour une période de 6 mois (180 jours) par ouvrier. Deux autres exploitations emploie chacune et annuellement 6 salariés pour une période de 8 mois (240 jours) par salarié. Et, une seule exploitation emploie 22 ouvriers occasionnels pour 180 jours par ouvrier et par an. Pour ce dernier cas, il s'agit de l'exploitation la plus

importantes parmi toutes celles que nous avons enquêté, tant de point de vu des surfaces cultivées que de point de vu diversification des cultures (olivier en *meskat*, maraîchage intensif, serriculture, floriculture et élevage ovin semi intensif). Il s'agit aussi de l'une ses exploitations les plus performantes d'Akouada dont la production est essentiellement marchande.

B-2-3- Emploi d'une main-d'œuvre souvent clandestine

Il est à noter que les fellahs ne recrutent pas les ouvriers permanents ou occasionnels selon le statut du code de travail⁵⁵⁰. Pour les « permanents », ils sont payés au dessus du salaire minimum agricole garanti (SMAG)⁵⁵¹, soit 8 à 10 dinars par jour. Pour les occasionnels, ils sont souvent payés en dessous du SMAG (entre 6 dinars et 6,500 dinars par jour), selon les dires de certains. Paradoxalement, aucun des salariés (permanents et occasionnels) que nous avons interrogé ne bénéficie, ni d'une couverture sociales, ni d'un congé payé, bref d'aucun droit mentionné dans le statut du code de travail. D'ailleurs, la question « *vos ouvriers sont-ils déclarés ?* » a dérangé les fellahs dans la pré-enquête ce qui nous a conduit à la retirer du questionnaire et nous nous sommes contenté de collecter les informations chez certains salariés.

Il est à remarquer aussi que le terme permanent tel qu'on peut le comprendre chez les fellahs n'est qu'approximatif par rapport au vrai sens du terme. Lorsqu'un ouvrier est déclaré permanent par le fellah, il s'agit en fait d'un occasionnel-permanent. En effet, l'ouvrier permanent, est selon les fellahs, quelqu'un qui est disponible pour toutes les tâches que peut lui demander son employeur. C'est aussi une forme qui permet de le distinguer de l'ouvrier occasionnel, recruté pour de courtes durées afin d'accomplir des tâches ponctuelles (labour, sarclage, récolte de légumes et fruits, etc.). « *Il n'y a pas de fellah qui dispose d'ouvriers permanents au vrai sens du terme* » affirme Bouk Ali, un ingénieur agronome de l'ISA de Chott Mariem qui a géré le domaine de l'établissement pendant une longue période. L'ouvrier est en fait permanent par le travail continu qu'il accomplit dans l'exploitation mais pas par son statut socioprofessionnel. Un ouvrier n'est considéré comme permanent que s'il est affilié à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), bénéficie d'un congé payé et des différentes indemnités relatives aux métiers de l'agriculture. « *Le personnel ouvrier permanent bénéficie de la couverture sociale, de la garantie d'emploi et du droit à la retraite*, note Mustapha Lasram. *Le salaire varie selon la spécialité et peut arriver, toutes indemnités comprises, à trois fois le SMAG* »⁵⁵².

Or, l'ouvrier permanent ou plutôt occasionnel-permanent dont nous parlent les fellahs, n'est pas affilié à la sécurité sociale par son employeur. Il ne bénéficie pas de congé payé. On ne lui délivre même pas une fiche de paie. Tout ce qui le différencie de l'ouvrier occasionnel, c'est qu'il est mieux rémunéré. En revanche, il est plus disponible pour le travail chez le fellah. En interrogeant des ouvriers qui travaillent sous le régime permanent sur le nombre de jours de

⁵⁵⁰ Selon l'article-370 du code de travail en Tunisie, « le salarié permanent est celui qui est recruté pour une durée indéterminée en vue de participer à toutes les opérations du cycle agricole normal de l'exploitation et à qui l'employeur assure un travail régulier ». Code du travail Livre - VII, Chapitre - XI, Compositions générales d'emploi des salariés agricoles, Article-370.

⁵⁵¹ Le salaire minimum agricole garanti (SMAG) est de 6,709 dinars par jour. Source : Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité et Journal officiel de la République tunisienne, 2004. Actuellement, le SMAG est fixé à 7,749 dinars par journée de travail effectif (article premier du décret n ° 2008-2073 du 2 juin 2008).

⁵⁵² M. Lasram, « Le système national de recherche agricole en Tunisie », in Casas J. (ed.), *La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen*. Montpellier : CIHEAM-IAMM, 1988/04. - p. 117-131. (Options Méditerranéennes : Série Etudes). Colloque sur la Recherche Agronomique dans les Pays du Bassin Méditerranéen, 1986/12/01-03, Istanbul (Turkey). P. 124. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/s16/CI885256.pdf>

travail par an dans l'agriculture, la réponse était entre 150 et 165 jours par an. Et le reste du temps que faites-vous ? *« Nous travaillons dans le secteur du bâtiment tout en restant toujours aux services du fellah en cas de besoin, même pour un travail d'une semaine. En contrepartie, le fellah nous fournit un logement permanent sur l'exploitation avec un accès à la consommation gratuite de tous les produits de l'exploitation (pomme de terre, tomates, piments, oignons, courge, etc.) »*⁵⁵³. Cette formule d'échanges est seule capable de garantir au fellah la possibilité de recrutement facile de salariés familiarisés avec le travail de son exploitation et auxquels il accorde plus de confiance.

Les fellahs contournent souvent la loi en refusant de déclarer leurs ouvriers. Cette stratégie vise la fuite des charges fixes. La nature saisonnière des cultures et la fréquence des périodes creuses comptent parmi les prétextes qui appuient leurs stratégies. Parfois et pour des tâches faciles et de courtes durées, notamment dans les petites exploitations, le fellah se contente de la main-d'œuvre familiale pour les accomplir. Le soutien social apporté à la main-d'œuvre salariée est un préalable de leur maintien à la disposition de l'exploitation où les travaux sont marqués par des coupures de temps plus ou moins importants. Dans le cas contraire, le chômage conjugué à une situation sociale difficile peut provoquer le départ définitif de l'ouvrier et le fellah trouve des difficultés pour recruter de nouveaux salariés. Même si ce dernier cas est le plus fréquent, certains fellahs restent malgré tout vigilants vis-à-vis des salariés fraîchement employés. Selon un exploitant, *« certains ouvriers abandonnent le travail sans préavis, juste après la perception du premier salaire et sans se soucier du reste du travail non accompli. Une nouvelle étape de recherche d'autres ouvriers s'engage, et ce n'est pas facile de trouver des ouvriers expérimentés ; ce qui peut perturber le fonctionnement de l'exploitation »*⁵⁵⁴.

C- Les stratégies commerciales : diversification et vente

Les fellahs cultivent tout en restant attentifs aux fluctuations du marché. Les cultures sont sélectionnées, tant en fonction des exigences du consommateur et des possibilités de commercialisation de la production qu'en fonction de ce que peut produire la terre avec les moindres investissements pour certains. Il s'agit surtout des agricultures non marchandes dans les exploitations traditionnelles. En tout cas, qu'il s'agisse des stratégies fondées sur la fertilité naturelle du sol avec un minimum d'investissement en intrants (les exploitations traditionnelles) ou des stratégies d'intensification qu'exige le caractère marchand de la production qui doit s'adapter aux exigences du marché et du consommateur (les exploitations intensives des PPI), on découvre que dans la pratique, toutes les stratégies des différentes exploitations dévoilent des formes d'adaptation liées notamment aux possibilités financières du fellah, à l'importance de la proximité de la ville et aux possibilités de commercialisation de la production.

C-1- Stratégies de commercialisation de la production

Les différentes cultures pratiquées sont aussi liées aux conditions du marché et aux évolutions géographiques des espaces périurbains. Qu'il s'agisse des agricultures traditionnelles ou modernes, les fellahs se trouvent souvent confrontés à deux contraintes qu'il faudrait surmonter : la première contrainte est liée au désir du consommateur alors que la seconde est liée aux conditions du marché.

⁵⁵³ Extrait des entretiens avec des salariés dans une exploitation à Chott Mariem.

⁵⁵⁴ Extrait des entretiens avec un fellah de Chott Mariem.

En effet, le consommateur est davantage exigeant en ce qui concerne la qualité des produits alimentaires fournis. Les produits frais et de bonne qualité sont les plus appréciés. D'autre part, l'importance des productions sur le marché accentue la concurrence non seulement sur la nature des produits fournis mais et surtout sur leur qualité. De ce fait, la compétitivité des produits devient un facteur qui contraint les fellahs à respecter les désirs du consommateur tout en répondant aux conditions du marché par des produits compétitifs et facilement commercialisables. Cette situation a éveillé chez le fellah des choix et des décisions concrètes, tant au niveau de la production qu'au niveau de la commercialisation. Ces choix et décisions font souvent l'objet de stratégies d'adaptation propres à chaque exploitation.

La raréfaction des variétés locales, notamment celles des cucurbitacées, est survenue suite à l'introduction de nouvelles variétés plus productives. Ce choix émanant des orientations agricoles de l'État était au centre de l'abandon des variétés locales et de leur disparition progressive des cultures pratiquées dans les *senias* périurbaines et particulièrement les jardins maraîchers (ou *chatt*) traditionnels. Dans les *chatts*, seules les variétés locales cultivées selon un mode de culture approprié, ont attesté d'une parfaite adaptation aux conditions du milieu, aux conditions matérielles des fellahs et aux besoins des populations locales. L'écoulement de la production n'exige que des moyens modestes. La proximité du consommateur était un facteur important qui facilite la commercialisation de la production.

Depuis quelques temps, l'amélioration de facteurs de production (intensification des agricultures) s'est accompagnée de l'amélioration de la production et des conditions matérielles du fellah. En revanche, la commercialisation de la production est de plus en plus difficile, vue l'incertitude qui règne sur les prix de vente. Cette situation contraint les fellahs à adopter plusieurs stratégies parallèles pour surmonter les difficultés rencontrées.

C-1-1- Diversification des formes de commercialisation

Toute la production des *senias* traditionnelles passe en fait par les circuits courts de commercialisation. Les acheteurs sont souvent de petits commerçants des marchés forains les plus proches, ou des revendeurs qui approvisionnent les marchés de gros, notamment lorsque la production est importante. En interrogeant un fellah sur les avantages de la vente directe sur l'exploitation, il répondait : *« pour les petites quantités que je produis, je serais perdant si je les amène moi-même au marché du gros, notamment lorsque je déduis les charges (frais du transport, la taxe, etc.). D'autant plus, au marché de gros, je suis obligé de déposer ma marchandise chez un grossiste et revenir un autre jour pour récupérer l'argent. N'en parlons pas si la marchandise ne se vend pas pendant la journée. Et si cela se passe pour certains produits comme les légumes-feuilles, personne ne les achèterait le lendemain. Les commerçants respectent toujours les préférences des consommateurs : l'achat des produits frais. Mais le plus souvent, je vends directement aux commerçants qui viennent chercher eux-mêmes la marchandise. À titre d'exemple, je vends ici sur place la botte de blette à 0,150 dinar, le commerçant la vend au consommateur à 0,200 dinar. Tout le monde est gagnant. Si je passe par le marché de gros, la vente à 0,100 dinars la botte n'est même pas assurée et, le consommateur l'achètera encore plus chère. - Tu n'écoules pas ta production sur les marchés de Tunis alors ? Si, parfois, mais c'est mon fils qui le fait. Même si cela va te faire rire, je ne connais ni Tunis, ni même Enfida qui n'est pas trop loin de Hammam Sousse. J'ai tout ici, ma maison, ma famille, ma nourriture, un puit bien entretenu et une eau de bonne qualité (potable). Tous mes voisins s'approvisionnent chez moi en eau potable, ..., je suis bien dans ma senia»⁵⁵⁵.*

⁵⁵⁵ Extrait des entretiens avec H. M., un fellah Hammam-Soussien qui exploite une *senia* périurbaine située à près d'un kilomètre de la mer, au Sud de Sidi El Kantaoui, août 2004.

Comment assurez-vous l'écoulement de vos produits agricoles et vers où ?

Outre les stratégies de production, les fellahs des deux communes étudiées ont développé des stratégies de commercialisation diversifiées (tableau 50) afin de surmonter les contraintes du marché. En réponse à la question « *comment assurez-vous l'écoulement de vos produits agricoles et vers où ?* », on découvre que les fellahs adoptent plusieurs formes de ventes : la vente directe sur place, dans les souks ou les marchés forains ou de gros. Un même fellah peut combiner, au cours d'une même campagne, plusieurs formes de ventes selon les quantités de la production et la disponibilité des moyens de transport.

Tableau 50 : Stratégies de commercialisation de la production

Mode et lieux d'écoulement de la production	Nombre de fellahs		
	Hamman Sousse	Akouda	Les deux communes
Vente directe sur l'exploitation	3	7	10
Porte-à-porte	6	5	11
Marché forain et/ou souk hebdomadaire	5	5	10
Marché de gros :			
- de Sousse	2	12	14
- de Hamman Sousse	7	17	24
- de Tunis	-	8	8
- de Kairouan	-	3	3

En effet, 24 des 35 fellahs interrogés (7 Hamman-Soussiens et 17 Akoudois) commercialisent leur production sur le marché le plus proche, celui de Hamman Sousse; alors que 14 autres fellahs (12 Akoudois et 2 Hamman-Soussiens) vendent sur le marché de gros de Sousse. La première information qui peut se dégager de ces résultats est que la plupart des fellahs choisissent les marchés les plus proches pour écouler leur production. La commercialisation dans des marchés de gros lointains (Kairouan et Tunis) concerne respectivement 3 et 8 fellahs, tous Akoudois. L'importance de la production et les possibilités financières de ces fellahs semblent expliquer ce recours aux circuits de commercialisation longs.

La vente des produits agricoles dans les marchés forains et les souks hebdomadaires (Figure 85) n'est pratiquée que par 10 fellahs : 5 Hamman-Soussiens et 5 Akoudois. Dix autres fellahs (3 Hamman-Soussiens et 7 Akoudois) pratiquent la vente directe sur l'exploitation, alors que le porte-à-porte est légèrement plus développé chez les fellahs Hamman-Soussiens avec 6 fellahs qui le pratiquent contre 5 Akoudois. « *La vente directe est destinée aux marchands de légumes du coin, au frigo et parfois aux restaurants d'hôtels, disait un fellah. La vente aux hôteliers est complexe, raconte un autre exploitant. Ils sont très exigeants sur la qualité de la marchandise. Ils demandent des quantités selon leurs besoins et exigent l'urgence de leur fourniture ; ce qui ne m'arrange pas souvent. En plus ce sont de mauvais payeurs. C'est pour ces raisons que je ne vends pas aux restaurants des hôtels* »⁵⁵⁶.

La vente porte-à-porte est souvent effectuée par des fellahs disposants d'une exploitation de taille extrêmement petite (moins de 0,5 hectare) dont des éleveurs qui commercialisent leur

⁵⁵⁶ Extrait des entretiens avec les fellahs.

lait comme cela se faisait, il y a plus de 30 ans dans toutes les villes tunisiennes (Figure 86). Il s'agit particulièrement de vente des légumes-feuilles mais cela peut concerner aussi de la pomme de terre, des tomates du piment, des carottes ou des courges, produits en petites quantités et difficiles à commercialiser sur le marché du gros. Cela concerne aussi des fellahs ne disposants pas de moyen de transport mécanique. La production, extrêmement faible, ne mérite pas la location d'un moyen de transport pour sa commercialisation. C'est dans le souk ou bien chez le marchand de légumes du coin que la production est écoulee.

« Avant, les acheteurs (des commerçants) viennent de très loin sur l'exploitation où s'effectue la plus part des ventes. Mais aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit, des commerçants viennent de très loin pour vendre sur Sousse »⁵⁵⁷, disait S. Mansour, un fellah de Chott Mariem.



Figure 85 : Vente directe des légumes dans le souk (marché) de dimanche à Akouda (octobre 2005)

Figure 86 : Utilisation du calèche pour la vente du lait en porte-à-porte par le fils d'un éleveur à Hammam Sousse (septembre 2005)

À la lumière de ces résultats, on s'aperçoit que la proximité du marché constitue un facteur déterminant qui oriente les décisions des fellahs, dans les deux communes étudiées, lors du choix du lieu de commercialisation de la production. Cette conclusion s'appuie sur le nombre important de fellahs (24 sur un total de 35) qui déclarent privilégier le marché de gros le plus proche, celui de Hammam Sousse. On remarque aussi que le marché de gros de Sousse, très proche des deux communes, n'attire que 14 fellahs, soit la moitié de ceux qui commercialisent sur Hammam Sousse. Sur les 7 fellahs Hammam-Soussiens qui vendent au marché de gros, seulement deux d'entre eux commercialisent sur le marché de Sousse. D'autre part, on découvre que les marchés forains et les souks hebdomadaires constituent des débouchés intéressants pour une dizaine de fellahs. Cela intéresse davantage les Akoudois qui arrivent en tête avec 7 sur les 10 fellahs concernés.

La vente directe et le porte-à-porte sont deux modes de commercialisation qui distinguent encore les stratégies de vente adoptées par 21 fellahs. Ce nombre important explique la permanence des liens entre le producteur et le consommateur. Certains fellahs continuent de fréquenter les souks et les marchés forains, pourtant beaucoup d'entre eux allouent l'abandon de la vente directe dans ces marchés au temps. En effet, ceux qui vendent encore directement sur le marché sont généralement de petits fellahs qui continuent de bénéficier de la main

⁵⁵⁷ Extrait des entretiens avec un fellah akoudois.

d'œuvre familiale. En s'adressant directement aux consommateurs, cette forme de vente leur permet d'encaisser aussitôt leur argent avec des bénéfices nets. Par ailleurs, l'absence des fellahs Hammam-Soussiens des marchés plus ou moins lointains comme ceux de Kairouan ou de Tunis s'explique aussi bien par la faible production que par le manque de moyens de transport particuliers. En effet, près de la moitié des fellahs ne disposent pas de moyens de transport privés. Ils procèdent à la location pour l'écoulement de leurs productions.

On constate aussi que 12 sur 20 fellahs Akoudois disposent de leurs propres moyens de transport contre seulement 6 sur les 15 fellahs Hammam-Soussiens. Ce constat révèle que l'agriculture des exploitations de Akouda, plus intensive et plus productrice, permet aux fellahs d'acquérir des moyens de transport de marchandises individuels. Inversement, dans les exploitations de Hammam Sousse où prédomine le système traditionnel de culture, la location est plus adaptée à des exploitations où la production est relativement modeste.

Tableau 51 : Natures des moyens de transport utilisés

	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Moyens de transport privés	6	12	18
Location du moyen de transport	9	8	17
Total	15	20	35

« La multiplication des sondages a amélioré la production et a diversifié l'offre des produits sur le marché. Néanmoins, cela a généré la concurrence avec ses conséquences négatives sur les prix donc sur nos bénéfices, disait un des plus riches des fellahs de Chott Mariem, A. B. Avant (années 1980), les hôteliers s'approvisionnaient en légumes aussi bien de nos exploitations que du marché. Mais depuis la mise en place d'unités frigorifiques, il n'y a plus ce rapport agriculteurs/promoteurs touristique. Aujourd'hui, toutes les transactions s'effectuent entre le promoteur et le frigoriste, tout en écartant le fellah de ce circuit. Encore plus, les frigoristes profitent de s'approvisionner chez les fellahs et les marchés à des prix très bas pour les vendre ultérieurement aux restaurateurs à des prix élevés. En tout cas nous ne sommes que les parents pauvres de notre propre production »⁵⁵⁸.

Dans ces conditions, l'agriculteur est contraint de s'aligner sur les prix offerts par le marché. Certains fellahs procèdent à la conservation d'une partie de la production dans une unité frigorifique pour profiter de l'amélioration ultérieure des prix de vente. Néanmoins, la marge bénéficiaire du fellah reste toujours étriquée après soustraction des charges supplémentaires, notamment celles de l'entreposage.

Parfois, la commercialisation est effectuée selon une stratégie de réseaux plus ou moins discrets. En effet et dans certains cas, l'écoulement de la production est géré par des rapports entretenus entre les détaillants et certains fellahs. *« Moi, je ne vends pas dans le marché de gros de Hammam Sousse, disait un fellah de Chott Mariem propriétaire de moyen de transport privé. J'ai constaté qu'il s'effectue une complicité entre les intermédiaires et les fellahs Hammam-Soussiens aux dépens des autres fellahs de la région. Leur production s'écoule toujours la première, même pour une qualité moins bonne que la notre. C'est pourquoi je préfère toujours vendre sur Sousse ou sur Tunis mais pas à Hammam Sousse »⁵⁵⁹, poursuit-il.*

⁵⁵⁸ Extrait des entretiens réalisés avec A. B. au courant de l'année 2004.

⁵⁵⁹ Extraits des entretiens réalisés avec un fellah de Akouda.

D- Stratégie d'adaptation des exploitations grâce à l'émergence de rapports non économiques

Hormis l'intérêt économique, y a-t-il d'autres raisons qui sous-tendent la préservation des cultures?

Les opinions des fellahs interrogés s'accordent toutes sur la fonction économique de l'agriculture périurbaine et l'important rôle nourricier qu'elle joue en faveur des populations. Dans ces conditions, les stratégies d'adaptation des exploitations émanent souvent de décisions individuelles centrées sur le choix des cultures de rente comme la pomme de terres et leur intensification en vu d'optimiser les bénéfices. Ces décisions sont parfois prises au jour le jour pour la bonne marche de l'exploitation. Les changements climatiques brusques, les fluctuations du marché et parfois les catastrophes naturelles exigent du fellah des décisions immédiates pour mieux gérer aussi bien les cultures pratiquées que la force de travail employée. Cela concerne particulièrement les exploitations modernisées des périmètres irrigués là où la valeur marchande devance souvent les aspects sociaux ou environnementaux. Dans le même temps, on découvre que dans d'autres cas, l'adaptation de certaines exploitations au contexte périurbain est liée aussi à des facteurs socioculturels qui sont à l'origine de la permanence des rapports culturels voire affectifs entretenus entre le fellah, les cultures pratiquées et le travail de la terre en général. On discerne par exemple chez la plupart des fellahs pluriactifs des relations singulières à la terre qu'ils cultivent et aux cultures qu'ils pratiquent. Cela concerne surtout les petites exploitations comme celles des *chatts*, là où la part de la production agricole dans le revenu du ménage n'est souvent que symbolique.

Afin de mieux comprendre cette dimension socioculturelle dans le rapport fellah/agriculture, nous leur avons posé la question : « *hormis le côté économique, y a-t-il d'autres raisons qui sous-tendent la préservation des cultures précitées ?* ». La réponse à cette question n'était pas facile car, aucun des fellahs ne s'y attendait. Pourtant, les opinions étaient très utiles à la compréhension des rôles symboliques de l'activité agricole chez bon nombre de fellahs (tableau 52).

Tableau 52 : Raisons non économiques de la préservation des cultures précitées

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
une occupation noble, une activité de plaisance et un loisir, une passion	3	2	5
tradition familiale, héritage culturel ; l'agriculture, c'est le métier que j'aime le plus	4	4	8
entretien du sol, consommation de produits frais et préservation de la santé	2	5	7
consommation de produits de terroir frais et 100 % biologiques et conservation des variétés locales	4		4
NSPP	2	9	11
Total	15	20	35

La préservation du métier de fellah et des cultures pratiquées est considérée par 5 fellahs (2 Hammam-Soussiens et 2 Akoudois), comme une occupation noble, une activité de plaisance et un loisir, ..., c'est une passion. Les fellahs considèrent en fait l'agriculture comme un métier valorisant l'homme ; ce qui n'est pas le cas pour la plupart des jeunes d'aujourd'hui. « *Pour moi, la pratique de l'agriculture est avant tout une activité de plaisance et un loisir* »⁵⁶⁰, déclare le fellah M. B. A., un pluriactif âgé de 42 ans qui fait vivre six membres de famille. Pour ce fellah, qui a repris en main le travail dans une exploitation *chatt* où travaillait son père, en retraite actuellement, la fonction économique de l'agriculture n'est pas un objectif principal malgré qu'une bonne part de la consommation familiale en produit frais est encore assurée par l'exploitation. La valeur de la pratique de l'agriculture tient surtout au fait que cela constitue une manière de se divertir et de profiter des moments de bonheur dans de petites *wiljas* extrêmement entretenues. L'entretien de la terre s'effectue même en l'absence des cultures. « *J'aime bien circuler entre des wiljas propres même si les cultures n'occupent que quelques unes d'entre elles. Je me réjouis quant j'achève la dernière parcelle. J'apprécie bien mon labeur malgré que je sache qu'un vent fort peut, en quelques minutes, tout remettre en jeu. Mais même lorsque cela arrive, et c'est très fréquent, je me contente de refaire le travail. Je redresse et je renforce les minis brise-vent et, je remets toutes les wiljas, cultivées ou non, en bon état. Je me distrais en cultivant tout en se confrontant aux aléas du climat (vent de sable, embrun). C'est une lutte de longue haleine que seule la constance des pratiques agricoles sont susceptibles de nous dévoiler l'importance du bonheur des wiljas* »⁵⁶¹.

« *Moi, je pratique l'agriculture par passion, disait un autre fellah. C'est un métier complet, manuel et qui exige de la réflexion. Je cultive tous les ans la même chose, mais chaque année de façon différente. Je m'adapte et j'agis en fonction de conditions climatiques. Je me précipite après chaque pluie pour remuer le sable et extirper les mauvaises herbes de mes wiljas. La qualité de la production est liée à l'entretien et la propreté de la terre ; c'est ce que m'a appris mon père. Je m'adonne au travail de la terre tant par passion que pour me défaire de l'ennui et de la fréquentation des cafés pendant des heures. Mes amis me rejoignent tous les week-ends ici. On prépare des repas et on mange ensemble dans cette hutte qui se transforme pendant les trois mois de l'été en un local de vacance pour toute la famille. La production est destinée essentiellement à l'autoconsommation. Une part est offerte à nos amis. Je ne vends que le surplus de la production pour couvrir quelques frais. En fait, ma passion actuelle de ce noble métier découle de ce que m'a transmis mon père comme savoir-faire et comme passion du métier de fellah. Je me sens le conservateur d'une tradition ancestrale que m'a offert mon père. J'aime le métier de mon père, l'odeur de la terre après chaque pluie, j'aime la vie au grand air de la mer, les chats de Hammam Sousse* ».⁵⁶²

Pour 8 autres exploitants, le maintien du métier de fellah permet la préservation des traditions familiales : conservation et transmissibilité d'un patrimoine foncier inaliénable, il y a quelque temps, presque au même titre que les habous privés (abolis en 1957). Il s'agit aussi d'un héritage culturel enraciné qu'expriment tant les modes de culture traditionnels que les cultures pratiquées. Un ancrage hautement valorisé par des fellahs pluriactifs, jeunes et passionnés par le travail de la terre qui est souvent poussé à la perfection.

⁵⁶⁰ Extraits des entretiens avec le fellah M. B. A., un employé de la Société Tunisienne de l'Industrie Automobile (STIA), Sousse, le 25-09-2004.

⁵⁶¹ Extraits des entretiens avec M. B. A., 2004.

⁵⁶² Extraits des entretiens avec un exploitant des *chatt* de Menchia à Hammam Sousse.

La consommation de produits de terroir frais et 100 % biologiques⁵⁶³, la conservation des variétés locales ainsi que le maintien d'une terre bien entretenue, étaient la réponse de 8 autres fellahs (4 de Akouda et 4 de Hammam Sousse). « *Les après-midi que je passe au boulot dans mon exploitation me font oublier la fatigue d'une journée de travail dans mon atelier*, disait un mécanicien Hammam-Soussien âgé de 30 ans. *Je suis tellement heureux et je considère le travail ici comme un genre de sport qui permet à mon corps de garder son dynamisme. L'agriculture est pour moi une activité secondaire qui me plaît énormément* »⁵⁶⁴. Ce sentiment que d'autres jeunes ne partagent certainement pas s'explique par l'attachement de ce fellah au travail de la terre auquel il consacre tout son temps libre. Il s'agit pour lui d'une activité secondaire, considérée, en partie, comme une activité de plaisance.

« *Nous continuons à entretenir la terre jusqu'au bout, même si l'on sait qu'il viendra un jour où cette terre généreuse se transformera en construction*, disaient deux autres Hammam-Soussiens. *Cela nous permet aussi de conserver des variétés locales de melon et de pastèque qui ont attesté de leur adaptation aux conditions de cultures très difficiles dans notre région (sol peu fertile et conditions climatiques capricieuses). Il s'agit de produits de terroir extrêmement appréciés par les consommateurs* »⁵⁶⁵.

Il est à la fois rare et curieux de rencontrer des fellahs aussi attentifs à la qualité de la production agricole. Cela se passe à un moment où la notion d'agriculture biologique émerge officiellement comme une agriculture d'avenir qu'on retrouve tant dans les agricultures tunisiennes récentes que dans le vocabulaire des fellahs.

D'ailleurs, l'agriculture traditionnelle notamment les jardins maraîchers de front de mer, tel que désignés dans les documents cartographiques ou bien les *chatts* et *wiljas* comme les désignent les fellahs utilisait et utilise encore aujourd'hui le fumier comme fertilisant unique. Rares sont les fellahs qui ont déclaré avoir introduit des engrais chimiques ou utilisé des pesticides dans leurs exploitations. L'agriculture des *chatts* peut de ce fait être considérée comme une agriculture biologique.

En demandant à ces fellahs « *considérez-vous que votre agriculture est biologique ?* », les réponses montrent que les connaissances des fellahs à propos des exploitations traditionnelles sont « à jour ». « *Nous n'utilisons que du fumier pour nos cultures*, disaient-ils. *Aucun pesticide ni engrais chimique ne sont appliqués aux cultures ici dans les chatts. Ils sont pour nous nuisibles à la qualité de la production et de plus en plus coûteux* ». « *Moi*, exprimait l'un d'eux, *j'ai utilisé une seule fois un produit de traitement, oui une seule fois, et c'était contre les limaces* »⁵⁶⁶. Si on considère l'absence de contact entre les services de vulgarisation et les fellahs des *chatts*, on imagine bien le rôle des médias dans la mise à jour de leurs techniques de production et de leur culture agronomique. Ces fellahs évoquent souvent l'agriculture biologique dont les produits sont plus naturels comme une agriculture d'avenir. C'est pour eux une agriculture qui respecte la santé et l'environnement.

Il nous est arrivé aussi de discuter avec un petit fellah (en dehors de l'échantillon) dans le marché de dimanche d'Akouda qui recommande l'achat de ses légumes fraîchement récoltés et étalés sur une petite charrette à deux roues. En lui demandant ce qui distingue ses bottes de persil et d'épinard, plus courtes d'ailleurs que celles des autres étalages, il répondait :

⁵⁶³ « L'agriculture biologique est un système de gestion holistique de la production qui favorise la santé de l'agrosystème, y compris la biodiversité, les cycles bio et l'activité bio des sols. » (FAO, 1999).

⁵⁶⁴ Extrait des entretiens avec un fellah.

⁵⁶⁵ Extrait des entretiens avec des fellahs Hammam-Soussiens.

⁵⁶⁶ Extrait des entretiens avec les fellahs.

« mes légumes sont arrosés par l'eau du puits et le sol n'a reçu que du fumier avant le semis. Aucun gramme d'engrais chimique n'est introduit dans mes cultures. Mes légumes verts (frais ou cuits) ont donc plus d'arôme que ceux que vous voyez sur les autres étalages. C'est pour quoi ils (les autres marchands) les vendent moins chères⁵⁶⁷, pourtant leurs bottes sont plus grandes et ont un aspect meilleure que les miennes ». Cette conversation était une occasion pour lui rendre visite dans son exploitation. Il s'agit d'une petite exploitation d'environ 0,5 ha plantée d'oliviers, grenadiers, et quelques citronniers. Seulement 1000 m² sont réservés aux légumes arrosées par l'eau d'un puits. Sa résidence sur l'exploitation lui a permis de pratiquer un peu d'élevage (une vache laitière et quelques poules) pour la consommation du lait et des œufs frais.

La production agricole résulte ici d'une complicité entre les fellahs et la terre, d'une part, et, un savoir-faire hérité de plusieurs générations, d'autre part. Ces différents paramètres réunis sont à l'origine de l'authenticité des produits. « On ne cultive pas uniquement pour produire mais aussi parce qu'on apprécie les produits de terroir, tant pour leur goût que pour leur arôme, disait un exploitant des chatts. Actuellement, les consommateurs Hammam-Soussiens, notamment ceux de la génération de nos pères qui appréciaient déjà les produits de front de mer, souhaitent toujours retrouver sur les présentoirs des marchands de légumes des melons ou des pastèques labellisés : produits des chatts. Personnellement, tout ce que je cultive est destiné à l'autoconsommation, disait un autre fellah. Je conserve chaque année les semences récoltées des premiers melons pour le semis de l'année suivante, comme le faisait mon père il y a 25 ans »⁵⁶⁸, poursuit-il.

Pour les fellahs d'Akouda, l'importance de l'agriculture dans l'économie familiale incite davantage les exploitants à considérer l'activité, dans leurs stratégies, en terme de production et de productivité. Le taux élevé d'abstention (9 fellahs sur 20) est un indice fort de cette crispation. Pourtant, l'attachement au métier dépasse souvent le simple objectif marchand. Car, il existe en fait des rapports affectifs entre les fellahs et leur profession et la propriété foncière. « Oh ! L'agriculture c'est ma vie. Je me sens mal à l'aise loin de mon exploitation. Je ne la quitte que rarement et pour un temps relativement court »⁵⁶⁹, disait un fellah Akoudois.

Conclusion

L'imbrication de la gestion parallèle de l'exploitation et de la famille est à l'origine de l'intérêt patrimonial que porte chaque maraîcher pour son exploitation. Dans le même temps, on découvre que la localisation de l'exploitation, le type des cultures pratiquées, le système d'exploitation mis à l'œuvre ainsi que les conditions sociales du fellah (vieillesse, absence de repreneurs), sont autant de facteurs qui orientent les choix des fellahs et qui expliquent l'adaptation ou non des exploitations au contexte périurbain. Nous avons remarqué que la vente des parcelles non cultivées révèle, chez certains fellahs, un choix économique qui leur permet de réinvestir dans des activités urbaines, plus rentables.

Malgré le développement de la pluriactivité chez la plupart des fellahs, le maintien du foncier et de l'activité agricole distingue surtout les exploitations intensives dans les PPI et les oliveraies de l'arrière pays. Le faire-valoir direct est pratiqué par la plupart des fellahs, même

⁵⁶⁷ Ce fellah vend la botte de persil à 0,250 dinars alors que les autres la vendent à entre 0,150 et 0,200 dinars.

⁵⁶⁸ Extraits des entretiens avec des fellahs Hammam-Soussiens.

⁵⁶⁹ Extraits des entretiens avec un fellah Akoudois.

les plus vieux d'entre eux. En l'absence de successeurs, ces derniers, continuent de cultiver comme ils le peuvent.

Dans les terres plus ou moins éloignées de l'influence urbaine, les rares opérations de location (généralement à court terme) réduisent les possibilités d'extension foncière pour les monoactifs. Beaucoup de fellahs attendent des possibilités de valorisation foncières de leur terre ; surtout que l'urbanisation, un facteur essentiel de la valorisation du sol agricole, continue de progresser et peut un jour ou l'autre atteindre leurs exploitations. En revanche, les stratégies d'attente de réalisation de la rente par la vente distinguent toutes les exploitations urbaines et périurbaines où s'exerce une pression foncière assez forte. Dans ces lieux, et dans l'attente de profiter de la rente foncière, suite à un possible changement d'affectation du foncier, les stratégies varient de l'exploitation précaire, toujours en faire-valoir direct, à l'abandon des cultures, notamment pour les terrains maraîchers. Certains fellahs gardent des parcelles en friches, tant en zones urbaines que périurbaines, car l'étalement urbain et la périurbanisation de la campagne voisine ont rendu le foncier potentiellement valorisable par une vente en terrain à bâtir.

L'adaptation des exploitations s'explique aussi par l'adoption de systèmes de production appropriés aux conditions naturelles et socioéconomiques du fellah. En effet, les fellahs choisissent leurs cultures en fonction des conditions techniques de production (présence ou non d'une source d'irrigation permanente et de bonne qualité), de leurs possibilités financières (possibilité ou non de réinvestissement dans l'activité agricole à partir de financements provenant d'une activité urbaine, possibilité d'accès aux intrants non subventionné et aux crédits bancaires) et des conditions du marché (diversification des moyens d'écoulement de la production). Toutes les stratégies sont liées à la capacité des exploitations à faire face aux concurrences y compris celle du foncier par l'urbanisation.

Les exploitations des monoactifs sont souvent conduites en intensif. Elles se distinguent par l'apport abondant des intrants notamment les engrais organiques en vue d'accroître les rendements et les revenus. Ces exploitations fonctionnent en profitant des projets d'aide au développement agricole et de l'appui des services de vulgarisation, sans pour autant recourir aux crédits bancaires, facilement accessibles pour la plupart d'entre eux. Ces stratégies d'intensification et de spécialisation (choix de la culture de la pomme de terre par exemple comme culture principale) ont été observés chez les fellahs des PPI qui ont abandonné certaines cultures pour des raisons diverses (concurrence du marché, déprédation, coût de main-d'œuvre élevé, etc.).

Les exploitations des pluriactifs se caractérisent par la réduction au maximum des coûts de production, tout en pratiquant une autre activité non agricole. Elles utilisent moins d'intrants et continuent de produire des légumes frais facilement commercialisables. Se sont des exploitations traditionnelles qui fonctionnent souvent hors du circuit des crédits bancaires et des projets d'aide au développement agricole menés par l'état au profit des petits exploitants.

Les fellahs des exploitations modernes écoulent souvent eux-mêmes leur production sur les marchés de gros. Ceux des petites exploitations traditionnelles ont privilégié plutôt la vente directe sur l'exploitation à des revendeurs. Dans les deux cas, rares sont les fellahs qui se dirigent eux-mêmes vers les marchés forains et souks hebdomadaires pour vendre directement leurs produits au consommateur.

Synthèse : de la monoactivité à la pluriactivité

A- Les exploitants monoactifs : dessein d'une stratégie de reproduction agricole

D'après nos enquêtes, la plupart des fellahs interrogés sont originaires du gouvernorat de Sousse. Seulement deux sur les 35 fellahs interrogés ne sont pas Sahéliens. Ce constat explique des aspects qui sont spécifiques au territoire sahélien en général et soussien en particulier. Cela est lié au fait que le fellah Soussien est généralement héritier d'une propriété souvent ancestrale. Parallèlement, le morcellement excessif des terres et le nombre important des ayants droit, impliqués pour la plupart dans le travail de l'agriculture, laissent peu de place aux exploitations de grande taille et au métayage. Cela se traduit souvent par des stratégies différenciées de la part des fellahs et dont les objectifs sont adaptés à chaque cas. En effet, la petitesse des exploitations coïncide souvent avec des rendements insuffisants pour faire vivre convenablement des familles souvent nombreuses. D'autres part, les facteurs d'intensification notamment les moyens financiers sont souvent modestes voire insuffisants pour le développement d'une agriculture de rente. Cette situation pousse certains fellahs à exercer une activité secondaire pour satisfaire les besoins vitaux de leurs familles. Cela se traduit par l'émergence de deux types de fellahs, les monoactifs (des fellahs engagés à temps plein dans l'activité agricole) et les pluriactifs (des fellahs qui exercent une autre activité non agricole) dont les stratégies sont extrêmement différenciées.

A-1- Stratégies de concentration sur les cultures rentables, facilement contrôlables et commercialisables sans trop de contraintes

Selon les résultats de nos entretiens, on découvre que 24 fellahs dont 17 Akoudois sont des monoactifs. Ce groupe comprend surtout la génération des fellahs âgés et illettrés. Ils pratiquent une agriculture mixte (polyculture) en associant, depuis près de 30 ans, les systèmes de production traditionnel et moderne. La dispersion (division) de l'exploitation est à l'origine de l'utilisation des systèmes de production traditionnels et/ou modernes.

Les 11 fellahs pluriactifs (près du tiers de l'échantillon) représentent des générations assez jeunes par rapport aux monoactifs. Bon nombre parmi eux pratiquent l'agriculture comme activité secondaire. Leur stratégie d'adaptation au contexte périurbain est différente de celle du premier groupe.

Il est utile de rappeler que l'agriculture de Hammam Sousse et Akouda se distingue par une agriculture saisonnière, traditionnelle et moderne, fondée sur le maraîchage et, une agriculture pérenne dominée par l'oléiculture. La diversification des revenus et leur échelonnement tout au long de l'année orientent la stratégie des fellahs, surtout les monoactifs parmi eux.

En effet, face à des revenus agricoles souvent modestes, les fellahs profitent de la proximité de la ville pour pratiquer des activités urbaines. Les revenus des activités urbaines permettent souvent de rétablir l'équilibre budgétaire du ménage. Très souvent, une part des revenus de l'activité urbaine est réinvestie dans l'activité agricole. Cette stratégie semble être à l'origine du refus de certains fellahs des crédits agricoles.

Par ailleurs, la pratique de la polyculture n'empêche pas les fellahs de s'organiser par filière (filiales des oléiculteurs, des maraîchers ou des éleveurs) et de s'intégrer dans les structures d'encadrement de la profession agricole ce qui leur permet de bénéficier des aides.

L'ancienneté des pratiques agricoles dans la région de Sousse a produit des générations de fellahs ayant une culture du métier fondée sur l'attachement à la propriété foncière. Cette terre est considérée par eux, à la fois comme un lieu fécond (production de la nourriture) et un patrimoine familial transmissible, donc digne de conservation. L'implication importante de la main-d'œuvre familiale, surtout masculine, dans les activités de l'exploitation peut expliquer, en partie, cette considération.

L'adaptation des exploitations ainsi que la diversification des moyens de production et des réseaux de commercialisation sont des choix qui tentent de valoriser les efforts fournis et le savoir-faire mis à l'œuvre afin d'optimiser les bénéfices.

A-1-1- Développement des cultures de plein champ aux dépens des cultures protégées et importance des rôles secondaires de l'agriculture

A-1-1-1- Développement des cultures de plein champ

Les exploitations les moins influencées par le processus urbain, ont cherché à diversifier leurs stratégies, tout en profitant de la proximité du marché urbain. Mais autant la proximité urbaine constitue un atout pour l'écoulement de la production, elle génère des gênes qui peuvent réorienter les choix des fellahs, des monoactifs pour la plupart. Ces derniers restent toujours vigilants vis-à-vis des aléas de la production et aux incertitudes du marché. De fait, ils choisissent leurs cultures en focalisant, tant sur celles qu'ils considèrent plus productives et qu'ils estiment moins coûteuses à la production que celles moins exposées aux gênes de la proximité urbaine. Dans les PPI de Chott Mariem, certaines cultures ont été retirées des calendriers culturels des fellahs. Il s'agit des cultures protégées, extrêmement requérantes en main-d'œuvre et en intrants. Les fellahs se sont plutôt orientés vers les cultures de plein champ. Cette stratégie d'adaptation s'est traduite par la réduction et parfois l'abandon des cultures sous serres supposées de moins en moins rentables suite à la concurrence de produits plus précoces, parvenant d'autres régions du pays comme le Sud Tunisiens.

Pour les maraîchers qui cultivent encore des serres dans les PPI de Chott Mariem, le taux d'intensification⁵⁷⁰ atteint souvent 90 % alors que le taux d'occupation⁵⁷¹ varie entre 75 et 85 % (CTV de Akouda, 2004). L'utilisation intensive du sol distingue surtout de petites exploitations où le même espace, occupé par les serres en culture de primeurs, est souvent réutilisé pour pratiquer des cultures de saison et/ou d'arrière saison. Pour ce faire, les fellahs se contentent d'enlever uniquement le plastique, tout en gardant la charpente sur place. La rareté des terres cultivables est à l'origine de cette exploitation intense des parcelles et, les rendements ne sont pas souvent au rendez-vous, malgré l'importante quantité d'intrants utilisée. « *Nous ne sommes pas encore arrivé à une phase critique d'épuisement du sol mais on s'aperçoit d'un début de fatigue quand même* »⁵⁷², disait un fellah.

⁵⁷⁰ Le taux d'intensification = surface irriguée / surface irrigable. Source : CTV de Akouda, 2004.

⁵⁷¹ Le taux d'occupation = superficie des cultures / surface irrigable, source : CTV de Akouda, 2004.

⁵⁷² Extrait des entretiens avec un fellah de Chott Mariem.

A-1-1-2- Importance des rôles secondaires de l'agriculture

L'agriculture est considérée, surtout par les fellahs monoactifs, comme une activité économique de base qui assure les revenus nécessaires pour couvrir les besoins vitaux de leurs familles. À cette fonction strictement économique, s'ajoutent d'autres fonctions qui sont souvent exprimées territorialement sous forme de valeurs socioculturelles. En effet, l'agriculture contribue à la création de l'emploi, la production du paysage et participe à l'organisation du territoire.

Les fonctions complémentaires et la valeur ajoutée de l'agriculture ne sont pas souvent exprimées explicitement par les fellahs. Mais, on les comprend dans les faits. Cela n'empêche que certains fellahs considèrent que l'entretien et la propreté de leur parcelle font partie de l'action : produire de la nourriture. « *J'aime bien maintenir mes parcelles propres, même entre deux cultures* », disait un fellah. Cette déclaration est révélatrice de l'attention qu'apporte le fellah à son exploitation. Il souhaite en fait que son exploitation soit toujours bien entretenue (tabias bien profilées, mini brise-vent soigneusement construits, etc.). L'intérêt de l'entretien est attribué dans certains cas au moindre détail, ce qui génère des ambiances paysagères diversifiées et très appréciées, même par le fellah lui-même. Malgré cela, on s'aperçoit que pour cette catégorie de fellahs, la finalité de leurs actions est de cultiver en assurant une bonne gestion de leur exploitation dans le but de bien produire et vendre.

A-1-2- Accès aux intrants et intensification des cultures

La rareté de terres cultivables dans les communes étudiées est à l'origine des difficultés que rencontrent, tant les fellahs désireux d'accéder pour la première fois au sol agricole que ceux qui souhaitent s'agrandir. Il leur reste le choix d'exploiter intensivement et tant que possible les mêmes terres, sans trop s'inquiéter des effets néfastes qui pourront compromettre l'avenir de ces terres (épuisement du sol, réduction des rendements, etc.). Ces conditions ont conduit les fellahs bénéficiant d'une source d'eau d'irrigation, à l'intensification des cultures et l'utilisation massive des intrants (semences sélectionnées et à haut rendement, engrais, pesticides) en vue de maximiser les bénéfices. Cette stratégie a concerné particulièrement les fellahs cultivant dans les PPI.

Toutefois, les fellahs restent toujours soucieux face aux contraintes, surtout la fluctuation des prix. Selon le fellah A. H., « *il y a toujours de mauvaises surprises notamment lorsqu'il s'agit de la commercialisation de la production. Personne parmi nous n'est en mesure de deviner le sort de sa production et, la libéralisation des prix fait qu'on s'attend à tout* »⁵⁷³.

A-1-3- Stratégies de délocalisation d'une partie ou de la totalité de l'exploitation loin de la menace de l'urbanisation

La pression urbaine qui s'exerce sur le sol agricole à Sousse nord ne cesse d'influencer les choix des fellahs des deux communes étudiées. Les opérations d'expropriation, qui se sont déroulées pendant les années 1970-1980 au profit du projet touristique d'El Kantaoui, ont ouvert la voie, plus tard, à l'urbanisation presque totale des jardins maraîchers du front de mer. Cette situation a contraint aussi certains fellahs Hammam-Soussiens à anticiper de telles opérations d'expropriation par la vente de leur terre à des particuliers, tout en envisageant la délocalisation de leur exploitation à l'extérieur de la commune⁵⁷⁴. Cela s'était produit à un moment où la ville, en extension spatiale permanente, offre des possibilités d'emploi dans des secteurs divers. Il semble aussi que ces opportunités d'embauche en milieu urbain n'ont pas intéressé les plus anciens des fellahs qui ont préféré délocaliser leur exploitation.

⁵⁷³ Extrait des entretiens avec un fellah de Chott Mariem.

⁵⁷⁴ Selon le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) (2003), 142 fellahs Hammam-Soussiens se sont trouvés contraints de délocaliser leurs exploitations dans les communes voisines.

Les monactifs des fellahs Hammam-Soussiens ont gardé un attachement très fort à leur métier, à leurs traditions et leur culture rurale. Le choix de cultiver dans des communes voisines plus ou moins lointaines est un bon signe de cet attachement. Des fellahs quittent quotidiennement tôt le matin leurs résidences en ville pour se rendre dans leurs exploitations et ne reviennent chez eux qu'en fin de journée. Ces conditions de production étaient à l'origine des difficultés que rencontre l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche (URAP)⁵⁷⁵ dans l'accomplissement de ses missions. « *Pour les réunir, l'URAP doit fixer une heure tardive dans la journée (19H-20H) en attendant leur retour à Hammam Sousse* »⁵⁷⁶. « *Bien que j'habite en ville, je n'ai jamais eu l'idée de renoncer à mon métier de fellah et à mon identité rurale et je les conserverais même si l'agriculture disparaîtra complètement de la commune de Hammam Sousse. D'ailleurs, en plus de la culture de la senia dans notre commune, je continu d'exploiter depuis 1984 une propriété d'un hectare à Sidi Bouali, que j'avais acheté suite à la vente de mon exploitation de front de mer à un hôtelier* »⁵⁷⁷, disait un fellah Hammam-Soussien.

« *Dans la senia je suis campagnard et en ville je suis urbain* ». Cette phrase a été formulée par deux fellahs pluriactifs qui n'ont cessés de s'adonner à l'agriculture à l'instar de leurs pères, aujourd'hui décédés.

« *Oui, je me sens plutôt urbain et l'agriculture est pour moi un plaisir avant d'être une source de nourriture* », une réponse qui a été formulée par 4 autres fellahs.

A-2- Disponibilité de l'eau d'irrigation malgré la concurrence des usages urbains.

Avez-vous des problèmes d'approvisionnement en eau d'irrigation depuis l'expansion de l'urbanisation touristique ?

Tableau 53 : Equipement des exploitations en eau d'irrigation

	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouada	Les deux communes
Oui	5	-	5
Non	10	20	30
Total	15	20	35

L'eau d'irrigation en tant que facteur de production est essentielle pour le développement de l'agriculture. Sa non disponibilité semble contrarier davantage le bon fonctionnement des exploitations de Hammam Sousse dont le tiers ont un problème d'approvisionnement en eau. Cela s'est produit, selon les fellahs, depuis l'expansion incontrôlée de l'urbanisation, y compris l'urbanisme balnéaire. Cela a concerné tant les jardins vergers urbains et périurbains que les jardins maraîchers, surtout les *chatt*. Dans ce dernier cas, la proximité de la nappe est à l'origine du développement des jardins maraîchers. Toutefois, la contrainte de l'eau d'irrigation à partir de ces puits de surface est souvent exprimée de point de vu qualité (degré de salinité assez élevé) et non pas de point de vu des quantités disponibles. « *Lors de la construction de l'hôtel voisin, je suis resté pendant trois ans sans rendements significatifs,*

⁵⁷⁵ L'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche (URAP) est une ONG, filiale de l'Union Nationale de l'Agriculture et de la Pêche (UNAP) qui tente de résoudre les problèmes que rencontrent les fellahs dans l'exercice de leur métier.

⁵⁷⁶ In Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, Etude de révision du plan d'aménagement urbain de la ville de Hammam Sousse, Rapport de présentation, édition mai 2003, p.29.

⁵⁷⁷ Extraits des entretiens avec un fellah.

disait un fellah des *chatts*. *Car, la réalisation des fondations de cet hôtel a perturbé profondément la qualité de l'eau de mon puit, devenu plus salée. Ce n'est que plus tard et après des pluies torrentielles que la qualité de l'eau s'est améliorée et j'ai pu avoir des rendements convenables* »⁵⁷⁸.

Pour les services techniques locaux et les vulgarisateurs, la dégradation de la qualité des eaux de puits est liée, selon eux, aux usages intenses de ces eaux pour l'irrigation des *senias* et *chatts*. Ce point de vue peut s'expliquer par les innombrables puits creusés au fil du temps pour servir l'agriculture traditionnelle et dont la plupart sont aujourd'hui abandonnés dans un paysage de friches. Curieusement, les fellahs ne sont pas tout à fait d'accord avec cette explication. Ces derniers attribuent la dégradation des eaux de puits plutôt au développement de l'urbanisation qui caractérise l'occupation actuelle du sol. Selon eux, les extensions incontrôlées de l'urbanisation sur les terres agricoles et la multiplication des voies de communication⁵⁷⁹, insuffisamment adaptées au territoire agricole en périurbain, conjugué au manque d'entretien de l'espace agricole par certains fellahs, sont autant de facteurs, lesquels réunis, participent à la déstabilisation de l'écoulement normal des eaux de ruissellement et la recharge de la nappe phréatique qui alimente, à l'aval, les puits de surface utilisés pour l'irrigation des cultures. « *Avant d'arriver à ces extensions urbaines « folles » (années 1970), les eaux pluviales qui arrosaient nos jardins, s'infiltraient dans les sols et participaient à l'adoucissement des eaux saumâtres de nos puits. Ces mêmes eaux se déversent désormais dans les ravins et les oueds voisins avant de se jeter dans la mer* »⁵⁸⁰. D'autre part la multiplication et la dispersion des constructions sur davantage d'espace à l'amont a eu pour conséquence le tassement et le colmatage des espaces interstitiels non encore bâtis et où continue de se pratiquer par endroit une agriculture familiale de subsistance. Ces terres qui ne sont plus exploitées aujourd'hui, jouaient auparavant un rôle important dans l'infiltration des eaux de ruissellement et la recharge de la nappe. Même si les cultures traditionnelles des *chatts* sont les plus concernées par le manque d'une eau d'irrigation de qualité, certaines exploitations continuent à être cultivées actuellement comme cela l'était il y a des dizaines d'années. Le problème est moins prégnant dans les *senias* plus ou moins éloignées de la mer là où l'eau garde, selon certains exploitants, une meilleure qualité ; elle est même potable dans certains puits de l'arrière pays de Hammam Sousse.

Pour les fellahs d'Akouda, surtout les maraîchers parmi eux, la question de l'eau d'irrigation est rarement posée. La plupart parmi eux utilisent l'eau de barrage, souvent disponible. Elle constitue même un facteur de stabilisation du modèle intensif de culture. Pendant les années difficiles (sècheresse), l'eau de barrage est souvent rationnée. Certaines cultures sont réduites au strict minimum. Dans ces conditions, les fellahs recourent à un arrosage d'appoint à partir de puits, rarement exploités depuis l'alimentation de l'exploitation avec l'eau du barrage.

L'agriculture constitue en fait la source essentielle des revenus des monoactifs. Les fellahs tentent d'adapter leurs cultures au contexte périurbain, malgré les contraintes que rencontrent les exploitations dans leur fonctionnement. Parallèlement, l'étalement urbain est observé comme un concurrent potentiel à l'occupation de l'espace. Et, la proximité de la ville

⁵⁷⁸ Extraits des entretiens réalisés avec un fellah des *chatts*, mai 2004.

⁵⁷⁹ Le développement du réseau routier des villes (pénétrantes, rocade, bretelles, etc.) se réalise sans considération des perturbations engendrées sur le fonctionnement des exploitations agricoles dont la plus grande partie conduite en sec (culture de l'olivier) est strictement dépendante des eaux de ruissellement et des aménagements hydrauliques traditionnels les *meskats*. Le maraîchage traditionnel est conditionné à son tour par la qualité des eaux de puits, suffisamment adaptée à ces cultures il y a quelques décennies et avant l'introduction de l'eau de barrage dans les PPI depuis le début des années 1970.

⁵⁸⁰ Extraits des entretiens avec les fellahs.

constitue souvent un facteur de dynamisme de l'agriculture dont les produits sont destinés aux populations urbaines. Par ailleurs, la proximité de la ville ne s'est pas limitée à l'écoulement de la production, puisqu'elle a permis à certains fellahs la pratique d'une activité secondaire de nature urbaine dans la ville ou sa périphérie, tout en conservant le métier de fellah. Pour certains fellahs, il y a eu renversement de la situation : l'activité urbaine, secondaire il y a quelques temps, est en passe de devenir l'activité principale aux dépens du métier de fellah.

B- Les exploitants pluriactifs : dessein d'un désintérêt croissant de l'activité agricole

Selon les fellahs interrogés, l'amélioration sensible des rendements depuis l'introduction des techniques nouvelles et des variétés sélectionnées ne va pas de pair avec les bénéfices escomptés qui restent en deçà des attentes. Face à ces conditions plus ou moins contraignantes, et considérant les possibilités de pratiquer une activité secondaire offerte par la proximité urbaine, certains fellahs ont opté pour la pluriactivité tout en conservant leur métier principal de fellah.

B-1- Pratiques d'une agriculture marginale et émergence de stratégies d'attentes spéculatives

Le nombre relativement réduit des pluriactifs (9 sur 35) peut s'expliquer par l'attachement des fellahs à leur métier et l'adéquation des revenus agricoles aux besoins des familles. Dans le même temps, on a remarqué que la pluriactivité peut concerner plus d'un membre de la famille, parmi ceux dont l'activité principale est l'agriculture. On s'est rendu compte aussi que des fellahs se déclarant monoactifs (se consacrant uniquement à l'activité agricole), participent en réalité, pendant leur temps libre, à une activité secondaire, souvent occupée par un membre de la famille, impliqué lui aussi à temps partiel dans l'activité agricole. Cette situation complique un peu la classification de ce type de fellahs dans l'une ou l'autre des catégories socioprofessionnelles. Malgré cela, nous nous sommes basé sur les déclarations des fellahs en considérant comme pluriactifs tous ceux qui ont affirmé pratiquer parallèlement une activité secondaire non agricole.

Après l'achèvement des travaux agricoles tôt dans la journée, le fellah N. S. quitte l'exploitation et rejoint son fils, un épicier dans la localité de Chott Mariem pour l'aider. Réciproquement, il arrive au fils de fermer l'épicerie momentanément pour aider son père lors de travaux agricoles intenses et/ou urgents. Les rôles sont bien organisés entre le père et son fils mais le temps alloué à l'épicerie est beaucoup plus important que celui attribué à l'agriculture. Parallèlement aux parcelles cultivées, on a constaté que certaines d'entre-elles ne le sont pas et se transforment progressivement en friches. En demandant des explications à propos de ces parcelles non cultivées, le fellah nous a répondu : *« je ne peux plus cultiver toutes les parcelles (6 au total, soit 1,5 ha), vu que les bénéfices sont faibles par comparaison à l'importance des charges, malgré que je pratique l'assolement dès que le sol révèle des signes de fatigue »*. Mais en discutant davantage avec ce fellah, on a découvert qu'une des parcelles en friche est déjà vendue à un particulier comme terrain agricole au prix d'un terrain urbain. Et, vu que l'acquéreur⁵⁸¹ ne peut pas construire dans l'immédiat, le fellah cultive de temps en temps cette même parcelle déjà vendue. Parallèlement et en lui demandant : *si un jour le statut des terres changera au profit de l'urbanisation, seriez-vous favorable à la vente partielle ou totale de votre exploitation ?* Il répondait : *« je vendrais tout et je ferais autre*

⁵⁸¹ L'acquéreur ne peut pas construire dans l'immédiat, car le terrain en question a été vendu en tant que terrain agricole, ce qui ne lui permet pas d'obtenir un permis de bâtir. Ce que l'on peut observer actuellement comme constructions dans les PPI a été réalisé clandestinement (sans permis de bâtir).

chose ». On s'aperçoit donc que la pluriactivité peut devenir, comme dans ce cas, une phase transitoire entre le métier de fellah et la nouvelle activité urbaine. Il est évident que ce cas n'est, ni particulier ni général. Mais nous tenons à souligner que cette stratégie est soutenue par bon nombre de fellahs de la région.

Comparés aux monoactifs, les pluriactifs pratiquent souvent une agriculture modeste et rarement marchande, dans des exploitations de taille petite (moins d'un hectare). Les pluriactifs sont aussi armés que les monoactifs par des connaissances agronomiques suffisantes pour le bon fonctionnement de l'exploitation. Le savoir-faire dont témoignent ces fellahs, notamment ceux cultivant encore dans les *chatts*, constitue un bon exemple. Autant ces fellahs là se consacrent à une agriculture de subsistance, autant ils ne manquent pas d'ingéniosité et d'adaptation aux conditions du milieu, aux exigences des cultures pratiquées et au contexte de la proximité urbaine.

Pour les pluriactifs, l'agriculture n'est pas toujours considérée comme une source de revenu de base bien qu'elle continue de l'être pour quelques uns. Dans un cas comme dans l'autre, les fellahs sont : soit exclus de fait de la formule de crédits agricoles, vu qu'ils cultivent des terres déjà déclassées au profit de l'urbanisation, soit qu'ils refusent les crédits tout en consacrant une partie des revenus de l'activité secondaire pour financer l'agriculture. Ce financement concerne surtout l'achat d'intrants et le paiement des salaires des ouvriers. On a déduit aussi que la petitesse de l'exploitation, les rendements parfois insuffisants, les concurrences diverses, la plus-value foncière, les opportunités d'emplois offerts par la proximité de la ville ainsi que le temps libre qui distingue généralement l'activité agricole sont autant de facteurs qui poussent certains fellahs à la pluriactivité.

La stratégie des pluriactifs est en fait celle de cultiver tout en restant attentif aux occasions de vendre la terre et investir dans d'autres secteurs urbains. Cela concerne particulièrement les pluriactifs dont l'exploitation se trouve dans une zone sous influence urbaine forte. C'est le cas de tout ce qui reste des *chatts* et *senias* traditionnels en zone de périurbanisation, sans exclure certaines *senias* moins exposées à l'urbanisation et d'autre fortement protégées dans les PPI d'Akouda et de Chott Mariem.

B-2- Représentation de la ville et rapport des fellahs à l'espace périurbain

B-2-1 Une parfaite adaptation des pluriactifs au mode de vie urbain mais la campagne reste un lieu idéal pour vivre mieux

L'analyse des résultats de l'enquête dévoile que 14 des fellahs interrogés habitent en ville contre 20 qui résident sur ou près de l'exploitation et un seul dont l'habitation est situé loin de l'exploitation. La proximité de la ville fait que tous les fellahs, notamment ceux qui résident encore sur ou près de l'exploitation, entretiennent des liens étroits avec le milieu urbain. Ces rapports sont liés à l'influence de la ville sur le monde rural notamment par l'offre de services et de l'emploi secondaire, sans pour autant trop compromettre leur mode de vie. En effet, nous avons découvert que bon nombre de fellahs gardent l'essentiel de leurs habitudes rurales⁵⁸² malgré le choix de la ville comme lieu de résidence. Les signes du maintien des traditions rurales sont davantage repérables chez les fellahs qui habitent encore une maison traditionnelle malgré les quelques innovations apportées. Certaines maisons ont subi des transformations pour ressembler davantage à une villa tout en gardant la cour. Le maintien de la cour est le garant de la conservation de certaines pratiques rurales comme l'aménagement

⁵⁸² Les habitudes rurales conservées concernent surtout les régimes alimentaires.

d'un lieu de stockage du bois de cuisson pour la préparation du pain au four traditionnel (*tabouna*) par exemple. La plupart des fellahs enquêtés ont affirmé consommer toujours du lait frais. Même pour ceux qui ne pratiquent pas de l'élevage, le lait frais est cherché chez un autre fellah éleveur. « *Mes enfants sont tellement habitués au lait frais au point qu'ils refusent la consommation du lait pasteurisé. En cas de pénurie, j'y vais très loin leur chercher du lait frais* »⁵⁸³, disait un des fellahs résidant à Akouda. Nous avons constaté en fait une double appartenance des fellahs qui s'exprime, soit par la résidence en ville tout en conservant des habitudes et des pratiques rurales, soit par la résidence en milieu rural tout en adoptant progressivement un mode de vie urbain.

Vous sentez-vous urbain (appartenir à la ville), ou bien rural (appartenir à la campagne) et pourquoi ?

Tableau 54 : Des perceptions différentes d'appartenance à la ville et/ou à la campagne

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
Dans la <i>senia</i> je suis campagnard et en ville je suis urbain	2	4	6
J'habite en ville mais je reste toujours un l'homme de la campagne	3	2	5
Oui je me sens plutôt urbain	4		4
Je garderais toujours mon identité rurale même si l'agriculture disparaît complètement de Hamмам Sousse.	6		6
Pourquoi se sentir urbain alors que j'habite la campagne ?	-	5	5
Je me sens plutôt rural ; je suis fellah et je le resterais	-	9	9
Total	15	20	35

À la question «*Vous sentez-vous urbain (appartenir à la ville), ou rural (appartenir à la campagne) ?* », les réponses étaient diversifiées, chargées de traces identitaires et d'attachement aux origines, malgré les évolutions relatives des modes de vie. La plupart des fellahs Hamмам-Soussiens (9 sur 15) habitent en ville, ce qui leur a permis de pratiquer une activité non agricole, souvent considéré comme la source principale des revenus du fellah. Mais la résidence en ville ne s'est jamais opposée à la conservation des habitudes rurales et la continuité de la pratique du métier de fellah. Toutefois, le rôle de l'activité agricole se réduisait souvent à l'autosuffisance alimentaire.

Pour un groupe de 4 fellahs, la vie en ville n'est pas significative d'un changement du statut social. Il s'agit plutôt d'une adaptation au mode de vie urbain. Et, ces fellahs habitent encore les maisons traditionnelles de leurs ancêtres (*Dar Ej Jdoud*). « *Nous résidons en ville mais nous demeurons toujours des fellahs, des hommes de la campagne*, déclarent-ils. *Etre dans l'exploitation, la plus part du temps, est devenu pour moi une passion. Même en cas où il n'y a vraiment pas de travail, je me contente d'admirer le développement de mes cultures dans ce lieu paisible et naturel. C'est un immense plaisir pour moi, de savourer un repas préparé*

⁵⁸³ Extrait des entretiens avec un fellah.

avec des légumes de la senia ; des produits que j'ai cultivés moi-même, c'est vraiment très délicieux »⁵⁸⁴, exprime l'un d'entre eux.

On constate en fin que la résidence en ville n'a jamais été une contrainte pour la pratique du métier de fellah, même à l'extérieur du périmètre communal, alors qu'elle était une situation favorable à la pluriactivité. La réussite dans l'activité urbaine⁵⁸⁵ peut réorienter la stratégie du fellah. Elle peut même devenir l'activité principale pour beaucoup de fellahs. C'est le cas de la plupart des Hammam-Soussiens chez qui la production agricole s'est réduite à l'autosuffisance alimentaire. On a remarqué aussi que les fellahs tentent de développer des activités urbaines indépendantes ce qui leur permet de libérer le temps nécessaire et sans contrainte au travail dans l'exploitation où d'autres membres de la famille pourront y être impliqués. Cette stratégie s'inscrit dans une logique d'épargner la main d'œuvre salariée pour des exploitations à caractères familial dans la majorité des cas.

B-2-2- L'influence de la ville sur le monde rural commence à se réaliser à travers l'agriculture

La ville exerce une influence non négligeable sur la campagne voisine. Cela concerne tant le mode de vie des ruraux que les cultures pratiquées. *« Nos senias n'auraient pu se développer sans la proximité de la ville, disait un fellah. Sans la population urbaine, il n'y aurait pas de produits maraîchers en grande quantité. La culture de quelques petits carrés auraient suffit pour la fourniture de la nourriture familiale nécessaire. Mais mon choix de l'agriculture comme métier m'avait incité de produire ce qui m'avait permis de faire vivre les 6 membres de ma famille. Aujourd'hui, mes enfants ont grandi et chacun occupe un emploi en ville. Mais ils ne cessent de m'aider tous pendant leur temps libre. Dans ces conditions, même s'il viendra un jour où mes terres seront transformées en terrains à bâtir, je n'aurais plus de crainte pour l'avenir de mes enfants. Mon oliveraie située dans l'arrière-pays (à Sidi Bou Ali) leur restera comme une épargne et leur permettra d'avoir leurs besoins en huile d'olive* »⁵⁸⁶.

Réciproquement, l'influence de la campagne sur la ville se révèle dans les habitudes alimentaires rurales qu'on retrouve en ville. Selon un fellah, outre la recherche des produits frais, certains consommateurs urbains viennent chercher au marché les produits de terroirs comme le melon et d'autres légumes des *chatts*. D'autres aillent les chercher directement dans l'exploitation. Dans le cas des relations familiales ou de voisinage, certains fellahs apportent avec eux, au retour de l'exploitation le soir, des légumes frais qu'ils leur livrent pour la consommation. Il peut s'agir d'offrandes, comme cela peut s'inscrire dans le contexte de petites commandes souhaitées par les voisins. Cette dernière action permet aux petits fellahs de créer une autre possibilité d'écoulement de la production, même s'il ne s'agit que de très petites quantités. Cela permet aussi de renforcer les relations de voisinage.

Par ailleurs, le niveau de confort des logements des fellahs est devenu presque identique à celui des citoyens ; alors que les fellahs résidants en ville prennent quotidiennement le chemin des champs en voiture pour rejoindre l'exploitation. Ces interactions entre le monde urbain et le monde rural révèlent en fait les rapports qu'entretienne la ville avec sa campagne voisine.

⁵⁸⁴ Extraits des entretiens avec des fellahs de Hammam Sousse.

⁵⁸⁵ Parmi les activités urbaines pratiquées par les pluriactifs on cite : artisan, épicier, marchand de légumes, commerçant de produit de traitement phytosanitaires, de petit matériel agricole et d'aliment pour le bétail, etc.).

⁵⁸⁶ Extraits des entretiens avec un fellah.

B-2-3- Une appartenance rurale plus nuancée chez les fellahs Akoudois

Pour les fellahs akoudois, le sentiment d'appartenance au monde rural distingue la plupart d'entre eux. En effet, neuf sur les 15 fellahs résidants sur ou près de l'exploitation s'identifient tant par leur métier de fellah que par la localisation de leur habitation. Ici, le rapport à la terre reste très fort même si l'urbanisation ne cesse de progresser aux dépens du sol agricole. « *Je m'adapte au rythme de la vie urbaine (introduction de la machine à laver, du frigidaire, de la parabole, etc.), disait un fellah, mais les habitudes rurales persistent dans ma vie quotidienne. Nous n'avons jamais cessé de préparer le pain au four traditionnel et c'est très rare de trouver cela aujourd'hui en ville. Mes voisins ne se sont jamais plaints des fumées du four et je leur offre souvent du pain chaud. Bref nous sommes de bons voisins* »⁵⁸⁷.

Un autre groupe de 5 fellahs se sont un peu étonnés de la question au départ. Leurs réponses étaient d'ailleurs formulées sous forme d'une interrogation/exclamation. Le groupe semble ne pas trop apprécier la question. « *Pourquoi se sentir urbain alors que nous habitons la campagne ?* », s'interrogeaient-ils. J'avais eu l'impression qu'ils ont éprouvé le sentiment d'être dépossédé de leur appartenance et de leur culture rurale dont-ils sont fiers. Pour les contenir dans l'ambiance du questionnaire, j'ai essayé de chercher l'information en leur posons la question autrement : « *qu'est ce qui motive votre préférence d'habiter la campagne pourtant vous êtes à proximité de la ville ?* ».

La réponse à cette question était pour les fellahs un soulagement et une occasion d'exprimer le bonheur de la vie à la campagne. « *Vivre ici à la campagne, c'est mieux pour la santé. Avec tous les avantages que nous offre l'agriculture (nourriture avec des produits frais) et la nature (pureté de l'air, du calme permanent, de la verdure à perte de vue, etc.), nous ne demandons pas mieux que cela. Et pourtant, la progression incessante de l'urbanisation vers nos exploitations perturbe peu à peu notre tranquillité et gâche notre bonheur* »⁵⁸⁸.

Labeur et joie de produire, consommation de produit frais, admirations des changements des saisons, de l'odeur de la terre fraîchement retournée après la pluie, de la caresse du vent, mais aussi quiétude, apaisement et comble du bonheur, sont autant d'expressions et d'émotions dont jouissent les fellahs, même en cas de mauvaises récoltes, selon l'un d'entre eux. « *Je ne vie pas dans une maison rurale ici mais je vie des moments de bonheur, dans mon exploitation. J'apprécie le sol quand il craque et se déforme sous mes bottes, m'avisant qu'il est prêt à être labouré* »⁵⁸⁹, ajoute un vieux fellah.

Pour certains pluriactifs, la résidence en ville n'a jamais été une contrainte à la pratique de l'agriculture ; surtout que ces terres révèlent pour eux leurs souvenirs d'enfance et sont porteuses en même temps de traces de labeur, même pendant les campagnes les plus difficiles. C'est n'est que grâce à un attachement infaillible et un penchant permanent à des exploitations ancestrales inestimables, qu'ils gardent des liens solides avec leurs terres. « *Mon exploitation, c'est aussi ma terre natale qui porte mes 55 ans de métier de fellahs, mon origine rurale et des souvenirs d'enfance parfois émouvants et inoubliables* »⁵⁹⁰.

⁵⁸⁷ Extrait des entretiens avec un fellah de Chott Mariem, résidant à Akouda.

⁵⁸⁸ Extraits des entretiens avec les fellahs.

⁵⁸⁹ Extraits des entretiens avec un fellah.

⁵⁹⁰ Extrait des entretiens avec le fellah, A. Chouk, mai 2004.

B-3- Enchérissement du sol agricole et désir des fellahs de profiter de la rente foncière

B-3-1- Evolution du coût du foncier

La région de Sousse se distingue depuis longtemps par la dominance d'une propriété privée assez dispersée et la rareté des transactions foncières, surtout entre les fellahs. L'opposition à la vente des terres constituait, jusqu'aux années 1980, le principal garant de la conservation du patrimoine familial. Mais depuis cette date et face à une pression urbaine incessante sur un foncier davantage apprécié pour des usages non agricoles, les spéculations foncières ne cessent de générer l'envol des prix du sol agricole. Mais l'enclenchement de la concurrence entre les usages agricoles et urbains ne semble pas trop perturber, du moins pour l'instant, un équilibre géographique qui reste encore maîtrisable malgré l'importance des transformations.

La valeur du sol périurbain est actuellement fonction de son adaptation et de sa convenance aux usages urbains. L'analyse de la dynamique du marché foncier à Sousse nord montre qu'en l'absence de réserves foncières, la concurrence s'accomplit essentiellement sur des terres agricoles. La stratégie d'implantation des projets urbains en milieu rural, amorcé depuis les années 1980, l'accès libre au sol ainsi que la multiplication et la proximité des routes jouent un rôle important dans les transformations de la valeur foncière du sol agricole, suite à sa valorisation pour les usages urbains. L'implantation de l'hôpital Sahloul en zone rurale à l'ouest de Hammam Sousse en 1980 suivi de l'aménagement d'une importante route périphérique autour de Sousse et Hammam Sousse ont favorisé l'urbanisation de toutes les terres agricoles aux alentours des deux villes.

L'évolution de la valeur des terres agricoles est liée aussi aux attraits de la campagne. Depuis quelques temps, l'espace rural périurbain est devenu un lieu d'élection de populations venues à la recherche de la villégiature et des loisirs. Ces choix sociaux ont été favorisés, entre autres, par l'excessive parcellisation des exploitations (propriétés de plusieurs héritiers), ce qui s'est traduit par l'émergence de parcelles de taille très petite, correspondant à la taille recherchée pour les terrains constructibles. Ce phénomène a été déjà observé par Bachimon (2000) selon qui, la construction des olivettes dans le midi de la France a été facilitée par l'existence d'un microparcellaire adapté à la taille des lotissements en périurbains.

Pouvez-vous me fournir le prix moyen du m² du sol agricole, selon la localisation du terrain par rapport à la mer⁵⁹¹ et durant les différentes périodes suivantes ?

À la question « *pouvez-vous me fournir le prix moyen du m² du sol agricole, selon la localisation du terrain par rapport à la mer et durant les trois décennies 1970-2000 ?* », les réponses des fellah étaient extrêmement utiles et révélatrices de l'existence de menaces réelles sur les terres agricoles et l'agriculture de la région. Se situant dans une continuité spatiale presque identique (une proximité à la fois de la mer et des centres urbains), les écarts entre les prix des terrains n'étaient pas cependant très éloignés les uns des autres et tendent de se rapprocher dans les deux communes.

Pour la valeur des terres agricoles de Hammam Sousse, le prix du mètre carré des terres en front de mer est passé progressivement de 1,5 dinars en 1970 à 15 dinars en 1980, à 200

⁵⁹¹ Il est utile de signaler que cette question sur l'évolution du prix des terres à partir de la mer est ciblée si l'on sait qu'actuellement, la valeur du terrain diminue en s'éloignant de la mer. Ce processus qui distingue généralement le foncier autour des villes, c'est-à-dire que le prix augmente au fur et à mesure qu'on se rapproche du centre-ville, semble l'être désormais pour la mer qui offre une diversité d'activités de loisir et de bien-être pour les populations ; alors qu'il y a à peine 20 ans, rares sont ceux qui désirent construire tout près de la plage.

dinars en 1990 et à plus de 300 dinars en 2000, soit 200 fois plus chère en 30 ans (1970-2000). Dans la périphérie de Akouda le prix du mètre carré s'est multiplié par 1000 pour la même période, passant ainsi de 0,2 dinars en 1970 à 200 dinars en 2000.

Tableau 55 : Evolution des prix du sol agricole en front de mer (sur une bande de 500 m de large à partir de la plage). Source : enquête personnelle avec les fellahs.

Années	Prix moyen en dinar par m2		Moyenne des moyennes en dinar par m2
	Hamмам Sousse	Akouda	H. Sousse et Akouda
1970	1,5	0,2	0,850
1980	15	2	8,500
1990	200	100	150
2000	300	200	250

Tableau 56 : Evolution des prix du sol agricole, 2^{ème} frange (sur une profondeur de 1 km à partir de la bande en front de mer). Source : enquête personnelle avec les fellahs.

Années	Prix moyen en dinar/m2		
	Hamмам Sousse	Akouda	
	Tout type de terre	Terre nue et/ou cultivable	Terre plantée d'oliviers
1970	0,5	0,5	5.000D/olivier
1980	15	5	10
1990	70	25	40
2000	200	100	150

Tableau 57 : Evolution des prix du sol agricole, 3^{ème} frange (au-delà de 1,5 km par rapport à la mer). Source : enquête personnelle avec les fellahs.

Années	Prix moyen en dinar/m2		
	Hamмам Sousse	Akouda	
	Tout type de terre	Terre nue et/ou cultivable	Terre plantée d'oliviers
1970	4	0,5	-
1980	8	5	Vente au <i>mankâa</i> mais rare
1990	80	20	40
2000	150	70	150

Dans les alentours immédiats des villes de Hammam Sousse et d'Akouda, le prix du m2 varie selon la position du terrain par rapport aux voies de circulation et aux zones résidentielles. À titre d'exemple, dans la commune de Hammam Sousse, et à quelques deux km du centre-ville, le prix du m2 est passé de 15 dinars en 1987, période durant laquelle la zone gardait encore le statut de terres agricole, à 100 dinars le m2 en 2004. Cela se passe avant même l'approbation de la révision du PAU (2002) qui a modifié le statut de ces terres agricoles en réserves foncières. Actuellement, les transactions se font discrètement entre les fellahs et des acquéreurs privés qui attendent la régularisation de la situation de leurs lots ce qui leur permettra d'avoir le permis de construire. Entre-temps, ces terrains où les cultures ont été déjà abandonnées se sont transformés en pâturage pour des éleveurs sans terres⁵⁹².

⁵⁹² Nous citons ici l'exemple d'un éleveur que nous avons rencontré en 2005 entre la station balnéaire d'El Kantaoui et la ville de Hammam Sousse, et que nous avons interrogé. En effet cet éleveur est propriétaire, par

Jusqu'au début des années 1980, les rares ventes des terrains plantés s'effectuaient à l'olivier et parfois au *mankâa*⁵⁹³, selon les fellahs. Avant cette période, les prix ne dépassaient jamais le montant de 500 dinars par olivier, soit environ 5 dinars par mètre carré. En 2004, le prix du mètre carré non planté (impluvium) a dépassé 200 dinars à proximité de la ville et oscille entre 50 et 120 dinars en périurbain de l'arrière-pays proche. Le mètre carré de terrain planté dépasse généralement les 200 dinars, selon les services techniques de la municipalité de Hammam Sousse. Ces coûts concernent exclusivement les marchés privés. Les acquisitions réalisées par les opérateurs fonciers publics comme l'AFH se font suite à un changement du statut des terres agricoles en périmètres d'intervention foncière (PIF) par décret ce qui leur donne le droit de préemption et d'expropriation. Les prix d'achat sont largement inférieurs à ceux réalisés dans le marché foncier privé voisin où les terres gardent encore le statut de sol agricole. En 1999 par exemple, la faiblesse des prix d'achat offerts par des opérateurs publics comme l'AFH (20 dinars le m²) était à l'origine de la dynamisation du marché privé parallèle, légal et informel (les prix varient de 130 et 150 dinars par m²)⁵⁹⁴.

B-3-2- Stratégie des fellahs vis-à-vis de la rente foncière

Les espaces périurbains des communes étudiées constituent désormais des territoires de compétition forte entre les usages agricoles et urbains. Cela s'est traduit par l'émergence de la plus-value foncière, une opportunité extrêmement intéressante pour les fellahs notamment les pluriactifs parmi eux.

La possibilité d'une plus-value foncière est-elle pour vous une perspective intéressante ? Si oui, gardez-vous des parcelles dans l'attente d'une vente ultérieure ? Lesquelles (bord de mer, deuxième ligne...) ?

Les fellahs des deux communes ont été profondément influencés par la plus-value foncière qui distingue le foncier agricole périurbain de Sousse nord. À la question « *La possibilité d'une plus-value foncière est-elle pour vous une perspective intéressante ? Si oui, gardez-vous des parcelles dans l'attente d'une vente ultérieure ? Lesquelles (bord de mer, deuxième ligne...) ?* » (tableau 58), les fellahs n'ont pas caché leur désir de profiter de la rente foncière. Cette opportunité est considérée par 25 fellahs comme une perspective intéressante. Mais si ce choix ne fait pas l'unanimité de tous, on découvre que sur les 10 fellahs qui ne semblent pas être intéressés par cette opportunité, on ne compte que seulement 4 qui sont propriétaires de terre. Les 6 autres (3 métayers et 3 locataires) ne sont pas concernés par les agitations qui secouent le prix des terres agricoles.

Pour le groupe des fellahs intéressés par la plus value foncière, ils développent des logiques complexes, tant au niveau de l'adaptation des exploitations au contexte périurbain qu'au niveau des stratégies d'attente des possibilités de changement du statut des terres. Certains ont déjà anticipé les changements en se livrant à des ventes irrégulières de leurs terres. « *Cette stratégie a généré l'envol des prix du sol agricole. En 2002, le mètre carré est vendu à des particuliers entre 120 et 150 dinars dans ce qui reste des h'madas périurbaines à l'Ouest de*

acquisition, d'un lot de 500 m². Il a réservé une partie à son habitation et le reste du lot a été aménagé en *zriba* pour héberger un troupeau de 50 moutons. Depuis le début des années 1990, date d'acquisition de ce lot, cet éleveur utilise les terres abandonnées comme uniques lieux de pâturage. Parallèlement, certains propriétaires urbains lui ont confié la garde d'un agneau pour la fête du mouton à raison de 5 dinars par mois ce qui lui rapporte en moyenne un revenu supplémentaire de 150 dinars par mois.

⁵⁹³Un olivier occupe une surface moyenne de 50 m² alors que le *mankâa*, composé de plusieurs casiers, peut accueillir jusqu'à 100 oliviers, selon les endroits.

⁵⁹⁴Cette information a été recueillie auprès d'un agriculteur Hammam-Soussien.

Sousse»⁵⁹⁵, alors que ces terres incultivables étaient inaliénables, il y a moins de 30 ans. D'autres part, la proximité des exploitations des voies de circulation, de la zone touristique d'El Kantaoui et de la plage, un espace hautement apprécié par les villégiateurs, a influencé profondément le marché foncier. «*Hormis les quelques rares terres louées, il n'y a pas d'autres formes (vente par exemple) de transfert des terres entre les fellahs*, disait un exploitant de Chott Mariem. *La plupart des transactions s'effectuent entre fellahs et spéculateurs fonciers ou des citoyens désireux de s'acquérir un lot pour la construction d'une résidence secondaire*»⁵⁹⁶.

À Chott Mariem, une zone rurale située à 12 km de Sousse, le mètre carré sur impluvium évolue clandestinement entre 80 à 120 dinars ; sur une profondeur de plus d'un kilomètre à partir de la route touristique qui sépare la bande de front de mer de l'arrière-pays agricole. L'absence des ventes entre les fellahs n'est pas cependant liée à l'inexistence d'acheteurs agriculteurs, mais elle est liée à l'enchérissement du foncier agricole. C'est pourquoi certains fellahs se sont repliés sur des communes plus éloignées (Sidi Bouali, Kondar, etc.) si une extension de l'exploitation est souhaitée. Mais nous avons remarqué que les fellahs permanents (ou monoactifs) trouvent quelques possibilités de location par des contrats souvent oraux chez des pluriactifs extrêmement occupés par l'activité urbaine mais qui restent désireux de valoriser leurs terres. La stratégie de métayage par exemple permet au pluriactif de se consacrer à ses activités non agricole et de s'assurer de l'entretien de ses oliviers notamment en ce qui concerne l'arrosage pour les olivettes localisées dans les PPI.

Tableau 58 : La réaction des fellahs face à plus-value foncière

La plus-value foncière est-elle pour vous une perspective intéressante ?	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Oui	12	13	25
Non	2	2	4
Non concerné	1(métayer)	5 (2 métayers et 3 locataires)	6
Total	15	20	35

B-3-3- Des stratégies diversifiées pour un objectif commun, l'attente de la vente

L'analyse du tableau 59 montre que la plupart des fellahs de Hammam Sousse sont tentés par la plus-value foncière. Toutefois, leurs stratégies se diversifient lorsqu'il s'agit du maintien ou non de l'exploitation. Le maintien actuel des quelques exploitations *chatt* n'est que temporaire vu la conversion du statut de ces terres de l'agriculture à l'urbanisation. Les quelques pluriactifs qui cultivent et entretiennent encore ces *wiljas* ont déjà profité de la rente foncière pour développer des projets non agricoles. Le fellah B. T. affirme avoir vendu une *wilja* de 2000 m² en 1998 pour pouvoir financer la construction de locaux de commerce à Hammam Sousse. Les 3000 m² restant sont cultivés dans un objectif d'autoconsommation et d'attente d'une occasion de vente. C'est le cas de 4 autres fellahs Hammam-Soussiens cultivant des *senias* traditionnelles en zones périurbaines. Selon l'un parmi eux, une partie de la *senia* sera cédée à l'urbanisation après avoir réservé des lots pour les enfants. «*Malgré mon âge (82 ans), disait-il, je ne vendrais pas mon puits et les parcelles tout autour.*

⁵⁹⁵ Extrait des entretiens avec un ancien fellah Soussien qui vient de vendre ses oliveraies centenaires pour l'aménagement d'un complexe sportif à l'Ouest de Sousse au profit du club : l'étoile sportive du Sahel.

⁵⁹⁶ Extrait des entretiens avec un exploitant de Chott Mariem.

J'installerais une clôture et je continuerais de cultiver comme d'habitude des légumes sous mes oliviers. Oui je sacrifierais une partie de l'exploitation et je partagerais une autre partie en lots de construction entre mes enfants pour que chacun ait sa maison individuelle avec son jardin. À mon âge, je ne peux plus cultiver comme lorsque j'étais encore jeune. Raison de plus, mon enfant benjamin qui m'aide la plupart du temps est occupé en parallèle par une activité en ville. Il refuse, comme ses frères, le métier de fellah», conclut-il⁵⁹⁷.

Pour 3 autres fellahs, la plus-value foncière est une opportunité pour vendre à des prix intéressants et s'installer ailleurs, loin de l'influence urbaine. «*Ça sera pour moi une occasion d'accéder à une exploitation de taille plus importante et loin de l'influence urbaine à Sidi Bouali*⁵⁹⁸ par exemple », disait l'un d'entre eux. Actuellement, ces fellahs continuent de cultiver leurs *senias* tout en refusant de vendre dans l'immédiat, puisqu'ils ne ressentent pas un besoin d'argent.

Vendre et s'installer ailleurs, là où l'agriculture est moins menacée, est un choix qui motive deux autres fellahs Hammam-Soussiens âgés respectivement de 43 et 49 ans. Pour eux, les revenus sont de moins en moins bons. Cela est du essentiellement, selon eux, à la fatigue du sol et à la dégradation de la qualité de l'eau du puits (degré de salinité assez élevé). Ces contraintes, parmi d'autres, les insistent à délocaliser leurs exploitations dans l'arrière pays, là où les terres cultivables sont plus disponibles, moins coûteuses, moins épuisées et plus éloignées de l'influence urbaine.

Le vieillissement constitue un autre facteur de l'abandon surtout des cultures saisonnières, très exigeantes en soins. Cette opinion est partagée par de vieux fellahs qui jugent que la conservation des cultures pérennes (les oliviers) est la plus envisageable. Cela concerne surtout les olivettes de l'arrière-pays qui persistent jusque-là éloignées de l'influence urbaine. Mais cette stratégie est partagée par d'autres fellahs périurbains dont Hamrouni A., propriétaire d'une *senia* périurbaine dans les environs de Hammam Sousse. Pour ce fellah, la poursuite des cultures maraîchères s'inscrit dans une logique d'autoconsommation et de conservation des oliviers. «*Je continue de cultiver les légumes dans les interstices des oliviers essentiellement pour la sauvegarde de ces dernier, car je ne pouvais pas me priver des mes propres huiles, exprimait-il lors des entretiens* »⁵⁹⁹. En observant la hausse des prix qui distingue le foncier depuis quelque temps, ce fellah ne cache pas son regret d'avoir été contraint de vendre en 1970 un hectare de terres en front de mer à un prix extrêmement bas (0,300 dinars le m²) alors qu'actuellement le prix du m² des terres voisines non encore construites est évalué à plus de 400 dinars par m². «*J'avais un chatt d'un hectare, équipé de deux puits où je cultivais pomme de terre, oignons, courges, carottes, pastèque, etc., en front de mer, des figuiers et des oliviers en arrière plan. Cette terre m'a été expropriée à 0,400 dinars le m², pour les parcelles situées à l'Est de l'actuelle route touristique et à 0,250 dinars le m² pour le reste des terres situées à l'ouest de la route. Si j'avais gardé ces terres, j'aurais fais fortune aujourd'hui, mais...* »⁶⁰⁰.

Pour un pluriactif âgé de 40 ans, les possibilités de la rente foncière sont considérées comme un moyen pour renforcer le financement de son activité urbaine (un atelier de menuiserie).

⁵⁹⁷ Extrait des entretiens avec un fellah de Hammam Sousse.

⁵⁹⁸ Sidi Bouali est une localité située sur le GPI (grand parcours n°1) reliant les villes du Sahel à la capitale Tunis, à seulement 20 kilomètres au Nord de la ville de Sousse. C'est une localité agricole caractérisée par des périmètres irrigués dont une bonne partie est faiblement exploité par des propriétaires absents.

⁵⁹⁹ Extraits des entretiens réalisés avec Hamrouni A., Août, 2004.

⁶⁰⁰ Extraits des entretiens réalisés avec Hamrouni A., Août, 2004.

Seulement 3 fellahs sur les 15 Hammam-Soussiens interrogés ont déclaré ne pas être intéressés par la vente d'aucune parcelle de leur exploitation. Il s'agit d'exploitations situées dans les PPI de Foukaïa. Ces fellahs s'opposent à la vente de leur terre, même lorsqu'il s'agit des parcelles les moins productives. Ce choix peut s'expliquer par des logiques internes propres au fellah et à sa famille (désir de conservation du patrimoine familial) est d'autres externes (éloignement de l'exploitation de l'influence urbaine). « *Mon exploitation est loin de l'influence urbaine, disait un des fellahs. De plus, l'agriculture c'est l'histoire de ma vie et la terre est un patrimoine qui devrait être sauvegardé pour les petits enfants* »⁶⁰¹, conclut-il.

Par ailleurs, la baisse des revenus, provoquée tant par le manque d'une eau d'irrigation, souvent de mauvaise qualité (salinité forte) et la fatigue du sol que par les nuisances de la proximité urbaine incite d'autres fellahs à profiter de la rente foncière pour délocaliser leur exploitation dans l'arrière-pays. Seulement 3 fellahs se sont montrés indifférents aux transformations spatiales du territoire rural. Ces derniers affirment vouloir conserver leurs agricultures malgré les contraintes et les attraits de la plus-value foncières. Pour eux, la conservation de l'intégralité de leurs exploitations, même lorsqu'il s'agit des parcelles les moins productives, est une conviction. Paradoxalement, cette stratégie favorable au maintien de l'agriculture périurbaine n'est manifestée que par le cinquième des fellahs de Hammam Sousse, une commune en passe de s'urbaniser entièrement (Figure 87)

Tableau 59 : Raisons et possibilités de vente des terres (fellahs Hammam-Soussiens)

Hammam Sousse :

Oui je vends	Les raisons	Effectif	
oui, pourquoi pas si une offre de prix me satisfait ; mais tant que je ne ressens pas le besoin d'agent dans l'immédiat, je continue de cultiver mes terres	acheter une exploitation dans un autre périmètre irrigué, loin de l'influence urbaine (à Sidi Bouali par exemple)	3	20 %
une partie de la senia et je garde le reste pour les enfants ; d'ailleurs j'attends l'approbation du plan d'aménagement pour lotir les terres	transformation de la senia en une zone urbaine et vieillissement	4	26,75 %
tout sauf les oliviers dans l'arrière-pays	vieillissement	2	13,25 %
car je constate que les revenus sont de moins en moins bons	s'installer ailleurs, là où l'agriculture est moins menacée	2	13,25 %
je vendrais toutes mes <i>wiljas</i> et je travaillerais dans le commerce	appuyer financièrement mes activités commerciales	1	6,75 %
Non, je ne vends pas mes parcelles, même les moins productives	je suis loin de l'influence urbaine et l'agriculture c'est ma vie	3	20 %
Total		15	100 %

⁶⁰¹ Extraits des entretiens réalisés avec un fellah de Hammam Sousse.

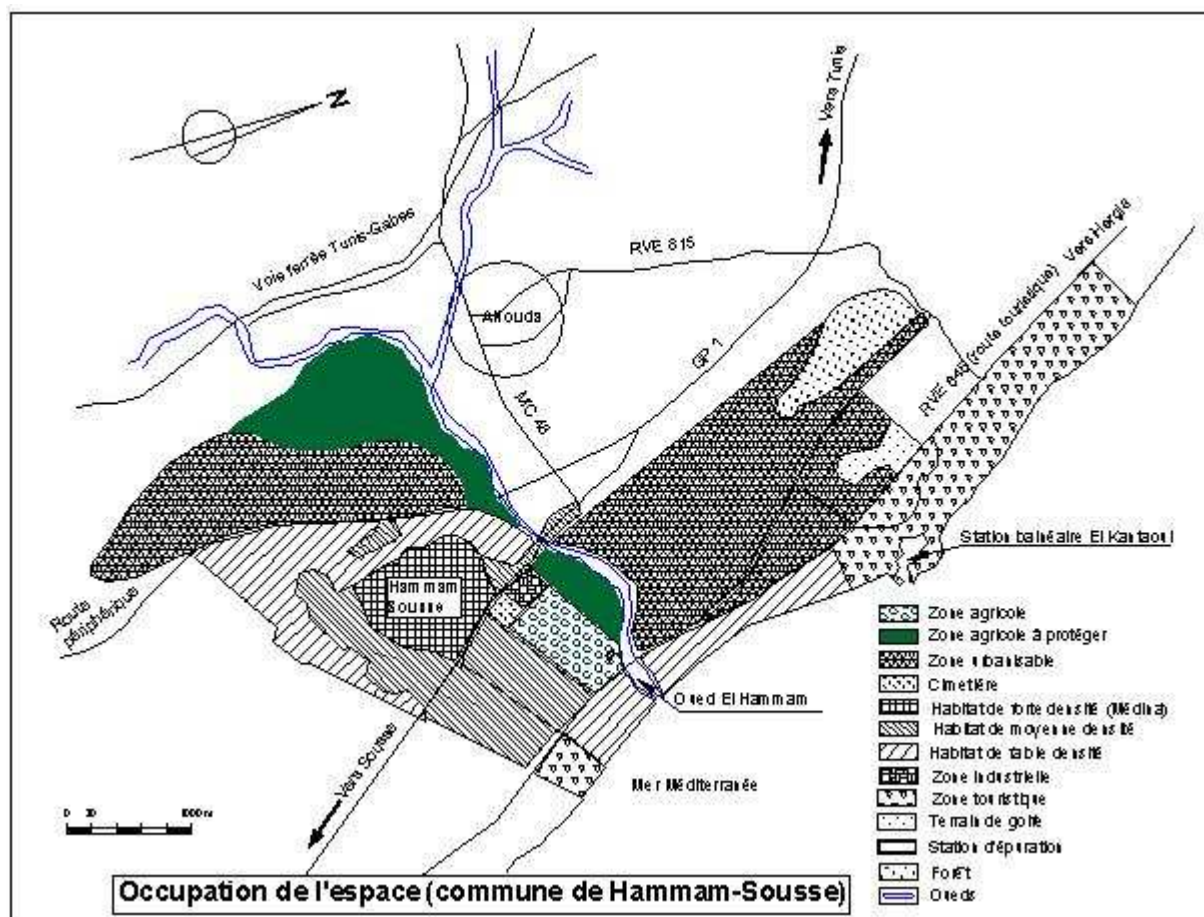


Figure 87 : Commune de Hammam Sousse : carte de l'occupation du sol. (Reproduction personnelle à partir du PAU de Hammam Sousse 2002)

On découvre chez les fellahs d'Akouda un éventail d'opinions plus ou moins différenciées de celui des Hammam-Soussiens. Nous avons procédé à la classification des fellahs en deux groupes d'opinions (tableau 60) : un premier groupe composé des fellahs désireux de vendre leurs exploitations le moment venu et un deuxième groupe qui s'oppose à la vente et s'efforce de maintenir l'activité agricole in situ, malgré les difficultés qu'ils rencontrent et les attraits de la plus-value foncière.

Le groupe des fellahs désireux de vendre est le plus important. Il est composé de 11 fellahs, soit plus de la moitié des akoudois interrogés. La plus-value foncière est une perspective intéressante qui peut concerner la vente de toute l'exploitation⁶⁰², même les impluviums, à l'exception des oliviers. Cette stratégie émane, selon eux, de l'absence de repreneur. Mais une analyse plus approfondie des résultats de l'enquête croisée avec les entretiens parallèles réalisés avec d'autres fellahs non inclus dans l'échantillon, des techniciens et les observations sur terrain montrent que les exploitations de ces fellahs sont extrêmement fragilisées par l'émergence de l'habitat non réglementaire malgré la protection rigoureuse des dites terres (terres défendu de construction). L'intrusion de l'urbanisation a influencé profondément la valeur agricole des terres engendrant ainsi l'enchérissement des prix du sol agricole. Cette situation a conduit certains fellahs à la réduction des cultures et l'abandon de certaines

⁶⁰² Dans ce cas, l'exploitation est souvent mixte où le fellah pratique la polyculture (maraîchage, arboriculture, et petit élevage d'autoconsommation).

parcelles qui ont tourné à la friche⁶⁰³. Les stratégies mises à l'œuvre par les fellahs s'inscrivent dans une logique d'attente de la rente foncière suite à une possible modification du statut de ces terres qui font partie des PPI de Chott Mariem, situés à l'Ouest de la route touristique Sousse-Hergla. «*Dans notre secteur, le prix actuel d'une parcelle dépasse de loin les recettes de toute la carrière du fellah*, disait un exploitant. *Une parcelle de 0,5 hectares qui longent la route touristique a été vendue à 120 dinars le mètre carré et a rapporté au fellah 600 000 dinars ; une somme qu'aucun des plus riches fellahs de Akouda n'a jamais encaissé d'un seul coup. Dans ces conditions, comment voulez-vous que le fellah reste indifférent face à de telles opportunités* »⁶⁰⁴, s'interroge-t-il ?

B-3-4- Vendre, oui, pourquoi pas ?, mais pas les oliviers

La proximité de l'urbanisation, les coûts élevés de la production, la fatigue du sol, la déprédation de la production et le financement d'autres activités urbaines, sont autant de raisons qui semblent appuyer les stratégies d'abandon du métier de fellah. Malgré cela, on observe un attachement particulier aux olivettes, surtout celles plus reculées dans l'arrière-pays. L'éloignement de ces olivettes de l'influence urbaine, leur résistance à la déprédation ainsi que leur caractère durable qui leur permet d'accomplir le rôle d'une source de nourriture permanente et une épargne sécurisée pour les enfants, sont autant de raisons qui expliquent la détermination des fellahs de ce groupe d'exclure de leurs stratégies la vente des oliviers.

Pour 5 fellahs akoudois qui s'opposent à la vente des terres, il n'y a pas de raisons convaincantes pour céder leurs exploitations à l'urbanisation. Pour certains d'entre eux, relativement aisés, même en cas de besoins d'argent, la vente des terres plantées n'a jamais été une alternative envisagée dans leurs stratégies. Ils veulent plutôt perpétuer une tradition familiale encore très présente durant les premières décennies de l'Indépendance : la sauvegarde de la terre comme un patrimoine inaliénable et transmissible par voie successorale. « *L'exploitation est un bien-fond*⁶⁰⁵ *que nous ont transmis nos parents, et nous souhaitons le transmettre à notre tour aux générations futures en vue de garantir leur avenir* », disaient les fellahs. Toutefois, on découvre que cette tradition a commencé de perdre de sa constance depuis que le patrimoine foncier familial n'est plus inaliénable. La décohobitation a engendré la dispersion du groupe familial, l'émergence des conflits, la parcellisation de la propriété foncière et la mise en vente des certaines parcelles sous influence urbaine.

La cession de terrains au profit de l'urbanisation a été observée même chez des fellahs qui défendent la préservation de cette tradition. Lors d'une conversation⁶⁰⁶ réalisée avec le fellah S. Mansour⁶⁰⁷, nous avons pu recueillir de nouvelles informations extrêmement utiles qui contredisent parfois certaines déclarations émises lors des premiers entretiens⁶⁰⁸. En effet, ce

⁶⁰³ Il est à noter que l'apparition de la friche n'est pas due à la seule attente d'une mutation du statut des terres mais elle peut être engendré par d'autres causes comme les litiges successoraux, le vieillissement du fellah et l'absence de repreneurs, etc.

⁶⁰⁴ Extrait des entretiens avec le fallh B. S., Chott Mariem 2004.

⁶⁰⁵ Nous avons utilisé le terme bien-fonds puisque certaines exploitations renferment des constructions, notamment des maisons rurales.

⁶⁰⁶ Cet entretien a été réalisé en dehors du questionnaire principal, avec un décalage de trois mois entre ce questionnaire et la dite visite.

⁶⁰⁷ Ce fellah fait partie du groupe des opposants à la vente des terres.

⁶⁰⁸ Dans l'objectif de collecter de nouvelles informations ou de vérifier d'autres, nous étions amené à revenir à la même exploitation à plusieurs reprises et à des écarts de temps plus ou moins éloignés. La création d'une certaine complicité avec les fellahs (s'asseoir comme eux à même le sol, partager avec eux un vert de thé, etc.) nous a facilité, dans biens de cas, l'accession à des informations, difficile de les avoir dès les premiers entretiens.

fellah qui s'est montré au départ déterminé à la sauvegarde de la totalité du patrimoine familial et en réponse à la question : « quelle serait votre réaction si la Mairie d'Akouda décidera un jour de transformer la zone agricole où siège votre exploitation en réserves foncières », il répondait : « *je veux continuer le métier de fellah. Même si une décision de transformation de la zone en terrain constructible s'impose, je chercherais un autre endroit pour cultiver ou peut-être je changerais de métier, je n'en sais rien pour l'instant*⁶⁰⁹. Ces propos révèlent des hésitations qui expliquent, en partie, l'orientation de certains fellahs à l'emploi non agricole, favorisé par la proximité de la ville. En interrogeant le même fellah sur les locaux de commerce qui longent son exploitation en face des hôtels à l'Ouest de la route touristique, on a constaté que la moitié de ces locaux destinés aux activités commerciales liées au tourisme, lui appartiennent. Plus loin, d'autres parcelles ont été vendues et construites de résidences secondaires. L'exploitation fait bien partie du secteur III des PPI de Chott Mariem, localisé en face de la zone touristique d'El Kantaoui.

Tableau 60 : Raisons des possibilités de vente des terres (fellahs Akoudois)

Akouda :

Oui je vends	Les raisons	Effectif	
les parcelles maraîchères mais pas les oliviers	gênes liées à la proximité urbaine, coûts de production élevés et vol, etc.	1	5 %
les parcelles les moins rentables comme les vieux vergers de grenadier	fatigue du sol, rendements faibles, vol et les enfants renoncent au métier de fellah	2	10 %
les parcelles en bordure de la route touristique	Piétinement et déprédation des cultures	1	5 %
toute l'exploitation sauf les oliveraies	financer des activités non agricoles, plus rémunératrices (immobilier, commerce)	2	10 %
	absence de repreneurs	5	25 %
Non, je ne vends pas			
sauvegarder un patrimoine transmissible aux enfants	sauvegarde d'un bien familial que nous n'avons pas besoin de vendre.	2	10 %
je n'ai pas besoin d'argent	garantir l'avenir de enfants	3	15 %
Non concernés	-	4	20 %
Total		20	100 %

Les locataires et les métayers se sont montrés indifférents aux transformations spatiales actuelles. Tant qu'ils pratiquent le métier de fellah, ils sont prêts à se déplacer là où les possibilités de louer sont offertes. Néanmoins, la location des terres cultivables à proximité de la ville est souvent souhaitée malgré les coûts plus élevés de loyers. Ce choix est fondé sur la présence d'un important marché de consommation dans les grands centres urbains du Grand Sousse. D'autre part, la nature des accords conclus (contrats de courte durée) ne permet à ce groupe de fellahs de pratiquer que des cultures saisonnières, essentiellement maraîchères.

⁶⁰⁹ Extrait des entretiens avec le fellah S. M., août 2004.

B-4- Des stratégies de conservation et/ou de ventes des terres cultivées

Dans le contexte des transformations géographiques, êtes vous plutôt disposés à conserver coûte que coûte votre activité agricole, malgré la pression urbaine, ou vous résignerez-vous à vendre un jour, la totalité de votre exploitation ?

Tableau 61 : Stratégie de conservation des terres

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
conserver l'activité	4	7	11
vendre la totalité l'exploitation	9	8	17
Non concerné	2	5	7
total	15	20	35

Les fellahs ne sont pas restés indifférents vis-à-vis des transformations qui distinguent le foncier périurbain. À la question « *êtes vous plutôt disposés à conserver coûte que coûte votre activité agricole, malgré la pression urbaine, ou vous résignerez-vous à vendre un jour la totalité de votre exploitation ?* », près de la moitié des fellahs des deux communes se sont montrés plutôt favorables à la vente de la totalité de leur exploitation, contre seulement 11 fellahs qui affirment conserver leur métier. Seulement 7 fellahs se sont montrés non influencés et non concernés par ces évolutions. Ces résultats ne peuvent qu'affirmer la préoccupation de ceux qui souhaitent continuer leur activité et risquer l'avenir de l'agriculture périurbaine dans la région. Afin de mieux tester la crédibilité de ces opinions, nous avons soumis les fellahs à une question complémentaire susceptible d'éclairer certains points de vue.

Dans le cas où la vente de la totalité l'exploitation s'impose, envisagez-vous de changer de métier ou bien de vous installer ailleurs comme fellah ?

Les réponses à la question « *dans le cas où la vente de la totalité l'exploitation s'impose, envisagez-vous de changer de métier ou bien de vous installer ailleurs comme fellah ?* » nous ont permis de mettre en évidence trois groupes d'opinions :

- groupe de ceux qui désirent changer de métier (15 fellahs),
- groupe de ceux qui souhaitent s'installer ailleurs comme fellah (13 fellahs),
- groupe de ceux qui envisagent l'abandon du métier de fellahs pour causes de vieillesse et/ou absence de repreneurs (4 fellahs).

Tableau 62 : Conservation ou non du métier de fellah en cas de vente

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
changer de métier	9	6	15
vendre et s'installer ailleurs comme agriculteur	4	9	13
abandon pour causes de vieillesse et/ou absence de repreneurs	2	2	4
NSP	-	3	3
total	15	20	35

Le premier groupe dont la stratégie est de changer de métier est composé de plus de la moitié de Hammam-Soussiens (soit 9 sur les 15 fellahs interrogés) et de moins du tiers d'Akoudois (soit 6 sur les 20 fellahs interrogés). Ce groupe de 15 fellahs est formé essentiellement de pluriactifs dont l'exploitation est très influencée par l'avancée de l'urbanisation et par la rente foncière. C'est aussi parmi ce groupe qu'on dénombre l'effectif le plus important de fellahs qui ont déclaré que l'agriculture est soumise à une diversité de gênes. Selon eux, ces gênes sont à l'origine du mauvais fonctionnement de leurs exploitations et de leur faible adaptation au contexte urbain. « *L'agriculture n'est plus rentable comme il y a 20 ans* », disait un fellah. *Je suis dans le doute de la conservation de mes terres contre une urbanisation future, et je suis inquiet pour l'avenir du métier de fellah dans notre région. J'essaye de produire mieux et je désire vendre à des prix qui me satisfont pour rentabiliser mon exploitations plutôt que recevoir des aides souvent insignifiantes* »⁶¹⁰, poursuit-il. Aujourd'hui, les fellahs persistent perplexes à l'égard des prix de vente de leur production, telle qu'ils sont fixés par le marché. Ils considèrent que les prix de vente sont homologués en deçà de leurs attentes. « *Ce n'est ni nous les producteurs ni les consommateurs qui profitent des ventes, déclarent l'un d'entre eux, se sont les intermédiaires qui raflent nos bénéfices. On nous impose le prix de vente du kilogramme de piment à 0,600 dinars alors qu'il est vendu au consommateur entre 1,400 à 1,700 dinars. Les intermédiaires (commerçants de gros) qui n'ont rien dépensé gagnent mieux que nous. Comment voulez-vous dans ces conditions que le fellah soit davantage motivé à poursuivre son métier ?* »⁶¹¹.

Malgré que la plupart des fellahs assurent souvent des revenus convenables, ils pensent que l'appui des politiques agricoles demeure insuffisant à leur égard ; ce qui va à l'encontre de leurs attentes et du maintien de l'activité in situ.

Mais ce que les fellahs ne désignent pas directement comme facteur agissant sur leur stratégie d'abandon de l'agriculture, ce sont les possibilités d'emplois offertes par la ville. En effet, la proximité urbaine a ouvert la voie de la pluriactivité, ce qui a permis aux fellahs de diversifier leurs sources de revenus. La réussite dans l'activité urbaine, la plus-value foncière, l'émergence de certaines difficultés financières et le rôle insuffisant des instruments de protection des terres agricoles participent eux aussi à l'abandon progressif du métier de fellah en territoire périurbain.

Les 13 fellahs du deuxième groupe ont révélé la possibilité de s'installer ailleurs dans le cas où une vente probable de leur exploitation aura lieu. Pour ces fellahs, l'attachement à l'agriculture ne fait aucun doute. « *Je ne changerais jamais mon métier de fellah*, formulait l'un d'entre eux. *Pour moi en tant que retraité, le métier de fellah est un choix pour le reste de ma vie. Je ne veux et je ne peux pratiquer que l'agriculture. Je ne veux pas m'empêcher de pratiquer et de savourer les produits d'une terre aussi généreuse et de jouir d'un bien-être introuvable ailleurs* »⁶¹², poursuit-il. « *Je ne quitte la senia que rarement pour des affaires personnelles*, disait un autre fellah. « *Je jouis ici du calme et de la fraîcheur permanente dans cette maison rurale que j'ai hérité à mon père. Je n'ai même pas de télé ici ; seulement une radio, des journaux, des livres et une cuisine traditionnelle où je prépare souvent mes repas. C'est pour moi un immense plaisir de vivre dans et avec l'agriculture et la nature* »⁶¹³. Pour certains pluriactifs de ce groupe, la délocalisation de l'exploitation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité secondaire. « *Nous nous installerons ailleurs*

⁶¹⁰ Extraits des entretiens réalisés avec un fellah de Akouda.

⁶¹¹ Extrait des entretiens réalisés avec un fellah de Chott Mariem.

⁶¹² Extraits des entretiens avec les fellahs.

⁶¹³ Extraits des entretiens avec un fellah hammam-soussien, retraité de la fonction publique mais qui n'a jamais coupé le contact avec le travail de la terre aux cotés de son père aujourd'hui décédé, juillet 2004.

comme fellahs mais l'agriculture reste toujours pour nous une activité secondaire »⁶¹⁴, exprimaient trois exploitants. En tout cas, vendre là où il y a une demande de terrain à bâtir et acheter des terres agricoles dans l'arrière pays, loin de la menace de l'urbanisation est un choix envisageable pour la plupart de ces fellahs.

C'est dans ce groupe qu'on trouve aussi quelques fellahs qui ne croient pas trop à l'éventualité d'une vente imposée de leur exploitation. Ils déclarent s'opposer à une telle action. « *Je ne vendrais pas mes terres, disait le fellah B. A., malgré la pression urbaine actuelle qui distingue la région de Chott Mariem. Dans l'impossibilité d'achat de nouvelles terres cultivables, j'ai toujours cherché à agrandir mon exploitation par la location, surtout des terres abandonnées. Je cultive d'ailleurs 3 hectares en location malgré que cette forme de production se fait de plus en plus rare dans notre région, poursuit-il. Mon seul problème réside dans la difficulté de bien gérer mon exploitation déjà divisée en trois parties distantes de près de deux kilomètres les unes des autres. Toutefois, je me débrouille pour optimiser mes productions et honnêtement tout ce que je cultive est rentable* »⁶¹⁵.

Pour 4 fellahs qui forment le troisième groupe, la délocalisation de l'exploitation est conditionnée par des facteurs sociaux qui détermineront la poursuite ou bien l'arrêt de l'activité. « *Je m'installerais ailleurs si mon fils le veut, car moi je suis vieux et je ne peux plus me consacrer davantage à l'agriculture* », disait un fellah octogénaire. En fait, la vieillesse et l'absence de reprenneur sont des causes de l'abandon du métier de fellah. Toutefois, nous avons remarqué que dans bien de cas, l'attachement de la vieille génération des fellahs à leur métier ne fait aucun doute. De vieux fellahs sont souvent impliqués directement dans les travaux de l'exploitation. « *Tant que je peux encore cultiver, je ne renonce, ni à mon métier ni à mon exploitation* », disait un vieux fellah. D'autres fellahs âgés ont réduit leur rôle à la supervision des travaux effectués la plupart du temps par des membres de la famille (figures 88 et 89). Leur rôle s'inscrit surtout dans une logique d'apprentissage du métier aux enfants en les soutenant moralement (figure 89).



Figure 88 : Une vieille femme participe au désherbage des cultures dans une *senia* située en face de l'hôpital Sahloul au moment où son fils (pluriactif) s'occupe d'un atelier de menuiserie juxtaposant la *senia* (Hammam Sousse)



Figure 89 : Deux jeunes Hammam-Soussiens, pluriactifs, contribuent à l'installation de l'arrosage goutte à goutte pour les cultures de pommes de terre sous le regard attentif de leur grand père, PPI de Foukaïa, (Chott Mariem)

⁶¹⁴ Extraits des entretiens avec les fellahs.

⁶¹⁵ Extraits des entretiens avec B. A. un fellah de Chott Mariem sans successeur et qui a toujours fait recours à la main-d'œuvre saisonnière.

C- Une proximité urbaine diversement appréciée par les deux catégories de fellahs

C-1- L'amélioration des infrastructures favorise-t-elle le bon fonctionnement des exploitations ?

L'amélioration des infrastructures routières, y compris celles aménagées au profit du tourisme, constitue un facteur favorable au développement de l'agriculture périurbaine à Sousse nord. Selon certains fellahs, ces routes ont créé de nouvelles conditions facilitant l'accès des productions périurbaines aux moyens de transport moins coûteux et aux différents marchés urbains. Ils ont favorisé aussi des possibilités de stockage des produits non périssables, non loin des voies de communication ; ce qui a permis aux fellahs d'obtenir des prix plus élevés. « Depuis quelques temps, certains commerçants viennent parfois de très loin (de Sfax ou de Tunis) pour acheter de la pomme de terre. Si l'infrastructure fait défaut, ils ne viendront pas jusqu'ici et moi je ne peux non plus m'aventurer à vendre sur des marchés assez éloignés comme le marché de gros de Tunis par exemple »⁶¹⁶, déclare A. Braham, un fellah de Chott Mariem, propriétaire de ses propres moyens de transport.

Inversement, avez-vous l'impression de bénéficier de ces aménagements ? Si oui, à quelles occasions ? (Ex : Création d'emploi pour quelques membres de la famille, vente des fraises, organisation d'activités rémunératrices de loisirs liées au tourisme, proximité des services : Tél., moyens des transports, banques, magasins, etc.)

En demandant aux fellahs s'ils ont l'impression de bénéficier des nouveaux aménagements réalisés (tableau 63), 22 parmi eux affirment tirer profit de ces aménagements. Sur ces 22 fellahs, 14 déclarent que leur intérêt porte surtout sur la proximité des services urbains. « L'amélioration des routes a favorisé l'exode urbain et le peuplement de notre région notamment de part et d'autre de la route touristique. Cela s'est traduit par l'implantation des banques, des commerces, des fournisseurs de matériel et produits agricole, etc. C'est cela qui nous a économisé énormément de temps qu'on consacre au fonctionnement de l'exploitation »⁶¹⁷, disait un fellah de Chott Mariem. Nous avons constaté que ce point de vue est partagé par la plupart des fellahs qui résident sur l'exploitation et pour qui la proximité de certains services est une chance liée à l'amélioration des routes et l'augmentation des résidents urbains.

Les nouveaux aménagements en milieu périurbain se sont traduits par l'émergence d'activités diverses dont certaines sont liées à l'activité touristique. Cela semblent profiter à 4 fellahs, tous des Hammam-Soussiens, suite à l'embauche de quelques membres de leur famille. Les actifs akoudois semblent moins intéressés par le travail dans ce secteur. Aucune des personnes interrogées n'a déclaré avoir un membre de la famille travaillant dans le secteur du tourisme et ce malgré la proximité de ces établissements de leurs exploitations. Pour les Hammam-Soussiens, l'emploi dans le secteur touristique intéresse désormais de plus en plus les jeunes. Cela peut concerner plusieurs membres d'une même famille. Lorsqu'ils ne sont pas recrutés directement dans le tourisme, ces jeunes sont souvent embauchés par le secteur industriel dans des établissements propriétés des promoteurs hôteliers. Cela a concerné particulièrement des jeunes de fellahs dont la terre a été expropriée au profit du projet touristique. Ces nouvelles conditions périurbaines ont permis à d'autres fellahs (pères ou fils) de développer des activités annexes ayant un rapport direct avec l'activité touristique et la villégiature (petit commerce, cafés, restaurants, caravanes de plaisance, etc.).

⁶¹⁶ Extraits des entretiens avec un fellah de Chott Mariem, avril 2004.

⁶¹⁷ Extraits des entretiens avec un fellah de Chott Mariem, avril 2004.

Tableau 63 : Avantages de la proximité urbaine

		Nombre de fellahs		
		Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
<i>Oui un peu</i>	- proximité des services	6	8	14
	- Ecoulement indirect de la production	2	2	4
	- Création d'emploi pour des membres de la famille	4	-	4
<i>Non</i>		-	8	8
<i>NSP</i>		3	2	5
Total		15	20	35

C-1-1- Un nouveau contexte périurbain plus favorable aux petites exploitations

La part de commercialisation des produits agricoles aux établissements touristiques ou bien aux établissements annexes comme les restaurants, reste relativement faible. Seulement 4 fellahs ont déclaré profiter de la proximité des aménagements pour l'écoulement indirect de la production. Cela s'explique par le nombre croissant de consommateurs qui s'installent dans la zone. Cette situation est favorable surtout à l'écoulement des petites productions notamment chez les marchands de légumes. Dans ce dernier cas, le nombre réduit de ce groupe reflète, à notre avis, une réalité qui constitue une des difficultés de l'agriculture urbaine et une contrainte à sa permanence. En effet, les fellahs sont contraints d'écouler leur production sur le marché car ils n'ont pas le droit de vendre directement au marchand de légume du coin. Réciproquement, le marchand est obligé de fournir une quittance justifiant le prix d'achat et le prix de vente du produit, faute de quoi il sera pénalisé. Cette stratégie est adoptée par les pouvoirs publics parallèlement à la politique de libéralisation des prix de vente des produits agricoles. En effet, et à l'exception des produits de base comme le lait, l'huile, etc. dont les prix sont fixés d'avance, c'est au marché de déterminer les prix du reste des produits agricoles destinées à la consommation directe ou bien à la transformation industrielle. L'État n'intervient dans la fixation des prix que lorsqu'il s'agit de pénurie d'un ou plusieurs produits. Selon un responsable qui veille à l'organisation du marché de gros de Hamмам Sousse, l'objectif du contrôle des prix vise la protection des consommateurs. Mais en réalité, cette action constitue en même temps un moyen de vérification si les taxes ont été payées ou non. Dans ce dernier cas, la non présentation d'une facture est synonyme de fraude fiscale donc de pénalisation. Dans le même temps, la libéralisation des prix des intrants a engendré la croissance de leurs coûts ce qui n'arrangent pas les agricultures intensives très exigeantes en pesticides et en fertilisants. En revanche, cette situation semble profiter aux agricultures traditionnelles qui utilisent moins ces intrants.

Mais si l'action des pouvoirs publics s'inscrit dans une logique de libéralisation des prix pour inciter les fellahs à la production, l'État garde son rôle de gestionnaire indirect du marché pour une double fin : la protection du consommateur et la perception des taxes sur tout type de produit qui passe par les marchés réguliers. Certains petits fellahs, produisant de faibles quantités de légumes-feuilles, seraient perdants s'ils amènent leur production au marché. C'est pourquoi ils cherchent toujours des circuits courts de commercialisation comme des revendeurs qui viennent acheter directement les quantités disponibles pour les écouler dans les marchés forains les plus proches.

On découvre aussi 8 fellahs Akoudois qui déclarent ne pas profiter des nouveaux aménagements urbains. Ce résultat explique le peu de rapports qu'entretiennent les fellahs Akoudois avec leur environnement touristique et les aménagements mis à l'œuvre en général. En revanche 5 fellahs (3 Hammam-Soussiens et 2 Akoudois) se sont abstenus de répondre.

C-2- La proximité urbaine peut occasionner des gênes à l'activité agricole ?

Actuellement, l'urbanisation enlève à l'agriculture plus de terres qu'il y a 30 ans. On assiste aussi à un changement important des mentalités, des exigences des fellahs et des conditions de production. Tout semble évoluer selon des objectifs qui considèrent toutes les contraintes et gênes qu'affrontent les exploitations en zone périurbaine. Il s'agit de contraintes foncières, financières et de commercialisation ainsi que des gênes occasionnées par une périurbanisation plus ou moins contrôlée dans les deux communes.

Les aménagements faits pour le bon fonctionnement des activités urbaines et touristiques, notamment en matière de voirie, occasionnent-ils des gênes pour le fonctionnement de votre exploitation ? Si oui de quelle nature ?

Les fellahs des deux communes ont réagi différemment vis-à-vis de l'utilité ou non des aménagements urbains (surtout les routes) et des gênes qu'ils peuvent occasionner aux exploitations. Bon nombre de fellahs étaient en fait d'accord sur l'utilité des nouveaux aménagements routiers puisque, selon eux, ces routes ont facilité l'accessibilité aux exploitations et permis une meilleure communication avec la ville au point que 15 des 35 fellahs interrogés ont nié l'existence de gênes (tableau 64). Mais pour la plupart (20 sur les 35 fellahs interrogés), il y a bel et bien des gênes occasionnées par les nouveaux aménagements urbains. Les gênes sont davantage signalées par les akoudois (15 des 20 fellahs d'Akouda). Il semble que le caractère marchand des exploitations d'Akouda s'est traduit par une sensibilité plus importante de ces exploitations aux transformations urbaines que connaît l'espace rural. Ces *senias*, intensives pour la plupart, se sont montrées assez vulnérables aux transformations spatiales et aux contraintes géographiques. A l'inverse, les *senias* traditionnelles ont montré une meilleure adaptation au contexte périurbain, malgré les gênes qu'elles affrontent.

Tableau 64 : Les gênes occasionnées par la proximité urbaine

	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Oui, il y a des gênes	5	15	20
Non, il n'y a pas des gênes	12	3	15
Total	15	20	35

Pour le tiers des fellahs Hammam-Soussiens, les gênes sont bien là et elles sont considérables. « *Il suffit d'observer les conséquences de l'urbanisme balnéaire et de la villégiature pour estimer les pertes des terres agricoles* »⁶¹⁸, disait un fellah. La plupart des *chatts* ont été gommés ou presque des paysages de front de mer. Rares sont les exploitations qui survivent dans un paysage de friches en attente de construction. L'agriculture se développait, jusqu'au 1980, dans et aux alentours de la station d'El Kantaoui. Mais progressivement et en moins de deux décennies, cette agriculture qui constituait l'essentiel des paysages ouverts de front de

⁶¹⁸ Extraits des entretiens avec un fellah Hammam-Soussien.

mer, s'éteignait *wilja* après *wilja*, de *chatt* en *chatt*. « *Voilà ce qui reste de cette agriculture* », expliquait un autre exploitant, en montrant du doigt les quelques *chatts* encore cultivés dans les interstices des friches de Menchia à Hammam Sousse. « *Pour accéder à notre exploitation sans piétiner celles de nos voisins, disaient trois exploitants (des cousins), nous sommes obligé de traverser l'hôtel. L'accès a été obtenu suite à un arrangement entre nos parents et le promoteur. Cela a nécessité la vente de quelques parcelles au promoteur touristique qu'il avait utilisé pour réaliser une extension de son Hôtel* »⁶¹⁹.

Selon un des fellahs, les cultures ne sont plus aérées comme avant et, l'enclavement des *wiljas* par des constructions gigantesques a engendré la fanaison rapide des cultures, surtout les jeunes plantes à système racinaire encore peu développé, ajoute-t-il. « *Avant la construction des hôtels, l'air frais circulait librement dans toutes les wiljas et contribue au rafraîchissement des plantes. Actuellement, on est contraint d'apporter quotidiennement un arrosage d'appoint durant les premiers jours de développement des jeunes pousses, faute de quoi, les plantes exposées aux chaleurs fortes, s'étouffent et finissent par se faner* »⁶²⁰. Cela s'explique par le fait que l'air situé au-dessus de la bande côtière se réchauffe plus rapidement que celui situé sur la mer. Devenu plus léger, il s'élève en altitude et est remplacé par l'air de la mer (brise de mer), plus frais et plus dense qui participe au rafraîchissement des plantes pendant les fortes chaleurs de l'été. Les dommages de l'ensoleillement peuvent compromettre la production ; ce qui conduit les fellahs à installer des micros ombrages à base de déchets agricoles pour protéger la production contre l'ensablement et l'ensoleillement (Figure 87).

Parmi les gênes occasionnées par les nouveaux aménagements touristiques, les fellahs évoquent aussi la perturbation de l'écoulement habituel des eaux de ruissellement qui profitaient aux oliviers.

Deux fellahs des *chatts* de Menchia ont déclarés extrêmement gênés par certains promoteurs hôteliers ou des spéculateurs fonciers et des négociateurs qui ne cessent de les solliciter pour vendre leurs *chatts* en leur proposant des offres intéressantes qu'ils ont refusé jusque-là. Ces stratégies concernent des promoteurs touristiques, notamment ceux qui lancent des projets en dehors de la zone touristique accomplie selon un plan d'aménagement comme la station d'El Kantaoui. Mais la rareté des terrains disponibles pour construire ou étendre les établissements touristiques semble être à l'origine d'une concurrence entre les promoteurs eux-mêmes qui procèdent souvent à des stratégies individuelles par des contacts directs avec les fellahs pour les convaincre de vendre leurs terres. Selon un fellah Hammam-Soussien, l'exemple de Ahmed M'sellem, un maraîcher et éleveur de chevaux qui a résisté à l'expropriation de ses terres localisées entre la route touristique et la mer dans la station touristique d'El Kantaoui, est au centre de ces stratégies. « *En fait, le fellah M'sellem qui a su résisté à l'expropriation engagée par l'AFT*⁶²¹ *depuis les années 1970, a été convaincu, plus tard, par un promoteur hôtelier de lui vendre la totalité de son exploitation. En contre partie, le fellah bénéficie d'un salaire mensuel fixe de 150 DT que lui fournit le promoteur avec la poursuite des cultures dans ces mêmes terres autant qu'il est vivant. Un contrat a été signé sur la base de cet accord entre les deux intéressés* »⁶²². Vers la moitié des années 1990 et suite au décès du dit fellah, le promoteur a récupéré ces terres en front de mer et les fils du défunt ont du transférer leur exploitation sur un autre terrain qu'ils ont acquis récemment dans l'arrière-pays au Sud-ouest de l'actuel Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem.

⁶¹⁹ Extraits des entretiens avec trois exploitants pluriactifs d'une même famille, pratiquant dans les *chatts* de Menchia à Hammam Sousse.

⁶²⁰ Extraits des entretiens avec le fellah J. G, juin 2004.

⁶²¹ Agence Foncière du Tourisme.

⁶²² Propos recueilli auprès du fellah S. Ben S., le 29-05-2004.



Figure 90 : Production de courge, melon et pastèque dans la *wilja* de J. G, située au nord de la station balnéaire d'El Kantaoui, juillet (2004).

Les fellahs Hammam-Soussiens semblent être moins concernés par les gênes que les fellahs Akoudois. La nature des gênes diffère donc d'un exploitant à un autre et chacun développe sa propre stratégie en vue de contourner les nuisances, quelque soit leur nature. On découvre en effet l'existence des gênes diversifiées et dont l'ampleur détermine les réactions des fellahs ainsi que les stratégies mises à l'œuvre pour contourner le problème.

C-2-1 - Nature des gênes révélées par les fellahs

Selon nos enquêtes, les fellahs des deux communes ont dévoilé l'existence de plusieurs gênes.

Concernant ceux qui ne se sont pas prononcés ou bien qui n'ont pas signalé des gênes, les explications sont multiples. Il s'agit en fait :

- d'exploitations éloignées de l'emprise et de la pression urbaine ;
- d'exploitations localisées dans les périmètres irrigués, classés zone d'interdiction de construire ;
- d'exploitations à proximité de zones sous influence urbaine forte, où les gênes sont souvent tolérées pour des objectifs spéculatifs.

Si certains fellahs tolèrent les nuisances urbaines, parfois c'est eux-mêmes qui les provoquent en cédant des terrains cultivés, situés en bord de route, pour la construction de petits ateliers mécaniques ou bien en louant des terrains à des petites entreprises (marbreries, quincailleries, etc.). Cette stratégie s'inscrit dans un désir de mutation du statut des terres pour bénéficier de la plus-value foncière. Même si cette stratégie concerne la plupart des fellahs périurbains, les pluriactifs qui pratiquent souvent une agriculture d'autoconsommation voire de plaisance sont les plus concernés.

Tableau 65 : Nature des gênes signalées par les fellahs de Hammam Sousse

Hammam Sousse	Effectif	
Harcèlement incessant pour la vente des terrains	3	20 %
Etouffement des cultures des chatts par les constructions	1	6,75 %
Difficulté d'accès à certaines exploitations en front de mer	3	20 %
NSP	8	53,25 %
Total	15	100 %

La proximité urbaine constitue une source de gênes (directe ou indirecte) pour 75 % des fellahs interrogés d'Akouda. Cela est lié parfois à des activités touristiques. Six fellahs déclarent que leurs cultures sont extrêmement souillées de poussières engendrées par le passage régulier des « quads ». Circulant par groupe et à des vitesses relativement grandes sur des pistes poussiéreuses, les randonneurs laissent derrière eux des nuages de poussières qui se déposent ensuite sur les cultures limitrophes (tomates, piment, aubergine, pomme de terre, courgette, etc.). *« Suite à une plainte déposée auprès des autorités locales d'Akouda en vue de chercher une solution, on m'avait répondu : « tant que le tourisme fonctionne bien, les gênes occasionnées sur l'agriculture sont tolérables », disait un fellah. Ma maison n'a pas été épargnée elle aussi des poussières. Les pouvoirs locaux m'avaient répondu : « en tout cas, personne ne t'a obligé de construire ta maison en bordure de la piste ». Pourtant ma maison était là bien avant que les quads font leur apparition dans les activités touristiques et choisissent cette piste agricole comme faisant partie de leur parcours*⁶²³. Selon le même fellah, les nuisances urbaines conjuguées à la plus-value foncière ont conduit de petits fellahs dont les moyens de production sont limités à abandonner progressivement les cultures. Ils ont fini par vendre leurs terres à des fellahs plus fortunés ou bien à des spéculateurs fonciers : *« les pauvres fellahs vendent leur terre et les riches achètent et stockent ; c'est aussi un moyen de fuir les impôts »*⁶²⁴.

Pour 5 autres fellahs, la disparition de certaines cultures comme les fraises et les melons est liée tant à la déprédation qu'à la concurrence des produits venants d'autres régions du pays. La valorisation de la région de Chott Mariem pour sa convenance à l'activité balnéaire a incité plusieurs citadins à y élire domicile, ce qui a favorisé le développement du marché de la construction et la polarisation d'une main-d'œuvre importante, venue de l'arrière pays. Cette concentration humaine a généré l'émergence de la déprédation des produits agricoles. Selon les fellahs de Chott Mariem, cela est liée aussi au fait que le voisin n'est plus un frère ou un cousin qui prête attention à l'exploitation voisine comme si c'était la sienne et comme cela était le cas auparavant. Cet état de fait est de nature à engendrer la régression de l'agriculture ou du moins à provoquer la disparition de certaines cultures sensibles au vol, comme en témoignent les fellahs. Cette situation les a conduit à abandonner les cultures considérées à

⁶²³ Extrait des entretiens avec un fellah Akoudois.

⁶²⁴ Extrait des entretiens avec un fellah Akoudois.

risque pour ne pratiquer que celles les plus rentables et les moins exposées à la déprédation comme la pomme de terre, la tomate et dans une importance moindre, le piment.

Tableau 66 : Nature des gênes signalées par les fellahs d'Akouda

Akouda	Effectif	
Déprédation de la production (fraises, melons, autres fruits et animaux)	5	25 %
Piétinement et dégradation de certaines cultures limitrophes aux pistes agricoles	4	20 %
Pollution des cultures provoquée par le passage des « quads »	6	30 %
NSP	5	25 %
Total	20	100 %

Le fellah Ladhari A., un pluriactif nostalgique qui s'est consacré entièrement à son exploitation depuis qu'il est parti à la retraite il y a 5 ans, ne cache pas son inquiétude des transformations spatiales actuelles sur l'avenir de l'agriculture à Chott Mariem. Selon lui, son angoisse n'est pas liée à la présence d'activités touristiques, malgré l'absence de rapports avec l'activité agricole, mais il attribue toutes les transformations actuelles aux conséquences directes et indirectes de l'urbanisme surtout balnéaire et de villégiature. « *Le recul incessant des agricultures de chott Mariem, même celles des PPI, et la dégradation de ce qui reste comme terres agricoles suite au vieillissement des fellahs, l'urbanisation de certaines parcelles, le développement de la friche, etc.) sont autant de signes qui illustrent les conséquences du développement urbain sur une des meilleures terres agricoles de la région de Sousse* »⁶²⁵.

En réponses à la question « *Y a-t-il des parcelles auxquelles vous avez du mal à accéder (avec un engin agricole par exemple) du fait de l'extension de l'urbanisation ?* », la plupart des fellahs dans les deux communes étaient d'accord sur l'inexistence de parcelles devenues difficiles d'accès du fait de l'extension de l'urbanisation. Bien au contraire et comme on l'avait montré précédemment, les nouveaux aménagement routiers conjugués au réseau des pistes agricoles réalisé dans les périmètres irrigués ont facilité le fonctionnement des exploitations et le bon déroulement des activités agricoles. En revanche, les fellahs Hammam-Soussiens en particulier semblent profiter davantage et diversément de ces aménagements.

C-3- Stratégie d'adaptation des exploitations aux activités touristiques et de villégiatures

Choisi au début des années 1970 pour accueillir des activités touristiques, le littoral de Sousse nord est devenu, dix ans plus tard, un lieu de prédilection des villégiateurs. Les nouveaux rapports à l'espace s'effectuent paradoxalement dans un territoire à vocation agricole où l'évolution de l'activité s'est sensiblement influencée par les nouveaux usages de l'espace. Les pratiques balnéaires et de villégiature ont engendré une fréquentation importante du littoral notamment durant la période estivale. Mais cette fréquentation intense du littoral cause-t-elle des gênes au bon fonctionnement des exploitations agricoles voisines ? C'est ce que nous souhaitons démontrer en interrogeant les fellahs de la zone d'étude.

⁶²⁵ Extrait des entretiens avec Ladhari A., un fellah de Chott Mariem, 2003.

En réponse à la question « *les flux des touristes et des villégiateurs, causent-ils pour vous une gêne ? Si oui, de quelles natures ?* », près de la moitié des fellahs interrogés étaient d'accord sur l'absence de gênes ou presque, surtout de la part des touristes étrangers. Cela est souvent lié à la localisation de bon nombre d'exploitations dans des endroits plus ou moins éloignés des lieux trop fréquentés par les estivants. En revanche, les estivants et surtout la main-d'œuvre venue à la recherche du travail notamment dans le secteur du bâtiment causent, selon les fellahs, des gênes diversifiées. La seule gêne exprimée par certains fellahs contre les touristes concerne les promenades organisées en motos (quads). En revanche, 11 fellahs (4 Hammam-Soussiens et 7 Akoudois) ont attribué une diversité de gênes aux villégiateurs, notamment durant la période estivale.

L'émergence de résidences secondaires dispersées dans les oliveraies de l'arrière-pays semble, pour l'instant, ne pas trop inquiéter les fellahs sur l'avenir des oliveraies ; surtout que l'urbanisation concerne uniquement les impluviums. Mais considérant la plus-value foncière qui accompagne la valorisation de ces terres pour l'habitat, la rente foncière pourra inciter les fellahs à réagir de la même manière que pour les jardins maraîchers du front de mer où s'accomplit une villégiature de masse.

Les flux des touristes et des villégiateurs, causent-ils pour vous une gêne ? Si oui, de quelles natures ?

Les exploitations périurbaines d'Akouda et Hammam Sousse tentent de s'adapter à un contexte urbain important et prometteur grâce à l'existence d'un bassin de consommateurs de plus de 500 000 habitants. Mais cela n'empêche pas l'émergence des difficultés liées aux concurrences et aux gênes occasionnées par la proximité urbaine. Tout semble lié à l'incertitude sur l'avenir du foncier (crainte de changement du statut des terres au profit de l'urbanisation) et d'autres contraintes comme la déprédation, le piétinement, etc. Le vol des produits agricoles comme les melons et les fraises, des cultures très répandues surtout pendant les années 1980, se faisait régulièrement, selon un fellah qui a renoncé à ces cultures depuis plus de 10 ans. « *Et très souvent, les dommages occasionnés aux cultures sont plus importants que la production dérobée* »⁶²⁶. Selon un autre fellah de Hammam Sousse qui se partage avec ses frères l'unique exploitation⁶²⁷ *chatt*, encore cultivée au nord de la station d'El Kantaoui., « *le vol et le piétinement sont très fréquents depuis 1990, date d'ouverture de Ginène El Kantaoui, un hôtel attenant à notre exploitation et, nous étions contraint d'installer une clôture pour protéger nos cultures* »⁶²⁸, poursuit-il.

Tableau 67 : Les flux des touristes et des villégiateurs causent une gêne

	Nombre de fellahs		
	Hammam Sousse	Akouda	Les deux communes
Oui	4	7	11
Non	8	9	17
NSP	3	4	7
Total	15	20	35

⁶²⁶ Extrait des entretiens avec un fellah de Chott Mariem, 2003.

⁶²⁷ La dite exploitation est propriété de la famille Guidr de Hammam Sousse. Elle occupe l'espace interstitiel entre l'hôtel Salima et l'hôtel Ginène El Kantaoui, et est délimitée à l'Ouest par la route touristique et à l'Est par la mer Méditerranée.

⁶²⁸ Extraits des entretiens avec le fellah J. Guidr.

« Mon exploitation est assez éloignée des lieux fréquentés par les villégiateurs et des gênes qu'ils pourraient occasionner aux cultures, disait un fellah de Chott Mariem. Dans mon exploitation, les gênes proviennent plutôt des caravaniers (vol des produits et des animaux). Auparavant, on conserve la pomme de terre sous les oliviers sans crainte, disait un autre fellah de la même zone, mais actuellement la multiplication des constructions a engendré une mauvaise circulation de l'air au profit des cultures. De plus, les menaces de vol en augmentation, nous ont contraint de conserver nos produits dans des frigos et à des prix relativement coûteux »⁶²⁹.

Tableau 68 : Natures des gênes principales occasionnées par les flux de villégiateurs

	Nombre de fellahs		
	Hamam Sousse	Akouda	Les deux communes
Déprédation	2	4	6
Piétinement	1	2	3
Nuisances diverses	1	1	2
Total	4	7	11

C-4- Rapport des fellahs aux visiteurs

La fréquentation des exploitations agricoles par des visiteurs n'est pas assez développée dans les communes étudiées. Elle se réduit le plus souvent à quelques visites d'élèves stagiaires ou de techniciens en cours de formation. Mais depuis quelques temps, on aperçoit l'émergence d'initiatives individuelles liées aux activités touristiques. Il s'agit de l'organisation d'excursions en quads et de randonnées équestres à dos d'ânes, de chevaux et de chameaux, à travers les *swani* et oliveraies périurbaines. Ces excursions ont redonné de l'importance à certains animaux de trait comme le chameau⁶³⁰ qui n'a pu être conservé dans la région de Sousse que grâce à cette activité. Toutefois, ces « visiteurs-randonneurs » ont plus de contact avec les paysages agricoles surtout ceux des oliveraies, qu'avec les fellahs et leur activité. Cela s'explique par le fait que les caravanes sont organisées selon un parcours durant lequel aucune visite d'exploitation n'est envisagée. Seule une escale à mi-chemin est programmée dans un café qui ouvre essentiellement pour ces excursionnistes. Ce relais comprend un petit jardin dont certains éléments de composition raconte une partie du mode de la vie rurale et des pratiques agricole : *tabouna* (four de cuisson du pain traditionnel), puits traditionnel, etc. En revanche, nous avons enregistré lors de nos visites que les exploitations traditionnelles *chatt* encore cultivées à proximité des hôtels suscitent souvent la curiosité des touristes qui n'hésitent pas de quitter l'hôtel pour aller observer de près les cultures dans les *wiljas*.

⁶²⁹ Extraits des entretiens avec des fellahs de Chott Mariem.

⁶³⁰ Jusqu'à la première moitié du XX^e siècle le chameau était le principal animal de trait dans la région du Sahel (J. Despois, 1955). L'essentiel des travaux durs, des aménagements hydrauliques traditionnels *meskats* (nivellement des *mankâas*, confection des *tabias*, labours réguliers des olivettes, etc.), avaient été réalisés grâce aux chameaux et aux mulet. Plus tard (vers les années 1970) la mécanisation de l'agriculture coïncidait avec un début d'abandon de l'entretien des *meskats*, selon un ingénieur de la CTV d'Akouda. Depuis, le chameau a commencé de perdre son rôle d'animal de trait, ce qui a généré un désintérêt progressif de son élevage. Mais depuis les années 1990, on découvre un regain d'intérêt à l'élevage du chameau, non plus par les fellahs (maraîchers ou oléiculteurs), mais par des éleveurs professionnels qui ont pu développer une source de revenus liées aux activités du tourisme : les randonnées chamelières.

C-4-1- Des exploitations diversement fréquentées par les visiteurs

Est-ce que vous recevez des visiteurs dans votre exploitation ? Si oui, sont-ils des touristes de la région, d'ailleurs en Tunisie, des étrangers, des étudiants, etc. ?

Tableau 69 : Réception de visiteurs dans l'exploitation

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
Oui	5	10	15
Non	7	6	13
NSP	3	4	7
Total	15	20	35

Les visiteurs sont le plus souvent autorisés à fréquenter l'exploitation chez la plupart des fellahs. Parallèlement, on a remarqué que la moitié des exploitations d'Akouda sont visitées contre seulement le tiers des exploitations de Hammam Sousse. Stages de formation professionnelle, recherches, curiosité et découverte sont les principaux objectifs des visiteurs, selon les fellahs. « *Les touristes sont nombreux à observer curieusement nos cultures se développer dans du sable. Ils s'interrogent sur les techniques mises à l'œuvre comme la "nokra" (trou de plantation)* », disait un fellah des chatts. « *Beaucoup de touristes n'ont pas hésité à nous interroger sur le type d'arbre à planter dans des trous si rapprochées les unes des autres ! Leur stupéfaction était énorme quand-on leur a expliqué que ce sont des trous destinés à la culture du melon, des courges et des pastèques. Ils sont revenus à plusieurs reprises pour observer l'évolution des travaux (installation des minis brise-vent, terreautage, comblement des trous et semis des graines)*. « *Oh ! C'est fabuleux* », s'exclamait un touriste français présent parmi le groupe⁶³¹. « *J'ai accueilli à plusieurs reprises dans mon exploitations, des touristes venus librement (sans guide) en petits groupes de trois ou quatre personnes, disait un fellah de Chott Mariem. On leur a fait dégusté souvent des légumes frais et des fruits (melon, concombre, figues, etc.) mais aussi du pain « tabouna » avec de l'huile d'olive. C'était pour eux des moments de bonheur qu'ils n'ont peut-être pas trouvés à l'hôtel et qu'ils sont venus les chercher chez nous ici dans l'exploitation* »⁶³². Toutefois, aucun des fellahs rencontrés n'a évoqué l'intérêt d'introduire une activité touristique dans son exploitation.

Sont-ils autorisés à se promener dans votre exploitation et à découvrir votre activité ? Si oui, dans quel cadre ? (Visite ou promenade libre, réaliser des études)? Si non, pourquoi ?

Tableau 70 : Autorisation à la découverte de l'exploitation

	Nombre de fellahs		
	Hamмам Sousse	Akouda	Les deux communes
Oui, quelque soit l'objectif de la visite	10	11	21
Non, pour cause de piétinement et vandalisme	5	5	10
NSP	-	4	4
Total	15	20	35

⁶³¹ Extraits des entretiens avec le fellah Jallel Guidr, juillet 2004.

⁶³² ⁶³² Extraits des entretiens avec le fellah Ben Cheikh M, 2003.

Vingt et un sur les 35 fellahs interrogés (10 Hammam-Soussiens et 11 Akoudois) ont déclaré autoriser une promenade libre aux visiteurs désireux de découvrir leur exploitation. Toutefois, on a constaté d'après les déclarations des fellahs que les exploitations d'Akouda, notamment celles des PPI où se concentrent les cultures intensives, sont plus fréquentées. Contrairement aux cultures traditionnelles, les cultures intensives intéressent davantage tant des étudiants et techniciens stagiaires, agronomes et chercheurs que les services de vulgarisation. Les objectifs de ces visites sont divers (essais variétaux, études des maladies, conseils techniques en vue d'améliorer la production et de garantir des produits de qualité etc.).

Pour certains fellahs, l'acceptation des visites émane parfois d'un désir de faire connaître aux autres leur métier, échanger des idées et pourquoi pas bénéficier de quelques conseils fructueux. « *J'ai toujours profité de certaines idées novatrices que détiennent les ingénieurs et même les stagiaires qui arrivent dans mon exploitation* », disait B.C.M., un fellah de 72 ans. À l'exception de 4 fellahs qui n'ont pas voulu répondre à cette question, 10 autres ont plutôt exprimé leur refus d'accueillir des visiteurs dans leurs exploitations. Ils légitiment leur refus par les gênes qui pourraient être occasionnées (piétinement, vandalisme, déprédation, etc.) que nous avons expliqués antérieurement.

Conclusion

Les monoactifs des fellahs contribuent au maintien de l'agriculture périurbaine en se concentrant sur les cultures rentables et facilement commercialisables. Ils développent par exemple les cultures de plein champ aux dépens des cultures protégées (très exigeantes en intrant et soins). Mais ils restent toujours vigilants face aux gênes occasionnées par la proximité urbaine, ce qui les oblige de faire des choix dans les cultures à pratiquer. Dans le même temps, tandis que le fellah monactif se consacre exclusivement à l'activité agricole, les autres membres de la famille peuvent ainsi réduire leur participation sur l'exploitation agricole en faveur d'une activité extérieure.

La pluriactivité peut découler d'une nécessité car elle permet d'assurer un complément de revenu familial minimum stable ou de garantir la pérennité de l'exploitation agricole en aidant à son financement (réinvestissement du revenu de l'activité urbaine dans l'agriculture). Dans ce cas, la pluriactivité est à l'origine de la permanence de l'agriculture autour des villes étudiées.

Par ailleurs, il est souvent difficile pour un fellah de concilier à la fois l'activité agricole et une autre non agricole, surtout pour les exploitations se consacrant au maraîchage intensif et à l'élevage intensif hors-sol qui nécessite, en plus de l'entretien ordinaire du bétail, deux traites quotidiennes. Mais la faiblesse du revenu agricole oblige souvent le fellah à exercer une activité secondaire non agricole rémunérée, pour assurer un complément de revenu.

La pluriactivité est plus développée dans les exploitations traditionnelles surtout parmi les oléiculteurs et les oléiculteurs-maraîchers. Elle concerne aussi des exploitations modernes de grande culture (pomme de terre et tomate de plein champ). Ces exploitations ont souvent recours à la main-d'œuvre salariée alors que celle d'origine familiale régresse. Cette régression est liée aux conditions de travail dans ces exploitations (moindre demande de travail, moins de contraintes journalières) et à la proximité de la ville qui facilitent l'emploi au fellah ou aux membres de la famille à l'extérieur de l'exploitation.

A la lumière de l'étude des pluriactifs, on s'aperçoit que ces fellahs se désintéressent plus ou moins de leur métier originel; vu que beaucoup parmi eux se consacrent plus à l'activité non agricole et ne pratiquent souvent qu'une agriculture marginale non marchande. Mais on se rend compte aussi que les exploitations des pluriactifs s'adaptent parfaitement au contexte périurbain, tout comme les fellahs qui habitent en ville sans pour autant couper les liens avec la campagne. On découvre aussi que les oléiculteurs s'opposent à la transformation de leurs olivettes. Cette attitude est de nature de prolonger le plus longtemps possibles la présence de ces plantations et ce paysage rural périurbain comme enveloppe vertes au profit des deux villes, tout comme ce qu'on peut admirer comme *chatts*, *wiljas* et *swani* périurbaines encore cultivés dans les marges des deux villes.

CONCLUSION GENERALE

Dans les pays développés le développement des transports, conjugué aux politiques de décentralisation des activités urbaines et aux nouveaux modes d'habiter qui ont accentué la mobilité résidentielle, s'est traduit par un étalement urbain sur des distances parfois très importantes à partir des villes-centres. Le développement des infrastructures routières ainsi que l'amélioration des transports et des moyens de communication à distance (télécopie, Internet, téléphonie mobile, etc.) n'ont fait qu'amplifier le processus de périurbanisation.

Dans les pays en voie de développement, la périurbanisation est moins importante spatialement malgré le déplacement incessant des frontières des villes. Dans ces pays, la périurbanisation se développe le plus souvent aux dépens d'espaces agricoles de proximité, rarement intégrés aux nouvelles extensions urbaines comme cela se passe, depuis quelques temps, dans certains pays industrialisés. Pourtant, dans les pays en voie de développement, l'agriculture urbaine est encore assez présente malgré la pression sur le foncier. Elle continue de nourrir tant les familles à revenus modestes que les populations urbaines de plusieurs pays comme en Afrique subsaharienne par exemple.

La périurbanisation a engendré des lieux divers et assez spécialisés (résidence, travail, achats, loisirs, etc.) qui concurrencent spatialement les agricultures (notamment les ceintures maraîchères) proche de la ville-marché. Cette concurrence pour l'utilisation du sol est à l'origine d'un recul graduel de l'agriculture.

Dans les pays industrialisés comme en France, les politiques urbaines s'orientent vers la protection des espaces agricoles périurbains en les insérant comme infrastructures spatiales de nature dans les plans d'aménagement urbains. On note aussi l'émergence dans ces pays de l'agriculture de plaisance et/ou de loisirs comme une autre forme d'agriculture périurbaine. En revanche, la permanence de l'agriculture périurbaine dans les pays en voie de développement est liée surtout à ses rôles socioéconomiques traditionnels : offre d'emplois, autosuffisance alimentaire et garantie de revenus grâce à la proximité des marchés urbains. Pourtant, les terres agricoles en zones périurbaines se confrontent à la concurrence inlassable des usages urbains tant réglementaires qu'informels. C'est le cas de la Tunisie, où cette forme d'agriculture continue à se développer aux alentours des villes. Elle fournit encore de la nourriture à la ville et persiste comme un important outil de gestion des espaces périurbains, malgré le peu d'intérêt que lui accordent les politiques urbaines. Car, cette agriculture est ignorée par les planificateurs qui la considèrent comme une occupation provisoire d'un sol convertible en réserve foncière.

Pour étudier cette agriculture, expliquer son évolution et ses fonctions dans les conditions actuelles de développement des espaces ruraux périurbains, notre choix s'est fixé sur les communes de Hammam Sousse et Akouda (littoral nord de Sousse), un territoire rural qui enregistre, depuis les années 1980, des transformations importantes, bouleversant ainsi l'avenir d'un foncier en majorité privé. Les pertes enregistrées en terres cultivables dans les deux communes n'empêchent que l'agriculture périurbaine continue de résister à une urbanisation de plus en plus forte. Cette persistance est liée tant aux politiques agricoles qu'aux stratégies d'adaptation des exploitations au contexte urbain et aux rôles que joue encore l'activité dans le développement socioéconomique de chaque commune. Dans la commune de Akouda, l'agriculture continue d'occuper les espaces périurbains tout en participant activement à l'économie urbaine ; alors qu'elle l'est de moins en moins à

Hamam Sousse, une commune qui tend à devenir entièrement urbaine. Cette agriculture produit en même temps des paysages singuliers porteurs de l'identité du territoire et de la région. Elle assure aussi des aménités (paysage, patrimoine, récréation, attractivité, qualité de vie) qui traduisent l'importance des dimensions rurales, économique et socioculturelle d'un territoire façonné par les pratiques des fellahs sahéliens.

L'étude de l'agriculture périurbaine des deux communes montre la présence de deux types d'agriculture périurbaine : une agriculture qui disparaît et une agriculture qui résiste ou persiste. Dans un cas comme dans l'autre, tout semble lié aux orientations politiques et socioéconomiques mises à l'œuvre et aux stratégies de production adoptées par les fellahs, dont l'étude indique les évolutions actuelles et futures des exploitations et des agricultures.

A- L'agriculture littorale disparaît : les causes du recul de cette agriculture

- ***Une pression urbaine excessive*** : les nouvelles extensions urbaines aux alentours de Hamam Sousse et Akouda se sont traduites par la consommation d'importants espaces agricoles. Cela s'est accompagné aussi par la densification du réseau routier et favorisé tant l'implantation de petits métiers de part et d'autres des pénétrantes routières que l'émergence d'un marché immobilier libre et facilement accessible. Les mairies ont contribué elles aussi au grignotage des terres agricoles sans pour autant pouvoir protéger certaines cultures.

Le recul des terres agricoles est parfois lié à une gestion non concertée de plusieurs acteurs, notamment des organismes publics qui se partagent la gestion des territoires périurbains. Il s'agit parfois de rapports de force entre les services de l'agriculture qui veillent au développement de l'agriculture en encourageant les fellahs par des appuis divers et instaurant des lois visant la protection des terres agricoles, d'une part, et les communes qui ne cessent de développer des projets économiques en milieu rural, sans trop se soucier de la disparition progressive de l'agriculture *in situ*, d'autre part. Le changement du statut des terres agricoles, même celles parmi les plus protégées comme les olivettes, est très courant. Cela se traduit par l'annexion de plusieurs hectares de terres cultivées au plan d'aménagement urbain (PAU) ; sans s'inquiéter trop sur les conséquences de l'éviction de l'agriculture de ces lieux. La loi de protection des terres agricoles perd alors son sens et devient de fait presque caduque.

La plus-value foncière constitue un autre facteur qui contribue à la déprise agricole, puisque les fellahs abandonnent parfois volontairement les cultures et restent dans l'attente d'accumuler la rente foncière.

- ***Un désintérêt croissant de l'agriculture littorale traditionnelle notamment celle de front de mer*** : l'agriculture traditionnelle constitue la base de l'économie rurale des communes étudiées. Outre son rôle économique traditionnel, elle accomplit aussi un rôle social important et produit des paysages ruraux singuliers. Mais les pouvoirs publics allouent plus d'intérêt à l'agriculture marchande qui représente moins de 2 % des surfaces cultivées. D'autres formes d'agricultures traditionnelles comme l'élevage urbain, sont regardées aussi par les citoyens riverains et les services municipaux comme des activités gênantes, voire dévalorisantes du monde urbain.

Les pouvoirs publics ont toujours exprimé leur désintérêt pour l'agriculture traditionnelle en front de mer notamment pour aménager les 300 hectares nécessaires à l'aménagement de la station balnéaire d'El Kantaoui. Mais cette politique a eu des répercussions sur le reste des terres. En effet, les opérations d'expropriation liées à ce projet avaient augmenté la crainte de fellahs qui se sont mis à vendre clandestinement leur terre en terrain à bâtir, tout en

abandonnant progressivement les cultures. Cet accès libre au foncier agricole était à l'origine d'un important marché foncier non réglementaire enclenché par les fellahs Akoudois et Hammam-Soussiens de part et d'autre de la station balnéaire, alors que les pouvoirs publics adoptaient l'attitude du laisser faire.

- ***Un faible appui aux fellahs en général*** : les structures syndicales, les organismes professionnels et de vulgarisation mis à la disposition du développement de l'agriculture semblent ne pas satisfaire les attentes de la majorité des fellahs interrogés. Pourtant, des organismes professionnels comme l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche (URAP) à laquelle sont affiliée la majorité des fellahs accomplissent des rôles d'appui et d'encadrement non négligeables.

Le désengagement progressif de l'Etat d'assister les fellahs s'est accompagné par la réduction des aides. Ces appuis sont considérés par les fellahs comme insuffisants, très mal répartis et loin de satisfaire leurs attentes. L'implication de gens plus compétents dans l'activité concerne surtout les cultures marchandes, alors que les cultures traditionnelles témoignent de l'indifférence. Le sort de l'agriculture traditionnelle est laissé en fait à l'initiative de fellahs livrés à eux-mêmes face au lobby foncier et à la concurrence du marché. Parallèlement, la recherche semble tourner le dos à l'agriculture traditionnelle, à l'exception de l'olivier. En revanche, l'agriculture marchande est regardée comme l'aboutissement contemporain d'une activité de plus en plus distinguée par le renouvellement des moyens et systèmes de production. L'agriculture marchande est davantage considérée comme l'alternative pour produire mieux, tant en quantité qu'en qualité. Paradoxalement, en se focalisant sur la fonction économique de l'agriculture, on s'aperçoit qu'on néglige, volontairement ou non, les fonctions non économiques de cette activité. Cette attitude facilite la réaffectation du sol agricole pour de nouveaux usages et concourt au recul de l'agriculture périurbaine à Sousse nord.

- ***Enchérissement du sol agricole et difficulté d'accès aux crédits*** : les terres agricoles aux alentours des villes d'Akouda et Hammam Sousse s'urbanisent à un rythme qui bouleverse un foncier en majorité privé. La valeur du terrain agricole change rapidement, avant même qu'une demande officielle ne se formalise. La hausse des prix du foncier a constitué un obstacle à l'accession au sol agricole et contraint certaines exploitations de délocaliser vers l'arrière-pays. Toutefois, la délocalisation de l'exploitation prive le fellah de la proximité des marchés urbains et des consommateurs. Par ailleurs, la délocalisation de l'exploitation semble ne pas intéresser les petits fellahs. Ces derniers sont habitués à la pratique de cultures à cycles végétatifs courts, bien adaptées tant à la petitesse de leurs exploitations et à leurs possibilités financières qu'aux opportunités de commercialisation de la production (pratique de la vente directe sur place ou bien dans les marchés forains). Retenons aussi que le manque de titre de propriété, l'insuffisance du revenu, les baux oraux et les contrats de courte durée ne permettent pas aux locataires ni d'accéder aux crédits bancaires ni à la pratique des cultures pérennes. Le recul de l'agriculture périurbaine à Sousse nord n'est donc pas lié seulement à des carences en matière de législation, d'encadrement et de vulgarisation puisque la stratégie des fellahs et le scepticisme de beaucoup d'entre eux vis-à-vis des rôles des organisations professionnelles et des aides à la production contribuent aussi à ce processus.

En d'autres termes, le recul plus ou moins prononcé de l'agriculture périurbaine et les transformations spatiales actuelles sont la conséquence de plusieurs stratégies où se croisent les intérêts des uns et des autres (les acteurs publics et privés dont les fellahs).

- **Rôle du foncier dans l'évolution des espaces périurbains** : la question foncière est au centre des transformations qu'ont connu les espaces agricoles périurbain. L'apurement foncier adopté par l'État tunisien depuis les premières années de l'Indépendance avait pour objectif la mise à disposition des fellahs des terres cultivables en vue d'améliorer leurs conditions économiques et mieux valoriser certaines terres insuffisamment exploitées à cause de leur statut de propriété inaliénable (les terres habous). Toutefois, ces mesures innovantes n'ont pas été accompagnées par des outils réglementaires et moyens législatifs, humains et financiers adéquats pour assurer une bonne gestion des ressources en sol au profit de l'agriculture, surtout autour des villes. Les contradictions sont fréquentes entre les modalités concrètes des interventions en vue d'améliorer la production agricole et les objectifs de lutte contre la dégradation des sols et la protection des terres cultivables en général. A cela s'ajoute la multiplicité des centres de décision et l'absence de coordinations entre des acteurs (publics et privés) agissant sur le même territoire. L'existence de plusieurs textes juridiques sectoriels, difficiles à coordonner et à mettre en oeuvre, était à l'origine des projets et de programmes sectoriels non intégrés (plan bleu, 2003).

L'étude des dynamiques foncières a révélé aussi les conflits d'usage provoqués par l'accès libre au sol agricole au voisinage des villes. Pourtant, l'État a tenté d'anticiper ces conflits assez tôt (depuis la fin des années soixante), par la mise en place de différents outils d'aménagement urbain⁶³³, en vu de mieux gérer les territoires périurbains. La création de la loi de protection des terres agricoles de 1983 est venue renforcer les outils d'aménagement en vigueur au moment où l'étalement de l'urbanisation aux dépens des terres agricoles a pris de nouvelles dimensions. L'importance du processus urbain a conduit l'État à promulguer une nouvelle loi de protection des terres agricoles (loi de 1996)⁶³⁴. Cette loi reconnaît pour la première fois en Tunisie l'agriculture comme composante spatiale importante qui doit coexister avec les activités non agricoles dans le tout nouveau plan d'aménagement urbain. Elle a été suivie par la réalisation des cartes de protection des terres agricoles en classant ces dernières selon la vocation des sols, ce qui faciliterait la préservation des ressources en sol et des cultures. Mais faute de moyens financiers et humains permettant une application efficace des textes de lois en vigueur, cet important dispositif institutionnel et réglementaire n'est pas parvenu à endiguer le processus émergent de périurbanisation.

La place qu'occupe l'activité agricole dans l'économie du ménage, l'attachement à la terre et les logiques patrimoniales, d'une part, et, la plus value foncière, la pluriactivité, les problèmes d'ordre sociaux (conflits entre héritiers, vieillissement du fellah sans successeurs, etc.), la croissance des coûts de production, la concurrence du marché et les différents types de gênes, d'autres part, sont autant de facteurs qui influencent et réorientent les stratégies foncières des fellahs périurbains.

Les exploitants agricoles qui ne cessent de tirer profit de la proximité de la ville-marché et de la situation de rente qu'elle génère s'adaptent tant bien que mal par une diversité de stratégies adoptées depuis la production jusqu'à la commercialisation. Ces stratégies se manifestent par la diversification des systèmes de production : utilisation du système semi-intensif pour les cultures traditionnelles et extensif pour la culture de l'olivier avec une bonne adéquation entre les conditions de production, les besoins de la famille en nourriture et la garantie d'un revenu

⁶³³ Il s'agit du plan d'aménagement urbain (PAU), schémas directeur d'aménagement urbain (SDAU), schémas régionaux d'aménagement du territoire (SDAT), schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ainsi que des plans directeurs spécifiques (zones industrielle, touristique, etc.).

⁶³⁴ Loi n° 96-104 du 25 novembre 1996, modifiant la loi n° 83-87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles, Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) N° 96, 29 novembre 1996 P. 2393

satisfaisant. On trouve aussi le système de production intensif qui distingue les agricultures marchandes pratiquées dans les périmètres irrigués. Il s'agit là d'une valorisation maximale des facteurs de production par l'utilisation de la main d'œuvre familiale et salariée, l'amélioration de la gestion de l'eau d'irrigation et du capital foncier, le renforcement du capital agricole en réinvestissant une part du revenu extra-agricole, ce qui permet au fellah de renoncer aux crédits agricoles.

- **Incohérence des textes réglementaires** : la lecture des textes de protection de l'olivier (lois de 1983 et 1996 ainsi que les différents décrets d'interdiction de l'arrachage et de l'abattage des oliviers) montre que ces législations à caractère général se sont montrées inefficaces pour protéger convenablement ce patrimoine. L'examen en détail de cette législation montre qu'il n'a pas été tenu compte de la spécificité des systèmes de culture de l'olivier en fonction des régions. En effet, la loi s'est concentrée sur la protection de l'olivier en tant qu'arbre là où il se trouve à travers tout le pays, sans plus de précision. Mais lorsqu'on examine les systèmes de culture de l'olivier en Tunisie, on se rend compte qu'ils diffèrent d'une région à une autre, notamment entre le Sahel et le reste du pays. L'ambiguïté ressort de l'incohérence de ces lois avec les oliveraies du Sahel. En effet, quand cela concerne les oliviers conduits en *meskat* dans la bande littorale du Sahel où l'olivier n'occupe théoriquement que le tiers du *meskat*, on se rend compte que l'impluvium, une partie intégrante de l'olivette dont la surface est égale au 2/3 de l'oliveraie, n'a pas été considéré dans les différentes lois de protection de l'olivier. Cette faille juridique est au centre de l'urbanisation des impluviums dans les espaces périurbains de toutes les villes du Sahel. Toutes les oliveraies périurbaines se trouvent de fait menacées de disparition, à long terme ; sauf si un amendement de la loi voit le jour.

- **Bouleversement du foncier périurbain** : les transformations actuelles des espaces agricoles périurbains des deux communes bouleversent particulièrement les fellahs monoactifs, bien que tous les autres exploitants s'accordent sur les menaces qui pèsent sur l'avenir de l'environnement rural et naturel de la région. Ils considèrent que le bouleversement actuel du foncier périurbain n'est pas rassurant sur l'avenir de leur métier. Car, les transformations des espaces agricoles sont parfois saisissantes. C'est le cas de la commune de Hammam Sousse où le territoire agricole est voué presque totalement à l'urbanisation. Selon les principales options d'aménagement du PAU (2003), seule El H'mada El Kebira sera épargnée. Il s'agit de quelques olivettes dont une partie servira pour l'installation d'un parc régional et le reste constituera une réserve de terrains dont l'affectation sera déterminée ultérieurement en fonction des besoins et des contraintes.

Des fellahs de Chott Mariem parlent même d'une régression inquiétante des terres agricoles et du cadre vert. Cela concerne, tant les oliveraies périurbaines que les *swani* intensives dans les PPI, là où ils ont investi le plus. Plusieurs exploitations sont déjà envahies par des constructions groupées et/ou éparpillées ce qui s'est traduit par l'envol du prix du sol agricole, le gel des cultures dans certaines parcelles et la marginalisation du reste des cultures.

Outre les effets de l'étalement urbain, le bouleversement du foncier périurbain et la régression de l'agriculture sont liés aussi à d'autres facteurs dont les principaux sont les suivants :

- le *manque de main d'œuvre salariée* a été évoqué par plus des 2/3 des fellahs comme un des facteurs à l'origine du mauvais fonctionnement des exploitations, surtout celles de taille très petite, aménagées à l'échelle du travail manuel comme les *chatts* ;
- *L'émergence des conflits successoraux entre héritiers* : ces conflits se traduisent souvent par le gel des cultures saisonnières, l'abandon de l'entretien des cultures pérennes (les oliviers) et l'émergence de la friche ;

- *L'influence de la demande urbaine sur le prix des terres*: la proximité de la ville a influencé les stratégies des fellahs dont beaucoup ont préféré la réalisation la rente foncière tout en pratiquant des emplois non agricoles ;
- *L'indifférence des pluriactifs absentéistes* : il s'agit de fellahs de moins en moins passionnés par l'agriculture, selon les services de vulgarisation d'Akouada. Les exploitations sont confiées à des ouvriers peu soucieux de la production et de la productivité ; ce qui se traduit souvent par le gel des cultures saisonnières et l'attente des mutations du statut des terres ;
- *La fatigue du sol, la hausse des coûts de production, le piétinement et la déprédation*, sont aussi de contraintes révélées par près du tiers des fellahs ;
- *Le vieillissement des chefs d'exploitations et l'absence de repreneur, la baisse des rendements et les concurrences diverses* ont été révélés par 40 % des fellahs comme d'autres facteurs du recul de l'agriculture soussienne. Outre la concurrence pour l'utilisation du sol, la production affronte la concurrence du marché, à l'exception de certains produits de terroir, consacrés généralement à l'autoconsommation, mais dont les quantités supplémentaires peuvent être vendues assez chère.

• ***Faiblesse des rapports entre les fellahs et les structures socioprofessionnelles*** : les rapports entre les fellahs des deux communes et les pouvoirs publics s'établissaient dans une ambiance de méfiance. En effet, les fellahs gardent toujours des souvenirs frais sur les opérations d'expropriation qui ont ébranlé la petite paysannerie de Hammam Sousse et a ruiné les jardins maraîchers de front de mer dans la zone de Sidi El Kantaoui pendant les années 1970-1980. Cette politique a fragilisé un foncier pourtant privé et conduit les fellahs à anticiper toutes actions d'expropriation en abandonnant les cultures et livrant leurs terres à la vente illicite. Par ailleurs, les fellahs interrogés dans les deux communes coopèrent très peu avec les organismes officiels de l'agriculture et les structures professionnelles en général. Plus du tiers des fellahs ont manifesté leur désintérêt des journées d'informations, considérant ces rencontres d'inutiles car selon eux, il y a plus de paroles et de promesses que d'actions concrètes. Cette conduite vis-à-vis des structures socioprofessionnelles est de nature à freiner le bon fonctionnement des exploitations et favorise la régression de l'agriculture périurbaine.

La faiblesse des politiques publiques, les difficultés socioéconomiques des exploitants, la rareté du foncier, la détérioration des ressources naturelles, les gênes, etc., sont autant de causes qui contribuent au recul de l'agriculture périurbaine des deux communes. La sauvegarde de cette agriculture n'est donc possible que si les pouvoirs publics lui reconnaissent ses différents rôles et mettent en place les moyens institutionnels, financiers et humains nécessaires pour que celle-ci puisse se développer conjointement avec une urbanisation mieux structurée.

B- L'agriculture littorale qui résiste

Il existe en fait aussi une agriculture qui s'adapte aux conditions périurbaines et résiste aux transformations spatiales actuelles. Cette agriculture est fondée essentiellement sur les productions intensives modernes des PPI. Mais on trouve aussi d'autres agricultures qui résistent grâce à des critères patrimoniaux comme dans le cas des plantations d'oliviers. Ces agricultures jouissent d'un appui non négligeable de la part des pouvoirs publics. Á cela s'ajoute des agricultures traditionnelles surtout maraîchères qui résistent grâce à la volonté de fellahs pluriactifs. Ces cultures sont consacrées tant à l'autosuffisance alimentaire qu'à la plaisance.

Les appuis à l'agriculture périurbaine surtout marchande s'expliquent par l'organisation du secteur en mobilisant les associations interprofessionnelles au profit du métier de fellah. L'encadrement de la profession et la vulgarisation ont nécessité la formation des cadres dans des institutions spécialisées, créées à cette fin. Ajoutant à cela d'autres facteurs comme l'émergence de l'agriculture de plaisance, faite particulièrement par des pluriactifs qui gardent des rapports affectifs avec le métier malgré l'exercice d'une activité non agricole. La pluriactivité peut être considérée comme une des formes d'adaptation de l'agriculture périurbaine, bien qu'elle reste peu étudiée et encore mal connue des statistiques agricoles. On ajoute à cela l'émergence de nouveau « fellahs urbains » : il s'agit de cadres supérieurs (médecin, avocat), commerçants, industriels et hommes d'affaires qui commencent à acheter et valoriser des olivettes périurbaines très peu entretenues. Toutes ces actions conjuguées à d'autres que nous allons citer, contribuent tous à la pérennisation de l'agriculture périurbaine des deux communes surtout celle d'Akouda, malgré les gênes qu'elle rencontre.

- **Pratique de la polyculture** : l'agriculture des communes étudiées se distingue par l'existence des systèmes de production traditionnel (80 % des terres cultivables) et moderne (20 % des terres cultivables) bien adaptés, tant aux conditions naturelles qu'aux possibilités financières des fellahs et aux objectifs de la production (cultures marchandes ou non).

Chatt, wilja, senia et ghaba d'oliviers sont autant de désignations qui expliquent la diversité des exploitations agricoles et des systèmes de culture ainsi appliqués. Leur organisation spatiale évolue du centre vers la périphérie selon deux repères : la ville et la mer⁶³⁵. En effet, jardins maraîchers et *swani* se localisent immédiatement autour des villes. Ensuite, ce sont les oliveraies conduites en *meskat* qui occupent le reste de l'espace périurbain jusque dans l'arrière pays. A partir de la mer, on trouve respectivement *chatt* et *wilja* (des jardins maraîchers) suivis par les *swani* où l'on pratique la polyculture. Les oliveraies occupent le reste de l'espace.

Le maraîchage tel que pratiqué traditionnellement se développe sous deux formes à Sousse nord : une forme en couronnes (qu'on peut désigner par ceinture maraîchère) autour de Hammam Sousse et Akouda et une forme linéaire établie tout au long du littoral des deux communes. Paradoxalement, l'étalement urbain évolue en fonction de la répartition spatiale des cultures maraîchères et de la polyculture. L'olivier comme agriculture pérenne résiste mieux. Il semble qu'outre sa protection par les lois en vigueur, il résiste grâce à la place qu'il occupe dans les choix du fellah : l'olivier est considéré à la fois pour la production, son caractère patrimonial, et son rôle dans la sécurisation de la propriété foncière. Très souvent, il constitue, en l'absence d'obstacles naturels, un frein à l'avancement des fronts urbains.

- **Appui des politiques agricoles** : l'appui de l'agriculture de Hammam Sousse et Akouda a pris plusieurs formes. Cela remonte à la fin des années 1960 et au début des années 1970, période pendant laquelle le secteur a connu le développement des cultures intensives à caractère marchand (cultures sous abris serres et de plein champ), suite à l'aménagement de plusieurs hectares de périmètres irrigués. Les produits, essentiellement maraîchers, étaient destinés à l'approvisionnement des populations urbaines et aux futurs établissements touristiques.

- **Formation de cadres supérieurs** : le développement de l'agriculture s'est accompagné par le développement de l'enseignement supérieur agricole. Ce fut alors la création en 1971 de L'Institut des Cultures Irrigués de Chott Mariem, devenu l'Ecole Supérieure d'Horticulture

⁶³⁵ Nous considérons ici la mer, tout comme la ville, comme des points de départ ou bien des centres à partir desquelles se propage l'activité agricole.

et d'Élevage en 1975 puis Institut Supérieur Agronomique en 2006 en vue de former des spécialistes (Ingénieurs et techniciens supérieurs) capables d'assurer l'encadrement des fellahs, l'établissement de rapports professionnels entre les formateurs, les étudiants et les fellahs tout en permettant à ces agriculteurs de profiter des acquis de la recherche en sciences agronomiques.

• **Organisation du secteur par des associations interprofessionnelles et des organismes publics** : l'agriculture a bénéficié aussi d'un ensemble d'actions d'appui aux groupements de jeunes et de producteurs, aux organisations socioprofessionnelles (coopératives agricoles de service, associations d'intérêt collectif, etc.), aux ONG, aux services d'encadrement et d'aide à la recherche, la vulgarisation et la formation. Toutes ces actions dont l'objectif est l'amélioration de la production ainsi que la stabilisation des fellahs dans leur métier et leur terre, ont été menées conjointement par des organismes publics comme le CRDA, chargé du développement de l'agriculture et de la gestion du territoire agricole et les CTV. Ces dernières sont plus impliquées dans la vulgarisation, la diffusion des savoirs et l'encadrement des fellahs. Il y a eu aussi le développement de l'esprit participatif et associatif suite au regroupement des fellahs en alliances ou toute autre forme d'organisation communautaire, notamment dans l'utilisation et la gestion de l'eau d'irrigation. Ces actions ont été confortées par des subventions diversifiées. Ces contributions ont concerné surtout l'introduction de variétés nouvelles à haut rendement, la fourniture des équipements (serres), des intrants et produits de traitement phytosanitaires ainsi que les équipements nécessaires à la modernisation du système d'arrosage, etc.

• **Attachement des fellahs à leur métier** : la contribution des fellahs à la conservation de l'agriculture tient aussi à leur attachement au métier et à la place qu'occupe l'activité dans le revenu familial. Nous avons pu isoler trois objectifs essentiels qui sont à l'origine du maintien de l'activité selon les déclarations des agriculteurs :

- l'agriculture constitue la source principale de revenu du ménage ;
- l'agriculture est considérée comme une source de revenu secondaire mais toujours importante dans l'approvisionnement de la famille en produit frais ;
- L'agriculture continue d'accomplir sa fonction nourricière et patrimoniale tout en accédant au stade d'une agriculture de plaisance.

* L'agriculture, principale source de revenu du ménage

L'agriculture constitue en fait la source principale de revenu pour la majeure partie des fellahs interrogés. Il s'agit d'exploitations intensives dont les cultures, à haute valeur marchande, sont pratiquées dans des périmètres irrigués. Il s'agit des fellahs les plus attachés au métier malgré la pression urbaine qui s'exerce sur le foncier. Ils continuent d'intensifier les cultures en choisissant celles les plus rentables et les intrants tout en adoptent les systèmes d'irrigation modernes.

* L'agriculture, une source de revenu secondaire qui continue d'accomplir pleinement son rôle nourricier

Pluriactivité des agriculteurs : Il est souvent difficile pour un fellah de concilier à la fois l'activité agricole et non agricole, surtout pour les exploitations se consacrant au maraîchage et à l'élevage. Mais la faiblesse du revenu agricole oblige souvent l'exploitant ou bien un membre de la famille impliqué à son tour dans l'agriculture, à exercer une activité secondaire non agricole, pour assurer un complément d'argent nécessaire au rétablissement de l'équilibre

du revenu familial. C'est ce qu'on a pu isoler chez un autre groupe de fellahs pluriactifs pratiquant une agriculture adaptée à la pluriactivité.

La proximité de la ville est à l'origine de la pluriactivité qui est plus développée parmi les exploitations traditionnelles des oléiculteurs et maraîchers oléiculteurs. Elle intéresse moins les exploitations maraîchères intensives et modernes pratiquant des cultures protégées et de plein champ. La pluriactivité est parfois à l'origine de l'utilisation de la main-d'œuvre salariée au lieu de celle d'origine familiale. Chez les oléiculteurs (un peu maraîchers), le caractère non marchand des oliviers, révélé par beaucoup de fellahs notamment des Hammam-Soussiens, et l'absence de revenus provenant d'autres cultures conjugués à la disponibilité de temps libre sont à l'origine de la pluriactivité.

La stratégie des maraîchers oléiculteurs est un peu différente de celle des oléiculteurs. La pratique de la polyculture (cultures pérennes, cultures saisonnières et petit élevage) découle d'un choix de diversification de la production. Ces exploitations utilisent surtout la force de travail familial pour minimiser les coûts de production. La plupart des pluriactifs de la famille sont impliqués à temps partiel avec le père dans les activités de l'exploitation. Très souvent, une part du revenu extra-agricole est réinvestie dans l'exploitation pour l'achat d'intrants par exemple. Ce choix émane de chefs d'exploitation peu favorables aux crédits bancaires. Ces stratégies restent valables tant que le père est encore capable de gérer l'exploitation et les revenus de la famille. En revanche, son décès par exemple peut enclencher des conflits entre les héritiers. Cela se traduit souvent par la « décohobitation » et l'abandon des cultures ou bien la pratique d'une agriculture marginale. C'est dans de pareilles exploitations qu'on a pu observer le plus de terrains en friche.

On a pu isoler chez les maraîchers des monoactifs et des pluriactifs. Les monoactifs pratiquent une agriculture intensive à caractère marchand dans les périmètres irrigués. Il s'agit de la pratique de cultures de rente (pomme de terre, tomate et piment), sous abris serre ou de plein champ avec l'usage intensif d'intrants. La disponibilité de l'eau de barrage conjuguée aux conditions climatiques propices (effet adoucisseur de la mer sur les températures) à différents types de cultures (cultures de primeur, de saison et d'arrière-saison) leur permet d'optimiser tant l'occupation du sol que la productivité, au cours d'une même campagne. Cette opportunité d'intensification n'est pas envisageable chez les monoactifs des *swani* périurbaines hors périmètres irrigués (HP). Ces derniers continuent de pratiquer une agriculture traditionnelle fondée sur la production de légumes feuilles, légumes à tubercules, courges, tomates et piments sur des surfaces assez réduites. Les cultures saisonnières de la *senia* assurent au fellah un revenu modeste mais échelonné dans le temps. Un complément de revenu est souvent assuré par l'activité urbaine. Les pluriactifs développent souvent un autoemploi (épicerie, atelier de menuiserie ou mécanique) ce qui leur permet de se libérer le moment voulu pour exercer un emploi salarié. La diversification des sources de revenu a été favorisée par la disponibilité de la main d'œuvre familiale dont les pluriactifs participent aussi aux travaux dans l'exploitation.

Malgré la dominance du faire-valoir direct, l'emploi de salariés occasionnels est pratiqué par les exploitations qui ne disposent pas d'une main d'œuvre familiale suffisante. Par ailleurs, les fellahs préfèrent écouler eux-mêmes leur production en diversifiant les stratégies de commercialisation. Selon que le fellah possède ou non un moyen de transport, les ventes effectuées sur les marchés de gros de Sousse, Hammam Sousse ou Tunis, intéressent particulièrement les productions marchandes des exploitations intensives. L'écoulement de la production des *swani* traditionnelles se fait rarement sur le marché de gros. Cela ne concerne

d'ailleurs que les productions importantes et difficilement commercialisables au moyen de la vente directe ou sur les marchés forains comme les courges, la pomme de terre, le piment, les oignons et les carottes. La vente directe sur place est la stratégie souvent adoptée par ces petits fellahs. Ce choix leur permet d'encaisser immédiatement l'argent dont ils ont souvent besoin pour les dépenses courantes familiales. La fréquentation des souks par certains fellahs se fait surtout le dimanche, journée pendant laquelle les consommateurs se rendent en masse pour s'approvisionner.

Nous avons remarqué aussi que les swani des PPI sont des exploitations de maraîchage très intensif, pilotées par des chefs d'exploitations monoactifs. Ces exploitations associent plusieurs cultures et ne laissent que peu de disponibilités au fellah pour exercer de manière régulière une autre activité à l'extérieur. Tandis que ce dernier (le fellah monoactif) se consacre de plus en plus à l'activité agricole, les autres membres de la famille peuvent ainsi réduire leur participation sur l'exploitation agricole en faveur d'une activité extérieure. Ces évolutions mêlent sans nul doute plusieurs facteurs : effets de génération, stratégies personnelles, savoir-faire du métier de fellah, modernisation du système de production qui permet l'accroissement de la productivité tout en limitant la demande de travail sur l'exploitation. La pluriactivité peut découler aussi d'une nécessité car elle permet d'assurer un complément de revenu familial minimum stable ou garantir la pérennité de l'exploitation agricole en aidant à son financement (réinvestissement du revenu de l'activité urbaine dans l'agriculture).

* Emergence d'une agriculture d'autoconsommation et de plaisance

Les pluriactifs exerçant une activité libérale ont plus de souplesse à libérer du temps pour l'agriculture notamment pendant les périodes de pointe (plantation, récolte, vente). En contre partie, l'agriculture fournit à ce groupe de la nourriture et participe au revenu du ménage. C'est le cas de pluriactifs cultivant dans les *chatts* en front de mer, des Hammam-Soussiens en majorité, qui pratiquent plutôt une agriculture d'autosuffisance alimentaire qui évolue dans certains cas en une agriculture de plaisance : « *je cultive et j'entretiens notre exploitation par « kif »⁶³⁶ et non pas par nécessité* », disait un fellah. Ces fellahs font rarement appel à la main d'œuvre salariée. Ils préfèrent réaliser eux-mêmes avec l'entraide familiale les différents travaux agricoles. Très souvent, toute la famille se déplace sur l'exploitation pendant les week-ends pour participer au semis et à l'arrosage manuel des cultures à partir de puits non équipés de motopompe. Ils souhaitent la conservation de la propriété foncière le plus longtemps possible. Ils continuent de cultiver traditionnellement du maraîchage à l'instar de leurs parents, comme s'il n'y avait pas de changements autour d'eux. Les productions sont destinées essentiellement à l'autoconsommation. Mais, rien n'empêche que le surplus de la production soit vendu. L'entretien des parcelles cultivées est devenu ici un rite auquel s'attachent les fellahs. C'est grâce à eux que se maintient encore l'agriculture des *chatts* dans certains lieux. Quand on sait que ces terres sont déjà désignées par le plan d'aménagement urbain de Hammam Sousse comme réserves foncières, on comprend le rôle que ces fellahs pluriactifs jouent dans la production de paysages agricoles singuliers.

La pluriactivité a permis à certaines *wiljas* et *chatts* de Menchia (commune de Hammam Sousse) d'être cultivées encore aujourd'hui à travers les friches. Pourtant, ces agricultures ne sont plus reconnues par les pouvoirs municipaux. Ces derniers qui tolèrent toujours la poursuite des cultures, restent vigilants aux constructions anarchiques comme cela s'est fait

⁶³⁶ « *Kif* » est un terme arabe qui signifie : bon plaisir, joie, bien-être, etc., selon le dictionnaire arabe-français al-farâ'id, éd. 1986.

dans d'autres exploitations. Le refus des demandes d'électrification des puits s'inscrit dans cette logique. On note aussi qu'aucun des fellahs de ces *wiljas* n'est affilié à une structure professionnelle. Ils cultivent seulement pour se nourrir sans aucune aide extérieure

- **Diversification des agricultures par l'imbrication des générations de fellahs** : la résistance de l'agriculture dans les communes étudiées est liée aussi à la diversité et l'adaptation de cultures et la rencontre de plusieurs générations de fellahs. Si la polyculture caractérise la majorité des exploitations, c'est parce que les fellahs en tirent des profits. Le petit élevage par exemple est pratiqué surtout par ceux qui habitent sur l'exploitation. Les besoins de consommation et de vente de la viande de volaille et des œufs frais, des produits très recherchés par le consommateur, sont à l'origine de la pratique de l'aviculture. Ce sont les femmes, très rarement impliquées dans les travaux des champs, qui s'en occupent. Cela permet une couverture importante du budget des achats et une source de trésorerie précieuse pour la famille. L'agriculture résiste aussi grâce à la diversité des générations des fellahs malgré la dominance des hommes actifs et des plus vieux.

Le transfert des fonctions de l'exploitation aux enfants n'empêche que le père garde la responsabilité morale en tant que chef de ménage et d'exploitation. Son rôle se réduit généralement à la supervision des travaux et l'attribution des conseils au fils en charge des travaux. On assiste donc à un transfert progressif d'expériences et de savoir-faire de père en fils afin que ces derniers puissent le transmettre à leur tour aux générations futures.

Qu'ils s'agissent des *chatt* en front de mer, des *senias* traditionnelles ou celles modernisées et des olivettes, on découvre que la permanence de ces différentes agricultures dans les deux communes est liée aussi à la coexistence de monoactifs et pluriactifs sur le même territoire. La présence de pluriactifs jeunes peut rassurer sur la conservation même partielle de l'agriculture périurbaine. Puisque en l'état actuel, la résistance de certaines exploitations à investissement souvent très modeste n'est assurée que par ces pluriactifs qui pensent que leur exploitation n'est pas seulement un espace de production, mais elle est aussi un lieu de loisir, loin des nuisances urbaines.

*
* *
*

La pression urbaine et la plus-value foncière ont conduit certains fellahs à opérer une rétention provisoire du foncier tout en l'excluant du circuit productif. Cet abandon des cultures surtout maraîchères pourrait être contourné par des incitations à la valorisation des terres, faute de quoi ces mêmes terres pourraient être expropriées et attribuées à d'autres fellahs⁶³⁷ ou à une collectivité locale en vu de leur exploitation, même s'il s'agit de propriété privée. Ce scénario, capable de pérenniser l'agriculture in situ le plus longtemps possible, est envisageable si l'agriculture périurbaine est intégrée au plan d'aménagement urbain qui lui reconnaît sa spécificité et son apport en terme de production et de savoir-faire et qui lui attribue une place de part sa contribution – encore mal reconnu – à la qualité du cadre de vie. Cela est possible lorsqu'on sait aussi que l'article 9 de la loi de protection des terres agricoles de 1996 reconnaît la co-évolution de l'agriculture et l'urbanisation et incite les acteurs publics

⁶³⁷ Nous rappelons ici que la plupart des terres de Foukaïa étaient bien exploitées (avant l'Indépendance du pays en 1956) grâce à la stricte application du droit musulman. La terre appartient à celui qui l'exploite et toute terre abandonnée sans cultures deux années consécutives peut changer de main. C'est-à-dire concéder à un fellah qui veut l'exploiter. Cette mesure incitative était à l'origine des plantations de milliers d'oliviers en meskat sur des terres où les cultures pluviales n'étaient possibles que pendant les années pluvieuses.

de l'aménagement urbain au respect de cette loi lors de l'élaboration de tout plan d'aménagement urbain.

Si le littoral de Sousse nord persiste à être un espace davantage convoité pour l'urbanisme balnéaire, l'habitat résidentiel et la villégiature, il garde en même temps une importante trame verte formée par des oliveraies qui se développent à perte de vue malgré la construction de quelques impluviums. Ce processus pourrait s'inscrire dans le cadre d'un scénario qui consiste à aménager les impluviums en facilitant l'acheminement des eaux de ruissellement vers les olivettes, qui seront protégées et conservées comme une infrastructure verte des nouvelles extensions urbaines. Nous pensons qu'une telle initiative pourrait inciter les fellahs à conserver leurs olivettes tout en profitant de la rente foncière de leurs impluviums, construits selon un plan d'aménagement urbain et aider les pouvoirs publics à réaliser des réserves foncières dans un cadre vert et agréable à vivre.

*
* * *

L'importance de la pluriactivité dans la sauvegarde de l'agriculture périurbaine à Sousse nord offre ainsi une chance pour l'étudier et en dévoiler ses diverses formes. D'ailleurs, nous nous sommes intéressés, en partie, à une seule forme de la pluriactivité, celle que nous avons rencontrée pendant notre travail de recherche. Il s'agit du fait que l'agriculteur partage son temps entre l'activité agricole et une autre activité extérieure à l'agriculture. À Sousse nord, les fellahs profitent plus du voisinage de la ville et de ses services pour développer une pluriactivité facilitée plus par la proximité des pôles industriels et commerciaux ; alors que la proximité de la zone touristique semble ne pas influencer les agriculteurs dans le choix de leur activité secondaire.

Mais la pluriactivité joue un rôle non négligeable dans le maintien d'un grand nombre de petites exploitations agricoles (oléicole et maraîchères) aux alentours de Hammam Sousse et Akouda. Elle est à l'origine du mode d'organisation sociale de la production qui distingue des exploitations traditionnelles se contentant souvent d'assurer l'autarcie alimentaire de familles pluriactives. Cela s'explique par le fait que l'évolution des formes actuelles d'organisation et de fonctionnement des exploitations agricoles s'oriente vers des systèmes d'activités de ménages pluriactifs, fondés sur des interactions fortes entre les différentes activités économiques de la famille. Le maintien de l'activité agricole par exemple sous-entend l'utilisation des revenus non agricoles pour le développement de la production agricole. Aller au-delà dans l'explication de la pluriactivité nécessiterait une étude plus approfondie qui aborderait tant la répartition du temps de l'exploitant entre les activités agricole et non agricole que les différentes formes de l'activité non agricole.

Nous pouvons donc avancer que la pluriactivité contribuerait davantage au maintien de l'agriculture périurbaine des deux communes si on permet aux exploitations de jouir d'un environnement productif agricole adéquat (meilleure organisation de la production et des marchés) garantissant la demande sociale en nourriture, et reconnaissant à l'activité agricole ses fonctions patrimoniales et aménitaires dont les rôles social, pédagogique et d'accueil du public.

GUIDE DES ENTRETIENS

Principales questions posées aux fellahs

Ce guide qui comprend quelques objectifs et les principales questions posées, a été utilisé respectivement pour s'entretenir avec les agriculteurs de Akouda et ceux de Hammam Sousse.

1- Quelques objectifs alloués à l'enquête :

- ✓ Définir la typologie des cultures et des systèmes de production agricoles, pour les communes de Hammam Sousse et de Akouda.
- ✓ Saisir les dynamiques d'évolution des exploitations agricoles et les mécanismes de leur adaptation au contexte urbain.
- ✓ Évaluer l'impact de l'urbanisation balnéaire (tourisme et villégiature) sur le devenir de la structure agraire. (afin de mieux définir la dynamique des changements spatiaux et sociaux).
- ✓ Comprendre et montrer comment l'agriculture se maintient malgré les contraintes urbaines et comment elle peut encore mieux résister et co-évoluer avec l'urbanisation ?
- ✓ Inventer des scénarios capables d'aider les décideurs à pouvoir préserver et considérer l'agriculture comme infrastructure verte des nouvelles extensions urbaines.

2- Le questionnaire

A - Informations sur la personne "ressource" répondant aux questions (l'Agriculteur) :

(l'Agriculteur est un exploitant actif dans le secteur ou exerçant une autre activité en parallèle)

1- Présentation de l'exploitant

- Nom :
- Sexe :
- Age :
- Niveau d'instruction supérieur secondaire primaire coranique analphabète
- Origine géographique :
- Nombre d'enfants :
- scolarisés :
- non scolarisés.....
- Nombre de personnes à charge vivant de l'exploitation :
- Date de réalisation du questionnaire : / /

2- Résidence et activité

► Votre habitation est :

	Un appartement (Habitat collectif)	Une maison individuelle (Villa)	Une maison traditionnelle avec (+) ou sans patio (-)	Maison de villégiature
Nature de l'habitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre				

► Où est située votre habitation ?

	En ville	En zone rurale		
		Sur l'exploitation	Près de l'exploitation	Loin de l'exploitation
Localisation de l'habitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps d'occupation 1 = 100%, 2 = 50%, 3 = < 50%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

► Quelle est votre activité principale ?

Activité principale : Agriculteur salarié (du privé ou de la fonction publique)

Si oui agriculteur :

▶ Depuis quand exercez-vous cette activité ?

▶ L'êtes-vous de père en fils ou vous êtes un nouveau agriculteur ?

B- Identification et description de l'exploitation

a) Statut de l'exploitation :

1- Identification de l'exploitation

▶ Comment nommez-vous vos parcelles ? (selon leur localisation)

▶ Que signifient pour vous les termes : Séniat, Wilja, chatt (pl.Chtout) , Bhira (pl.Bhayer)?

Séniat :

Wilja :

Chatt :

Bhira:

▶ Nombre de parcelles et couverture (superficie) totale ?

▶ Quelle est l'importance de la surface cultivée ?

	Nombre de parcelles	Superficie totale (en ha)
Total		

▶ Depuis quand cultivez-vous ces terres ?

▶ Disposez-vous d'une serre (ou plus) ? Si oui, de quelle superficie est-elle ?

- Quel usage en ferez-vous ?

2- Localisation

▶ Pouvez-vous me situer vos terrains cultivés par rapport à la mer ainsi que les cultures pratiquées ?

	En front de mer .	Dans la deuxième frange littorale	Au-delà de la deuxième frange ?
Nombre de parcelles			
Surfaces			
Cultures pratiquées.			

3- Mode de faire-valoir

Exploitation	Propriété		Indivision familiale	Métayage		Location	Durée (en année)	Montant (en DT)
	Héritage	Acquisition		Forme 1	Forme 2			
Total (en ha)								

4- Emploi dans l'exploitation

• Main d'œuvre familiale :

Nombre d'actifs

Nombre de jours par an (homme/jour)

• Main d'œuvre salariée :

Nombre d'actifs permanents

Nombre de jours par an (homme/jour)

Nombre d'actifs occasionnels

Nombre de jours par an (homme/jour)

B- Typologie de l'agriculture pratiquée, mode de conduite des cultures et importance des revenus

1- Cultures pratiquées et mode de conduite

► Quel type d'agriculture pratiquez-vous ? (Culture de plein air, cultures protégées)

	Culture de plein air	Cultures protégées
Typologie des cultures pratiquées		

► Quelles sont les cultures exploitées (Arboriculture, Cultures maraîchères, Elevage) et pour quelles surfaces ?

Cultures exploitées	Arboriculture fruitière	Cultures maraîchères
Couverture (en ha) selon la typologie des cultures pratiquées		

► Que représente la culture de l'olivier dans votre activité agricole ?

► Comment sont conduites vos oliveraies ?

En irrigué

En sec

► Vos oliveraies sont-elles équipées de *meskats* ou non

► Pratiquez-vous l'élevage ?

Si oui quel type d'élevage,, etc. ?

► Quels sont vos ressources hydrauliques ? (Puits, sondage, barrage) et vos équipements (bassin, filtre, Groupe motopompe, etc.)

► Adoptez-vous le système d'irrigation traditionnel (rigole, submersion etc.) ou moderne (goutte-à-goutte) dans votre activité ?

2- Importance des revenus

► Quel est la culture la plus importante pour vous ?

Ça paye

Ça paye un tout petit peu

Ça paye pas

Si ça paye pas, pourquoi ?

► Hormis le coté économique, y a-t-il d'autres raisons qui sous-tendent la préservation des cultures précitées ?

(Question supplémentaire incitative) :

► Avez-vous des terrains en friches ?

Si oui, quels sont vos rapports (utilitaires ou conflictuels) avec les personnes nouvellement installées sur les parcelles en friche (les friches sociales) ?

► Quelles sont les principales cultures concernées par :

- la mise en friche ?

- la transformation en terrain à bâtir ?

- indirectement, par la proximité de l'urbanisation ?

3- équipements agricoles

► Disposez-vous de vos propres équipements agricoles ou procédez-vous à la location ? (Traction mécanique, traction animale)

4- Ecoulement de la production

► Comment assurez-vous l'écoulement de vos produits agricoles et vers où ?
 - (Porte à porte, marché hebdomadaire, marché de gros, autres destinations).
 - (Par mes propres moyens de transport, au moyen de la location).

5- Systèmes de culture (ou combinaisons des cultures)

► Quels sont les changements qui peuvent être observés dans les cultures, les techniques, les matières premières, les outils de production... ? (Création des PP Irrigués et leur modernisation)

► Comment s'organisent les cultures à différentes périodes de l'année et en divers lieux ?
 - avez-vous un plan de production, un calendrier cultural ?
 - pratiquez-vous l'assolement ?
 - pratiquez-vous la jachère ?

► Est ce que les systèmes de culture évoluent en fonction de la demande du marché (donc du consommateur potentiel) ou au gré du développement de l'activité touristique et de l'urbanisme balnéaire ?

6- Rapport aux services de vulgarisation agricoles

► Etes-vous affilié à l'union nationale des agriculteurs ? Oui Non
 Si non, Pourquoi ? Si oui, de quelles actions bénéficiez-vous ?

► Bénéficiez-vous d'encouragements ou des subventions en vu de poursuivre votre activité agricole ?
 Oui Non

Si oui, de quels organismes et de quelle taille ?

	Subventionné	Non Subventionné	Autres types encouragements
Exploitant			

	Nature	provenance	Importance (somme en DT)
Subventions			

► Est-ce que des gens ayant une expérience en agriculture sont impliqués dans votre activité ?
 Oui Non

► Recevez-vous des vulgarisateurs sur votre exploitation ? Oui Non
 si oui, combien de fois : - par campagne
 - par mois,
 - Par semaine

► Quand interviennent-ils ? sur ma demande en tournée

► Avez-vous assisté à des journées d'informations ? Oui Non
 Si non, pourquoi ?

Si oui est-ce que ça vous semble est utile ?

► Avez-vous demandé un crédit de campagne ? Oui Non
 Si oui, l'avez-vous obtenu ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

- revenus insuffisants,
- crédits antérieurs non remboursés,
- défaut de titre de propriété,
- autres

C- Rapport aux nouveaux aménagements et aux nouvelles pratiques touristiques

► Les aménagements faits pour le bon fonctionnement des activités touristiques, notamment en matière de voirie, occasionnent-ils des gênes pour le fonctionnement de votre exploitation ?

Oui Non

Si oui de quelle nature ?

(Circulation : difficultés d'accès, embouteillage ; eau : difficultés d'approvisionnement, dégradation, vol, piétinement, etc.)

► Y a-t-il des parcelles auxquelles vous avez du mal à accéder (avec un engin agricole par exemple) du fait de l'urbanisation du littoral ? Oui Non

► Avez-vous des problèmes d'approvisionnement en eau d'irrigation depuis l'expansion de l'urbanisation touristique ? Oui Non

► Les flux de villégiateurs, causent-ils pour vous une gêne ?

Si oui, de quelles natures ? (Nuisances divers, saturation et pollutions des plages, ...etc.)

► Est-ce que vous recevez des visiteurs dans votre exploitation ?

si oui, sont-ils des touristes de la région, d'ailleurs en Tunisie, des étrangers, des étudiants, etc. ?

► Sont-ils autorisés à se promener dans votre exploitation et à découvrir votre activité ?

Si oui, dans quel cadre ?

- visite guidée ?
- promenade libre ?
- suite à une invitation ?
- pour réaliser des études ?

Si non, pourquoi ?

► Inversement, avez-vous l'impression de bénéficier de ces aménagements ?

Oui Non

Si oui, à quelles occasions ?

(Ex : Création d'emploi pour quelques membres de la famille, vente des fraises, organisation d'activités rémunératrices de loisirs liées au tourisme, proximité des services : Tél., moyen de transport, banques, magasins, etc.)

D- Rapport à la Ville et à l'environnement social et naturel

1- Rapport à la Ville

► Vous sentez-vous urbain (appartenir à la ville) ou rural (appartenir à la campagne) ou bien au deux ?
- pourquoi ?

► Dans les conditions actuelles de la pression urbaine qui s'exerce sur les terrains agricoles **du littoral, considérez-vous que votre environnement naturel et rural est bien préservé ?**

2- Rapport à l'environnement bâtis et naturel (Tradition et patrimoine)

► La possibilité d'une plus-value foncière est-elle pour vous une perspective intéressante ?

Si oui, gardez-vous des parcelles dans l'attente d'une vente ultérieure ?

Lesquelles (bord de mer, deuxième ligne...) ?

► Qu'est ce que vous en faites de ces parcelles entre-temps ?

3- Quelques questions d'opinions

► Quels sont, selon vous, les principaux motifs de l'abandon de certaines exploitations, et en particulier celles situées en front de mer ?

► Selon vous depuis quand le phénomène est-il apparu ?

► En tant qu'agriculteur, regrettez-vous ces transformations ?

• Si oui, pourquoi ?

► Pouvez-vous me fournir le prix moyen du m2 du sol agricole, selon l'emplacement du terrain par rapport à la mer et durant les différentes périodes suivantes ?

Localisation du terrain	Prix du m2		
	Bande en front de mer (sur 500 m de large à partir du DPM)	2 ^{ème} frange (sur 1000 m à partir de la bande en front de mer)	3 ^{ème} frange (au-delà de 1500 m)
1970			
1980			
1990			
2000			

Dans le contexte actuel de l'activité touristique et de la villégiature qui caractérisent le littoral de Sousse nord et notamment celui de Chott Mariem :

► Êtes vous plutôt disposés à conserver coûte que coûte votre activité agricole, malgré la pression urbaine, ou vous résignerez-vous à vendre un jour, la totalité de votre exploitation ?

► Dans ce dernier cas, envisagez-vous de changer de métier ou de vous installer ailleurs comme agriculteur ?

*
* *
*

- Les agriculteurs enquêtés étaient pris au hasard et en absence du vulgarisateur s'occupant de la région pour ne pas influencer les réponses des exploitants.
- Les entretiens ont comporté des questions ouvertes, pour la plupart (car la question fermée est souvent suivi par une autre question si oui pourquoi ? si oui comment ?) et qui font appel à une réponse détaillée et une formulation personnelle de l'interlocuteur.
- La période réservée au remplissage du questionnaire est échelonnée du début du mois de Mars jusqu'au 15 Septembre 2004. Cette période correspond à l'activité maximale dans l'exploitation (récolte des cultures de primeurs et de saison « printemps et été » ainsi que les préparatifs pour les cultures d'arrière saison « automne et début hiver »).
- Tous les entretiens (écrits ou enregistrés) ont été réalisés en langue arabe (dialecte tunisien). Ils sont suivis aussitôt d'une phase de traduction et de dépouillement « provisoire ».
- Il y a des agriculteurs qui ont refusé de répondre à notre questionnaire. Pour d'autres exploitants, le contact n'était pas toujours facile vu qu'ils sont souvent absents. Leur absence est liée à leur occupation par d'autres activités non agricoles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdelkafi J., *La Médina de Tunis*, éd. Alif, 1989.
- Abdelkafi J., « L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens, Etude sub-régionale : Tunisie, Algérie, Maroc », plan bleu 2001. <http://planbleu.org/>
- Agence des espaces verts d'Île-de-France, 2005. <http://www.parisecologie.com/>
- Alcaraz F., « L'utilisation publicitaire des paysages de terrasses », *Etudes rurales*, Jeux, conflits, représentations. <http://etudesrurales.revues.org/document36.html>
- Albaladejo C., « L'agriculture dans la cité. Les nouvelles formes d'insertion territoriale de l'activité agricole dans le périurbain albigeois », *Colloque « Espaces et sociétés aujourd'hui » (La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action)*. UMR ESO CNRS. Rennes, 21 et 22 octobre 2004. http://eso.cnrs.fr/evenements/contributions_10_2004/ac.pdf
- Aouij-Mrad A., *Droits de l'Homme et protection de l'environnement* 1998, ouvrage en ligne sur : <http://www.tunisieinfo.com/documents/>
- Amouretti M-C. et al, *Le livre de l'olivier*, Edisud, 1985.
- Ascher F., « Des villes de toutes les mobilités et de toutes les vitesses : un défi pour les architectes, les urbanistes et les responsables politiques », Biennale d'architecture de Rotterdam, Conférence du 09/05/2003, <http://perso.wanadoo.fr/ville-en-mouvement/seminairechaire0702architecture/>
- Ascher F., *Métapolis ou l'avenir des villes*, éditions Odile Jacob, Paris, 1995, 346 p.
- Assogba-Komlan F. et al, « Benin-Agriculture Urbaine et Péri-Urbaine : Cas de la ville de Cotonou », in *Atelier Agricultures et développement urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Mars-Avril 2002. http://www.agricultures-urbaines.com/articleSiefa.php3?id_article=15
- Bachimon P., « L'olivier, nouvel arbre de l'urbanité méditerranéenne, symbole de mutations paysagères du Midi de la France », in *Les carnets du paysage* n°6, ENSP, 2000.
- Azlouk R., « Croissance urbaine et logiques familiales, Le cas de Zarzis (Sud-Est tunisien », in *Correspondances*, bulletin scientifique de l'IRMC. <http://www.irmcmaghreb.org/>
- Baduel P. R. et al, *Etats, Territoires et terroirs au Maghreb, extrait de l'annuaire de l'Afrique du Nord 1983*, Edition du centre national de la recherche scientifique, Pris, 1985.
- Barthel P.-A. et Smida N., « Nouveaux lieux communs et modernité urbaine dans l'espace résidentiel Nord de Tunis (El Menzah, El Manar, les Berges du Lac) », in *Correspondances* n°69, bulletin scientifique de l'IRMC, Tunis, 2002, pp. 11-17.
- Beaud S. et Florence W., *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, Paris, 2003.
- Belhedi A., « Différentiation et recomposition de l'espace urbaine en Tunisie », in *Cahiers du GREMAMO*, n° 18, "Villes arabes en mouvement", pp : 21-46, Laboratoire SEDET-CNRS, Université Denis Diderot, Paris VII (France), 266p, L'Harmattan, Paris, 2005.
- Belhedi A., « Littoralisation et mondialisation, L'état des lieux et les enjeux », *Revue Tunisienne de Géographie* n° 30, 1996, pp. 9-52.
- Belhedi A. « Les facteurs socioéconomiques de la migration », In *Population et développement en Tunisie, la métamorphose*, Direction de J Vallin, Th Locoh, Ceres Editions, Tunis, 2001, pp. 233 – 254. <http://amorbelhedi.azotobac.com/>
- Belhedi A., « Développement et aménagement de l'espace local », in *Actes du VII^e Colloque de Géographie Magrébine*, mars 1996, pp: 69 – 84.
- Belhedi A., « Les facteurs d'organisation de l'espace national tunisien », *L'Espace Géographique*, 1992, 2, pp: 113 – 124

- Belhedi A., « L'urbanisation en Tunisie : Croissance urbaine, structuration hiérarchique et contenu fonctionnel », *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, n° 112, édition FSHS, Université de Tunis, 1993, pp : 11 – 50.
- Belhedi A., *Repères pour l'analyse de l'espace*, cahiers du CERES, série géographique, n°19, Tunis, 1998.
- Belhedi A., L'espace touristique en Tunisie, communication au cours d'été "Les nouveaux espaces touristiques", Institut Supérieur des Etudes Touristiques – ISETUR, Université de Girona, Espagne, 5 - 6 Juillet 1999. <http://amorbelhedi.azotobac.com/tourisme.htm>
- Bellakhal M., « Organisation de la vulgarisation agricole en Tunisie », in Bedrani S. et al (comp.), *La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique*. Paris : CIHEAM, 1993. pp. 35-40. (Cahiers Options Méditerranéennes ; v. 2(1)), Séminaire sur la Vulgarisation Agricole dans les Pays du Maghreb Central (Maroc, Algeria, Tunisie), 1992/04/26-28, Alger (Algérie)
- Ben Ali D. (et al), *Urbanisation et agriculture en Méditerranée, conflits et complémentarités*. L'Harmattan, Paris, 1996.
- Ben Attia O., *Agriculture et urbanisme balnéaire sur le littoral de Hammam Sousse : Conflits ou Complémentarités*, Mémoire de master en Paysage, Territoire et Patrimoine, ESH de Chott Mariem, Sousse. 2005.
- Ben Saïd H. et al, *A la recherche du Sousse d'antan*, Société Archéologique de Sousse, imprimerie AL ASRIA, Tunis Tunis, 1985.
- Ben Zakour A. et Kria F. « Le secteur informel en Tunisie : Cadre réglementaire et pratique courante », Document technique No. 80, novembre 1992, <http://www.oecd.org/dataoecd/25/17/1919292.pdf>
- Benoit-Cattin M. et Faye J., L'exploitation agricole familiale en Afrique Soudano-Sahélienne, Agence de Coopération Culturelle et Technique, Presse Universitaire de France, Paris 1982, 94 pages.
- Bergaoui R. « L'aviculture tunisienne : Situation, difficultés et perspectives ». In Sauveur B. (ed.), *L'aviculture en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM-IAMM, 1990. p. 269-281 : 1 tabl. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n. 7). Séminaire sur l'Aviculture en Méditerranée, 1987/11/05-07, Belgrade (Yugoslavia).
- Berque A., « Paysage, milieu et histoire », in Cinq propositions pour une théorie du paysage, Champ Vallon, 1994.
- Berque A., *Le sauvage et l'artifice*, Gallimard, 1986.
- Berque J., *Le Maghreb entre deux guerres*, Tunis, Editions du Cérès, 2001.
- Bhari C. (coord.), *Guide de conservation des eaux et du sol*, projet PNUD/FAO, Tunis, 1995.
- Boissière T. et Maréchaux P., « Les jardins urbains », in Paul Bonnenfant (éd.), *Sanaa, architecture domestique et société*, CNRS éditions, Paris 1995, pp. 45-57.
- Boissière T., « agriculteurs urbains et changement sociaux au Moyen-Orient », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padille, éditions Delta, 2004.
- Bonte P. et Moussaoui A., *Espace et sacré au Sahara. Ksour et oasis du Sud-Ouest algérien*. Paris, CNRS Éd., 2002, 291 p., bibl., gloss., cartes (« CNRS anthropologie »), *L'Homme*, 177-178 - Chanter, musiquer, écouter, 2006. <http://lhomme.revues.org/document2301.html>
- Bouchrara Zanad T., *Tunis, une ville et son double*, maison tunisienne de l'édition, 1995.
- Boudjenouia A. et Fleury A., « La situation de l'agriculture urbaine à Sétif (Algérie) », in *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla, éditions, DELTA, 2004.
- Boughanmi H., « Les principaux volets des politiques agricoles en Tunisie : évolution, analyse et performances agricoles », in Allaya M. (ed.). *Les agricultures maghrébines à*

- l'aube de l'an 2000*. Montpellier : CIHEAM-IAMM, 1995, (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches ; n. 14), pp. 127-138.
- Boulianne M., *Agriculture Urbaine, Rapports Sociaux Et Citoyenneté : le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique, (rapport de recherche)*, Published by City Farmer, Canada's Office of Urban Agriculture, January, 2002. <http://www.cityfarmer.org/>
- Bouraoui M., *L'agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine ? Étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire : le plateau de Saclay, à Paris, et la plaine de Sijoumi, à Tunis*, thèse de Doctorat, INGRES Paris, 2000.
- Bouraoui M., « de Saclay à Sijoumi, deux moments d'agriculture urbaine », Actes du séminaire Etapes de recherches en paysage, n° 1, Ecole nationale supérieure du paysage, Versailles 2000 pp. 38-50.
- Bouraoui M. et Donadieu P., « Pérennité ou disparition des espaces ouverts agricoles dans la planification urbaine ? Les cas du plateau de Saclay, à Paris, et la plaine de Sijoumi, à Tunis, », in 40^e congrès ISoCaRP 2004. <http://www.isocarp.org/>
- Boyer J.-C., *Les banlieues en France, territoires et sociétés*, Armand Colin, Paris, 2000, 206 p.
- Broutin C. et al., *Le maraîchage face aux contraintes et opportunités de l'expansion urbaine. Le cas de Thiès/Fandène (Sénégal)*, Gret, Enda graf, document de travail Ecocité n°2, 2005. www.ecocite.org, 36 p.
- Brück L., *La périurbanisation en Belgique : comprendre le processus de l'étalement urbain*, SEGEFA – LMG, Université de Liège - Département de Géographie, 2002. <http://www.ulg.ac.be/geoeco/lmg/didac/periurbanisation.pdf>.
- Brûlé J.- C. et Fontaine J., *L'Algérie : volontarisme étatique et aménagement du territoire*, URBAMA, 1987.
- Brunschvig R., *La berbérie orientale sous les hafrides des origines à la fin XV^e siècle*, Tome I, Editions, Adrien-Maisonneuve, Paris, 1940.
- CAR/PAP : *Gestion des zones côtières en Tunisie*, Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires, Split, 2005, 44 p.
- Cauquelin A., *Le site et le paysage*, PUF, Paris, 2002.
- Chaabouni Z. : « Les aménagements hydrologiques traditionnels de récolte des eaux de ruissellement "Meskat" et la lutte contre l'érosion hydrique des sols », in *Revue Géographie et Développement* n° 11-1991, pp.116-134.
- Chabbi M., *Les conditions d'accès au sol urbain : le cas tunisien*, <http://www.snec.seh.gov.ma/>
- Chabbi M., "Potentialités et obstacles à la constitution d'une région urbaine - Le cas du Grand Tunis", 40th ISoCaRP Congress 2004. <http://www.projetdeterritoire.com/>
- Chabbi M., *Une nouvelle forme d'urbanisation à Tunis, l'habitat spontané périurbain*, thèse de doctorat d'urbanisme Paris XII, IUP, 1986.
- Chabbi M., *L'habitat spontané péri-urbain dans le District de Tunis ; vol. 2 : étude de dix quartiers*, District de Tunis, 1986.
- Chabbi M., « La réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie : de l'intégration à la régulation sociale », pp. 187-200, dans Signoles P., El Kali, G., Sidi Boumedine R. (dir.), *L'urbain dans le Monde arabe, Politiques, instruments et acteurs*, CNRS Editions, Paris, 1999.
- Chabbi M., 2001, "La croissance du Grand Tunis" in *Population et développement en Tunisie*, Jacques Vallin et Thérèse Locoh (dir) – CERES Edition, pp 311-326
- Chaline C., *L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens, évaluation et perspectives d'un développement urbain durable*, Plan Bleu, 2001, <http://planbleu.org/pdf/chaline-fre.pdf>.

- Chaline C., *Les villes du monde arabe*, éditions Armand colin, Paris, 1996. 181p.
- Chapoutot J., « La politique touristique de la Tunisie à l'heure de la mondialisation : reformulation des stratégies et redéfinition du rôle des acteurs de l'aménagement », in *l'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs*, CNRS EDITIONS, Paris 1999, pp163-183.
- Chapuis R., « la géographie agraire et la géographie rurale », in *les concepts de la géographie humaine*, coordinateur Antoine Bailly, MASSON, Editeur, Paris, 1984.
- Cheneau-LOQUAY A., *Une méthode d'analyse spatiale : l'association image modèle pour une approche de la durabilité*, CNRS, UMR REGARDS- BP 200- 33405 Talence cedex.
- Cherif A. et Omrane M. N., « Rente foncière et périurbanisation : Le cas de Tunis », Séminaire international, *Dynamiques spatiales Mécanismes, Processus & Acteurs*, Tunis, 4 - 6 décembre 2003.
- Cherif B. (coord.). *Guide de conservation des eaux et du sol*, projet PNUD/FAO, Tunis, 1995.
- Cherif M.-H., *Pouvoir et société dans la Tunisie de H'usayn bin Ali*, Publications de l'Université de Tunis, 1984.
- Chevrier M., « L'agriculture urbaine ou les paysages nourriciers de la ville », *L'Agora*, vol. 8, no 3, juin-juillet 2001, http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Agriculture_urbaine
- Cirad, Irad, « Cultiver dans les villes : une réponse aux défis de l'urbanisation », Actes de l'atelier international *Agricultures et développement urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Cirad, Irad, Université de Yaoundé, Université de Dschang, 2006. http://www.agricultures-urbaines.com/articleSiefa.php3?id_article=183.
- Claval P. *Histoire de la géographie*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1995.
- Collectif, *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers*, sous l'égide du Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED). Coordination de Michel Picouet, Paris, 2005.
- Collectif, *Espaces et territoires, bulletin de la société languedocienne de géographie, Tourisme et ville*, actes de colloque de Hammamet 25-27 octobre 1997, sous la responsabilité de Abdallah Gabsi et Jean-Marie Miossec, tome 32, Montpellier Cedex5, 2001.
- Collectif, *Faire campagne en ville, L'agriculture urbaine en Afrique de l'Est*, Centre de recherches pour le développement international Canada, CRDI 1995, 150 p.
- Collectif, *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla éditions DELTA, 2004.
- Collectif, *L'aménagement face au défi de l'environnement*, textes réunis par Jean-Paul Carrière et Philippe Mathis, éditions ADICUEER, Paris, 1995, 312 p.
- Collectif, *Urbanité des cités portuaires*, coordonné par Thierry Baudouin, Michèle Collin et Claude Prélorenzo, Ed. le Harmattan, Paris, 1997, 401p.
- Consales J. N., « Les jardins familiaux de Marseille, Gênes et Barcelone », in *Rives nord-méditerranéennes, Urbanisation et environnement sur les littoraux nord-méditerranéens*, 2005, [En ligne], URL : <http://rives.revues.org/document449.html>.
- Conseil National Economique et Social (CNES), *Rapport sur l'environnement en Algérie*, 1997. <http://www.cnes.dz/cnesdoc/cneshtm/Rapfin-Environnement.htm>.
- Conseil National Economique et Social (CNES), *Rapport sur La Ville Algérienne ou Le Devenir Urbain du Pays*, 1998. <http://www.cnes.dz/cnesdoc/cneshtm/ville.htm>.
- Courtot R. « Huertas et marchés des fruits et légumes dans le bassin méditerranéen », in *La Méditerranée*, coord. par Vincent Moriniaux, éditions du Temps, Paris, 2001, pp. 151-160.
- Dagognet F. (sous la dir.), *Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage*, Champ Vallon, 1982.

- Daligaux J., «Urbanisation, planification territoriale et enjeux de pouvoir dans l'aire métropolitaine de Barcelone», *rives*, 8-2001, *Nature" et urbanisation : un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes*. <http://www.rives.revues.org/>
- Damon V. et al, Pour une épistémologie de la géographie des transports, Université Lumière Lyon 2, Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'art et Tourisme, Département de géographie, 2001. <http://pweb.ens-lsh.fr/omilhaud/transports.doc>
- DAT./Groupe Huit, Villes et développement Tunis 1973.
- Daoud Z., « Comment Bourguiba a révolutionné les terres habous », in *L'Economiste* 18/5/2005. <http://www.minorites.org/>
- Daoulatli, A, *Tunis sous les hafsides : évolution urbaine et activité architecturale*, thèse de doctorat du 3e cycle, Institut National d'Archéologie et d'Art, Tunis, 1976.
- Doucouré D. Fleury A., « La place de l'agriculture urbaine dans les dispositifs institutionnels et la planification, in *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone : Enjeux, concepts et méthodes*, CIRAD/IDRC, 2004. http://www.idrc.ca/en/ev-52181-201-1-DO_TOPIC.html
- Deminger M. et al, *Production de Nourriture Urbaine, une stratégie de survie des familles*, Rapport d'un Atelier sur l'Afrique Orientale et Méridionale. RELMA / Institut Mazingira, Nairobi, 1998.
- Despois J., *La Tunisie orientale : Sahel et la basse steppe*. Etudes géographiques, PUF, Paris, 1955.
- Despois J., *Pays d'outre-mer, quatrième série de géographie, l'Afrique Blanche*, tome premier, l'Afrique du Nord, PUF, Paris, 1958.
- De Zeeuw H. et Lock K., « L'Agriculture Urbaine et Périurbaine, la santé et l'environnement urbain », Conférence électronique de la FAO-ETC/RUAF sur l'agriculture urbaine et périurbaine, 2000. <http://www.fao.org/urbanag/>
- Diméo G., Identité, idéologie et symboles territoriaux, in collectif : les territoire du quotidien, sous la direction de Guy Diméo, l'Harmattan, Paris 1996.
- Diouf J., (FAO : Journée mondiale de l'alimentation, 1998), « Nourrir un monde de plus en plus urbain. <http://www.fao.org/food/>
- District de Tunis, *l'urbanisation dans le District de Tunis de 1975 à 1985*, bilan préliminaire, Tunis, 1987.
- Djedidi H., « de la Gurza punique aux maisons de la mer », in *Architecture Méditerranéenne*, Tunisie, 2001, Revue internationale d'architecture.
- Donadiou P., « La construction de la ville-campagne : Vers la production d'un bien commun agriurbain », Colloque Grenoble, février 2004, Colloque Torino, juillet 2004. <http://www.enact-montpellier.cnfpt.fr/2154t/>
- Donadiou P., *Campagnes urbaines*, éditions Actes Sud /ENSP, 1998, 219 p.
- Donadiou P. « La politique agricole commune et les paysages agricoles périurbains », Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, Avril 2004. <http://www.diba.es/parcsn/parcs/life/pdfs/PierreDonadiou.pdf>
- Donadiou P. et de Boissieu E., *Des mots de paysage et de jardin*, Versailles, ENSP, 2001.
- Donadiou P. et Fleury A., « introduction du Programme agriculture urbaine », Laboratoire de recherches, ENSP. <http://www.inra.fr/dpenv/>
- Drescher A.W. « L'agriculture urbaine et périurbaine et la planification urbaine », Document de discussion pour la conférence électronique de FAO-ETC/RUAF, 2000. <http://www.fao.org/urbanag/Paper3-f.htm>
- Drescher A.W., « Agriculture urbaine dans les tropiques : l'exemple de Lusaka, en Zambie », in *Armer les villes contre la fin, Systèmes alimentaires urbains durables*, sous la direction de Mustafa Koc et al, CRDI 2000. http://www.idrc.ca/fr/ev-9394-201-1-DO_TOPIC.html

- Dubois-Taine G. et Yves Chalas, *la ville émergente*, éditions de l'aube, 1997.
- Duvernoy I., « Espace agricole périurbain et politiques communales d'aménagement : L'exemple de l'agglomération albigeoise », 2001. <http://www.cybergeopresse.fr/>
- El Amami S., *Les aménagements hydrauliques traditionnels en Tunisie*, traduit de l'Arabe, République tunisienne, CRGR, Tunis, 1984, 69 p.
- El Amami, S. 1977. Traditional technologies and Development of the African environments: utilization of runoff waters: the meskats and other techniques in Tunisia. *African Environment*, Vol. 3 (3/4): 107–120.
- El Annabi H., L'autre à travers le journal, *La Tunisie Française la Sangsue*, L'Abruti et le Chinois de l'Europe (1892-1900), *Cahiers de la Méditerranée*, vol 66, , L'autre et l'image de soi. <http://revel.unice.fr/cmedi/>
- El Hedhili R., *Diagnostic du périmètre public irrigué de Chott Mariem*, Rapport de projet de fin d'études, Ecole supérieure d'Horticulture et d'Elevage, Chott Mariem, 1999.
- Elloumi M., Vulgarisation ou développement agricole ? Le rôle des organisations professionnelles. In Bedrani S. (comp.), Elloumi M. (comp.), Zagdouni L. (comp.). *La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique*. Paris : CIHEAM, 1993. p. 167-173 : 4 ref. (Cahiers Options Méditerranéennes ; v. 2(1)), Séminaire sur la Vulgarisation Agricole dans les Pays du Maghreb Central (Maroc, Algérie, Tunisie), 1992/04/26-28, Alger (Algérie).
- Elloumi M. et al., « Agriculture périurbaine dans le Grand Tunis : pression urbaine et stratégies des agriculteurs », in Elloumi M. et A. M. Jouve, « *Bouleversements fonciers en Méditerranée : Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations* », Karthala-CIHEAM, Paris, 2003, pp. 55-84.
- Elloumi M. et Jouve A.M., Introduction générale, in Mohamed Elloumi et A.M. Jouve, « *Bouleversements fonciers en Méditerranée : Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations* », Karthala – CIHEAM, Paris, 2003, pp. 11-33.
- Enault C., Vitesse accessibilité et étalement urbain analyse et application à l'aire urbaine dijonnaise, thèse de doctorat en Géographie, Université de Bourgogne-Dijon, 2003, 456 p. <http://tel.ccsd.cnrs.fr/tel-00006172/en/>
- Ennabli N., *Les aménagements hydrauliques et hydro-agricoles en Tunisie*, Pub. INAT, 1993, 253 p.
- FAO 2003, GENRE, Clé pour le développement et la sécurité alimentaire, PLAN D'ACTION «Parité hommes-femmes et développement». <http://www.fao.org/documents/>
- FAO 2005, Agriculture urbaine et sécurité alimentaire, Journée mondiale de l'environnement : des villes plus vertes, Rome. <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2005/>
- FAO, « Agriculture urbaine et sécurité alimentaire, dernières nouvelles, News Press, 2005, <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2005/>
- FAO/ONU, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, Collection FAO : Agriculture, no 29, Rome 1996. <http://www.fao.org/docrep/>
- FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, *La défense des terres cultivées contre l'érosion hydraulique*, Rome, 1967.
- FAO, 2007, « L'agriculture urbaine contre la faim, Des aliments frais et sains pour les citoyens ». <http://www.fao.org>
- FAO-PNUD, « Les enjeux du millénaire urbain ». <http://www.unep.org/wed/2005/french/>
- FAO, Comité de l'agriculture, Agriculture urbaine et périurbaine, quinzième session, Rome, 25 - 29 janvier 1999.
- Fleury A., «Nature, agriculture et ville les mutations d'usage des marais cultivés au coeur des villes », in Symposium international Paris-Québec, *La réhabilitation des cours d'eau en milieu urbain*, 28-30 septembre 1998. <http://www.inra.fr/>

- Fleury A. et al, « Dynamiques de l'agriculture périurbaine : du local au local », in Cahier d'études et de recherches francophones / Agriculture, Volume 13, Numéro 1, Janvier-Février 2004 - L'alimentation des villes, Etudes régionales.
- Fleury A., « La multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine en Méditerranée, in *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla, éditions, DELTA, 2004.
- Fleury A., « L'agriculture dans la ville, projet urbain ? » 40ème Congrès ISoCaRP 2004. http://www.isocarp.net/Data/case_studies/526.pdf
- Fleury A. et Aubry C., « L'avenir de l'environnement périurbain », avril 2003, <http://www.ile-de-science.org/>
- Fleury A. et Aubry C., « L'agriculture périurbaine d'Ile-de-France face à son territoire », UMR « *Systèmes Agraires et Développement* » de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, 2003. <http://www.ile-de-science.org/>
- Fleury A. et Donadieu P., « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », in *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 31, août 1997. <http://www.inra.fr/dpenv/>.
- Fleury A., Serrano J., « L'agriculture banale a-t-elle une place dans le projet agriurbain ? » Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France, 89, 2003.
- Fradi A., « Croissance urbaine et maîtrise foncière en Tunisie », in Driss Ben Ali et al. (s/d), *Urbanisation et agriculture en Méditerranée, conflits et complémentarités*, L'Harmattan-CIHEAM, 1996, pp. 41-53.
- Gaaliche T. R., « Evolution urbaine de la ville des Sousse, 1980-2000 », in *Architecture Méditerranéenne*, Tunisie, 2001, *Revue internationale d'architecture*.
- Gafsi H., « Elément de réflexion sur la portée des instruments de planification urbaine et de protection des terres agricoles : cas de la région de Tunis », in Driss Ben Ali et al. (s/d), *Urbanisation et agriculture en Méditerranée, conflits et complémentarités*, L'Harmattan-CIHEAM, 1996, pp. 55-70.
- Gammoudi K., « Mise en place d'une station touristique intégrée de port El Kantaoui, Mémoire de Maîtrise dirigé par Lamine R., université du centre, Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse, juin, 1999.
- Géroutet C., « Démographie et histoire agraire du bassin versant du Merguellil, Tunisie centrale », INA P-G, Décembre 2004. <http://www.iwmi.cgiar.org/Assessment/FILES/word/ProjectDocuments/Merguellil/partie1.pdf>.
- Gérald P., L'application de la "loi littoral" : pour une mutualisation de l'aménagement du territoire, Rapport d'information n° 421 (2003-2004) , SÉNAT, 2004. http://www.senat.fr/rap/r03-421/r03-421_mono.html
- Gertel J. et Samir S., « Le Caire : agriculture urbaine et représentation d'une « ville moderne » », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004.
- Gharbi M., « *Terres privées, collectives et domaniales en Tunisie* », in FAO, *Réforme agraire : Colonisation et coopératives agricoles*, rapport réalisé par, Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, Tunis, 1998. <http://www.fao.org/documents/>
- Gharbi S., « A chacun ses prouesses », in *Magazine Jeune Afrique* N° 1613. <http://www.etoile-du-sahel.com/fr/rubrique/region/>
- Groupe Huit, 1975, *Villes et développement, document de synthèse*, République tunisienne, Ministère de l'Equipement, Direction de l'Aménagement du Territoire, 96 pages.
- Guesnier B., « Tourisme littoral et environnement : le cas de la Charente-Maritime », in *L'aménagement face au défi de l'environnement*, Ed. ADICUEER, Paris, 1995. 20p.
- Guglielmo R., *Les grandes métropoles du monde*, éd. Armand colin/Masson, Paris, 1996, 268p.

- Hassine S. (1985), *Les aménagements hydrauliques traditionnels « meskat » et « jessour » en Tunisie*, document-dossier du stage E8, Ministère de l'Agriculture, Tunis.
- Henia A., « Propriété et stratégies sociales à Tunis à l'époque moderne », in *Correspondances* (n°41), bulletin scientifique de l'IRMC, 13 pages.
- Houimli E., « Désoukalisation », *recasement et nouvelle territorialité : Etude du cas des habitants de la cité El Machtel à Tunis*, Mémoire de DEA, Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme, Tunis, 2001.
- Houimli E. et Donadieu P. : « Le Meskat, un système de production oléicole face à l'étalement de la ville, le cas de la région de Sousse Nord », in *Actes du séminaire "Etapas de recherche en paysage"*, n° 7, ENSP-ESHE, 2005, pp. 31-43.
- HURIOT J-M., *Von Thünen, Economie et Espace*, Association de Science Régionale de Langue Française, Bibliothèque de Science de Langue Française, Bibliothèque de Science Régionale, Economica, Paris, 1994.
- IAURIF, « Le paysage dans les espaces agricoles franciliens », janvier 2004, www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/paysage_agricole/
- Institut National des statistiques (INS), *recensement général de la population de l'habitat : caractéristiques démographiques*. Tunisie, Institut National de la statistique, 1984, 1994 et 2004.
- Iraki A., « quelques éléments sur l'agriculture urbaine au Maroc », in *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla, éditions, DELTA, 2004.
- Jager J.-C., « Les caractéristiques de l'urbanisation littorale en Méditerranée », actes de colloque : *L'urbanisation littorale en Méditerranée*, Association Villes et territoires méditerranéens, Marseille, 1998. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/>
- Jeanneaux P., *Economie de la décision publique et conflits d'usages dans les espaces ruraux et périurbains*, ENITA Clermont-Ferrand , UMR CESAER Dijon, communication aux 4èmes journées de la proximité, Marseille, 2004. <http://139.124.177.94/proxim/viewpaper.php?id=211>.
- Jarrige F. et al, « Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ? » *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°49, 2003, pp. 13-28.
- Jarrige F., « Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine : dynamiques et enjeux autour de Montpellier », in *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures*. Volume 13, Number 1, 64-74, Janvier-Février 2004 - *L'alimentation des villes, Étude originale*. http://www.john-libbey-eurotext.fr/en/revues/agro_biotech/agr/e-docs/
- Jarrige F. « La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier », Communication pour le Symposium international "Territoires et enjeux du développement régional" Lyon, 9 - 11 mars 2005. http://www.inra.fr/rhone-alpes/symposium/pdf/session5-3_3.pdf.
- Jedidi M. 1990 : « L'expansion du Tourisme en Tunisie et ses problèmes » in *Revue Tunisienne de Géographie* N° 18.
- Jouve AM. et Napoleone C., « Stratégies des agriculteurs et réorganisations spatiales sous contraintes de la périurbanité. Etude du pays d'Aix en Provence », in *Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. (dir M. Elloumi et AM. Jouve). Karthala-CIHEAM, 2003.
- Karray B. « Characterization of agricultural and agro-industrial sectors in Tunisia », in *Impacts of agricultural trade liberalization between the EU and Mediterranean countries*, EU-MED AGPOL, 2005. http://eumed-agpol.iamm.fr/html/publications/prj_report/rapport_tunisie_francais_fev2005.pdf –

- Laborde P., *les espaces urbains dans le monde*, Nathan, Paris, 1994.
- Lacaze J. P., *Introduction à la planification urbaine*, éditions Presse de l'école nationale des ponts et chaussées, Paris, 1995.
- Laeremans L. et Sourani A.J., « l'agriculture urbaine dans la bande de Gaza Palestine », in *Interface : agriculture et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martine Padilla, éditions, DELTA, 2004.
- Lahoze M., *Culture de l'Olivier dans le Sahel et le Centre de la Tunisie*, IX^e Congrès international d'oléiculture, Tunis, Sousse, Sfax (Tunisie), Tome II, Tunis 1929, pp 47-61.
- Lamine R., « Tourisme et urbanité à Sousse », in *Espaces et territoires. Tourisme et ville. Politique de la ville, tourisme et extension urbaine*, Actes du Colloque de Hammamet 25-27 octobre 1997, sous la responsabilité de Abdallah Gabsi et Jean-Marie Miossec, Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie Fascicule 3-4, tome 32, Juillet-Décembre 1998.
- Lamine R., *Les petites villes en Tunisie*, Texte rédigé dans le cadre d'un projet d'Urbama sur les petites villes en Tunisie. <http://amorbelhedi.azotobac.com/>
- Lamine R., *Villes et citadins du Sahel central*, Collection Actes, l'Or du Temps, Tunis, 2000.
- Lachance A., « Cultiver en ville », in *Agriculture urbaine : des villes-jardins*, Archives du CRDI Explore, Volume 21, numéro 3, Octobre 1993 et 1997. <http://archive.idrc.ca/books/reports/f213/survol.html>
- Larcher G., *la gestion des espaces périurbains*, Rapport d'information, Sénat, mai 1998. <http://www.senat.fr/>
- Larrère C. et Raphaël, *Du bon usage de la nature*, Aubier, 1997.
- Lavergne M., « l'agriculture urbaine dans le bassin méditerranéen, une réalité ancienne à l'heure du renouveau », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004.
- Lebrun J et Corbin A. (entretien avec), *L'homme dans le paysage*, Textuel, 2001.
- Lee M., « Bon sens paysan à Kampala », in *Agriculture urbaine : des villes-jardins*, Archives du CRDI Explore, Volume 21, numéro 3, 1993 et 1997. <http://archive.idrc.ca/books/reports/f213/survol.html>
- Lee M., « Avoir un jardin à Addis Abeba », in *Agriculture urbaine : des villes-jardins*, Archives du CRDI Explore, Volume 21, numéro 3, Octobre 1993-1997. <http://archive.idrc.ca/books/reports/f213/survol.html>
- Le Caro Y. et Kergreis S., « Caractères d'espace public de l'espace agricole : contraintes supplémentaires ou opportunités nouvelles ? Accès récréatif et entretien du bocage en Bretagne », *UMR 6590-ESO, Colloque FAIRE CAMPAGNE, Rennes, 17-18 mars 2005*. http://eso.cnrs.fr/evenements/contributions_03_2005/ly.pdf.
- LE GUEN J., *L'application de la loi littoral*, Rapport d'information N° 1740, Sénat, 2004. <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i1740.asp>.
- Le Jeannic T., 1997, "Trente ans de périurbanisation : extension et dilution des villes." *Economie et Statistiques*, vol. 7, n° 307, pp. 21-42.
- Martinez M. (coord.) : *La ville aux champs*, ADEF, Paris, 2001.
- Maty D. B., « Situation et contraintes des systèmes urbains et périurbains de production horticole et animale, Les productions horticoles et animales au Sénégal, Sénégal-Dakar », in *Atelier Agricultures et développement urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Cirad 2005. http://www.agricultures-urbaines.com/articleSief.php?id_article=16
- Mbaye A. « La production des légumes à Dakar : importance, contraintes et potentialités », in *Agriculture urbaine de l'Afrique de l'ouest, Urban Agriculture In West Africa*,

- Contributing to Food Security and Urban Sanitation*, 1999. http://www.idrc.ca/en/ev-33702-201-1-DO_TOPIC.html
- MEAT/DGAT, 1996. *Schéma directeur d'aménagement du territoire national, Étude stratégique*, livre1, volume 2, Tunis.
- Ministère de l'Agriculture, Commissariat Régional de Développement Agricole de Sousse, Propositions pour la protection de la zone irriguée pour la production intensive des primeurs contre la pression de l'urbanisation, septembre 2002, 24 pages.
- Ministère de l'Agriculture, Commissariat Régional de Développement Agricole de Sousse, *Propositions pour la protection de la zone irriguée pour la production intensive des primeurs contre la pression de l'urbanisation*, septembre 2002, 24 p.
- Ministère de l'Agriculture, Commissariat Régional de Développement Agricole de Sousse, *Bilan de l'agriculture 1995, 2003 et 2004*.
- Ministère de l'agriculture, *Les aménagements hydrauliques traditionnels « Meskat » et « Jessour » en Tunisie*, DERV, Institut national pédagogique et de promotion supérieure agricole de Sidi Thabet, Tunis, 1985, 59 p.
- Ministère de l'Agriculture, Observatoire National de l'Agriculture, *L'agriculture tunisienne en l'an 2000*. Extrait du rapport de la Banque Centrale de Tunisie (Septembre 2001), Dossier / étude ONAGRI, <http://www.onagri.nat.tn/Dossiers/>
- Ministère de l'Agriculture, 1987, Annuaire des statistiques agricoles 1985.
- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire : Programme d'action national de lutte contre la désertification, 1998, p. 39. <http://www.gm-unccd.org/FIELD/Countries/Tunisia/>
- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, *Plan vert de Grand Sousse*. Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, Rapport final, RUST VA-PROJEKT, Suède, République Tunisienne, juin 1997.
- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, programme d'action nationale de lutte contre la désertification, 1998, 112 p. <http://www.gm-unccd.org/>
- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, « Etude de révision du plan d'aménagement urbain de la ville de Hammam-Sousse, Rapport de présentation, éditions, mai 2003, 80 p.
- Ministère de l'Agriculture, Commissariat au développement agricole de Sousse, « *Etude de diagnostic et de modernisation de l'exploitation des périmètres irrigués dans le Gouvernorat de Sousse, Version définitive* », Novembre : 2000. Étude réalisée par COMETE Engineering.
- Miossec Jean-Marie. « Tunisie, métropolisation, mondialisation : efficience renforcée de l'axe oriental », cmedi, Cahiers de la Méditerranée, vol 64, 2002, document.html?id=77
- Mottet J. (dir.), *L'arbre dans le paysage*, éditions Champ Vallon, 2002.
- Mougeot L. J.A., *Cultiver de meilleures Villes : Agriculture urbaine et développement durable*, CRDI, 2006.
- Mougeot L.J.A. (1994), « L'agriculture urbaine à l'heure du XXI^e siècle : un regain d'intérêt institutionnel », in *Faire campagne en ville : l'agriculture périurbaine en Afrique de l'Est*. Ottawa : CRDI, 1995 ; 161 p.
- Mougeot L.J.A., « Survol - Agriculture urbaine, autonomie alimentaire », in *Agriculture urbaine : des villes-jardins*, Archives du CRDI Explore, Volume 21, numéro 3, Octobre 1993. <http://archive.idrc.ca/books/reports/f213/survol.html>
- Mougeot L.J.A., « Autosuffisance alimentaire dans les villes : l'agriculture urbaine dans les pays du Sud à l'ère de la mondialisation », In *Armer les villes contre la fin, Systèmes alimentaires urbains durables*, sous la direction de Mustafa Koc et al, CRDI 2000. http://www.idrc.ca/fr/ev-9394-201-1-DO_TOPIC.html

- Mougeot L.J.A., « L'agriculture urbaine en Afrique d'un point de vue mondial », in *Faire campagne en ville, L'agriculture urbaine en Afrique de l'Est*, Centre de recherches pour le développement international Canada, CRDI, 1995.
- Mougeot L.J.A., "Urban agriculture: Definition, presence, potentials and risks", in *Bakker N et al., Growing cities growing food: urban agriculture on the policy agenda, a ready on urban agriculture*. Feldfing, Allemagne, DSE, ETC, 2000.
- Moustier P., « La complémentarité entre agriculture urbaine et agriculture rurale », Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Canada, 1997. <http://www.idrc.ca/en/>
- Moustier P. et al, « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation », in *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone, Enjeux, concepts et méthodes*, sous la direction de Olanrewaju B. Smith, et Al, CIRAD/CRDI 2004, p. 21. Livre en ligne sur : <http://www.idrc.ca/en/>
- Moustier P. et Abdou Salam F., « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation », in *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone, Enjeux, concepts et méthodes*, sous la direction de Olanrewaju B. Smith, et Al, CIRAD/CRDI 2004, p. 24. Livre en ligne sur : <http://www.idrc.ca/en/>
- Moustier P., Mbaye A., 1999. « Introduction générale », in : Moustier P. et al. (éd.), *Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne*. Montpellier, France, Cirad, Colloques, pp. 7-17.
- Moustier P. et Pagès J., « Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en marge ? », in *Economie rurale* N° 241 septembre octobre, 1997. pp. 48- 55.
- Mtimet A., « Emprise urbaine et terres agricoles (étude de cas et mesures envisagées en Tunisie) », in *Urbanisation et agriculture en Méditerranée, conflits et complémentarités*. L'Harmattan, 1996. pp. 113- 128.
- Nacib Y., *Cultures Oasiennes, Bou-Saâda: essai d'histoire sociale*, préface de Milton Santos, Professeur à l'Université de Sao Paulo, Collection "Espaces méditerranéens", Editions Publisud, Paris, 1986.
- Nasr j. et Kaldjian P., « L'agriculture dans les villes du Moyen-Orient : particularité et variation », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004.
- Nasr N. et al, « Dynamiques juridique, technique et institutionnelle du partage des terres collectives en Tunisie », CIHEAM - Options Méditerranéennes, 1997.
- Nasr N. et Tahar B., « Dynamiques juridique, technique et institutionnelle du partage des terres collectives en Tunisie », CIHEAM - Options Méditerranéennes, 1997, p. 151-157
- Nelly L. et al, *Méthodologie de la thèse et du mémoire*, Studyrama/Jeunes éditions, 2003.
- N'guessan K. V., « Processus d'extension spatiale urbaine et subsistance des activités agricoles à Bouaké », 2003. http://www.ruaf.org/files/econf4_submittedpapers_nguessan.pdf.
- Niox (Le Colonel), *Géographie Militaire VI, Algérie et Tunisie*, Librairie Militaire de L. Baudoin, 2^{ème} éditions, paris, 1890.
- Nussbaumer J., « Le rôle des débats méthodologiques dans la constitution de l'économie spatiale : La contribution de l'Ecole Historique Allemande à une approche institutionnaliste du développement local », Séminaire *du Matisse*, 11 février 2005. <http://matisse.univ-paris1.fr/ID/>
- Observatoire National de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture, République Tunisienne, « Performance des exportations des produits agricole et de la pêche en Tunisie, Novembre 2000. <http://www.onagri.nat.tn/Dossiers/dossier55.PDF>
- Odile M., *Le défi du paysage : Un projet pour l'agriculture*, Champ Vallon, 2004.

- Padilla M., « Approvisionnement alimentaire et agriculture périurbaine », in *Interface : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée*, sous la direction de Joe Nasr et Martin Padilla, éditions Delta, 2004.
- Paradis V, *Tunis et Alger au XIII^e siècle*, Mémoires et observations rassemblés et présentés par Joseph Goug, Sindbad, Paris, 1983.
- Pérennes J.-J., « Tunisie : la gestion du milieu, choix techniques et dimension sociale », in la conquête de l'eau, © FPH, Série dossiers pour un débat, n° 44, Paris 1995, pp. 29-32. <http://www.eclm.fr/source/pdf/originaux/>
- Perrin C., « Faire campagne avec la vigne et l'olivier en Provence : un moyen de préserver les espaces agricoles périurbains ? » UMR 6590-ESO, Colloque FAIRE CAMPAGNE, Rennes, 17-18 mars 2005. <http://www.univ-lemans.fr/lettres/eso/evenements/>
- Picouet M., « Evolution récente du peuplement de l'agglomération de Tunis », in Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, volume XII, no 4, 1975, pp. 345-377.
- Picouet M., « Influence de la migration dans la croissance de l'agglomération de Tunis : Perspectives 1966 – 1991 », Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, 1975 - Volume 12, Numéro 4, pp 426-437.
- Piet L., *Spatialisation d'un modèle d'équilibre général calculable pour l'étude de la localisation des activités agricoles à une échelle infra-nationale*, thèse de doctorat en sciences de l'environnement, ENGREF, 2001.
- Pinson D., De la maison-mon(a)de à la ville-maison, Communications, revue du Centre d'études transdisciplinaires de l'EHESS (Dir. Edgar Morin), n°73, *Manières d'habiter* (ed. Ph Bonnin), Paris, Seuil, 2002, p. 217-231. <http://www.perso.wanadoo.fr/d.pinson.urb/>
- PNUE/PAM/Plan Bleu: Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée. No. 159 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2005.
- Poncet J., *Les rapports entre les modes d'exploitation agricoles et l'érosion des sols en Tunisie*, publication du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, enseignement et vulgarisation agricole, Etudes et Mémoires N°2, document non daté.
- Poncet J., *Les rapports entre les modes d'exploitation agricoles et l'érosion des sols en Tunisie*, Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, Etudes et Mémoires n°2, 1962.
- Prost B., « L'agriculture périurbaine : analyse d'une marginalité », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°2, 1994, pp. 144 -151.
- Rejeb H., *Les possibilités de la mécanisation de la culture de l'olivier : cueillette et taille*. Rapport à la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA), Ministère de l'Agriculture, 1999 et Edition de l'Unité de Recherche "Horticulture, Paysage et Environnement" (UR2003 AGR01) ESHE, 2005.
- Rejeb H. *Les eaux saumâtres au Sud et les eaux usées au Nord peuvent être utilisées de façon rationnée respectivement dans les oliveraies et les vergers d'agrumes en Tunisie*, thèse annexe, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, 1996.
- Renaud B., *Politique nationale d'urbanisation dans les pays en développement*, Éd. Economica, Paris, 1985, 188p.
- République Française, Ministère de l'Agriculture et de la pêche, « L'agriculture manchoise dans l'espace périurbain », Agreste Manche Données n° 66 – Février 2006. <http://ddaf.manche.agriculture.gouv.fr>
- République Tunisienne, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, Agence Foncière Agricole, Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (ICARRD), « *La Réforme Agraire en Tunisie* », Mars 2006. <http://www.icarrd.net/>
- République Tunisienne, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte

- contre la Désertification (UNCCD), avril 2002.
<http://www.unccd.int/cop/reports/africa/national/2002/>
- République Tunisienne, Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, textes législatifs sur les différents encouragements de l'Etat pour le développement de l'agriculture, Collège Moyen d'Agriculture de Chott-Maria – Sousse, 1964.
- Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC), *Stratégies alternatives de financement des agriculteurs et agricultrices urbains en Afrique de l'Ouest*, document de synthèse, projet 2005-2008.
<http://www.capaf.org/Telech/le%20projet%20en%20synth%E8se2.pdf>
- Revault J., *Palais et résidences d'été de la région de Tunis, XVIe-XIXe siècle*, Éditions du CNRS, Paris, 1974.
- Roger A. (et al.), *La théorie du paysage en France*, Champ Vallon, 1995.
- Roger A. et François Guéry, *Maîtres et protecteurs de la nature*, Champ Vallon, 1991.
- Roger A., *Court traité du paysage*, Gallimard, 1997.
- Roncayolo M., *La ville et ses territoires*, Gallimard, Paris, 1990.
- Roose E. , « Les structures antiérosives en relation avec les modes de gestion de l'eau », in Introduction à la gestion conservatoire de l'eau, de la biomasse et de la fertilité des sols (GCES), *Bulletin pédologique de la FAO* 70, FAO 1994,
<http://www.fao.org/documents/>
- Ruiz I., « Du Rural à l'Urbain : Travail féminin et mutations sociales dans une petite ville du Sahel tunisien », in *Correspondances*, bulletin scientifique de l'IRMC, Tunis. 2001.
- Sabti K., *La polarisation économique et urbaine de l'axe littoral atlantique marocain de Kenitra à Jorf-Lasfar*, thèse de doctorat de géographie d'aménagement urbain, Aix-En-Provence, 1990, 267p.
- Sebag P., *Les populations de la Médina de Tunis*, 3 fasc., 1970-71.
- Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, *Textes législatifs sur les différents encouragements de l'Etat pour le développement de l'agriculture*, Collège Moyen d'Agriculture de Chott-Mariem – Sousse, République tunisienne, 1964.
- Serrano J., « Quel équilibre entre urbanisation et préservation des espaces agricoles périurbains ? Le cas d'une agglomération moyenne », *Développement Durable et Territoires*, Dossier 4 : La ville et l'enjeu du Développement Durable, novembre 2005.
<http://developpementdurable.revues.org/>
- Sethom H. et Kassab A., 1981. *Les régions géographiques de la Tunisie*, Publications de l'Université de Tunis, Tunis, 460 p.
- Sethom H., *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, Cérès Productions, Tunis, 1992.
- Signoles Pierre, *l'Espace Tunisien : Capitale et Etat-Région*, Fascicule de Recherches n°14, Tome I, Centre d'Etudes et de Recherches URBAMA, tours 1985.
- Siriex A., *Le paysage agricole : un essai d'évaluation*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Limoges, 2003.
- Slim M. H., « Les droits de l'Homme en Tunisie, *La consécration du droit au logement en Tunisie* », TUNIS, 1998. <http://www.tunisieinfo.com/documents/logement/>
- Société d'étude et de développement de Sousse Nord, « Actualisation de l'étude économique et commerciale du projet de création de la station touristique intégrée de Port El Kantaoui », 1978.
- Société d'Etudes et de Développement de Sous Nord (SEDSN), « Station balnéaire El Kantaoui, analyse du site », édition Groupe Huit, Tunis, 1974.
- Smith J. et al, *Agriculture urbaine, nourriture, emploi et Villes Viabiles* - Série publiée pour Habitat II, Vol. 1 New York – PNUD, 1990.

- Souissi A., « *Profil des pays Méditerranéens Tunisie, Enjeux et politiques d'environnement et de développement durable* », PNUE, Plan Bleu, Sophia Antipolis, 2000. www.planbleu.org/
- Temple L. et Moustier P., « Les fonctions et les contraintes de l'agriculture péri-urbaines de quelques villes africaines (Yaoundé, Cotonou, Dakar) », in *Cahier d'études et de recherches francophones / Agriculture*, Volume 13, Numéro 1, Janvier-Février 2004 - L'alimentation des villes, Etudes régionales.
- T. Fall S. et Fall A. S., « Quelle agriculture urbaine pour le Sénégal ? », in *Cités horticoles en sursis ?, L'agriculture urbaine dans les grandes Niayes au Sénégal*, sous la direction de Safiétoù Touré Fall et Abdou Salam Fall, CRDI, 2001.
- Thâalbi A., *La Tunisie Martyre*, Jouve et Cie éditeur, Paris, 1920.- 211 p.; 17 cm, Monographies numérisées, <http://www.bibliotheque.nat.tn/>
- Thomsin L., « Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé », *Ruralia*, 2001-09 - Varia, mis en ligne le : 19 janvier 2005. <http://ruralia.revues.org/document250.html>.
- Tinker I., « L'agriculture urbaine nourrit déjà des villes », in *Faire campagne en ville, L'agriculture urbaine en Afrique de l'Est*, Centre de recherches pour le développement international Canada, CRDI 1995.
- Trabelsi M., « Le développement politique, une théorie sans objet ? Réflexions a la lumière du cas tunisien ». In actes du colloque CERES, Novembre 1986.
- Van der Meerschen M. « La médina de Sfax, enquête préliminaire à sa régénération », UNESCO-ICOMOS, Moumentum vol. VIII, 1972. p. 5-32. Article en ligne sur : http://www.international.icomos.org/monumentum/vol8/vol8_1.pdf
- Viard J., « L'impact de la réduction du temps de travail et du vieillissement de la population sur l'aménagement de l'espace et les déplacements », in actes du colloque : *L'articulation des politiques de déplacements et d'urbanisme* Paris, le 23 octobre 2002. <http://www.fnau.org/Ufichiers/publication/actes/actescolloques231002vd%C3%A9f.PDF>
- Vincke M. M. J., *Etude du potentiel aquacole et propositions pour une politique de développement de l'aquaculture en Tunisie- Rapport d'une mission multidisciplinaire TCP/ADCP en Tunisie Mars – Juin 1982. ADCP/MR/83/21. Rome, FAO.* <http://www.fao.org/documents/>
- Vincke M.M.J., *Etude du potentiel aquacole et propositions pour une politique de développement de l'aquaculture en Tunisie- Rapport d'une mission multidisciplinaire TCP/ADCP en Tunisie Mars – Juin 1982. ADCP/MR/83/21. Rome, FAO.* <http://www.fao.org/documents/>
- Yves J., *Espaces périurbains en France : un tiers-espace entre la ville et la campagne ? (Définition, état des lieux, phénomènes explicatifs, enjeux et comportements des élus dans le Centre-Ouest)*, Poitiers : ICoTEM [03/07/2006]. http://www.mshs.univ-poitiers.fr/icotem/texte/jean_003.htm.
- Zallé D. « Les stratégies politiques pour l'agriculture urbaine, rôle et responsabilité des autorités communales : le cas du Mali », in *Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest / Urban Agriculture in west Africa*, Edited by Olanrewaju B. Smith, IDRC/CTA 1999. p. 5. <http://www.idrc.ca/en/ev>

TABLE DES ABREVIATIONS

AFA	: Agence Foncière Agricole
AFH	: Agence Foncière d'Habitation
AFI	: Agence Foncière Industrielle
AFT	: Agence Foncière Touristique
AIC	: Association à Intérêt collectif
ANPE	: Agence Nationale de Protection de l'Environnement
APAL	: Agence de la Protection et de l'Aménagement du Littoral
AO	: Associations des oléiculteurs
AOC	: Appellation d'Origine Contrôlée
ARRU	: Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine
ASM	: Association de Sauvegarde de la Médina
AVFA	: Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles
C	: Coupe
CAS	: Coopératives Agricoles de Service
CGDR	: Commissariat Général au Développement Régional
CICRED	: Comité International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie
CIRAD	: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMCU	: Comité Mixte franco-tunisien pour la Coopération Universitaire.
CNEL	: Caisse Nationale d'Epargne Logement
COGEDRAT	: Commissariat Général au Développement Régional et à l'Aménagement du Territoire
CRDA	: Commissariat Régional de Développement Agricole
CRDI (IDRC)	: Centre de Recherche pour le Développement International
CTV	: Celle Territoriale de Vulgarisation
DAT	: Direction <i>de</i> l'Aménagement du Territoire
DGAT	: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
DGPA	: Direction Générale de la Production Agricole
DT	: District de Tunis
ENSP	: Ecole Nationale Supérieure du Paysage
ESH	: Ecole Supérieure d'Horticulture
FAO	: Food and Agriculture Organization, soit « Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation »
FNAH	: Fonds National pour l'Amélioration de l'Habitat
FOPROLOS	: Fond de Promotion des Logements Sociaux
GDA	: Groupement de Développement Agricole
GIH	: Groupements d'Intérêt Hydraulique
GUAC	: Gaza Urban Agriculture Committee
IFEN	: Institut Français de l'Environnement
IGN	: Institut géographique national
INS	: Institut National des Statistiques
ISA	: Institut Supérieure Agronomique
Kuttab	: École primaire traditionnelle (ou école coranique) où l'enseignant, le meddeb, enseigne principalement le Coran : lecture, écriture, mémorisation
MEAT	: Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

NSP	: ne se prononce pas
OMIVAN	: Office de Mise en Valeur de Nebhana
OMVVM	: Office de Mise en Valeur de la vallée du Medjerda
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONTT	: Office National du Tourisme Tunisie
OTC	: Office de la Topographie et de la Cartographie
PARC	: Palestinian Agricultural Relief Committee
PAU	: Plan d'Aménagement Urbain
PDR	: Programme de Développement Régional
PDRI	: Programme de Développement Rural Intégré
PDU	: Plan Directeur d'Urbanisme
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
POS	: Plan d'Occupation du Sol
PPI	: Périmètre Public Irrigué
PAR	: Plan d'Aménagement Rural
PAS	: Plan d'Ajustement Structurel
PASA	: Programme d'Ajustement Structurel Agricole
SAC	: Surface agricole cultivable
SAU	: Surface agricole utilisable
SDATN	: Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National
SDAU	: Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SMAG	: salaire minimum agricole garanti
SNIT	: Société Nationale Immobilière de Tunisie
SONEDE	: Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
SPROLS	: Société de Promotion des Logements Sociaux
ZHPI	: Zone Hors Périmètres Irrigués
UMR	: Unité Mixte de Recherche
URAP	: Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche

Table du glossaire des mots arabes et/ou du dialecte tunisien utilisés

Arch	: tribu
Ardh	: terre
Arth mohmala	: terres abandonnées ou friche
Ardh soubêt	: état d'une terre labourable qu'on laisse temporairement sans culture en effectuant ou non des façons culturales
Baladya	: mairie
Bhar	: mer
Bhira	: parcelle agricole
Bour (ou Būr)	: terre non cultivée et abandonnée
Būstān (ou boustan)	: jardin fruitier ou verger
Chachia	: bonnet traditionnel en coton
Chatt	: exploitation maraîchère en front de mer ou plage
Charik	: partenaire ou associé
Chott	: plage
Dār	: maison traditionnelle
El Jdoud	: les grands-pères
Essabassib	: les steppes
Errahba	: souk hebdomadaire consacré à la vente du bétail
Ezzebla	: les ordures ménagères
Faskias, majel	: bassin
Filaha hadharya	: agriculture urbaine
Filaha rifiya	: agriculture rurale
Ghaba	: forêt d'oliviers
Ghars	: plantations
Gōz	: dune littorale
Habous	: bien de main-morte
Hamila, hammala	: rigole
Hāris	: gardien
Henchir	: unité d'organisation agricole traditionnelle exploitée collectivement par des communautés rurales
Imada	: division territoriale de l'espace rural qui désigne la plus petite unité administrative d'un gouvernorat
Impluvium	: ouvrage de collecte des eaux de ruissellement
Jnēn	: jardin fruitier comparable au Būstān
Jemi'a	: association
Kharroub	: caroubier
Kissma	: division ou parcelle
khobz	: pain
Manfes ou fatha	: ouverture permettant l'écoulement des eaux de ruissellement excédentaires de casier en casier
Mankâa	: casier (ou terrasse) planté d'oliviers
Mazraā	: parcelle cultivée surtout de céréales
Méchoui	: grillade
Meddeb	: instituteur à l'école coranique
Medersa	: établissement d'enseignement et d'hébergement des étudiants avant d'aller parfaire leurs connaissances à la mosquée
Meskat	: ouvrage hydraulique traditionnel composé d'un impluvium et d'un

	mankâa
M'gharsa ou Mogharsa	: contrat entre le propriétaire de terrain et le planteur ou "mogharsi" qui repose sur une association capital-travail. Il procure à celui qui plante et travaille la terre le droit de s'approprier de la moitié des biens ; aussi bail à complant
M'gharsi mogharsi	: planteur
Nokra	: trou de semis des graines de cucurbitacées
Ogla	: appelée aussi <i>hassi</i> ou <i>Racheh</i> et qui signifie puits de faible profondeur
Omda	: chef de la plus petite division territoriale
Oued	: cours d'eau à sec temporairement
Rif ou bādia	: campagne
Rifi ou badaoui	: rural
Sahel	: littoral en général. Le terme Sahel désigne aussi la côte Est formée par : Sousse, Monastir et Mahdia
Samsar	: agent intermédiaire (non professionnel) qui assure des <i>transactions</i> foncières
Seguias	: rigole
senia (ou sēnia)	: exploitation mixte à dominante maraîchère
Sūnāy	: irriguant ; paysan s'occupant de la sēnia
Tabia	: buttes de terre qui bordent les casiers plantés d'oliviers et permettent le stockage des eaux de ruissellement au profit de ces derniers
Tabouna	: four traditionnel pour la cuisson du pain
Tagine	: récipient en argile, destiné à la cuisson des galettes traditionnelles (ou khobz tagine)
Waqf	: bien de main-morte (au moyen orient), l'équivalent de habous en Tunisie
Wilja	: parcelle cultivée, localisée en front de mer ou bien en zone inondable sur les berges d'oued
Zriba	: enclos adjacent à une habitation de type rural dans lequel on garde des moutons ou une basse-cour, et où est entretenu un petit jardin potager

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Plan général de la région de Tunis. (Source : J. Revault, 1974)	24
Figure 2 : Carte de la Baie de Tunis et Cap Gammarth, réalisée par le Service hydro-graphique de la marine française en 1887. (Source : J. Revault, 1974)	25
Figure 3 : Localisation des différentes résidences secondaires (<i>borj, saniet</i> ou <i>senia</i> et <i>dâr</i>) à l'Est de la Baie de Tunis et Cap Gammarth, au début du XXe siècle (source : J. Revault, 1974)	26
Figure 4 : Plan des situation des palais beylicaux et autres résidences secondaires dans la région de La Marsa à l'Est de la ville de Tunis : situation début de l'Indépendance du pays en 1956. (J. Revault, 1974)	27
Figure 5 : « principaux Bidonvilles » du Grand Tunis (source : Bouraoui M., 2000)	31
Figure 6 : Evolution du système de puisage de l'eau d'irrigation en Tunisie	67
Figure 7 : Transformations du littoral agricole (© IGNT, 1962) par l'urbanisme balnéaire (tourisme et villégiature) entre Hammam Sousse et El Kantaoui, (© IGNT, 1962 et 1994).	73
Figure 8 : Une parcelle offerte par la municipalité est cultivée par une veuve bosniaque. (Source : FAO, 1999)	78
Figure 9 : Augmentation des espaces libres cultivés à l'intérieur des limites de la ville de Harare entre 1990 et 1994. (Source : L. JA. Mougeot, 2006)	79
Figure 10 : Cultures dans la vieille ville de Sanaa au Yémen. Source : Messori, FAO (1999)	80
Figure 11 : Jardin potager, vergers, poulailler et pots d'herbes sont autant d'activités agricoles productives localisées autour d'une maison de la banlieue de Gaza City. (Source : Laremans et Sourani)	82
Figure 12 : Récupération des eaux pluviales (eau des terrasses) au profit de l'agriculture urbaine. (Source : PARC – Gaza).....	83
Figure 13 : Localisation d'Al Oulja (<i>wilja</i>) de Rabat-Salé sur l'atlantique au Maroc, entre les agglomération urbaine de Rabat et Sale.....	85
Figure 14 : Bas-fond cultivé dans la périphérie de Yaoundé. (Source : R. Kahane, CIRAD, 2004)...	86
Figure 15 : Exploitations en rizière à la station d'épuration des eaux usées de Pikine dans les faubourgs de Dakar, au Sénégal. (Source : CRDI, 1995)	92
Figure 16 : Un verger d'agrumes dans une zone résidentielle à Hammamet-ville. (Lataoui, 2007)	99
Figure 17 : Des jardins maraîchers dans les interstices des constructions de la zone touristique « Sousse Nord ».	100
Figure 18 : Localisation géographique du gouvernorat de Sousse.	103
Figure 19 : Répartition administrative des communes du gouvernorat de Sousse et localisation des deux communes à étudier : Hammam Sousse et Akouda	104
Figure 20 : Sousse – Hadrumète : Localisation des vestiges Antiques (d'après L. Foucher). In Ben Saïd et al, 1985	125
Figure 21 : Sousse en 1889 : Apparition des premiers noyaux de la ville européenne au Nord-est de la médina. (Source : Guides Joanne, 1880)	127
Figure 22 : Extensions du périmètre communal de Sousse entre 1900 et 1924. Reproduction personnelle à partir du plan de la ville de 1924 (Municipalité de Sousse) et des descriptions de l'extension urbaine de Sousse (Ben Saïd et al, 1985 ; Lamine, 1997 et Gaaliche, 1999)	129
Fig. 23 : Schéma des futures extensions urbaines de Sousse après la deuxième guerre mondiale. Production personnelle à partir du plan de ville de 1924 (Municipalité de Sousse) et des descriptions de l'extension urbaine de Sousse (Ben Saïd et al (1985), Lamine (1997), Gaaliche (1999).	130
Figure 24 : Mouvement de la population entre 1956 et 1970. Source : Gaaliche (1999).....	133
Figure 25 : Configuration spatiale du mouvement de l'exode rural vers Sousse durant les décennies	

1960-1980. Source : Gaaliche (1999)	133
Figure 26 : Le littoral de Sousse et Hammam Sousse : importance des transformations spatiales (cartes topographiques de 1962 et 1994 (© IGNT)).....	136
Figure 27 : Evolution urbaine de Sousse entre 1890 et 2000 selon les trois axes routiers principaux : 1- Sousse-Tunis, 2- Sousse-Kairouan et 3- Sousse-Monastir. Source : Municipalité de Sousse, Gaaliche (1999)	137
Figure 28 : Cartographie des transformations spatiales entre 1956 et 1994	139
Figure 29 : Abondance des puits de surface dans la commune de Hammam Sousse sur les berges d'Oued El Hammam, les villas des pins en bord de mer et aux environs du mausolée Sidi El Kantaoui. (Carte topographique de 1958)	141
Figure 30 : Artificialisation de l'espace agricole de front de mer	142
Figure 31 : Occupation du sol par l'agriculture (jardins maraîchers en front de mer, les senias et oliveraies en arrière plan) avant l'aménagement de la station balnéaire d'El Kantaoui sur ce même site au courant des années 1970. (Photo aérienne, mission 1970)	143
Figure 32 : Intégration d'un quartier des PPI dans le projet touristique	147
Figure 33 : Carte foncière du Sahel et basses steppes (source Despois, 1955)	153
Figure 34 : Équipements urbains de Sousse en 1995. Source : Lamine (1998).....	166
Figure 35 : Photographies aériennes (1962 et 1996) montrant le bouleversement de l'espace agricole au profit de l'urbanisme balnéaire et l'habitat résidentiel de luxe de part et d'autre d'oued Hamdoun (entrée nord de Sousse).	168
Figure 36 : Urbanisation illégale des PPI de Chott Mariem (production à partir de la carte Topographique de 1994 et de l'observation sur terrain)	182
Figure 37 : Organisation du PPI de Chott Mariem en AIC (Source : COMETE Engineering)	185
Figure 38: Plan de découpage du PPI de Chott Mariem en secteurs ou AIC. Source : COMETE Engineering	186
Figure 39 : Plan de découpage du PPI de chatt Erromman (Akouda) en secteurs ou AIC. Source : COMETE Engineering	186
Figure 40 : Répartition spatiale des puits de surface. (Cartographie personnelle à partir d'une carte topographique de 1958 et de photos aériennes de 1962).....	193
Figure 41 : Occupation du sol par l'agriculture irriguée et celle conduite en sec. (Cartographie personnelle à partir d'une carte topographique de 1958).....	193
Figure 42 : Communes de Hammam Sousse et Akouda : carte de la vocation agronomique des terres et localisation des exploitations enquêtées	195
Figure 43 : Carte des cultures maraîchères à Hammam Sousse et Akouda. (Source CTV de Akouda, 2002).....	215
Figure 44 : Plan des coupes C1 à C7	217
Figure 45 : Coupe schématique d'un versant Ouest-Est (zone de Chott Mariem) montrant les différentes cultures pratiquées ainsi que la zone des <i>senias</i> et <i>wiljas</i> urbanisées ou en cours d'urbanisation.....	218
Figure 46 : (C1 et C1.1) : Deux coupes transversales Ouest-Est (zone de Chott Mariem) illustrant l'occupation du sol par l'agriculture jusqu'au années 1970, aménagement des périmètres irrigués et urbanisation des chatts et senias en front de mer en 1994.....	218
Figure 47 : Coupes transversales sur différents versants des deux communes étudiées à partir de la carte topographique de 1958	219
Figure 48 : Coupe schématique d'un versant Est, équipé d'un <i>meskat</i> (Chott Mariem, avant 1980)	222
Figure 49 : Jardins vergers (ou <i>senias</i>) de part et d'autre d'oued El Hammam et autour du village de Hammam Sousse et les <i>chatts</i> de front de mer en 1958.....	224
Figure 50 : <i>Souani</i> el Adari de part et d'autre d'oued Djaïdane à Chott Mariem (1958), avant l'aménagement des PPI.....	224

Figure 51 : Des <i>wiljas</i> en friches à Menchia (Hammam Sousse), curieusement observée par des touristes étrangers.	225
Figure 52 : Des <i>wiljas</i> abandonnées et non encore construites, se transforment en friches pâturées, avant leur construction future (Tantana, Chott Mariem).....	225
Figure 53 : Creusage des trous de semis de pastèque dans une <i>wilja</i> à Kantaoui (2003).....	226
Figure 54 : Paysages des jardins maraîchers de front de mer (<i>Chatt</i> et <i>wilja</i>) à El Menchia (Hammam Sousse), où s’entremêlent exploitations encore dynamiques et d’autres qui ont tourné à la friche.	227
Figure 55 : Évolution des paysages agraires de front de mer (les <i>chatts</i>) sur le littoral de Hammam Sousse entre (El Menchia et le port de plaisance d’El Kantaoui) entre 1958-1996.....	228
Figure 56 : Quelques rares <i>wiljas</i> encore cultivées à Menchia (Hammam Sousse).....	229
Figure 57 : Uniques <i>wiljas</i> encore cultivées dans les interstices des hôtels de la Station Balnéaire d’El Kantaoui.....	230
Figure 58 : Deux <i>tabias</i> bordières stabilisées par des plantes grasses (photo 1) et/ou des déchets agricoles (photo 2). La proximité de la nappe et la remonté de l’eau salée exigent parfois le creusage d’une tranchée de drainage (photo 2). Mais derrière ces dunes se cachent des melons et des pastèques très appréciées par les consommateurs (photo 3)...	231
Figure 59 : Développement de l’olivier en front de mer à Menchia – Hammam Sousse. (Carte topographique, 1996).	236
Figure 60 : Développement de l’olivier en front de mer à Chott Mariem au Nord de l’hôtel Tennis Club ; (carte topographique, 1996).....	236
Figure 61 : Carte des principaux aménagements hydrauliques traditionnels en Tunisie en fonction des bioclimats. Source : S. El Amami (1984).....	241
Figure 62 : Schéma du système hydraulique <i>meskat</i> d’utilisation des eaux de ruissellement.....	424
Figure 63 : Coupe schématique sur banquette (ou <i>mankâa</i>).....	242
Figure 64: <i>Impluvium</i> sillonné de rigoles perpendiculaires aux courbes de niveaux (au premier plan) et <i>mankâas</i> garnis d’oliviers (en arrière plan) : région de Chott Mariem Sousse ; photo aérienne 1996.	243
Figure 65 : Sousse Nord, cartographie de l’occupation du sol par l’olivier (situation de 1958 et 1994)	244
Figure 66 : Plan d’une parcelle aménagée en <i>meskat</i> à Chott Mariem sur laquelle a été testé l’efficacité du système <i>meskat</i> . D’après El Amami (1984).....	247
Figure 67 : Profil AB du <i>meskat</i> ci-dessus, d’après El Amami (1984).....	247
Figure 68 : Coupe géologique schématique de la région du Sahel de Sousse (d’après El Amami 1984)	249
Figure 69 : Préservation de l’olivier comme arbre d’alignement et d’accompagnement des constructions en périurbain (zone de Chott Mariem).....	253
Figure 70 : Début d’urbanisation d’un <i>meskat</i> dans l’espace périurbain de Chott Mariem (Sousse Nord) : émergence des constructions sur l’impluvium au premier plan et dans les <i>mankâas</i> plantés d’oliviers au second plan.....	258
Figure 71 : Carte de protection des terres agricoles, délégations de Akouda et Hammam Sousse (source : photo aérienne (1996) et PAU de Hammam Sousse (2003)).....	261
Figure 72 : Agrandissement du périmètre communal de Hammam Sousse en 1978.....	268
Figure 73 : Des ravins plantés d’oliviers dans la zone de Chott Mariem (commune de Akouda)	269
Figure 74 : Paysages de l’olivier dans les <i>swani</i> périurbaines en front de mer	272
Figure 75 : Un fellah, vêtu de <i>chéchia</i> traditionnelle (bonnet en coton) montrant du doigt la localisation de son exploitation où se trouvent les mûriers pour la négociation du prix de vente sur pied.	277
Figure 76 : Développement de la friche dans les <i>chatts</i> et <i>wiljas</i> en front de mer.....	284
Figure 77: Schéma du système d’irrigation par rigole et par submersion dans une <i>senia</i> périurbaine.	

(<i>Senia</i> de Mhiri, Hammam Sousse, 2003)	297
Figure 78 : Arrosage d'une parcelle par rigole et submersion. (<i>Senia</i> de Mhiri, 2003).....	297
Figure 79 : Les photos 1 (ville de Akouda), 2 ; 3 et 4 à Khézama (Hammam Sousse), 5 Kalaâ Sghira, 6 El Kantaoui et 7 route de Chott Mariem sont des exemples d'olivettes qui ne bénéficient que de l'eau qui tombe directement du ciel et occasionnellement des eaux de ruissellement des routes voisines.....	302
Figure 80 : Deux olivettes juxtaposées de même âge et différemment entretenues (zone de Chott Mariem).	305
Figure 81 : Annonce de vente d'un terrain sur impluvium sur la route Akouda-Chott Mariem.	305
Figure 82 : Ravin aménagé et planté de cucurbitacées en intercalaire avec des oliviers jeunes.	310
Figure 83 : Des meskat et tabias nouvellement aménagées dans des olivettes de l'arrière-pays par un nouvel oléiculteur urbain.....	310
Figure 84 : Culture de tomate d'arrière-saison (mois de novembre) dans des serres destinées aux cultures de primeurs.	325
Figure 85 : Vente directe des légumes dans le souk (marché) de dimanche à Akouda (octobre 2005).....	335
Figure 86 : Utilisation du calèche pour la vente du lait en porte-à-porte par le fils d'un éleveur à Hammam Sousse (septembre 2005)	335
Figure 87 : Commune de Hammam Sousse : carte de l'occupation du sol. (Reproduction personnelle à partir du PAU de Hammam Sousse 2002).....	359
Figure 88 : Une vieille femme participe au désherbage des cultures dans une <i>senia</i> située en face de l'hôpital Sahloul au moment où son fils (pluriactif) s'occupe d'un atelier de menuiserie juxtaposant la <i>senia</i> (Hammam Sousse).....	364
Figure 89 : Deux jeunes pluriactifs Hammam-Soussiens contribuent à l'installation de l'arrosage goutte à goutte pour les cultures de pommes de terre sous le regard attentif de leur grand père, PPI de Foukaïa, (Chott Mariem).....	364
Figure 90 : Production de courge, melon et pastèque dans la <i>wilja</i> de J. G, située au nord de la station balnéaire d'El Kantaoui, juillet (2004).....	369

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composition de l'échantillon des fellahs concernés par l'enquête.....	198
Tableau 2 : Répartition des fellahs selon les tranches d'âge.....	199
Tableau 3 : Répartition des fellahs selon leur niveau d'instruction.....	200
Tableau 4 : Répartition des fellahs selon leur origine géographique.....	200
Tableau 5 : Personnes à charge vivant de l'exploitation	201
Tableau 6 : Nature de l'habitation.....	202
Tableau 7 : Localisation de l'habitation	203
Tableau 8 : Activité principale du fellah.....	204
Tableau 9 : Age de la pratique du métier de fellah.....	205
Tableau 10 : Principales ressources économiques de Akouda et Hammam Sousse	209
Tableau 11 : Etat de l'occupation du sol, des exploitations agricoles et des agriculteurs dans les deux communes	214
Tableau 12 : Désignation des exploitations	221
Tableau 13 : Signification du terme <i>ghaba</i>	222
Tableau 14 : Signification du terme <i>senia</i>	223
Tableau 15 : Critères de désignation de l'exploitation <i>chatt</i>	227
Tableau 16 : Signification du terme <i>wilja</i> selon les fellahs.....	229
Tableau 17 : Quel système de production adoptez-vous et pour quel type de cultures ?.....	232
Tableau 18 : Les cultures les plus pratiquées	233
Tableau 19 : Cultures les plus pratiquées selon les filières de production.....	234
Tableau 20 : Evolution du rapport <i>impluvium/mankâa</i> à partir d'un échantillon pris dans la région de Chott Mariem	242
Tableau 21 : Cultures pratiquées en fonction de la taille des exploitations.....	273
Tableau 22 : Cultures pratiquées au-delà de la deuxième frange littorale.....	275
Tableau 23 : Statut des exploitations enquêtées.....	278
Tableau 24 : Ancienneté des exploitations enquêtées	278
Tableau 25 : Conservation des terrains en friches.....	282
Tableau 26 : Les causes du développement de la friche.....	283
Tableau 27 : Ressources hydrauliques des exploitations.....	285
Tableau 28 : Système d'irrigation adopté.....	287
Tableau 29 : Structure des exploitations agricoles.....	288
Tableau 30 : Importance des cultures selon les espèces cultivées	290
Tableau 31 : Les agricultures les plus rentables	291
Tableau 32 : Importance des revenus en général	291
Tableau 33 : Pratique de la culture de l'olivier.....	294
Tableau 34 : Importance de la culture de l'olivier.....	294
Tableau 35 : Modes de conduite des oliviers.....	296
Tableau 36 : Organisation des cultures.....	314
Tableau 37 : pratique de l'assolement	316
Tableau 38 : Pratique de la jachère	317
Tableau 39 : Critères d'évolution des systèmes de culture (à Hammam Sousse)	318
Tableau 40 : Critères d'évolution des systèmes de culture (à Akouda)	320
Tableau 41 : Traction animale	323
Tableau 42 : Traction mécanique.....	323
Tableau 43 : Equipement des exploitations en serres.....	324
Tableau 44 : Cultures pratiquées sous serres.....	325
Tableau 45 : Emploi de la main d'œuvre familiale (exploitations de Hammam Sousse)....	326

Tableau 46 : Emploi de la main d'œuvre familiale (exploitations de Akouda).....	327
Tableau 47 : Emploi de la main d'œuvre salariée (Hammam Sousse).....	328
Tableau 48 : Emploi de la main d'œuvre salariée (Akouda).....	328
Tableau 49 : Récapitulatif : les deux communes	328
Tableau 50 : Stratégies de commercialisation de la production.....	334
Tableau 51 : Natures des moyens de transport utilisés.....	336
Tableau 52 : Raisons non économiques de la préservation des cultures précitées	337
Tableau 53: Equipement des exploitations en eau d'irrigation.....	346
Tableau 54 : Des perceptions différentes d'appartenance à la ville et/ou à la campagne	350
Tableau 55 : Evolution des prix du sol agricole en front de mer (sur une bande de 500 m de large à partir de la plage).....	354
Tableau 56 : Evolution des prix du sol agricole, 2 ^{ème} frange (sur une profondeur de 1 km à partir de la bande en front de mer).....	354
Tableau 57 : Evolution des prix du sol agricole, 3 ^{ème} frange (au-delà de 1,5 km par rapport à la mer).....	354
Tableau 58 : La réaction des fellahs face à plus-value foncière	356
Tableau 59 : Raisons et possibilités de vente des terres (fellahs Hammam-Soussiens)	358
Tableau 60 : Raisons des possibilités de vente des terres (fellahs Akoudois)	361
Tableau 61 : Stratégie de conservation des terres.....	362
Tableau 62 : Conservation ou non du métier de fellah en cas de vente.....	362
Tableau 63 : Avantages de la proximité urbaine	366
Tableau 64 : Les gênes occasionnées par la proximité urbaine.....	367
Tableau 65 : Nature des gênes <i>signalées</i> par les fellahs de Hammam Sousse	370
Tableau 66 : Nature des gênes signalées par les fellahs d'Akouda.....	371
Tableau 67 : Les flux des touristes et des villégiateurs causent une gêne.....	372
Tableau 68 : Natures des gênes principales occasionnées par les flux de villégiateurs.....	373
Tableau 69 : Réception de visiteurs dans l'exploitation.....	374
Tableau 70: Autorisation à la découverte de l'exploitation.....	374